كلية الآداب و العلوم الإنسانية - ظهر المهراز
ⵜⴰⵖⵍⵓⵜ ⵏ ⵜⵓⵔⵉⵣⵉⵏ ⴰ ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⵉⵏⵥⵓⴰⵏ - ⵎⵓⵍ ⵉⵎⵙⵙⵓⵔⵙ
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Dhar El Mahraz

جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵜ ⵙⵉⴷⵉ ⵎⵓⵃⴰⵎⵎⴷ ⵏ ⵄⴰⴱⴷⵍⵍⴰⵀ ⴳⵉ ⴼⴰⵙ
UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH DE FES

N° d'ordre : 69/23

Centre des Etudes Doctorales **: Langages, Sciences Humaines, Arts et sciences de l'Education**

Formation Doctorale : **Langages et Formes symboliques : approches et modes de fonctionnement**

Spécialité **: Langue et littérature françaises**

Discipline **: Linguistique française**

Laboratoire **: Sciences du langage, Littératures, Arts, Communication et Histoire (SLLACH)**

Thèse pour l'obtention du DOCTORAT

Le discours sur la darija dans la presse marocaine francophone
Discours rapporté, éthos et postures énonciatives

Préparée par : **Mohammed EL-IDRISSI**

CNE : **9898751196**

Sous la direction de :

M^me^. Khadija HASSALA

Soutenue le 29 novembre 2023 devant le jury :

Nom et prénom	Grade	Etablissement	Qualité
Pr. Zahra **ZAID**	PES	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines EL JADIDA	Présidente
Pr. Rahma **Barbara**	PES	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Dhar el Mahraz FES	Rapporteure et examinatrice
Pr. Mohamed El-**HIMER**	PH	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Dhar el Mahraz FES	Rapporteur et examinateur
Pr. Khadija **HASSALA**	PES	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Dhar el Mahraz FES	Directrice de thèse

Année universitaire : 2023/2024

Résumé

Le discours sur la darija dans la presse marocaine francophone

Discours rapporté, éthos et postures énonciatives

Par

Mohammed EL-IDRISSI

Cette thèse interroge le discours sur l'arabe dialectal « la darija » dans la presse marocaine d'expression française. Au Maroc, le débat sur les langues en général, et sur la darija en particulier, a pris un tournant considérable pendant les deux dernières décennies entre défenseurs et opposants. Dans la presse, et plus particulièrement dans les articles d'opinion ou de commentaire, l'écho de ce conflit linguistique se traduit par un positionnement de l'auteur par rapport aux points de vue des deux antagonistes. Lors de la mise en scène du discours rapporté, le scripteur a toujours tendance à valoriser le discours des partisans et discréditer celui des opposants. Cette thèse consiste à analyser l'expression de ce positionnement dans le discours, et cela en s'interrogeant sur les procédés énonciatifs, rhétoriques et pragmatiques mis en œuvre par le locuteur- scripteur pour rendre compte de sa prise de position. Notre recherche s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours et consiste à exploiter les multiples variations du discours rapporté qu'offrent les articles d'opinion relevant de la presse en ligne ou de la version numérique de la presse papier. Dans notre corpus, la majorité des formes de discours rapporté des partisans, tendent vers la littéralité. Le scripteur-locuteur en adoptant ces formes, cherche à montrer une part d'« objectivité », afin de valoriser les partisans et leur discours, étant donné que le tour objectivant favorise le façonnement d'un éthos positif et la circonscription d'une posture de sur-énonciation pour le locuteur rapporté. Inversement, les formes relevées dans le discours des opposants tendent vers la reformulation, ce qui atteste de la volonté du scripteur de discréditer les opposants et leur discours dans la mesure où la reformulation favorise l'apparition d'un éthos négatif et la circonscription d'une posture de sous-énonciation pour le locuteur dont on rapporte la parole. Afin de servir ses intentions argumentatives, rhétoriques (en termes d'éthos) et énonciatives (en termes de postures), le scripteur-rapporteur use donc de deux stratégies différentes : la dissimulation derrière une objectivité/littéralité apparente du discours rapporté des partisans, et l'ingérence, via la reformulation, dans le discours rapporté des opposants. Différentes en apparence, les deux stratégies relèvent de la manipulation discursive.

Mots-clés : Darija, Discours rapporté, Éthos, Postures énonciatives, Opposants, Partisans, Objectivité, Littéralité, Reformulation.

Remerciements

Cette thèse n'aurait pas pu être réalisée sans les orientations, les conseils et le suivi de ma directrice de thèse, Madame Khadija HASSALA. Elle m'a accompagné et soutenu au cours de mes recherches en m'apportant toutes les informations et outils dont j'avais besoin pour mener à bien ce travail. Elle s'est montrée toujours disponible, rassurante et gentille. Ses lectures répétée et méticuleuses des différentes parties de ma thèse, m'ont permis de préciser au maximum mes propos. Je suis très heureux de la remercier comme il se doit.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les professeurs du laboratoire SLLACH pour les formations précieuses qu'ils ont assurées et assurent encore. Les savoirs partagés et les discussions animées lors de ces rencontres scientifiques, m'ont été d'une grande utilité, et ce, durant toutes les étapes de ma recherche.

Je tiens à prendre un moment pour remercier tous les membres du jury qui ont accepté d'évaluer cette thèse. Leur expertise dans leurs domaines respectifs et leurs précieux commentaires seront d'une importance capitale pour l'amélioration de ma recherche.

Mes remerciements vont également à tous les amis qui ont bien voulu m'aider à corriger l'orthographe et le style de ce travail.

Je remercie aussi, toutes les personnes qui par leurs remarques, leurs conseils et leurs suggestions m'ont permis d'élucider davantage mes pensées et réflexions.

Et enfin, j'exprime mes chaleureux remerciements et ma profonde reconnaissance à mes chers parents dont les attentions et les encouragements m'ont accompagné pendant toutes les années de recherche.

Résumé

Cette thèse interroge le discours sur l'arabe dialectal « la darija » dans la presse marocaine d'expression française. Au Maroc, le débat sur les langues en général, et sur la darija en particulier, a pris un tournant considérable pendant les deux dernières décennies marquées à la fois, par la relative ouverture du pouvoir sur la liberté d'expression et par la montée de l'islamisme sur la scène politique, culminant en 2011, par la participation du Parti de la Justice et du Développement (PJD) au pouvoir. Ce contexte aura pour conséquence une exacerbation du débat sur la darija entre défenseurs et opposants.

Dans la presse, et plus particulièrement dans les articles d'opinion ou de commentaire, l'écho de ce conflit linguistique se traduit par un positionnement du scripteur par rapport aux points de vue des deux antagonistes. Le discours rapporté comme forme dialogique et polyphonique centrée sur le discours autre, est un lieu propice pour l'expression des prises de position. Dans le discours sur la darija, le scripteur-locuteur, lors la mise en scène du discours rapporté, n'affiche pas le même comportement par rapport aux paroles citées des deux camps. Il a toujours tendance à valoriser le discours des partisans et discréditer le discours des opposants. Notre travail consiste à analyser l'expression de ce positionnement dans le discours. Cela nous mène à nous interroger sur les procédés énonciatifs, rhétoriques et pragmatiques mis en œuvre par le locuteur-scripteur pour rendre compte de sa prise de position.

Notre recherche s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours et consiste à exploiter les multiples variations du discours rapporté qu'offrent les articles d'opinion relevant de la presse en ligne ou de la version numérique de la presse papier.

Dans notre corpus, la majorité des formes de discours rapporté des partisans repérées, tend vers la littéralité. Le scripteur-locuteur en adoptant ses

formes, cherche à se montrer plus « objectif », afin de valoriser les partisans et leur discours, étant donné que le tour objectivant favorise le façonnement d'un éthos positif et la circonscription d'une posture de sur-énonciation pour locuteur rapporté. Inversement, les formes relevées dans le discours des opposants tendent vers la reformulation, ce qui atteste de la volonté du scripteur de discréditer les opposants et leur discours dans la mesure où la reformulation favorise l'apparition d'un éthos négatif et la circonscription d'une posture de sous-énonciation pour le locuteur dont on rapporte la parole.

Afin de servir ses intentions argumentatives, rhétoriques (en matière d'éthos) et énonciatives (en matière de postures), le scripteur-rapporteur use donc de deux stratégies différentes : la dissimulation derrière une objectivité/littéralité apparente du discours rapporté des partisans, et l'ingérence, via la reformulation, dans le discours rapporté des opposants. Différentes en apparence, les deux stratégies relèvent de la manipulation discursive.

Mots-clés : Darija, Discours rapporté, Ethos, Postures énonciatives, Opposants, Partisans, Objectivité, Littéralité, Reformulation.

Abstract

This thesis aims at questionning the discourse on the Moroccan Dialect « Darija » In the French speaking Moroccan Newspapers. In Morocco, the debate on languages in general and on Darija in particular has known a remarkable turn during the last two decades. This period was characterized by the openness of the power on the freedom of expression on the one hand and by the raise of the Islamism in the political sphere on the other hand, culminated by the participation of the Party of Justice and Development (PJD) in power in 2011. As a result of this political context, there has been a great debate on Darija between the opponents and the proponents.

In the press, and particularly in the opinion or commentary articles, the echo of this linguistic conflict manifests in the positioning of the writer in relation to the point of view of the two antagonists. Reported speech as a dialogic and polyphonic form revolves around the 'other' discourse, serves as an appropriate means to express positions. In the discourse on Darija, the writer-locutor in the staging process of reported speech, do not show the same behaviour in front of the quoted words of both camps. He always has a tendency toward valorizing the discourse of the defenders and disvalorizing the discourse of the opponents. Our aim is to analyze the way this positioning is expressed in discourse. This leads us to question the enunciative, rhetorical and pragmatic processes implemented by the speaker-writer to account for his position.

Our research falls within the framework of discourse analysis and makes use of the multiple variations of reported speech as offered by such opinion or commentary articles taken from online newspapers or the digital versions of the paper press.

In our corpus, the majority of the forms of speech reported by supporters identified, tend towards literalness. The writer-speaker by adopting these forms,

seeks to be more "objective", in order to valorize the partisans and their discourse, given that the objectifying turn favors the shaping of a positive ethos and the circumscription of a posture of sur -enunciation for reported speaker. Conversely, the forms noted in the speech of the opponents tend towards reformulation, which attests to the will of the writer to discredit the opponents and their speech insofar as the reformulation favors the appearance of a negative ethos and the circumscription of a posture of under-enunciation for the speaker whose speech is reported.

In order to serve his argumentative, rhetorical (in terms of ethos) and enunciative (in terms of postures) intentions, the writer-rapporteur therefore uses two different strategies: concealment behind an apparent objectivity/literality of the discourse reported by the partisans, and interference , via rephrasing, in the reported speech of opponents. Different in appearance, the two strategies stem from discursive manipulation.

Keywords : Darija, Reported speech, Ethos, Enunciative postures, Opponents, Supporters, Objectivity, Literality, Reformulation.

Liste des abréviations

-**Antép**. : antéposé

-**DR** : discours rapporté

-**DD** : discours direct

-**DI** : discours indirect

-**DIL** : discours indirect libre

-**DDL** : discours direct libre

-**DLM** : discours libre mixte

-**DILN** : discours indirect libre neutre

-**DILNVA** : discours indirect libre neutre verbalo-analytique

-**DM** : discours mixte

-**DLMVA** : discours libre mixte verbalo-analytique

-**Dct** : Dct

-**Dcé** : Dcé

-**Encad. :** encadré

-**Frag** : fragment

-**Gmets** : guillemets

-**Loc**. : locuteur

-**L1** : locuteur / scripteur / rapporteur

-**L2** : locuteur rapporté

Introduction

Le discours sur les langues se nourrit incessamment des relations conflictuelles qui caractérisent le champ linguistique dans plus d'un pays dans le monde. Au Maroc, les tensions linguistiques sont dues essentiellement au phénomène de diglossie[1] qui oppose les langues et les variétés de langues en place.

Cette situation langagière explique en grande partie l'affrontement qui existe entre l'arabe classique et l'arabe dialectal « la darija », deux idiomes présentés au Maroc comme étant dans une situation de diglossie[2]. Cet état de choses a engendré des prises de position soutenues par une polarisation parfois très forte, entre les défenseurs de l'arabe classique, qui s'opposent à la darija, à son introduction dans l'espace public et dans l'enseignement et les défenseurs de la darija qui appellent à la promotion de cet idiome en l'intégrant dans les institutions, dans les médias et surtout à l'école.

Dans les médias, et plus particulièrement dans la presse écrite ce débat par sa nature conflictuelle, revêt un caractère polémique, dans la mesure où chacun des deux antagonistes comme le note Kerbrat-Orecchioni (1980), vise à disqualifier l'adversaire et le discours qu'il tient en usant de tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs. Notre recherche ne constitue pas une étude théorique du discours polémique en tant que tel, mais elle vise à mettre en lumière les manifestations de ce discours dans la presse marocaine d'expression française.

[1] Le sociolinguiste américain Charles Ferguson définit la diglossie comme « Une situation langagière relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes premiers de la langue (qui peut inclure un standard ou un standard régional) appris dans la socialisation première, il y a une variété superposée, hautement codifiée, qui diverge fondamentalement, et qui est souvent grammaticalement plus complexe. Cette variété est celle d'un vaste corpus littéraire, issu d'une période antérieure ou qui vient d'ailleurs. Cette variété s'acquière par l'éducation formelle, est utilisée pour la plupart des écrits et des situations formelles, mais personne dans la communauté ne l'utilise pour la conversation ordinaire ». (cité dans Matthy, 2014, p. 4)

[2] Pour Boukous (1995), l'arabe classique et la darija sont deux variétés apparentées, la première représente la variété *haute* et la deuxième représente la variété *basse*.

Le discours sur les langues comme le définit Moore (2008) est tout à la fois :

> b) l'activité officielle de formalisation et de diffusion textuelle et discursive des rapports existant entre les langues et leurs utilisateurs, en vue de la construction, de la permanence et de la modification ou de la destruction de ces mêmes rapports (le temps, l'espace, le social)
>
> b) les images que les acteurs sociaux se font du langage, d'une langue, de ses normes, de ses caractéristiques, de son statut au regard d'autres langues, etc. ;
>
> c) le statut énonciatif des discours impliqués.

Nous nous intéresserons dans le cadre de notre recherche plus spécifiquement au statut énonciatif du discours rapporté, de sa mise en scène dans la presse marocaine d'expression française et de ses retombées pragmatiques et rhétoriques en termes d'éthos et de postures énonciatives.

Parler du discours rapporté, c'est parler des mots des autres dans le discours. Tout mot, tout énoncé ne sont pas dits pour la première fois ; ils sont repris, reformulés, confirmés, rejetés, anticipés, pris en considération dans un sens interactionnel avec des mots autres ou avec les mots des autres. Dans ce sens dialogique, tout discours interagit d'une manière ou d'une autre avec un discours autre :

> Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non-dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui qui se produit sur le chemin de l'objet » (Bakhtine, cité dans Todorov 1981, p. 98)

Cette présence de l'autre dans le discours peut être comme le souligne Authier-Revuz (1982), soit diffus et non repérable linguistiquement, elle relève de l'hétérogénéité constitutive ; soit marquée, nettement délimitée et descriptible linguistiquement, et relève de ce qu'elle appelle l'hétérogénéité montrée. Selon Rosier(2008), certaines de ces formes d'hétérogénéité caractérisent de manière plus ou moins univoque le discours d'autrui, et sont regroupées sous l'étiquette de discours rapportés.

Dans la presse cette forme d'hétérogénéité se trouve au cœur de la pratique journalistique :

> Le texte journalistique devient (…) une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité(…) (Moirand, 2007, p. 85)

La convocation de la voix des autres dans l'écriture journalistiques relève de la pratique démocratique qui caractérise la presse contemporaine, et peut servir différents stratégies et enjeux. La presse comme l'entend Charaudeau (2011), est le lieu où s'entrecroisent et s'affrontent des paroles différentes, voire opposées, elle est le porte-parole de ce qui se dit et se pense dans l'espace public. Les paroles rapportées restent dans ce sens l'un des grands enjeux de la presse contemporaine.

L'approche énonciative relevant de la linguistique de l'énonciation, et après la fameuse remise en cause de l'unicité du sujet parlant par Ducrot (1984), conçoit le discours rapporté comme la mise en scène de deux instances énonciatives, un locuteur-rapporteur et un locuteur rapporté, ou comme le note Biardzka(2012) de deux énonciations : un discours citant (désormais Dct) qui verbalise les données situationnelles de l'énonciation primaire, et un discours cité (désormais Dcé) qui représente les paroles rapportées. Dans la presse, le discours rapporté s'éclate en une pléthore de formes ; Rosier (2008) distingue les formes dites canoniques englobant le discours direct et le discours indirect, les discours direct libre et le discours indirect libre , les formes mixtes : discours direct avec « que », discours indirect sans « que », le discours rapporté neutre, le discours indirect avec marqueur graphique, et les formes qui se situent aux confins du discours rapporté : le discours narrativisé, le conditionnel et le paradigme des formes en « selon que » . Ces différentes formes sont classées par Rosier (2008) selon un continuum allant de l'énonciation indirecte à l'énonciation directe, du moins littéral au plus littéral, dans le sens d'une actualisation progressive de l'énonciation citée.

Biardzka (2012), va dans le même sens en intégrant d'autres formes, telles que les discours libres mixtes, les discours indirects libres mixtes, les discours libres avec guillemets dits varbalo-analytiques. Il fonde sa classification sur le degré de reformulation-reproduction du Dcé, et distingue les citations-reproduction qui sont rapportées sans aucune intervention dans la textualité/ matérialité du message ; les citations-reformulation qui traitent les paroles rapportées plus ou moins librement, résument, reformulent le discours d'origine, ou même signalent seulement qu'il y a eu un acte de parole sans donner des indications sur sa matérialité, ce sont des cas où l'intervention du rapporteur est très grande ; et enfin les citations mixtes qui mêlent reproduction et reformulation.

Dans les articles d'opinion ou de commentaire, comme d'ailleurs, dans les articles d'information, bien que les enjeux soient différents, le discours rapporté est toujours de mise. Les articles d'opinion, sur lesquels nous nous focalisons, se présentent comme un espace d'expression de la subjectivité par excellence, il s'agit d'un genre relevant de « l'événement commenté », qui est selon Charaudeau (2011), un mode discursif à travers lequel l'énonciateur manifeste avec un degré plus ou moins grand, son engagement lorsqu'il exprime son opinion ou ses appréciations dans les analyses de l'évènement qu'il met en scène. Commenter un évènement revient selon cet auteur à le problématiser, à émettre des hypothèses, à développer des thèses, à porter des preuves ou à imposer des conclusions. C'est un travail d'évaluation et de jugement en vue d'une adhésion ou d'un rejet. C'est sur l'activité argumentative que l'article d'opinion met l'accent.

Le discours sur les langues au Maroc trouve dans ce genre d'articles un lieu privilégié pour se concrétiser, et l'usage du discours rapporté peut servir diverses stratégies argumentatives[3]. Dans son enjeu de crédibilité, le scripteur cherche à ce que le lecteur le prenne au sérieux, il s'agit là d'une question d'éthos (image) à travers lequel le sujet argumentant construit son identité discursive. Dans son

[3] Les stratégies argumentative sont amplement discutées dans Charaudeau (2007 a).

enjeu de captation le scripteur cherche à faire adhérer le lecteur dans son univers de discours en choisissant soit un comportement polémique pour battre en brèche les valeurs de l'adversaire ou sa légitimité, soit un comportement persuasif en adoptant des raisonnements qu'on ne peut pas contredire. Dans sa stratégie de positionnement le scripteur adopte une manière pour prendre position par rapport à une problématique.

Dans la quête d'influence, un locuteur cherche à projeter un éthos. Selon Amossy (2014), cette notion d'éthos est définie par la rhétorique classique comme l'image que l'orateur construit de sa propre personne pour assurer sa crédibilité et pour garantir son entreprise de persuasion. Il est « l'image de soi que l'orateur produit dans son discours, et non de sa personne réelle ». (Charaudeau et Maingueneau, 2002, p. 238). Il s'agit d'un jeu que pratique l'orateur d'une manière consciente et préméditée. Pour Maingueneau l'éthos ne consiste pas seulement à donner sciemment une image de soi ; dans sa prise de parole le locuteur peut également projeter malgré lui une image à travers les modalités de son discours, d'une manière qui échappe à sa volonté. Maingueneau fait la différence entre *éthos montré* et *éthos dit*, le premier est celui qui « se montre dans l'acte d'énonciation, il ne se dit pas dans l'énoncé. Il reste par nature au second plan de l'énonciation : il doit être perçu, mais ne pas faire l'objet du discours » (2002, p. 5), le second est celui « que le locuteur dit sur lui-même, par exemple qu'il est un homme simple « (2016, p. 2). Ces deux conceptions de l'éthos sont deux facettes de l'éthos discursif considéré par Maingueneau (2016), comme «crucialement liées à l'acte de l'énonciation » (2002, p. 58). En plus de cette image projetée lors de la prise de parole, cet auteur revient et distingue une autre dimension de l'éthos extérieure à l'énonciation, elle correspond à l'image préalable que le locuteur se fait du destinataire. Celle-ci est née lorsque « les destinataires disposent d'une représentation du locuteur antérieure à sa prise de parole » (2014, p. 35). Cette représentation du locuteur, dite *éthos prédiscursif*, est déterminée selon Amossy (2006), par des données sociales et individuelles préalables, telles que les fonctions institutionnelles, le statut, le pouvoir, et la réputation de l'orateur. En

considérant l'éthos comme une image que le locuteur projette dans son discours volontairement ou involontairement Maingueneau se démarque de l'entreprise persuasive initiée par la rhétorique classique.

Amossy dans sa théorie de l'argumentation, renoue avec l'éthos rhétorique dans une définition renouvelée de l'argumentation en termes de visée et de dimension argumentatives :

> Dans certains cas, en effet, le locuteur veut faire adhérer l'auditoire à une thèse en projetant une image digne de confiance, voire en se livrant à une entreprise délibérée de promotion de sa propre personne : c'est la visée argumentative caractéristique de certains cadres discursifs comme la plaidoirie, les discours politiques ou la parole électorale. Dans d'autres cas, il s'agit simplement d'infléchir des façons de voir, de penser ou de sentir sans volonté expresse de persuader – c'est ce que j'ai appelé la dimension argumentative qui est inhérente au discours (2014, p. 22)

L'éthos se trouve de nouveau au cœur des stratégies d'influence telles quelles sont explicitées par Charaudeau (*voir supra*).

Au niveau du discours rapporté, la construction de l'éthos peut être vue selon trois plans enchâssés :

> -l'éthos du locuteur rapporteur, qui construit une occurrence de discours rapporté et convoque les paroles d'un locuteur rapporté ;
>
> - l'éthos du locuteur rapporté, dont les paroles sont sélectionnées et mises en scène par le locuteur rapporteur afin de construire une certaine image du locuteur rapporté. Cette image est la représentation construite par le rapporteur à destination du lecteur d'une œuvre de fiction ou d'un article de presse. L'éthos du locuteur rapporté se trouve ainsi enchâssé dans le discours du locuteur rapporteur ;
>
> - l'éthos du destinataire du discours rapporté : le lecteur. Dans le cas de la presse, le journaliste s'appuie sur l'image qu'il peut avoir d'un représentant prototypique de son lectorat, ce qui peut avoir pour conséquence un infléchissement de l'éthos discursif construit du locuteur rapporté dont le journaliste met en scène les propos. (Lacaze, 2017, p. 90)

Les notions de l'éthos et du discours rapporté sont reliées à une autre notion, celle des postures énonciatives, dans une trilogie inséparable.

La conception polyphonique du discours rapporté consiste en la mise en scène «d'un locuteur aux prises avec le point de vue autre d'un énonciateur » (Rosier, 2008, p. 39). Les points de vue des deux énonciateurs ne sont pas toujours exprimés sur le même pied d'égalité, le locuteur-rapporteur peut adopter différentes postures énonciatives par rapport au point de vue du locuteur rapporté. Les postures énonciatives correspondent selon Rabatel (2004), aux rapports qu'entretiennent les énonciateurs dans la construction linguistique d'un même point de vue. Le locuteur-rapporteur peut exprimer son positionnement par rapport au point de vue du locuteur rapporté en adoptant l'une des postures inscrites dans la topique énonciative. Celle-ci est définie par Rabatel (2004) en trois éléments :

-La posture de co-énonciation : elle correspond à la coproduction d'un point de vue commun et partagé.

-La sur-énonciation correspond l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant à caractère dominant

-La sous-énonciation renvoie à l'expression interactionnelle d'un point de vue dominé, au profit d'un sur-énonciateur.

La relation entre éthos et postures énonciatives sont peu discutées dans l'analyse du discours. Quelques tentatives menées par Druetta et Paissa ont pu mettre en lumière quelques aspects de ce rapport en estimant l'existence d'une certaine complémentarité entre les deux notions : « la posture adoptée par l'énonciateur, dans une situation discursive de co-construction d'un PDV, contribue, en association avec un faisceau d'autres traits, à l'élaboration de son éthos. » (2020, p. 3). Les auteurs ont pu révéler quelques traits concrets de cette affinité, tels ceux qui caractérisent la posture de sur-énonciation et l'éthos découlant de l'ironie, de l'hyperbole, et du blâme, ou ceux qui marquent la posture de sous-énonciation et l'éthos résultant de l'éloge ou de l'humour. Ils ont pu montrer aussi qu'un éthos autoritaire semble être plus en accord avec la

posture de sur-énonciation alors qu'un éthos déférent peut s'accorder bien avec la sous-énonciation.

Le discours rapporté et l'éthos ont été largement étudiés et analysés à la lumière de différents apports théoriques. La mise en rapport de ces deux notions avec celle des postures énonciatives n'a pas beaucoup, à notre sens, attiré l'attention des chercheurs. Plus est, dans le discours sur les langues, l'application de ces notions n'ont jamais, à notre connaissance, été l'objet d'aucune étude.

Notre intérêt au discours rapporté, à l'éthos et aux postures énonciatives, nous permettra de répondre à une question d'ordre général : celle de leurs effets énonciatifs, pragmatiques et rhétoriques dans le discours sur la darija. Il est connu, aussi bien dans les études spécialisées que dans la vulgate, que le plurilinguisme au Maroc, est à l'origine de multiples positionnements. Ceux-ci sont en relation de concurrence et empruntent différents sens : entre l'arabe et le français, l'arabe dialectal et l'amazigh, le français et l'anglais, l'arabe classique et l'arabe dialectal, l'arabe classique et l'amazigh, etc.

Sur le marché linguistique[4] ces langues et parlers ont comme le montre Boukous (1995), des statuts et des fonctions divers. L'arabe classique ou standard a un statut et des fonctions particuliers, il est la langue de la religion islamique, ce qui en fait la langue mythique de la communauté islamique et la langue de référence des pays arabes. Il est aussi la langue officielle des institutions publiques et se caractérise par son usage dominant dans le champ politique, il représente le code de la culture savante, celle de l'élite. L'arabe dialectal « la darija » est une variété locale de l'arabe classique, c'est la langue maternelle de la plupart des marocains. Étant sans statut particulier, cela ne l'empêche pas de jouer la fonction d'une langue véhiculaire, il est une sorte de *ligua franca* permettant la communication entre des locuteurs parlant des idiomes différents. L'amazigh est la langue première des marocains, il est

[4] Le terme de « marché linguistique » désigne pour Bourdieu, le fait que dans une situation sociolinguistique particulière le langage employé ne dépend pas seulement de la compétence du locuteur, mais il est tributaire des conditions de réception aussi : « Toute situation linguistique fonctionne donc comme un marché sur lequel le locuteur place ses produits et le produit qu'il produit pour ce marché dépend de l'anticipation qu'il a des prix que vont recevoir ses produits. » (1984, p. 98)

considéré par la constitution de 2011, comme une langue officielle de l'État et patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Il fonctionne comme langue véhiculaire et vernaculaire attestant de l'appartenance identitaire à la communauté amazighe. Le français est introduit au Maroc par le régime du protectorat imposé par la France en 1912, c'est la première langue étrangère du pays, langue de l'ouverture, de l'enseignement et de l'économie. L'anglais et l'espagnol ont des fonctions plus ou moins réduites dans le champ linguistique marocain, des voix s'élèvent ces dernières années, pour revendiquer une place plus importante à l'anglais et on assiste à un élargissement progressif de sa présence au Maroc. Boukous en s'inspirant des travaux de Bourdieu considère que « le statut, les domaines d'emploi et les fonctions des langues sont autant d'indicateurs qui concourent à assigner une valeur aux produits linguistiques » (1995, p. 39). Cela conduit selon lui, à une stratification du marché, fondée sur des relations de compétition et de dominance. Cette tendance est devenue de plus de plus aigüe avec la montée vers la fin du siècle dernier, de l'idéologie islamiste sur la scène politique marocaine. L'accès du parti islamiste, le Partie de la Justice et du Développement (PJD), au pouvoir a accentué encore plus les revendications identitaires et linguistiques. Cela se traduit effectivement par des prises de position conflictuelles entre les groupes sociaux qui s'identifient à telle ou à telle langue. Dans ce contexte, il est tout naturel pour chaque groupe de tendre à valoriser son produit sur le marché linguistique.

Au niveau discursif, et dans le contexte de conflit qui oppose l'arabe classique et l'arabe dialectal, la presse devient un lieu d'expression de deux positionnements opposés : celui des défenseurs de l'arabe dialectal et celui des opposants défenseurs de l'arabe classique. Compte tenu de cette situation, nous reformulons notre problématique dans les termes suivants : dans le discours sur la darija véhiculé dans les articles d'opinion, le locuteur-scripteur ne se positionne pas de la même manière par rapport aux deux antagonistes et par rapport au discours qu'ils soutiennent. Cela nous mène à nous interroger sur les procédés énonciatifs, rhétoriques et pragmatiques mis en œuvre par le locuteur-scripteur pour rendre compte de sa prise de position.

Sur quels procédés linguistiques et discoursifs le locuteur-rapporteur s'appuie-t-il pour se positionner par rapport aux défenseurs de la darija et par rapport à leur discours ? Utilise-t-il les mêmes procédés pour se positionner par rapport aux apposants et par rapport à leur discousr ?

Dans le but de trouver des réponses à ces questions, nous émettons notre première hypothèse : dans son entreprise de valorisation du discours des défenseurs de la darija, le locuteur-scripteur emprunte trois perspectives : la mise en scène d'un discours rapporté objectivant avec une tendance à la littéralité, la circonscription d'une posture de sur-énonciation et l'attribution d'un éthos positif aux locuteurs rapportés.

Étant donné que le discours sur la darija inscrit les locuteurs dans un rapport d'antagonisme, il est légitime de formuler une deuxième hypothèse portant cette fois-ci sur le camp adverse : dans sa tentative de discréditer le discours des opposants à la darija, le locuteur-rapporteur met en scène des discours rapportés ayant tendance à la reformulation, place les locuteurs rapportés dans une posture de sous-énonciation et leur attribue un éthos négatif.

La coprésence de ces trois notions dans la construction d'un même effet de sens, nous pousse à nous interroger sur les relations qu'elles pourraient entretenir : y a-t-il une relation entre l'éthos positif, la posture de sur-énonciateur et le Dcé objectivant du locuteur rapporté ? Dans un discours rapporté reformulé, la posture de sous-énonciation s'accorde-t-elle mieux avec l'éthos négatif du locuteur cité ? Quelle est la part de l'intervention du locuteur-scripteur dans le Dcé et dans la construction de l'éthos des locuteurs rapportés ? Cette dernière question entraine une autre : quelle est la part du lecteur dans le processus interprétatif de la co-construction de cet éthos ?

Des contraintes peuvent bien évidemment se poser. Ces notions peuvent être étudiées en dehors du discours rapporté. Les articles d'opinion par leur caractère subjectif seraient propices à rendre compte des positionnements des locuteurs par d'autres moyens. Le discours rapporté n'est pas suffisant à lui seul

pour mettre en relief les différentes prises de position des antagonistes du discours. Plus est, la présence dans la presse, de formes classées en dehors des frontières du discours rapporté proprement dit, rend l'extension de notre analyse à l'ensemble de ces formes une mission dépassant le cadre de ce travail consacré plus particulièrement aux formes attestées par les théoriciens comme relevant du discours rapporté dans sa complétude.

Notre objectif vise à montrer que dans le discours sur la darija dans la presse marocaine d'expression française, les notions de discours rapporté, de postures énonciatives et d'éthos ; compte tenu de leurs effets énonciatifs, pragmatiques et rhétoriques et compte tenu de la nature polémique du discours sur la darija, attestent dans leur combinaison, du positionnement du locuteur-scripteur par rapport aux autres locuteurs et par rapport à leur discours.

Pour répondre à nos interrogations, nous avons choisi d'inscrire notre recherche dans le cadre de l'analyse du discours. Nous partons du constat selon lequel dans le discours rapporté, le degré de reformulation et le degré d'effacement énonciatif ont des effets pragmatiques, rhétoriques et argumentatifs variables au niveau de la construction de l'éthos et des postures (Amossy, 2010) et (Rabatel, 2003). Dans les articles d'opinion, le locuteur-rapporteur, pour exprimer son positionnement peut, plus ou moins, reformuler les discours des locuteurs rapportés, peut plus ou moins effacer les sources ainsi que leurs dires ou leur vouloir dire. Cette possibilité est plus à saisir dans les articles de presse que partout ailleurs, puisque comme le note Biardzka (2012), la presse écrite se caractérise par une prolifération des pratiques du discours rapporté dans des formes récurrentes. Si nous nous intéressons à la presse écrite dans sa version en ligne et numérique, c'est aussi parce qu'elle reflète mieux le débat qui se joue dans la société et elle est moins soumise au poids de la censure qui marque les autres médias. Les débats télévisés sur la question des langues sont rares sur les plateaux des chaînes publiques par exemple, et sont encore considérés comme un sujet tabou dont toute vulgarisation n'est pas souhaitable. Un tel choix est favorisé aussi par la disponibilité des articles de presse sur internet ce qui rend la

collecte du corpus encore plus facile et plus économique pour le chercheur, notamment au niveau du temps. S'appuyer dans une recherche sur un corpus de presse, nous semble justifié et légitime.

Il convient aussi de mentionner que le discours sur les langues au Maroc, n'a pas - à notre connaissance - été suffisemment abordé dans le cadre de l'analyse du discours, que ce soit dans sa perspective énonciative, rhétorique ou argumentative. Les recherches effectuées au Maroc, sont pour la plupart, inscrites dans le cadre des tentatives de formalisation et de diffusion textuelle délimitant les rapports entre les langues. En dehors du Maroc une étude relativement similaire a été faite par Rosier (2004) ; elle concerne le discours des puristes sur la langue française, mais sa recherche a été orientée seulement vers l'étude de la circulation du discours à la lumière de l'effacement énonciatif. L'originalité de notre travail consiste à dépouiller les manifestations du conflit sur la darija dans le discours à travers une étude comparative confrontant les aspects des positionnements du locuteur- scripteur par rapport aux énoncés/énonciations des autres locuteurs dans une panoplies de formes du discours rapporté, dépassant de ce fait, le seul effet de la circulation du discours.

Motivé par les caractéristiques de l'écriture journalistique et par la nouveauté de notre sujet, nous avons choisi de mener notre travail sur un corpus de presse d'expression française constitué d'une trentaine d'articles relevés aussi bien dans la presse en ligne que dans les versions numériques de la presse papier. Le corpus sera soumis à une analyse qualitative et quantitative pour faire émerger les éléments nécessaires à l'établissement des points de comparaison, de divergence ou de convergence susceptible à asseoir une synthèse répondant aux différents aspects de notre problématique.

Pour cela, et pour apporter une réponse optimale à notre question de départ, nous avons choisi pour la présente thèse, une structure en deux parties hiérarchisée chacune en trois chapitres :

La première partie consacrée au cadre théorique, se décompose comme suit : le premier chapitre aborde les différentes contributions théoriques qui se

sont intéressées à l'approche de l'autre dans le discours, notamment les recherches centrées sur le dialogisme et la polyphonie. Une place sera consacrée dans ce chapitre à la notion d'éthos comme manifestation dialogique dans le discours. Seront donc passées en revue les principaux travaux menés sur cette notion ainsi que les perspectives selon lesquelles elle a été abordée. Le deuxième chapitre porte sur le discours rapporté. Nous y présentons les différentes réflexions faites dans le cadre de l'analyse du discours, sur cette forme de la représentation du discours autre. Dans le troisième chapitre nous nous intéressons à la notion de postures énonciatives, et au rapport qu'elles entretiennent avec le discours rapporté et la construction de l'éthos.

La deuxième partie de notre recherche est réservée au cadre méthodologique et à l'analyse des données. Dans le premier chapitre nous présenterons une description détaillée du corpus et nous exposerons la démarche qui sera mise en œuvre lors de l'analyse des éléments du corpus. Le deuxième et le troisième chapitre seront consacrés à l'analyse des données. Eu égard au travail comparatif que nous avons proposé, nous procéderons dans le deuxième chapitre, à une analyse des différents mécanismes énonciatifs, rhétoriques et pragmatiques qui sous-tendent le positionnement du locuteur-scripteur par rapport au discours rapporté des défenseurs de la darija, alors que dans le troisième chapitre nous analyserons le positionnement du scripteur par rapport au discours rapporté des opposants. Notre analyse dans les deux chapitres, porte essentiellement sur le rôle que peuvent jouer dans leur alliance, les formes du discours rapporté, les postures et l'éthos dans l'expression du positionnement du locuteur-scripteur en tant que rapporteur d'un discours autre.

Au terme de ces chapitres, nous présenterons le bilan et les résultats de notre recherche sous forme de synthèses et de conclusions. Il est temps de vérifier nos hypothèses et de répondre à notre problématique.

PARTIE I

CADRE THÉORIQUE

CHAPITRE I

Le discours autre et la construction de l'identité

I. Dialogisme, polyphonie et analyse du discours

I. 1. L'héritage de Mikhaïl Bakhtine

La notion de dialogisme remonte aux travaux du cercle de Mikhaïl Bakhtine élaborés au début du vingtième siècle, elle est introduite dans le champ linguistique français à partir des années soixante par le biais de la traduction. Bakhtine part du rejet de l'idée selon laquelle le langage n'implique subjectivement que le sujet parlant. Dans ce sens le langage n'est pas à saisir comme un acte individuel, mais comme une production sociale prise dans une dimension interactive. Autrement dit, toute communication, toute interaction verbale se réalisent sous la forme d'un échange d'énoncés, c'est-à-dire dans la dimension d'un dialogue. Le dialogue, comme forme d'interaction verbale, doit être pris dans un sens plus large, c'est-à-dire « non seulement comme échange à haute voix impliquant des individus placés face à face, mais tout échange verbal, de quelque type qu'il soit » (Bakhtine, 1977, p.136).

Le discours est considéré comme une cascade de parole continue à laquelle le locuteur doit réagir : «Toute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une fraction d'un courant de communication verbale interrompu » (Bakhtine, 1977, p. 13). Empruntant la métaphore musicale, Bakhtine (1977) considère le langage comme un ensemble de voix enchevêtrées où le sens des énoncés consiste essentiellement à mettre en relation des voix et des paroles qui résonnent et qui se répondent les unes aux autres. L'échange verbal consiste non seulement en des tours de paroles entre interlocuteurs, mais

> En parlant, chacun rejoue constamment la partition de l'autre, lui emprunte ou anticipe ses jugements, ses formulations. Cela est avéré non seulement dans le dialogue, mais jusque dans les formes de discours les plus détachées de toute interaction effective apparente » (Perrin, 2004, p. 8).

Pour Bakhtine le sens des énoncés prend appui non seulement sur l'objet dont on parle mais aussi sur ce que disent les autres sur cet objet ; sur d'autres

discours ou points de vue, « l'expression d'un énoncé est toujours, à un degré plus ou moins grand, une réponse, autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui». (Bakhtine, 1984, p. 229)

Tout discours est donc traversé par des discours antérieurs ou des discours à venir que pourrait produire un interlocuteur, il résulte d'une interaction avec eux en les confirmant, les infirmant, les rejetant, les reformulant, etc.

Cependant, si Bakhtine a pu forger une nouvelle piste de recherche sur le langage en introduisant la dimension autre dans le discours, il n'a pas explicitement défini les notions de polyphonie et de dialogisme dont les contours restent flous voire confondus pour plusieurs chercheurs en linguistique : « Bakhtine a produit les deux notions de dialogisme et de polyphonie, qui se recouvrent en partie sans pour autant être équivalentes, et n'a pas eu le souci de les articuler l'une à l'autre ». (Bres et al., 2004). Plusieurs auteurs ont essayé ultérieurement de trouver des frontières d'action pour chacune des deux notions :

I.2. La polyphonie selon Ducrot

Dans sa théorie polyphonique de l'énonciation, Ducrot a remis en cause l'unicité du sujet parlant, c'est-à-dire, l'idée que l'énoncé n'est produit que par un seul énonciateur, il dit en ce sens :

> Il me semble en effet que les recherches sur le langage, depuis au moins deux siècles, prennent comme allant de soi - sans même songer à formuler l'idée, tant elle semble évidente - que chaque énoncé possède un et un seul énonciateur. (1984, p. 171)

Partant de la lecture des textes littéraires de Bakhtine, où il lui reconnait le fait d'avoir montré que plusieurs voix parlent simultanément sur le même pied d'égalité, Ducrot (1984) reproche à Bakhtine de n'avoir pris en compte que la dimension textuelle et d'avoir négligé la polyphonie au niveau des énoncés : « Mais cette théorie de Bakhtine, à ma connaissance, a toujours été appliquée à des textes, c'est-à-dire à des suites d'énoncés, jamais aux énoncés dont ces textes sont constitués.» (p. 171)

Au niveau linguistique, Ducrot (1984) introduit la notion de *point de vue* en s'inspirant des travaux Banfield qui considère le discours indirect libre comme l'expression d'un point de vue émanant d'un sujet de conscience, mais un point de vue qui n'est pas celui de l'auteur empirique de l'énoncé. Il rejette l'idée selon laquelle un énoncé ne peut avoir qu'un seul sujet de conscience, et l'idée qui pose qu'il n'y a pas de locuteur pour les énoncés dont le sujet de conscience n'est pas l'auteur empirique.

Le rejet de l'idée de l'unicité du sujet parlant mène Ducrot (1984) à décrire la pluralité des voix imbriquées dans un énoncé, en distinguant différentes instances énonciatives, plus précisément celles du *sujet parlant, des locuteurs et des énonciateurs :*

-le sujet parlant : c'est le producteur empirique de l'énoncé, il appartient au monde extralinguistique : il est chargé de toute l'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé.

-le locuteur : c'est un être qui n'existe que par et dans le discours, il est présenté comme le responsable de l'énoncé. Ducrot distingue aussi à l'intérieur du locuteur :

-le locuteur en tant que tel (L) : il est le responsable de l'énonciation, il est considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété.

-le locuteur en tant qu'être du monde qui est une personne « complète », possédant entre autres propriétés celle d'être à l'origine de l'énoncé.

-l'énonciateur : il est défini comme la source d'un point de vue :

> J'appelle énonciateurs ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis, s'ils parlent, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant, leur point de vue, leur attitude, mais non pas au sens matériel leurs paroles. (1984, p. 204)

Pour Ducrot (1984), c'est le locuteur qui donne existence aux énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes.

Bien que cette description de la polyphonie soit très élaborée et opérationnelle, des auteurs tels que Perrin (2014), lui reprochent d'avoir confondu les deux phénomènes que les textes de Bakhtine traitent distinctement.

I. 3. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique (ScaPoLine)

Le succès qu'a eu la théorie polyphonique de Ducrot lui a ouvert la voie vers d'autres horizons. Elle est en fait reçue, adoptée ou retravaillée par d'autres auteurs, mais elle est surtout reprise par la ScaPoLine, groupe de chercheurs formé en 2000 qui tout en se situant sur la ligne de Ducrot, il a élaboré une théorie qui s'en écarte par un nombre de points :

En effet, il revient à cette théorie de mettre en avant la notion de point de vue au lieu de la notion d'énonciateur de Ducrot. Selon Nolke :

> Il ne suffit pas de repérer les points de vue véhiculés par l'énoncé et de décrire les attitudes du locuteur par rapport à ceux-ci. Il nous faudra examiner dans quelle mesure la forme linguistique pourvoit les instructions relatives à l'identité des origines de ces points de vue. (Bres et al., 2004, p. 111)

Si pour Ducrot, le locuteur construit des énonciateurs indéterminés donnant des points de vue, pour la ScaPoLine (Nolke et al., 2004) le locuteur est celui qui construit des êtres de discours susceptibles d' être à l'origine de ces points de vue.

La ScaPoLine (2004) utilise la notion de *configuration* pour la description sémantique de l'énoncé, il s'agit d'un élément construit par le locuteur et renfermant quatre composants :

-le locuteur en tant que constructeur de sens (LOC), celui qui assume la responsabilité de l'énonciation. Il construit les éléments dont se compose la configuration polyphonique.

- les points de vue : (pdv) sont des entités sémantiques composées d'une source (X) qui est dite porteuse d'un point de vue, d'un jugement (peut-être, sans doute,…), et d'un contenu. La source est une variable susceptible d'être saturée par un être discursif. Celui-ci peut être plus ou moins déterminé comme dans la

négation *ne...pas* ou déterminé comme dans le discours rapporté *Pierre dit que X*.

- les êtres discursifs (ê-d) sources des points de vue : sont des entités sémantiques susceptibles de saturer les points de vue.

- les liens énonciatifs (liens) relient les êtres aux points de vue ; c.-à-d. ils précisent la position des divers ê-d par rapport aux différents points de vue exprimés ; ils peuvent être des liens de responsabilité ou de non-responsabilité.

Dans cette théorie, le locuteur outre sa manifestation en tant que LOC, il peut avoir trois autres manifestations :

- le LOC construit une image de lui-même dans sa prise de parole ; c'est le locuteur, comme dans l'expression *je promets.*

- le LOC peut construire une image de lui-même comme locuteur d'une énonciation antérieure ou postérieure, c'est le locuteur *li*, comme dans *je t'avais promis.*

- le locuteur construit une image de lui-même comme locuteur textuel abrégé en (L), celui-ci est présenté comme ayant tous les aspects d'une personne complète. Le LOC peut ainsi construire une image générale de lui-même ou une image de lui à un autre moment de son histoire comme dans *il m'a regardé*.

Outre le LOC, la ScaPoLine distingue l'allocutaire et les tiers :

-l'allocutaire ALLOC, est celui à qui l'énonciation est destinée, lui-même se divise en allocutaire de l'énoncé et allocutaire textuel.

-les **tiers** sont les être discursifs représentés par les pronoms à la troisième personne, par les noms propres ou par les syntagmes à référence générique.

Bien que la ScaPoLine ait développé une théorie très élaborée, la multiplicité des détails, notamment ceux qui concernent les images des instances énonciatives, pose la question de son efficacité, comme le dit Nolke lui-même : « La question qui se pose dès lors est évidemment de savoir si cette complexité est justifiée et maîtrisable. On pourrait se demander où s'arrêter. Avons-nous

vraiment besoin de tant de multitude d'images différentes ? » (Bres et al., 2004, p.122)

I. 4. L'approche de l'école française d'analyse du discours

En s'appuyant sur les textes de Bakhtine, et sur les fondements conceptuels de l'école française de l'analyse du discours, des auteurs tels que Peytard, Pêcheux, Authier-Revuz, Moirand et d'autres, ont élaboré une nouvelle conception du phénomène dialogique dans le discours en s'inspirant essentiellement de la théorie Marxiste de l'idéologie relue par Althusser et Pêcheux, de la psychanalyse de Lacan et de la linguistique structurelle.

Authier-Revuz, qui a apporté la plus grande contribution à cette approche, et partant de l'articulation de ces trois domaines de pensée aux lectures qu'elle a faites de Bakhtine, tente depuis les années 80, de montrer les bases fondatrices qui sous-tendent l'hétérogénéité du discours. Elle voulait en effet, trouver le rapport qu'entretiennent les formes montrées de l'hétérogénéité et ce qu'elle appelle l'hétérogénéité constitutive : « Je proposerai une description de l'hétérogénéité montrée, comme formes linguistiques représentant des modes divers de négociation du sujet parlant avec l'hétérogénéité constitutive de son discours. » (1984, p. 99). Le rapport entre les deux formes d'hétérogénéité se trouve relayée par une forme intermédiaire qu'elle appelle « hétérogénéité suggérée ». Ces trois formes sont présentées comme suit :

1. 4. 1. L'hétérogénéité montrée

Elle englobe les formes qui permettent d'appréhender explicitement la présence de l'autre dans la phrase ou le discours ; les mots de l'autre sont clairement découpés par un marquage univoque dans la phrase ou le discours, comme le discours direct, les guillemets, les italiques, les intonations, ou certaines formes de commentaire. Il s'agit de ce qu'Authier-Revuz (cité dans Krieg, 1996) appelle hétérogénéité montrée marquée. C'est à ce type d'hétérogénéité qu'elle a consacré son ouvrage *« Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire, »*, où elle a étudié la modalisation autonomique. Dans sa réflexion sur « la propriété fondamentale du

langage humain qu'est sa réflexivité, à savoir sa capacité à se prendre lui-même pour objet », Authier-Revuz (1982) fait la distinction entre « faire mention » et « faire usage ». Elle parle :

- d'autonymie, lorsque le mot fait mention à lui-même, comme dans « *pote* est repris dans le dictionnaire », où le mot *pote* indiqué en italiques est utilisé de façon autonymique ;

- de modalisation autonymique, le locuteur fait usage de mots inscrits au fil de son discours et en même temps il les montre, il cite tout en se distanciant, comme dans l'exemple suivant :

> Exemple 1 :
>
> El Otmani a indiqué que cette question ne constituait pas une « partie fondamentale » de la réforme et n'englobe pas tous les niveaux et l'ensemble des manuels scolaires. (*Libération*, 11 septembre 2018)

Les mots qui sont entre guillemets sont inscrits au fil de la phrase et mis à distance, comme d'ailleurs dans des fragments tels que : *comme dit x, selon la formule de x, etc.*

1.4. 2. L'hétérogénéité suggérée

Lorsque les mots de l'autre ne sont pas à décrire par un marquage univoque, la superposition de « mention » et d'«usage » exige une démarche interprétative de reconnaissance à partir d'indices repérables dans le discours en fonction de son extérieur ; c'est le cas du discours indirect libre, de l'ironie, de l'allusion, du stéréotype, etc., c'est une hétérogénéité suggérée, sorte de continuum intermédiaire vers l'hétérogénéité constitutive.

1. 4. 3. L'hétérogénéité constitutive

Contrairement aux formes explicites de l'hétérogénéité, qui sont soit descriptibles linguistiquement ou repérables par interprétation, la présence de l'autre peut ne pas être descriptible par aucune quelconque démarche linguistique.

Pour déterminer les tenants et les aboutissants de cette hétérogénéité, Authier-Revuz (1984) s'appuie sur deux approches non-linguistiques : le dialogisme de Bakhtine qui pose le discours comme produit de l'interdiscours, et la psychanalyse de Freud relue par Jacque Lacan qui étudie le rapport du sujet parlant avec le langage.

Si pour Bakhtine « la véritable substance de la langue [qui] n'est pas constituée par un système abstrait de formes linguistiques […] mais par le phénomène social de l'interaction verbale réalisée à travers l'énonciation et les énonciations ». (1982, p. 10), cette conception est à prendre selon Authier-revuz (1984) ; dans un sens bien délimité, puisqu'elle ne concerne pas la face à face conversationnelle du dialogue, mais le dialogisme interne du discours selon lequel les mots sont toujours les mots des autres. Sont inscrits dans cette conception dialogique les jeux de plurilinguisme, de la constitution des parlers sociaux, les formes d'hybridation et de la bivocalité, etc. En d'autres termes, la dimension dialogique se manifeste autant dans la stratification d'une langue en dialectes sociaux, en jargons, en langages des genres, en parlers des écoles, que dans les couches de langage d'un roman, ou dans le discours, c'est-à-dire, dans les énoncés en tant que produit du rapport de la langue avec la situation, dans une interrelation verbale. En effet, les mots sont traversés par les mots des autres, tout mot renvoie à un contexte dans lequel il a vécu, il passe d'un contexte à l'autre en se chargeant des discours autres. Ainsi tout discours se forme par rapport aux autres discours qui lui sont un extérieur constitutif, et le dialogisme s'avère ainsi comme une condition de la constitution du sens.

Outre ce dialogisme interdiscursif, où l'orientation dialogique se fait à travers le milieu extérieur des autres discours, Authier-Revuz (1982), à la suite de Bakhtine, introduit le *dialogisme interlocutif*, c'est-à-dire, le cas où l'orientation se fait vers le destinataire. L'interlocution est définie non pas par rapport au dialogisme externe qu'est la conversation, mais par rapport au dialogisme interne du discours en général y compris la prose. L'accent ici est mis sur l'interlocuteur dont on anticipe la réponse ou les répliques à venir.

En effet, « Il n'y a pas de message tout fait, remis par A à B. Il se forme dans le processus de communication entre A et B. Ensuite, il n'est pas transmis par l'un à l'autre, mais construit entre eux comme un pont idéologique » (Medvedev cité dans Authie-Revuz, 1982). Partant de cette réflexion, de Medvedev, Authier-Revuz montre que l'interlocution est intégrée au tissu de discours et lui est constitutive.

L'autre perspective sur laquelle s'appuie Authier-Revuz (1982, 1984), dans sa théorisation de l'hétérogénéité, est celle de la psychanalyse de Freud dans sa lecture par Lacan. Articulée à la théorie saussurienne, cette conception de discours donne place à l'inconscient et à la notion de sujet clivé. Authier-Revuz considère sous cet angle, que sous les mots se cachent d'autres mots relevant de l'inconscient, loin de toute volonté intentionnelle du locuteur. Dans cette perspective, le sujet est présenté comme n'étant plus maître de soi homogène et extérieur au langage, mais une entité divisée, produit de l'activité langagière.

En rupture avec le Moi, fondement de la subjectivité classique conçue comme un intérieur face à l'extériorité du monde, le fondement du sujet est ici déplacé, délogé « dans un lieu multiple, fondamentalement hétéronome, où l'extériorité est à l'intérieur du sujet ». (1984, p. 100)

Dans sa tentative l'articuler l'hétérogénéité montrée avec l'hétérogénéité constitutive, Authier-Revuz tente de montrer que dire l'autre, c'est le circonscrire ; en d'autres termes, en désignant l'autre par des marques explicites, le locuteur présente le reste du discours comme lui est propre et allant de soi, ce qui est une pure illusion, car il ne fait que nier l'hétérogénéité constitutive d'une partie de discours : « C'est en ce sens que l'hétérogénéité montrée peut être considérée comme un mode de dénégation, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive qui, elle, relève de l'autre dans l'un. » (1982, p. 145)

I. 5. L'approche praxématique

La praxématique s'est fondée à la fin de l'année 70, d'abord sur une relecture de l'approche Saussurienne du langage, notamment celle de la

dichotomie langue/parole selon laquelle le sujet est plein et maître de ses dires. Elle reprend ensuite, en s'appuyant sur les travaux de Bakhtine, le concept de dialogisme qu'elle définit comme la « capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une ou plusieurs voix qui le feuillettent énonciativement ». (Détrie et al., cité dans Bres et al. 2004, p. 29). La praxématique place le phénomène du dédoublement énonciatif au centre de l'interprétation dialogique du discours, mais contrairement à la conception de Ducrot où il y a absence de toute dimension interactive, le dialogisme bakhtinien donne toute son importance au dialogue des énoncés : « Si la problématique du dialogue, dans sa dimension dialogale et dialogique, est centrale pour Bakhtine, il est largement étrangère à Ducrot 1984. », souligne Bres (2004, p. 57).

I. 5.1. Le dédoublement énonciatif chez Bres

Sur les pas de Bakhtine, Bres et Vérine (2002) distinguent le dialogisme externe, c'est-à-dire, les échanges de tours de parole et le dialogisme interne où un même locuteur entre en interaction à l'intérieur de son dire avec d'autres énoncés. La dimension dialogique relève pour eux du dialogisme interne, alors que le dialogisme externe caractérise la dimension dialogale. L'énoncé dialogique relève donc du dialogisme interne, il est composé au moins de deux énoncés derrière lesquels s'érigent deux systèmes d'énonciation : un énoncé enchâssant et un énoncé enchâssé. Dans l'exemple, *oui, la vie est belle,* nous avons un énoncé enchâssant exprimé par *oui* assumé par un énonciateur qui confirme un énoncé enchâssé *la vie est belle* assumé par un autre énonciateur.

Cette approche articule le dialogisme de Bakhtine à la conception phrastique de Bally. Selon Bres et Vérine (2002), l'actualisation phrastique permettant le passage de la langue au discours se réalise à deux niveaux :

- les opérations d'actualisation temporelle, spatiale, personnelle, des différents éléments du dictum (ou contenu propositionnel) en vue de la référenciation.

- les opérations d'actualisation modale, c'est l'application d'un modus à un dictum.

Suite à cette spécification, locuteur et énonciateur sont définis par Bres et Vérine (2002, chapitre 2), comme suit :

- le locuteur est l'instance de profération du message qui actualise l'énoncé dans sa dimension de dire ; autrement dit, il est responsable de l'actualisation phonétique, graphique ou gestuelle de l'énoncé.

- l'énonciateur est l'instance qui assume la responsabilité de l'actualisation déictique et modale.

Il en ressort que cette approche distingue, selon ces deux auteurs, l'énoncé monologique de l'énoncé dialogique :

Exemple 2 :

Le père – fais-moi passer le pain

Pierre (6ans) – fais-moi passer le pain (Bres et Vérine, 2002, chapitre 2)

Dans cet exemple le père est locuteur et énonciateur en même temps, alors que Pierre ne fait que répéter la réplique de son père, il est locuteur seulement. Les deux répliques représentent deux énoncés monologiques, dans le premier, les deux instances locuteur /énonciateur se superposent. Dans les énoncés monologiques, le plus souvent les deux instances sont coréférentielles : « Tout énoncé a donc – au moins – un locuteur et un énonciateur. Le plus souvent ces deux instances sont coréférentielles, mais la chose est loin d'être systématique ». *(*Bres et Vérine 2002, Chapitre 2*)*

Exemple 3 :

Oui, le climat change *(Le Monde,* cité dans Bres et Vérine 2002, chapitre 2*)*

Dans cet énoncé nous avons une énonciation dite enchâssante, c'est celle qui correspond à l'interaction du scripteur avec le lecteur, et une énonciation enchâssée correspondant à l'interaction avec une instance non explicitée. Le locuteur/scripteur de l'ensemble de l'énoncé (énoncé enchâssant et énoncé

enchâssé) est aussi l'énonciateur de l'acte de confirmation *« oui », mais* pas de l'énoncé enchâssé. Celui-ci est assumé par un autre énonciateur indéterminé.

Pour Bres et Vérine, dans un énoncé dialogique, il y a un décalage entre le locuteur et l'énonciateur. Ainsi dans l'exemple ci-dessus, nous avons un locuteur et deux énonciateurs différents. La distinction entre énoncé monologique et énoncé dialogique se fait aussi, en niveau de l'actualisation modale, comme le montre les deux exemples suivants :

> Exemple 4 :
>
> Les candidats à la présidence du mouvement tiennent tous ce langage. (Bres et Vérine, 2002, chapitre 2)
>
> Exemple 5 :
>
> Certes, les candidats à la présidence du mouvement tiennent tous ce langage. (*Le Monde*, cité dans Bres et Vérine, chapitre 2)

Dans un énoncé monologique comme dans l'exemple 4, l'énonciateur auquel est amputée la responsabilité de cet énoncé, actualise déictiquement et modalise par l'assertion un dictum (*les candidats, tenir un langage*). L'énoncé à une seule source énonciative. Dans un énoncé dialogique (exemple 5), la modalisation de l'énonciateur s'applique non pas à un dictum, mais à une unité ayant déjà statut d'énoncé, c'est-à-dire, à une unité déjà actualisée déictiquement et modalisée par une assertion ou par une autre modalité (par exemple l'interrogation), par un autre énonciateur. Dans l'exemple (5), l'énonciateur de l'énoncé enchâssant attribue l'assertion [les candidats à la présidence du mouvement tiennent tous ce langage] à un autre énonciateur, et se charge quant à lui de concéder (*certes*) cette assertion.

I. 5. 2. Énoncés dialogiques et hiérarchisation

Contrairement aux énoncés dialogaux, les énoncés dialogiques entretiennent entre eux une relation hiérarchique, où le locuteur-énonciateur prend le pas sur les autres énonciateurs : « Le dédoublement énonciatif de l'énoncé dialogique pose les éléments non pas à pied d'égalité mais

hiérarchiquement.» (Bres et *al*, 2004, p. 31). Cette hiérarchie est représentée par la différence des caractères typographiques (2002, chapitre 2).

-énoncé enchâssant E, énonciateur E1, Enonciateur E2

-énoncé enchâssé (e), énonciateur e1, énonciateur e2

> Exemple 6 **:**
>
> J'entends ici ou là parler de crise morale de crise politique / *il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France.* (J. Chirac, cité dans Bres et Vérine, 2002, chapitre 2)

Dans cet exemple donné par Bres, l'énoncé en italique présente deux énoncés hiérarchiques :

-l'énoncé positif enchâssé (e) correspondant à peu près à *il y a une crise morale et politique en France,* assumé par un énonciateur non explicité (e1)

-l'énoncé négatif E enchâssant, assumé par l'énonciateur E1

-l'ensemble (enchâssant +enchâssé) assumé par le locuteur identique ici à E1

La hiérarchie des énonciations est donc l'autre facette de l'approche praxématique qui vient combler les insuffisances de l'approche de Ducrot qui traite les unités des énoncés sur le même pied d'égalité.

I. 5. 3. Les formes de dialogisme

Le dialogue interne qui définit l'énoncé dialogique exprime non seulement l'interaction avec la parole d'autrui, mais aussi avec sa propre parole. Bres (2004) définit trois formes de rapport avec le dialogue, reprises dans les travaux d'Authier-Revuz.

- le dialogisme interdiscursif : lorsque l'énonciateur entre en interaction avec les discours tenus antérieurement par d'autres sur un même objet. C'est l'interaction avec le discours du tiers.

- le dialogisme interlocutif : le locuteur/l'énonciateur s'adresse à un interlocuteur/énonciataire sur la compréhension-réponse duquel il ne cesse

d'anticiper. Il entre donc en interaction avec un discours potentiel, mais qui n'est pas encore tenu.

- le dialogisme intralocutif ou l'autodialogisme : c'est le rapport du locuteur/ énonciateur avec son propre dialogue, comme dans l'exemple suivant :

> Exemple 7 :
>
> Bon je viens / oh et puis non, je ne viens pas j'ai trop de boulot. (Bres et Vérine, 2002, chapitre 2)

II. Énonciation et construction du sens

II. 1. Phrase, énoncé et énonciation

La phrase, l'énoncé et l'énonciation sont trois notions fondamentales dans l'analyse du discours. Il convient donc avant toute chose, de mettre le point sur leurs différentes acceptions ainsi que sur les rapports qu'elles entretiennent les unes avec autres.

***-La phrase* :**

Syntaxiquement la phrase est *« un type d'énoncé, celui qui s'organise autour d'un verbe* ». (Charaudeau et Maingueneau, 2002, p. 222)

Ducrot entend par phrase, le matériel linguistique qui fait l'objet de la parole, la combinaison de signes à faire apparaître à travers une suite de sons ou de lettres. La phrase est donc une entité abstraite, qui n'est saisissable que par ses réalisations multiples, à savoir en énoncés.

- L'énoncé :

Le terme énoncé est utilisé d'une manière polysémique, selon les différents points de vue dans lesquels il se trouve inséré. Charaudeau et Maingueneau (2002), donnent plusieurs définitions parmi lesquelles nous retenons la définition pragmatique et la définition utilisée dans le cadre de l'analyse du discours.

D'un point de vue pragmatique l'énoncé est « la réalisation d'une phrase dans une situation déterminée » (p. 222). Ducrot de son côté, définit l'énoncé

comme suit : « Ce que j'appellerai énoncé, ce sera justement la réalisation d'une phrase sous la forme d'une séquence sonore ou graphique déterminée, localisée en un point déterminé de l'espace et du temps » (1984, p. 279)

Ainsi une seule phrase peut avoir plusieurs énoncés, c'est-à-dire l'énoncé n'est qu'une occurrence de phrases.

Dans l'analyse du discours, Guespin définit l'énoncé par opposition au discours, comme « La suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne». (cité dans Charaudeau et Maingueneau, 2002, p. 223)

-L'énonciation :

Deux conceptions se partagent la notion d'énonciation : la conception linguistique et la conception discursive :

Dans la définition linguistique de l'énonciation on se réfère le plus souvent à Benvéniste : « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (1970, p. 12), c'est le fait même de produire l'énoncé. Dans les termes de Ducrot, c'est « l'évènement historique que constitue sa réalisation » (1984, p. 79). L'énonciation met l'accent sur la production de l'énoncé plutôt que sur le produit lui-même.

Maingueuneau (1976), reprend la définition de Benveniste, et considère l'énonciation comme l'acte individuel de l'utilisation de la langue, c'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé, et il ajoute : « L'énonciation est l'acte par lequel le locuteur mobilise la langue pour son compte, prend la langue pour instrument, convertit la langue en discours ». (1976, p. 102). Maingueneau, par cette définition établit une relation entre la définition linguistique et discursive.

Dans la conception discursive, outre la dimension linguistique, l'intérêt s'étend vers l'introduction d'autres paramètres comme la situation de communication, les scènes d'énonciation, les genres de discours, etc. Mais c'est

surtout en partant de la mise en cause de l'unité du sujet parlant que l'énonciation intègre l'interdiscours comme le soulignent Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 231). D'un point de vue d'analyse du discours, l'énonciation est fondamentalement prise dans l'interdiscours.

Kerbrat-Orecchioni (2009), quant à elle, distingue l'énonciation restreinte et l'énonciation étendue : Dans le sens restreint, l'énonciation a pour but de décrire les relations qu'entretient un énoncé avec les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif, à savoir :

-les protagonistes du discours (émetteur et destinataire(s)).

-la situation de communication.

-les circonstances spatio-temporelles.

-les conditions générales de la production/réception du message : nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers du discours, etc.

Dans le sens étendu, l'énonciation ne s'intéresse qu'à l'un des paramètres constitutifs du cadre énonciatif : le locuteur/scripteur

> Dans cette perspective restreinte, nous considérerons comme faits énonciatifs, les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce qu'avec Benveniste nous appellerons « la subjectivité dans le langage ». Nous nous intéresserons donc aux seules unités « subjectives » (qui constituent un sous-ensemble des unités « énonciatives »), porteuses d'un « subjectivème » (2009, chapitre 2, 1'énonciation « restreint » *vs* « étendue »)

II. 2. Énonciation et subjectivité

La subjectivité dans le langage a commencé à attirer l'attention des linguistes au début du XXe siècle avec C. Bally, mais c'est surtout avec Emile Benveniste que cette notion a été intégrée dans les études linguistiques. Benveniste définit la subjectivité comme étant « la capacité du locuteur à se poser comme sujet ». (1966, p. 259). Il souligne que l'inscription du sujet n'est définie que par le statut linguistique de la personne, c'est-à-dire, à travers des formes de la langue dont figure au premier lieu le pronom personnel « je » qui

est la source de la conscience de soi. Cette « conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste, je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu* » (1966, p. 260). En d'autres termes, le sujet ne se saisit que dans l'intersubjectivité. D'autres formes appartenant à la langue peuvent rendre compte de la subjectivité dans le langage : « indicateurs de la *déixis*, démonstratifs, adverbes, adjectifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du « sujet » pris comme repère : « ceci, ici, maintenant », et leurs nombreuses corrélations « cela, hier, l'an dernier, demain » (1966, p. 260). , et les verbes dits d'opération comme « croire », « supposer », « présumer », qui lorsqu'ils sont utilisés à la première personne permettent de rendre compte de l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu de ce qu'il dit.

Kerbrat-Orecchioni dans *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, a élargi le domaine de la subjectivité en introduisant d'autres marqueurs : substantifs, adjectifs, verbes et adverbes ; il s'agit de ce qu'elle appelle les *subjectivèmes.* Elle part du postulat selon lequel « toute unité lexicale est, en un sens, subjective » (2009, chapitre 2), puisque les productions discursives découpent le monde référentiel à leur manière et selon les possibilités que leur offre la langue, imposant de ce fait, une forme particulière à la substance du contenu. En ce sens, elle estime que

> tous les mots de la langue fonctionnent, pour reprendre la terminologie de Robert Laffont (1976, p. 98-99), comme des « praxèmes », c'est-à-dire qu'ils connotent, à des degrés divers (« pierre », « bœuf », « roi », « âme » ne sont pas au même titre, même s'ils le sont tous, culturalisés) les différentes « praxis » (technologique, socio-culturelle) caractéristiques de la société qui les manipule, et qu'ils charrient toutes sortes de jugements interprétatifs « subjectifs » inscrits dans l'inconscient linguistique de la communauté (2009, chapitre 2)

Kerbrat-Orecchioni (2009), s'intéresse surtout à l'usage individuel de la langue. Selon cette vision, lorsque le sujet de l'énonciation prend la parole, il sélectionne certaines unités dans le stock lexical et syntaxique dont dispose la langue. En fait, le sujet a deux choix à faire ; soit il adopte un discours « objectif », qui s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur

individuel ; soit il opte pour un discours « subjectif », dans lequel l'énonciateur se présente explicitement (« je trouve ça moche ») ou se pose implicitement (« c'est moche ») comme source d'évaluation de l'assertion.

Outre les déictiques auxquels elle a donné une nouvelle définition, Kerbrat-Orecchioni classe les marques de subjectivité en unités affectives, évaluatives, axiologiques, non-axiologiques et modalisations.

II.2.1. Les adjectifs

Kerbrat-Orecchioni (2009) distingue trois cas de figures :

a. Les adjectifs affectifs : Ils énoncent outre la propriété de l'objet pris comme référent, une réaction émotionnelle vis-à-vis de cet objet, tels : *pauvre, cruel, malheureux, lâche, paresseux,* etc.

b. les évaluatifs : ce sont les adjectifs qui portent une évaluation sur un objet, en se référant à une norme. L'usage d'un adjectif évaluatif est relatif à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnée. Ils se répartissent eux-mêmes en deux catégories

-les évaluatifs non-axiologiques : cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur, impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, tels les adjectifs *large, grande, petit,* etc.

-les évaluatifs axiologiques : ils portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, un jugement de valeur positif ou négatif ; comme *beau, excellent, mauvais, bon,* etc.

Kerbrat-Orecchioni résume cette catégorisation comme suit :

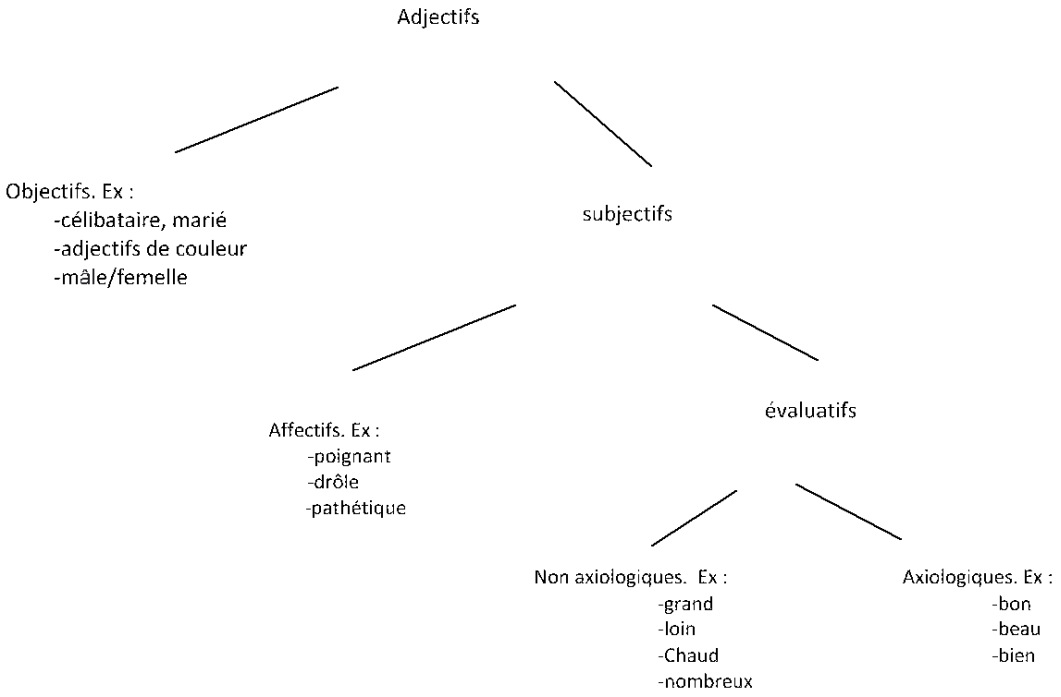


Figure 1. Les adjectifs subjectifs-extrait de Kerbrat-Orecchioni (2009).

II.2.2. Les verbes

Kerbrat-Orecchioni distingue :

a) Les verbes subjectifs occasionnels (qui n'impliquent pas un jugement évaluatif que lorsqu'ils sont conjugués à la première personne) :

1) Évaluation de type bon/mauvais (axiologique) :

- verbes de sentiments favorables comme *aimer, apprécier, souhaiter*, etc. ou défavorables comme *détester, déprécier, craindre, redouter*, etc.

- verbes qui dénotent un comportement locutoire (verbale) : il s'agit de verbes de parole comme ceux de demande, de louange et de blâme : *Parler, dire, demander, critiquer, radoter, ajouter*, etc.

2) Évaluation de type vrai/faux/incertain (modalisation) : portée, toujours, par l'agent du procès :

- verbes de perception, comme le verbe *voir*

- verbes d'opinion : servant au locuteur à informer le destinataire des croyances d'un tiers : *croire, penser, estimer*, etc.

b) Les verbes intrinsèquement subjectifs : ce sont les verbes qui impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet de l'énonciation :

1) Évaluation de type bon/mauvais : elle concerne les verbes intrinsèquement axiologiques portant sur le procès lui-même comme *criailler, ricaner ou* sur l'un de ses actants comme *mériter* (présuppose du bien), *risquer* (présuppose du mal).

2) Évaluation de type vrai/faux/incertain : elle est rendue par les verbes intrinsèquement modalisateurs :

-verbes d'opinion (autres que les premiers) : *s'imaginer* (opinion fausse), *penser* (opinion incertaine, *savoir* (*opinion vraie*).

-verbes de jugement : axiologiques et modalisateurs comme *critiquer,* (d'autres verbes comme *accuser* sont exclus, car ne sont pas des modalisateurs).

-verbes locutoires : *hasarder, affirmer, déclarer* (pas de préjugement faux/vrai), *prétendre, reconnaître* (impliquant une prise de position).

II.2.3. Les substantifs

La plupart des substantifs affectifs et évaluatifs sont dérivés de verbes ou d'adjectifs : comme *amour, prétexte, beauté.* Les axiologiques cependant, sont répartis généralement en deux catégories :

-celle dont le trait évaluatif reçoit un support signifiant spécifique, comme le suffixe *–ard* donnant des termes péjoratifs comme : *fuyard, chauffard, flémmard,* etc.

-celle dont le trait axiologique se localise au niveau du signifié de l'unité lexicale, comme dans *tacot* qui ajoute le sème [de mauvaise qualité] à *voiture,* ou dans le substantif *baraque* qui ajoute le sème [de mauvaise qualité] à *maison.*

II.2.4. Les adverbes

Kerbrat-Orecchioni distingue les adverbes relavant de la modalité et les adverbes modalisateurs :

a) Les adverbes de modalité :

- de la modalité de l'énonciation relèvent les adverbes se rapportant au sujet parlant tels que *franchement, sincèrement, confidentiellement, personnellement,* qui correspondent à un verbe de dire effacé en surface, ces adverbes portent selon Maingueneau (1981, p.8), sur l'acte d'énonciation lui-même : *franchement, Marie est malade = je dis que Marie est malade.*

- de la modalité de l'énoncé relèvent les adverbes se rapportant au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation tels que *probablement, vraisemblablement, sans doute, certainement, sûrement , bien sûr , pour sûr, assurément , évidemment, manifestement , bien entendu* , etc. Ils correspondent à une forme adjective ou à un verbe d'opinion effacé en surface *: probablement, Pierre viendra = j'estime probable la venue de Pierre.* Ces adverbes précisant le degré selon lequel le sujet d'énonciation adhère au contenu de son énoncé.

b) Les modalisateurs qui impliquent un jugement de vérité comme pour *peut-être, vraisemblablement, sans doute, certainement, à coup sûr*, etc., par opposition à ceux qui impliquent un « jugement de réalité » *tels que : réellement, vraiment, effectivement, en fait.*

II. 3. Les actes de langage

Si l'énonciation est conçue comme l'acte individuel de l'utilisation de langue, il n'en reste pas moins que cette mise en relation relève aussi bien de deux cadres différents ; le cadre indiciel centré sur les formes de « l'ici, maintenant » dans l'énoncé, il « cherche à mettre au jour les traces, laissées par l'utilisation de la langue dans la matérialité de l'énoncé, des éléments constitutifs de la situation (traces de la personne, du moment, du lieu, des rapports entre co-

énonciateurs ou entre énonciateur et énoncé ». (Moirand. 2004, chapitre 1) et le cadre de la pragmatique linguistique centré sur l'intention et l'effet de l'énoncé.

Les actes de langage relèvent de la deuxième conception ; celle-ci a été développée d'abord par Austin (cité dans Maingueneau, 2001), dans son livre *how to do thing with words*, où il s'intéresse plus particulièrement aux verbes performatifs. Ceux-ci ont la particularité d'accomplir ce qu'ils disent, comme le verbe *promettre* dans *« je te promets »*. Austin définit ces verbes par rapport aux autres verbes dits « constatifs », qui décrivent des états du monde indépendamment de leur énonciation comme dans *« j'aime les chats »*.

Pour Maingueneau (2001), il vaut mieux parler d'énonciation performative que de verbes performatifs, puisque « hors emploi, il n'existe pas de verbe performatif » (2001, p. 6), ainsi dans une expression comme « je l'ai promis hier », on ne fait que décrire un état de choses indépendant de l'acte d'énonciation.

Austin finit par abandonner cette dualité d'énoncés performatifs/ constatifs, il avance que tout énoncé a une valeur performative, ainsi même un énoncé descriptif comme *« il pleut »* accomplit un acte d'affirmation performatif implicite équivalent à « *j'affirme qu'il pleut »* où le performatif est explicite. Tous les verbes sont donc dotés d'une valeur (force) illocutoire ; c'est-à-dire tout ce qui indique le type d'acte de langage accompli quand on l'énonce, et la manière dont il doit être reçu par le destinataire.

Austin (cité dans Maingueneau, 2001 et Bruno, 2015) distingue trois sortes d'actes :

- les actes locutoires : actes effectués en disant quelque chose. Ils consistent à produire une suite de sons ayant un sens dans la langue ; l'acte locutoire est dans ce sens, celui qui donne un contenu à un énoncé ; mais ce contenu est conditionné par un usage de l'énoncé situé dans un contexte donné et relativement à certains objectifs.

- les actes illocutoires (ou illocutionnaires) : actes effectués en disant quelque chose (in saying), on insiste sur le dire plutôt que sur la chose. C'est ce que l'on fait par le fait même que l'on parle, comme promettre, ordonner, questionner, féliciter, etc. À cet énoncé produit est attachée une certaine force. Austin dit dans ce sens :

> Acte « illocutoire » : il s'agit d'un acte effectué en disant quelque chose, par opposition à l'acte de dire quelque chose. Je nomme l'acte réalisé une illocution et me référerai à la doctrine des différents types de fonctions du langage en question ici comme la doctrine des « valeurs/forces illocutoires (Austin, cité dans Bruno 2015)

- les actes perlocutoires : actes effectués par le fait de dire quelque chose, c'est-à-dire provoquer des effets au moyen de la parole (by saying) ; on parle à quelqu'un pour le consoler, le flatter, l'amuser, etc. L'acte perlocutoire est donc l'obtention de certains effets par le fait de dire quelque chose.

Searle (1972), en s'appuyant sur l'héritage d'Austin, insiste sur la distinction entre :

- les actes illocutoires : c'est-à-dire, les différentes actions que l'on peut réaliser par la parole, car parler une langue, c'est réaliser des actes de langage, des actes comme poser des affirmations, donner des ordres, poser des questions, faire des promesses, ainsi de suite.

- les forces ou les valeurs illocutoires : C'est « la façon dont il faut considérer la proposition, c'est-à-dire, quelle sera la force illocutionnaire à attribuer à l'énonciation, ou encore quel est l'acte illocutionnaire accompli par le locuteur lorsqu'il énonce la phrase » (1972, p. 68)

- les verbes illocutoires : comme *affirmer, décrire, asserter, avertir, remarquer, commenter,* etc.

Ducrot (1980), de son côté donne une nouvelle définition aux actes de langage notamment l'acte illocutoire, Dans ses études sur la présupposition, il considère l'acte illocutoire comme

> Un acte juridique accompli par la parole […] c'est une activité destinée à transformer la réalité […] il s'agit d'une transformation juridique, d'une création de droits et d'obligation pour les interlocuteurs » (1980, p. 285).

Ainsi, poser une question, c'est créer une obligation de répondre chez l'interlocuteur, donner un ordre, c'est créer l'obligation d'obéir.

Cela dit, la conception intentionnelle, celle de la pragmatique textuelle ne peut se contenter dans la construction du sens, de se focaliser uniquement sur les énoncés isolés, mais elle fait appel à un autre type d'actes, celui des macro-actes de parole. Au-delà des énoncés isolés, la pragmatique, s'intéresse à des séquences de longueur variable. La pragmatique textuelle prend pour objet non seulement des actes élémentaires, mais aussi « des séquences plus ou moins longues d'acte de langage qui permettent d'établir à un niveau supérieur une valeur illocutoire globale, celle de macro-acte de langage » (Maingueneau, 2001, p. 11).

Ainsi un texte peut constituer globalement un macro-acte de langage. Comprendre un texte, un discours, ou un genre de discours par un interprétant, c'est dégager l'acte globale qui les oriente, il s'agit donc de « répondre à la question pourquoi, pour accomplir quel but, quelle visée argumentative, ce texte a-t-il produit ? » (Charaudeau et Maingueneau, 2002, p. 359). Cela invoque lors de la construction ou de la compréhension d'une séquence, de procéder à une mise une relation et à une hiérarchisation des actes de parole élémentaires, ainsi un macro-acte de réfutation pourrait être réalisé au moyen d'un certain nombre d'actes de base tels : *infirmer, critiquer, évaluer et prendre position*.

La construction du sens doit donc prendre en compte le texte dans sa globalité ; selon Maingueneau (2001), les sujets ne procèdent pas seulement à additionner les actes isolés, mais ils doivent leur assigner aussi une interprétation sémantique, discursive et contextuelle avec leurs inférences.

Cependant et quelque soient les définitions données aux actes langage, dire que l'énonciation est la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation, c'est supposer que le locuteur est la seule source du sens,

or le dialogisme donne toute son importance à l'interaction discursive, que ce soit dans le cadre dialogal ou dans celui qui nous intéresse ; à savoir le cadre monologal.

II. 4. Le sujet parlant entre énonciation et dialogisme

La place accordée au sujet dans l'analyse du discours est vue à travers différents angles, selon les approches dans lesquelles il s'inscrit. Certains travaux accordent plus d'importance à la place de l'énonciateur, et s'investissent dans la recherche de la présence ou de l'absence du sujet dans son énoncé, à travers les marques de subjectivité (déictiques, modalités, etc.). Dans d'autres cas on ajoute une dimension pragmatique à la première où l'on articule la notion de points de vue, d'éthos et de relations interpersonnelles. Moirand dit dans ce sens :

> On peut de ce fait choisir d'accorder une place prépondérante au sujet, à son point de vue, à son éthos, dans l'instance des unités qu'on analyse, ou aux relations interpersonnelles qu'il construit avec ses interactants (2004, chapitre1).

D'autres études placent le sujet dans un cadre plus large, celui de l'interaction dans le sens dialogique, le sujet est donc surdéterminé par l'interdiscours et l'extérieur discursif à travers les notions du *préconstruit des formes discursives* élaborées par Pécheux, celle de *mémoire discursive* élaborée par Courtine et d'*Histoire* développé par Moirand, d'*intertextualité* par Todorov, de l'*inconscient* d'Authier-Revuz, ou de l'*idéologie* d'Althusser. Pour Charaudeau, cette conception ne confère au sujet d'autre existence que celle d'une illusion. Le sujet n'est que le résultat d'un produit, il ne s'appartient pas, il est parlé par un ailleurs (2009, p. 10).

Dans ce sens, Moirand (2004) par exemple, n'accorde aucune place au sujet dans la construction du sens. Pour lui, le sens se forme dans l'histoire, à travers le travail de la mémoire, et les mots que les locuteurs emploient ont inscrit en eux-mêmes cette histoire, indépendamment de ceux qui les emploient

et indépendamment des personnes empiriques que l'on a en face de soi. Et reprenant la notion d'intertexte, il explique que :

> Ce ne sont pas les participants de l'interaction verbale qui interagissent (ni les personnes empiriques, ni même les « êtres discursifs » inscrits dans la matérialité textuelle), mais ce sont les discours, les énoncés et les mots eux-mêmes. L'orientation dialogique de l'énoncé concret […] s'avère de ce fait multidirectionnelle : le locuteur […] répond à des discours antérieurs, anticipe le discours ainsi que « la compréhension responsive » du destinataire, y compris celui d'un «surdestinataire » représentant la personne la plus typique de son groupe social, converse avec lui-même, etc. (2004, chapitre 1)

Le sur-destinataire, selon Moirand, renvoie lui-même à un extérieur discursif dont l'identité reste variable ; il peut s'agir de Dieu, de la vérité absolue, du jugement de la conscience humaine impartiale, du peuple, du jugement de l'histoire, de la science, etc.

L'identité du sujet est donc construite uniquement dans un espace interdiscursif, ce qui est-de notre point de vue très réducteur, car le sujet est à l'origine des pratiques discursives, il est vivant, il participe à la construction du sens, et ne peut être réduit à une incarnation d'un ailleurs discursif qui fait de lui un être passif parmi les choses. Nous nous accordons dans ce sens avec Charaudeau qui refuse l'idée de la sur-détermination qui dilue le sujet parlant dans le dehors du discours. En effet, tout en introduisant l'idée de la sur-détermination, Charaudeau écarte la proposition qui fait de l'existence du sujet une pure illusion :

> Il existe dans toute société des discours de doxa (lieux communs, stéréotypes), savoirs partagés de connaissances et de croyances ; ceux-ci circulent et se répartissent de façon non aléatoire dans les différents groupes sociaux. Tout sujet est donc porteur, pour une part, de l'un de ces discours (2009, p. 11).

Nous pouvons donc dire avec Charaudeau, que le sujet est d'une certaine manière responsable de ses représentations. Il s'agit donc pour nous, d'établir une articulation entre un discours en train de se faire, où le sujet est à l'origine de l'activité langagière, et un extérieur discursif où se constituent les systèmes de

représentation ; articulation où la dimension dialogique prend appui sur la dimension pragmatique et indiciel dans la construction de l'identité du sujet.

III. La construction des identités discursives : cadre de réflexion

III. 1. La notion d'identité

En analyse du discours, la notion de l'identité comme le soulignent Charaudeau et Maingueneau (2002), repose sur deux notions qui proviennent des domaines de la philosophie et de la psychologie : la première est celle du *sujet*, elle permet de poser l'existence de l'être pensant comme disant « je ». C'est, comme le note, Ricoeur « l'intention de marquer ce primat de la médiation réflexive sur la position immédiate du sujet, telle qu'elle s'exprime à la première personne de singulier : « je pense », « je suis» » (1990, p. 11). La deuxième notion est celle d' « altérité » qui permet de poser qu'il n'y a pas de conscience de soi sans l'existence de l'autre. L'identité ne peut être appréhendée que dans une interaction entre le soi et l'autre : « Ce n'est qu'en apercevant l'autre comme différent que peut naitre la conscience identitaire.» (Charaudeau, 2009, p. 15). Cela dit, la notion d'identité est elle-même vue sous deux aspects différents. Charaudeau (2009), qui a consacré une grande part de ses recherches à cette notion, fait la distinction entre identité sociale et identité discursive.

III.1.1. Identité sociale

C'est celle qui a « cette particularité de devoir être reconnue par les autres. Elle est ce qui donne au sujet son droit à la parole, ce qui le fonde en légitimité » (2009, p. 15). En effet, la légitimation provient de la reconnaissance d'un sujet par d'autres sujets sur la base de valeurs admises par tous. Ainsi par exemple dans le domaine juridique, les acteurs sont légitimés par l'obtention d'un diplôme et par le statut institutionnel acquis. Dans d'autres cas, la légitimité provient de la reconnaissance d'une communauté de l'un de ses membres à travers l'attribution d'un prix ou d'un titre honorifique, ou bien de la performance ou d'un savoir-faire, etc.

L'identité sociale est donc attribuée par avance au nom d'un savoir reconnu par institutionnalisation, d'un savoir-faire, d'une position de pouvoir reconnue par filiation (être bien né) ou par attribution (être élu), d'une position de témoin ou d'être engagé. (2009, p. 20)

III.1.2. Identité discursive

Pour Charaudeau (2009), l'identité discursive est celle qui a la particularité d'être construite par le sujet parlant, en répondant à la question « *je suis-là pour comment parler ?* »

Pour cela, elle doit répondre à un double enjeu : l'enjeu de captation et l'enjeu de crédibilité. Le premier consiste à introduire son partenaire dans son projet d'intentionnalité ; c'est-à-dire, à le faire adhérer à ses idées, à ses opinions ou à ses impressions. Le second quant à lui, s'appuie sur le fait que le sujet a besoin d'être cru, ce qui le mène à construire une image de soi et la défendre pour être pris au sérieux, et cela en adoptant plusieurs stratégies comme celles de neutralité, de distanciation ou d'engagement.

La construction de l'identité discursive comme besoin d'une constitution d'une image de soi, fait appel à d'autres notions qui la sous-tendent, notamment celle de l'éthos et de la présentation de soi.

III. 2. La notion d'éthos

Si la rhétorique antique comme le laisse entendre Charaudeau et Mainguneau, est « définie comme la science théorique et appliquée de l'exercice de la parole à travers laquelle un orateur s'efforce d'imposer ses représentations, ses formulations, et d'orienter une action » (2002, p. 506), elle distingue cependant dans l'entreprise de persuasion, trois moyens dits de preuve ; ceux-ci correspondent aux trois effets perlocutoires recherchés par l'orateur : *plaire* par l'image de soi qu'on donne à l'auditoire lorsqu'on parle, c'est-à-dire dans le discours ; *informer et convaincre* par la logique de son récit et de son argumentation ; et enfin *émouvoir* par l'émotion qu'on cherche à susciter dans

l'auditoire. Ces trois types de preuve correspondent successivement aux trois pôles : *éthos, logos et pathos*. Aristote le dit autrement :

> Les preuves inhérentes au discours sont de trois sortes : les unes résident dans le caractère moral de l'orateur ; d'autres dans la disposition de l'auditoire ; d'autres enfin dans le discours lui-même, lorsqu'il est démonstratif ou qu'il paraît l'être. (cité dans Amossy, 2006, p. 10)

Cependant, les deux derniers pôles ont connu un regain d'intérêt très important notamment avec *Perlman* pour le *logos*, dans *le traité de l'argumentation,* et *Plantin* dans *les bonnes raisons de l'émotion* pour le pathos, cela ne veut pas dire que l'éthos est relégué au second plan. Étant, chez Aristote « la plus efficace des preuves» (Grinshpun, 2014, p. 7), on lui accorde récemment aussi, une place de plus en plus considérable dans les sciences du langage avec des auteurs tels qu'Amossy, Maingueneau, et Charaudeau.

Dans Dictionnaire de l'Analyse du Discours l'éthos est défini comme suit : « terme emprunté à la rhétorique antique, l'éthos désigne l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son auditoire » (Charaudeau et Maingueneau, 2002, p. 238). Cette définition rejoint celle donnée par Aristote dans sa *rhétorique* : « C'est l'image de soi que projette l'orateur désireux d'agir par sa parole.» (cité dans Amossy, 2006). Chez Aristote la notion l'éthos intervient de deux manières ; d'une part, elle désigne les vertus morales qui assurent la crédibilité de l'orateur et qui sont fondées sur la sagesse, la vertu et la bienveillance ; d'autre part, elle est dotée d'une dimension sociale, dans le sens où elle permet de convaincre un auditoire. Or cette conception d'Aristote fait de l'éthos un pur produit du discours.

Une autre conception de l'éthos est avancée par Isocrate (436-338av-J.-C), Pour ce dernier, c'est la réputation préalable, le nom de l'auteur qui compte, et non pas l'image qu'il donne à travers son discours (Isocrate, cité dans Amossy, 2006).

Ces deux dimensions, à savoir la dimension extra-verbale, fondée sur la renommée, le mode de vie, la réputation, le statut, le prestige et la dimension

discursive vont selon Amossy (2006), dominer la notion d'éthos pendant des siècles et continue à le faire jusqu'à nos jours.

III.2.1. L'éthos ou la présentation de soi selon Erving Goffman

Loin de s'inscrire dans la tradition rhétorique fondée sur la persuasion, l'éthos selon Goffman (cité dans Amossy, 2010) ou ce qu'il appelle *présentation de soi*, relève d'une perspective micro-sociologique. Ce sociologue considère que les individus, par leur manière de se présenter dans les interactions quotidiennes, constituent une pratique dont dépend non seulement l'efficacité de leur action en société, mais aussi la vie sociale en tant que telle.

Définir l'éthos dans une perspective interactionniste ne veut pas dire qu'il se fait dans le cadre de l'échange verbale. En effet, Goffamn fonde sa conception de l'éthos sur des éléments purement extra-verbaux, il étudie l'ensemble d'un comportement social, dans un contexte donné, tel qu'il se traduit dans l'habillement, les gestes, les mimiques, etc., en dehors de la parole.

Pour Goffman, l'image construite à travers l'interaction sociale, n'est ni stable ni unique, elle est changeante et multiple par défaut, car elle reste dépendante d'une situation précise. Dans le processus de la construction de l'éthos, chaque individu s'appuie sur une *représentation* et s'assigne *un rôle*. La *représentation* est définie en terme de la totalité des activités données par une personne dans une occasion donnée pour influencer d'une certaine façon un des participants de l'interaction, alors que le *rôle* vise les impressions que l'individu espère donner de sa personne via son comportement, comme sa façon de se vêtir, d'occuper l'espace, ou ses expressions non-verbales, etc.

Or dans un but d'efficacité, Goffman distingue entre la partie fixe de la représentation individuelle, ce qu'il appelle *façade* ; et la partie personnelle. La première est constituée de traits et de significations permanentes, comme le décor, les apparences et la manière ; la deuxième renvoie aux marques indiquant le rang, l'habillement, le sexe, l'âge, la posture, la façon de parler, les expressions non verbales, etc.

La construction de l'éthos, sur la base d'éléments extra-verbaux, peut être volontaire ou involontaire. En effet, l'individu n'est pas toujours maître du rôle qu'il joue dans la société, Ainsi, un professeur, préoccupé par la prestation verbale, peut accomplir une présentation de soi même s'il n'y pense pas, car d'autres paramètres entrent en jeux comme, les lieux où l'on se trouve (la salle, la cuisine, etc.), le décor, les objets qui nous entourent, les vêtements, etc.

D'un autre côté, cela ne veut pas dire que la présentation de soi s'effectue totalement en dehors de la conscience de l'individu. La canalisation des mises en scène du moi sont possibles et se font selon les intentions escomptées. Le plus souvent les filles projettent délibérément, devant les garçons une image de soi pour confirmer celle du *sexe faible*, en camouflant celle de l'intelligence. Or, cela ne signifie pas que la présentation de soi est toujours artificielle, mais seulement que la gestion des impressions peuvent être délibérée ou irréfléchie.

Selon Amossy (2010), bien que cette conception soit fondée sur une dimension extra-averbale, son apport n'en est pas moins important dans l'analyse de l'éthos discursif. En effet, l'étude de la présentation de soi dans le discours reprend l'idée de Goffaman selon laquelle l'éthos se construit dans la dynamique de l'interaction, c'est-à-dire à travers la mise en scène que l'individu fait de sa propre personne et non pas à partir d'une image préexistante. Certes, l'image préalable est à prendre en considération, mais c'est sa confrontation avec la présentation de soi qui permet d'exprimer, de dissimuler ou de trahir la vérité préétablie de l'individu.

L'analyse discursive de l'éthos appuyée sur les travaux de Goffamn, introduit l'idée selon laquelle la présentation de soi se fait suivant le but recherché dans l'échange, est par conséquent, il est l'apanage non seulement d'un orateur voulant convaincre l'allocutaire, mais de tout individu constituant le terme d'une interaction. L'éthos est donc une dimension intrinsèque à l'échange social. Ainsi la réussite de toute interaction nécessite la construction d'une image de soi appropriée à la situation d'échange.

Ainsi lors d'une consultation, le médecin qui échange directement avec une patiente, construit une image différente d'un médecin qui échange seulement avec la personne qui accompagne la patiente, même s'ils tiennent le même discours ; le premier, par l'intérêt qu'il accorde à la patiente sera vue positivement par cette dernière, qui suit ses conseils avec la meilleure volonté, alors que le second sera évalué comme cynique par son air hautain et par le fait de s'adresser au compagnon de la patiente. La légitimité et le pouvoir d'influence du médecin ne provient donc pas seulement, de sa compétence ou de son statut, mais de la mise en scène de son image.

III. 2. 2. L'éthos selon Ducrot

Dans la construction de son dispositif énonciatif, Ducrot (1984) reprend le point de vue d'Aristote et l'intègre dans la sémantique pragmatique. En remettant en cause l'unicité du sujet parlant, par la distinction entre l'être empirique, le locuteur (L) et l'énonciateur (E), Ducrot considère que l'éthos est rattaché à L, le locuteur en tant que tel : « C'est en tant qu'il est à la source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui par contre coup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. » (1984, p. 201)

Cependant, bien que la parole vise fondamentalement à influencer l'auditoire, l'éthos dans la théorie de la polyphonie, comme le note Amossy (2006), n'est pas vu comme un moyen de preuve.

III.2. 3. L'éthos selon Maingueneau

Maingueneau développe sa notion de l'éthos dans le cadre de l'analyse du discours, bien au-delà du cadre argumentatif. En effet, il inscrit l'éthos dans le « processus plus général de l'adhésion des sujets à un certain positionnement ». (2002, p. 60), et opte pour ce qu'il nomme conception *incarnée* (2002, p. 61) de l'éthos. Pour lui l'éthos recouvre non seulement la dimension verbale, mais également les déterminations physiques et psychiques attachées à l'énonciateur (appelé *garant* dans la terminologie de Maingueneau) par les représentations collectives. Le garant est doté d'un *caractère* et d'une *corporalité.* Maingueneau (2002) définit le caractère comme un faisceau de traits psychologiques, quant à

la corporalité, il l'associe à une complexion physique et une manière de s'habiller.

Le destinataire construit l'éthos en se référant à une panoplie de représentations sociales auxquelles il attribue une valeur positive ou négative, ainsi qu'à des stéréotypes que l'énonciation confirme ou infirme.

Dans un texte publicitaire vantant la précision technologique d'un appareil photo, avec sur toile de fond figure le bandeau aux couleurs de treillis militaire, on fait entrer le destinataire (le lecteur) dans un monde éthique de maîtrise fondé sur le stéréotype de l'armée américaine à partir duquel il construit l'éthos d'un garant.

Pour Maingueneau, l'éthos n'est pas conçu uniquement pour être utilisé dans l'entreprise de persuasion, mais il fait partie de la scène d'énonciation même. À travers l'éthos, et pour se doter d'un certain statut permettant de légitimer son dire, l'énonciateur doit s'inscrire dans une scène d'énonciation. Celle-ci se compose de trois éléments :

- une scène dite englobante, celle qui intègre le discours dans un type publicitaire, administratif, philosophique, etc.

-une scène générique qui situe le discours dans un genre ou un sous-genre : l'éditorial, le sermon, le guide touristique, etc.

- une scénographie ; celle qui est construite par le texte lui-même, ainsi un sermon peut être produit par le biais d'une scénographie amicale, prophétique, etc.

La scénographie, avec l'éthos dont il participe, opère selon un processus circulaire : l'énonciation donne naissance à un éthos qui, à son tour, légitime cette énonciation. Quand un homme de sciences parle à la télévision, il se montre à travers son énonciation comme réfléchi, mesuré, impartial, etc., à la fois dans son éthos et dans le contenu de ses paroles. Ce faisant, il définit en retour implicitement ce qu'est l'homme de science véritable et s'oppose à l'anti-éthos correspondant.

A côté de ces deux notions attachées à l'éthos, à savoir *le garant* et *la scène d'énonciation*, Maingueneau distingue l'éthos *discursif*, celui qui se construit à travers la parole, c'est-à-dire à travers l'acte d'énonciation même, et l'éthos *prédiscursif*, construit à partir des représentations que se fait le public de l'énonciateur avant même que celui-ci parle. (Ces deux types d'éthos seront développés ultérieurement dans le point de vue d'Amossy)

Pour Maingueneau (1993, 2002, 2014) l'éthos discursif peut s'énoncer à travers deux modes différents :

- soit il est *montré* : il s'agit d'un éthos qui se montre à travers l'acte d'énonciation, il ne se dit pas dans l'énoncé, mais il est saisi à travers le débit, l'intonation, le choix des mots et des arguments, etc., mais il n'est pas inscrit dans le contenu : « ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer » (1993, p. 138).

- soit il est *dit* : lorsque l'énonciateur évoque sa propre énonciation, directement (exemple : *c'est un ami qui te le dit*) ou par suggestion en usant d'allusions ou de métaphores. Ces deux types d'éthos seront développés amplement par Amossy.

La notion d'éthos renvoie à des choses très différentes selon qu'on considère le point de vue du locuteur ou celui du destinataire : l'éthos visé n'est pas nécessairement l'éthos produit.

Selon Maingueneau, l'éthos doit surtout prendre en considération le type et le genre de discours ainsi que le cadre conceptuel dans lequel il est utilisé.

III. 2. 4. L'éthos chez Amossy

Amossy (2006) envisage la question de l'éthos dans une perspective argumentative, en articulant rhétorique aristotélicienne et analyse du discours ; son but est de voir comment le discours construit un éthos en prenant appui sur des données prédiscursives multiples. Dans cette perspective, elle fait la distinction entre éthos *discursif*, à savoir l'image que le locuteur construit

délibérément ou non dans son discours, et éthos *prédiscursif*, image préalable à la parole. Cette distinction a été déjà développée par Maingueneau (1999).

III.2.4.1. Éthos préalable vs éthos discursif

Amossy (2006) définit l'éthos *préalable* ou *prédiscursif*, comme l'image que l'auditoire peut se faire du locuteur avant sa prise de parole, mais il s'agit d'une image dynamique sujette à des modifications par le discours.

L'éthos *prédiscursif* chez Amossy est déterminé par des données sociales et individuelles préalables, comme les fonctions institutionnelles, le statut, le pouvoir et la réputation de l'orateur. Certaines de ces données peuvent être inscrites dans la littéralité de l'énoncé même, puisqu'il arrive qu'un locuteur puisse énoncer dans son discours à quel titre il parle. Ainsi, Charles de Gaulle se fonde sur un éthos préalable qui répond aux attentes de ses auditeurs lesquels exigent une rénovation des institutions et annonce dans un discours : « c'est pourquoi me voilà » (2006, p. 81) ; il parle en tant que président qui vient d'être élu.

Cela dit, Amossy (2006) insiste sur l'importance de la connaissance de la situation d'échange pour déterminer ces données prédiscurives qui, le plus souvent, ne sont pas mentionnées toujours dans la littéralité de l'énoncé.

En s'inspirant de Grize, Amossy pose que le locuteur (ou l'être empirique) **A** doit se représenter l'idée préalable que **B** se fait de lui (et donc se faire une représentation de **B**). Ainsi peut-il imaginer la façon dont l'interlocuteur le perçoit. L'homme politique par exemple, peut construire son discours en s'appuyant sur sa dignité de président ou sur son image de politicien honnête, image que le public possède déjà sur sa personne. Or cette image peut soit correspondre aux attentes de l'auditoire ou être en désaccord avec ce que ses allocutaires savent de lui. Le locuteur peut également œuvrer à modifier une représentation collective négative qui pourrait lui être collée avant son discours. Ainsi un politicien peut-il au moment des élections présidentielles travailler à éliminer les traits d'une image qui lui sont défavorables, et se présenter en leader responsable, en pacifiste, etc.

Quant à l'éthos discursif, Amossy en se référant aux travaux de Maingueneau, le conçoit d'une part comme l'image qui dérive de la distribution des rôles inhérents à la scène générique (un candidat présentant son programme électoral) et au choix de la scénographie (présentation prenant la forme d'une correspondance privée, par exemple) ,et d'autre part comme l'image donnée par le locuteur dans son discours à travers sa manière de dire ,et à un moindre degré, à travers le contenu, c'est-à-dire dans l'énonciation plus que dans l'énoncé.

III.2.4.2. Éthos et l'identité selon Amossy

Amossy (2010) dans son ouvrage « *la présentation de soi. Éthos et identité verbale* », assimile totalement la notion d'éthos à celle de la présentation de soi, car il part dans sa conception de l'éthos, de deux prises de position ; la première est celle qui consiste à attribuer à tout énoncé une visée argumentative, c'est le cas où l'on cherche à persuader délibérément la présentation de soi ; la seconde consiste à considérer tout énoncé comme ayant une dimension argumentative ; dans d'autres termes, la présentation de soi, même si elle ne vise pas à persuader dans un sens rhétorique délibéré, il est, d'une façon ou d'une autre, une manière d'agir sur l'autre (2014, p. 22), et à travers lui sur le réel. L'éthos discursif retrouve par conséquent sa définition rhétorique.

Outre cette dimension rhétorique de l'éthos, Amossy (2010) estime que la construction de l'image est en relation étroite avec la construction identitaire, mais cette construction est à saisir dans un sens dynamique et non comme élément fixe ou comme une entité préexistante, car l'échange verbal lui-même, s'inscrit dans un dynamisme qui donne naissance à des identités sociales, celles de l'appartenance à un groupe ; et des identités individuelles, celles de différenciation.

Il en résulte que la présentation de soi traverse toute énonciation, elle est dans ce sens non seulement le produit du délibératif, du judiciaire, ou de l'épidictique dont traite la rhétorique classique, mais elle est constitutive de tout discours.

Or, la construction discursive de l'éthos doit être analysée selon une perspective socio-discursive, car il ne s'agit pas d'une notion absolue, mais elle est dépendante des genres et des situations discursives ; on ne construit pas la même image dans un éditorial, dans un débat télévisé ou dans une discussion entre une mère et son enfant.

Cela dit, Amossy inscrit la présentation de soi dans une dimension énonciative, argumentative et dialogique,

IV. Aux origines de l'éthos

La construction dialogique de l'identité qu'elle soit collective ou individuelle, nécessite outre la dimension discursive, une prise en compte d'une dimension extradiscursive ou ce que Amossy appelle « imaginaire sociale » (2010, chapitre 2). En effet, l'image de soi qu'on tente de construire n'est pas uniquement une entreprise personnelle, mais elle est tributaire aussi des représentations sociales qui circulent dans la société dont on est membre, de la doxa et des éléments doxiques :

IV.1. La doxa

Les différents processus qui participent de la construction des identités discursives, reposent sur une autre notion non moins importante ; celle de la doxa. Amossy (2010) considère que les représentations collectives qui circulent dans un imaginaire socio-discursif donné sont en prise sur une doxa. Celle-ci représente une dimension plus générale dont relèvent différents imaginaires .Il importe donc de visiter les différentes définitions données à cette notion.

Selon Charaudeau et Maingueneau (2002), le mot *doxa* est « emprunté au grec et désignant l'opinion, la réputation, ce que l'on dit des choses ou des gens. La doxa correspond au sens commun, c'est-à-dire à un ensemble de représentations socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prise le plus souvent dans leur formulation linguistique courante » (p.197). Aristote définit déjà la doxa comme étant

> des idées admises (endoxa) [...], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorité. (Aristote, cité dans Maingueneau et Charaudeau, 2002, p. 197)

La doxa repose donc sur l'autorité du nombre, des experts, des personnes socialement connues. La doxa est pour Aristote une opinion commune, reçue dans une communauté, utilisée dans les raisonnements dialectiques et rhétoriques.

Amossy de son côté, la définit comme « un ensemble d'opinions, de croyances, de représentations propres à une communauté et qui ont à ses yeux, valeur d'évidence et force d'universalité » (2010, chapitre 2). Elle est donnée dans cette optique, comme le savoir partagé d'une communauté à une époque donnée. Le discours des interactants se voit ainsi dépendant des représentations collectives et des évidences ; en d'autres termes, leurs paroles sont déterminées par les discours qui les entourent et dont ils se nourrissent le plus souvent à leur insu.

Amossy (2006), inscrit sa conception de la doxa dans une dimension argumentative, car l'argumentation est toujours ancrée dans une doxa qui traverse le sujet parlant sans que celui-ci s'en rendre compte, Amossy dit dans ce sens : « Si l'argumentation implique une intentionnalité et une programmation, celles-ci s'avèrent tributaires d'un ensemble doxique qui conditionnent le locuteur et dont il est le plus souvent loin d'avoir une claire conscience. » (2006, p. 104)

Cette perspective s'oppose à celle qui relève de l'analyse idéologique qui taxe la doxa d'une marque péjorative, celle de l'oppression qu'exerce l'opinion commune sur les esprits. La doxa n'est dans ce sens, qu'un moyen d'aliénation qui maintient les individus assujettis à l'idéologie dominante. Barthes (1975), intègre la doxa dans ce qu'il appelle la doxologie et la définit comme étant «l'Opinion publique, l'Esprit majoritaire, le Consensus petit-bourgeois, la Voix du naturel, la Violence du Préjugé » (p. 51).

L'analyse idéologique dans la réflexion d'Amossy, ne cherche pas donc à comprendre objectivement comment la doxa constitue un sous-bassement de la communication, ni à saisir sa portée argumentative dans le processus de persuasion, mais elle s'investit à dévoiler et à dénoncer l'opinion commune qui aliène l'individu et l'empêche d'avoir une réflexion émancipée. La doxa est présentée donc comme manipulatrice.

L'analyse argumentative, selon Amossy, consiste donc à dégager les couches doxiques sur lesquelles se construit l'énoncé sans pour autant donner un quelconque jugement sur leurs valeurs ou leur degré de nocivité, elle vise à décrire un fonctionnement discursif, et à étudier les modalités à travers lesquels le discours cherche à construire un consensus, à polémiquer contre son adversaire, est à créer un impact dans une situation de communication donnée.

Pour montrer comment les imaginaires s'articulent à la doxa, nous reprenons un exemple cité dans Amossy (2010, chapitre 2). Il s'agit de deux imaginaires différents au sein de la société française, deux lois qui ont été défendues au Parlement français, l'une (la loi Taubira) visant à condamner l'esclavage comme crime contre l'humanité et l'autre (la loi Gayssot) demandant de reconnaître les bienfaits de la colonisation française. À l'imaginaire de la souveraineté populaire fondé sur l'égalité s'oppose ici un imaginaire fondé sur l'élitisme culturel qui justifie l'éducation des peuples. Or ces divergences qui relèvent de deux imaginaires opposés, sont en prise sur une même doxa, celle qui valorise l'engagement personnel dans la gestion des affaires publiques et donne un grand poids à la représentation officielle de l'Histoire nationale.

Ainsi toute construction de l'éthos, et par conséquent tout processus de constitution de l'identité, se fonde sur des endoxa (pluriel de doxa).

IV.1.1. Doxa et interdiscours

Amossy (2006) signale que dans l'analyse argumentative, il faut faire la distinction entre deux formes de doxa, d'un côté, celle qui se décline en éléments doxiques ponctuels, sorte d'agrégat d'opinions communes floues qui, s'ils relèvent du déjà dit et du déjà pensé ne font pas partie d'un système globale

cohérent ; d'un autre côté, celle considérée comme une entité cohérente relevant de l'interdiscours. Comprendre l'ancrage de la doxa dans le déjà dit ou le déjà pensé, nous pousse à survoler d'abord quelques définitions de la notion d'interdiscours.

Dans son sens large, Charaudeau et Maingueneau (2002) le définissent comme « l'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite. » (p. 324)

Maingueneau en donne la définition suivante « si l'on considère un discours particulier, on peut […] appeler interdiscours l'ensemble des unités discursives avec lesquelles il entre en relation. Selon le type de relation interdiscursive que l'on privilégie, il pourra s'agir des cités, des discours antérieurs du même genre, des discours contemporains d'autres genres » (1996, p. 50) et précise davantage que « l'interdiscours est au discours ce que le texte est à l'intertexte » (1996, p. 50)

Pour Bres, l'interdiscours peut être défini comme « l'ensemble des formulations auquel l'énoncé se réfère implicitement ou non, qui le domine et à partir duquel il fait sens ». (cité dans Détrie et al., 2001, p. 155)

Selon Amossy (2006), lorsque la doxa réfère à l'interdiscours, elle peut soit s'appuyer sur des textes préexistants, qui véhiculent une doctrine, une idéologie, soit elle relève d'une époque ou d'une culture différente. Dans le premier cas l'analyse peut se contenter tout simplement d'un renvoi global au discours qui existe en dehors des textes (politiques ou journalistiques, etc.) en terme de doctrine. Par exemple, une grève contre la guerre peut prendre pour arrière-plan les principes marxistes véhiculés par l'idéologie marxiste. Dans le second cas, une revisite de l'archive est nécessaire quand il s'agit de textes anciens, pour comprendre les opinions et la nature du débat qui circulaient à l'époque. On peut solliciter donc différent genres de documents la presse, écrits autobiographiques, correspondances, etc. Il est également souhaitable, lorsqu'il s'agit d'un texte contemporain qui relève d'une autre culture, d'avoir une connaissance

encyclopédique nécessaire à l'activation des savoirs partagés et des évidences derrière lesquelles se retranche un discours. Ainsi comme l'illustre Amossy(2006), on peut interpréter un texte romanesque relatant l'histoire d'une immigrée juive en Israël où l'idéalisme du rêve rencontre la misère de la réalité, comme critique de l'idéologie sioniste. Une connaissance des éléments doxiques qui sont à la base de cette idéologie, est fort exigée.

Cependant, la situation change lorsque le discours relève d'un ensemble flou de positions diffusées par la rumeur ou les médias. Dans ce cas, on se réfère, pour retrouver les éléments doxiques sur lesquels se construit le discours, à un savoir partagé développé par un groupe social. Ainsi un passage dans le roman *l'Acia* de Claude Simon (cité dans Amoss, 2006, p. 106) évoquant un soldat allemand qui respecte la propriété personnelle des prisonniers de guerre, reconstruit l'image d'un soldat soumis aux codes de la discipline militaire qui allie honnêteté et comportement meurtrier, et cela sur la base d'une opinion partagée sur l'inhumanité des Nazis, opinion qui traduit l'insensibilité des soldats allemands à l'absurdité de leurs conduites qui paraîssent relever d'un automatisme robotique.

IV.1.2. Les formes de doxa

La doxa comme un vaste champ de croyances et d'opinions partagées, adopte plusieurs formes : topoï, lieux communs, stéréotypes, clichés, idées reçues, etc. qui sont autant d'éléments se trouvant à la base de toute communication verbale.

IV.1.2.1. Le stéréotype

Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 546), donnent une définition multidisciplinaire du *stéréotype* :

En linguistique, et plus particulièrement en sémantique, il désigne l'ensemble des traits qui s'attachent à un lexème : les rayures pour le mot «tigre » par exemple.

En science sociale, le stéréotype désigne une représentation collective figée. Il se définit alors comme les images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social. C'est l'image du français, de la femme, du drapeau… qui circule dans une communauté donnée. Une série d'attributs est ainsi attachée à une catégorie.

En analyse du discours, le stéréotype comme représentation collective figée est une construction de lecture, dans le sens où il n'émerge que lorsqu'un allocutaire rassemble dans le discours des éléments épars est souvent lacunaires, pour les reconstruire en fonction d'un modèle culturel préexistant. Le stéréotype dépend donc du calcul interprétatif de l'allocutaire et de ses connaissances encyclopédiques. Il constitue avec les topoï et les lieux communs, l'une des formes de doxa, ou l'ensemble des croyances et des opinions partagées qui sous-tendent la communication et autorisent l'interaction verbale. Amossy définit le stéréotype comme

> une représentation ou une image collective simplifiée et figée des êtres et des choses que nous héritons de notre culture, et qui détermine nos attitudes et nos comportements. Considéré tantôt comme croyance, tantôt comme une opinion, il relève toujours du préconstruit et s'apparente souvent aux préjugés (2006, p. 121)

Intégrant ainsi le point de vue de Pêcheux. Il s'agit d'un modèle culturel qui circule dans le discours et dans le texte, et dont le rôle est crucial dans la compréhension du monde, car il permet de découper et de catégoriser un réel qui reste sans cela incompréhensible et sans contours. Connaître le monde exige des catégories préétablies et des schèmes déjà connus auxquels le sujet peut ramener toute situation nouvelle.

Si le stéréotype comme l'explique Amossy (2006), peut faire voir quelques-uns de ses constituants dans le discours, il est principalement reconstruit par l'allocutaire à travers une activité de déchiffrement qui consiste à trouver les attributs du groupe concerné à partir des données discursives indirectes ou implicites. Le stéréotype doit donc être souvent recomposé à partir

d'éléments diversifiés qu'il faut ramener au trait typique. Ce qui exige un grand travail de liaison et de mémorisation. Ainsi l'allocutaire peut donner naissance au stéréotype de la femme au foyer, de l'arabe, ou du socialiste à partir d'éléments épars qu'il ramène au modèle culturel qu'il partage avec sa communauté.

Amossy intègre le stéréotype en tant que représentation collective figée participant de la doxa, dans le fonctionnement de l'argumentation, et le considère comme un élément qui peut soit favoriser l'entreprise de persuasion, ou au contraire, il la perturbe. En effet, la présence d'un stéréotype dans le discours du locuteur, lequel paraît inadmissible de la part de l'allocutaire, suffira par exemple à disqualifier la thèse du locuteur, par contre si l'allocutaire adhère aux représentations sociales véhiculées par le discours, il accepte volontiers l'argumentation du locuteur.

Chaque discours peut se nourrir de divers stéréotypes selon l'effet visé. Amossy donne l'exemple (2006, p. 124) d'un récit autobiographique dans lequel un soldat qui accepte d'intégrer un camp de concentration Nazi, doit justifier ses choix aux yeux d'un public informé des atrocités commises dans ce lieu. Le soldat mobilise un ensemble de valeurs communes qui transcendent les divisions nationales, comme les valeurs de la discipline militaire, de la recherche d'une carrière qu'il rattache au devoir familier puisqu'il a des enfants, etc. Il s'agit de valeurs partagées perçues positivement par sa communauté.

Cependant, il faut signaler que le stéréotype est vu depuis longtemps sous un angle négatif. Cela est dû comme le note Amossy (2006), à une vision réductrice qui utilise les représentations sociales comme moyen de présenter le monde sous une forme schématique, voire le déformer, notamment quand on rattache le stéréotype à un groupe social dans lequel on juge l'individu en le réduisant à une image déformée ou simplifiée. Le stéréotype devient ainsi un moyen de discrimination.

Pour Amossy, le stéréotype est un élément doxique très important non seulement dans l'opération de la catégorisation du réel et dans l'argumentation,

mais aussi dans la « construction de l'identité sans lequel aucune relation à l'autre ne pourrait s'élaborer » (2006, p. 122) ; il sert dans ce sens, à déterminer les images qui circulent dans une communauté donnée, et à travers lesquelles les individus perçoivent les membres d'un groupe étranger, ou encore leur propre identité.

Pour Amossy (2010), la notion de stéréotype est étroitement liée à la construction de l'identité, car la schématisation et la catégorisation de l'autre passe par un processus de stéréotypage. En effet, en se constituant une image de soi, un groupe social se trouve défini par contraste à un autre groupe ; le plus souvent par une valorisation de l'image de son propre groupe au dépend de l'image du groupe extérieur qu'il dévalorise. Autrement dit, c'est la façon dont l'individu en tant que membre d'un groupe s'investit dans l'interaction sociale qui détermine la représentation qu'il se fait de lui-même. Il construit volontairement ou involontairement son éthos discursif sur un modèle culturel entériné, se constituant ainsi une identité qui le situe dans une nation, dans une classe, ou dans une communauté. Le processus de stéréotypage est donc un paramètre primordial dans la communication et dans le jeu d'influence, dans la mesure où la présentation de soi permet au locuteur de manifester « sa légitimité à intervenir dans un domaine donné en même temps que son autorité ; il appelle son allocutaire à respecter les règles du jeu ou à s'identifier avec lui (en tant que semblable) » (2010, chapitre 2). Cependant, dans le processus de stéréotypage, on n'est pas obligé, comme l'indique Amossy (2010), d'activer tous les traits qui composent un stéréotype. En effet, on peut construire une représentation à partir d'un ou deux traits typiques qu'on rapporte au modèle emmagasiné dans la mémoire, ainsi les traits de *ponctuel*, et de *minutieux* peuvent actualiser le stéréotype du juif allemand qui manque d'humour, sans nul besoin d'autres traits. Le stéréotype peut également se construire en rejetant le stéréotype adverse ; ainsi un père qui se présente en copain pour ses enfants, se constitue le stéréotype du père moderne et ouvert qui refusent le modèle autoritaire patriarcal.

IV.1.2. 2. Topiques et lieux communs

La topique est un élément fondamental dans la communication argumentative. Il s'agit selon Charaudeau et Maingueneau (2002), d'un système de collecte, de production et de traitement de l'information à des finalités multiples, narratives, descriptives et argumentatives. Au niveau des stratégies argumentatives, elle est un art de faire émerger les arguments. Sa forme la plus générale est *qui a fait quoi, quand, où, comment, pourquoi, etc.* (p. 576)

a. Le topos comme question topique

Pour Charaudeau et Maingueneau (2002), le topos ou lieu commun, est essentiellement un élément de la topique. Il est examiné à partir d'une forme (=question). Ainsi le topos de *la personne* par exemple, peut être saisi à partir de la question *qui ?*, se déclinant, elle aussi, en sous questions sur le nom, la famille, la nation, les dispositions caractérielles et émotionnelles, les types de discours tenus, etc. La technique topique permet de trouver les arguments capables de soutenir la réponse à une question donnée. Pour répondre à la question « Martin a-t-il commis ce crime horrible ? **»**, on peut procéder par une catégorisation en sous questions topiques comme « nation ? », d'où l'on peut tirer l'information « Martin est syldave ». Alors qu'à la catégorie « syldave » sont attachés de nombreux prédicats doxiques qui peuvent orienter le sens de l'argumentation, comme dans « les syldaves sont comme ça », les « syldaves sont de nature paisible/sanguinaire ». En appliquant le prédicat doxique de la catégorie des syldaves à Martin, on arrive à la conclusion « la culpabilité de Martin est plausible/peu plausible. Dans une catégorisation topique, les topoï sont les instruments qui conduisent à une conclusion.

b. Le topos rhétorique

Dans un sens inspiré de la logique, le topos est défini par Charaudeau et Maingueneau comme « un schème capable de formaliser et donc de générer des argumentations concrètes » (2002, p. 578). Amossy en s'appuyant sur la rhétorique d'Aristote explicite davantange cette définition ; il s'agit pour lui d'une forme sans contenu déterminé qui modèle l'argumentation, il est « ce sur

quoi se rencontre un grand nombre de raisonnements oratoires » (2006, p. 110). Les topoï/ou lieux sont vus comme une sorte de moules dans lesquels sont fabriqués les énoncés, comme par exemple le lieu *du plus et du moins* : *ce qui est pour le moins est (peut, doit être) pour le plus :*

> Exemple 8 :
>
> Trois cents millions ont été trouvés pour nos ennemis, un milliard pour nos émigrés, et la France ne fera rien pour ses enfants fidèles, pour ses libérateurs (Colin, cité dans Amossy, 2006, p. 111)

Dans cet extrait, le topos se concrétise dans le sens de *ce qui est dû au moins important est à plus forte raison dû au plus important* : si l'on a trouvé les ressources pour financer les besoins de ceux qui ont desservi la France (ennemis et émigrés) on peut et on doit à plus forte raison trouver des moyens pour ceux qui ont fidèlement servi la France. Le même schème sous-tend l'exemple suivant :

> Exemple 9 :
>
> Si tu as pu consacrer tant de temps à aider les voisins, tu peux certainement en consacrer pour soigner ta propre famille (Amossy, 2006, p. 111)

Outre le topos *du plus et du moins*, Moliné (cité dans Amossy 2006, 112), donne dans sa classification d'autres lieux, comme ceux *du possible et de l'impossible*, *du petit et du grand*, de *l'universel et de l'individuel*. Perelman quant à lui distingue les topoï

> -de la *quantité*. Quelque chose vaut mieux que quelque chose d'autre pour des raisons quantitatives. Ainsi ce qui est admis par le plus grand nombre est meilleur que ce qui est admis par le petit nombre
>
> -de la *qualité*, considérée comme supérieure à la quantité : ainsi la valorisation de l'unique ;
>
> -de l'*ordre*. L'antérieur est supérieur au postérieur, le principe à l'effet, etc.
>
> -de l'*existant*. Ce qui vaut mieux que ce qui est seulement possible ;
>
> -de l'*essence*. Est préférable ce qui incarne le mieux l'essence. (cité dans Amossy, 2006, p. 112)

c. Le lieu commun

Bien que *lieu commun* corresponde à la traduction littérale de *topos kinois* d'Aristote, Amossy (2006) le considère dans son sens tardif de forme pleine : thème consacré, idée figée confinée dans un répertoire. Il s'agit d'une opinion partagée qui insiste seulement sur le caractère collectif d'une idée, d'une prise de position, sur leur sens commun et leur circulation dans une communauté.

Pour Amossy (2006), le topos n'est que l'ossature d'une argumentation que peuvent revêtir les lieux communs : Ainsi le topos *« si le moins…à plus forte raison le plus* », se greffe dans l'exemple (8), sur le lieu commun du *mérite* (qui veut que le mérite doit être récompensé) pour donner l'argument « *si on a trouvé les moyens financiers pour les moins méritants, on peut à plus forte raison en trouver pour les plus méritants* »

Le topos rhétorique peut faire le consensus puisqu'il est une forme vide, un modèle de raisonnement abstrait qui s'actualise en s'appuyant sur des valeurs partagées de tout ordre : éthiques, patriotiques, politiques, etc., et qui toutefois ne relèvent pas de l'adhésion de tout le monde.

d. Le topos pragmatique

Les pragmaticiens, notamment Anscombre et Ducrot (cité dans Amossy, 2006, p. 117), donne une autre définition au topos. Ils réservent cette notion, dans le sens d'une opinion commune et non de forme vide, au lieu commun qui articule deux énoncés. Le topos a le rôle d'un lien argumentatif qui s'appuie sur une idée communément admise. Par exemple, «*Il fait chaud, allons-nous promener* » renferme le lieu commun selon lequel la chaleur est propice à la promenade.

Selon Anscombre, les topoï sont des principes généraux qui servent d'appui au raisonnement sans être eux-même des raisonnements car ils ne sont jamais assertés, et le locuteur ne peut jamais se présenter comme étant le producteur.

IV.1.2.3. Le cliché

Le cliché est apparu d'abord dans la littérature, c'est une notion de stylistique avant tout, Amossy et Pierrot(2021) le définissent comme étant une formule banale, une expression figée, toute faite, apparaissant sous la même forme, affleurant à la surface du texte et immédiatement repérable : *« une douceur angélique* », « *un teint de lait* », « *blonde comme les blés* », « *le mobile du crime* », « *les facteurs de démoralisation* », « *une déclaration dépourvue de banalité, mais marquée au coin du bon sens et du reste empreinte de la plus parfaite cordialité* », etc. Le stéréotype, au contraire, ne se laisse pas toujours saisir à la surface du texte : une image comme nous l'avons déjà vu, ne se coule pas nécessairement dans des formules figées ou se donne à voir littéralement

Les écrivains portaient pour longtemps un jugement péjoratif sur les clichés. Marouzeau considère l'emploi des formules et clichés comme caractéristique de la langue des gens simples qui manquent d'invention, de celle des écrivains hâtifs, tels que les publicistes, qui n'ont pas le temps de se faire un style personnel, et de celle des demi-cultivés, disposés à faire étalage de formules pseudo-savantes (cité dans Amossy et Pierrot, 2021).

Riffaterre étudie les clichés loin de tout jugement de valeur, il s'intéresse surtout à son effet. Il dit dans ce sens :

> Mon point de vue est tout autre : porter un jugement de valeur est l'affaire du critique ; l'objet de la stylistique n'est que de constater. Peu lui importe que le cliché suscite des réactions défavorables ou non, pourvu qu'il en suscite : c'est le propre de toute structure stylistique que de s'imposer à l'attention (1964, p.84)

Pour cet écrivain, c'est au lecteur que revient le jugement sur la banalité du cliché.

L'analyse du discours quant à elle, rattache le cliché à la doxa, elle a, comme l'expliquent Charaudeau et Maingueneau (2002, p.545), mis en évidence son soubassement doxique : l'expression figée renvoie à l'opinion publique, à un

savoir partagé qui circule dans une communauté à un moment donné de son histoire.

IV.2. L'imaginaire sociodiscursif

Pour Amossy, l'éthos se construit donc à partir d'une représentation qui fait partie d'un imaginaire collectif. Il reprend dans ce sens, la notion *d'imaginaire socio-discursive* de Charaudeau. Or, Charaudeau (2007.b) utilise cette notion dans le but d'écarter celle de *stéréotype*, qu'il considère comme ambiguë et stigmatisante ; ambiguë, car on la confond avec d'autres notions, telles que « clichés », « poncifs », « lieux communs », « idées reçues », « préjugés », et stigmatisante car elle décrit une caractérisation simplificatrice ; en d'autres termes, elle dépend du jugement négatif du sujet. Bien que le stéréotype soit vu positivement à certains égards, une caractérisation négative lui est collée, comme on peut lire dans cette formule de Charaudeau :

> « D'un côté, on défend l'idée que le stéréotype a une fonction nécessaire d'établissement du lien social, car l'apprentissage social se fait à l'aide d'idées communes répétitives évoquées et utilisées comme garantes des normes du jugement social. D'un autre côté, on rejette le stéréotype car il déformerait ou masquerait la réalité » (Charaudeau, 2007, parag. 5)

Charaudeau préfère donc, la notion d'*imaginaire* qu'il considère comme neutre, ni vrai ni faux. Un analyste du discours n'a pas besoin de dénoncer un imaginaire qu'il voit comme faux, mais il l'utilise comme une proposition de vision du monde qui s'appuie sur des savoirs qui construisent des systèmes de pensée, lesquels peuvent s'exclure ou se superposer. Charaudeau pose que

> les imaginaires sont engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateurs de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant sans la mémoire collective (Charaudeau, 2007 b, « Les imaginaires sociodiscursifs »).

Ces systèmes de pensées en tant que produit de représentations sociales se structurent en types de savoirs. Charaudeau (2007 b), les classe en deux types : les savoirs de connaissance et les savoirs de croyance :

Les savoirs de connaissance : ont pour objectif de s'énoncer sur la vérité du monde en dehors de la subjectivité du sujet. Celui-ci est un énonciateur neutre, impersonnel et abstrait appelé *la science* ou *l'ordre des choses* dont les propos sont vérifiables. On est dans le domaine du « il-vrai »

Ce type de savoir se décline lui-même en *savoir savant* et *savoir d'expérience :*

- les savoir savants : ils sont fondés sur la raison savante, s'appuient sur l'observation, l'expérimentation et le calcul, en utilisant des instruments de visualisation du monde (microscope) ou des opérations (informatique). Ce sont des savoirs prouvés à travers un discours démonstratif, et auxquels se rattachent les théories scientifiques comme celle de la gravité.

- les savoirs d'expérience : ils donnent des explications sur le monde, mais sans nul besoin d'instruments ou d'opérations particulières, mais également sans garantie de validité. Ils relèvent d'une expérience universellement partagée. Tout le monde sait par expérience que lorsqu'on lâche un objet, il tombe vers le bas, mais il arrive que le savoir d'expérience contredise le savoir savant : tout le monde sait que le soleil se lève et se couche, mais en réalité c'est la terre qui tourne autour du soleil.

Les savoirs de croyance quant à eux, portent sur des évaluations, des appréciations, des jugements à propos des phénomènes, des événements et des êtres du monde, leur pensée et leur comportement. Ils dépendent du point de vue du sujet, en termes de bon et de mauvais, de fou ou de raisonnable (de conduire dans la tempête, par exemple), etc. C'est un savoir subjectif, qu'on souhaite qu'il soit partagé sans possibilité de vérification même. C'est le domaine du « on-vrai ». Ce processus du savoir donne lieu à deux types de savoir ; les savoirs de révélation et les savoirs d'opinion :

- Les savoirs de révélation : ils sont fondés sur des lieux de vérité extérieurs au sujet, et s'appuient sur des textes à caractère sacrés et transcendantale émanant d'une personne charismatique : poète antique, prophète, fondateur d'une école de pensée, etc. Ces textes véhiculent des valeurs absolues auxquelles on est

appelé à adhérer en dehors de toute vérification. Ainsi des énoncés comme « aimez-vous les uns les autres » ou « liberté, égalité, fraternité », relèvent de deux vérités révélées différentes, mais irréfutables, la première est religieuse, la deuxième est philosophique. Contrairement au savoir savant auquel se rattachent des théories, aux savoirs de révélation se rattachent plutôt des doctrines auxquelles s'articulent des idéologies. Religieuses ou profanes, ces doctrines sont hors de toute remise en cause, ce qui les transforme en dogmes.

- Les savoirs d'opinion naissent d'un processus d'évaluation au terme duquel le sujet prend position et s'engage dans un jugement à propos des faits du monde sans qu'il ait pour cela un discours de référence absolu. Il s'agit d'un savoir en même temps individuel et partagé, dans la mesure où le sujet doit faire un choix parmi plusieurs jugements ou savoirs qui circulent. C'est un savoir discutable, mais il s'agit toujours d'un jugement de vérité qui émane d'un avis général d'une doxa anonyme, d'une voix collective qui se trouve au-dessus des sujets (un méta-énonciateur), comme dans le cas des proverbes. Ainsi, un énoncé comme « *quand on est ministre on se tait, on se démet* » relève d'une opinion commune, mais reste discutable. À ce type de savoir peuvent être rattachées diverses catégories d'opinions qu'on appelle :

- opinion commune ou universelle, véhiculée à travers des proverbes et des dictons, et exprimée par des expressions de sorte de : *Je pense comme tout le monde que* :

  Exemple 10 :

  La guerre est source de misère. (Charaudeau, 2007b, « Les imaginaires sociodiscursifs »)

- opinion relative : jugement de circonstances attaché à un individu ou à un groupe restreint relatif à une situation à travers des expressions comme *: je pense comme ceux...*

  Exemple 11 :

  Je pense que l'Europe est une bonne chose pour la France. (Charaudeau, 2007b, « Les imaginaires sociodiscursifs »)

- opinion collective : est celle qu'exprime un groupe à propos d'un autre groupe.

> Exemple 12 :
>
> *Les Espagnols sont orgueilleux.* (Charaudeau, 2007b, « les imaginaires sociodiscursifs »)

Cela dit, il reste à savoir comment déterminer les différents imaginaires à partir du discours produit. Pour Charaudeau, la détermination des imaginaires dépend des univers discursifs, politiques, scientifiques, religieux, de la langue, etc. Ainsi l'imaginaire de la *Tradition* est doté d'une valeur différente selon qu'il s'inscrive dans le domaine pratique de l'économique ou du politique. Cette valeur est négative pour le premier domaine, mais elle est vue positivement par le second. La détermination des imaginaires dépend également de leur niveau de profondeur et d'enfouissement ; leur délimitation se fait en empruntant le chemin de l'interdiscours. « En mettant en relation divers types de discours circulants, en s'appuyant sur l'interdicursivité, l'analyste du discours peut tenter d'articuler divers types d'imaginaires dont on sent bien qu'ils se situent à des niveaux différents » (2007b, « Les niveaux d'interprétation ») ; On peut par exemple, expliquer l'exploitation de l'idée de la renaissance des robots immortels dans le cinéma américain, par un imaginaire très enfoui dans la mémoire collective, et remonte au mythe de Prométhée.

Il paraît donc que la piste adoptée par Charaudeau est plus générale que celle d'Amossy. Pour notre part, nous comptons nous appuyer d'un côté sur la conception de Charaudeau, qui nous permettra de voir comment apparaîssent les imaginaires et les visions du monde dont ils témoignent dans la construction des identités, d'un autre côté sur la conception d'Amossy à travers les stéréotypes et les autres éléments doxiques, qui nous aideront à comprendre les jugements que portent les protagonistes du discours les uns sur les autres dans le processus interactionniste de la construction identitaire.

V. L'inscription verbale de la présentation de soi

Lors de la parole, la construction de l'image de soi, ne peut être conçue qu'à travers un « je » qui s'adresse à un « tu ». Amossy (2010), se référant aux travaux de Benveniste, estime que l'image de soi dans ses dimensions discursives s'appuie sur deux points : le premier se rapporte au fait que la subjectivité et l'identité sont des produits de la langue et non des éléments construits préalablement. Autrement dit, l'identité est construite par un *Je,* qui s'énonce dans le discours en disant « je », le sujet émerge dans l'énoncé et se constitue ainsi une identité en parlant de lui-même. L'autre dimension de la construction de l'image de soi se manifeste dans le rapport je/tu qui contribue aussi à l'émergence d'une subjectivité et par conséquent d'une identité. Or pour Amossy, la construction de l'image de soi à travers laquelle le locuteur s'identifie, n'est pas seulement le produit de l'énoncé, elle se constitue également dans l'énonciation ; « En disant « je », le locuteur construit dans son énonciation une image de soi en même temps qu'il se constitue en sujet » (2010, chapitre 4). L'identité se construit donc dans le dynamisme du discours, quelles que soient les données préexistantes, car l'image que le locuteur se fait de lui-même, celle qu'il veut projeter ou celle que l'interlocuteur se fait de lui sont remodelées incessamment dans l'échange verbal.

V.1. Le locuteur sujet et le locuteur agent

Amossy (2010) souligne que les deux dernières images sont régies par des éléments qui dépassent le cadre du locuteur. En effet, celui-ci est soumis à un double statut ; il est à la fois agi et agissant : d'un côté, il est conditionné par le code de la langue et traversé par le discours social et la doxa de l'époque, c'est-à-dire, il n'est pas totalement maître de sa parole ; d'un autre côté, il participe pleinement dans l'échange dans la mesure où il accomplit un acte de langage et exerce sa volonté, ce qui le pose en agent responsable et censé devoir rendre des comptes.

Ainsi, on peut dire que quelle que soit la volonté du locuteur, l'analyse de la construction de l'image de soi et de l'identité doit prendre en considération la dimension dialogique du discours

V.2. Identité et subjectivité verbale

En s'inspirant des travaux de Benvéniste et de Kérbrat-Orechionni sur l'énonciation, Amossy (2010), établit une articulation entre la construction de l'éthos et la subjectivité du sujet parlant. Il considère que la construction de l'image de soi et de l'identité découle de l'inscription volontaire ou involontaire du locuteur dans le discours à travers les marques de subjectivité : personnes grammaticales, pronominaux, embrayeurs, modalisateurs, termes évaluatifs, etc., tels que les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes qui sont autant de subjectivèmes indiquant la présence du « je » dans son énoncé. Ainsi donc « l'éthos d'un locuteur [peut] être décrit comme une constellation particulière de subjectivèmes » (Kerbrat-Orecchioni, cité dans Lacaze, 2017, p. 91), à travers lequelle est projetée l'image de soi dans le discours.

Cependant, l'absence des marques de subjectivité dans le discours à la première personne, ne signifie pas que le locuteur ne projette pas d'éthos. En effet, même dans le gommage des traces énonciatives, le locuteur se laisse construire une image de soi. Ainsi, dans un texte écrit par un historien qui rapporte des actions au passé simple, parmi lesquelles il met l'accent sur son activité de lecture, peut se dégager l'image d'un « je » intellectuel, même si le texte est dénué de toutes marques d'évaluation, de jugement ou de sentiment.

V.3. Le « je » entre éthos dit et éthos montré

Dans la construction de l'éthos, Amossy (2010), signale la double nature du « je », comme sujet d'énoncé et sujet d'énonciation. Le locuteur peut construire une image de soi en s'énonçant dans les modalités de sa prise de parole sans même se référer à lui-même, c'est l'éthos *montré* à travers le dire, comme il peut la projeter en parlant de sa personne, c'est l'éthos *dit*. En d'autres termes, le locuteur peut s'exprimer à travers le dédoublement énonciatif pour parler de lui-même ; comme il peut se donner à voir à travers son niveau de

langue, son style, ses choix des mots et des arguments, son intonation et son débit, etc. Ainsi un poète par exemple, n'a pas besoin de dire « je suis poète », mais c'est son style qui le montre. De même pour une personne qui fonde toute son argumentation sur des arguments d'autorité religieuse, il projette l'image d'une personne qui obéit complètement aux paroles divines.

Cependant, les images que projette le locuteur dans la double énonciation, peuvent révéler une non-coïncidence entre l'éthos véhiculé par l'énonciation et l'éthos construit dans l'énoncé, sciemment ou non : dire « je suis très modeste » laisse entendre le contraire par le fait même de dire cet énoncé, car on ne peut être modeste en s'attribuant la qualité de modestie. Le locuteur peut aussi volontairement donner une image dans son énoncé qui serait différente de celle qu'il laisse entrevoir à travers l'énonciation, c'est le cas par exemple d'une personne qui dit incapable de tenir des propos sensés, mais son habileté de manier les arguments laisse voir le contraire.

V.4. Le rapport je/tu et le jeu identitaire

La construction de l'identité ne peut être conçue que dans un rapport avec l'autre. Le locuteur ne peut s'identifier que dans la perception de sa différence avec son interlocuteur puisque « la conscience de soi existe à proportion que l'on a de l'existence de l'autre ». (Charaudeau, 2009, p. 15). Pour Amossy (2010), l'image de soi est tributaire de la relation qu'entretient le « je » avec le « tu ». Le locuteur doit faire une représentation de son interlocuteur, même lorsque celui-ci est virtuel, Pour mieux saisir comment se construit l'éthos dans le discours, il faut prendre en considération la nature de l'auditoire, que celui-ci soit présent ou absent, car le locuteur module son image en fonction de celle qui résulte des représentations qu'il se fait de ses interlocuteurs. Grize (cité dans Amossy, 2006), conçoit la représentation comme l'image que se fait A de son public. Pour ce faire, ce locuteur doit se représenter les connaissances de l'allocutaire, son niveau de langue et ses valeurs. Dans ce sens l'analyse de l'éthos doit tenir compte de la dimension dialogique du discours, c'est-à-dire de la présence de l'autre dans le discours et de l'image qui en découle. L'éthos ou la présentation

de soi, se construit dans l'interaction de l'image de soi et de l'image que se font les deux termes de l'échange l'un de l'autre.

En mettant l'accent sur l'auditoire dans la construction de l'éthos, Amossy distingue quatre types d'adresses.

V.4.1. L'adresse directe

Il s'agit selon Amossy (2010), d'une situation de discours où l'interlocuteur s'adresse à un destinataire unique, comme dans cet extrait de la lettre d'Alfred Dreyfus adressée à sa femme à l'occasion de la célèbre affaire qui porte son nom :

> […] il s'agit de l'honneur d'un nom, de la vie de nos enfants. Et je ne veux pas, tu m'entends bien, que nos enfants aient jamais à baisser la tête. Il faut que la lumière soit faite pleine et entière sur cette tragique histoire. Rien, par la suite, ne doit ni te rebuter, ni te lasser. Toutes les portes s'ouvrent, tous les cœurs battent devant une mère qui ne demande que la vérité, pour que ses enfants puissent vivre. (cité dans Amossy, 2010, chapitre 4)

Ici le scripteur « je » s'adresse à un « tu » dans une intimité étroite, il construit les images du père et de l'époux honnête, responsable et connaisseur de son rôle en s'appuyant aussi bien sûr son statut de *pater familias* que sur l'image traditionnelle de l'épouse qui manque d'expérience. L'image du locuteur est donc construite dans une relation de négociation avec celle de sa femme.

V.4.2. La construction de l'image de soi dans la double adresse

Il s'agit d'une situation de communication où l'on s'adresse en même temps à un allocutaire direct et à un allocutaire indirect. Amossy (2010), distingue deux cas de figure :

- la double adresse voulue : lorsque le « je » peut s'adresser en toute connaissance de cause à deux auditoires distincts dans un discours unique qui projette à l'intention de chacun des publics une image de soi tantôt semblable, tantôt diversifiée, mais dans les deux cas ses images sont censées remplir des fonctions différentes. C'est ce qui arrive dans le théâtre ou dans les débats télévisés ou les lettres ouvertes, ou encore dans l'espace du discours polémique

où le locuteur attaque son adversaire dans le but d'emporter l'adhésion du tiers qu'il prend à témoin.

- la double adresse où l'allocutaire indirect n'est pas pris en compte : c'est le cas d'une lettre intime adressée par un homme à sa femme et publiée plus tard par un journal : l'image de soi que le « je » projette dans la lettre, ne vise pas uniquement l'allocutaire direct, mais aussi l'allocutaire indirect.

V.4. 3. L'image de soi face à un auditoire composite

Il s'agit d'une situation de communication où le locuteur adresse son discours à un collectif qui n'est pas homogène, soit parce qu'il est constitué de groupes diversifiés ou divisés. Amossy (2010) signale que dans ce cas, la construction de l'éthos devient problématique, puisqu'il faut projeter une image de soi qui doit convenir à des constituants d'un auditoire dont les valeurs et les attentes sont divergentes. Le locuteur doit donc procéder à une conciliation de plusieurs images pour répondre aux attentes de tous les constituants de l'auditoire.

V.4.4. La présentation en l'absence d'adresse

C'est le cas selon Amossy (2010), où l'auditoire reste absent et non-identifié, c'est ce qui arrive lorsque l'allocutaire est un lecteur virtuel. L'éthos se construit dans une relation virtuelle avec un public auquel le locuteur ne s'adresse pas explicitement.

Dans cette situation, l'image du lecteur, par exemple se construit au fil des pages de l'œuvre à travers lesquelles le texte attribue à cet allocutaire non-désigné des valeurs, des croyances et des opinions qui l'identifient. Et c'est face à cet auditoire virtuel que le locuteur projette une image de soi, qui sera renforcée, elle aussi, dans le texte par différents procédés.

V.5. Éthos, effacement énonciatif et discours de presse

Comme nous venons de le voir, la construction de l'identité du sujet parlant émane de son inscription dans le discours en tant qu'un « je » interagissant avec un « tu ». Mais une question se pose : comment l'identité peut-elle se construire

dans un discours à la troisième personne, c'est-à-dire, dans le contexte de ce qu'on appelle « effacement énonciatif » ? Cela nous amène d'abord à nous arrêter sur la notion d'*effacement énonciatif*.

V.5.1. L'effacement énonciatif

Il s'agit ici de la construction de l'éthos dans des discours désembrayés où il n'y a manifestement pas de « je ». Si pour Amossy (2010), toute prise de parole implique la projection d'une image de soi, il est possible aussi de construire un éthos même dans les discours qui ne sont pas proférés à la première personne. C'est ce qui arrive par exemple, dans le discours d'un présentateur de télévision qui parle sans se désigner à la première personne ni utiliser un terme d'adresse à l'intention de son public virtuel, mais cela n'empêche pas de considérer qu'il y ait une situation d'interlocution entre un «je » et un « tu/vous ».

A l'écrit, dans un discours à la troisième personne, c'est-à-dire dans l'absence de toute origine énonciative, l'instance de locution est implicite, il apparaît sous la forme hypothétique d'un « il ». Cependant, comme le souligne Amossy, tout énoncé est le résultat d'un acte d'énonciation, il doit donc renvoyer nécessairement à une instance qui le profère ; autrement dit, « tout discours est par définition, virtuellement fait à la première personne » (Genette, cité dans Amossy, 2010, chapitre 7. Parag. 6)

Même dans l'absence du pronom de la première personne, tout énoncé trouve son origine dans un « je ». Cela dit, il ne faut pas confondre cet effacement avec l'absence de la subjectivité. Celle-ci peut être exprimée par des marques linguistiques même sans aucune présence du pronom personnel « je ». La présence des axiologiques « tyran » et « sanguinaire » par exemple, dans un énoncé à la troisième personne peut dévoiler celui qui le prend en charge et révèle de ce fait son système de valeurs, laissant voir ainsi l'image d'une personne éprise de liberté et condamnant la violence. Il en résulte « que là où le pronom « je » se dissimule, les marques linguistiques qui révèlent ses opinions, ses valeurs ou ses sentiments inscrivent non seulement sa subjectivité dans le

discours, mais projettent aussi une image de sa personne ». (Amossy, 2010, chapitre 7, parag.7). Ce qui fait, selon Amossy (2010), de ce refus du locuteur de s'inscrire dans son discours, un indice. En voulant faire un discours impersonnel, le locuteur se montre soucieux d'objectivité. C'est donc un éthos qui se crée. Refuser de se dévoiler est aussi une façon de dire. Même dans l'éradication de toute trace de subjectivité, d'évaluation ou de sentiment, le locuteur effectue une présentation de soi. D'une manière ou d'une autre, il y a toujours un éthos qui se construit même dans les cas extrêmes de l'effacement énonciatif, c'est-à-dire lorsqu'il y a un « gommage des marques de présence du locuteur, donnant l'impression que celui-ci s'efface de son discours, comme si celui-ci se dévidait sans source apparente » (2010, chapitre 7, parag. 8). Gille Philippe (cité dans Amossy, 2010), reprend à l'antipode la formule de Benveniste « l'appareil formel de l'énonciation », pour définir l'effacement énonciatif à partir d'un *appareil formel de l'effacement énonciatif.* Plusieurs cas de figure se présentent ; le locuteur peut :

> -faire jouer au langage une fonction purement descriptive selon laquelle il se contenterait de constater et de relater les dispositions d'un monde tel qu'il serait sans intervention d'un sujet parlant. Cette disposition particulière peut faire penser à la notion d'énonciation historique par laquelle Benveniste opposait ‘‘histoire’’ à ‘‘discours’’
>
> -construire un énonciateur abstrait et complexe, comme celui qui prend en charge un proverbe, un slogan publicitaire, un texte de loi, un article non signé de journal.
>
> -construire un énonciateur ‘‘universel’’ comme celui qui prendrait en charge un discours scientifique ou théorique. (Vion, cité dans Rabatel, 2003, p. 33)

Le recours de certains discours à l'effacement énonciatif par le gommage de la première personne et des embrayeurs, par l'estompage de la source énonciative, ou par l'effacement des indices de subjectivité, peut répondre à des besoins qui varient selon les genres de discours, mais dans l'ensemble, il répond selon Philippe (cité dans Amossy (2010), aux attentes du lecteur, qui préfère lors du processus interprétatif, les textes faisant abstraction à toute instance

énonciative, car celle-ci est considérée comme parasite. Or, l'effet pragmatique majeur de cette dissimulation du locuteur est de donner un tour d'objectivité au discours. Selon Vion, l'effacement énonciatif « constitue une stratégie, pas nécessairement consciente, permettant au locuteur de donner l'impression qu'il se retire de l'énonciation, qu'il objectivise son discours » (cité dans Rabatel, 2003, p. 33). Rabatel (2000) considère que

> Un constat, c'est tellement plus crédible qu'un jugement ! C'est tellement mieux quand les faits parlent à votre place ! Bref, il est préférable, quand on argumente [...], d'estamper tous les actes de parole qui rappelleraient l'origine énonciative personnelle de l'argumenteur. (2000, p. 243)

Ce qui apparaît comme inscrit dans le réel a donc plus de force de conviction que l'expression d'une opinion personnelle, toujours relative et contestée. En se retirant de son énonciation le locuteur cherche à éliminer toute projection d'image de soi. Or, paradoxalement, comme le note Amossy (2010), c'est dans ces tentatives de neutralisation que l'image de soi se recompose et s'impose sous de nouveaux aspects. L'éthos se construit donc indirectement avec plus d'efficacité, car jouant sur l'objectivité.

V.5.2. Éthos, et effacement énonciatif dans la presse

Selon Amossy (2010), parler de l'effacement énonciatif dans la presse, c'est poser d'abord la question de la responsabilité énonciative et la prise en charge de l'énoncé. Ce problème touche surtout les articles dits d'information qui, selon Colombani, (cité dans Amossy, 2010. Chapitre 7) relèveraient des faits, qui doivent être considérés comme sacrés, par opposition aux articles de commentaire qui sont libres, car voués aux débats, aux analyses et aux engagements éditoriaux.

Cette dernière constatation ne doit pas induire en erreur. La tendance à considérer la presse d'information comme relevant de la transparence du langage, n'est en fait qu'illusoire. Selon Koren (cité dans Rabtel et Chevin Vileno (2006), il y a de la naïveté dans la recherche de l'objectivité et dans l'idée

qu'on puisse aisément séparer fait et commentaire. On a longtemps considéré que les mots reflètent objectivement le monde :

> L'idée que les signes (les mots) seraient comme des étiquettes que l'on pose sur les objets du monde, [entretient] cette autre idée que le signe serait clair, transparent puisqu'il aurait pour fonction principale de nommer le monde. Comme dit la "sagesse" populaire - qui n'est que le sens commun (pas nécessairement le bon) - « un chat est un chat ». (1995, p. 1)

Cette vision n'a selon Charaudeau, aucun fondement car « le langage n'est pas constitué de signes transparents et il n'est pas le simple miroir de la pensée » (1995, p. 1).

Dès lors, se pose la question de cette double contrainte : la nécessité de transmettre une information sans détournement et l'impossibilité de dire sans s'ingérer. Cela incite, comme le souligne Amossy (2010), à s'interroger sur la manière dont le journaliste ou la rédaction du journal endossent la responsabilité vis-à-vis des faits et l'orientation argumentative du texte.

La solution selon Amossy, réside dans ce qu'il appelle « une pseudo-impartialité » effectuée à travers l'effacement énonciatif. Le journaliste peut bien évidemment, selon cette vision, recourir à des moyens qui permettent de présenter les faits comme étant un simple reflet du réel à partir d'un discours ou le locuteur s'absente. Celui-ci peut se retirer de son énonciation par différents procédés :

> Pas de discours en première personne, pas de commentaire ni de jugement explicite ; gommage des marques de subjectivité telles que les évaluatifs (c'est beau), les axiologiques (c'est bien), les affectifs (c'est triste), citation exacte des sources de l'information, mise en scène du discours rapporté – l'article se faisant simple l'écho de ce qui est dit ailleurs. D'autres procédés discursifs ont été repérés, comme l'assertion, la présupposition, la prise de parole au nom de l'opinion publique (« on », « les Français »), la juxtaposition, etc. (Koren 1996). Ainsi se crée ce que Kerbrat-Orecchioni nomme des effets d'objectivité (1980, p. 151). S'y ajoutent les fameux « effets de réel » de Barthes, qui consistent en la mention de détails qui ne paraîssent pas fonctionnels et semblent être relevés uniquement parce qu'ils étaient là. (2010, Chapitre 7)

Or, cette neutralité n'est qu'apparente, puisque comme le soulignent Rabatel et Chauvin Vileno (2006, chapitre 5), L'effacement énonciatif est un simulacre : le locuteur/énonciateur est toujours postulé dans la profération des énoncés, car il est contraint aussi par l'enjeu de captation qui consiste à attirer l'attention du public. Le locuteur peut, selon Charaudeau, jouer sur le *pathos* pour toucher l'interlocuteur, ou adopter un comportement *polémique* pour mettre en cause les valeurs que défendent ses opposants, ou même leur légitimité, par un discours d'*interpellation*. Comme il peut avoir une visée *persuasive*, en cherchant à imposer à l'autre des raisonnements et des preuves de sorte que celui-ci ne puisse pas le contredire. Dans d'autres cas, il peut adopter un comportement *dramatisant* à travers lequel il décrit le monde en rapportant des événements de façon à émouvoir l'interlocuteur ou l'auditoire par l'appel à la menace, à la peur, à l'héroïsme, à la tragédie ou à la compassion (2007, chapitre 2).

Le jeu de captation à un rôle important dans la sélection de l'information ; le journaliste n'est donc pas un simple rapporteur d'information, mais il peut s'ingérer d'une manière ou d'une autre dans ce qu'il rapporte, et le lecteur comme le souligne Amossy (2010), est engagé à interpréter d'une certaine façon cette sélection et cette mise en mots. Ainsi, même en « l'absence d'un sujet d'énonciation, les articles dits d'information, comportent un locuteur qui projette une image de soi selon les modalités de son dire » (2010, chapitre 7). L'éthos projeté se manifeste dans son style, dans les valeurs sur lesquelles il s'appuie, dans les notions qu'il utilise pour encadrer le réel ; c'est-à-dire, dans le point de vue qu'il adopte, non seulement en tant qu'opinion identifiable, mais en tant que « manières de voir […] qui peuvent irriguer de vastes portions discursives ». Rabatel et Chauvin-Vileno (2006, chapitre 7). Le fait même de rapporter une information sur un évènement ou sur un phénomène appartenant à un domaine donné peut contribuer à la construction de l'identité du locuteur. Ainsi, comme l'illustre Amossy (2010), diffuser une information sur la crise financière, sur des revendications sociales ou sur un conflit entre les nations, peut construire l'identité d'un homme de gauche, de l'humaniste, du nationaliste ou du

néolibéral, etc., même lorsque le journaliste n'exprime aucune opinion personnelle.

On peut dire donc que l'éthos est un effet de discours qui se construit dans toute prise de parole qu'on le veuille ou non, dans la subjectivité comme dans les tours objectivants. On ne peut pas ne pas projeter un éthos : c'est une fatalité.

CHAPITRE II

Le discours rapporté

I. Dialogisme, polyphonie et discours rapporté

Nombreuses sont les études qui se sont intéressées au discours rapporté (désormais DR), que ce soit dans le champ linguistique ou littéraire. Outre la grammaire scolaire qui décrit les formes classiques et les modalités rigides du passage entre les discours, les théories modernes consacrent une attention particulière à cette forme d'inscription des dires/pensées autres dans le discours. De l'approche métalinguistique de Jacqueline Authier-Revuz, à la théorie polyphonique de Ducrot, en passant par les travaux de Bres, proprement dialogiques, et ceux de Rosier qui rallient syntaxe et énonciation, toutes les conceptions se sont consacrées à résoudre les différents problèmes que pose le DR, tels que les problèmes énonciatifs, les problèmes de frontières entre DR et dialogisme/polyphonie, et les problèmes de classification ; car la problématique du DR ne se limite pas à la conception traditionnelle : discours direct, discours direct libre, discours indirect et discours indirect libre, mais touche aussi à d'autres formes comme les discours mixtes, la mise entre guillemets, l'italique, et la modalisation en discours second telle que les formes *selon X, d'après X*. Nous proposons donc de faire le tour de quelques approches qui nous paraîssent significatives dans la recherche que nous menons.

I.1. La polyphonie de Ducrot

Dans les textes de 1980, Ducrot (cité dans Bres et Vérine 2002), fait la distinction entre DR et polyphonie, un énoncé comme : *Pierre m'a dit : « Le temps va s'améliorer »*, relève :

- du DR, si le but attribué à L, quand on interprète son énoncé, est de faire savoir ce qu'a dit L' (Pierre), et si cet énoncé favorise une conclusion du type « Pierre est un optimiste invétéré ». Dans ce cas, on a une assertion dont le responsable est le locuteur, et le contenu une proposition dont le sujet est *Pierre* et le prédicat est *annoncer que le temps* s'améliorera.

- d'une interprétation polyphonique, si on enchaîne par un énoncé comme *J'irai à la campagne demain*. L'analyse précise que l'acte d'assertion est alors attribué

non au locuteur, mais à l'énonciateur *Pierre* ; son contenu a pour sujet *le temps* et pour prédicat *s'améliorer*.

Dans les textes de 1984, cette distinction se trouve estompée, le DR rapporté est considéré comme une forme de polyphonie, et la seule différence concerne uniquement les instances de l'énonciation. Ducrot (1984) considère que dans le discours direct, il y a deux locuteurs différents : « J'ai signalé une première forme de polyphonie, quand j'ai signalé l'existence de deux locuteurs distincts en cas de double énonciation. » (1984, p. 203). Cependant, il faut distinguer entre locuteur et énonciateur dans les autres formes de polyphonie.

L'essentiel dans la conception de Ducrot(1984), est que les locuteurs et les énonciateurs sont mis en scène par le sujet parlant producteur physique de l'énoncé.

I.2. Discours rapporté et hétérogénéité énonciative selon Authier-Revuz

Authier-Revuz traite le DR dans le cadre de l'hétérogénéité énonciative, développant ainsi l'idée d'un « jeu méta-énonciatif » (Grossmann, 1999) à travers l'étude des différents procédés linguistiques permettant de rendre compte du dire autre dans le discours :

Authier-Revuz(1992) fait la distinction entre DR et modalisation en discours second, en partant de deux notions essentielles : faire usage et faire mention ou mode standard et mode autonyme :

-faire usage/mode standard : c'est lorsque le signe renvoie, comme réfèrent, à un élément du monde, comme l'est le mot « briouat » dans l'exemple suivant :

> Exemple 13 :
>
> On croque les **briouats,** mais on refuse de les voir dans les manuels scolaires, la darija doit être bannie de l'enseignement.

-Faire mention /mode autonyme : c'est cette possibilité d'utiliser les signes pour renvoyer à eux-mêmes. Dans l'autonymie proprement dite, les mots de l'autre sont utilisés en mention, c'est une manière qui permet aux mots de parler d'eux-mêmes. Le mot ou le fragment est « introduit par un terme métalinguistique (le

mot, le terme, l'expression, la formule « X », etc.), nettement délimité dans le fil du discours, est montré comme objet » (1984, p. 103).

> Exemple 13 :
>
> Et voilà donc nos doctes défenseurs de la pureté de la langue arabe de s'élever contre cette intrusion, laquelle d'ailleurs, dans le manuel en question, est accompagnée de deux de ses consœurs « pâtissières », la « Briouate et la Grhiba »… (*Lnt*, 13 septembre 2018)

Dans cet exemple l'expression « Biouat et Grhiba » renvoie à elle-même comme mots introduits dans les manuels scolaires et non comme référent à une chose du monde extralinguistique. Ce sont les mots même que l'on montre.

Selon Authier-Revuz (1982), les DR directs et indirects désignent de façon univoque, dans le cadre de la phrase, un autre acte d'énonciation, c'est-à-dire le fait que quelqu'un a dit quelque chose :

> Exemple 14 :
>
> Le linguiste a dit que la darija est une langue à part entière.

Dans le discours indirect, le locuteur fait usage de ses propres mots pour rapporter les propos d'un autre, présentés comme source du sens. « L'énonciateur rapporte un autre acte d'énonciation (**e)** en faisant usage de ses mots à lui par lesquels il reformule les mots de l'autre message : le mode sémiotique du DI, est de façon homogène, le mode standard. » (1992, p. 40)

Dans le discours direct, ce sont les mots même de l'autre qui occupent le temps ou l'espace ; ils sont clairement délimités dans la phrase de la citation, le locuteur ne se présente que comme simple porte-parole. Dans le DD, l'énonciateur rapporte un autre acte d'énonciation (**e**), en faisant usage de ses mots à lui dans la description qu'il fait de la situation d'énonciation de (**e)** (qui parle, à qui, quand ?...), c'est-à-dire dans ce qu'on appelle le syntagme introducteur, mais « il fait mention des mots du message qu'il rapporte ; le mode sémiotique du DD, est ainsi hétérogène : standard dans le syntagme introducteur, il est autonyme dans la partie « citée », c'est-à-dire montrée » (1992, p. 40).

Dans la modalisation en discours second, Authier-Revuz souligne que « le fragment mentionné est en même temps un fragment dont il est fait usage : c'est le cas de l'élément mis entre guillemets, en italique, ou (parfois et) glosé par une incise. [...] le fragment désigné comme autre est intégré au fil du discours » (1992, p. 40). Dans cette catégorie sont introduites également des formes comme *selon x, d'après x, paraît-il*, etc. Dans ce cas, on cite et on se distancie :

> Exemple 15 :
>
> Pour l'écrivain Mohamed Bennis, « la traduction est le chemin vers la modernité». (*La Vie éco*, 09 mars 2018)
>
> Exemple 16 :
>
> La «darija» n'est pas un banal dialecte, mais une langue accomplie. (*La Vie éco*, 10 mars 2008)

Mais Authier-Revuz (1992) ne développe que le DR au sens strict, sans dire si les autres formes en font partie. Elle distingue :

-Les formes marquées univoques : les discours directs et indirects (désormais DD et DI).

-Les formes marquées qui exigent un travail interprétatif : C'est l'ensemble des guillemets, italiques, intonations, et modalisations autonymiques, qui présentent une marque interprétable comme correspondant au renvoi à un autre discours.

-Les formes purement interprétatives : les discours directs libres, les discours indirects libres (désormais DDL et DIL), les citations cachées, les allusions, les réminiscences. Ainsi dans les exemples suivants, c'est seulement en fonction du contexte (d'une exigence de cohérence textuelle ici) que les fragments soulignés sont interprétables comme DDL et DIL :

> Exemple 17 **:**
>
> J'ai vu Marie tout à l'heure. J'en ai assez, je vais démissionner ! **(DDL).** (Authier-Revuz, 1992, p. 42)

Exemple 18 :

J'ai vu Marie tout à l'heure. Elle en assez, elle va démissionner ! **(DIL).** (Authier-Revuz, 1992, p. 42)

Authier-Revuz dissocie les formes de DD et DI des formes libres, comme il n'a pas introduit les formes dites *mixtes* comme le DD avec *que* et le DI sans *que* dans le DR.

I.3. Le discours rapporté dans les travaux de la praxématique

Bres et Vérine considèrent que le DR relève d'un cadre purement dialogique, tout comme d'autres formes linguistiques. Ils soulignent que

> Sous l'apparente dualité des phénomènes, réside leur unité fondamentale, que seule la tradition des études linguistiques nous empêche de voir, à savoir que le DR est une forme de dialogisme. Hypothèse fortement contre-intuitive : à première vue en effet, un énoncé en discours direct semble avoir peu de choses en commun avec une négation, une phrase clivée ou une comparaison. » (2002, chapitre1)

Partant du phénomène de la double énonciation des énoncés dialogiques, Bres et Vérine(2002), définissent le DR en termes d'énoncé *enchâssant* et énoncé *enchâssé*. Le dédoublement énonciatif est nettement marqué dans le DD, alors qu'il est implicite et nécessite un travail de reconstruction, pour les autres formes qui présentent en surface un seul et unique énoncé dans lequel énoncé enchâssant et énoncé enchâssé sont imbriqués.

> Exemple 19 :
>
> Le syndicat s'est aussi adressé aux ministres de l'éducation, de la ville et de la justice. « L'éducation a atteint ses limites », résume l'un de ses secrétaires régionaux. (*Le Monde*, cité dans Bres et Vérine, chapitre 2).

Dans cet exemple, selon l'analyse qu'en ont fait Bres et Vérine, on distingue deux énonciations : celle enchâssante, correspondant à l'interaction du scripteur avec le lecteur ; celle, enchâssée, correspondant à l'interaction d'un secrétaire régional avec un interlocuteur non explicité. Parce que l'énoncé se présente comme l'enchâssement de celle-ci dans celle-là, le locuteur de l'ensemble (énoncé enchâssant + énoncé enchâssé) correspond au scripteur, et à lui seul,

alors que le « secrétaire régional », s'il a été locuteur de l'énoncé qui lui est attribué lors de l'événement mis en récit, ne l'est plus dans le texte du *Monde*. Le locuteur de l'extrait, qui correspond donc au scripteur, est l'énonciateur de l'énoncé enchâssant (« résume l'un de ses secrétaires régionaux »), mais pas de l'énoncé enchâssé : l'énoncé entre guillemets a un autre énonciateur, explicité référentiellement comme « l'un des secrétaires régionaux ».

On voit donc que contrairement à Ducrot qui distingue un sujet parlant et deux locuteurs, Bres et Vérine ne gardent que les deux locuteurs l'un en tant que « celui à qui est imputée l'actualisation phonétique (ou graphique, gestuelle, etc., suivant le code du discours) de l'ensemble de l'énoncé » c'est-à-dire de (l'énoncé enchâssant + l'énoncé enchâssé), et l'autre en tant que responsable de l'énoncé enchâssé.

C'est donc en intégrant le DR dans la problématique générale du dialogisme, que Bres et Vérine tentent d'éliminer les frontières établies entre les deux notions.

I.4. Le discours rapporté selon Rosier

Rosier (2008), de son approche du discours DR, distingue les formes dites *canoniques*, DD et DI, les formes libres DDL et DIL, et les formes *mixtes* du DD avec *que*, le discours indirect sans *que*, et les formes apparentées situées aux confins du DR. Elle articule trois dimensions :

-la dimension attributive en mettant l'accent sur les attributeurs du discours comme les verbes introducteurs, les formes en *selon X*, *d'après x,* etc.,

-la dimension syntaxique étudiant le rapport du Dct au Dcé : statut de l'incise, classification des verbes introducteurs selon leurs valences, les marqueurs syntaxiques, etc.

-la dimension énonciative : Rosier (2008) la considère comme la plus efficace, car intégrant le DR dans les théories dialogiques et polyphoniques, ce qui permet d'établir une hiérarchisation entre les sujets parlants, les locuteurs et les énonciateurs et ne réduit pas le DR à une question de syntaxe, d'énonciation ou

d'attribution. Les formes caractérisées dans une relation syntaxique, correspondent selon cette conception, soit à la mise en place de deux phrases distinctes avec deux énonciations dans les cas d'une indépendance énonciative (DD, DD avec « que »,), soit à la mise en place d'une phrase enchâssante avec un énonciateur (E), et d'une sous-phrase avec un énonciateur (e), dans les formes présentant une dépendance énonciative (DI, îlots textuels, DI marqué typographiquement).

Cependant, et contrairement à Authier-Revuz qui rejette les formes libres dans l'incertitude énonciative, puisqu'elles ne bénéficient pas d'une univocité formelle et qu'elles ne sont pas marquées grammaticalement, Rosier(2008) juge que ses formes sont susceptibles d'être caractérisées formellement, comme par exemple l'imparfait, la troisième personne, et les différents marqueurs de modalisation et de subjectivité énonciative pour le DIL. Pour les formes libres qui ne sont identifiables qu'en contexte, c'est-à-dire dans le cas de suite de phrases qui sont dépendantes de point de vue énonciatif, la dépendance est alors marquée contextuellement par ce que Rosier appelle *un décrochement énonciatif.*

> Exemple 20 :
>
> Philipe ne me laissa pas le choix. Où est Marina, M. Gaiffier ? Vous Devez le savoir, vous ? Où est-elle ? Justement je ne le savais pas. (Aragon, cité dans Rosier, 2008, p. 47)

Dans cet exemple, c'est la discordance énonciative entre les phrases qui indique la dépendance, c'est une discordance signalée par le passage du passé simple à l'imparfait et d'une situation délocutive (la troisième personne) à une situation interlocutive (la deuxième personne). Mais Rosier signale que dans certains cas ambigus, il y a une liberté d'interprétation restreinte à des données extralinguistiques constituées par l'horizon d'attente et la compréhension du lecteur.

Rosier (1999) critique la conception d'Authier-Revuz, selon laquelle le DD est une forme d'autonymie, et considère que les signes linguistiques, loin de parler d'eux-mêmes renvoient à l'univers :

> Finalement, la question (. . .) *Pourquoi parle-t-on ?* trouve ici une réponse quelque peu surprenante dans le rapport à autrui qu'elle signifie : parlerait-on pour dire des signes de signes, sans référence à l'univers de réalité qui nous entoure ? Qu'il y ait réification des phrases rapportées en DD plaide en faveur de son caractère « infidèle » tout en continuant de reproduire l'illusion d'une parole vraie (Rosier, cité dans Gossamnn 1999, p. 236).

Outre les formes classiques, Rosier (2008) distingue d'autres formes apparentées qu'elle classe sur les frontières de la zone propre au DR, sans toutefois les chasser en dehors de cette zone. Ces formes touchent au DR, sans pour autant mettre en place de façon syntaxique ou cotextuelle un Dct et un Dcé. Il s'agit par exemple du discours narrativisé, des formes du paradigme en *selon X*, du conditionnel journalistique, des on-dits, de la rumeur, etc.

Elle met l'accent également sur la notion de *transposition* qui indique un passage obligatoire du DD vers le DI, alors qu'il n'y a pas, en fait, une correspondance univoque entre les deux formes de discours :

> Exemple 21 :
>
> Le chef du gouvernement va plus loin. Il dit que son cabinet est prêt à renoncer aux manuels en question [...]. (*Libération*, 11 septembre 2018)

A l'exemple ci-dessus (souligné), correspond un grand nombre de formes possibles de DD selon la situation d'énonciation. Le renoncement aux manuels pourrait même être seulement suggéré, et le rapporteur le traduit en DI.

II. Le discours rapporté : sens, formes et caractéristiques

II.1. Le contenu rapporté et la question de fidélité

Le discours rapporté en tant que discours autre inséré dans un autre discours, pose la question du contenu rapporté, de sa fidélité et de son authenticité. Le locuteur rapporte-t-il uniquement et fidèlement des paroles ? La fidélité correspond-elle à la littéralité ? Répondre à ces questions nécessite

d'abord de faire le survol de quelques acceptions du terme polysémique « rapporter ».

II.1.1. Signification du terme « rapporter »

Rosier (2008) donne une série d'acceptions rangée dans l'étiquette *discours rapporté*, en les classant selon un point de vue sémantique dans cinq catégories :

- *Rapporter* équivaut à *re-dire* ou reproduire par le biais de marqueurs linguistiques qui montrent qu'il y a un dire antérieur fictif ou réel, à l'aide par exemple, du temps passé du verbe introducteur

- *Rapporter* signifie *attribuer à une autre source énonciative*, soit en reproduisant le dire comme pour la citation du discours scientifique, ou en attribuant en modalisant, comme dans l'exemple : *Paul prétend que sa voiture était tombée en panne.* Le DR ne sert pas seulement à attribuer un dire.

- *Rapporter*, c'est *représenter*, cette conception permet de rendre compte des dires et/ou des pensées et/ou des perceptions d'autrui selon l'usage qu'il en a dans le hic et nunc de son énonciation. Cependant, DR et discours représenté ne se correspondent pas, car le discours représenté ne recouvre pas l'ensemble des formes de discours autre, tantôt reproduit tantôt rapporté. Le discours présenté peut également désigner, des pseudo-discours rapportés ou inventés.

- *Rapporter*, c'est *interpréter* : lorsqu'un discours présenté comme cité, est déduit seulement par inférence/interprétation à partir d'un dit antérieur auquel on n'a pas accès.

> Exemple 22 :
>
> Il m'a fait comprendre à mots couverts qu'il ne voulait pas de moi. (Rosier, 2008, p. 20)

Le Dcé souligné ne renvoie pas à un *dit* effectif, mais à une *interprétation.*

-*Rapporter = faire circuler* : il désigne la multiplication des rapports entre plusieurs espaces énonciatifs, comme dans les formes récursives qui font l'objet de plusieurs transmissions, comme dans les expressions du type : *il a dit qu'il avait dit…*

Dans l'ensemble, *rapporter* signifie pour Rosier, rapporter des discours écrits, des paroles et des interactions, tout en mettant l'accent sur les modalités du paraverbal et du non verbal comme les intonations, les gestes, les postures et la corporalité en général. On peut donc rapporter des pensées (*se dire, penser, croire*), des émotions *(s'étonner, craindre*), des perceptions (*entendre, voir, sentir*), des actes (à l'aide de verbe performatifs comme *promettre, condamner*). Cependant, Rosier exige, pour qu'il y ait DR, la présence d'un Dct et d'un Dcé co-textuel, ou du moins, il faut que l'idée de voix (même silencieux) soit prépondérante, comme dans l'exemple suivant :

> Exemple 23 :
>
> J'intercepterai le sourire moqueur adressé à Lardier par Coralie Pannetier. Ce sourire disait : *« La Pimbêche va encore se planter, on va rigoler »* (Catherine Rihoit, cité dans Rosier, 2008, p. 21)

La question du contenu rapporté est amplement discutée aussi par Marnette (2005). Pour elle, le terme générique de « discours » utilisé dans la tradition grammaticale ne correspond pas uniquement à la parole, mais désigne la parole, la pensée et l'écriture rapportées. Cependant, la portée de cette définition peut varier selon les types de discours. On ne rapporte pas de la même façon dans la presse et dans le récit de fiction. Pour Marnette, les discours rapportés dans la presse sont des paroles et non pas des pensées, car les pensées rapportées dans ce cas, ne peuvent être considérées comme authentiques, à moins qu'elles ne soient considérées comme attitudes mentales dérivées de la parole réelle, c'est-à-dire, déduites des déclarations orales. Par contre, dans la fiction, les narrateurs peuvent souvent présenter les pensées et les attitudes de leurs personnages comme si elles leur étaient directement accessibles. Dans certains cas, les narrateurs fictifs peuvent même disparaître complètement et laisser la conscience de leurs personnages se déployer devant les lecteurs.

II.1.2. Discours rapporté et fidélité

Rapporter un discours autre laisse entendre l'existence d'une certaine originalité, d'une certaine littéralité et d'une certaine antériorité ; or plusieurs

linguistes ont démontré que la fidélité est une pure illusion ; Authier-revuz (1992) considère que le DD qui est sensé reproduire exactement les paroles rapportées n'est ni objectif ni fidèle, même lorsqu'il cite textuellement, car sa propriété caractéristique est l'autonymie et non la textualité. Il ne peut pas pour autant être objectif dans la mesure où reproduire la matérialité exacte d'un énoncé n'est pas restituer l'acte d'énonciation- dont l'énoncé n'est que le noyau- dans son intégralité. Maingueneau de son côté considère que dans les écrits de fiction par exemple, « Il n'y a [...] de discours « rapporté » que si l'on accepte le cadre instauré par l'institution littéraire. La narration, en effet, ne rapporte pas des propos antérieurs qu'elle altérerait plus ou moins : elle les crée de toutes pièces, au même titre que ceux du discours citant.» (2010, chapitre10). Tannen (cité dans Marnette, 2002) a démontré que tout discours rapporté, est un discours construit. Elle montre que les discours directs (DD) rapportés dans des récits oraux spontanés ne reproduisent pas exactement le discours d'une autre personne, mais ils font croire à une certaine authenticité du récit. Elle explique aussi, que tout Dcé change de sens parce qu'il subit l'influence du nouveau contexte dans lequel il se trouve intégré.

Cela d'une part, d'autre part, le DR n'est pas toujours une reproduction d'un dire antérieur inséré dans le discours en train de se faire, bien au contraire, plusieurs discours rapportés sont des discours virtuels, ils peuvent porter sur un dire ou une pensée, futurs ou éventuels, comme le fait remarquer Marnette (2002, p.6).

Rosier, classe ces DR dans la catégorie de ce qu'elle appelle « pseudo-discours rapportés » (2008, pp. 26, 27). Ceux-ci s'appuient sur des procédés qui trahissent leur « infidélité » :

-Les formules résumantes : *en gros, en résumé, en substance,* etc.

> Exemple 24 :
>
> **En gros**, nous avons grandi avec l'idée que l'arabe est la langue de la tradition, du savoir religieux, et de ce cordon ombilical qui nous relie à la culture et à la géographie du monde arabe. (*Le 360*, 08 septembre 2018)

-Les temps du verbe introducteur (futur ou conditionnel) :

Exemple 25 :

On m'**objectera** qu'une telle politique aura pour effet de vider les collèges de ZEP de leurs meilleurs éléments et d'en faire baisser le niveau. (Maulpoix, cité dans Rosier, 2008, p. 26)

-La négation :

Exemple 26 :

Je **ne crois pas** que pour autant le parcours des générations que nous avons encadrées ait été affecté. (*La Vie éco*, 08 mars, 2015)

-Un énonciateur collectif ou anonyme comme dans les formules de type *Les gens disent que, on entend souvent dire que.*

Exemple 27 :

Que va-t-il se passer dans la tête d'un enfant qui a commencé à construire son identité avec comme langue de construction et d'identification la darija, et à qui **on dit** à l'entrée au CP "Non, non, tu te trompes, ta langue c'est l'arabe et la darija ne mérite pas de s'élever au niveau d'une langue ! Tu n'as le droit ni de l'écrire ni de l'utiliser en classe, elle est bonne juste à être utilisée dans la rue". (*Libération*, 12 mars 2019)

- les profileurs : ce sont des expressions qui introduisent une interprétation comme exemplaire : tels les mots *: genre, style, type.*

Exemple 28 :

Vous pourriez participer à une conversation terre-à-terre, du **genre** « Qu'est-ce qu'on fait demain aux hommes pour manger ? », « Comment convaincre Alice sans la traumatiser, de cesser de chanter caca-boudin-cocu, de préférence devant les invités de marque ? ». (Janine cité dans Rosier, 2008, p. 27)

Rosier (2008) ne manque pas, *à contrario,* de citer quelques procédés qui marquent la littéralité du DR, comme les expressions : *fidèlement, littéralement, textuellement, mot pour mot, à la virgule près, texto, exactement, dixit, etc*.

Exemple 29 **:**

> Vous devez savoir que ce clin d'œil reprend directement l'information de cette émission où le journaliste de France Inter dit **textuellement** « il est français, mais résident belge, pour cause de fiscalité allégée. (Rosier, 2008, p. 28)

Or, cette littéralité ne suppose pas selon Rosier (2008) une fidélité dans la manière de rapporter le discours d'autrui puisque toute énonciation subit une décontextualisation par rapport à la situation d'énonciation d'origine. Et la fidélité n'exige pas nécessairement une littéralité ; plusieurs DR sont en fait des résumés de propos. Inversement, les énonciations qui paraîssent rapportées littéralement, ne le sont que pour donner un effet d'authenticité ou de réel, comme les discours fictifs, romanesques ou conversationnels, Ainsi par exemple, on peut inventer un discours fictif dans un sociolecte de flic, de paysans, des jeunes de banlieue, qui évoquent une représentation socio-discursive partagée pour faire adhérer le lecteur , c'est une question d'illusion réaliste :

Exemple 30 **:**

> [...] Mais encore ils (les flics) nous adressent régulièrement la parole : « La ceinture à l'arrière, c'est pour les pédés ? ». Prestige de l'uniforme. (Vandel cité dans Rosier, 2008, p. 30)

II. 2. Le discours direct et le discours indirect : deux stratégies différentes

Devant la prolifération des formes de DR, notamment après les études menées sur le discours de presse qui a révélé de diverses modalités de traitement du discours autre, il convient donc de revenir au DD au DI, considérés comme des structures de base pour comprendre le fonctionnement des autres formes. Outre les remarques soulevées précédemment sur l'opposition DD/DI, d'autres précisions doivent être mises en œuvre dans l'étude de ces deux formes.

II.2.1. Le discours direct

La grammaire méthodique du français (2004) définit le DD comme un discours d'autrui inséré dans un autre discours avec des marques explicites de décalage produit : il est encadré par des guillemets ou, dans le cas d'un dialogue inséré dans un récit, chaque réplique est introduite par un tiret. Il est

généralement signalé par une phrase introductive qui indique l'énonciateur et précise éventuellement les conditions de son discours (lieu, temps, attitudes, sentiments, etc.). La phrase introductive peut occuper trois positions différentes, elle est située

- soit avant le passage au discours direct, elle est suivie de deux points qui s'ouvrent sur le DR, placé en complément d'objet du verbe introducteur :

> Exemple 31 :
>
> Robespierre a dit : « Danton est un maître ». (Regiel et al., 2004, p. 598)

- soit à l'intérieur du segment rapporté (= incise médiane) :

> Exemple 31 :
>
> « Danton, a dit Robespierre, est un maitre ». (Regiel et al., 2004, p. 598)

- soit après le segment rapporté (= incise finale) :

> Exemple 32 :
>
> « Danton est maitre », a dit Robespierre (Regiel et al., 2004, p. 598)

Dans les grammaires, comme le souligne Komur (2004) ; les verbes introducteurs sont annoncés soit par des verbes de dire, de pensée ou d'écriture. Cependant, d'autres classifications plus élaborées sont proposées par les linguistes (voir *infra*), selon des critères aussi nombreux que variés.

Dans le discours direct le segment rapporté garde son indépendance énonciative, les pronoms personnels, le temps et le lieu sont calculés par rapport à l'énonciateur rapporté :

> Le DD « préserve l'indépendance » du segment présenté[5] […]. Celui-ci conserve le système originel de coordonnées énonciatives concernant les personnes, le temps et le lieu […] de sorte que les embrayeurs dans chaque segment sont repérés par rapport aux repères énonciatifs de ce segment (Komur, 2004, p. 59)

Au niveau des modalités, le Dct et le Dcé, comme le note Komur (2004) et Riegel (2004), acceptent tous les types de phrases classiquement reconnus :

[5] « Segment présentateur » et » segment présenté » chez Komur, correspondent à ce que d'autres linguistes, comme Rosier (2008) et Maingueneau (1981), appellent « discours citant» et « discours cité».

déclarative, interrogative, exclamative et injonctive. Ces modalités sont indiquées à l'oral par une intonation spécifique, et à l'écrit par une ponctuation propre.

Maingueneau (1981), dans son approche énonciative du DR, définit le DD comme la mise en place de deux actes d'énonciation parfaitement disjoints car ils sont rapportés à leurs situations d'énonciation respectives. Le Dct et le Dcé ont chacun un repérage distinct pour leurs embrayeurs.

> Exemple 33 :
>
> Jean m'a dit à Lyon, il y a huit jours : « Je suis content de partir demain d'ici » (Maingueneau, 1981, p. 99)

Dans le Dct, les déictiques sont au passé (*a dit*, *il y a huit jours*), ils sont repérés par rapport au énonciateur *je(1)*, alors que dans le Dcé, les déictiques sont au présent (*suis*, *demain*, *ici*), ils sont repérées par rapport à l'énonciateur je (2). Dans le Dct, les embrayeurs sont explicités grâce à la situation d'énonciation, tandis que dans le Dcé, ils sont explicités par le Dct qui indique que *je (1) = je(2) = Jean.*

Dans sa définition du DR, Rosier (2008) articule syntaxe et énonciation. Elle conçoit le DD dans le cadre global de l'approche énonciative du DR, qui intègre les théories de la polyphonie et du dialogisme. Pour Rosier, le DR ne se restreint pas à une affaire de syntaxe, mais à des questions de hiérarchisation entre sujets parlant, locuteurs et énonciateurs. Elle définit le DD comme la mise en place de deux phrases et de deux énonciations par opposition à d'autre DR, notamment le DI conçu dans cette optique comme la mise en place d'une phrase complexe avec une énonciation dans la phrase enchâssante et une énonciation intra-phrastique.

Cette dichotomie énonciative des plans d'énonciation a pour effet, comme le note Maingueneau (1981), une mise à distance du Dcé par rapport au Dct. Cela signifie un souci de respecter la littéralité du Dcé, une volonté de ne pas prendre à son compte un énoncé, un désir de paraître objectif, etc.

Biardzka (2012), considère que le potentiel d'indépendance qui caractérise le DD, rend normalement les frontières entre Dct et Dcé infranchissables, et « les paroles d'autrui peuvent donc être protégées d'une infiltration de la part du locuteur qui les cite » (2012, p. 414). Or, rien n'est sûr dans la pratique. Dans le discours journalistique comme le remarque Biardzka (2012), le segment rapporté est souvent précédé d'une phrase complète dans laquelle le journaliste donne au lecteur un résumé, sinon une interprétation des paroles mises en scène. Cela veut dire que le rapporteur ne se contente pas de rapporter textuellement les dires, mais il peut les résumer, les compléter, les confirmer ou les désavouer.

II.2.2. Le discours indirect

Dans les grammaires, comme le souligne Komur (2004), le DI est présenté le plus souvent par opposition au DD. Dans ce sens, il est considéré comme une forme qui inverse tout simplement les caractéristiques du DD. La présence ou l'absence de l'une ou de l'autre de ces caractéristiques - tels les guillemets - est vue comme favorisant l'une ou l'autre de ces deux formes du DR.

Pour Riegel et al. (2004), le DI, est à l'inverse du DD, perd son indépendance syntaxique et énonciative, et il est bien intégré au discours dans lequel il s'insère, « il se construit comme une proposition subordonnée qui est complément d'un verbe principal signifiant « dire » ou « penser » » (2004, p. 598). Cette dépendance syntaxique est généralement rendue, comme le note Komur (2004), par des subordonnées complétives à verbes finis ou des propositions infinitives. Elle est précisée par plusieurs procédés linguistiques tels que les mots subordonnants, les verbes introducteurs, la fonction de la proposition subordonnée par rapport au verbe principal et les contours intonatifs.

Komur recense plusieurs types de subordonnants considérés par les différentes grammaires comme caractéristique du DI ; outre la conjonction « que » - le marqueur le plus connu (exemple 34) - figurent d'autres moyens de jonction comme *à ce que, de ce que, si, de, à* (exemple 35). Dans certains cas les subordonnées infinitives sont attachées aux verbes introducteurs sans préposition ou mot subordonnant (exemple 36).

Exemple 34 :

Il nous rappelle à juste titre **que** la création artistique a été faite en darija pendant plusieurs siècles. (*Bladi.net*, 11 mai 2007)

Exemple 35 :

J'inviterai alors chacun **à** imiter Dante pour témoigner **que** la darija, bien plus qu'une langue de communication strictement véhiculaire, est une langue d'expression, en mesure de révéler splendidement la singularité de chacun, et de verser dans le patrimoine commun les inventions singulières. (*La Vie éco*, 11 mars 2015)

Exemple 36 :

Certains professeurs arabophones **avouent avoir** recours à la «darija» pour mieux transmettre leur savoir. (*La Vie éco*, 10 octobre 2008)

La dépendance énonciative telle qu'elle est décrite dans les grammaires constitue selon Komur (2004), la deuxième caractéristique importante du DI : ce dernier enlève toute autonomie énonciative au Dcé qui reste subordonné à l'énonciation du verbe introducteur. La dépendance énonciative se manifeste sur plusieurs niveaux : la concordance des temps, l'ajustement des pronoms, des adjectifs personnels, des personnes du verbe et des adverbes de temps et de lieu. Certaines marques d'énonciation du discours d'origine, comme les interjections et les apostrophes ou vocatifs, disparaîssent dans le DI. Les modalités des phrases se perdent aussi, telle la modalité injonctive, interrogative et impérative. Maingueneau(1981), traduit cette dépendance énonciative comme suit :

> Il n'y a plus place […] que pour un seul acte d'énonciation, celui du Dct, cela implique que toutes les traces de l'énonciation du Dcé (embrayeurs, mais aussi tournures expressives, interrogations, etc.) soient systématiquement effacées au profit de celle du Dct. (1981, p. 100)

Marnette (2005) conçoit la dépendance énonciative par rapport à la situation d'énonciation ; le DI met en scène un seul locuteur, mais deux énonciateurs et une seule situation d'énonciation. Les pronoms, temps et déictiques du DR sont basculés dans la situation du locuteur-rapporteur.

Chez Rosier (2008), la dépendance syntaxique et la dépendance énonciative sont vues dans un rapport de hiérarchie syntaxique et énonciative, le DI dans cette optique est vu comme la mise en place d'une phrase complexe avec une énonciation d'un énonciateur (E) dans la phrase enchâssante et une énonciation intra-phrastique d'un énonciateur (e) dans la phrase enchâssée (sous-phrase).

Pour Biardzka (2012), le DI est « pris souvent au sens générique de « reformulation » » (p. 421). Cette possibilité d'ingérence du locuteur-rapporteur dans le Dcé a été déjà mise en relief dans cette formule de Maingueneau :

> Étant par essence « distant » de l'énoncé originel, le DI permet des contractions plus ou moins grandes, ou, plus rarement, des extensions de celui-ci ; rien n'interdit de rapporter avec une seule phrase de DI un énoncé de plusieurs heures. Un énoncé peut être rapporté au DI d'un nombre indéfini de manières différentes selon les désirs de l'énonciateur du Dct. (1981, p. 100)

II. 3. Les marques du discours rapporté

Rosier (2008) distingue les formes dites canoniques (DD/DI), les formes libres (DIL/DDL), les formes hybrides ou mixtes et celles situées aux confins du DR, comme le DN, les discours en modalisation seconde, le conditionnel et d'autres formes de mise à distance.

Le DD et le DI se distinguent des formes libres sur la base de l'introduction d'un Dct et d'un Dcé grammatical, alors que les DIL et les DDL sont déterminés par le cotexte. Celui-ci permet de rapporter des paroles ou des pensées en créant un autre espace énonciatif.

Les formes canoniques mettent en place différentes marques, que ce soit dans le Dct ou dans le Dcé : verbes introducteurs, incise, temps verbaux, embrayeurs et marqueurs de subjectivité.

II.3.1. Les verbes introducteurs

Les verbes introducteurs sont selon Maingueneau (1981), parmi les signes qui servent à démarquer un énoncé rapporté en indiquant qu'un acte linguistique a été accompli, mais leur fonction ne se limite pas à cela, car ils apportent divers

types d'informations sur l'acte linguistique effectué, informations qui conditionnent directement la manière dont le récepteur interprétera le Dcé. Ces verbes incluent selon Lacaze (2014), tous les verbes de paroles ; c'est-à-dire, les verbes qui d'un point de vue sémantique, dénotent une activité linguistique du sujet parlant visant à communiquer un message à quelqu'un. Danon-Boileau définit le verbe introducteur comme suit : « Nous appelons verbe introducteur (ou *modus*) le verbe qui introduit le contenu de l'énoncé rapporté.» (cité dans Lacaze, 2014). Maingueneau (2016) fait remarquer que certains verbes ou locutions verbales ne désignant pas vraiment un acte de parole, peuvent introduire un DR comme *accuser*, *tempêter*, *condamner, s'étonner, s'indigner*, *perdre son sang-froid, s'égarer, être furieux*, etc.

Les différentes catégorisations des verbes introducteurs, loin de faire l'unanimité des auteurs, se fondent sur différents critères :

Rosier (2008) dans sa classification des verbes introducteurs distingue :

- les *verba dicendi* (dire, répondre), ils peuvent être plus ou moins modalisés (prétendre, insinuer), plus ou moins descripteurs du déroulement énonciatif (poursuivre, conclure), de la phonation (soupirer, grogner), ou décrivent des actes de parole (promettre, féliciter).

- les *verba scribendi* et apparentés (lire, écrire, noter).

- les *verba sentiendi* (se dire, se souvenir).

- les verbes de croyance et d'attitude propositionnelle (croire, trouver).

- les verbes gestes : représentés par les verbes de mouvement et les verbes de mimique- gestique comme *sourire*, *se lever*, *rejoindre*, etc.

En plus des verbes introducteurs proprement dits, Rosier signale que certain DR peuvent servir aussi à introduire d'autre DR, comme pour le DN ou le DI. Ces phrases introductives sont très utilisées dans le discours de presse comme le remarque Biardzka (2012). C'est le cas de cette séquence du DD introduite par un DN (en gras) :

Exemple 37 :

Le président de l'Institut marocain des relations internationales, Jaouad Kardoudi, qui participait à cette rencontre, **a déploré l'émergence d'une troisième langue au Maroc qui a engendré la mort de la darija.** «Le problème de la langue est très grave dans notre pays. Il suffit de sortir dans la rue ou d'écouter la radio pour s'en apercevoir. La langue parlée actuellement par les Marocains est tout sauf de la darija. Cette troisième langue qui est un mélange de plusieurs langues ne veut plus rien dire». (*Aujourd'hui le Maroc*, 14 juin 2010)

A côté de cette taxonomie qui décrit la forme matérielle du Dcé (parole, pensée, écrit), des classifications sont proposées par d'autres auteurs, mettant l'accent sur d'autres aspects de l'attribution dans la relation du Dcé avec le locuteur citant/cité :

Maingueneau (1981) propose une classification qui s'appuie sur des données énonciatives, lesquelles reflètent le rapport entre le locuteur citant et le locuteur cité. Ces verbes permettent au rapporteur d'imposer une certaine lecture à son destinataire :

- les verbes qui présupposent la vérité ou la fausseté du Dcé : *prétendre* par exemple, présuppose que la complétive qui suit est fausse ; *révéler*, au contraire, présuppose la vérité de la complétive.

- les verbes qui situent le DR dans la chronologie discursive : *répondre, répéter, conclure*, etc.

- les verbes qui explicitent la force illocutoire : *supplier, promettre*, etc.

- certains verbes permettent de situer le DR dans une typologie : *raconter, démontrer*, etc.

- d'autres verbes spécifient le mode de réalisation phonique de l'énoncé *: crier, chuchoter*, etc.

Martin-Baltar (cité dans Lopez-Muñoz, 1994), dans une optique sémantico-pragmatique, range les verbes introducteurs dans trois domaines :

- le domaine de la pensé : il renferme

1) les verbes dits modaux /d'attitude propositionnelle : ils ont pour objet une proposition subordonnée, comme les verbes de volition (*préférer, projeter, souhaiter,* etc.) et les verbes modaux de sentiment (*espérer, craindre, regretter*, etc.)

2) les verbes de perception : *(se) sentir, constater, observer, remarquer,* etc.

Les verbes modaux et de perception décrivent des représentations subjectives du locuteur cité.

3) les verbes d'opération (objectifs) : le discours du sujet rapporteur ne se réfère plus à la subjectivité du locuteur cité, mais à la forme et au contenu des propos de celui-ci comme : *analyser, conclure* (décrivant le contenu), *évoquer, faire allusion* (rapport de la forme du discours au contenu), *prononcer, répéter, souligner* (insistent sur la forme de discours).

- le domaine des actes de parole : Le rapporteur n'engage pas des interprétations sur ce que dit ou pense le locuteur cité : ce sont les verbes performatifs comme *accepter, accuser, affirmer, avertir, avouer,* etc.

- le domaine des effets de discours : y sont rangés les verbes perlocutifs exprimant le résultat ou l'effet du discours cité sur le locuteur-rapporteur : *s'alarmer, décourager, inquiéter*, etc.

Lacaze (2014), dans son étude du discours journalistique, classe les verbes introducteurs selon leur sémantisme en :

-verbes liés à la vocifération/et ou la variation de l'intensité vocale : *brailler, gronder, hurler, s'exclamer, scander, tonner,* etc.

-verbes exprimant le désaccord ou un antagonisme potentiel à des degrés divers *: accuser, alerter, contester, démentir, interpeller, déplorer, renchérir, s'indigner, se fâcher, soupirer, soutenir*, etc.

-verbes du discours irénique exprimant une tentative de conciliation, ou d'arbitrage, ou apaisant une situation conflictuelle : *admettre, concéder, consentir, euphémiser, nuancer, pondérer, rassurer, tempérer*, etc.

-verbes exprimant l'accord : *approuver, confirmer, convenir, jubiler, louer, positiver, reconnaitre, saluer, etc.*

- les syntagmes verbaux exprimant un désaccord ou un discours irénique : *exprimer sa colère sur Twitter, ne pas mâcher ses mots, mettre en garde, réfuter ces accusations, se dresser sur ses ergots, taper du poing, se vouloir rassurant, s'efforce de relativiser, etc.*

Ces syntagmes verbales peuvent être étoffés par l'ajout d'éléments facultatifs comme les syntagmes adverbiaux, (*répliquer sèchement*), les syntagmes prépositionnels (*dit-il sans fard*), ou une modalisation préverbale : *se borner à répondre, se contenter de commenter, se plaire à rappeler, croire savoir,* etc. il s'agit d'un commentaire ou d'un jugement du locuteur-rapporteur sur l'acte de parole qu'il met en scène.

- L'emprunt à d'autres champs sémantiques (dans un sens métaphorique) : comme ceux de la guerre ou du sport : *attaquer, ne pas baisser pavillon, botter en touche, dégainer, esquiver, faire feu, jeter l'éponge, mitrailler, refuser de rendre les armes, renvoyer la balle dans le camp adverse, etc.*

Selon Rosier (2008), les verbes introducteurs peuvent introduire des DD ou des DI, mais pas toujours. Le verbe *faire* par exemple, n'introduit pas de DD. De même pour les verbes-gestes, qui sont difficilement acceptés en DI, mais cela n'empêche pas de les rencontrer dans certains cas (*il soupira que*). Cependant, les discours mixtes et la construction en incise peuvent employer indifféremment l'un ou l'autre de ces verbes spécialisés. Un DD avec « que » par exemple, peut être introduit par des verbes tels que *estimer* ou *prétendre*.

Les verbes ne sont pas le seul moyen permettant d'introduire des DR, Marnette (2012) souligne que ces derniers, surtout au DI, peuvent être introduits par des expressions lexicales rapportant un discours ou une pensée comme « à l'annonce que/ de », « à l'idée que », « son conseil de », etc.

II. 3.2. L'incise

L'incise pose un grand problème de définition, car étudiée selon des points de vue différents. Entre syntaxe, énonciation et perspective textuelle, les approches divergent.

Au niveau syntaxique, plusieurs définitions se présentent ; la grammaire méthodique du français (2004), les considère à côté des incidentes comme structures correspondant au modèle canonique de la phrase, elles se composent d'un groupe nominal sujet et d'un groupe verbal et s'intercalent dans une autre phrase sans terme de liaison. L'insertion entraine une interruption qui se marque à l'oral par une intonation ou par une pause représentée à l'écrit par les virgules ou par les tirets ou même par les parenthèses. L'incise est réservée au DR : en cas de discours direct ou de discours indirect libre, elle est placée à la fin ou à l'intérieur d'une phrase pour indiquer qu'on rapporte les paroles ou la pensée de quelqu'un. Il s'agit d'une phrase généralement courte, qui se distingue de l'incidente par l'emploi d'un verbe déclaratif et par l'inversion du sujet :

> Exemple 8 :
>
> *Comprends –moi bien,* ***dit Jacques****, je ne refuse pas de te rendre service* (Riegel et al., 2004, p. 461)

Alors que dans l'incidente, l'inversion du sujet est rare :

> Exemple 39 :
>
> Toutes les femmes, **je l'ai remarqué**, tournent avec obstination autour de ce qui doit les brûler. (Riegel et al., p. 461)

L'incidente n'indique pas un DR, mais elle permet d'insérer un commentaire sur un discours à l'intérieur de ce discours.

La proposition dans laquelle s'insère l'incise est interprétée syntaxiquement, comme complétive objet : *Quand, demanda-t-elle, arrêteras-tu de gémir ?* (*elle demanda quand il arrêterait de gémir*). Mais cette conception n'explique pas l'incise dans des cas comme : *quand, s'emporta-t-elle, arrêteras-tu de gémir ?* , vu que le verbe s'emporter est intransitif.

Alors que Wilmet (cité dans Salvan, 2005) considère l'incise comme une sous-phrase insérée dans une autre phrase en guise de complément circonstanciel de l'énonciation, alors que l'incidente est considérée comme une phrase insérée dans une autre phrase. Cela permet selon Salvan (2005), de résoudre le problème de l'intransitivité de certains verbes régissant l'incise considérée d'un point de vue syntaxique par la *Grammaire méthodique du français*, mais ne rend pas compte de l'hétérogénéité de la source énonciative dont les manifestations sont variables. Pour Salvan (2005), l'incise peut :

- actualiser la relation de l'énonciateur au lecteur :

Exemple 40 :

Un soir, **t'en souvient-il**, nous voguions en silence

- servir à évaluer le degré d'adhésion de l'énonciateur à son énoncé :

Exemple 41 :

Un jour, et, **je pense**, longtemps après la mort de mon père, ma mère cessa de porter le noir

- signaler que l'énoncé sur lequel elle porte relève d'une source énonciative distincte de celle qui énonce l'incise :

Exemple 42 :

« Donne-lui tout de même à boire », **dit mon père**

Le Goffic, dans *Grammaire de la phrase française* (cité dans Salvan, 2005), considère l'incise comme une phrase non complète, critère qui la distingue fortement de l'incidente qui est une phrase complète et comportant souvent un élément anaphorique du reste de l'énoncé : *ce*, *le*, *ainsi*, *etc*. Au niveau de la rection syntaxique, le verbe de l'incise est le verbe principal, et a pour complément les paroles rapportées.

La caractérisation de l'incise comme sous-phrase ou phrase incomplète atteste selon Salvan (2005), de son manque d'autonomie, mais cette dépendance reste relative selon Gachet (cité dans Lacaze, 2018), car l'incise a une rection faible. Ce dernier précise alors que, bien qu'elles ne soient pas autonomes, les

incises de DR fonctionnent comme des énonciations. Pour Gachet, la nature de leur dépendance est de nature pragma-syntaxique et non rectionnelle. Deux conditions de validité permettent, d'identifier un segment introducteur comme une incise : l'inversion sujet-verbe et la capacité de ce segment à introduire du discours direct (cité dans Lacaze, 2018).

Rosier (2008) l'appréhende comme un phénomène énonciatif et textuel : elle est une forme textuelle, la preuve est sa lourdeur esthétique et sa facilité d'être remplacé par des tirets, pour éviter les répétitions des *dit-il*, et *répond-elle,* l'inscrit comme marquage dialogal, ce qui dépasse le cadre phrastique. Au niveau énonciatif, elle permet ou conforte l'apparition d'un énonciateur **E2** en DD, ou un énonciateur **e** en DI. Ce rôle énonciatif est expliqué davantage par Salvan (2005) qui considère que l'incise permet non seulement une délimitation des plans énonciation, mais aussi une récupération de la source énonciative et une réinterprétation de la citation, c'est-à-dire, elle récupère du côté du DR toute séquence hétérogène énonciativement.

Pour Rosier (2008), l'incise, n'est pas un superflu, mais elle joue plusieurs rôles : attribution, cohésion, expressivité, modalisation, argumentation, etc. Et elle la décrit comme suit :

-Elle peut non seulement être incidente au discours (médiane) ou survenir à sa clôture, mais elle peut apparaître à l'initial bien que cela ne se rencontre que rarement :

> Exemple 43 :
>
> Vraiment, répétait-il : « je l'aurai ». Le désir, à cette minute, ne le possédait plus. (Mauriac, cité dans Rosier, 2008, p. 66)

-Elle peut apparaître seule, mais dans la plupart du temps avec un Dct introducteur comme dans cet exemple :

> Exemple 44 :
>
> "Pour traiter des sujets qui intéressent les gens, nous n'utilisons pas le langage des journaux, des oulémas ou de l'école, nous chantons comme nous parlons dans l'intimité, en darija**", explique Mohcine Tizaf, un musicien de Fnaïre,**

célèbre pour son rap traditionnel venu de Marrakech et brassant des styles puisés du patrimoine. (*Baldi. net*, 31 octobre 2007)

- Elle n'a pas nécessairement la forme inversée du *dit-il* :

Exemple 45 :

Mais alors, **j'ai dit à papa**, on va avoir l'air de deux guignols sous l'eau, s'il n'y a pas de poisson. (Rosier, 2008, p. 66)

- L'incise joue également un rôle syntaxique qui relève de l'expressivité : les verbes en incise permettent une description de l'acte de parole qui superpose geste et discours dans des verbes difficilement acceptables comme introducteurs dans le DI, tels que les verbes *sourire, s'entêter, etc.,* ou dans des verbes difficilement acceptables en DD, comme le verbe *insinuer*.

-Elle exprime une relation sémantique de simultanéité entre Dct et Dcé :

Exemple 46 :

Je ne pourrai être là, se racla-t-il la gorge (contrairement à : Il se racla la gorge : je ne pourrai être là) (Rosier, 2008, p.67)

- Elle apparaît dans un DD avec des verbes difficilement acceptables comme introducteurs : comme le verbe *insinuer*

Exemple 47 :

Remarquez, insinuai-je, que c'est en matière de connexion à vos lecteurs que j'ai mis riz d'abord. (Rosier, 2008, p. 67)

-Au niveau textuel, pour le DIL par exemple, elle sert à uniformiser les plans de l'énonciation, et assure une convergence temporelle, car le plus souvent elle est à l'imparfait. Mais sa présence restreint la liberté dont jouit habituellement le DIL :

Exemple 48 :

Il était à l'hôpital - l'espital - pour, disait-il, un empoisonnement provoqué par de la charcuterie échauffée. (Rouanet cité dans Rosier, 2008, p.68)

L'incise à également un rôle pragmatique dans la mesure où elle sert, comme pour les verbes introducteurs, à décrire les actes de langage. La

caractérisation peut selon Salvan (2005), se faire par le moyen lexical du verbe déclaratif (*dit-elle, demanda-t-elle*), ou du circonstant dépendant de l'incise (*dit-elle en pleurnichant*. Elle peut désigner également le type d'acte de langage comme *demander, questionner, promettre, confirmer*…, et par exemple *objecter,* dans une argumentation.

II. 3. 3. Personnes et déictiques

Chez Rosier (2008), la personne s'inscrit dans sa conception globale du DR. En effet, le continuum qu'elle propose s'appuie non seulement sur l'idée d'une actualisation progressive du Dcé, allant de pair avec une émancipation syntaxique et une indépendance énonciative du Dct, mais il s'appuie aussi sur une frontière de personne, c'est-à-dire sur le passage de la troisième personne (il, elle) délocutive (dont on parle) aux personnes interlocutives (qui parlent). La personne est le critère principal qui permet d'opposer DD au DI, DDL au DIL, et de distinguer les formes mixtes du DR direct et indirect :

> Exemple 49 :
>
> Le président du centre de la promotion de la darija conclut que le combat sera difficile et long, car **ses** détracteurs, qui ne maîtrisent que l'arabe classique ne voudront pas se départir de leurs habitudes=**DI**
>
> Exemple 50 :
>
> « On s'adresse à un public marocain. C'est donc tout naturellement que l'on écrit **nos** paroles en darija. Les jeunes Marocains ne maîtrisent pas l'arabe classique, ni le français et l'anglais d'ailleurs. La darija, c'est **notre** langue de communication », explique Nabyl, membre de la formation de fusion Darga (*Bladi.net*, 11 mai 2007) = **DD**
>
> Exemple 51 :
>
> Quand Georges, hardiment, se présenta devant le landau des Mignon, Rose outrée, tourna la tête, sans répondre. Il fallait être une jolie ordure, pour laisser donner **son** nom à un cheval ! (Zola, cité dans Rosier, p. 76) =DIL

Exemple 52 :

Marie avait envie de prendre un café. Mais s'il me voit, il va penser que **je** la cherche, et alors que les rues sont tout le monde. Marie recommençait à être très énervée. (Kaplan, cité dans Rosier, p. 76) **=DDL**

Exemple 53 :

Le communiqué du publicitaire explique que « des articles de presse et des prises de position ont totalement dénaturé **mes** déclarations en utilisant des propos fallacieux et mensongers **m'**accusant notamment de renier l'identité arabe et islamique du Maroc et de vouloir retirer l'enseignement religieux de l'école ». (*Médias 24*, 13 novembre 2013) = **DD avec que**

Exemple 54 :

On ne dit pas d'une candidate qu'elle est moche mais « qu'**elle** pourrait s'arranger ». (*20 ANS, cité dans* Rosier, 2008, p. 76) = **DI marqué typographiquement.**

Les personnes indiquées en gras montrent soit le passage à des personnes interlocutives, soit une conservation des personnes délocutives.

En somme on peut dire que la personne permet une délimitation des espaces énonciatifs.

Les déictiques quant à eux, recouvrent des sens différents selon les auteurs. Pour Charaudeau et Maingueneau (2002), le terme « déictique » désigne un des grands types de référents d'une expression, qui sont identifiés à travers l'énonciation même de cette expression. Pour Kleiber, « les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence » (1986, p. 19). Cette notion ne recouvre pas les mêmes unités linguistiques ; pour certains auteurs, elle inclut tous les éléments qui, par nature suscitent une référence de type déictique (personnes, indicateurs spatio-temporels), d'autres, comme Maingueneau (1981), les réservent uniquement aux indicateurs spatio-temporels et les mettent à côté de la personne sous l'appellation d'*embrayeurs.* Rosier (2008) consacre le terme « déictiques » aux indicateurs spatio-temporels, mais elle le considère comme équivalent d'« embrayeurs ».

Pour Maingueneau (1981), lors de la transposition au discours indirect, deux cas de figure se présentent :

- soit les situations d'énonciation du Dct et du Dcé sont au moins partiellement identiques ; dans ce cas, les déictiques peuvent ne pas être modifiés en passant au DI.

- soit elles sont parfaitement disjointes, et les déictiques devront subir un changement de statut qui en fera ou des éléments non-déictiques ou de nouveaux déictiques référés à l'énonciateur du Dct.

Dans l'exemple *Luc sera ici dans une semaine,* Lorsqu'il est utilisé comme Dcé au DI, les déictiques *ici* et *dans une semaine* ne changent pas si l'énonciateur du Dct se trouve au même endroit que celui du Dcé. Si ce n'est pas le cas, *ici* et *dans une semaine* peuvent changer en de nouveaux déictiques qui dépendent dès lors du rapporteur et non de l'énonciateur d'origine.

Maingueneau remarque aussi que ces expressions peuvent perdre leur caractère déictique lorsque le repère est différent du moment de l'énonciation et on aura : *Serge affirme que Joëlle sera* ***dans cette ville/là****…****dans deux jours*** *après ton départ.* Le point de repère ici est « ton départ » et non le moment de l'énonciation. Dans l'exemple « *Serge affirme que Joëlle sera là-haut dans deux jours », ici* devient *là-haut, dans une semaine* devient *dans deux jours*.

Généralement dans les grammaires, comme l'explique Rosier (2008), la transposition commune est la suivante : ici →là, maintenant →alors, demain →le lendemain, prochain →suivant, etc.

Les déictiques et les personnes permettent aussi de distinguer les discours mixtes (voir *infra*), comme dans ces deux exemples empruntés à Komur (2004), où la transposition /la non-transposition permet de distinguer le DD avec « que » du DI avec « que » :

Exemple 55 :

L'Espagnol [Alex Corretja], qui n'a concédé aucun set au cours de la semaine, a reconnu que « ce terrain va bien à **mon** jeu ». (*Libération*, 15/07/02 cité dans komur 2004, p. 70)

Exemple 56 :

L'Espagnol [Alex Corretja], qui n'a concédé aucun set au cours de la semaine, a reconnu que « ce terrain va bien à **son** jeu » (*Libération*, 15/07/02 cité dans komur 2004, p. 70)

Les déictiques renvoyant à la référence situationnelle, comme l'adverbe **maintenant**, combinés avec une forme temporelle passée, sont selon Rosier (2008), caractéristiques du DIL :

Exemple 57 :

Alors, on causa des enfants. Toutes ces dames s'attendrissaient. Nana dit ses grandes joies : son bébé, le petit Louis, était **maintenant** chez sa tante, qui l'amenait chaque matin, vers onze heures ; et elle le prenait dans son lit, où il jouait avec Lulu… (*Zola* cité dans Rosier 2008, p. 77)

II. 3.4. Modalités et marques de subjectivité : les discordanciels

Rosier appelle *discordanciels* « tous les mots, expressions ou constructions qui permettent de produire un décrochage énonciatif et donc de repérer au moins deux espaces énonciatifs » (2008, p. 78). Elle considère que ces discordances fonctionnent dans le sens d'une actualisation du Dcé, et qu'elles sont donc propres à l'énonciation du locuteur cité. Ces discordanciels se rencontrent selon Rosier, surtout dans les formes mixtes et dans le DIL où elles sont précisément des indices révélateurs, mais rarement dans le DI.

Rosier (2008) distingue plusieurs types de discordanciels :

-Les connecteurs (*mais, après tout, somme toute*, etc.) : ils relèvent de l'argumentation, qui suppose une situation dialogale, ils servent donc à articuler des plans d'énonciation et annoncent le basculement vers un Dcé :

Exemple 58 :

Il se sentit détendu. **Après tout**, il n'en avait rien à foutre de Robert. Il le connaissait à peine, mais il avait tout de suite compris qu'il était frimeur. (Tito Topin cité dans, Rosier, p. 79)

-les ruptures modales : c'est le cas où l'on passe d'une modalité assertive à une autre modalité d'énonciation par le biais d'auxiliaires modaux ou par l'exclamation :

Exemple 59 :

Il décida d'agir. Il **fallait** porter plainte. Téléphoner. Ne toucher à rien. (Tito, Topin, cité dans Rosier, 2008, p. 79)

Ici l'auxiliaire modal permet de créer un nouveau plan énonciatif.

-La sur-assertion à l'aide de morphèmes qui permettent d'insister sur l'affirmation faite :

Exemple 60 :

Et la famille partait de là, chacun disait un mot, pendant que le pétrole de la lampe viciait l'aire de la salle, déjà empuantie d'oignon frit. **Non, sûrement**, la vie n'était pas drôle. (Zola, cité dans Rosier, 2008 p. 80)

-Les interjections : comme *ah, tant pis, eh bien, voyons, allez, ma foi,* etc.

-Les phrases nominales : bien qu'il n'y ait pas d'ancrage temporel permettant de déterminer s'il s'agit d'une forme directe ou indirecte, les phrases nominales favorisent l'actualisation, et donc l'interprétation directe :

Exemple 61 :

Il se torturait l'esprit. **Impossible de prendre sur la pension de Pépé, payé depuis deux jours**. (Zola, cité dans Rosier, 2008 p. 80)

-Les ruptures lexicologiques : ce sont les termes d'adresse et les variations sociolectales des dénominations, comme dans l'exemple suivant ou *Monsieur* et *Madame* revoient au langage des domestiques :

Exemple 62 :

Victorine était la bonne que **Madame** avait mise à la porte quand elle s'était aperçue que **Monsieur** couchait avec. (Aragon, cité dans Rosier, p. 81)

-les démonstratifs : ils peuvent se combiner avec des termes marquant une rupture lexicologique et créent un discours autre :

> Exemple 63 :
>
> Il la supposait d'origine andalouse, créole peut-être ; elle avait ramené des îles cette négresse avec elle ? (Flaubert, cité dans Rosier, p. 81)

II.3.5. La concordance des temps

La valeur déictique que possèdent les « temps », rend leur étude problématique au niveau des relations syntaxiques et énonciatives entre le Dct et le Dcé. Communément, et comme l'indique Maingueneau (1981), lorsque le verbe introducteur est au présent, celui de la complétive est au présent, au passé, ou au futur, selon que le procès du Dcé est contemporain, antérieur ou postérieur au procès exprimé dans le présent du Dct, dans *Paul déclare que Jim l'a blessé*, le procès *a blessé* est situé avant *déclare*, par contre lorsque le verbe du Dct est un temps du « passé », le temps des verbes du Dcé prend les formes en(-ait) : *Il a déclaré (déclara, déclarait) qu'il était venu/venait/viendrait.* Cependant, dans ce dernier cas, comme le remarque Rosier (2008, p. 68), il y a possibilité de rencontrer dans le DI, un présent de vérité générale, dans des emplois où le moment d'énonciation se situe avant l'ancrage passé du verbe introducteur. Dans d'autres cas, le Dcé est présent parce qu'assumé par l'énonciateur.

Rosier (2008) estime qu'en DD, tous les temps ont le droit d'apparaître, car il y a indépendance des énonciateurs, et l'actualité du Dcé n'est pas sous l'emprise du Dct. En revanche, en DI, il y a dépendance énonciative et syntaxique, ou ce qu'elle appelle « convergence temporelle ». Cette dernière notion est utilisée par Rosier, pour expliquer le statut des discours mixtes, qui varie entre littéralité (lecture de dicto) et intégration, et pour expliquer la concordance des temps pour les DIL et les DDL.

Dans le cas classique en DI, le verbe introducteur est au passé et le verbe de la sous-phrase est à l'imparfait. On peut croire donc, que le temps passé du verbe introducteur est suffisant pour que l'imparfait apparaisse dans la

complétive. Or, il y a des cas, comme le remarque Rosier (2008), où l'imparfait apparaît même si le verbe introducteur n'est pas au passé :

> Exemple 64 :
>
> Il lui dira qu'il ne pouvait pas s'absenter (Rosier, 2008, p.70)

Cela dit, il y a des cas, comme l'indique Maingueneau (1981) et Rosier (2008), où le DI avec verbe introducteur au passé, présente des ambigüités :

Un imparfait dans la complétive peut correspondre dans le discours d'origine soit à un présent soit à un imparfait qui n'est ici que le résultat d'une simple transposition du présent. Pour Rosier, ce sont les indices cotextuels qui permettent d'opter pour l'une ou l'autre des deux interprétations :

> Exemple 65 **:**
>
> Quand le costume fut prêt, Charles écrivit à M. Boulanger que sa femme était à sa disposition, et qu'il comptait sur sa complaisance. (Flaubert cité dans, Rosier, 2008, p. 71)

Ici, l'imparfait n'est pas le résultat d'une transposition, et l'actualisation au présent est impossible. Les indices textuels mettent fin au procès sécant (non borné) exprimé par l'imparfait. Ce qui permet un ancrage passé de l'imparfait.

> Exemple 66 **:**
>
> (…) un type en noir imitait des chanteurs, il vient depuis cinq ans à la Saint-Pierre, je me suis rappelé que je le trouvais mignon (Annie Ernaux, cité dans 2008, p. 70)

Dans l'exemple ci-dessus, la thématique du souvenir ainsi que la suite du texte et la situation narrative qui montrent que l'homme n'est plus mignon pour la locutrice, confirme l'ancrage passé de l'imparfait et l'impossibilité de son actualisation.

Dans le cas des discours mixtes, qui présente une certaine littéralité, on hésite entre transposition et lecture de *dicto* (lecture littérale) :

Exemple 67 **:**

L'un des conseillers de M. Berezovski expliquait à l'époque au Monde que « Gazprom était de fait le vrai propriétaire de la chaine NTV » (*Le Monde,* cité dans Rosier, 2008)

L'ancienneté de l'explication de Berezovski permet un ancrage passé de l'imparfait et aboutit à une lecture de *dicto* de la sous-phrase.

Dans des cas, comme le soulignent Rosier (2008) et Maingueneau (1981), lorsque le verbe introducteur du DI est au passé, le contexte refuse ou du moins répugne à l'emploi de l'imparfait dans la sous-phrase, et un présent peut faire irruption, comme celui de vérité générale :

Exemple 68 :

Jérémie m'a dit que la baleine est un mammifère (Maingueneau, 1981, p. 105)

Exemple 69 :

Elle ne savait pas que sur les terrasses des maisons, la pluie fait des lacs quand les gouttières sont bouchées (Flaubert, cité dans Rosier, 2008, p. 72)

Maingueneau (1981) explique que l'apparition du présent de vérité générale est due à ce que « la validité du Dct est indépendante du moment d'énonciation » (1981, p. 106).

Dans le deuxième exemple (69), l'apparition du présent s'explique selon Rosier (2008), par le sémantisme du verbe *savoir* : la tournure négative de ce verbe fait que le contenu de la sous-phrase est assumé par l'énonciateur du Dct, la femme ne savant pas, ne peut donc l'assumer.

Les éléments cotextuels (les temps du passé) sont donc insuffisants pour expliquer l'apparition du présent, et c'est le plan énonciatif qui doit être mis en jeu ici.

Un autre cas de figure se présente, c'est celui où l'on passe au futur dans le verbe du Dcé : *Il m'a dit l'autre jour qu'il* ***viendra.*** Le passage à la forme en (-*rait*) n'est pas nécessaire. Maingueneau (1981) l'explique par le fait que le futur reste futur lors de l'énonciation du rapporteur, c'est-à-dire, il y a, selon

l'expression de Rosier (2008), la création d'un nouvel espace énonciatif, qui est l'actualité initiale du Dcé.

Une autre ambiguïté caractérise les formes mixtes ; il s'agit des cas où le verbe du Dcé prend une forme en (-rais), Rosier(2008), l'appelle *futur du passé* et considère que si elle est une forme d'origine, elle crée une actualité, avec un nouvel espace énonciatif, et le DR verse au DD avec *que.* Par contre, si elle équivaut à un futur d'origine, elle verse à un DI marqué typographiquement. Les exemples que donne Rosier (2008), tente d'expliciter cette ambigüité de lecture :

> Exemple 70 :
>
> Cette décision de l'agence américaine « reflète des inquiétudes quant à la persistance de l'instabilité politique qui **pourrait** mettre en danger le programme de soutien du FMI », écrit l'analyste de l'agence Ala' Al Youssef (*Le Monde,* cité dans Rosier 2008, p 74)

Dans cet exemple, l'énoncé est centré sur la thématique de l'incertain, et le *verbum scribendi* (de l'écriture) favorise une lecture de *dicto.* Le cotexte pousse donc à une lecture littérale.

Contrairement au premier cas, dans l'exemple suivant, la parole affirmée par le verbe introducteur, le contexte pragmatique d'une priorité ne pouvant s'énoncer sur un mode incertain, favorisent l'interprétation de la forme en (–rais) comme résultat d'une transposition d'un futur d'origine et cela en dépit de la littéralité exprimée par l'italique :

> Exemple 71 :
>
> Le président du parlement Avraham Burg (travailliste) a pour sa part affirmé que la priorité pour le premier ministre **serait** de trouver une majorité (*Le Monde,* cité dans Rosier, 2008, p. 74)

Ainsi donc, comme nous venons de le voir, la problématique de la concordance des temps, met en œuvre des données cotextuelles, contextuelles et énonciatives.

II.3.6. Les marques graphiques

Les marqueurs graphiques sont liés à l'écrit, et sont selon Rosier(2008), des signes qui servent dans certains de ses usages, à manifester clairement un rapport à la voix dans sa matérialité et à signaler un discours autre. Le DR, fait usage de la majorité des signaux ponctuant aussi bien dans le Dcé que dans le Dct. Ces marqueurs qui traduisent des rapports démultipliés entre l'oral et l'écrit, s'étendent dans leur usage, au-delà des DD, et sont considérés :

-Comme marqueurs d'énonciation : guillemets, parenthèses, tirets, points de suspension, points d'exclamation et d'interrogation : ces deux derniers marqueurs se trouvent dans le DD, et peuvent servir à identifier les discours libres, et se rencontre parfois même dans le DI. Les parenthèses quant à elles, concernent aussi bien le Dcé que le Dct :

> Exemple 72 :
>
> Et Sido, ma mère, brandissait, au bout des pincettes, sous mon nez (« et pourquoi as-tu choisi de me ressembler par le nez, petite maladroite ? ») (Colette, cité dans Rosier, p. 84)
>
> Exemple 73 :
>
> Goutez-moi cette double saveur dans ce chocolat (dit Maurice) (Publicité pour les chocolats, cité dans Rosier, 2008 p. 84)

-Comme marqueurs de segmentation entre Dct et Dcé (comme la virgule). Dans certains cas, ils marquent l'insistance comme les grasses et l'italique.

Rosier fait remarquer que les formes mixtes peuvent procéder à diverses combinaisons de ces signaux.

Or parmi tous ses signaux, les guillemets restent le marqueur prototypique du DR. Les guillemets peuvent selon Rosier, encadrer un mot, un syntagme, une phrase ou même des pages entières. Outre leurs usages habituels dans le DD, ils peuvent marquer des DD avec *que*, des DI classiques ou libres, des îlots textuels de longueur variable (voir *infra*).

Le discours direct classique se caractérise selon Rosier (2008), par la présence d'un verbe introducteur, les deux-points et les guillemets encadrant. Le Dcé est marqué par la ponctuation classique, il commence par une majuscule et se termine par un point. On dit dans ce cas, que le discours direct est *surmarqué*, les contours du Dcé sont donc complètement délimités.

Cependant, le DD peut se passer de marqueurs graphiques, ou procède à des combinaisons selon les possibilités, comme l'attestent les exemples donnés par Rosier :

> Exemple 74 :
>
> Il m'a dit je t'aime pas (Valérie Mréjen, cité dans Rosier, 2008, p. 87)
>
> Exemple 75 :
>
> Un soir, elle se pencha sur le petit lit, sur le gros garçon, et murmura : -Tu dors, Jacques ? (Colette, cité dans Rosier, 2008)

Dans le premier exemple (74), il y a absence des marqueurs graphiques, dans le second exemple (75), il y a combinaison d'un *verbum dicendi*, les deux-points et les tirets.

Selon Rosier, le surmarquage du DD varie selon les genres de discours, l'époque des textes, et les conventions typographiques en vigueur.

II. 4. Les formes libres

On entend par formes libres, les deux formes usuelles de DIL et DDL. A la différence des formes canoniques, qui sont identifiées par des marques spécifiques, les formes libres exigent un travail purement interprétatif. Pour Authier-Revuz (1992), il n'existe pas de phrase, qui hors contexte, pourrait être caractérisée, comme du DDL ou DIL, c'est seulement en fonction de l'environnement discursif et situationnel et de l'exigence de la cohésion textuelle qu'on peut les reconnaitre.

Pour Rosier (2008), ces formes sont repérables c(o)ntextuelllement grâce à un certain nombre d'indices linguistiques et extralinguistiques. Rosier les interprète en fonction de son continuum, selon un degré de marquages qui peut

représenter une simple conscience, des pensées ou des paroles. Et l'espace énonciatif pouvant être plus ou moins signalé.

II.4.1. Le discours indirect libre (DIL)

Le DIL ne se situe pas sur le même plan que le DD ou DI, comme le remarque Maingueneau (1981). Cette forme de DR est employée surtout dans la langue écrite et en particulier dans la narration, il a un statut intermédiaire entre le DD et le DI. En français contemporain, le DIL peut selon Rosier, être signalé par la présence conjointe d'un verbe à l'imparfait et/ou au conditionnel avec une troisième personne accompagnée d'une modalité décalée portant sur le verbe même (auxiliaire modal), sur la forme de la phrase (interrogative, surassertion), ou sur un complément d'énonciation (adverbial). Maingueneau ajoute à ces critères, en plus de l'exclusion de la subordination syntaxique, l'exclusion du *je* et *tu* lorsqu'ils constituent les embrayeurs mêmes utilisés par l'énonciateur du Dcé. Ce sont tous des marques qui font entendre la voix d'un autre, d'une manière plus ou moins discordante avec le contexte narratif. On peut donc assister à des paroles non prononcées ou à des pensées rapportées :

> Exemple 76 :
>
> Maheu avait échangé un regard avec sa femme. *Elle consentait donc ?* Il devint sérieux fuma en silence. (Zola, cité dans Rosier, p. 91)
>
> Exemple 77 :
>
> Il décida d'agir. Il fallait porter plainte. Téléphoner. Ne toucher à rien. (Toto Topin cité dans Rosier, p. 79)

Le critère principal est le changement temporel : le passage du passé simple - temps de la narration - à l'imparfait, mais le DIL n'est pas toujours repérable par la concordance des « temps » comme le fait remarquer Maingueneau dans cet exemple :

> Exemple 78 :
>
> Elle se retournait, le vieux lit de fer craquait sous son poids. *Non, elle ne voulait pas être malade. Son mari dormait déjà, elle aussi devait dormir, il le*

> *fallait*. Les bruits étouffés de la ville parvenaient jusqu'à elle par la meurtrière. (Camus, cité dans Maingueneau, 1981)

Dans cet exemple, les verbes du Dct et du DCé sont à l'imparfait. Seul le passage à une syntaxe caractéristique de l'oral, avec l'adverbe « non », les modalités « devait », et « fallait » permettent de repérer le DIL.

Pour Rosier, la multiplication des signaux du DIL le rend davantage mimétique et une voix peut s'entendre.

Le DIL peut selon Maingueneau(1981), être introduit par des verbes qui ne vont ni avec le DD ni avec le DI, voir sans aucun élément marqué. Mais cela ne veut pas dire qu'il se passe complètement des verbes de paroles ou de pensés. Dans le discours de presse on assiste le plus souvent à des cas particuliers du DIL introduits par des verbes ou des formules équivalentes incarnant un acte de parole. Ce sont des formes que Biardzka (2012) classe parmi les formes mixtes. Ce sont des séquences caractérisées par la présence d'une phrase introductive propre au DD dotée d'un verbe de parole (ou de son équivalent) et terminée par les deux-points.

> Exemple 79 :
>
> Le ministre avait annoncé ses intentions dès juillet 2002 : la France allait procéder à des retours forcés collectifs et se disait prête à les organiser avec d'autres pays européens dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine. (*Le Monde*, cité dans Biardzka, 2012, 4014)

Ces formes de DR sont reconnues comme DIL par l'absence de la conjonction de subordination et l'ajustement temporel et déictique.

Le Dcé dans ce cas, est qualifié par Biardzka (2012) de reformulation, il n'est pas typographié, et les verbes de parole ou leur équivalent présentent les dires comme étant résumés ou en substance.

II.4.2. Le discours direct libre (DDL)

Le DDL est une sorte de formulation différée qui est selon July (2010), utilisée à l'orale, dans les romans ou dans des plages de récit (blagues, compte rendu de films, résumé d'histoires, rappel de conversations antérieures,

échafaudage de dialogues imaginaires et prospectifs) où le contexte le rend impossible à interpréter autrement qu'une « formulation en différé ». Rosier (2008) le définit comme étant une forme émancipée du modèle canonique du DD. Il est sans formule attributive ni marques typographiques, mais il est reconnu par la présence des personnes de l'interlocution (qui parlent) et des verbes conjugués au temps du discours (présent, passé composé, futur) qui rompent avec l'espace énonciatif encadrant (temps du passé, troisième personne) :

> Exemple 80 :
>
> Elle s'était levée, oh descends, c'est qu'il me fait mal avec ses pattes, il me griffe, ses ongles sont durs, ça aussi c'est la vieillesse (Danièle Sallenave, cité dans Rosier, 2008, p. 92)

Cependant, selon Rosier (2008), des cas d'ambiguïté peuvent se présenter : lorsque la rupture est uniquement temporelle, on aura du mal à interpréter le présent du verbe du segment rapporté. On ne sait s'il est assumé par le narrateur ou par le personnage (dans un roman). Seul le contexte extralinguistique permet de l'élucider. Par contre, si la rupture entre les deux cadres énonciatifs est personnelle, dans le cas où la narration et le segment rapporté sont au présent, la personne est suffisante pour montrer qu'il s'agit d'un DDL. Dans le cas où la narration et le segment rapporté sont au passé, nous avons une forme hybride, c'est-à-dire, il y a une actualisation amorcée par la personne, mais bloquée par le temps du passé.

Pour Rosier le DDL et le DIL sont des formes qui jouent sur le co(n)texte, et ils présentent des espaces énonciatifs autres sur une échelle graduelle évoluant de l'intégration à la rupture énonciative.

Comme c'est le cas avec le DIL, Biardzka a repéré dans le discours de presse des formes introduites par des phrases dotées d'un verbe de parole introducteur (ou équivalent) suivi d'un ou de deux point(s). Le Dcé n'est pas typographié et intervenant dans la séquence sans transposition de déictiques ni ajustement temporel, comme dans cet exemple extrait de notre corpus :

Exemple 81 :

La directrice de l'ISIC balaye ces accusations d'un revers de main. Un journal populaire et de qualité a toujours sa place dans notre paysage médiatique. La darija n'est qu'un outil et, encore une fois, c'est la véritable langue de communication, celle que tous les Marocains partagent. (*La Vie éco*, 9 juin, 2006)

Dans ce type de séquences, il y a absence de guillemets-italiques et le verbe introducteur ou son équivalent (ces accusations) annoncent une résomption du dire ou de son rapport approximatif. Ces formes que Biardzka appelle des *discours libres mixtes* (DLM) actualisent des traits très forts de reformulation : formel (absence de typographie) et sémantique (verbe de parole ou équivalent) mais aussi garde des traits de reproduction (la non transposition du cadre énonciatif). En d'autres termes, ces formes de DDL sont moins reformulées que le DIL.

Nous pensons pour notre part, que même lorsque le verbe de parole (ou son équivalent) n'est pas utilisé dans un sens de résomption du dire, l'absence de la typographie est suffisante pour attester d'une tendance à la reformulation du Dcé, surtout dans un co-texte ou le locuteur-rapporteur utilise le DD, car si celui-lui ne penchait pas vers la reformulation rien ne l'empêche d'utiliser les guillemets.

II.5. Les formes mixtes

A côté des formes dites « canoniques » du DR, ils existent des formes que de nombreux linguistes appellent formes « mixtes », car elles « décloisonnent les frontières entre DD et DI » (Rosier, 2008, p. 94), mais leur définition ne fait pas cependant, l'unanimité de tous les chercheurs. Pour Rosier (2008), et Komur (2004), ce sont des formes qui se caractérisent par l'intégration d'îlots textuels dans le DI, juste après ou avant la conjonction « que ». Marnette (2005) ajoute à ces formes les discours narrativisés avec îlots textuels. Biardzka (2010), définit la mixité comme « intrusion d'îlots textuels dans un segment reformulé » (2010, p. 1105), mais il étend pratiquement cette notion à d'autres formes ou à ce qu'il

appelle « le discours libre mixte », même dans l'absence de tout fragment entre guillemets (*voir infra*).

Selon Komur (2004), ces formes mixtes permettent au locuteur, comme c'est le cas dans les textes de presse, de dissimuler la non-fidélité du DI en cumulant le direct et l'indirect (p. 70).

Avant de faire le tour de ces formes mixtes, il convient d'abord de s'arrêter sur la notion d'îlots textuels dont la définition n'est pas moins délicate que les formes dont elle fait partie.

II.5.1. Les îlots textuels

Cette forme de représentation du discours autre comme l'appelle Authier-Revuz (1996), entretient un rapport étroit avec le DR, mais les définitions données par les auteurs sont divergentes voir ambiguës.

Pour Maingueneau (1981), ce sont des fragments entre guillemets ou en italique faisant partie d'un résumé d'énoncé ou de ce qu'il nomme « résumé avec citation ». Le statut syntaxique de ces fragments est fort variable, il peut s'agir d'un mot, d'un groupe nominal, d'une phrase, etc. Le seul critère pour les identifier « est la parfaite intégration syntaxique dans le Dct de manière à ce que l'on ne perçoive aucune démarcation autre que la typographie entre Dct et Dcé » (1981, p. 107).

> Exemple 82 :
>
> Cette langue arabe littéraire, qui « est la plus détestée des matières par les élèves dans tout le monde arabe», s'insurge Cherif El Shoubashy, spécialiste égyptien de la communication et fervent apôtre de sa rénovation (*La Vie éco*, 21 juin, 2010)

Maingueneau estime que cette forme ne relève ni de DI ni de DD, ni de DIL.

Pour Authier-Revuz (1996), Ce sont des fragments entre guillemets ou accompagnés à l'orale d'une intonation équivalente, figurant dans le Dcé d'un DI ou dans une modalisation en discours second sur le contenu :

- L dit que… « X »

- Selon L… « X »

Selon Authier-Revuz, le fragment entre guillemets apparaît comme un élément du message de L ayant résisté « dans sa littéralité à l'opération de reformulation-traduction à l'œuvre dans le message » (1996, p. 94)

Cela dit, il faut signaler que si les deux auteurs parlent de l'intégration de ces segments dans la syntaxe contextualisant, ils n'ont pas soulevé la question du degré de dépendance énonciative qui régit les îlots textuels. Ceux-ci doivent-ils par exemple, contenir des éléments transposés ou non-transposés ? Marnette (2005) définit les îlots textuels sans se prononcer clairement sur le rapport énonciatif entre ces fragments et l'ensemble de l'énoncé :

> J'appellerai « îlots textuels » toutes les occurrences de segments entre guillemets qui contiennent un ou plusieurs syntagmes, ne constituant pas un énoncé entier et apparaîssant dans une clause indépendante sans aucun autre type de parole ou de pensée rapportées. (2005, p.124) [C'est nous qui traduisons.]

Biardzka (2010), considère comme îlots textuels aussi les fragments entre guillemets avec éléments non-transposés, comme dans cette occurrence où le pronom personnel « je » reste intact :

> Exemple 83 :
>
> S'il y a une telle demande, c'est que le besoin est là, conclut Mme Akharbache. « En plus, un citoyen informé est un citoyen qui participe. Je ne vois pas pourquoi on voudrait exclure une population qui n'a pas poussé loin ses études. Or, ces citoyens sont nombreux, et ont le droit d'accéder à l'information». (*La Vie éco*, 9 juin, 2006)

II.5.2. Le discours direct avec « que »

Selon Biardzka (2012) et Rosier (2008), Ce sont des cas où le Dcé véhicule des propos entre guillemets ou en italiques postposés à la conjonction « que »[6] et dont les déictiques se calculent par rapport à deux cadres énonciatifs : celui du

[6] La conjonction « que » peut selon Rosier (2008), être prise dans la typographie du Dct ou dans la typographie du Dcé.

rapporteur et celui du rapporté. Pour Rosier (2008), cette forme peut présenter plusieurs cas de figure :

-Elle peut relever d'une reproduction de citation écrite :

> Exemple 84 :
>
> Le communiqué du publicitaire explique que « des articles de presse et des prises de position ont totalement dénaturé **mes** déclarations en utilisant des propos fallacieux et mensongers m'accusant notamment de renier l'identité arabe et islamique du Maroc et de vouloir retirer l'enseignement religieux de l'école ». (*Médias24*, 13 novembre 2013)

-Elle peut être assignée à des formations discursives : institutions, autorités légitimées, appareil idéologique, etc. :

> Exemple 85 :
>
> Des sources diplomatiques occidentales à Kigali (Rwanda) affirment *qu'une tentative de coup d'état a eu lieu contre Kabila.* (*Le Soir*, cité dans Rosier, p. 96)

- Comme elle peut présenter des paroles de gens connus ou anonymes : Rosier parle, dans ce cas, d'un passage à un véritable DD, par l'émergence des personnes énonciatives adéquates :

> Exemple 86 :
>
> Ainsi Claudine, 27 ans, estime que « ce n'est pas nous qui allons pâtir du désengagement de l'état, mais les enfants ! ». (*Libération*, cité dans Rosier, p. 96)

La non-transposition des déictiques donne un résultat pareil comme dans cet exemple extrait de notre corpus :

> Exemple 87 :
>
> Abbas El Fassi, secrétaire général du parti de l'Istiqlal (troisième force au parlement), ne s'est par exemple pas gêné pour affirmer qu' « il y a **aujourd'hui** un complot pour mettre à mal l'unité des peuples arabes, en encourageant chaque pays à utiliser son propre dialecte. Il y a même un budget spécial pour ce plan machiavélique », a-t-il affirmé (*Bladi.net*, 13 mai 2007)

La présence de l'incise finale dans cet exemple, n'est là à notre sens, que pour confirmer la tendance à la littéralité du discours mixte avec «que ».

Rosier fait remarquer que les formules introductives dans ces formes acceptent difficilement la construction indirecte, comme les verbes *souligner estimer, prévoir,* etc., et les syntagmes nominaux comme *avec l'espoir de* et *au motif de.*

Le DD avec « *que* » est donc une bonne solution pour l'intégration de ces verbes et formules dans la structure classique du DD. Pour Biardzka (2012), la conjonction « que » est toujours considérée comme un indice de reformulation, c'est pour cela que les propos rapportés dans les cas du discours mixte avec « que » représentent un degré minimum de reformulation, voire ultra-minimal dans la version directe de ces formes.

II.5.3. Le discours indirect avec guillemets (ou mimétique)

Il s'agit aussi des formes avec guillemets, en italiques, ou avec les deux-points, comme dans les exemples suivants (Rosier, pp. 91,98) :

> Exemple 88 :
>
> L'Espagnol [Alex Corretja], qui n'a concédé aucun set au cours de la semaine, a reconnu que « ce terrain va bien à **son** jeu ». (Komur, 2004, P. 70)

Ce mode de représentation du discours autre se caractérise, comme le remarque Komur (2004), par la présence d'un seul cadre énonciatif, les déictiques du Dcé se ramènent au cadre du rapporteur. Autrement dit, les dires du locuteur cité sont intégrés dans ceux du locuteur citant comme l'atteste la transposition en « son » dans l'exemple ci-dessus. Bien que Biardzka classe ces formes, considérées comme rapport d'un Dcé reproduit, sur une échelle de littéralité, cette forme est selon Rosier (2008), plus proche du DI ; c'est-à-dire, elle est plus reformulée qu'un DD avec « que ».

II.5.4. Le discours indirect sans « que »

C'est une forme qui selon Marnette (2005), n'a pas de marqueur de subordination, bien qu'elle soit transposée au niveau du Dcé et dépendant d'un verbe *dicendi* ou *sentiendi*.

> Exemple 89 :
>
> moi je trouve qu'il est elle est bien **il me dit il est bien là-haut** hé bon (Cappeau, cité dans Marnette, 2005, p. 156)
>
> Exemple 90 :
>
> et alors vous avez dit oh c'est très vrai tout ce que vous dites mais il y a une chose qui m'a frappée et vous dites **elle ne pensait plus en français** (Tricon, cité dans Marnette, p. 156)

Ces « Discours indirects sans que », comme les appelle Marnette, « prouvent que l'utilisation d'un marqueur de subordination n'est pas inhérente à la catégorie des discours indirects » (2005, p. 156). Seule la transposition des personnes et/ou des déictiques temporels et spatiaux est opérée.

II.5.5. Le discours mixte neutralisé avec « que » / ou (archiforme)

Il arrive, comme le souligne Marnette (2004), que les propos rapportés dans le discours mixte avec « que », ne contiennent pas d'éléments transposables du DD au DI, (déictiques, pronoms temps verbaux). Selon Rosier (2008), la présence d'un verbe introducteur au présent brouille les frontières entre la forme directe et la forme indirecte. De ce fait elles sont aisément intégrées dans le Dct. Même si Biardzka place ses séquences sous le signe de la reproduction, il les considère comme un cas extrême du DI entre guillemets (quasi-textuel), car elles présentent un degré minime de reformulation. Cette interprétation confirme celle de Rosier qui considère que cette forme garde une frontière minimale entre le direct et l'indirect, mais penche plus vers le direct (2008, p. 95).

> Exemple 90 :
>
> Simon Lévy, lui, estime qu'« opposer une langue et un dialecte est, d'un point de vue linguistique, une absurdité. Tout ce qui forme système et se parle est une langue ». (*Bladi.net*, 11 mai 2007)

Il faut noter que dans la pratique journalistique la conjonction « que » caractérisant ces formes de DR est le plus souvent située à l'extérieur des guillemets, mais dans certains cas, elle se trouve insérée dans le Dcé, comme l'atteste cet exemple donné par Biardzka :

> Exemple 91 :
>
> En réponse, le professeur Henrion a estimé, vendredi, « qu'il serait logique qu'un violeur conscient de sa séropositivité soit sanctionné par des peines plus lourdes ». (*Le Monde*, cité dans Biardzka, 2012, p. 422)

Pour Biardzka, l'intégration de « que » dans le Dcé rapproche davantage ces séquences du DD.

Dans le discours de presse, ces formes de discours mixtes sont utilisées en abondance, comme on le verra plus tard dans notre corpus. Cela est valable surtout pour les séquences neutralisées.

II.5.6. Le discours libre mixte verbalo-analytique

Ce sont des résumés avec citation introduits par un verbe de parole (ou son équivalent) ou une incise. Pour Biarzka (2012), ces formes s'apparentent au discours libre mixte. L'îlot textuel dans ces DR est inséré dans un Dcé sans ajustement de déictiques ou de pronoms personnels :

> Exemple 92 :
>
> Si dans les années 70 les groupes célèbres, comme Nass El Ghiwane ou Lemchaheb, ont fait redécouvrir la poésie de ce dialecte en multipliant les métaphores, "**notre** darija est plus urbaine, plus terre-à-terre, moins poétisée, elle est décomplexée"" déclare Reda Allali, chanteur du groupe Hoba Hoba Spirit. (*La Vie éco*, 21 juin 2010)

Dans l'exemple ci-dessus, le Dcé (souligné), referme un fragment entre guillemets, de sorte que si on les enlève on aura un discours libre mixte dont l'une de ses caractéristiques est la non-transposition des déictiques ou des pronoms personnels, comme c'est le cas, ci-dessus, de la présence de l'élément non-transposé « notre ». Etant donné que le discours libre mixte relève au même temps du reproduit et du reformulé, comme le note Biardzka (2012), la présence

d'îlots textuels dans ces formes tire le DR encore plus vers le reproduit, c'est-à-dire vers une actualisation des paroles rapportées.

II.5.7. Le discours indirect libre verbalo-analytique

Relèvent de ces formes comme le souligne Biardzka(2012), les DIL et les archiformes refermant un fragment entre guillemets ; c'est-à-dire, des îlots textuels insérés dans un Dcé reformulé introduit par un verbe introducteur (ou équivalent) ou par une incise :

> Exemple 93 :
>
> M. Chadelat a présenté aux partenaires sociaux, fin décembre 2002, les grandes lignes d'un nouveau système de remboursement des soins à trois étages qui fait davantage appel au privé. L'Etat s'engagerait à *« assurer le meilleur accès aux soins à tous les Français »* par le biais d'une *« couverture maladie généralisée »* assurée à la fois par la « *Sécu* » et une « *assurance-maladie complémentaire de base* ». Ce deuxième étage – facultatif – serait en partie financé par l'Etat à travers un « *chèque* » santé dégressif suivant les revenus des assurés (environ 8 % des Français n'ont pas de complémentaire). (*Le Monde*, cité dans Biardzka 2012, p. 416)
>
> Exemple 94 :
>
> Le parler jeune n'en serait qu'une petite partie. Certes, souligne Dominique Caubet, si les gens cherchent à gommer leurs particularismes régionaux, « ils ont souvent les deux registres : le parler local qui soude les membres de la famille, et un parler plus commun ». (*Bladi.net*, 11 mai 2007)

Dans les deux exemples ci-dessus, les Dcé (soulignés) qui renferment les îlots textuels sont soit ajustés au cadre énonciatif du Dct, la séquence correspond donc à un DIL verbalo-analytique, soit neutralisé, nous avons alors un DIL « dilué » s'apparentant aux archiformes. Pour Biardzka ces « variantes illustrant l'attitude spécifique du rapporteur qui, en reformulant les propos des autres, en garde certaines expressions intactes. » (p. 417)

II.5.8. Le discours narrativisé avec îlots textuels

Pour Marnette (2005), ces formes apparaîssent lorsque des segments au DD se trouvent insérés dans des discours narrativisés :

Exemple 95 :

> Le PJD s'est soulevé dans un communiqué publié le 22 février, contre ce qu'il appelle « la dialectisation de l'enseignement ». (*Médias 24*, 24 février 2015)

Ces fragments entre guillemets ont une longueur variable, et les déictiques s'ils y figurent, ils peuvent être transposés ou non :

> Ce que l'on entend ici par « segment de discours direct » varie. Il peut consister seulement en quelques mots qui sont autrement intégrés à la structure syntaxique globale du discours citant. Ces segments sont généralement signalés par un marquage typographique uniquement (guillemets et/ou italique), mais parfois apparaîssent avec des marqueurs non transposés (Marnette, 2005, p. 95). [C'est nous qui traduisons.]

II. 6. Autres formes de discours rapporté

Ce sont des formes qui selon Rosier (2008), frôlent le DR « sans pour autant mettre en place, de façon syntaxique ou cotextuelle, un Dct et un Dcé » (p. 99). Ces formes se rencontrent combinées avec le DD ou le DI. Il s'agit du conditionnel journalistique, de certains marqueurs de mise à distance, des formes en selon X et de leur paradigme apparenté.

II.6.1. Le conditionnel journalistique

Le conditionnel journalistique s'inscrit selon Rosier (2008), parmi les formes qui signalent un *on-dit*, sans l'attribuer de manière spécifique, tout comme les *on-dits*, la rumeur, l'altérité énonciative, etc. Le conditionnel journalistique se caractérise par l'absence de toute prise en charge, donc il n'y a pas de Dct, mais l'énonciation se trouve mise à distance. Dans certains cas le conditionnel se trouve inséré dans le DI, soit comme un conditionnel résultant d'une transposition soit comme un conditionnel originel de *on-dit.*

II. 6. 2. Les formes en « selon X » et autres formes semblables

Ce sont selon Rosier 2008), des formes qui sur le plan syntaxique sont introduites par des compléments modaux qui modalisent l'énoncé et laissent entendre sous l'énonciateur (E) un autre énonciateur (e) actualisable en un

véritable E2 grâce aux marqueurs graphiques et/ou à la soudaine indépendance énonciative du segment qui suit le complément en *selon*.

Rosier distingue les formes simples (type *selon X, d'après X, pour X, suivant X*), les formes complexes comme *selon les dires/ les propos/ l'avis / le point / le point de vue /…de X*, et leurs variations sémantiques comme *à ses yeux, à son avis, etc.* :

> Exemple 96 :
>
> **Pour le chef** de l'Exécutif, il n'est pas question d'admettre des expressions, des phrases ou des paragraphes en dialecte marocain dans les manuels et sa position est « irréversible ». (*Libération*, 11 septembre 2018)
>
> Exemple 97 :
>
> Ce statu quo, tout comme la posture de certains intellectuels, donnent raison à l'Egyptien Mostapha Safouan. **Pour lui**, « la stigmatisation des langues vernaculaires a servi les despotes, puisqu'elle a isolé le peuple de l'accès au savoir, de la pensée, des débats et de la possibilité de s'exprimer. Cette stigmatisation constitue le principal facteur de blocage des sociétés arabes ». Le parallèle avec la clôture de l'Ijtihad est évident.
>
> Exemple 98 :
>
> L'optimisme lui fait peur car, **selon elle**, « il appartient aux rêveurs. Moi, je suis terrienne et j'ai peut-être un peu trop les pieds sur terre » (*Paris-match*, cité dans Rosier, p. 104)
>
> Exemple 99 :
>
> Et dans la foulée, certains vont jusqu'à faire de l'arabe classique une langue sacrée, celle de Dieu donc, alors que la darija serait **à leurs yeux** celle du diable. (*Libération*, 11 septembre 2018)

Dans ces formes de modalisation en discours second, le degré de littéralité se situe sur un repère graduel évoluant du DR (verbalisation effective) au discours interprété : ainsi dans la forme *d'après X,* le Dcé est plus interprété que dans la forme *selon X*. De même pour les variations sémantiques (*à l'entendre, à ses yeux, à son avis…*).

II. 6. 3. Le discours narrativisé (DN)

Rosier (2008) le définit comme un Dct sans Dcé, c'est un discours donné sous forme d'événement intégré dans la narration (p.105). Pour Charaudeau (1992), il s'agit d'une forme où « le discours d'origine est rapporté de telle sorte qu'il s'intègre totalement, voire disparaît dans le dire de celui qui rapporte. Le locuteur d'origine devient l'agent d'un acte de dire ». (p. 624) :

> Exemple 100 :
>
> Abdallah Laroui va plus loin, **il parle** de folklore, compare l'enfant de 8 ans qui ne connaît que la darija et le calcul, à un épicier. (*Médias 24*, 25 novembre 2013)

Rosier met l'accent sur deux critères qui font relever le discours narrativisé du discours rapporté :

- sa capacité de mentionner qu'un discours oral, scriptural, ou gestuel a eu lieu, même sans aucun Dcé. L'acte de parole est décrit par le biais des verbes (*avouer, ânonner, nier,* etc.), d'expressions stéréotypées (*vomir des injures, vider son sac,* etc.) ou des syntagmes nominaux (*une rumeur, un potin, un sermon*), etc. Ceux-ci dénotant dans leur sémantisme, des paroles, des pensées ou des opinions :

> Exemple 101 :
>
> **Le débat** actuel a abouti au statu quo (*Médias 24*, 25 novembre 2013)

-son utilisation à introduire ou à clore un autre DR. Il devient donc le Dct d'un ou de plusieurs DR, comme dans l'exemple suivant où il sert à introduire une séquence de DD :

> Exemple 102 :
>
> **Le président de l'Institut marocain des relations internationales, Jaouad Kardoudi, qui participait à cette rencontre, a déploré l'émergence d'une troisième langue au Maroc qui a engendré la mort de la darija.** « Le problème de la langue est très grave dans notre pays. Il suffit de sortir dans la rue ou d'écouter la radio pour s'en apercevoir. La langue parlée actuellement par les Marocains est tout sauf de la darija. Cette troisième langue qui est un mélange de plusieurs langues ne veut plus rien dire».

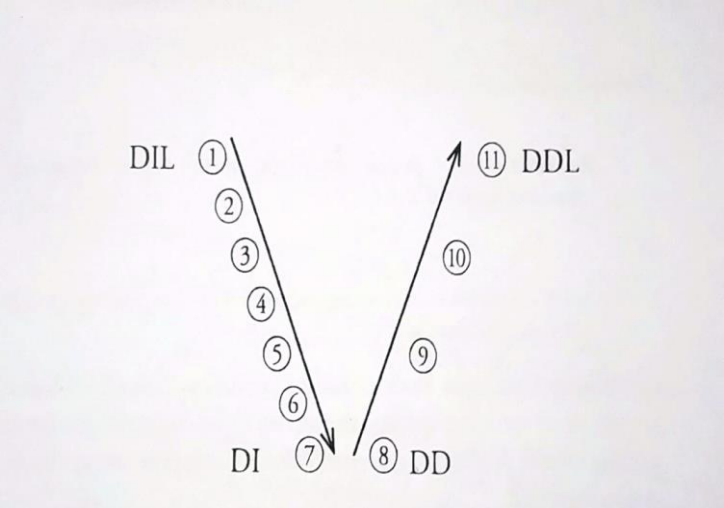
Le DN peut selon Rosier (2008), renseigner sur la thématique du discours (*parler politique*), sur la nature de l'acte de parole (*avouer, révéler*), sur les conditions de la production de l'acte de parole (*parler entre quatre yeux*).

II. 7. Le continuum du discours rapporté

Rosier (2008) envisage le DR dans une conception cohérente et globale. Elle inscrit le DR dans une approche graduelle, allant de la présentation d'un simple point de vue autre, à la présentation de la parole d'autrui. Le continuum (voir figure) va dans le sens d'une actualisation énonciative croissante, partant du délocutif vers l'interlocutif, avec une apparition progressive d'une sous-phrase et une émancipation syntaxique corrélative à l'émancipation énonciative allant vers l'effacement des traces énonciatives du dédoublement. Dans la frontière lointaine à gauche, se situe les formes dialogiques dans lesquelles à peine se fait ressentir la distinction entre Dcé et Dct, comme dans *le discours narrativisé* (désormais DN), les formes du *on-dit* (*il paraît que*) et le conditionnel de DR.

Cependant, ce continuum n'est pas linéaire, il présente une certaine inflexion qui marque, selon l'expression de Rosier « une fraction linguistique » (2008, p. 52), marquant l'opposition entre un DD mettant en scène deux énonciateurs, et un discours indirect mettant en scène un seul énonciateur et un énonciateur sous-phrastique. Rosier illustre son continuum par le schéma et les exemples suivants :

Figure 2. Continuum du discours rapporté-extrait de Rosier (2008)



1. Il n'arrêtait pas de parler de sa maladie, qui le hantait (relative de DIL)

2. Il n'arrêtait pas de parler : sa maladie le hantait (DIL narratif)

3. Il n'arrêtait pas de parler : nom de nom, comme sa maladie le hantait ! (DIL mimétique)

4. Il n'arrêtait pas de dire que sa maladie le hantait (DI)

5. Sa maladie le hantait, ne cessait-il de répéter (DI avec incise)

6. Il n'arrêtait pas de dire que « sa maladie le hantait ! » (DI mimétique)

7. Il n'arrêtait pas de dire « sa maladie le hantait ! » (DI sans que)

8. Il n'arrêtait pas de dire que « ma maladie me hante ! » (DD avec que)

9. Il n'arrêtait pas de parler : « ma maladie me hante ! » (DD)

10. Il n'arrêtait pas de parler ma maladie me hante ! (DD émancipé typographiquement)

11. Il la regarda. Ma maladie me hante ! (DDL) (Rosier, 2008, p. 53)

Pour les formes *selon X*, Rosier (2008) les classe du côté des discours narrativisés et des DI, mais dans certains cas, lorsque ces formes introduisent des guillemets, il y a possibilité d'une actualisation d'un énonciateur E2 :

> Exemple 103 :
>
> Selon le président : « Les choses doivent rester en l'état et je m'engagerai à ce que ce soit le cas » (Rosier, 2008, p.54)

Le discours rapporté comme nous venons de le voir, se caractérise par une multitude de formes dont les retombées au niveau des effets de sens laissent prévoir une grande variabilité.

CHAPITRE III

Discours rapporté, éthos et postures énonciatives

I. Discours rapporté et effacement énonciatif

I.1. La notion d'effacement énonciatif

L'effacement énonciatif concerne une des facettes de la relation qu'entretient le locuteur avec son discours. Le locuteur donne l'impression « qu'il se retire de l'énonciation, qu'il « objectivise » son discours en « gommant » non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable» (Vion, cité dans Rabatel, 2004, p. 4).

Charaudeau (1992) envisage l'effacement énonciatif dans le champ du DR au niveau de la relation du sujet parlant avec l'interlocuteur : « le sujet parlant *s'efface* de son acte d'énonciation et n'implique pas l'interlocuteur. Il *témoigne* de la façon dont les discours du monde (le tiers) *s'imposent à lui*. Il en résulte une énonciation apparemment objective (au sens de déliée de la subjectivité du locuteur) qui laisse apparaître sur la scène de l'acte de communication des Propos et des Textes qui n'appartiennent pas au sujet parlant (point de vue externe) ». (p. 649). Charaudeau parle de deux cas d'effacement énonciatif :

- le Propos s'impose d'elle-même. Le locuteur dit comment existe le monde [...], c'est le cas d'évidence et de probabilité.

-le Propos est un Texte déjà produit par un autre locuteur, et le sujet parlant est dans ce cas, un simple rapporteur, ce qui pour Charaudeau, n'est pas tout à fait évident, puisque l'objectivité reste relative. C'est le cas des différentes formes de DR.

Dans le champ du DR, Rabatel (2003) montre que l'effacement énonciatif peut, en plus de ce que remarque Charaudeau, se manifester lorsque le locuteur citant représente un énoncé du locuteur cité en effaçant son dire, ou en limitant ce dernier à des îlots textuels, ou encore en effaçant certaines marques de rapport, produisant des effets de prise en charge masquée et par la suite des effets argumentatifs indirects

I.2. Le continuum de l'effacement énonciatif

Selon Rabatel (2003), l'effacement énonciatif concerne aussi bien le point de vue (PDV) en tant que compte rendu de perceptions, que les différentes formes de DR, mais à des degrés variables ; ce qui pousse Rabatel à concevoir l'effacement énonciatif selon un continuum graduel. Aborder cette question exige une délimitation du cadre énonciatif ainsi qu'une mise au point sur la manière dont opère cet effacement dans le PDV et le dans DR.

I.2. 1. Le cadre énonciatif

Afin d'étudier les relations qu'entretiennent les différentes instances entre elles et avec les énoncés/Textes, Rabatel (2003, p. 134) propose le cadre énonciatif suivant :

a. *Les instances :*

- le sujet parlant : le producteur physique de l'énoncé.

- le locuteur (L) : est l'instance qui profère un énoncé, et à partir de laquelle opère le repérage énonciatif.

- l'énonciateur (E) est l'instance qui assume l'énoncé à partir de laquelle opèrent les phénomènes de qualification et de modalisation.

- L1 et E1 : le locuteur primaire et l'énonciateur primaire, qui dans un énoncé monologique, sont superposés.

- L1/E2 : la situation de syncrétisme de (L1) et de (E1) lorsque (L1) prend en charge pour son propre compte le point de vue qu'il énonce.

b. *Les structures :*

- l2 et e2 : sont les locuteurs et les énonciateurs qui dans cadre dialogique, sont enchassés (ou cités) dans l'énoncé du locuteur citant et dans les points de vue originels à partir desquels se marquent les positions énonciatives divergentes.

Linguistiquement L1 et E2 sont premier par rapport à (l) et à (e) qui occupent une posture seconde, puisque la déixis est calculée par rapport à L1, impliquant les transformations idoines dans le Dcé de (l2). Hiérarchiquement, ils

sont supérieurs à (l) et à (e) sur le plan pragmatique, dans la mesure où l'on considère conventionnellement que L1 utilise ses propres mots pour rendre compte des dires et ou des pensées de (l2). Par conséquent, le jugement de L1 est toujours déjà présent dans le discours de (l2).

c. *Les liens sémantiques* **:**

Les relations entre L1/E1 et (l2)/ (e2) relèvent tantôt de la responsabilité ou de la non responsabilité, lorsque les relations sont explicites ; tantôt de la consonance ou de la dissonance, ce qui a l'avantage de pointer sur la part du non-dit, ou de l'implicite dans la scénographie énonciative en général, et dans les relations entre L1/E1 et (12)/ (e2) en particulier.

I.2.2. Point de vue narratif et effacement énonciatif

Selon Rabatel (2003), l'effacement énonciatif se manifeste dans un PDV passé, lorsque les marques déictiques sont absentes, autrement dit, lorsque la subjectivité s'exprime non pas par le *je/ici/maintenant*, mais par *il/alors/là-bàs*. « La valeur énonciative de la perception ne repose alors que sur le discordanciel énonciatif marqué par l'opposition première/deuxième plan et/ou par le caractère subjectivant de la référenciation de la perception » (2003, p. 36) : c'est le cas dans les exemples suivant analysés par Rabatel (2003) :

> Exemple 104 :
>
> Elle sauta du lit et il la **regarda** [traverser la chambre d'un pas résolu. Elle est trapus, les fesse sont carrées, les hanches droites, la poitrine musclée ; ces corps-là ne s'abîment pas, le visage se fane avant que les seins ne tombent] (Vailland, cité dans Rabatel, 2003, p. 38)

L'extrait ci-dessus est débrayé, il est présenté sans aucun verbe de parole ou de pensée, mais cela n'empêche pas d'attribuer le segment entre crochets au PDV du personnage. Le PDV est repéré grâce à des paramètres linguistiques, notamment à travers le verbe de perception « regarder ».

Dans d'autres cas, le PDV rapporté (représenté, selon Rabatel), est déterminé par une perception stéréotypée sans aucune présence de verbe de parole, de pensée, ou de perception, comme dans le cas suivant :

Exemple 105 :

L'intellectuel a enlevé sa chemise : sa chair est blanche ; c'est de la viande de femme (Bory, cité dans Rabatel, 2003, p. 39)

Ici nous avons un jugement péjoratif fondé sur le stéréotype anti-intellectuel et antiféministe donnée à un objet rapporté, mais sans aucune indication sur l'origine énonciative de prise en charge de l'énoncé : est-ce le locuteur-narrateur L1, le locuteur-personnage (l2) ou les deux ? Mais cela n'empêche pas de voir que même en s'effaçant, le locuteur-narrateur (L1), ne manifeste pas explicitement une distance explicite envers le stéréotype dévalorisant.

I.2.3. L'effacement énonciatif dans le discours rapporté/représenté

Dans les formes de DR, l'effacement énonciatif caractérise les énoncés non embrayés, à l'instar du PDV, sinon on peut assister au moins à ce que Rabatel appelle une « désinscription énonciative », caractérisée par l'effacement de l'origine ou du vouloir dire originel du locuteur, comme dans les *on-dits,* la rumeur : il y a parole, mais on ne sait pas qui est à son origine, ni sa véritable portée pour l2 :

Exemple 106 :

Pierre n'avait pas reconnu l'amiral, qu'il n'avait pas vu depuis le jour de leur mariage. **[**L'amiral Courtot de la Pause. L'oncle de Denise, voyons**].** Je sais, je sais », dit pierre qui cherchait déjà à faire pardonner son étourderie, mais l'amiral était ravi d'avoir rencontré des jeune gens. (Aragon, cité dans Rabatel, 2003, p. 41)

Dans cet exemple de DDL, il y a absence de verbe de parole, et absence de certitude pour déterminer qui est le locuteur du DDL entre crochets, est-ce un autre personnage, l'amiral lui-même ou le narrateur ? Puisque l'origine énonciative n'est pas mentionnée.

Le DIL, relève de l'effacement énonciatif non seulement du fait du désembrayage des énoncés rapportés, (effacement dans le sens restreint) ou de

l'absence du verbe de parole (*dicendi*) ou de jugement (*putand*i), mais du fait du doute sur l'origine énonciative :

> Exemple 107 :
>
> Il me fallut quarante-huit heures pour arriver à Nice, par le train des permissionnaires. Le moral de ce train bleu était au plus bas. [C'était l'Angleterre qui nous avait entrainés là-dedans, on allait se faire mettre jusqu'au Trognon, Hitler était un type pas si mal que ça qu'on n'avait pas compris et avec qui on aurait dû causer, mais il y avait tout de même un point clair dans le ciel : on avait inventé un nouveau médicament qui guérissait la blennorragie en quelques jours]. (Gray, cité dans Rabatel, 2003, p. 41)

Ce qui est mis entre crochets représente le caractère massif et diffus de l'opinion dominante des Français moyens de l'époque, un on-dit, une doxa, et non pas une source énonciative unique comme on peut le penser.

Le DN relève également de la désinscription énonciative :

> Exemple 108 :
>
> Ça discutait dans tous les coins. (Rabatel, 2003, p. 43)
>
> Exemple 109 :
>
> Des propos scandaleux fusèrent de tous côtés. (Rabatel, 2003, p. 43)

Dans ces deux exemples, il y a effacement aussi bien de l'origine énonciative que du vouloir dire, puisqu'il n'y a pas de Dcé.

Le DD peut faire aussi l'objet d'effacement énonciatif lorsque le verbe de parole n'est pas mentionné et/ou lorsqu'il n'y a pas caractérisation explicite de la source énonciative :

> Exemple 110 :
>
> Signe qui ne trompe pas, dans les coulisses de l'Opéra Garnier, les danseurs se pressent pour la voir : « Loulou ? Il n'y en a pas deux comme elle ! » (*Le point*, cité dans Rabatel, 2003, p. 43)

L'effacement énonciatif peut selon Rabatel (2003), prendre des formes variées « depuis la mention très explicite du dire du locuteur cité jusqu'à son intégration dans le discours du locuteur citant, voire jusqu'à son assimilation,

avec la neutralisation du discordanciel énonciatif, totale lorsque l'expression du temps et de la personne brouille tous les repères entre locuteur cité et locuteur citant » (p. 43)

Ainsi donc, le DR selon Rabatel(2003), peut transformer des énoncés rapportés ou représentés en énoncés non embrayés (comme dans le DIL et le PDV à la troisième personne), il s'agit de l'effacement dans son sens restreint. Les énoncés non embrayés peuvent être plus ou moins accompagnés de subjectivèmes, et l'effacement sera dans ce cas, plus ou moins prononcé. L'effacement peut s'opérer aussi par un estompage de l'origine énonciative des locuteurs, par un effacement des dits/dires, ou par des transformations de ces derniers, selon les formes et les degrés d'intégration du Dcé dans le discours de L1, et l'on est alors dans la désinscription énonciative.

Rabatel résume l'effacement énonciatif de l2/e2 par L1, selon un gradient allant depuis la forme maximale de l'effacement énonciatif avec des plans d'énonciation non embrayés « objectivant », jusqu'aux formes les plus superficielles de la désinscription énonciative :

1. effacement de la nature embrayée de l'énoncé de e2, réduit à un énoncé non embrayé à tendance objectivant comme dans les PDV et le DIL.

2. effacement de l'origine énonciative du discours de (l2), comme dans les DR anonyme, le discours du on-dit, de la rumeur, des ragots, et autres formes d'« énonciation médisant ».

3. effacement du dire de l2 : soit en réduisant le dire de l2 au dit, soit sous la forme du DI, du DN ou d'îlots textuels ; soit en dénaturant le vouloir dire de l2 par un effet de décontextualisation de ses propos.

4. effacement du dit/dire originel de l2 en reconstruisant de toutes pièces un dit ou un dire de l2

La gradualité de l'effacement, selon Rabatel, ne se manifeste pas uniquement d'un cas à l'autre, mais aussi à l'intérieur de chaque cas. C'est ce qu'on remarque, à titre d'illustration, dans les exemples (108) et (109), lorsqu'il

n'y a ni *verbum sentiendi*, *putandi* ou *dicendi*, ni marque d'ouverture ou de clôture. La même remarque peut être faite pour l'exemple (110) où le DN efface les dires de l2 encore plus que le fait le DI, notamment dans l'absence de toute trace mimétique.

Un autre aspect de l'effacement énonciatif est celui qui concerne le surmarquage intervenant dans le discours de L1. Pour Rosier (cité dans Rabatel, 2003, p. 46), le surmarquage du DD et aussi des autres formes de DR, participe à la construction de (l2) et aussi au jugement de L1 sur (l2). Et inversement tout « ce qui participe à la désinscription énonciative de l2 concourt du même coup à un estompage énonciatif des liens sémantiques entre L1 et (l2) : les jugements de L1 sur (l2) se font plus indirects ». (Rabatel, 2003, p. 46).

Pour Rabatel (2004), l'effacement énonciatif à des effets pragmatiques incontournables, car elle modifie le PDV des locuteurs cités, lesquels deviennent de moins en moins transparents dans leurs discours.

Il faut noter cependant, que les études menées sur l'effacement énonciatif ne concernent le plus souvent que les locuteurs cités, alors que l'effacement de L1 n'est signalé qu'en filigrane sans aucune analyse développée. Néanmoins, quelques aspects de l'effacement de L2 sont abordés par Rabatel (2002, et 2003) :

Rabatel (2003) considère qu'il est possible d'assister à un effacement énonciatif de L1 soit par maladresse de la gestion de l'hétérogénéité énonciative, soit par choix volontaire de se retrancher derrière une, voire plusieurs sources, pour rester dans une ambiguïté délibérément choisie. Rabatel (2003, p. 45) propose un gradient de l'effacement de L1, analogue à celui de l2 :

1. enchâssement de DD de l2 distincts sans hiérarchisation claire par rapport au point de vue de L1.

2. enchaînements de DD de l2 variés (et parfois en contradiction) sans hiérarchisation claire par rapport au point de vue de L1

3. surabondance d'îlots textuels de l2/e2 dans le discours de L1

Cependant, Rabatel (2003) fait remarquer que l'effacement énonciatif affecte moins L1 en tant que locuteur qu'en tant qu'énonciateur, compte tenu du fait qu'on ne peut faire abstraction du Dct. Ils en résultent des difficultés quant à la détermination du point de vue de L1/E1 par rapport aux dires/dits de l2 (uniques ou plusieurs) (P. 45).

I.2.4. Les pôles de la topique énonciative : co-énonciation, sur-énonciation et sous-énonciation

Dans l'analyse des effets pragmatiques qui découlent de l'effacement énonciatif, Rabatel (2003,2004) propose ce qu'il appelle une *topique énonciative* de trois éléments correspondant aux trois postures énonciatives que peuvent adopter les locuteurs : la première relève de la co-énonciation, la deuxième et la troisième, dans le cas de désaccord ou de déséquilibre (cognitif, interactionnel), relèvent linguistiquement et/ou discursivement de la sous- ou de la sur-énonciation :

-La co-énonciation : elle correspond à la coproduction d'un point de vue commun et partagé. Il ne s'agit pas d'une production d'un énoncé qui recueille le consensus de l'interlocuteur en anticipant sur ces réactions. Pour Rabatel (2004), la posture de co-énonciation n'est que temporelle, puisque l'accord sur un PDV est limité, voire fugace. La co-énonciation laisse rapidement place à l'une des deux autres postures.

-la sur-énonciation : elle est définie par Rabatel (2003, 2004), comme l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant, dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs. Dans ce sens le locuteur citant surdétermine, déforme à son avantage, le point de vue du locuteur cité. Le locuteur/énonciateur L1/E1 est en position de sur-énonciation lorsque son point de vue est supérieur au point de vue de l2/e2 (ou à celui de e2 seul, au cas où le point de vue e2 est rendu par des énoncés non-embrayés. La posture de sous-énonciation est exprimée dans le DR par les choix du locuteur citant de ce qu'il veut rapporter, du moment, des segmentations et des transpositions, du choix du verbe introducteur. Plusieurs autres marques peuvent entrer en jeux : temps,

modalités, structures dialogiques (présupposition, renchérissement, reformulation, confirmation, négation, discours rapporté, concession, phrases clivés, interrogation, question rhétorique, etc.), et les effets énonciatif de mise en scène, du montage et de recontextualisation des citations.

Rabatel (2004) signale que ses marques ne sont pas nécessairement univoques ; la présence de ses marques n'indique pas nécessairement qu'il y ait un sur-énonciateur, et le contraire est aussi valable, leur absence ne veut pas dire qu'on est en présence d'un sous-énonciateur.

-La sous-énonciation : est une posture qui renvoie à l'expression interactionnelle d'un point de vue dominé, au profit d'un sur-énonciateur, elle correspond à « une position de repli, de réserve ou de précaution (Sandras, 2017, p. 95), qui peut selon Rabatel (2004), être contrainte ou choisie. Il s'agit d'un PDV dominé en référence/révérence à une autorité par politesse, respect, admiration, soumission, libre adhésion, aliénation ou feintise, etc. (p. 11). En d'autres termes, L1/E1 se trouve en posture de sou-énonciation lorsque son point de vue est inférieur au point de vue de l2/e2, ce qui revient à dire inversement, que l2 est en position de sur-énonciation par rapport à L1.

Pour Rabatel(2004), ces postures énonciatives résultent d'une part, des transpositions linguistiques qui affectent l'insertion des dires de l2 dans le discours de L1. Plus précisément L1 représente le discours de l2 dans propre énonciation, et il devient par le fait même responsable de l'énonciation qui sert à représenter l'énonciation de l2, sans toutefois ôter la responsabilité à l2 par rapport à son énoncé, quoique seulement représenté. D'une autre part, elles résultent de l'abandon des données situationnelles originelles du locuteur cité, par un processus de recontextualisation des propos de l2.

Dans son étude des liens existant entre l'effacement énonciatif et le DR dans la pratique journalistique, Marnette (2004) envisage plusieurs cas où le locuteur l2 peut être en position de sous-énonciation lorsque ses propos sont rapportés par le locuteur journaliste L1 qui se trouve *ipso facto* en posture de sur-énonciation :

a. L'article doit être bref et aller au plus frappant, d'où l'effacement de ce qui est jugé sans importance et une tendance au montage.

b. L1 émet des jugements sur le discours de l2, soit explicitement en employant en dehors du DR, des adverbes ou des adjectifs comme « bizarrement » dans l'exemple(111), soit d'une manière implicite en utilisant des dénominations qui lui sont propres à l'intérieur du DR comme « à tort » , et « en réalité modernisto-libéral » dans l'exemple (112) :

> Exemple 111 :
>
> Le discours-programme de Raffarin ? « **Ça me rappelle**, a [bizarrement] commenté Henri Emmanuelli, **le débarquement de La Pérouse en Nouvelle-Calédonie et la distribution de perles aux indiens** » (*Marianne*, cité dans Marnette, 2004, p. 53)
>
> Exemple 112 :
>
> Or tous les témoignages confirment qu'à la base du PS l'humeur est radicalement différente. Beaucoup de militants se demandent en quoi consiste l'aspect social dit à tort social-libéral, en réalité modernisto-libéral. (*Marianne*, cité dans Marnette, 2004, p. 53)

Le jugement de L1 peut être rendu également par le sémantisme du verbe/ segment introducteur, ou par le conditionnel journalistique qui implique une certaine distanciation du L1 par rapport au DR. La mise en page peut aussi laisser voir une évaluation des propos rapportés.

c. L1 efface l'origine de l2 :

-dans le cas de l'absence des références précises aux sources, ce qui l'oblige à se rapporter à des témoignages divers et à effacer certains maillons de la chaîne énonciative.

- par besoin de concision.

-lorsqu'il se trouve dans l'obligation de protéger sa source et la maintenir dans l'anonymat.

-le locuteur-source est effacé aussi lorsque L1 le juge sans importance non en tant que personne, mais en tant que représentant d'une opinion générale ou d'un individu type.

-le DR est inventé par L1 pour « faire vrai » ou pour donner vie à son article.

> Exemple 113 :
>
> A la fois convivial sur la forme et ferme sur le fond, Jean-pierre Raffarin a souligné l'importance de **« la solidarité** (des députés UMP) **avec le gouvernement qui est le socle sur lequel se bâtit le projet pour la France** », selon les propos tenus par Jacques Barrot et son premier vice-président Bernard Accoyer, à l'issue de cette réunion d'une heure et quart. (*Le figaro*, cité dans Marnette, 2004, p. 54)

Dans cet extrait, le journaliste locuteur ne cite le propos de Raffarin (premier ministre français), qu'en passant par l'intermédiaire d'autres témoins ayant assisté à la réunion, c'est ce qui l'indique par l'expression modalisatrice « selon les propos de ». La source reste donc floue.

De même dans l'exemple suivant ou la source reste anonyme : « propos rapportés par un participant » :

> Exemple 114 :
>
> Il a insisté (Raffarin) sur la « la lisibilité de l'action du gouvernement » et sur l'« urgence » des travaux de cette session extraordinaire. Car « le gouvernement » a trouvé un état délabré » et « une sécurité non assurée », selon les propos du premier ministre rapporté par un participant. (*Le figaro*, cité dans Marnette, 2004, p. 54)

d. L1 efface le vouloir dire de l2 par une opération de recontextualisatio du DR, consistant à détacher les propos de l2 et les insérer dans un autre discours, qu'il y ait transposition ou non des embrayeurs. Cette recontextualisation peut être accentuée par ce que Marnette (2004) appelle « l'effet de patchwork », c'est-à-dire par le montage collage de plusieurs DR. Comme dans cet extrait de I*ci Paris* où le journaliste L1 collecte des DD dans d'autres magazines et les recontextualise en les collant les uns aux autres :

Exemple 115 :

Mais leur histoire est désormais terminée. « Mon copain ne comprenait forcément pas ce qui m'arrivait, dit-elle dans ***Gala.*** Il ne voulait pas me suivre dans mes déplacements. Par rapport à moi, il avait un complexe d'infériorité. Ça peut se comprendre. Je n'ai pas le droit de faire souffrir ceux qui m'aiment. J'ai vu le moment où j'allais le faire souffrir, poursuit-elle encore dans ***Paris Match***. J'ai préféré tout arrêter. » (cité dans Marnette, 2004, p. 55)

Cette pratique a selon Marnette, un effet plus prononcé avec les discours mixtes et les îlots textuels. Le montage-collage de ces différents segments les rend plus intégrés dans le nouveau discours, notamment avec les discours mixtes dépourvus d'éléments transposables du DD au DI (déictiques, pronoms, temps verbaux). Gruber (cité dans Marnette, 2004, p. 56) remarque que plus le segment entre guillemets est court plus il subit une réinterprétation par rapport au discours d'origine à cause de ces nouveaux liens avec les mots choisis par le locuteur L1. Dans les discours mixtes surmarqués, contenant des éléments transposés ou non transposables, le locuteur L1 se présente comme étant un rapporteur, qui rapporte des propos authentiques, mais qui les intègre dans son propre discours comme dans l'exemple suivant où le journaliste prend le discours entre guillemets pour son compte, du fait de la transposition des pronoms personnels :

Exemple 116 :

Plutôt dans la journée, le maire avait souligné que « tous **ses** collaborateurs gagnent plus que **lui** » (*Le Monde*, cité dans Marnette, 2004, p. 56)

Pour Marnette (2004), lorsque le segment transposé ou neutre (dépourvu d'éléments transposables) est court (îlots textuels), le locuteur s'en sert pour assurer l'authenticité du propos entre guillemets et au même temps il s'en distancie, en refusant de prendre en charge ce qui est guillemeté :

Exemple 117 :

Le négociateur palestinien Yasser Abed Rabbo a rappelé à Shimon Peres qu'il avait signé les accords d'Oslo, ce qui engageait Israël à protéger les institutions

> palestiniennes à Jérusalem-Est. Et à « **mettre fin aux mesures raciste prises par le gouvernement** » (*Libération*, cité dans Marnette, 2004, p. 57)

Le locuteur L1 est donc en position de sur-énonciateur puisque, selon Marnette (2004), une seule partie du DR est exclue de son propre discours.

Cependant, Marnette estime que lorsque les discours mixtes présentent des segments non transposés entre guillemets, « l2 garde plus d'importance aussi bien en termes d'authenticité que d'individualité car il ne s'agit jamais d'un locuteur général ou de plusieurs voix amalgamées » (2004, p. 57). Dans ce cas, l2 tend vers une position de sur-énonciateur.

Les effets des îlots textuels ont été largement étudiés par Rabatel (2003), comme on peut le voir dans le passage suivant :

> Exemple 118 :
>
> On avait tout *ce qu'il faut,* c'est-à-dire qu'on mangeait à notre faim (preuve, l'achat de viande à la boucherie quatre fois par semaine), on avait chaud dans la cuisine et le café, seules pièces où l'on vivait. Deux tenues, l'une pour le tous-les-jours, l'autre pour le dimanche (la première usée, on *dépassait* celle de dimanche au tous-les-jours). J'avais deux blouses d'école. *La gosse n'est pas privée de rien*. Au pensionnat, on ne pouvait pas dire que j'avais *moins bien que les autres*, j'avais *autant* que les filles de cultivateur ou de pharmacien en poupées, en taille-crayons, chaussures d'hiver fourrées, chapelets et missel vespéral romain (Ernaux, cité dans Rabatel, 2003, p. 49)

Dans les îlots textuels, comme le souligne Rabatel, on sait qui parle, mais la parole est réduite à un faire - valoir dans le discours de L1 qui utilise les dires de l2 en usage et en mention.

Dans l'exemple ci-dessus (118), analysé par Rabatel (2003), les îlots textuels (en italiques) intégrés par la narratrice dans son énonciation, représentent la vision du monde des parents (l2). Utilisées en usages, ces paroles expriment l'éthos populaire des parents de la narratrice, alors qu'en mention, elles marquent la distance de L1 (la narratrice) avec cet éthos. Il s'agit d'une réaction à des manières de parler et de penser des parents, considérées comme

des agressions vécues par la narratrice. Ces paroles dévalorisées des parents privés d'une parole autonome, les mettent en position de sous-énonciation.

e. un autre cas est souligné par Marnette (2004) , est celui où L1 efface le dire de l2 en éliminant ou en transposant les embrayeurs dans le DR, et/ou en présentant les discours de l2 en tant qu'événements énonciatifs, c'est le cas des DI, de DN, et des discours mixtes indirects ou neutres. Mais ce sont surtout les DN qui sont le plus souvent concernés par ce type d'effacement/désinscription, car ils consistent à présenter les discours de l2 comme des évènements énonciatifs :

> Exemple 119 :
>
> Des érudits, écrivains, philosophes, historiens, journalistes, et des nantis d'origine amazighe viennent à la rescousse de l'arabisme. Ils FONT L'APOLOGIE de l'arabité, DENIENT leur amazighité, se fabriquent des pédigrées les liant aux tribus d'Arabie. Ils se font de la publicité dans des contrées arabophones riches de pétrodollars et illettrisme. (*Libération*, 19 décembre 2013)

Dans la séquence ci-dessus, il y a condensation du contenu des discours des l2 (les locuteurs d'origine amazighe), par le biais de DN (en majuscules), de telle sorte que l'apologie et le déni sont donnés sous forme d'évènements.

Pour Marnette (2004), le locuteur L1, ne se trouve pas toujours dans une position de sur-énonciateur, il arrive que son propre discours s'efface au profit de celui qu'il rapporte. Marnette présente quelques cas de l'effacement de L1 :

-lorsque la langue parlée du DR contamine le discours de L1

-Dans les articles de presse, lorsqu'ils sont présentés sans auteur comme dans les dépêches.

-lorsqu'il y a abondance des DD (récits-témoignages à la première personne, mélange récit/entretien) ; ce qui produit un effacement de la voix précise de L1 en faveur de DD authentiques, L1 se trouve donc dans une situation de sous-énonciation et par le fait même, l2 prend la position de sur-énonciateur.

-Dans les cas des DD employés pour citer des paroles d'experts ou des propos critiques pour renforcer son argumentation.

-Dans la presse de l'information par exemple, lorsqu'un projet de loi accapare le texte qui le décrit, ou lorsque ce projet de loi se trouve réprouvé *a priori* par le quotidien.

D'autres cas de cette posture sont signalés par Rabatel (2003) :

-Dans les cas où « le locuteur L1 a de la peine à faire entendre sa propre voix par rapport au discours d'autrui ». (p. 60)

-Dans d'autres cas, L1 se trouve en position de sur-énonciateur par modestie politesse, respect, admiration, soumission, aliénation ou feintise (Rabatel, 2004, p. 11) ou par modestie (Rosier, 2008, p. 42) comme dans cet exemple au DD :

> Exemple 120 :
>
> Michel Foucault écrit : « Un énoncé à toujours des marges peuplées d'autres énoncés ». (Rosier 2008, p. 41)

Dans cet exemple le Dct met en place une figure intellectuelle reconnue hors discours : le philosophe Michel Foucault. C'est un énonciateur légitimé, sous les mots desquels L1 a choisi de s'exprimer par modestie "énonciative". Il adopte donc une posture de sous-énonciateur, par rapport à Foucault qui, lui, se trouve en posture de sur-énonciateur.

-La position de sous-énonciateur peut résulter, selon Rosier (2008) et Rabatel (2003), aussi de la référence à un énoncé doxique :

> Exemple 121 :
>
> Un philosophe a dit : » Un énoncé a toujours des marges peuplées d'autres énoncés ». (Rosier, 2008, p. 42)

Le locuteur citant est ici anonyme, ce qui a pour effet de transformer le Dcé en opinion commune. Le Dct est légitimé par les mots d'un énonciateur stéréotypé qui renvoie à la catégorie qu'il représente et à son discours correspondant.

Pour Rabatel (2004), ces postures énonciatives se manifestent à travers des degrés variables dans l'adhésion des locuteurs aux PDV partagés, sur les plans

épistémique, scientifique, idéologique, social, politique, éthique, psychologique ou affectif, etc.

II. Éthos et discours rapporté

L'étude de l'éthos dans le DR est une tâche compliquée, au regard des différents intervenants concernés par la mise en scène énonciative : locuteur-rapporteur, locuteur rapporté, et destinataire.

Le locuteur-rapporteur en rapportant les paroles et/ou les pensées d'un autre, effectue selon Lacaze (2017), un travail de construction d'une situation d'énonciation dans le cas de la fiction, ou de reconstruction d'un acte énonciatif authentique dans le cas de la presse. Dans cette mise en scène « cohabitent deux instances énonciatives, ce qui a pour effet la rencontre de deux voix, de deux subjectivités associées aux deux sujets humains » (Ceccaldi-Hamet et Lacaze, 2020, parag. 3). Cette représentation de la situation d'énonciation s'appuie comme le note Lacaze (2017), sur la subjectivité assumée ou consciente du locuteur-rapporteur. Il en résulte une présentation de l'image de soi. Autrement dit, la construction de l'image/l'éthos, mobilise plusieurs instances subjectives. Dans le DR plusieurs marqueurs de subjectivité permettent de rendre compte de l'éthos, comme les désignateurs, le sémantisme des verbes introducteurs, et autres.

II. 1. La mise en scène de l'acte rapporté/représenté

Selon Lacaze (2017), la mise en scène de l'acte de parole est effectuée par le rapporteur qui fournit des informations plus ou moins prononcées sur l'acte qu'il représente, qu'il soit effectif ou fictif. Dans la (re)-construction d'un acte énonciatif, le locuteur-rapporteur donne des informations sur les locuteurs présents dans la situation d'énonciation et sur la manière avec laquelle l'acte de parole est prononcé. Ces informations sont traduites dans le Dct par une identification de la source énonciative via les désignateurs, par le choix du verbe de parole ou de pensée, dont le sémantisme est d'une grande importance dans la caractérisation de l'acte énonciatif. Plus est, le locuteur-rapporteur peut étoffer le

Dct par d'autres informations véhiculées par des syntagmes adverbiaux, prépositionnels ou par des propositions subordonnées relatives.

II. 2. La co-construction de l'éthos discursif

Si l'éthos préalable est déterminé avant la phase de verbalisation, l'éthos discursif comme le souligne Lacaze (2017), est dû à la croisée de plusieurs sources subjectives. L'éthos du locuteur rapporté est construit par le locuteur-rapporteur, à travers les choix qu'il applique dans le Dct. Or, l'identité du locuteur cité est restituée en même temps par la subjectivité du rapporteur et par celle du destinataire. L'éthos discursif, comme étant le produit « d'un jeu de miroirs entre les images que chacun se fait de l'autre » (p. 89), se manifeste donc dans le discours rapporté, à travers plusieurs niveaux enchâssés :

> - l'éthos du locuteur rapporteur, qui construit une occurrence de discours rapporté et convoque les paroles d'un locuteur rapporté ;
>
> - l'éthos du locuteur rapporté, dont les paroles sont sélectionnées et mises en scène par le locuteur rapporteur afin de construire une certaine image du locuteur rapporté. Cette image est la représentation construite par le rapporteur à destination du lecteur d'une œuvre de fiction ou d'un article de presse. L'éthos du locuteur rapporté se trouve ainsi enchâssé dans le discours du locuteur rapporteur ;
>
> - l'éthos du destinataire du discours rapporté : le lecteur. (p. 90)

Dans le cas de la presse par exemple, comme le remarque Lacaze, le journaliste s'appuie sur l'image qu'il peut avoir d'un représentant prototypique de son lectorat, ce qui peut avoir comme conséquence une réorientation de l'éthos discursif du locuteur rapporté dont les propos sont mis en scène par le journaliste. Le locuteur-rapporteur exploite donc l'éthos prédiscursif qu'il se fait du destinataire/ lecteur et qu'il construit à partir d'études sociologiques ou autres, pour construire l'éthos du locuteur rapporté de sorte que cette construction réponde aux attentes du lectorat.

II. 3. La construction de l'éthos et marqueurs de subjectivé

La construction de l'éthos s'appuie d'abord sur l'analyse des marqueurs de subjectivité. Ces indices que Kerbrat-Orecchioni appelle « subjectivèmes », correspondent aux traces de l'inscription du sujet de l'énonciation dans l'énoncé (voir *supra* II. 2). Les marqueurs relèvent chez Orecchioni de deux catégories : les axiologiques, porteurs d'un trait évaluatif type bon/mauvais, et les modalisateurs, dotés d'un trait évaluatif de type vrai/faux. Ceux-ci sont doublés souvent de traits axiologiques, car le vrai présuppose aussi le bon. Les subjectivèmes peuvent être des substantifs, des adjectifs, des verbes ou des adverbes.

En plus de ces marqueurs de subjectivité, l'analyste du discours doit aussi analyser les relations de consonance et de dissonance entre les deux instances : la première traduit selon Lacaze (2017), la proximité émotionnelle entre le locuteur-rapporteur et le locuteur rapporté en termes de valeurs de connivence, d'empathie, d'accord, d'approbation. Il s'agit donc d'un regard bienveillant porté par le rapporteur sur le rapporté. La seconde par contre, reflète une prise de distance, un éloignement entre les deux locuteurs en termes de valeurs de rejet, de réprobation, de mise en accusation, ou de dénigrement (p. 91).

La construction de l'éthos se fait en partie par le locuteur-rapporteur en s'appuyant sur les marqueurs de consonance ou de dissonance qui, réunis avec l'interprétation effectuée par le destinataire, aboutissent à la construction d'un éthos final pour le locuteur rapporté. Lacaze distingue quatre types de marqueurs : les désignateurs des locuteurs, les verbes introducteurs, les adjectifs non-classifiants et les adverbes caractérisant la force illocutoire de l'acte de parole représenté.

II.3.1 Les désignateurs

La construction de l'éthos passe inévitablement, comme le souligne Lacaze (2017), par le choix des dénominations, aussi bien dans la fiction que dans la presse. L'usage, lors du choix du désignateur, de paramètres « psychiques, sociaux, relationnels, ou l'emploi de patronymes, reflète[nt] une tendance du

rapporteur à présenter l'acte de parole d'une certaine manière » (p. 92). L'éthos du locuteur cité résultant du choix du désignateur, diffère selon que l'on utilise un nom patronymique, un surnom ou un sobriquet. Ainsi, l'usage du nom patronymique est l'expression d'une certaine distance entre le locuteur citant et le locuteur cité, l'emploi d'un sobriquet peut être signe de consonance ou de dissonance, comme on le voit dans ces exemples que nous avons traduits de l'anglais depuis Lacaze :

> Exemple 122 :
>
> « Tu as l'air bien aujourd'hui, tu sais », a déclaré Jacko. (Lurie, cité dans Lacaze, p. 92)

Le narrateur utilise le surnom "Jacko" pour désigner Perry Jackson, surnom utilisé fréquemment par un autre personnage du roman, pour désigner son ami. Ce diminutif chargé émotionnellement avec une portée axiologique positive est employé par le narrateur pour exprimer son empathie et sa compassion pour ce personnage malade et donc sa consonance avec lui.

Lacaze (2017) met l'accent sur un large éventail de possibilités : les désignateurs peuvent être des noms patronymiques pour désigner des adultes, des prénoms pour désigner des camarades de classe, d'autre sont en lien avec la profession ou avec des traits physiques, ou peuvent être des termes d'adresse désignant des parents (papa, maman), ou un groupe de personnes (le dernier rang). Le locuteur peut même recourir à la troisième personne pour désigner sa propre personne et marquer un dédoublement psychologique, par exemple (p. 93).

Le locuteur citant peut également selon Lacaze (2017), utiliser métonymiquement un adjectif pour désigner un trait physique marquant d'un personnage, comme pour les adjectifs de couleur dans *la blonde, le noir, le rougeaud ;* c'est un processus qui consiste à transformer un adjectif en nom propre, pour marquer la consonance (l'admiration, la sympathie, etc.) ou la dissonance (le dénigrement, la ridiculisation, etc.)

L’emploi des prénoms quant à eux, comme désignateurs témoigne en général selon Lacaze (2017), d’une proximité émotionnelle, affective ou relationnelle. Le locuteur citant peut éprouver de l’empathie ou de la sympathie pour le locuteur cité désigné par son prénom.

La représentation faite du locuteur cité par le locuteur citant peut influencer le destinataire/lecteur, qui doit lui aussi éprouver les mêmes sentiments de proximité affective - de sympathie, par exemple - dans le cas de consonance, et le sentiment contraire dans le cas de dissonance. On peut donc construire un éthos positif ou négatif selon que l’on est dans le premier cas ou dans le second.

Dans les articles de presse comme le souligne Lacaze, le choix du désignateur contribue aussi à la construction de l’éthos, notamment avec les aphorisations secondaires définies par Maingueneau(cité dans Lacaze, 2017) comme des énoncés ayant été détachés de textes et attribués à des individus identifiés. Dans ces aphorisations, le locuteur-rapporteur est un aphoriseur, c’est-à-dire un « énonciateur qui prend de la hauteur avec l’éthos d’un homme autorisé, il affirme des valeurs pour la communauté. Non seulement il dit mais il montre qu’il dit » (Maingueneau, cité dans Lacaze, p. 96)

Dans la presse de qualité, sont utilisés le plus souvent, le nom patronymique et le prénom pour désigner l’aphoriseur, par respect pour les personnages publics, alors que dans la presse de scandale on utilise habituellement un sobriquet, un prénom ou le nom de famille seul, pour désigner des personnalités du domaine politique, artistique culturel ou sportif, comme on peut le constater dans ces deux exemples d’aphorisation traduits depuis Lacaze :

> Exemple 123 :
>
> David Cameron : « Les gens devraient avoir la liberté de chasser.» (*Telegraph*, cité dans Lacaze, 2017, p. 97)
>
> Exemple 124 :
>
> Bojo : les attaques télévisées étaient tout simplement splendides. (*The Sun*, cité dans Lacaze, 2017, p. 97)

La construction de l'éthos, comme le montre Lacaze, varie suivant le type de presse et selon le positionnement idéologique des journaux. Dans le premier exemple (123) extrait de *Telegraph* qui est un quotidien reconnu mondialement par sa qualité, David Cameron, le premier ministre britannique à l'époque, est désigné par le nom et le prénom. Dans le second exemple (124) extrait de la presse de sensation, le journaliste utilise le sobriquet « Bojo » pour désigner l'ancien maire de Londres devenu alors ministre. Dans ce cas, le diminutif est utilisé pour exprimer l'ironie, la moquerie ou le rejet. Or, pour construire l'éthos du locuteur rapporté, le lecteur doit comprendre le sens de ses désignations, et cela ne peut se réaliser que sur la base de connaissances culturelles partagées entre lui et le journal.

Il paraît donc que la construction d'un éthos positif ou négatif dans le discours rapporté dépend en grande partie du choix du désignateur.

II.3.2. Éthos et sémantisme du verbe introducteur

Selon Lacaze (2014, 2017), les verbes introducteurs jouent un rôle important dans la construction de l'identité, car ils dénotent un certain positionnement éthique du locuteur-rapporteur par rapport à l'éthos du locuteur cité. Le locuteur-rapporteur en sélectionnant des paroles prononcées dans des situations d'origine, opère un choix parmi une multitude de verbes de parole ou de pensée pour rapporter d'une certaine manière l'acte énonciatif visé par ces paroles. Ainsi peut-il en exprimant sa subjectivité à travers le verbe introducteur, construire un certain éthos discursif pour le locuteur rapporté. Le lecteur/destinataire reçoit les paroles du locuteur cité via le prisme interprétatif et subjectif du locuteur citant.

Ruano San Segundo (cité dans Lacaze, 2017, p. 99) souligne que les verbes de parole peuvent être utilisés non seulement pour rendre compte d'une manière particulière de parler, mais peuvent aussi projeter des traits de caractère. Le locuteur, à travers sa parole crée chez le destinataire/lecteur une certaine représentation de lui-même et met ainsi, comme le souligne Maingueneau (2013, parag. 6), en péril sa maitrise sur sa propre parole.

Le lecteur est l'interprète non seulement de l'énonciation du locuteur citant, mais aussi du locuteur cité. Cette interprétation est selon Lacaze (2014, p. 2070), orientée en partie par le choix opéré par le rapporteur dans sa sélection du verbe introducteur, notamment les verbes qui rendent compte de la subjectivité du locuteur citant, ceux qui portent un trait axiologique positif ou négatif.

Dans les articles de presse Lacaze remarque que sont utilisés surtout les verbes porteurs de force illocutoire, et plus particulièrement les verbes d'attitude propositionnelle, comme les verbes d'opinion ou les verbes affectifs. Ces verbes, à côté des verbes de perception, permettent, selon López Muñoz (1995), surtout de décrire une représentation subjective dont le locuteur rapporté est le lieu où le procès se passe. C'est l'éthos du locuteur cité qui est mis en jeu. D'autres verbes peuvent aussi libérer un éthos comme ceux dits performatifs, tels que les verbes *accuser, avertir*, ou les verbes perlocutifs exprimant l'effet du discours du locuteur rapporté sur le rapporteur comme le verbe *s'alarmer, inquiéter.*

L'éthos construit varie selon le sémantisme des verbes introducteurs ou des formules apparentées (voir *supra* II.3.1).

Plusieurs de ces verbes sont classés par Lacaze (2014) selon leur sémantisme, certains sont liés à la vocification ou l'intensité vocale (brailler, tonner), d'autres expriment un désaccord (*protester, critiquer)*. Ces deux catégories expriment un point de vue qui s'oppose à un point de vue posé comme référence. Une autre catégorie englobe les verbes qui marquent un accord, (*admettre, reconnaitre, etc.*). Les verbes dits *iréniques* figurent aussi dans cette catégorisation, ce sont les verbes qui tendent à apaiser une situation conflictuelle ou qui ont une orientation réconciliatrice tels que les verbes *relativiser, minimiser*, etc.

> Exemple 125 :
>
> « C'est n'importe quoi », s'emporte Didier Casas, secrétaire général de Bouygues Telecom (Lacaze, 2014, p. 2078)

Dans cet exemple, le verbe *s'emporter* constituant l'incise, traduit la colère du locuteur d'origine et son désaccord avec d'autres concurrents opérant sur le

marché de télécommunication. L'emploi de ce verbe crée un éthos pour le locuteur cité.

Certains verbes utilisés dans un sens figuré, car empruntés à d'autre champs sémantiques, peuvent être employés comme introducteurs et liber un éthos comme *mitrailler, esquiver*, qui expriment la dureté du conflit par exemple.

Le Dct peut utiliser comme introducteurs des expressions verbales avec ou sans emploi métaphorique comme : *réfuter ces accusations, ne pas mâcher ses mots*, etc. Le syntagme verbal introducteur peut être étoffé par l'ajout d'éléments facultatifs comme des syntagmes adverbiaux (*répliquer sèchement*), syntagmes prépositionnel (*dire sans fard*), modalisation en position préverbale (*se contenter de commenter*). Ces ajouts peuvent soit préciser la force illocutoire et la manière de dire de l'acte rapporté, soit sont utilisés comme un commentaire métadiscursif du rapporteur sur l'acte de parole :

> Exemple 126 :
>
> Après sa condamnation, lundi 24 juin, en première instance, à sept ans de prison ferme et à l'interdiction d'exercer toute fonction publique, […] Silvio Berlusconi refuse de rendre les armes : *« Encore une fois, j'entends résister à cette persécution, parce que je suis absolument innocent »*, a-t-il réagi en évoquant *« une sentence en vue de* [l'] *éliminer de la vie politique de ce pays »*. (*Ridet*, cité dans Lacaze, 2014 p. 2076)

Dans cet extrait, le journaliste utilise une expression métaphorique *refuser de rendre les armes*, empruntée au champ sémantique de la guerre, et un segment verbal introducteur étoffé en incise, pour créer un éthos qui exprime la virulence du débats telle qu'elle est vue le journaliste.

Il s'avère donc que le sémantisme des verbes introducteurs, et les désignateurs des sources énonciatives, participent activement dans la création de l'éthos tant pour le locuteur citant que pour le locuteur cité.

III. Éthos et postures énonciatives

Les travaux sur la relation qui caractérise l'éthos et les postures énonciatives sont encore embryonnaires. Bien que certaines analyses (voir Amossy, 2010) aient abordé le rapport entre l'effacement énonciatif et la création de l'éthos, elles ne sont pas allées trop loin dans l'explicitation des liens qui peuvent intervenir entre l'éthos des locuteurs et leurs positions dans la scénographie énonciative. Récemment, une étude menée par deux auteurs, Druetta et Paissa (2020) en l'occurrence, a tenté de mettre en évidence un tel rapport.

Les deux auteurs cherchent à mettre au point les différences et les liens de complémentarité entre les deux notions. En effet, Rabatel en avait déjà souligné les écarts :

> Il faut aussi distinguer les postures de l'éthos, qui est à l'origine une image de soi argumentant, dont on étend le domaine de validité à tous les phénomènes langagiers (Amossy, 2010) : là encore, les postures sont limitées à la co-construction des PDV, et la "présentation de soi" ne concerne la posture que pour autant qu'elle entre dans cette construction. (Rabatel cité dans Druetta et Paissa, 2020, p.1)

III.1. Postures énonciatives et éthos : divergence et convergence

Pour Druetta et Paissa (2020), les deux notions partagent un certain nombre de traits :

-Les deux appartiennent au domaine du caractère, des attitudes et du comportement (individuel ou collectif) observables tant dans le discours que dans l'espace social. Au niveau discursif, elles se manifestent dans des relations avec les notions d'empathie, de position et de positionnement.

- les deux notions peuvent être conçues dans un processus graduel, selon un continuum progressif : c'est la scalarité des postures telle qu'elle est posée-dans le cadre de l'effacement énonciatif par Rabatel (voir *supra* I.2.3), et la manière plus ou moins explicite d'exprimer l'éthos *dit* ou l'éthos *montré.*

- l'éthos et les postures sont tous deux le résultat d'une co-construction, d'une négociation avec les attentes du destinataire.

Cela dit, les deux notions présentent selon les deux auteurs, des différences évidentes :

- Au niveau épistémologique la notion d'éthos relève de la rhétorique argumentative, alors que celle de postures relève de l'énonciation. Et pourtant, l'éthos entretient une relation particulière avec l'énonciation : il la précède (éthos prédiscursif), et l'enveloppe de sorte qu'il puisse sans nul besoin d'explicitation, être montré et non dit. L'éthos a souvent un caractère continu, non discrétisable, qui ne se situe pas dans tel ou tel mot, mais plutôt dans l'attitude globale du sujet argumentant. La posture quant à elle, ne peut être saisie sur-le-champ dans l'énonciation, car elle présente des micro-variations ponctuelles.

- Les marques qui rendent compte des deux notions ne sont pas symétriques : alors que la posture s'appuie généralement sur des marques linguistiques et/ou discursives, telles que le lexique, la syntaxe, la prosodie et éventuellement la dimension coverbale ; les marques éthotiques peuvent intégrer, en plus, des éléments extra-verbaux comme l'habillement, la fréquence des apparitions publiques, l'adhésion à des initiatives humanitaires, etc.

-si la dimension dialogique caractérise aussi bien la posture que l'éthos, elle ne le fait pas de la même façon. Alors que l'éthos peut s'accommoder des attentes de l'auditoire ou non, la posture est conçue dans le cadre d'une conception coopérative du langage. Cela veut dire qu'au sein de cette conception, « la taxinomie des postures est conçue comme un dispositif destiné, lors de la co-construction des PDV, à nuancer les formes de l'accord ou, du moins, à tempérer les conflits en cas de positionnements dissensuels » (Druetta et Paissa, 2020, p. 2).

-une différence concerne aussi les sujets auxquels les deux notions se rapportent ; alors que les postures ne concernent que l'énonciateur en tant que source d'un PDV, (pouvant coïncider avec le locuteur de l'énoncé, L/E, ou être «

interne » à l'énonciation, e1 ou e2), l'éthos concerne aussi bien l'énonciateur que le locuteur (locuteur comme être de discours ou locuteur λ).

III.2. Éthos et postures, quelques aspects de complémentarité

Outre les figures de divergence et de convergence cités ci-dessus, Druetta et Paissa (2020), ont tenté d'établir une certaine correspondance entre l'éthos et les postures énonciatives bien que la topique des postures soit très limité (co-énonciation, sur-énonciation et sous-énonciation) par rapport au large éventail de de l'éthos. Selon ces auteurs « la posture adoptée par l'énonciateur, dans une situation discursive de co-construction d'un PDV, contribue, en association avec un faisceau d'autres traits, à l'élaboration de son éthos » (p. 3).

Ainsi ils ont pu relever des traits systématiques de correspondance entre les deux éléments, sans toutefois que cela soit régulier. Les régularités entre les deux notions sont rares, telles celles qui marquent la posture de sur-énonciation et l'éthos découlant de l'ironie, de l'hyperbole et du blâme, ou celles qui marquent la posture de sous-énonciation et l'éthos qui résulte de l'éloge ou de l'humour.

Druetta et Paissa, considèrent les postures comme des *marques* de l'éthos, s'ajoutant à d'autres marques définissant celui-là.

> Exemple 127 :
>
> J1 : monsieur le président vous parlez de vos discours de vos déclarations + (il) faudrait qu'on s'attarde un instant sur votre vocabulaire, les Français vous ont entendu prononcer les mots « cynique » « fainéants » à d'autres moments ils vous ont entendu, pardon pour les oreilles chastes, dénoncer ceux qui « foutent le bordel ». Est-ce qu'un président peut parler comme ça ? Est-ce qu'un chef de l'état peut de temps à autre, s'exprimer comme Michel Audiard ?
>
> J3 : pardon de revenir au terme « bordel », pardon. (Druetta et Paissa ola, 2020, P. 7)

Dans cette interview accordée par Emanuel Macron, les journalistes reviennent sur des écarts verbaux proférés par le président français et invite ce

dernier à s'expliquer. L'accent est mis sur le DR comme forme typique marquée du dialogisme.

Les mots utilisé par Marcon, sont considérés par l'opinion publique comme déplacés et ne conviennent pas au statut d'un président, c'est l'éthos de ce dernier qui est mis en jeux. La reprise de ces mots est associée à une posture de sous-énonciation, pour cause peut-être, l'exigence du respect pour la fonction présidentielle. Les journalistes accompagnent les citations d'expressions d'excuses, qui limitent la prise en charge à leur compte.

L'emploi du conditionnel par J1 (*il faudrait qu'on s'attarde*) et la multiplication de ces expressions par J1 et J3 semblent viser pragmatiquement la préservation de l'image positive du Président, qui risque d'être altérée par le rappel de ce vocabulaire.

Par contre, dans sa tentative de rectifier son éthos, les deux auteurs remarquent qu'Emanuel Macron (EM) adopte surtout une posture de sur-énonciation :

> Exemple 128 :
>
> EM : on ne peut pas dire d'un côté + « c'est (affreux il y a des entreprises qui sont achetées par des groupes internationaux il n'y a plus de capital en France regardez + nos groupes sont (++ pris par l'international » et de l'autre dire « je déteste les gens qui ont du capital quand bien même ils l'investissent en France » ++ ça ça n'est pas cohérent (Druetta et Paissa, 2020, p. 9)
>
> Exemple 129 :
>
> EM : ceux qui vous disent d'un côté + « je suis pour un ISF massif + je ne veux pas que les gens soient riches dans mon pays » et qui de l'autre vous disent « je suis pour la souveraineté industrielle » il leur manque quelque chose dans le raisonnement (Druetta et Paissa, 2020, p. 9)

Dans ces deux exemples, Macron rapporte les discours fictifs de deux énonciateurs qu'il qualifie de personnes dépourvues de raisonnement et dont les propos manquent de cohérence. Macron en attribuant un discours fictif aux énonciateurs, se met en posture de sur-énonciateur pour construire l'éthos de

ceux qui le critiquent et pour s'opposer à l'éthos préalable que ses opposants ne cessent de rappeler.

Dans d'autres cas, le locuteur peut se retrancher derrière une autorité en feignant d'être en posture de sousénonication, alors qu'il est en fait dans une posture de sur-énonciation :

Exemple 130 :

> EM : les mots de « cynique » et de « fainéant » sont d'un registre ++ normal ou soutenu […] le mot « bordel » c'est du registre + populaire + comme dit + l'Académie française + populaire (Druetta et Paissa, 2020, p. 9)

Pour défendre son éthos terni par l'emploi de mots vus comme blessants ou outrageux, Macron se soumet à la parole du *Dictionnaire*, ce qui lui permet donc, d'avoir un argument d'autorité pour forcer les journalistes et l'opinion publique à s'y soumettre.

Druetta et Paissa (2020), outre la relation entre l'éthos montré ci-dessus et la position de sur-énonciation adoptée par le locuteur Macron, mettent en avant le rapport entre l'éthos dit et la posture énonciative et les effets argumentatifs qui en découlent :

> Exemple 131 :
>
> EM : mais je réponds très clairement d'abord +++ j'ai toujours + essayé de dire les choses + depuis que je suis engagé dans la vie politique et de m'approcher + d'une forme de vérité + celle que je pensais + juste + et donc je nomme + je l'ai fait il y a plusieurs années lorsque j'ai parlé + de l'illettrisme je l'ai fait à plusieurs reprises y compris durant la campagne +++ nos élites politiques se sont habituées à ne plus dire les choses + à avoir un discours + en quelque sorte aseptisé et + à considérer que + ce qui était intolérable c'était le mot que l'on mettait et pas la réalité qu'il y avait derrière non (Druetta et Paissa , 2020, p. 10)

Dans sa réponse sur l'emploi d'expressions déplacées, Macron s'énonce à travers un éthos montré, rendu par l'abondance de l'emploi de la première personne « je ». Le locuteur se montre comme un homme franc et courageux qui nome les choses telles qu'elles sont. Macron prend donc une posture de sur-

énonciateur en utilisant l'*aretè,* procédé de la rhétorique qui consiste à « se présenter comme un homme sincère et simple » (Maingueneau, cité dans Woerther, 2005, p. 83). De ce fait Macron se présente comme un homme digne de confiance sans avoir besoin d'utiliser les beaux mots pour séduire le public.

Druetta et Paissa sont arrivés à la conclusion qu'il existe une certaine affinité entre les éthos et les postures : un éthos autoritaire semble en effet être en accord avec la posture de sur-énonciation, tandis qu'un éthos déférent (tel celui des journalistes) s'accorde bien avec la sous-énonciation.

PARTIE II

Méthode et analyse des données

CHAPITRE I

Corpus et méthode

Dans le but de délimiter un cadre méthodologique pour notre travail, et dans le souci d'une vérification optimale de nos hypothèses de recherche, il convient de présenter les caractéristiques de notre corpus (voir annexe) ainsi que les méthodes suivies dans l'analyse des données.

I. Corpus et sujet

Avant d'entamer la description de notre corpus, nous présentons d'abord les motivations et les circonstances qui résident derrière le choix de notre sujet de recherche. Notre engouement pour le discours sur l'arabe dialectal dans la presse marocaine francophone trouve son origine dans trois raisons différentes: la première est d'ordre personnel, elle relève de l'intérêt que nous portons à la question de l'identité au Maroc en général, et plus particulièrement à ses manifestations linguistiques, dans la mesure où les langues constituent un terrain de malentendus qui se transforment peu à peu en tensions entre les acteurs sociaux, venant s'ajouter aux différents problèmes que connait le pays. La deuxième raison émane d'une intuition qui nous est survenue depuis longtemps : le conflit qui se meut dans la société autour des langues entre les groupes sociaux trouve nécessairement son écho dans le discours. La troisième motivation réside dans le fait que le discours sur les langues au Maroc, n'a jamais été abordé dans le cadre de l'analyse du discours, du moins dans la presse marocaine d'expression française. Partant de là, il nous a paru judicieux de prendre la décision de suivre les traces de ce conflit sur les pages des journaux.

Le choix d'un corpus dans la presse marocaine francophone ne relève pas du hasard, mais répond à quelques exigences d'étude de la réalité sociolinguistique qui caractérise le débat sur les langues au Maroc, notamment celles ayant trait aux antagonistes de ce débat. Il est devenu presque une doxa au Maroc que le débat sur la darija oppose les francophones marocains aux défenseurs de l'arabe classique. Les premiers accusent les seconds d'être à l'origine d'une « compagne » qui vise à éradiquer la langue arabe au profit du français et du dialecte, les francophones accusent à leur tour les défenseurs de

l'arabe classique de vouloir marginaliser un des composants de l'identité marocaine. Cela nous semble suffisant de présupposer qu'un corpus de presse francophone pourrait refléter une part de ce conflit. À cela s'ajoute, comme nous l'avons signalé au cours de notre introduction de recherche, le fait que la presse reste un lieu privilégié pour l'expression de l'hétérogénéité. L*'autre* fait partie de l'écriture journalistique, et le discours rapporté y trouve par la suite une place prépondérante. Un corpus de presse pourrait être de ce fait un moyen adéquat pour rendre compte du rapport avec cet autre « adversaire », dans le discours.

II. La constitution du corpus

Notre travail consiste à repérer les occurrences du discours rapporté présentes dans notre corpus. Pour parvenir à cela, nous sommes partie d'abord d'un corpus de test composé de neuf articles d'opinion relevant de neuf journaux de la presse en ligne et de la version numérique de la presse - papier. Les résultats promoteurs que nous avons pu obtenir après une lecture approfondie, nous ont ensuite permis d'étendre notre corpus à 37 articles s'étalant sur la période 2003-2020, peu après l'accession de Mohamed V, roi du Maroc au trône et quelques années avant et après la date charnière de 2011, marquée par la révision constitutionnelle et l'installation d'un nouveau pacte entre les différents acteurs politiques marocains. Le corpus compte environ 44345 mots, et 172 occurrences de discours rapporté. Les journaux concernés sont *Le 360*, *Aujourd'hui le Maroc*, *Bladi.net*, *La Vie éco, L'Economiste*, *Libération*, *Lnt*, *Médias 24, et Yabiladi.*

L'étendue du corpus peut être expliquée par deux paramètres : la méthode d'analyse et la disponibilité des journaux sur internet. La méthode d'analyse que nous comptons mettre en œuvre est essentiellement qualitative. Dans ce sens, un petit corpus comme le note Doualan (2018), est plus convenable : « un petit corpus ne témoigne pas d'une quête de quantité, mais s'oriente vers le qualitatif ». (p. 4). Le deuxième paramètre relève des contraintes imposées par la diffusion des journaux et par la disponibilité sur internet des articles traitant le sujet de la darjia. Certains journaux adoptent un mode payants, surtout pour les

articles d'analyse, alors que d'autres n'abordent la question de la darija que rarement.

Pour spécifier encore plus notre corpus, nous avons choisi de travailler sur des articles d'opinion et de commentaire définis par Charaudeau (2011) comme appartenant à un mode discursif relevant de l'évènement commenté caractérisé par un certain degré d'engagement de l'énonciateur ; c'est-à-dire ; par l'expression de son opinion. Le choix de ce genre journalistique nous a permis de restreindre le domaine de recherche et d'assurer l'homogénéité du corpus. Les genres figurant dans notre corpus sont la chronique, l'éditorial, la tribune libre, le courrier de lecteurs et les encadrés. Ces articles relèvent soit d'instances à origine interne comme la rédaction ou des journalistes travaillant avec le journal, soit d'instances externes au journal comme les chroniqueurs ou les lecteurs.

Étant donné que le travail que nous menons relève moins de l'analyse quantitative, notre souci est dirigé plus vers la représentativité que vers l'exhaustivité, c'est pour cela que nous avons relevé parmi ces genres ceux qui paraîssent les plus représentatifs du point de vue du nombre d'occurrence recensés. Selon Doualan « une fois déterminé le champ d'investigation […] il est possible de collecter des articles de presse […] et d'opérer un choix parmi les textes les plus représentatifs du genre. » (2018, p. 5). Nous avons donc éliminé tous les articles ne répondent pas à ce critère.

III. Description des journaux :

1. Le 360 :

Le *360* est un journal électronique généraliste d'information, détenu par Edit Holding qui a acquis la totalité des actions de *Web News SA* société et de *Maroc Presse Publiching SA* qui détient le journal d'*Alaan* (Medias ownership Monitor Maroc, 2019). Il est présenté comme monarchiste, nationaliste se réclamant de l'islam modéré, publiant en arabe et en français, fondé en 2013 (*Le 360*, Qui sommes-nous?). Le média est considéré comme proche du pouvoir et hostile aux islamistes (*Yabiladi*, 09 avril 2014)

2. Aujourd'hui le Maroc

C'est un quotidien d'informations générales crée en 2001, par Khalid Hachimi Idrissi dirigeant de la MAP, il est édité par la société privée *ALM Publishing S. A*, qui appartient au groupe *Caractères* qui est un groupe médias détenu en majorité par le groupe *Akwa* (83%), qui compte parmi ses actionnaires Aziz Akhannouch, milliardaire marocain et chef actuel du gouvernement. (Medias ownership Monitor Maroc, 2019)

3. Bladi. Net

C'est un site d'information édité par la société privée *Websil Sar*. (*Bladi.net*, Mention légal). Les rubriques associées montrent qu'il est surtout dirigé vers les marocains du monde, et s'intéresse à ce qui se passe au Maroc et en France.

4. La Vie Eco

La Vie Eco est un hebdomadaire économique et financier crée en 1957 par Marcel Herzog. En 1994, il a été racheté par le puissant français de la presse, Jean-Louis Servan-Schreiber, un proche du journaliste et conseiller du roi André Azoulay, et par Fouad Filali, ex-gendre de Hassan II et ex-PDG de l'ONA appartenant à la famille royale. En 1997, *La Vie Eco* est à nouveau vendu au groupe *Caractères* attaché au groupe *Akwa* détenu par Aziz Akhnouch. (*Medias ownership Monitor Maroc*, 2019).

5. L'Économiste

Quotidien francophone, *L'Économiste* est créé en 1991. Il est publié par le groupe *Ecomedias* qui compte parmi ses actionnaires *Global Communication* de la holding de la famille royale, *la Société Marocaine de Participations* (SOPAR), de la famille Kettani, l'une des plus riches du pays, et *Sunergia*, qui se présente comme le pionnier du marketing au Maroc, détenu par Khalid Belyazid, le rédacteur en chef du journal. Le quotidien s'attachant à servir les intérêts de l'élite économique du pays et œuvre pour une politique économique libérale. (*Medias ownership Monitor Maroc*, 2019)

6. Libération :

A côté de *l'Ittihad Al Ichtiraki*, *Libération* est considéré comme le porte-parole francophone du parti de *l'Union Socialiste des Forces Populaires* connu historiquement par sa tendance démocratique et par ses positions hostiles au pouvoir pendant la deuxième moitié du vingtième siècle, avant d'avoir accepté les règles du jeu et d'y participer en 1998 à travers ce qu'on a appelé alors le *gouvernement d'alternance*.

7. Lnt.ma

C'est la version en ligne de *La Nouvelle Tribune* qui est un hebdomadaire généraliste et francophone, créé en 1995 par le journaliste Fahd Yata, fils de Ali Yata l'ancien militant communiste et chef du *Parti du progrès et du Socialisme* (PPS). En 2006, le groupe *Caractères* entre comme actionnaire au capital du journal (*Medias ownership Monitor Maroc*, 2019).

8. Médias 24

Médias 24 est un site internet d'informations en langue française. Il a été lancé en 2013. Son entreprise détentrice est *la Société des Nouveaux Médias*, fondée par Naceureddine Elafrite et Hicham Senoussi. Ce dernier est une figure connue comme étant chargé de mission auprès du Cabinet Royal pendant cinq ans. Il a également travaillé pour le groupe *Canal+*. Figure comme actionnaire aussi dans cette entreprise, Abderrahmane Saaidi ancien Ministre de la Privatisation sous Hassan II. La ligne éditoriale du site est orientée surtout vers l'élite politique et économique du pays (*Medias ownership Monitor Maroc*, 2019).

9. Yabiladi :

C'est un site d'information crée en 2007 par Mohamed Ezzaouak, un franco-marocain expert en informatique décisionnelle. Le site est détenu par la société *Web Stratégie* qui est exclusivement au nom du fondateur du journal (*Medias ownership Monitor Maroc*, 2019).

Les articles constituant notre corpus sont répartis comme suit :

Journal	**Nombre d'articles**
Le 360	4
L'Economiste	9
La Vie éco	7
Médias 24	4
Bladi.net	4
Libération	5
Yabiladi	2
Aujord'hui le Maroc	1
La Nouvelle Tribune	1

Tableau 1. Le nombre d'articles imparti à chaque journal

IV. Démarche

Étant donné que « le sens de discours ne peut être saisi que dans ce qui fait contraste, du fait de la mise en regard de diverses séquences discursives. » (Charaudeau, 2009, p. 9), il nous est paru tout à fait logique d'asseoir notre recherche sur une analyse comparative consistant à confronter le positionnement du scripteur-locuteur par rapport au Dcé des défenseurs de la darjia et son positionnement par rapport au Dcé des opposants défenseurs de l'arabe classique. Aussi avons-nous divisé notre travail en deux volets, soit deux

chapitres distincts. Le premier volet nous l'avons consacré au positionnement du locuteur-rapporteur par rapport au discours rapporté des défenseurs de la darija, alors que le second volet traite le positionnement du locuteur-rapporteur par rapport au discours rapporté des opposants.

Cette répartition n'est pas sans conséquence sur l'opération de l'échantillonnage. Notre souci était de traduire cette division au niveau des occurrences prélevées. Nous avons entrepris dans un premier temps de parcourir aléatoirement le corpus à la recherche des occurrences du discours rapporté relevant du discours des locuteurs défenseurs de la darija, avant de répéter la même opération pour les discours rapportés des opposants. Eu égard aux présupposés théoriques exposés dans notre première partie, notre ambition était de traiter toutes les formes de discours rapporté étudiées par les auteurs adoptés dans notre recherche. Un obstacle majeur s'est imposé alors : après un premier prélèvement d'occurrence et dans un va-et-vient entre le corpus et le cadre théorique, nous nous sommes rendu compte qu'un bon nombre de formes sont restées en dehors de la classification proposées par ces auteurs, notamment celle de Komur (2004), de Rosier (2008). Nous étions donc obligés de revisiter notre cadre théorique pour procéder au réajustement nécessaire en élargissant les données théoriques vers d'autres auteurs. Les travaux de Biardzka (2010, 2012) nous étaient d'un grand salut, cela d'une part ; d'autre part, la prolifération des formes en dehors de l'enceinte du DR proprement dit, nous a poussé à restreindre le domaine de notre travail en écartant ces formes ; de celles-ci relèvent les modalisations en discours second, les discours narrativisés, le conditionnel journalistique et les îlots textuels. Ces derniers sont traités seulement lorsqu'ils figurent dans des discours mixtes.

Le choix des occurrences, comme celui des articles d'ailleurs, nous a été imposé par la nature même de notre sujet. Nous avons d'abord adopté un critère thématique. Dans la sélection des occurrences, nous n'avons retenu que celles ayant pour thème la darija ou l'arabe classique.

Au niveau de la catégorisation des formes du DR, nous avons appliqué les critères grammaticaux, syntaxiques et énonciatifs puisés surtout dans les travaux de Rosier, de Biardzka et de Komur. Cela nous a permis de rendre compte d'un large pan de variabilité au sein de ces formes. Les occurrences relevées sont réparties comme suit :

journal / DR	Le 360	Aujourd'hui le Maroc	Bladi. Net	La Vie Eco	L'Economiste	Libération	Lnt	Médias 24	Yabiladi
DD		4	24	10	8	1		11	
DM avec « que »			6	1				1	
Patch-work								2	
DLM				2				2	
DLM VA			1						1
DILN			1	5					
DILN VA			2	11					1
DI+frag entre gmets						2		2	
DI avec loc. individuel	3		5	3	4	2	1	17	
Pseudo-DM avec« que »				1					

pseud-DI +fragmts entre guillemets			2	1					1
DI avec loc. collectif ou relevant d'une doxa	4			5	6	5		2	1
PSEUDO-DD	1		1	1		1			
Pseudo-DILN	1			2		1			
Pseudo-DLMVA	1								

Tableau 2. Répartition des occurrences selon les journaux

1. Le discours direct

Les occurrences du DD que nous avons pu relever sont classées en fonction de la place du verbe introducteur ou de la formule équivalente dans le Dct :

-Les occurrences avec phrase/locution attributive antéposée ;

Exemple 132 :

[...] cet académicien casablancais qui poursuit : "Mehdi Ben Barka a été un grand orateur parce qu'il adaptait son langage à ses interlocuteurs. Une analyse des discours de Hassan II montre également qu'au lendemain de chaque tension sociale et de chaque crise, le roi s'adressait à son peuple en darija. En temps normal, il se permettait d'utiliser un arabe châtié qu'il maîtrisait parfaitement." (*Bladi.net*, 13 mai 2007)

La forme canonique est généralement annoncée par une phrase introductive avec verbe de parole ou de pensée, ou par une locution équivalente. Le Dcé (en

pointillés) est encadré par les guillemets et séparé du Dct (souligné) par les deux -points. Mais dans notre corpus, les deux-points sont parfois remplacés par un seul point avec un retour à la ligne :

> Exemple 133 :
>
> Accusé d'avoir inséré de nombreux mots vulgaires ou empruntés à des langues étrangères dans son ouvrage, le défenseur de la darija répond simplement que son équipe de linguistes n'a rien inventé.
>
> « Dans tous les dictionnaires du monde, il existe des mots vulgaires, pourquoi ce ne serait pas le cas dans le nôtre, alors qu'il est censé être le reflet d'une réalité linguistique. N'en déplaise aux esprits pudiques, une langue, c'est un tout avec des niveaux de langage différents. Pour les emprunts, la darija est comme toutes les langues, elle s'inspire de l'amazigh, du français, de l'espagnol… » (*Médias 24*, 23 décembre 2016)

- Les occurrences avec incise médiane sont celles où le moyen d'attribution du dire se trouve inséré dans le Dcé ;

> Exemple 134 :
>
> « D'ailleurs, explique un journaliste à la deuxième chaîne marocaine, quand vous tendez un micro à un M. Tout le monde, il aura toujours tendance à répéter maladroitement des phrases toutes faites en arabe classique, mais qui ne veulent rien dire au lieu de s'exprimer simplement en darija parce que, dans sa tête, le dialecte ne passe pas à la télévision. » (*Bladi.net*, 13 mai 2007)

- Les occurrences avec incise finale sont celles où le moyen d'attribution du Dcé est postposé ;

> Exemple 135 :
>
> « Nous ne pouvons pas envisager de rapper autrement qu'en marocain car on rit et on se met en colère en darija : elle donne une authenticité et une complicité », confirme Dominique Caubet, directrice du Centre d'étude et de recherches sur l'arabe maghrébin (*Bladi.net*, 31 octobre 2007)

- Les occurrences avec citation encadrée à la fois par une formule introductive et par une incise finale :

Exemple 136 :

Simon Lévy, linguiste et directeur du Musée du judaïsme marocain, juge que cette situation n'est nullement nouvelle. Il nous rappelle à juste titre que la création artistique a été faite en darija pendant plusieurs siècles. « Le zajal, le malhoun, ce sont des expressions artistiques qui se sont toujours faites en darija », explique M. Lévy. Zhor Rehihil, conservatrice au même musée (*Baldi.net*, 11 mai 2007)

2. Le discours indirect

La majorité des discours indirects repérés sont introduits par la conjonction « que » :

Exemple 137 :

Hassan Aourid dit des choses similaires et souligne que s'il avait à choisir entre une langue d'enseignement formée et aboutie telle que le français et la darija qui est une langue en devenir, il choisirait la première option sans hésiter. (*Médias 24*, 25 novemebre 2013)

Notre corpus manifeste une certaine variabilité au niveau des subordonnants ou «jonctions ». Outre la conjonction « que », nous avons remarqué que la subordonnée est introduite par les propositions « à », « de » ou attachée directement au verbe introducteur dans le cas de la complétive infinitive :

Exemple 138 :

Puis le vieil homme change de ton en reprochant à ses élèves d'être pour l'usage de la darija en tant que langue d'enseignement. (*La Vie éco*, le 08 mars 2015)

3. Le discours indirect avec fragments entre guillemets

Outre le discours direct, notre corpus présente des occurrences avec des fragments entre guillemets insérés dans le Dcé :

Exemple 139 :

Là où se précisent les craintes du parti, c'est lorsqu'il appelle à conserver l'arabe comme "langue de l'enseignement à tous les niveaux, et développer la langue amazighe pour qu'elle ait sa place dans le système éducatif, considérant cela comme une nécessité nationale et une exigence constitutionnelle, (...) en

refusant les différentes invitations à darijiser l'éducation". (*Médais 24*, 24 février 2015)

Dans l'exemple ci-dessus, le Dcé introduit par la préposition « à » renferme une longue séquence entre guillemets. Dans d'autres cas, ces fragments sont plus ou moins longs. La prise en considération de la longueur de ces fragments constitue pour nous une variable importante, vu ses effets discursifs dans la construction du sens.

4. Le discours mixte avec « que »

Exemple 140 :

Simon Lévy, lui, estime qu'« opposer une langue et un dialecte est, d'un point de vue linguistique, une absurdité. Tout ce qui forme système et se parle est une langue ». (*Bladi.net*, 11 mai 2007)

Nous avons adopté pour ces formes, la description de Komur (2004), et de Rosier (2008), exposée dans notre cadre théorique. Dans la majorité des cas, ce sont des formes dites « neutres » qui sont utilisées. Les DD de cette forme se présentent en deux occurrences seulement :

Exemple 141 :

[Abbas El Fassi, secrétaire général du parti de l'Istiqlal (troisième force au parlement), ne s'est par exemple pas gêné pour affirmer qu'"il y a aujourd'hui un complot pour mettre à mal l'unité des peuples arabes, en encourageant chaque pays à utiliser son propre dialecte. Il y a même un budget spécial pour ce plan machiavélique", a-t-il affirmé.] (*Bladi.net*,13 mai 2007)

Dans cet exemple la présence de l'incise finale laisse penser qu'il s'agit d'un DD, mais la présence de « que » annule à notre avis, cette lecture. L'incise, si elle est utilisée, c'est jute pour renforcer la tendance au « direct » de cette forme.

Nous avons pu relever une autre forme avec un Dcé introduit en darija et non en français :

Exemple 142 :

Méditel, son concurrent direct, réplique en promettant qu'une "fourça jaya alkhwane" (approximativement : une occasion est à saisir, les gars). (*Bladi.net*, 13 mai 2007)

La traduction nous a permis de voir le penchant du scripteur vers le « direct », avec l'interpellation « alkhwane » (les gars).

Nous n'avons cependant trouvé aucune forme de discours indirect mixte avec « que », dans notre corpus.

5. Le discours libre mixte

> Exemple 143 :
>
> La directrice de l'ISIC balaye ces accusations d'un revers de main. Un journal populaire et de qualité a toujours sa place dans notre paysage médiatique. La darija n'est qu'un outil et, encore une fois, c'est la véritable langue de communication, celle que tous les Marocains partagent. (*La Vie éco*, le 09 juin 2006)

Nous avons adopté pour le repérage de cette forme les critères de Biardzka (2012) :

- la présence d'une formule introductive (soulignée), caractéristique du DD, dotée d'un verbe de parole ou son équivalent (ces accusations) et terminée par les deux-points. Mais dans plusieurs occurrences relevées dans le corpus, le Dcé et présenté par une incise au lieu de la formule introductive ;

- la dissociation des cadres énonciatifs entre le Dct et le Dcé (ici la non-transposition du pronom « notre ») ;

- l'absence de marqueurs typographiques (les guillemets).

Certaines de ces occurrences présentent des formules introductives terminées par un seul point.

6. Le discours libre mixte verbalo-analytique :

> Exemple 144 :
>
> Si dans les années 70 les groupes célèbres, comme Nass El Ghiwane ou Lemchaheb, ont fait redécouvrir la poésie de ce dialecte en multipliant les métaphores, "notre darija est plus urbaine, plus terre-à-terre, moins poétisée, elle est décomplexée" déclare Reda Allali, chanteur du groupe Hoba Hoba Spirit. (*Bladi.net*, 31 octobre 2007)

Cette forme s'apparente au discours libre mixte. Un seul critère supplémentaire permet de la distinguer : la présence d'îlots textuels insérés dans le Dct (souligné). Cette forme est présentée, comme nous l'avons vu dans notre cadre théorique, comme intermédiaire entre le DLM et le DIL. Nous n'avons cependant pas trouvé de DIL dans notre corpus que ce soit avec ou sans verbe introducteur

7. Les archiformes (ou DIL neutralisé)

Exemple 145 :

C'est la langue qui façonne le devenir d'un pays, récapitule Ruth Grosrichard, professeur de langue et civilisation arabes à sciences po Paris, et membre du comité d'organisation de ce colloque. (*La Vie éco*, 21 juin 2010)

Le repérage de ces formes de DR s'appuie sur :

-la présence d'un verbe introducteur (ou formule équivalente) ou la présence d'incises,

-l'absence de marqueurs typographiques du DD,

-la neutralisation des ajustements temporels et des déictiques (pronoms personnels, adverbes) entre le Dct (souligné) et le Dcé (en pointillés).

Les formes sans verbe introducteur sont absentes de notre corpus.

8. Le discours indirect libre verbalo-analytique

Ce sont des archiformes et des DIL se caractérisant par l'interposition d'îlots textuels dans le Dcé. Dans notre corpus nous avons repéré des occurrences appartenant uniquement au premier cas :

Exemple 146 :

Entre les deux, la darija a longtemps été ballottée. Méprisée par le francisant car langue indigène, elle a été rejetée par l'arabisant, car riche en emprunts à la langue française. Pourtant, «l'apparition spontanée des emprunts français dans la conversation des Marocains constituait une preuve des évolutions, transformations, perturbations introduites par l'Occident», explique la sociolinguiste Zakia Iraqui Sinaceur (*La Vie éco*, Le 9 mars 2018)

Dans plusieurs cas, nous avons du mal à préciser la limite du Dcé, cependant la présence de certains mots assurant l'enchaînement, permettent de résoudre le problème sans toutefois enlever complètement l'ambiguïté. Dans l'exemple ci-dessus, l'adverbe « pourtant » permet d'étendre la citation à la phrase qui précède. Mais rien n'assure que cette extension englobe la première phrase de la séquence « entre les deux…ballotée ». Attribuer cette phrase au scripteur ou au locuteur cité relève uniquement de l'intuition.

9. Le discours rapporté avec effet de patch-work

Ces formes sont présentées par Marnette (2004) comme un montage-collage de plusieurs DD glanés çà et là par le locuteur-rapporteur et rattachés les uns aux autres. Des formes semblables sont repérées dans notre corpus. Le locuteur-scripteur sélectionne en les décontextualisant, des DD repris dans des endroits épars dans les paroles du locuteur cité :

> Exemple 147 :
>
> On en retiendra ici quelques phrases choc :
>
> - « Si on me donnait le choix entre une langue prête à enseigner, le français par exemple ; et une langue en cours d'évolution pour devenir une langue d'enseignement, comme la darija, je n'hésiterais pas une seconde : je choisirais le français. Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras.»
>
> - «La langue arabe fait face à de nombreux défis, certes. Le pire, c'est l'absence d'avocats compétents, car parmi ceux qui prennent sa défense, nombreux ne la maîtrisent pas ». Et de rappeler le célèbre mot que l'on prête à Blachère : les Arabes ont une langue qu'ils ne méritent pas.
>
> - «Ceux qui défendent aujourd'hui la darija ignorent la langue arabe, ne l'aiment pas* et établissent une comparaison injustifiée avec le statut du latin en Europe». -«Il y a des choses qui ne sont pas négociables ».
>
> Bigre ! (*Médias 24*, 13 novembre 2013)

L'effet de montage est dans cet exemple, nettement annoncé par le rapporteur lui-même dans le Dct (souligné). Le déterminant « quelques » met l'accent sur l'opération du couper-coller du locuteur-scripteur. Le scripteur a donc procédé à une opération de tri des propos rapportés parmi plusieurs autres propos omis.

Il faut signaler cependant, que les occurrences de cette forme sont rares dans notre corpus.

10. Les pseudo-discours rapportés

Il arrive que le scripteur mette en scène des discours rapportés relevant de ce que Rosier (2008) appelle « des pseudo-discours » rapportés. Ce sont des DR rapportés imaginés par le locuteur rapporté, attribué à un locuteur collectif/pluriel ou relevant d'une doxa. Dans notre corpus, ces DR empruntent toutes les formes exposées précédemment :

a - Des pseudo-discours directs :

> Exemple 148 :
>
> Ils défendaient une seule langue comme on pouvait défendre, dans le temps, un seul parti, une seule foi, etc. Ils disaient : « soyons unis en tout, chassons la différence, la pluralité, la mixité, chassons la fitna ! » (*Le 360*, 08 septembre 2018)

La matérialité/ authenticité du discours rapporté ne peut être rendue lorsque les paroles sont attribuées à un locuteur pluriel. Dans l'exemple ci-dessus, le locuteur-rapporteur ne peut reproduire les paroles de tous les défenseurs de l'arabe classique représentés ici par le pronom personnel « ils ».

b - Des pseudo-discours indirects :

> Exemple 149 :
>
> En gros, nous avons grandi avec l'idée que l'arabe est la langue de la tradition, du savoir religieux, et de ce cordon ombilical qui nous relie à la culture et à la géographie du monde arabe. (*Le 360*, 08 septembre 2018)

Dans cette séquence, le Dcé est introduit par l'expression « avec l'idée que » incarnant une pensée attribuée à une doxa sans nom. Il s'agit d'une mise en scène de paroles relevant d'opinions partagées, de lieux communs ou de stéréotypes. La formule résumante « en gros » accentue de plus le caractère fictif des propos présentés comme « rapportés ».

c - Des pseudo-discours mixtes avec « que » :

Exemple 150 :

Dire que « la darija ne peut pas être une langue d'enseignement dans la mesure où elle n'obéit pas à des règles, à l'instar de l'arabe et du français », amplifie à mon sens le « drame linguistique marocain », au moment où les enjeux de l'éducation nationale se posent avec acuité. (*La Vie éco,* Le 11 mars 2015)

Dans cet exemple, le Dcé (souligné) est attribué un locuteur indéfini relevant d'une doxa anonyme.

d - Des pseudo-discours indirects avec fragments entre guillemets :

Dans plusieurs cas, l'attribution de dires ou de pensées à un locuteur collectif réduit la matérialité du discours, comme dans cet exemple ou l'authenticité du discours affectée déjà par la reformulation due au DI, se trouve encore réduite par l'attribution du Dcé à une source collective « l'administration » :

Exemple 151 :

Serait-ce parce que cette langue importée a été celle d'une administration qui invitait à « se plier à la langue des autres, celle des colonisateurs » et des maîtres, dont le pouvoir pourrait encore être invoqué pour exercer à travers un arabe décharné une autorité inappropriable sur une population qui lui resterait radicalement étrangère ? (*La Vie éco,* Le 11 mars 2015)

e - Des pseudo-DILN :

Exemple 152 :

Ces auréolés nous ordonnent avec paternalisme, mépris d'abandonner à jamais la Darija et le tamazight. Ce sont, disent-ils, avec dédain, des langues orales, non écrites, folkloriques donc indignes du Maroc. (*Libération,* 19 décembre 2013)

Le discours indirect libre neutralisé (souligné) est attribué à un locuteur pluriel, à un « ils » dont les paroles ne peuvent être rapportées dans toute leur matérialité. Le Dcé est une recomposition effectuée par le scripteur à partir des discours qui circulent.

f - Des pseudo-DLM :

Notre corpus présente des occurrences de DLM avec des îlots textuels insérés dans le Dcé. La parole est attribuée à un « on » indéfini, expression d'une doxa anonyme :

> Exemple 153 :
>
> Et on en donne les preuves : qui a encouragé l'enseignement, et même l'écriture de la darija? Réfléchissez bien : mais c'est les Français et, après eux, les Américains ! Et pourquoi donc ? Réfléchissez encore : ce n'est pas pour tenter de réduire l'analphabétisme et socialiser les populations les plus isolées, les plus marginalisées, mais pour les laïciser avant, probablement, de les catholiciser ou de les judaïser, bref de les «désarabiser» et de les «désislamiser» (*Le 360*, 28 février 2015)

La catégorisation que nous avons effectuée n'est pas pour nous une fin en soi, mais constitue un tremplin pour l'étude des effets énonciatifs, pragmatiques et rhétoriques qui en découlent. La grande variabilité des formes de DR observées dans notre corpus nous permettra de mettre l'accent sur la variation que peuvent subir la construction de l'éthos et la circonscription des postures du locuteur cité dans la mise en scène énonciative de ces formes.

CHAPITRE II

Le discours rapporté des partisans

Les objectifs que nous avons formulés dans notre introduction visent à démontrer comment la combinaison des notions de discours rapporté, de postures énonciatives et d'éthos permet de délimiter le positionnement du scripteur par rapport au discours du locuteur rapporté. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle le locuteur rapporteur en rapportant les dires des pro-darija, leur attribue un éthos positif doublé d'une posture de sur-énonciation. Nous avons, afin de vérifier cette hypothèse, entrepris d'exploiter les multiples variations de DR qu'offre notre corpus et de mettre au point les correspondances qui en découlent en matière d'éthos et de postures énonciatives.

I. Le discours direct

Dans la grammaire normative, une occurrence de DD est souvent présentée comme un Dcé mis entre guillemets et introduit par un verbe de parole ou de pensée. Dans les études spécialisées, on ne parle pas seulement du verbe introducteur, mais du Dct. Dans notre corpus, le DD présente des variations selon la place qu'occupe ce Dct par rapport au segment rapporté. En effet, le Dct emprunte différentes places ; il est soit antéposé, soit poste posé avec des incises finales, ou médianes, soit encadrant le Dcé.

I.1. Le discours direct avec discours citant antéposé

Les occurrences de cette variante ont la particularité d'être introduites par d'autres DR, et peuvent se présenter sous différents modes. Les propos sont rapportés soit sur le mode locutif avec un « je », allocutif avec un « tu/vous/ » ou complètement désembrayés, c'est-à-dire des cas où ne figurent pas de déictiques ni de pronoms personnels. Dans le premier cas le locuteur rapporté l2 se présente comme sujet de l'énoncé contrairement aux deux derniers cas où il est à saisir à travers son énonciation.

I.1.1. Avec citation sur le mode délocutif

L'exemple suivant est un DD introduit par un DN dans lequel l'acte de parole est incarné par un syntagme nominal « une tentative de réponse ». Le Dcé

figurant entre guillemets est donné sous la forme d'une vérité générale où le locuteur rapporté est complètement effacé de son discours :

> Exemple 154 :
>
> La darija est-elle une langue ? **[**Une tentative de réponse nous vient de l'historien Pierre Vermeren : "Le français et l'espagnol sont des langues à part entières qui se sont détachées du latin au fil des siècles.**]** (*Bladi.net,* 13 mai 2007)

Cette occurrence extraite de *Bladi.net,* est une réponse à une question posée par le scripteur sur le statut de la darija. Elle est attribuée à l'historien *Pierre Vermeren* qui est une figure intellectuelle française reconnue dans le monde extralinguistique. Le sur-marquage du DD donne à la séquence rapportée un tour objectivant, le locuteur citant ne fait que rapporter fidèlement et littéralement les propos de l2. Or, cela ne l'empêche pas de se positionner par rapport au Dcé. En effet, en mettant en scène une figure d'autorité légitimée dans l'espace socio-culturel, le locuteur-rapporteur L1 se positionne en situation de sous-énonciateur par rapport à cette figure. En se cachant derrière le poids d'un intellectuel légitimé, il légitime son propre discours et se range du côté des défenseurs de la darija, surtout que la biographie de *Pierre vermeren* le présente comme spécialiste du Maghreb et des sociétés arabo-berbères avec dans sa poche, des œuvres sur l'Histoire du Maroc. Et c'est sous cette posture de sur-énonciateur que sera construite l'identité de l2.

Le segment cité qui prend la forme d'une vérité générale, semble découler du discours scientifique ou de ce que Charaudeau appelle *les savoirs de connaissance*, c'est-à-dire une vérité énoncée de la part « d'un sujet de l'énonciation qui se veut neutre, sans jugement, dépourvu de toute subjectivité, un énonciateur abstrait, impersonnel » (Charaudeau, 2007, p.5). C'est dans l'absence voulue des indices de subjectivité dans le Dcé (adjectifs évaluatifs, verbes et substantifs subjectifs, etc.) et dans le gommage du « je » de l'énoncé que se construit l'éthos de l2, c'est-à-dire à travers son énonciation. Ainsi, la fiabilité et l'objectivité du discours scientifique incarnées dans les propos rapportés projettent l'image du savant objectif dont les idées relèvent de

l'évidence scientifique tranchante. Le Dcé puise sa légitimité dans l'autorité de la science sous le poids duquel tout le monde est invité à se plier. Par ailleurs, les mots utilisés dans le Dct spécifient encore le discours de l2. Le circonstanciel « au fil des siècles » suggère une certaine évolution historique, alors que les mots « français », « espagnol », « latin » renvoient plutôt au domaine de la linguistique, c'est donc l'éthos du linguiste, de l'étymologiste, et de l'historien des langues qui se dessine. L'autorité de la science et la spécialisation des domaines d'intervention rendue à travers le tour objectivant du DD, réconfortent la situation de sur-énonciateur de l2 par rapport à L1 et permettent de lui attribuer un éthos positif.

Ce sont des éthos que peut reconstruire un lecteur avéré, instruit et ayant au moins une culture générale sur les langues. L'intervention du locuteur L1 n'opère que par la décontextualisation des propos rapportés objectivement sans toute autre forme d'ingérence, contrairement à ce qu'on pourrait constater dans d'autres formes de DR. Le lecteur de son côté, jouit de toute l'autonomie interprétative que lui permettent les guillemets. Les propos de l2 lui sont offerts intactes par le locuteur-rapporteur. L'éthos positif projeté dans le Dcé est le résultat exclusif, au moins en apparence, de sa lecture personnelle du Dcé.

I.1.2. Avec citation sur le mode locutif

Dans d'autres cas, l2 peut émerger dans le discours sur un mode locutif, c'est-à-dire, à travers un « je » ou un « nous » inclusif ou à travers des pronoms personnels ayant trait à l'instance de locution comme dans cet extrait du quotidien *Aujourd'hui le Maroc* où il se révèle à travers le possessif « notre » :

> Exemple 155 :
>
> Le président de l'Institut marocain des relations internationales, Jaouad Kardoudi, qui participait à cette rencontre, a déploré l'émergence d'une troisième langue au Maroc qui a engendré la mort de la darija. « Le problème de la langue est très grave dans notre pays. Il suffit de sortir dans la rue ou d'écouter la radio pour s'en apercevoir. La langue parlée actuellement par les Marocains est tout sauf de la darija. Cette troisième langue qui est un mélange

de plusieurs langues ne veut plus rien dire». (*Aujourd'hui le Maroc,* 14 juin 2010)

Mais avant de déléguer la parole à l2, le scripteur le présente d'abord dans le Dct à travers une longue séquence définissant clairement le positionnement du locuteur rapporté. Le locuteur-scripteur montre l2 comme une personnalité appartenant aux hautes sphères politiques ; il est le président de l'institut marocain des relations internationales ; il s'agit d'un homme qui connait de plus près les dédales de la politique internationale. Ce n'est pas seulement par sa qualité d'acteur politique qu'il se voit légitimé de prendre la parole, mais aussi, par la dimension universelle de ses activités. La source du DR se trouve donc non seulement amplement identifiée par le Dcé, mais largement mise en avant.

Outre les informations données sur la source de la séquence citée, le Dct permet d'entrevoir la nature de l'acte énonciatif incarné dans le verbe de la séquence introductive. Le verbe « *déplorer* » qui sert en fait, de verbe introducteur du discours narrativisé, décrit aussi la nature de l'acte de parole de la séquence du DD. Il s'agit ici, d'un verbe de sentiment qui indique l'état psychique de l2, c'est-à-dire, il met l'accent sur le point de vue de la source du DR.

Il est clair donc, que le locuteur L1 en se retranchant derrière le point de vue de l2 présenté comme une personne de renommée internationale, se met en posture de sous-énonciation.

Les informations avancées par le désignateur permettent de reconstruire un éthos positif pour l2, celui de l'acteur politique universel, et cela en partant du topos selon lequel *l'universel vaut mieux que le local*. Le discours narrativisé de son côté, nous renseigne sur l'acte d'énonciation et sur la thématique du discours. Le locuteur /scripteur, en s'appuyant sur le lieu commun de l'oraison funèbre, (déplorer, la mort) nous présente l2 comme une personne affligée, manifestant sa douleur, sa compassion et son deuil sur le sort de la Darija.

Le Dct fait donc voir l'éthos d'un acteur politique universel, mais aussi de l'homme affligé pour la situation de la Darija, c'est du moins l'image que le scripteur-locuteur semble viser.

L'éthos de l2 construit dans le Dct, est celui que L1 propose à l'adresse du lecteur, ce qui n'est pas le cas dans le Dcé où l'autonomie des propos entre guillemets laisse plus de liberté aussi bien au lecteur qu'à l2 lui-même dans le façonnement de l'éthos de ce dernier

Le DR commence par un constat sur la situation linguistique au Maroc, l'axiologique « grave » laisse voir une situation inquiétante qui invite à s'alarmer. Le propos de l2 est donc un signal d'alarme implicite sur le danger qu'encourt la darija ; d'où semble se dégager l'éthos d'un lanceur d'alerte, qui par ses paroles, met en grade les instances concernées en espérant enclencher une mobilisation urgente. La dimension argumentative est donc bien claire ici. L'inquiétude de L1 est un signe de patriotisme : dans le syntagme nominal « notre pays », le locuteur rapporté se présente lui-même comme appartenant à une collectivité « nous », et à un territoire « pays », ce sont deux ingrédients qui lui ont permis de construire son propre éthos, celui du citoyen dont l'un des attributs est la légitimité de prendre la parole. Le locuteur l2 parle non seulement en tant qu'acteur politique universel, mais aussi en tant que citoyen engagé.

Le constat rendu dans le Dcé est en fait fondé sur une « observation empirique », d'où son poids de persuasion ; le locuteur source construit sa conviction sur une connaissance *a posteriori*, résultat de ses observations dans la rue et à travers la radio. En effet, le locuteur l2 en utilisant l'expression « il suffit de », restreint le champ d'observation en s'appuyant sur le topos bien connu « qui vaut pour le moins vaut pour le plus ». Le locuteur l2 se donne donc à voir comme l'observateur empirique qui n'a pas besoin de révéler tous ces moyens de démonstration, et invite à en utiliser seulement les plus accessibles.

Le locuteur l2 explique davantage ses propos en donnant le résultat de son constat : **«** *Cette troisième langue qui est un mélange de plusieurs langues* ».

Cette constatation relève du lieu commun de « la pureté », « ce qui est pur doit être valorisé », et pour qu'il y ait une langue, il faut que celle-ci soit pure, d'où l'image du puriste soucieux d'un modèle idéal de la langue. C'est un éthos qui véhicule une vision de la langue allant paradoxalement à l'encontre de la vision des défenseurs de la darija qui voient ce mélange comme naturel dans toute langue.

Du côté lecteur, le scripteur-locuteur lui construit l'éthos d'un lecteur-type sensible au discours politique. En s'appuyant sur le topos du « deuil », il imagine aussi, un lecteur à cœur fragile qui s'apitoie sur le sort de la darija. Alors que la séquence rapportée est offerte à un lecteur sensé rationnel, un lecteur qui accepte l'évidence de l'observation et la vérité des faits.

Il semble donc que l'éthos de l2 résulte à la fois de l'intervention du locuteur-scripteur à travers le discours contextualisant, de la présentation de soi du locuteur rapporté lui- même et de l'interprétation du lecteur, sauf que l'empreinte de celui-ci est moins ressentie que celle observée dans un Dcé rapporté sur le mode délocutif. L'ingérence de L1 par décontextualisation et la participation active de l2 dans la construction de son propre éthos entrave la liberté interprétative du lecteur.

I.1.3. Avec fragments de citation marqués typographiquement

Dans des cas de DD, nous avons pu constater que des segments du Dcé sont marqués typographiquement et insérés dans des propos rapportés mis sur le mode locutif, comme dans l'exemple suivant :

> Exemple 156 :
>
> Interrogé à son tour, khalil Mgharfaoui, linguiste connu qui participé à la rédaction du dictionnaire, se désole des attaques ad hominem qui se focalisent contre Noureddine Ayouch.
>
> « Pourquoi s'attaquer à lui, alors qu'il n'est pas linguiste et ne fait que porter une vision ? J'invite donc ces détracteurs à s'adresser au **comité scientifique** dont je fais partie qui a concocté l'ouvrage ». (*Médias 24*, 23 décembre 2016)

L'article dont figure la séquence et qui porte le titre *« l'ampleur prise par l'arabe dialectal fait peur à certains »*, survient après le débat qu'a soulevé en 2016 l'élaboration d'un dictionnaire de darija par l'équipe de Noureddine Ayouch. Le texte est un plaidoyer à travers lequel le scripteur délègue la parole à Khalid Mghrfaoui, présenté comme linguiste et participant à cette élaboration pour défendre le projet du dictionnaire et pour dénoncer les attaques menées par les opposants contre Ayouch.

Comme dans le cas précédent, la séquence rapportée est introduite par un discours narrativisé (souligné) qui résume les dires de l2 et fournit des indications sur l'acte de parole développé dans le discours entre guillemets. La différence est repérée cependant, au niveau du Dcé dans lequel un segment est mis en gras et inséré dans des propos rapportés à la première personne.

Dans le Dct, le scripteur citant identifie amplement le locuteur cité, il le désigne par le nom complet suivi d'indications sur ses activités intellectuelles. Il est présenté d'abord comme linguiste, c'est-à-dire s'il intervient, c'est en tant que personne compétente légitimée à prendre part dans un débat qui concerne avant tout les linguistes, surtout que l'objet de la polémique le touche directement en tant que participant dans l'élaboration du dictionnaire. Cette mise en valeur d'une source énonciative présentée comme « connue », traduit la volonté du scripteur-rapporteur de mettre le locuteur rapporté en posture de sur-énonciateur. Ce point de vue surplombant est renforcé encore plus par l'implication de l2 dans son propre discours à travers la première personne « je ».

La présence du locuteur rapporté en tant que personne du monde « je » ; c'est-à-dire, comme locuteur λ inscrit dans l'énoncé même, affiche son désir de se présenter explicitement et par soi-même ; il se montre donc à travers un éthos *dit*. Par ailleurs, si la posture de sur-énonciation peut résulter dans certaines de ses facettes d'une modestie énonciative, le contraire est aussi valable, la présence du locuteur dans son discours avec une volonté de défit le met dans une posture surplombante par rapport aux adversaires, et aussi par rapport à L1 devant lequel

il adopte un air hautain. Le « je » est donc le lieu d'où émane l'éthos de l2 et la source à travers laquelle s'énonce sa posture énonciative. La séquence rapportée se donne comme dénonciation des agissements des opposants et comme appel à une joute scientifique avec une tendance au défit clairement affichée par le performatif « inviter » conjugué à la première personne. Si la question rhétorique *«Pourquoi s'attaquer à lui, alors qu'il n'est pas linguiste et ne fait que porter une vision ? »*, traduit une visée critique adoptée par l2, elle cache aussi un lieu commun pragmatique qui veut que dans les affaires scientifiques on ne doit s'adresser qu'aux personnes compétentes dont l2 fait partie ici. C'est une allusion confirmée d'ailleurs dans la suite de la séquence citée. Le locuteur rapporté se présente lui-même comme faisant partie d'un comité scientifique, et projette ainsi sciemment l'éthos du savant légitimé. Or, quoique cette manifestation de l'éthos paraisse découler d'une pure présentation de soi, elle ne se trouve pas complètement à l'abri de l'intervention de L1. La mise en gras[7] du syntagme nominal « comité scientifique » est l'œuvre du locuteur-rapporteur. Celui-ci affiche de ce fait une certaine volonté d'orienter le discours, et la mise en relief du segment isolé est une mise en évidence de l'éthos qui en découle.

Si dans un DD le locuteur-scripteur ne peut s'ingérer dans le discours de l2, et par conséquent dans la construction de l'éthos de celui-ci, que par le choix et par la décontextualisation de la séquence guillemetée, dans cet exemple (156), le marqueur typographique (les grasses) atteste d'une certaine volonté du rapporteur de guider la lecture vers la construction d'une image de l2. Le lecteur de son côté n'a pas besoin d'interpréter toute la séquence pour reconstruire l'éthos de l2, car celui-ci en émergeant dans son discours en « je », effectue une présentation de soi dans son propre discours, c'est-à-dire, il ne se contente pas seulement de montrer son éthos, mais il le dit.

L'éthos qui se dégage du Dcé ne semble pas être construit indépendamment du locuteur-rapporteur, celui-ci garde toujours une certaine influence sur lecteur dans le façonnement de l'éthos de l2. Dans le Dct

[7] Pour Rosier (2008, p. 82), les grasses sont des marqueurs typographiques d'insistance.

cependant, l'emprise de L1 est très grande, d'une part du fait du grand degré de reformulation rendu par le DN, et d'autre part du fait qu'une partie des éthos est un juste rappel par le scripteur de l'éthos pré-discursif de l2, notamment celui du « linguiste ».

L'éthos de l2 est ainsi élaboré à travers une relation tripartite entre le lecteur, le locuteur-rapporteur L1 et le locuteur rapporté lui-même. La présence de ce dernier en tant que « je » de l'énoncé construisant explicitement son éthos, et l'immixtion de L1 dans le Dcé, nous pousse à dire que la liberté du lecteur dans la construction directe de l'éthos de l2 se trouve très réduite.

Dans d'autres occurrences, nous avons remarqué que le rapporteur met en relief des fragments plus longs :

> Exemple 157 :
>
> A la question de savoir pourquoi faire un ouvrage pour traduire aux Marocains leur langue maternelle, [il répond que ce n'est pas une spécificité nationale, car cela se fait partout dans le monde.
>
> « Le vrai problème est que **l'ampleur prise par l'arabe dialectal fait peur à certains**, car ils craignent une perte d'identité comme si celle-ci devrait rester figée dans une langue lointaine et non actuelle ».] (*Médias 24*, 23 décembre 2016)

Dans cet extrait du même journal, le locuteur-scripteur met en gras toute une phrase, contrairement au cas précédent où seulement un syntagme nominal de deux mots est mis en relief. En effet, l'impact de la longueur des fragments dans l'interprétation du discours a été déjà soulevé par Marnette (2004) dans ses remarques sur les séquences entre guillemets.[8] Nous pouvons dire que plus le fragment marqué typographiquement est longue plus que l'ingérence de L1 dans le discours de l2 est grande, plus son empreinte dans la construction de l'éthos du locuteur rapporté est plus ressentie.

[8] Pour Marnette (2004), plus une séquence entre guillemets est courte plus que son réinterprétation s'écarte par rapport à sa signification originelle.

L'intervention de L1 dans la construction de l'éthos de l2 par L1 se fait d'abord au niveau du Dct, et ensuite au niveau du Dcé par l'insistance sur une partie des dires du locuteur rapporté :

Au niveau du Dct, le locuteur l2 est désigné par un « il », reprise anaphorique de *Khalil Mghrafoui* présenté dans le corps de l'article comme linguiste connu et professeur de linguistique à l'université *Chouaib Doukkali*. Son éthos préalable est donc déjà précisé. Cependant, un autre éthos discursif se dégage du DI (souligné) qui sert de Dct. Dans le cas du DI, la reformulation imposée par L1 sur les propos de l2 exprime la volonté du premier à mettre la main sur l'éthos du second. Les propos de l2 reformulés dans la subordonnée traduisent un lieu commun selon lequel l'universel vaut mieux que le local. En avançant que le fait de confectionner des dictionnaires monolingues des langues maternelles est une tendance mondiale, L1 inscrit l2 dans l'esprit universel, lui construisant l'image d'un linguiste ouvert sur les expériences des autres, lesquelles dépassent le cadre restreint du local.

Au niveau du Dcé, le locuteur-scripteur L1, par la mise en évidence de la phrase « l'ampleur prise par l'arabe dialectal fait peur à certains », indique au lecteur un endroit qu'il considère important dans la construction de l'éthos de l2. En effet, la phrase mise en relief présuppose que l'arabe dialectal a déjà pris une certaine ampleur, c'est un présupposé qui traduit les croyances de l2 en un état de fait et lui permet de projeter l'image de l'optimiste sûr de ses dires. Si ce regain de terrain réalisé par la darija est présenté comme source d'inquiétude pour les adversaires, il traduit par contrecoup, la confiance de l2 en l'avenir de l'arabe dialectal. C'est l'éthos auquel le locuteur-scripteur oriente le lecteur par l'effet de la mise en relief. Le reste de la séquence véhicule un reproche aux adversaires, le mot « figé » qui prend ici une valeur axiologique négative dans le sens d'« archaïque » permet de construire pour les opposants l'éthos d'un adversaire sclérosé qui refuse le changement, et en creux l'éthos d'un l2 moderniste soumis à l'évidence du changement qui caractérise le monde. D'un

autre côté, en mettant l'accent sur le caractère évolutif de la langue, l2 se présente aussi en linguiste qui détient les ficelles du savoir.

Quant au rapport de l'éthos au positionnement de L1 par rapport au point de vue exprimé dans le Dcé, nous pouvons constater que le locuteur l2 se voit attribuer son éthos positif à travers la posture de sur-énonciateur que lui consacre L1. Cette posture est rendue surtout à travers la soumission de L1 devant l'autorité scientifique de l2 exprimée dans le Dct, et cela en dépit de sa légère inscription dans les propos cités. L'effet de l'intervention du locuteur-rapporteur dans le segment entre guillemets n'est pas comparable aux autres genres d'interventions telles que l'effacement du vouloir dires ou des dires de l2 et dont les conséquences sont considérables aux niveaux des postures énonciatives.

En résumé, nous pouvons dire que l'ingérence du locuteur-rapporteur dans la construction de l'éthos de l2 est plus prononcée dans un fragment long, car celui-ci est plus fertile en niveau des éthos qu'il offre par comparaison aux possibilités offertes par un fragment court.

I.2. Le discours direct avec incise finale :

La plupart des DD observés dans notre corpus figurent avec des incises finales. Il s'agit d'une variation discursive qui, comme nous le verrons, affecte d'une certaine manière la construction de l'éthos de l2. L'incise finale comme l'entend Salvan (2005) (voir supra II.3.2), permet une récupération de la source énonciative et une réinterprétation du discours : le locuteur L1 présente le Dcé comme appartenant à son propre discours avant de rétablir l'origine première de la parole. Il s'agit d'une sorte d'ingérence temporaire de L1 dans le discours de l2. Plusieurs cas sont fournis par notre corpus ;

I.2.1. Avec citation à la troisième personne

Exemple 158 :

A défaut de savoir lire ou de comprendre leurs enseignements, ils apprennent par cœur et récitent. [«C'est une perversion absolument terrible. Au lieu de former des enfants capables de comprendre, de donner leur point de vue, d'exercer leur esprit critique, d'analyser,… ils sont condamnés à être des

> perroquets. D'abord, c'est frustrant pour eux. Ensuite, quels citoyens deviennent-ils ? Des individus qui ne prennent jamais la parole, et qui peuvent être leurrés par n'importe qui, parce qu'on ne leur a pas appris à comprendre», regrette le linguiste.] (*L'Economiste,* 20 février 2016)

Cette séquence est extraite d'un encadré inséré dans une interview avec Alain Bentolila, présenté dans la légende de son portrait comme professeur de linguistique à la Sorbonne. L'interview critique l'usage de l'arabe classique dans les institutions de l'état et appelle à la remplacer par la darija.

L'encadré se donne comme un condensé de points de vue d'Alain Bentolila et met l'accent sur l'usage de l'arabe classique à l'école.

Le Dcé est représenté par une longue séquence entre guillemets suivie de l'incise postposée « regrette le linguiste » où figure le verbe introducteur et la source énonciative. Si l'on croit Salvan (2005), la récupération de la source et la réinterprétation ultérieure de Dcé comme appartenant à l2 et non à L1 veulent dire que le lecteur ne se rend généralement compte des guillemets qu'en arrivant à l'incise. L'incise finale permet dans ce sens, au locuteur-rapporteur de créer l'illusion d'une appropriation du Dcé avant de s'y retirer en annonçant la source. En termes de l'éthos, le locuteur L1, en intégrant temporairement le Dcé dans son propre discours se présente comme celui qui façonne l'éthos de l2 avant de renoncer et de laisser toute la liberté au lecteur d'interpréter le Dcé à sa guise. En rétablissant la rupture avec le discours contextualisant, l'éthos serait déduit seulement du Dcé. Ce comportement de L1 peut être lu comme une manière d'imposer au lecteur une interprétation de l'éthos dans le contexte global de l'article, avant de faire semblant qu'il ne fait rien. Le lecteur serait toujours influencé par cette interprétation première suggérée par L1, même après la réinterprétation imposée par la récupération de la source. Mais nous pensons que cette infiltration de L1 dans le domaine de l2 reste minimale et l'analyse de l'éthos s'effectue presque de la même façon que dans le cas du DD avec Dct antéposé. Par ailleurs, nous pourrons constater que l'éthos positif de l2 sera toujours construit à travers une posture surplombante :

En effet, le Dcé commence par un jugement sur l'utilisation de l'arabe classique dans l'enseignement des enfants, qu'il qualifie de « perversion », terme puisé dans la psychiatrie et qui renvoie aux altérations ou troubles psychiques souvent associées à des déficits intellectuels. Bentolila dresse l'image d'un adversaire pervers, déséquilibré, anormal et ignorant, et par contrecoup, il laisse lire à son profit, l'éthos de l'homme normal, équilibré, et cultivé, mais qui s'indigne devant le sort des enfants condamnés à répéter sans comprendre. En effet, Bentolila en s'appuyant sur le topos de l'enfance selon lequel l'enfant est un être fragile qui doit être protégé, manifeste ses inquiétudes envers les enfants marocains comme toute personne s'apitoyant sur le sort de ces êtres innocents perdus dans les camps des réfugiés ou victimes de guerre. Le lecteur peut donc voir ici l'éthos d'une personne humaine à cœur fragile. Si dans le Dct, le verbe introducteur met l'accent sur le sentiment de regret éprouvé par Bentolila, ce dernier laisse lire dans son discours l'expression d'un sentiment plus accentué ; le sentiment de regret est doublé d'un sentiment d'indignation de sorte que le lecteur puisse, outre l'image de la personne humaine, voir les images de Bentolila l'accusateur et le dénonciateur des injustices. Bentolila s'appuie dans sa prise de position sur le lieu commun du *perroquet* à qui on apprend la répétition des mots sans compréhension, puisque c'est un animal. Son attaque contre l'arabe classique, présenté comme source d'ignorance, se trouve marquée d'une autre étiquette, celle d'une langue trompeuse créatrice de dupes facilement induits en erreur. Le lecteur peut implicitement voir l'image d'un « arabisant » trompeur qui abuse de l'avenir des enfants. Par contraste, on peut lire l'éthos de Bentolila le révélateur de vérité qui s'engage à mettre à nu le projet de ses adversaires. Tous ces éthos sont présentés au début comme faisant partie des éthos émanant du discours du locuteur-rapporteur avant qu'ils ne soient récupérés par le discours cité.

Dans le Dct propre au locuteur-rapporteur et domaine ou se précisent les positionnements des locuteurs, l'origine énonciative du Dcé est présentée par un désignateur accompagné d'un article défini, le locuteur-scripteur suppose ainsi que l2 est connu du lecteur, surtout que L1 le présente déjà dans le corps de

l'article à travers son éthos préalable comme professeur de linguistique à la célèbre université de la Sorbonne. Cela montre clairement la volonté du locuteur-scripteur de présenter l2 comme figure d'autorité afin de le mettre dans une posture de sur-énonciateur. La reprise anaphorique « linguiste », permet au locuteur-scripteur de mettre l'accent sur le profil intellectuel de l2 dans le but de lui donner encore plus de légitimité discursive et de renforcer par conséquent sa position de sur-énonciation. Cette posture est consolidée encore plus par la forte inscription du locuteur source dans son discours à travers les différents subjectivèmes qui colorent la séquence rapportée tels que le substantif « perversion, » l'adjectif « terrible », le verbe « condamner », etc. Ces subjectivèmes qui portent des traits évaluatifs négatifs permettent non seulement de disqualifier l'adversaire « l'arabisant », mais de contribuer à la construction des images de l2. L'éthos du locuteur cité s'entrecoupe donc avec sa posture de sur-énonciateur.

Comme nous venons de le voir, après l'intégration momentanée du Dcé dans le Dct du fait de l'incise finale, la ré-retranchement de L1 derrière un Dcé présenté comme littérale et objectif, lui permet en associant les mêmes procédés discursifs propres à la construction de l'éthos, de circonscrire la posture de l2.

I.2.2. Avec citation à la première personne

Certaines occurrences de DD avec incise finale sont introduites sur le mode locutif. Ce cas de figure nous l'avons déjà traité dans les DD avec Dct antéposé (voir exemple 155). Le locuteur l2 est saisi non seulement à travers son énonciation, mais à travers son énoncé aussi. C'est le cas de l'exemple suivant :

> Exemple 159 :
>
> « Je pense, en conformité avec les thèses de l'Unesco, que les premières années d'entrée de l'enfant dans l'univers scolaire devraient se faire aussi dans sa langue maternelle, c'est-à-dire en berbère ou en arabe dialectal, pour éviter de créer un hiatus abrupt entre le monde de l'enfance et un univers scolaire qui lui serait totalement étranger. Cela permettrait probablement une meilleure insertion affective de l'enfant», affirme le sociolinguiste Ahmed Boukous qui, dans un essai capital intitulé Société, langues et cultures au Maroc, pointe les

dysfonctionnements criants de la gestion des langues au Maroc (*La Vie éco*, 10 octobre 2008)

Dans cet article qui porte la signature de *La Vie éco,* le titre « La darija en voie de réhabilitation » présuppose une situation antérieure défavorable à la darija, une langue sous-estimée et déconsidérée. Le titre traduit aussi l'optimisme du locuteur-scripteur quant à l'avenir de cet idiome, et montre de ce fait, le positionnement du journal. C'est une prise de position qui sera rendue dans l'article à travers les mises en scène opérées au niveau des DR. Le choix d'une citation à la première personne s'inscrit dans le but de L1 de présenter l2 d'une certaine façon à travers son discours.

Le locuteur-rapporteur fait l'état des lieux de la situation linguistique au Maroc et consacre la grande part à la darija. Pour se revêtir de l'habit du rapporteur objectif, le scripteur fait appel aux paroles directes d'une figure imminente de la scène intellectuelle et culturelle marocaine ; il s'agit d'Ahmed Boukous, connu dans l'espace social comme sociologue, linguiste, auteur, ex-professeur à l'université Mohamed V à Rabat, et président de l'institut royal de la culture amazighe (IRCAM).

Dans l'exemple ci-dessus, le rapporteur, ne met pas l'accent sur tous les éthos prédiscursifs de l2, supposant peut-être que ce dernier est connu du lecteur. Or, les indications données dans le désignateur, et le souci de littéralité sont suffisants pour ériger l2 en figure d'autorité et le mettre en situation de sur-énonciation. Le locuteur-scripteur se contente cependant, de présenter objectivement un contenu derrière lequel il adopte énonciativement une position inférieure.

Le Dct présente le locuteur source, comme sociolinguiste, mais aussi comme auteur, puisque disposant déjà dans sa bibliographie d'un ouvrage dont le contenu semble relever de la sociolinguistique. La nominalisation *« les dysfonctionnements criants de la gestion des langues* » se donne sur un ton accusateur vis-à-vis d'une politique linguistique inappropriée, dont le sujet est un « on » non identifié mais identifiable, ce sont les responsables politiques. Le

locuteur se permet donc d'exprimer une position politique, et laisse par conséquent voir l'éthos d'un politicien engagé dans la question des langues. L'éthos du « politicien » que projette l2, se trouve ici rétabli discursivement après avoir été omis par L1 au niveau prédiscursif.

Dans le Dcé, l'inscription du locuteur l2 dans l'énoncé est très nette ; outre son émergence en tant que « je », le verbe d'opinion *penser*, l'adverbe *probablement*, et le conditionnel témoignent d'un discours très subjectif. Si dans un discours, la désinscription énonciative du locuteur peut traduire une volonté de se mettre en situation de sous-énonciateur, le contraire est aussi valable ; la présence prégnante de l2 dans son discours participe de son positionnement en tant que sur-énonciateur. Au niveau de la présentation de soi, la manifestation de l2 comme thème dans son propre discours lui permet de projeter explicitement son éthos : c'est un homme « qui pense en conformité avec les thèses de l'UNESCO ». À cet éthos « dit » s'ajoutent les images de soi résultant des dires de l2. En effet, Ahmed Boukous en se référant à L'UNESCO, se sert d'un argument d'autorité qui relève d'une instance universelle. Les propos de Ahmed Boukous inscrivent les revendications à propos de la langue maternelle dans une dimension qui dépassent le cadre local. Si l'usage de la darija, autant que le berbère, dans l'enseignement de l'enfant est dicté par les recommandations d'une instance officielle relevant de l'ONU, il est aussi imposé par le lieu commun pragmatique selon lequel l'enseignement en langue maternelle assure la continuité entre le monde de l'enfance et l'univers scolaire. Le locuteur rapporté projette de lui-même les images du pédagogue et de l'intellectuel qui se réclame de l'esprit universel. Cependant, si Ahmed Boukous partage le point de vue de l'UNESCO, il s'en distancie partiellement par l'emploi du conditionnel et de l'adverbe *probablement*. Le lecteur peut construire donc l'éthos de l'intellectuel modeste qui relativise ses propos loin de tout dogmatisme étroit ou normatif.

Outre les images du « *sociolinguiste* », de « *l'auteur* », et du « politicien » façonnées par L1 à l2, ce dernier projette à son tour dans son discours les images du pédagogue, de l'intellectuel universel, de l'homme modeste, et du penseur

non dogmatique. Ce sont des images positives qui s'entrecoupent avec la posture de sur-énonciation du locuteur cité. Si l'inscription de l2 dans son discours n'affecte pas le degré d'ingérence de L1 dans le discours de l2, il réduit cependant la liberté du lecteur quant à son interprétation du Dcé. Le locuteur l2 construit explicitement certains aspects de son éthos. L'interprétation du lecteur ne concerne donc que l'éthos « montré ».

I.2.3. Avec citation renfermant des fragments marqués typographiquement

Certaines citations introduites par une incise finale contiennent des fragments mis en relief par des grasses ou placés entre parenthèses.

I.2.3.1. Citation avec fragments mis en relief

La mise en relief de certains fragments du Dcé est un procédé discursif utilisé abondamment dans notre corpus. La manipulation opérée par le locuteur à travers le choix de l'incise finale est accentuée par son infiltration à l'intérieur Dcé :

> Exemple 160 :
>
> Ayouch s'amuse du fait qu'un pourfendeur de la darija comme le Chef du gouvernement ne doit son succès électoral et populaire qu'à son utilisation dans toutes ses interventions publiques.
>
> « Il y a une espèce d'hypocrisie, voire de schizophrénie, à prêcher quelque chose et à faire tout son contraire. **C'est le même phénomène que ceux qui prétendent défendre l'école publique et envoient leur progéniture dans les écoles privées ou dans des missions étrangères** », ajoute le publicitaire. (*Médias 24*, 23 décembre 2016)

Dans cette occurrence de DR, nous ne considérons comme Dct que l'incise finale. La séquence qui précède les guillemets ne peut être considérée comme Dct, même avec la présence d'un verbe (s'amuser) incarnant une activité de parole, car l'acte de parole exprimé dans cette séquence ne correspond pas à celui développé dans la séquence rapportée. Le rapport de parole se joue donc entre l'incise finale et le Dcé.

En effet, l'incise ne donne pas beaucoup d'informations sur l'acte de parole incarné par le verbe introducteur « ajouter », le scripteur se contente de son rôle de rapporteur en montrant que l2 a déjà pris la parole dans une occasion précédente. La source énonciative elle aussi, ne fournit qu'une indication sur l'activité professionnelle du locuteur cité.

Or, le locuteur-scripteur rapporte les paroles d'une figure connue dans l'espace médiatique : il s'agit de Noureddine Ayouch publicitaire et président du *centre marocain de la promotion de la darija*, du moins tel quel il est présenté dans le corps de l'article, son nom est célèbre aussi dans la polémique sur la darija ; son éthos prédiscursif est en fait, largement connu d'une grande partie de la société. Le poids imposant de l2 - dû à son éthos préalable - lui octroie déjà une posture de sur-énonciateur.

Au niveau discursif, le désignateur « le publicitaire » reprend anaphoriquement Noureddine Ayouch, cité par le nom et le prénom au fil du texte. Cette mise en avant de l'activité professionnelle de l2 est justifiable du point de vue argumentatif. En d'autres termes, en présentant l2 en tant que publicitaire, le locuteur-rapporteur renvoie à un domaine dont l'activité de base est la communication, mais aussi à un type de discours dont la visée est exclusivement argumentative. Le locuteur l2 est par conséquent, l'homme de communication par excellence dont la compétence de persuasion est déterminante. La posture de sur-énonciation se trouve alors renforcée par la mise en avant de l'activité professionnelle du locuteur du DR.

Le locuteur-rapporteur ne se contente pas de jouer au niveau du Dct, domaine qui lui est propre, mais s'infiltre dans les propos de Noureddine Ayouch en mettant en gras un long fragment. Les paroles mises en relief ne sont pas choisies au hasard ; L1 oriente le regard du lecteur vers un argument *ad hominem* dont l'efficacité est bien connue au niveau persuasif. Le locuteur-rapporteur vise à attirer l'attention du lecteur sur les contradictions des défenseurs de l'arabe classique que l2 tente de montrer. Celui-ci part d'un lieu commun connu, selon lequel on ne peut pas dire une chose et faire le contraire,

on ne peut pas défendre l'arabe classique et parler en darija, comme on ne peut pas défendre l'école publique et opter pour l'école privée. Le locuteur en utilisant cet argument « facile », montre que les adversaires peuvent être facilement discrédités et que leurs desseins ne trompent personne. Le locuteur-rapporteur vise aussi en présentant cet argument comme important, à attirer l'attention du lecteur sur la capacité persuasive de l2 et sur sa subtilité dans le choix des arguments.

Le locuteur-scripteur met à nu l'incohérence de la thèse des défenseurs de l'arabe classique et l'absurdité de leur situation face à la question de la langue. Le lecteur peut construire les images de personnes illogiques, absurdes et irrationnelles. Par ailleurs, Noureddine Ayouch traite le comportement de ses adversaires d'« hypocrisie » et de « schizophrénie », ce qui permet au lecteur l'accumulation de plus d'éthos en ajoutant ceux d'« hypocrite » et de « schizophrène ». Cette identité, que le lecteur pourrait construire à travers sa lecture du segment rapporté, lui permet aussi, et par contre coup, de reconstruire l'identité du locuteur source : celui-ci laisse voir les images de l'homme logique, cohérent et rationnel. Il s'agit d'images positives que Noureddine Ayouch semble vouloir projeter. Alors que le travail du locuteur-rapporteur consiste à favoriser par le biais de la mise en relief, la lecture de certaines images plus que d'autres.

Nous pensons que l'ingérence de L1 dans le Dcé n'affecte pas le positionnement de l2, celui-ci est toujours dans une situation de sur-énonciation, alors que son éthos déduit du Dcé, est légèrement touché par cette ingérence, sauf que dans ce cas, l'intervention du locuteur-scripteur est plus affirmée que dans le cas précédent.

I.2.3.2. Citation avec fragments entre guillemets ou entre parenthèses

Certaines occurrences de DD avec incise finale manifestent un comportement différent en incluant des fragments mis entre guillemets ou entre parenthèses :

Exemple 161 :

> « Pourquoi les jugements ne sont pas lus dans la langue maternelle ? On m'a rapporté l'histoire selon laquelle lors d'une audience au tribunal, une jeune fille âgée de 10 ans qui avait été violée devait répondre aux questions du juge qui utilisait l'arabe classique. Celui-ci lui a demandé si elle avait été pénétrée en utilisant le terme «Al Woulouj» (pénétration)», a-t-il souligné. (*Aujourd'hui le Maroc*, 14 juin 2010)

Dans cet exemple, l'ingérence du locuteur-rapporteur dans le Dcé à travers la manipulation que lui permet l'incise finale, est renforcée encore plus par la mise entre parenthèse d'un mot. Il ne s'agit pas d'une mise en relief de mots, comme dans l'exemple (160), mais de la mise en place par L1, d'un discours autre via la traduction. Ce retour au discours du locuteur-rapporteur par le biais des parenthèses a été déjà soulevé par Pétillon (2004, p. 49). Celui-ci remarque que dans plusieurs cas, les parenthèses figurant à l'intérieur du Dcé renvoient au discours de L1. Dans notre cas, le mot « pénétration » mis entre parenthèses est très probablement introduit par le locuteur-rapporteur, puisque dans un contexte marocain l'échange oral se fait le plus souvent en darija. De plus, la traduction du mot «woulouj » est faite à l'adresse d'un lecteur francophone pour qui l'arabe classique, ou du moins son niveau soutenu, est supposé inaccessible. Il s'agit donc d'une certaine ingérence, quoique faible, de la part de L1 dans le discours de l2.

La présence de mots imputés à L1 dans les propos cités permet parfois d'évaluer le discours de l2 et le mettre en posture de sous-énonciateur. Selon Marnette (2004), la présence de dénominations propres à L1 à l'intérieur du DR est l'une des façons qui offrent au locuteur-rapporteur la possibilité de juger les dires de l2 de le mettre par conséquent, dans situation de sous-énonciateur. Or, ce n'est pas le cas dans notre exemple, puisque le mot entre parenthèses ne vise pas à juger le discours de l2, mais seulement d'expliciter son discours pour le lecteur. Cela n'affecte donc en rien la situation de sur-énonciation circonscrite à l2 par L1 dans le Dct. En effet, l2 est désigné en tant que source de parole par un « il », qui n'est qu'une reprise anaphorique d'une figure d'autorité présentée

dans le contexte avoisinant comme le directeur du Centre psychiatrique universitaire Ibn Rochd. Ce statut légitimant est suffisant pour maintenir l2 dans une situation de sur-énonciateur en dépit de la présence de L1 dans les propos rapportés et en dépit de la manipulation opérée par l'incise finale, car la source est rapidement récupérée à la fin du Dcé.

Au niveau de la construction de l'éthos, l'intrusion du locuteur citant dans les propos de l2 et la présence de celui-ci en tant que « je » inscrit dans l'énoncé, réduisent la liberté du lecteur dans son processus d'interprétation du Dcé. Dans l'interrogation rhétorique « Pourquoi les jugements ne sont pas lus dans la langue maternelle ? », l'éthos est construit sur la base d'une opinion partagée selon laquelle dans un pays les jugements doivent être faits dans la langue parlée par les habitants de ce pays. Et l'indignation ressentie dans la question, n'est que l'expression d'une dénonciation du dérapage observé par rapport à la norme, à l'opinion partagée. Si l'éthos est ici construit dans la modalité de l'énonciation de l2, dans la suite du Dcé, l'inscription de l2 en tant qu'être du monde à travers le pronom personnel « me » de l'expression « on m'a rapporté » », lui permet de construire son propre éthos, celui d'une personne importante que tout le monde est à son service pour lui transmettre des informations. Cette valorisation implicite de soi est ressentie dans la dévalorisation des rapporteurs que l2 maintient dans l'anonymat, c'est-à-dire en les mettant de ce fait, dans une posture de sous-énonciateurs. Cela d'une part, d'autre part la séquence narrative rapportée par un « on » est un témoignage rapporté du lieu même de l'événement, d'où sa fiabilité, et par la suite sa dimension argumentative dans la défense du point de vue de l2. La fiabilité du discours témoigne de la fiabilité des sources au bout de la chaine duquel figure l2 lui-même. Par ailleurs, si l2 évoque le lieu commun de « l'enfance », c'est pour mettre l'accent sur un trait important, celui de la relation de l'enfant avec la langue. Un enfant ne peut en fait comprendre parfaitement que sa langue maternelle ; or, le mettre dans une situation de communication avec comme outil d'échange une autre langue, paraît aux yeux de l2 relever de l'absurde. C'est une absurdité qui n'est pas exprimée explicitement, mais ressentie et dénoncée implicitement dans la dernière phrase

du Dcé « Celui-ci lui a demandé si elle avait été pénétrée en utilisant le terme «Al Woulouj» (pénétration) ». Le locuteur-rapporteur se dresse donc en homme rationnel dénonciateur des choix linguistiques absurdes. L'idée qui dit que « les enfants sont l'avenir d'un pays », véhiculée par le topos de « l'enfance » permet d'un autre côté à l2 de projeter l'éthos d'un homme défenseur de l'intérêt des futurs générations. Mais la présence dans cette dernière phrase d'un mot « woulouj » relevant de l'arabe classique pourrait brouiller la compréhension de la phrase et par la suite la construction de l'éthos de l2 par le lecteur. L'intervention du locuteur-rapporteur L1 par la traduction de ce mot, explicite le sens de la phrase et permet au lecteur de mieux faire le point sur les éléments requis pour l'élaboration de l'image de l2.

Le pouvoir manipulateur de L1, dû à l'usage d'une incise finale, est doublé d'une ingérence affichée clairement dans le Dcé. Le poids du locuteur-rapporteur dans le façonnement de l'éthos de l2 est sensiblement plus ressenti que dans le cas d'une incise finale avec fragment mis en relief. Cette ingérence ajoutée à l'inscription de l2 dans son discours réduit l'autonomie interprétative de ce dernier, et par la suite son poids dans la construction de l'image du locuteur rapporté.

I.3. Le discours direct avec incise médiane

Le même effet est observé, mais avec un moindre degré, dans le cas d'une séquence rapportée avec incise médiane qui récupère rapidement la source énonciative, c'est-à-dire, non pas après toute la séquence rapportée comme dans le cas précédent, mais juste après une partie de cette séquence. Dans ce cas, on peut penser que la manipulation de L1 est moins forte que dans le cas de l'incise finale. L'ingérence de L1 ne concerne donc que le segment antéposé à l'incise donné début par le rapporteur comme appartenant à son discours avant la récupération de la source par l'incise et les guillemets.

Au niveau de la construction de l'éthos, le Locuteur L1, en faisant mine que le segment qui précède l'incise est intégré dans son propre discours, construit lui-même un éthos de l2, auquel il renonce rapidement au profit du

lecteur qui interprète le segment récupéré considéré dès lors comme appartenant au plan d'énonciation consacré à l2. La réinterprétation du segment est faite exclusivement par le lecteur :

> Exemple 162 :
>
> Lors d'une de ces toutes premières sessions de formation continue, Ahmed Abbadi, alors directeur des affaires islamiques au ministère des Habous (du culte), tient un discours qui méduse l'assistance composée d'imams plus ou moins jeunes et de grands oulémas. ["Sortez, parlez avec les gens, comprenez leurs douleurs, leurs bonheurs et ce qui les fait vibrer, tonne le professeur Abbadi. Sachez que Knive veut dire couteau, naika renvoie à balafre et scoud veut dire joint ou pétard. Chers frères et sœurs, si vous n'arrivez pas à comprendre ce langage, c'est que vous êtes out, c'est-à-dire complètement déconnectés de la réalité."] (*Bladi. net*, 13 mai 2007)

Dans l'exemple ci-dessus, le Dcé est introduit sur le mode allocutive, où le locuteur L2 s'adresse à un « tu /vous ». Dans le cas d'une double adresse où le locuteur l2 ne se réfère pas à lui-même dans l'énoncé, l'éthos construit sera celui qu'il projette de lui-même dans son énonciation.

Le segment *« Sortez, parlez avec les gens, comprenez leurs douleurs, leurs bonheurs et ce qui les fait vibrer »* qui précède l'incise est ressenti comme relevant d'abord du Dct, le locuteur L1 projette l'éthos d'une personne qui donne des prescriptions, mais rapidement en annonçant la source, le discours est réattribué à l2. Le Dcé sera analysé donc tout normalement après la réattribution du segment.

Le locuteur l2 dans la situation d'énonciation d'origine, s'adresse à un auditoire composé d'imams et d'oulémas lors d'une des séances de formation décidées par l'état suite aux attentats de 2016. Dans cette mise en scène énonciative, le locuteur l2 projette l'éthos du « formateur/réformateur » autorisé qui s'il parle, c'est en tant que personne détenant un pouvoir de savoir. Cela est clairement entendu dans la modalité injonctive de son discours comme le laisse voir les verbes à l'impératif.

Dans la nouvelle situation d'énonciation, c'est un locuteur/scripteur qui s'adresse à un lecteur. Le discours de l2 est mis par conséquent à la disposition du grand public. Et l'image projetée n'est plus celle du formateur/réformateur. Une autre image lui sera substituée au du moins adjointe, celle qui se construirait dans l'interaction du lecteur avec les discours de L1 et l2

Dans sa stratégie argumentative qui vise la défense de la darija, les dires de l2 émanent d'un type de discours particulier, il s'agit d'un discours religieux défini par les deux pôles de la scène englobante (voir supra III. 2. 3) : le locuteur l2 présenté comme directeur des affaires islamiques et l'auditoire composé d'imams et d'oulémas. Le détachement de ce discours religieux de sa situation d'origine à l'adresse du lecteur/grand public ne serait pas sans conséquences. Il s'agit d'une part de contrebalancer le discours religieux auquel recourent souvent les adversaires ; la visée argumentative de L1 se trouve donc légitimée sur la base de valeurs partagées caractérisées par leur poids contraignant. Le lecteur peut voir en l2 donc l'image du religieux qui défend la darija ; d'autre part l'emploi autonymique de mots « kniv », « naika », « scoud », peut être expliqué comme un discours sur la langue, un métadiscours qui reflète dans l'esprit du lecteur l'image du religieux linguiste capable de prendre la langue comme objet d'analyse. Plus est, l'appartenance de ces mots au registre populaire, serait vue par le lecteur comme une volonté de l2 de se montrer en personne qui vit parmi le peuple contrairement aux imams et aux oulémas qu'il accuse d'être retranchés dans leur tour d'ivoire loin des soucis de la société.

L'éthos construit pour L2 dans cette séquence de DR, et doublé d'une posture de sur-énonciation. La situation surplombante du locuteur cité est clairement définie à travers le désignateur et la caractérisation de l'acte de parole incarné par la formule « tient un discours ». Le désignateur présente l2 comme une figure d'autorité relevant de la haute sphère religieuse, et le verbe « méduser » décrivant l'acte de parole laisse voir un sentiment d'admiration chez L1 vis-à-vis de l2.

Outre ce parallèle que nous pouvons établir entre l'éthos positif attribué à l2 et sa posture de sur-énonciateur, nous pouvons dire que l'incise médiane permet à L1 de s'ingérer d'une manière ou d'une autre dans la construction de l'éthos de l2, du moins par une manipulation initiale.

Un autre exemple illustre cet effet de l'incise médiane :

Sous la rubrique *courrier de l'Atlas, Bladi.net* publie un article sous le titre *« la darija une langue qui déchaine les passions* ». Le titre présuppose dès l'abord que la darija est une langue. L'article avance donc une réalité qui ne peut être remise en cause. Ce qui montre déjà l'orientation argumentatif de l'article et du journal, puisque les courriers des lecteurs avant leur publication, sont « sélectionnés par les journalistes en charge de la rubrique et conditionnés par le journal » (Hubé, 2008, p. 100)

L'article note une abondance du DR direct, ce qui révèle le caractère objectivant du discours de ce journal et une tendance à la littéralité, comme dans l'exemple suivant :

> Exemple 163 :
>
> Comment expliquez-vous dans ce cas que les défenseurs du dialecte marocain soient presque tous francophones quand ils ne sont pas français ou américains ? **[**"Ils n'ont pas tout à fait tort, reconnaît Redouane Erramdani, pourtant arabophone accompli et "darijophone" convaincu. Un Français ou un francophone ne subit pas la sacralité excessive de la langue arabe classique. Il aura donc moins de mal à transgresser le tabou et à questionner la langue d'une manière objective ou académique."**]** (*Bladi.net,* 13 mai 2007)

Dans cette mise en scène énonciative, le locuteur-scripteur du courrier met en place un simulacre de dialogue ou le locuteur l2 semble répondre à une question fictive.

Le locuteur l2 est présenté dans le corps de l'article comme journaliste à l'hebdomadaire Nichane, le premier à faire de l'usage du dialecte marocain un positionnement éditorial. Le Dct indique également que si le journaliste parle, c'est en connaissance de cause. L'information donnée sur sa compétence en

arabe classique ne laisse aucun prétexte à ses adversaires qui pourraient expliquer sa position sur la darija par sa faiblesse linguistique. Cependant, chez ce journalise, le domaine des convictions l'emporte sur le domaine des compétences, puisqu'il préfère sa conviction en tant que défenseur de la darija même s'il maitrise l'arabe classique. Le journaliste est présenté/vu comme un homme de principe intransigeant qui n'abandonne pas ses convictions pour quelques raisons qu'elles soient.

Dans ce dialogue fictif, le journaliste est mis à l'épreuve, puisqu'il doit répondre à une question qui véhicule un argument *ad hominem*, où l'on s'attaque aux défenseurs de la darija en réactivant le stéréotype du « francophone marocain traitre ».

Dans la séquence rapportée, la première assertion négative qui précède l'incise est ressentie à la première lecture, comme intégrée dans le Dct. La récupération de la source réattribue l'assertion à l2 qui se donne comme une reconnaissance de sa part de la validité du stéréotype négatif qu'on lui colle, reconnaissance confirmée aussi par le scripteur, dans l'incise, à travers le verbe de l'incise « reconnaitre ». Le sémantisme de ce verbe laisse voir l'acte de l'énonciation véhiculé par l'assertion, comme blâmable ; ce qui place L1 dans une position de sur-énonciateur par rapport à l2 qui se trouve du coup, mis dans une situation d'infériorité.

Les propos qui suivent l'incise font un tournant dans la posture énonciative de l2, car elles montrent que la première assertion n'est que la première proposition d'une concession où l2 va plus rapidement se mettre sur le défensif en adoptant un point de vue surplombant celui du scripteur, de sorte qu'il prenne en finale, une position de sur-énonciateur. Le locuteur L1 se trouve donc en posture de sous-énonciation.

En effet, sur le plan de la construction de l'éthos, et après la récupération de la source énonciative, le locuteur l2 laisse voir *le francophone* sous un jour positif ; il s'agit d'un être émancipé du poids de la norme, capable de transgresser les interdits avec bravoure. En prenant les contre-pieds d'une doxa

qui sacralise la langue, il lui substitue le raisonnement scientifique méthodique et objectif, faisant entendre par là, le caractère irrationnel et archaïque des croyances de ses adversaires.

Le locuteur de la séquence rapportée tourne ainsi le stéréotype négatif de « francophone traitre » sur sa face positive de « francophone rationnel, ouvert et moderne »

Ainsi donc se dessine l'identité de l2 dans un processus de co-construction opéré par le rapporteur, via les éléments de l'éthos prédiscursif du Dct, et par le lecteur, via son réinterprétation de la séquence rapportée. Mais cette interprétation ne peut être réalisée que si le scripteur imagine un lecteur qui corresponde à ses attentes. C'est un lecteur qui doit disposer au moins de quelques connaissances de base en anthropologie, un lecteur qui suit le débat linguistique se déroulant au Maroc. Il s'agit donc de l'éthos d'un lecteur sélectionné, cultivé et conscient.

I.4. Le discours direct avec citation encadrée

Certaines occurrences de DD présentent une citation encadrée par le Dct. Celui-ci occupe simultanément une position initiale et une position finale :

> Exemple 164 :
>
> Simon Lévy, linguiste et directeur du Musée du judaïsme marocain, juge que cette situation n'est nullement nouvelle. Il nous rappelle à juste titre que la création artistique a été faite en darija pendant plusieurs siècles. « Le zajal, le malhoun, ce sont des expressions artistiques qui se sont toujours faites en darija », explique M. Lévy. Zhor Rehihil, conservatrice au même musée (*Bladi.net*, 11 mai 2007)

Dans l'exemple ci-dessus, le segment antéposé « Simon Lévy,…siècles » s'associe à l'incise finale « explique M. Lévy » pour introduire le Dcé. Si dans les cas des DD avec incise finale, le locuteur L1 crée l'illusion d'une intégration de la séquence rapportée dans son propre discours, la présence d'une partie de Dct dans la position initiale empêche cette lecture, car l'origine énonciative est citée d'avance. Et on ne peut parler dans ce cas, d'une récupération de la source.

La manipulation de L1 par le biais de l'incise est bloquée. Mais cela n'empêche pas de constater que dans notre cas, cette forme de Dct sert un double enjeu de L1 : d'une part, le segment antéposé qui se compose d'une série de DI, permet au locuteur-scripteur L1 une résomption ou un rapport approximatif des dires de l2 ; d'autre part, l'incise finale lui permet de préciser son rôle de rapporteur objectif et de donner plus d'indications sur la source énonciative. Si l'on prend en compte la manipulation annulée de L1 dans le Dcé, on peut ranger cette forme de DD à côté des formes introduites normalement par une formule introductive antéposée. Quant aux effets de discours ayant trait à la construction de l'éthos et la circonscription des postures énonciatives, on constatera que l'élaboration de l'éthos positif de l2 se fait toujours à travers un point de vue surplombant par rapport à L1.

Le Dct antéposé permet à L1, notamment par les possibilités de reformulation qu'offrent les DI[9] au niveau de la subordonnée, de construire à sa guise l'éthos de l2. En effet, le locuteur cité y est présenté comme une personne qui « juge » ; l'emploi du verbe « juger » lui octroie de ce fait une certaine autorité d'évaluation du discours des adversaires, mais c'est aussi une personne qui « rappelle » un discours ayant fait l'objet d'une ou de plusieurs transmissions antérieures. Le verbe « rappeler » permet de porter un regard critique sur le comportement des opposants à la darija, ceux-ci n'écoutent pas, n'assimilent pas ou oublient l'évidence historique qui caractérise la darija malgré les nombreuses répétitions. Le locuteur l2 est institué en prêcheur qui répète le même discours pour ceux qui ne croient pas encore. L'autorité que laisse voir les deux verbes introducteurs est renforcée davantage par le choix des désignateurs de la source énonciative. En effet, le Dct donne des indications sur celui qui sera le locuteur du DR direct, il s'agit de Simon Lévy, présenté d'abord comme linguiste, et en ensuite comme directeur d'un musée, institution chargée d'acquérir, de conserver, d'exposer, et de transmettre le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité. Donc, en plus son autorité d'homme de science, L2 se voit doté d'un

[9] Pour plus de détail sur l'ingérence de L1 dans la construction de l'éthos de l2 par le biais de la reformulation, voir la section consacrée au DI.

autre trait valorisant, celui de sa fonction institutionnelle. Plus est, le désignateur « M. lévy » qui est composé du titre de civilité « Monsieur » et du patronyme « lévy », témoigne d'une attitude de respect envers L1 et le met dans une position surplombante. L'autorité que confèrent les éthos à l2 et le choix de la dénomination permettent comme on le voit de l'ériger en sur-énonciateur.

La lecture du segment citant peut révéler d'autre éthos. Si l'on part de la nomination, on peut constater que l2 est désigné par le nom et le prénom, il s'agit d'une nomination qui dévoile l'identité sociale du locuteur-source. En fait, on peut facilement deviner que l2 est un juif. Mais le désignateur en dit plus : il s'agit d'un juif marocain chargé d'une fonction ; autrement dit, le Dct, projette l'image d'un citoyen jouissant d'un droit civil, celui de l'accès à une fonction publique. Le mot « judaïsme » confirme davantage l'identité sociale collective de l2, mais il correspond aussi à un topos qui véhicule des représentations idéologiques contradictoires fondées tantôt sur le stéréotype du juif persécuté victime de la Choah, tantôt sur celui du juif occupant et méchant. Ce qui importe ici, sont les éthos que L1 semble vouloir projeter. En effet, en donnant une existence discursive au juif, le locuteur L1 laisse voir l'éthos d'une personne imprégnée de valeurs de tolérance envers l'autre différent, mais en même temps il laisse voir la figure d'une personne provocatrice pour les adversaires qui se nourrissent du stéréotype négatif du « juif ».

Plus est, le scripteur-locuteur L1, tout en donnant une existence discursive au « juif », il lui octroie le droit à la parole à travers des propos rapportés authentiques. Le locuteur L1 projette ainsi à l'avis du lecteur l'image de journalistes qui respectent le droit d'expression et qui œuvrent à le concrétiser sans ménage, en faisant entendre la voix du « juif ».

Dans la séquence rapportée, le locuteur l2 met en place un discours qui relève plutôt de l'histoire d'un genre artistique, celui de la chanson marocaine. Si l2 parle de l'art, c'est seulement en tant qu'arrière-plan sur lequel se greffe la problématique de la darija et qui fait l'objet de conflit des légitimités. En effet, la proposition relative « *qui se sont toujours faites en darija* » fait entendre la voix

de l'Histoire dont le poids doxique à de grandes conséquences sur l'orientation argumentative du discours. En ayant accès à la parole et en se réclamant de l'Histoire, le locuteur l2 fait d'une pierre deux coups, d'une part, il permet au lecteur de voir l'image de l'historien engagé dans l'affaire de la cité, et d'autre part, d'asseoir sa position sur une légitimité

Mais à qui s'adresse le locuteur L1 ? On peut penser qu'il s'adresse d'abord à un lecteur type marocain francophone avec qui il partage le même système de valeurs. Mais le fait de donner la parole à un l2 dont l'identité sociale le présente comme « juif », nous donne tout le droit de penser que le locuteur imagine aussi la présence d'un lectorat francophone qui appartient au camp adverse, et que ce sont ceux-là même qui semblent faire l'objet de provocation prémédité par L1 lorsqu'il donne le droit de s'exprimer à un « juif ».

L'éthos construit de l2, à savoir, celui de « l'historien » engagé dans les problématiques de son pays, et les éthos d'un L1 imprégné de valeurs de tolérance et de respect des droits d'expression se fondent tous sur une doxa globale et systématisable, celle de la tradition démocratique érigée sur des valeurs communes universellement reconnues. Le locuteur-scripteur projette au finale donc l'image de personnes démocrates en s'appuyant sur les images précédentes comme étant des attributs de la première.

Dans l'enjeu de la présentation de soi, le locuteur L1 s'efface donc derrière les paroles authentiques d'une personne jouissant d'autorités de toute sorte, et cela dans un discours complètement désembrayé et sans la moindre trace de subjectivité (absence d'embrayeurs et de subjectivèmes). Ainsi sans s'ingérer dans le Dcé, il laisse au lecteur l'autonomie au moins apparente de construire des images de l2.

II. Le discours mixte avec « que »

Le même phénomène est remarqué avec les séquences entre guillemets introduites avec la conjonction « *que* », du fait de son quasi-ressemblance avec le DD rapporté proprement dit. En effet, bien que la conjonction « *que* » soit un indice de reformulation, les séquences qu'elle régit représentent, comme le note

Biardka (2012) (voir *supra* II.5.2), un degré minimum de reformulation. Le comportement de ces séquences au niveau des postures énonciatives et de la construction de l'éthos serait proche de celui des DD. C'est ce qu'on remarque dans les segments avec déictiques non transposés :

> Exemple 165 :
>
> Le communiqué du publicitaire explique que « des articles de presse et des prises de position ont totalement dénaturé **mes** déclarations en utilisant des propos fallacieux et mensongers **m'**accusant notamment de renier l'identité arabe et islamique du Maroc et de vouloir retirer l'enseignement religieux de l'école ». (*Médias24*, 13 novembre 2013)

Les propos rapportés dans cet exemple, conservent les paroles d'origine de l2, les pronoms personnels et les pronoms possessifs (en gras) ne sont pas transposés. La différence entre ces formes et les DD est presque imperceptible. La conjonction « *que* » introduisant le segment entre guillemets ne permet qu'une reformulation ultra-minimale. C'est ce qui nous mène à dire que l'ingérence du locuteur citant L1 dans le moulage de l'éthos de l2 est, elle aussi, ultra-minimale. Le lecteur se voit octroyé par contrecoup une marge ultra-maximale dans le façonnement de l'image du locuteur cité.

Dans cet extrait, L2 (Noureddine Ayouch) se trouve sur la défensive contre les violentes protestations de ses adversaires suite à la divulgation des recommandations issues des travaux d'un colloque sur l'introduction de la darija à l'école, mais la source énonciative, en l'occurrence le communiqué mis en scène par L1, donne toute leur importance aux paroles de l2 du fait du poids médiatique imposant qu'elle permet. Le retranchement du journaliste derrière des paroles authentiques fortement médiatisées le met en posture de sous-énonciateur par rapport à l2 qui se trouve dans une situation de sur-énonciateur. Cependant, on peut penser que la posture du scripteur rapporteur n'est pas affirmée dans toute sa complétude du fait de la faible intervention de L1 dans le discours de l2 par le biais de la conjonction *que* qui permet une certaine intégration, quoique ultra-minimale, des propos du locuteur cité dans le discours du locuteur citant.

Quant à la construction de l'éthos, Noureddine Ayouch à tendance à s'affirmer dans ses propos à travers les pronoms « me » et « mes » face à un adversaire pluriel « des articles de presse », « des prises de positions ». La confrontation prend donc la forme d'un duel entre « un héros » singulier et un adversaire puissant et solidaires qui tire sa force du poids du nombre ou de l'autorité des médias. L'image du héros s'affirme encore plus par le maintien en anonymat de la source dont émanent les articles de presse et les prises de position ; éviter de nommer ses adversaires est une manière de les dévaloriser. Cette dévalorisation est accentuée encore plus par l'emploi des articles indéfinis « des ». Noureddine Ayouch poursuit la disqualification de ses détracteurs par l'emploi des subjectivèmes « dénaturer », « accuser », fallacieux » et « mensongers ». Le verbe « dénaturer » présuppose la vérité des déclarations de Ayouch et la fausseté des dires des adversaires qui ne sont donc à ses yeux que des allégations. Le lecteur peut alors construire l'image d'un adversaire malhonnête et falsificateur. Les adjectifs axiologiques « fallacieux » et « mensongers » montrent la volonté de Ayouch de présenter ses détracteurs comme des personnes trompeuses et menteuses. Le verbe « accuser » avec un « je » comme complément d'objet, présuppose l'innocence de ce dernier et plaque aux adversaires l'éthos d'« accusateurs » sans preuves. Le locuteur l2 se présente alors en personne innocente de toute tentative de porter préjudice à l'identité et à la religion des marocains par le contenu des recommandations du colloque organisé sur la darija. En effet, Ayouch en disant « mes », assume ses déclarations, mais il s'en démarque des interprétations que leur donnent les opposants à la darija. Ainsi le « je » projette-il l'image de l'homme courageux qui ne se dérobe pas à ses déclarations, mais qui refuse les interprétations fallacieuses.

L'identité projetée par Ayouch de soi-même et l'identité construite pour ses adversaires seraient en grande part l'apanage du lecteur, y compris l'analyste du discours, car en apparence, le locuteur-scripteur n'intervient que peu dans le façonnement des éthos, mais les deux identités restent en finale, celles voulues par le locuteur-scripteur qui, tout en se cachant derrière l'authenticité apparente

que lui permettent les guillemets et la non transposition du segment rapporté, oriente la construction des éthos : éthos positif pour Ayouch et éthos négatif pour les adversaires.

Certaines de ces citations-reproductions véhiculent des propos neutralisés, comme dans l'exemple suivant :

> Exemple 166 :
>
> « Le zajal, le malhoun, ce sont des expressions artistiques qui se sont toujours faites en darija », explique M. Lévy. Zhor Rehihil, conservatrice au même musée, [ajoute que, « depuis le XIème siècle, les juifs écrivaient en judéo-marocain. On a des textes rédigés par des rabbins qui sont des descriptions de la vie politique, religieuse, économique des communautés de Rabat, Fès… Ce sont des textes en darija écrits en caractères hébraïques ».] (*Bladi. Net*, 11 mai 2007)

Dans cet extrait, les paroles rapportées sont reproduites, sauf qu'il n'y figure pas d'éléments transposables (déictiques, pronoms personnels, temps verbaux, etc.). On peut dire que la reproduction/ littéralité est maximale, sans toutefois être complète. Par conséquent l'ingérence du locuteur citant dans la construction de l'éthos de l2 est minimale. La quasi-autonomie énonciative du segment cité laisse au lecteur presque toute la responsabilité de représentation de l'éthos de l2.

L'article source de la séquence met l'accent sur la grande ampleur prise par la darija au XX s. dans différents domaines. Selon l'auteur de l'article, la grande place dont jouit cet idiome remonte bien loin dans l'histoire.

Dans cette séquence mixte, il paraît que la locutrice cité l2 figure avec le locuteur rapporté du DD qui précède, dans la même situation de communication d'origine comme on peut le comprendre par l'emploi du verbe introducteur « ajouter ». D'après ce verbe, il semble que l2 en insistant sur l'historicité de la darija, s'inscrit dans le même avis de M. Lévy, mais avec plus de précision. En effet, en donnant une date, elle fait pousser l'histoire de la darija plus loin dans le temps, et cela semble une réponse implicite à ceux qui disent que l'arabe parlé au Maroc au début, était la *fosha*. Mentionner l'existence de textes anciens écrits en darija, c'est les présenter comme des documents fossiles révélant des secrets

occultes, ce sont les preuves d'une vérité concrète que tente de montrer la locutrice, ce qui laisse voir la figure non seulement de l'« historien », mais de l'« archéologue » qui remonte le temps en vue d'éclairer ce qui veut l'entendre, sur la vie passée de la darija. Outre cette légitimité historique que la conservatrice du musée laisse entendre, le fait de mentionner la présence de deux objets qui paraîssent irréconciliables, à savoir la transcription hébraïque et la darija, peut être lu comme un acte symbolique renvoyant à l'esprit de cohabitation et de tolérance dans une société où la présence juive est une partie prenante. Par ricochet, la locutrice se laisse voir par le lecteur comme l'exemple du marocain tolérant capable de vivre en harmonie avec l'autre.

D'un autre côté, la locutrice présente la darija comme une langue savante capable de véhiculer des savoirs dans diverses disciplines, répondant ainsi à ceux qui disent que la darija est une langue vulgaire cantonné dans l'oralité. De ce fait, elle se montre aussi capable de faire des classements de documents selon les domaines de savoirs, donnant ainsi l'image d'intellectuel doté de la capacité de discernement scientifique et d'outils d'analyse.

En somme, le lecteur peut, à partir de la séquence rapportée offerte par le locuteur-scripteur, construire pour la locutrice l'image de l'historienne archéologue, de la femme cultivée dotée d'un esprit de tolérance et du vivre ensemble dans un environnement de diversité sociale.

L'éthos résultant serait presque la représentation exclusive du lecteur, alors que la contribution du locuteur-rapporteur serait minimale.

Sur le plan des postures énonciatives, la faible intervention de L1 dans le Dcé, permet à l2 de garder une grande part d'individualité et d'authenticité. Cette situation, doublée de son autorité d'expert, le met en posture de sur-énonciation.

Le locuteur-scripteur, en s'effaçant derrière un discours presque objectivant d'une autorité, laisse apparaître un éthos positif de l2, tout en adoptant par contrecoup une situation de sous-énonciateur, ce qui sert parfaitement son enjeu de crédibilité et par la suite sa stratégie argumentative.

III. Le discours libre mixte (DLM)

Dans notre corpus, nous avons pu repérer une occurrence de DR doté d'une formule introductive. Le Dct non transposé est séparé du Dcé par les deux - points, mais non typographié (absence des guillemets). Dans cette forme de DR, même si la rupture syntaxique et la rupture énonciative sont clairement précisées, le rapport approximatif des dires et l'absence des guillemets les rangent parmi les reformulations. La rareté de ces occurrence ne nous empêche pas de les traiter dans notre analyse, vu le rapport qu'ils entretiennent avec les autres formes de DR au niveau de la construction de l'éthos :

> Exemple 167 :
>
> Un journalisme au rabais ? [La directrice de l'ISIC balaye ces accusations d'un revers de main. Un journal populaire et de qualité a toujours sa place dans notre paysage médiatique. La darija n'est qu'un outil et, encore une fois, c'est la véritable langue de communication, celle que tous les Marocains partagent] (*La Vie Eco*, le 9 juin, 2006)

Comme nous pouvons le constater, ce segment du DR est introduit par un discours narrativisé résumant approximativement les propos du Dcé avec absence des guillemets. Ce sont deux marques de reformulation qui, doublées d'une non transposition simulée du pronom possessif « notre », permet de dire avec Biardka (2012), que la reformulation est saisie par rapport au moment de lecture. C'est-à- dire, le Dcé fait partie de l'actualité du lecteur (p. 415). Ce qui, à notre sens, permet à ce dernier de participer activement dans l'élaboration de l'éthos du locuteur rapporté, mais sans toutefois atteindre l'autonomie que confère le DD ou le discours mixte avec « *que »,* puisque la littéralité est plus prononcée dans ces deux derniers cas.

Dans cette séquence, le locuteur-scripteur L1 mentionne la source énonciative par la place sociale qu'elle occupe hors discours. Elle est la directrice de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC). Cela la pose donc comme autorité discursive par rapport à laquelle L1 se positionne. L'expression métaphorique « *balaye ces accusations d'un revers de main* », qui caractérise l'acte de parole révèle une certaine admiration vis-à-vis

des dires de la locutrice l2. Le complément «un revers de main » qui rappelle la victoire finale du héros contre son adversaire dans les joutes de conte, fait de l'énonciation de l2 un acte d'héroïsme. La mise en place d'une autorité discursive par L1 et l'admiration affichée envers ses paroles place la locutrice en posture de sur-énonciateur malgré l'intervention opérée par le scripteur dans ses propos par le biais de la reformulation. Le point de vue du locuteur-scripteur se trouve alors dans une situation inférieure par rapport à celui de l2.

La posture de sur-énonciation adoptée par la locutrice l2 est doublée d'un éthos positif co-construit par le locuteur-rapporteur et par le lecteur. La participation du lecteur dans le façonnement de l'image du locuteur cité donne plus crédibilité aux dires du scripteur qui dans son article tente de montrer le progrès opéré par la presse écrite en darija dans le champ médiatique marocain. Le discours de la directrice de l'ISIC est présenté dans un dialogue simulé sur le mode libre, il s'agit d'une réponse à une question du scripteur, rapportant un point de vue qui dévalorise les journaux écrits en darija. La stratégie de réfutation du point de vue des adversaires consiste à valoriser la source d'où émane le discours qui s'y oppose. Cette image positive du locuteur cité est attribuée d'abord par le scripteur lui-même dans son Dct, aussi bien à travers le choix du désignateur qu'à travers le sémantisme du verbe introduisant l'acte de parole. La désignation de la locutrice par son activité professionnelle comme étant la directrice d'une instance journalistique crée une personne autorisée et légitimée à prendre la parole. Le verbe « balayer » permet en même temps d'émettre un jugement négatif sur le discours de ceux qui s'opposent à la darija en présupposant la saleté et la malpropreté de leurs accusations, et un jugement positif sur l'acte de parole de la locutrice qu'il présente comme une opération de nettoyage. Ce jugement positif affermit la posture de sur-énonciation de la directrice de l'ISIC et la pose par le fait même, en personne dotée d'un esprit sain et propre, contrairement à l'esprit vicié des adversaires. Si le verbe *balayer* porte dans son sémantisme le présupposé de « saleté », il a aussi le sens de « rejeter » ou de « repousser » les propos des opposants. Le complément circonstanciel de manière « un revers de main » indique l'aisance et la

compétence de la locutrice de battre en brèche les allégations de ceux qui minimisent la valeur des journaux écrits en darija. Le locuteur-scripteur la présente donc en personne pourvue d'une grande compétence d'argumentation, notamment celle de réfutation.

Si les éthos construits dans le Dct sont présentés « exclusivement » par le locuteur-rapporteur, ceux du Dcé sont produits conjointement et par le scripteur et par le lecteur, car le DR qui paraît, à la première vue comme relevant d'un DD, perd relativement de son autonomie énonciative du fait de l'absence des guillemets et de la résomption des dires effectués par le Dct, et cela au profit de L1 qui s'octroie par conséquent, le droit de participer activement à l'élaboration de l'éthos de l2.

Le Dcé est coproduit sous une forme proche de celle d'un énoncé générique où le présent du verbe « avoir » couplé au complément circonstanciel de temps « *toujours* » place les propos de la locutrice 12 dans le domaine des vérités absolues. La directrice de l'ISIC paraît comme une personne sûre d'elle et de la justesse de ses propos. L'argumentation tend donc vers l'idéalisation de la darija, notamment avec l'expression hyperbolique « *la véritable langue de communication* » qui sous-entend que les autres langues ne sont pas de véritables langues de communication. Bien sûr, la locutrice fait allusion à l'arabe classique qu'elle exclue en s'appuyant sur le topos du *nombre*. En effet, en se référant au poids de la totalité « *tous les marocains* », la locutrice légitime ses propos et se pose aux yeux du lecteur, comme défenseur légitimé à soutenir la cause de la darija.

Si le Dcé paraît comme une coproduction du locuteur L1 et du locuteur l2, l'éthos positif qui en découle est le résultat d'une co-construction opérée par L1 et le lecteur qui, en dépit de la reformulation due à la mixité du discours, garde une certaine autonomie d'interprétation. Cependant, l'implication de L2 dans la construction de cet éthos est plus forte de celle qu'il affiche dans le discours mixte avec « que ». Cet effacement du vouloir dire du Dcé à travers lequel s'énonce l'éthos positif de l2 est accompagné paradoxalement d'une posture de

sous énonciateur de L1 qui adopte le plus souvent une posture de sur-énonciateur lorsqu'il s'ingère dans le DR.

IV. Le discours indirect libre neutralisé (DILN)

Les occurrences du discours indirect libre neutralisé sont relativement nombreuses dans notre corpus. Vu leur statut intermédiaire entre le DLM et le DIL, ces formes de DR dont les ajustements temporels et déictiques sont annulés, attestent d'une relative indépendance du cadre énonciatif du Dcé, car n'est pas intégré complètement dans celui du Dct à l'instar du DIL. Le locuteur cité garde par conséquent une certaine marge d'individualité qui impacte les postures des locuteurs et la construction des éthos.

Dans un article publié dans *Médias 24* sous le titre « polémique sur la darija les sept clés pour comprendre », le locuteur-scripteur met l'accent sur le débat qui se déroule entre les intellectuels sur l'introduction de la darija à l'école. L'article rapporte surtout les propos des défenseurs de l'arabe classique, et à un moindre degré ceux des défenseurs de la darija, comme dans cet extrait :

> Exemple 168 :
>
> Ce statu quo, tout comme la posture de certains intellectuels, donnent raison à l'Egyptien Mostapha Safouan. Pour lui, **« la stigmatisation des langues vernaculaires a servi les despotes, puisqu'elle a isolé le peuple de l'accès au savoir, de la pensée, des débats et de la possibilité de s'exprimer. Cette stigmatisation constitue le principal facteur de blocage des sociétés arabes ». Le parallèle avec la clôture de l'Ijtihad est évident**
>
> [Le colonisateur, rappelle-t-il, n'a pas agi différemment puisqu'il a lui aussi stigmatisé les dialectes, les présentant comme incapables de servir de vecteurs à la pensée, à la création de haut niveau, ce qui était un moyen commode de dominer les populations.] (*Médias 24*, Le 25 novembre 2013)

Dans cet exemple, le scripteur met en scène le discours d'un locuteur l2 désigné par un « il » non identifié, qui est une reprise anaphorique de « l'égyptien Mostapha Safouan ». Si le locuteur-source n'est pas identifié, il est pourtant identifiable par le lecteur dans l'environnement immédiat du DD dans lequel le locuteur journaliste présente l'éthos prédiscursif de l2 en le désignant par le nom

et le prénom, avec en plus, une indication sur sa nationalité ; il s'agit d'un étranger est plus précisément d'un arabe égyptien. En effet, rapporter le discours d'un étranger appartenant à un pays de la même sphère culturel arabe, l'Egypte en l'occurrence, considéré depuis longtemps comme le bastion de l'arabité dans le monde, ne peut que servir efficacement l'intention argumentative du scripteurs-locuteur. Celui-ci présente de ce fait, le refus de l'arabe classique comme un phénomène qui dépasse le cadre local du Maroc, il s'agit d'un phénomène généralisé qui touche même les prétendus comme purs arabes. L'identification du locuteur source par une nationalité particulière, appuyée par la relative individualité de son discours – ce qui donne plus de poids à son point de vue - lui confère une position confortable de sur-énonciateur et participe de la construction de son éthos discursif. Il s'agit dans cet exemple, d'une remise en cause du stéréotype de *l'égyptien panarabiste* véhiculé par l'imaginaire de l'arabité, ce qui laisse voir l'image contraire de l'égyptien anti-panarabiste, qui défend les spécificités linguistiques locales des pays.

L'absence des guillemets dans ce segment, la résomption de la parole due à l'emploi du verbe *rappeler*[10] et la neutralisation des déictiques font valoir l'effet de reformulation. Or, la présence de l'incise laisse d'un autre côté, sentir un effet de littéralité perceptible sur l'ensemble de la séquence, mais qui reste moins forte que celle observée dans le cas du DLM, du fait de la non transposition de Dcé.

Le locuteur-scripteur y établit une analogie entre le traitement dégradant de la darija par le colonisateur et le traitement des despotes arabes auquel il a consacré la modalisation en discours second (en gras) qui précède. Dans la séquence rapportée du DLM, Il paraît que le locuteur-scripteur met l'accent sur l'essentiel des dires de l2, qui décrivent le rapport du colonisateur avec les dialectes locaux. Les mots utilisés dans cette co-production sont révélateurs quant à la construction de l'éthos. C'est ce qu'on peut voir dans l'usage du

[10] On peut penser que le rappel des dires d'autrui se fait le plus souvent sous la forme de résumé, surtout lorsque les paroles d'origine sont très longues. Alors que l'économie de langage impose au journaliste/scripteur d'abréger les propos rapportés.

mot « colonisateur » qui est un terme évocateur d'une mémoire discursive, c'est un terme dénonciateur chargé d'histoire. Le locuteur du DR dénonce les manœuvres et les agissements du colonisateur qui écarte les dialectes pour servir ses stratégies de domination. Le Dcé projette ainsi l'image du résistant qui appelle à l'émancipation et à la lutte contre l'esprit de domination hérité du colonisateur et incarné par les despotes arabes.

Le Dcé est présenté dans cette optique comme un discours de résistance, d'où émane l'éthos d'un résistant-type transnational, celui qui se soulève contre les tentatives de stigmatisation des dialectes locaux, y compris la darija. C'est un éthos qui est déduit d'une part du discours de Mustapha Safouan, partiellement revu par le locuteur-scripteur, et d'autre part, de l'éthos pré-discursif ayant trait à la nationalité du locuteur source. Tout se passe à travers la situation de sous-énonciation adoptée par le locuteur-scripteur.

V. Le discours indirect libre mixte verbalo-analytique (DILMVA)

Certaines formes de DR s'apparentent au DIL dans sa forme neutralisée que Biardzka (2012) range, à côté des discours indirects libres mixte (DILM), dans ce qu'il appelle *discours indirecte libres « verbalo-analytiques »* (voir *supra* II.5.7).

Cet article de *La Vie éco*, est publié à la UNE sous la rubrique *Culture*, à l'occasion de la parution d'un ouvrage collectif qui traite les conflits des langues au Maroc. Le titre du livre *« Maroc : la guerre des langues »* est repris dans le titre de l'article, ce qui montre clairement l'orientation argumentative de l'article. Le journaliste rapporte les points de vue de certains écrivains ayant participé à la rédaction du livre, comme dans les exemples (169) et (170) suivants :

Exemple 169 :

[Entre les deux, la darija a longtemps été ballottée. Méprisée par le francisant car langue indigène, elle a été rejetée par l'arabisant, car riche en emprunts à la langue française. Pourtant, *«l'apparition spontanée des emprunts français dans la conversation des Marocains constituait une preuve des évolutions,*

transformations, perturbations introduites par l'Occident», explique la sociolinguiste Zakia Iraqui Sinaceur.] (*La Vie éco*, 9 mars 2018)

Exemple 170 :

[Et non, *« la darija n'est certainement pas un arabe détérioré, pollué ou brisé. C'est une langue qui a ses propres structures et qui emprunte beaucoup à l'arabe, à l'amazigh et à d'autres langues »*, écrit le philosophe Abdou filali Ansari.] (*La Vie éco*, 9 mars 2018)

Les deux séquences sont composées d'un Dct dont l'acte de parole est représenté par le verbe « expliquer » et le verbe « écrire », et d'un Dct s'étalant sur tous les propos qui précèdent l'incise. L'absence des guillemets dans un Dcé introduit par un verbe de parole, et la neutralisation des ajustements temporels et déictiques mettent la séquence sur le plan de la reformulation. Cependant, la présence d'un îlot textuel à l'intérieur du Dcé restitue partiellement les paroles directes de l2. Le Dcé récupère une partie de sa littéralité, est-à-dire que l'intervention du locuteur citant dans les propos du locuteur rapporté ne s'étale pas sur l'ensemble de la séquence

Dans ces deux exemples, l'éthos projeté à partir des fragments hors guillemets est l'apanage du locuteur-scripteur puisque découlant des propos qu'il reformule. Par contre, l'éthos qui se dégage des propos entre guillemets est construit par le lecteur car celui-ci jouit d'une certaine autonomie interprétative en ayant affaire directement au discours de l2.

Dans la partie reformulée du premier exemple, L1 construit à l'adresse du lecteur l'éthos d'un adversaire qui refuse la darija à l'instar du colonisateur qui la méprise, c'est une association qui met les défenseurs de l'arabe sur le même plan avec le francisant. Le substantif défini « l'arabisant » est construit par le même mécanisme dérivationnel que celui de « le francisant ». Les deux substantifs mettent l'accent sur l'action et présentent les adversaires non pas comme des gens qui défendent l'arabe classique ou le français, mais comme des gens ayant tendance à arabiser /à franciser les marocains. L'adjonction de l'article défini au substantif présente les deux protagonistes comme deux entités bien déterminées, mues par un projet malsain. Si les défenseurs de la darija sont le plus souvent

accusés de collaborer au profit de la francophonie, la démarcation de l2 par rapport aux francisants et aux arabisants le présente comme défenseur nationaliste indépendant et émancipé des idéologies aussi bien arabisantes que francophones. Il s'agit d'image construite à travers le prisme du locuteur-scripteur. Dans la séquence mise entre guillemets le retrait de L1 permet au lecteur de construire lui-même l'éthos de l2. Dans ce fragment le locuteur rapporté répond à ceux qui taxent la darija d'« 'impureté » lexicale et tente d'expliquer la présence d'emprunts dans cet idiome en s'appuyant sur un savoir de connaissance objectivant qui relève des théories de l'évolution des langues. Pour l2, l'état actuel de la darija n'est que le résultat tout naturel de son évolution en contact avec d'autres langues, notamment avec le français. La séquence rapportée permet ainsi de construire l'image du sociolinguiste méthodique et cohérent, dont les paroles émanent d'un méta-énonciateur, la science en l'occurrence, détenteur d'une vérité indiscutable.

L'éthos positif construit par L1 dans la séquence reformulée, et par le lecteur dans la séquence reproduite entre guillemets, s'ajoute à l'éthos positif de « sociolinguiste » attribué à l2 dans le Dct, et confirme le statut de figure d'autorité de ce dernier. La position de sur-énonciateur se trouve de ce fait, déterminée.

La même remarque se dégage du deuxième exemple, sauf que dans ce cas, la littéralité l'emporte sur la reformulation, vu que seulement deux mots (« *et* » et « *non* ») - sans éléments transposables d'ailleurs - appartiennent au discours reformulé. La majeure partie est mise entre guillemets, c'est-à-dire que c'est au lecteur que revient la construction de l'éthos de l2. C'est un cas proche du discours mixte avec « que » ou seule la conjonction de subordination se trouve hors guillemets.

Si le locuteur-rapporteur intervient, c'est seulement dans le bref Dct, dans les deux mots hors guillemets et à travers la mise en scène du DR. En effet, à travers l'expression « et non », L1 exprime sa volonté de présenter l2 comme une personne qui refuse les allégations des adversaires et qui proteste contre les

tentatives dévalorisantes de la darija. C'est l'image du contestateur catégorique qui refuse sans détour. Dans le segment entre guillemets, un autre éthos de l2 est élaboré, non pas par L1 mais par le lecteur. En effet, dans un discours entre guillemets l'interprétation du lecteur peut confirmer l'éthos du Dct ou élaborer un nouvel éthos. Dans notre cas, l2 est présenté en sa qualité intellectuelle en tant que philosophe. L'article défini le présente comme philosophe connu. Plus est, le verbe introducteur « écrire » fait comprendre que l2 est un écrivain. Donc, le Dct met en avant le discours d'un locuteur dont le point de vue est imposant. Cependant, le Dcé semble émaner non pas de la philosophie, mais de la linguistique et plus spécifiquement de la lexicologie. Les propos de l2 ne sont plus ceux du philosophe dont le genre de discours impose un effacement énonciatif « devant la parole de vérité, dont il ne serait pas l'auteur-inventeur, mais seulement l'intercesseur » (Cossuta, cité dans Amossy, 2010). Il en résulte que l'image du philosophe ne semble pas être confirmée dans la séquence entre guillemets, mais une autre image s'y superpose, celle du linguiste-lexicologue engagé. En effet, l2 critique ici une opinion collective qui se nourrit d'une certaine représentation sociale qui voit la darija comme marquée d'une impureté lexicale qui la délégitime. C'est un éthos que peut construire un lecteur capable de distinguer les genres de discours.

Ce sont, comme dans le cas précédent des éthos positifs, qui viennent donner plus de poids au statut de figure d'autorité attribué à l2 présenté comme philosophe dans le Dct, ce qui lui assure une position surplombante. Or, dans ce cas, l'ingérence de L1 étant minimale par comparaison au cas précédent, la plupart des images de l2 sont construites par le lecteur.

Même remarque se dégage des rares cas de DLMVA figurant dans notre corpus, sauf que la littéralité du discours de l2 est plus remarquable, notamment avec la présence d'éléments non transposés comme dans ce cas où la littéralité est plus accentuée avec le pronom possessif « notre » :

> Si dans les années 70 les groupes célèbres, comme Nass El Ghiwane ou Lemchaheb, ont fait redécouvrir la poésie de ce dialecte en multipliant les métaphores, « notre darija est plus urbaine, plus terre-à-terre, moins poétisée,

elle est décomplexée » déclare Reda Allali, chanteur du groupe Hoba Hoba Spirit. (*Baldi.net*, 31 octobre 2007)

VI. Le discours indirect

Le DI est une forme qui se caractérise par la dépendance syntaxique et énonciative du Dcé au Dct. Les dires de l2 sont réduits aux dits. L1 reformule les propos cités de telle sorte que l2 est le plus souvent maintenu dans une situation de sous-énonciation. L1 est alors un sur-énonciateur. Cependant, dans le discours sur la darija dans la presse marocaine francophone, L1, en rapportant les dires des pro-darija à travers le DI, se met souvent en situation de sous-énonciateur, et s'il est sur-énonciateur, c'est par rapport à son propre discours.

La posture de sous-énonciation de L1 dans certains cas est due à la difficulté de L1 de faire entendre directement son point de vue. Le DI est donné comme réponse à une question qui atteste de l'ignorance d'un L1 dont le point de vue se trouve par conséquent dans une situation inférieure par rapport à celle de l2 :

Exemple 171 :

La darija est donc plus visible, revendiquée partout. Une question se pose alors. Est-ce que le phénomène est si nouveau que ça ? Et de quelle darija parlons-nous ?

Simon Lévy, linguiste et directeur du Musée du judaïsme marocain, juge que cette situation n'est nullement nouvelle. [Il nous rappelle à juste titre que la création artistique a été faite en darija pendant plusieurs siècles.] (*Bladi.net*, 11 mai 2007)

La subordonnée « la création artistique a été faite en darija pendant plusieurs siècles » est une réponse à la question « Est-ce un phénomène si nouveau ? » de L1 qui cherche une élucidation chez l2 supposé détenir une information que L1 ne possède pas. Ce dernier est donc mis en posture de sur-énonciateur.

Le DI peut être donné aussi, comme un témoignage auquel L1 fait appel pour faire entendre son point de vue :

Exemple 172 :

J'inviterai alors chacun à imiter Dante pour [témoigner que la darija, bien plus qu'une langue de communication strictement véhiculaire, est une langue d'expression, en mesure de révéler splendidement la singularité de chacun, et de verser dans le patrimoine commun les inventions singulières]. (*La Vie éco,* 11 mars, 2015)

Pour soutenir le point de vue exprimé dans le Dcé, L1 a besoin du témoignage de tout un chacun, il se montre de ce fait incapable à lui seul de mettre en avant son idée sans le renfort des autres, ce qui explique sa posture de sous-énonciateur. Dans d'autres cas, L1 place l2 dans une posture surplombante en le présentant comme figure d'autorité tout en valorisant son discours par le biais de la typographie :

Exemple 173 :

Il poursuit que **la nouvelle constitution a consacré l'utilisation des expressions orales** (darija…) qui représente les langues parlées au quotidien. (*Médias 24*, 23 décembre 2016)

Dans cette séquence, une longue partie du Dcé attribué à Noureddine Ayouch, - figure connue - est mise en gras. Les propos de l2 sont mis en relief, ce qui leur donne un poids par rapport à L1. Celui-ci se trouve donc en posture de sous-énonciateur devant une figure d'autorité dont il valorise le point de vue.

La posture de sous-énonciation de L1 provient aussi dans certains cas, de la mise en scène d'un ON- locuteur qui revoie à une production issue d'une communauté représentant une autorité transcendant les individus pour reprendre les termes d'Anscombre (2005) :

Exemple 174 :

Toutes les études ont démontré qu'il est plus facile de faire passer une intuition dans la langue maternelle. (*L'Economiste,* 03 février 2014)

Dans l'exemple ci-dessus, l2 (=Toutes les études) est l'expression métonymique d'un l2 représentant une communauté scientifique dont le point de vue exprimé dans la subordonnée est imposant par rapport à L1 qui se trouve de ce fait en posture de sur-énonciateur.

Cela dit, toutes les postures de sous-énonciation de L1 que nous avons vues impliquent une situation de sur-énonciation de l2.

Quelques rares cas cependant, présentent un l2 en posture de sous-énonciation, comme dans les cas suivants :

> Exemple 175 :
>
> Concernant les attaques dont il fait l'objet, [Ayouch affirme que le dictionnaire veut juste améliorer l'enseignement marocain et solutionner le problème de la langue, avec une éducation performante.] (*Médias 24*, 23 décembre 2016)

Ici, l'adverbe « juste » permet de voir un l2 justifiant les causes qui le poussent à élaborer son dictionnaire de la darija, il s'agit d'une manière de prouver son innocence face aux adversaires qui l'accusent de vouloir porter atteinte à l'arabe classique. L2 est donc en position de faiblesse. L1 le présente en sous-énonciateur. D'un point de vue argumentatif cette posture permet à L1 de montrer l'acharnement agressif des opposants contre une personne innocente qui veut seulement résoudre les problèmes des langues dans l'enseignement marocain.

L1 peut aussi adopter une position de sur-énonciateur par rapport à un point de vue doxique qu'il présente comme ayant besoin d'être défendu :

> Exemple 176 :
>
> Je défendrai donc [l'idée qu'un modèle éducatif qui vise à relire et relier l'éducation à la tradition et au contexte doit approfondir la langue maternelle, tout en s'appuyant sur le travail de la darija dans le relais des langues maternelles.] (*La Vie éco*, 11 mars 2015)

L'idée doxique représentée par la complétive, émane d'un locuteur indéterminé est présentée par L1 comme ayant besoin d'être soutenue. L1 en émergeant dans son discours en « je » se présente lui-même comme défenseur de ce point de vue entendu comme marginalisé.

Hormis ces derniers cas où L1 se place dans des positions supérieures par rapport au discours autre, dans les autres cas, si le scripteur se présente en sur-énonciateur, c'est par rapport à son propre discours :

Exemple 176 :

Il faut rappeler de prime abord que la Constitution de 2011 avait failli comporter une clause faisant de la darija une langue officielle. (*Médias24,* 13 novembre 2013)

Le Dcé rendu dans la complétive, est attribué par le biais du verbe introducteur « rappeler », à un ON- locuteur rendu par la tournure impersonnelle « il faut ». Si le locuteur citant s'efface du Dct, il est pourtant identifiable comme englobant le scripteur. L1 est mû par le devoir de rappeler un point de vue mis en oubli ou sans écho dans l'espace social. Il s'agit d'un point de vue placé dans une situation inférieure par rapport à celui de L1. Le locuteur l2 (y compris le scripteur aussi) se trouve dans une situation de sous-énonciation par rapport à L1 (et par rapport au scripteur lui-même).

En matière de l'éthos, la reformulation que permet le DI fait des images positives attribuées à l2 le produit quasi exclusif de L1, car le degré d'ingérence de ce dernier dans le Dcé est maximal par comparaison à tous les cas étudiés auparavant. L'immixtion maximale du locuteur-scripteur dans le discours du locuteur rapporté rétrécit par contrecoup au minimum la marge interprétative du lecteur et par la suite, le degré de sa contribution dans l'élaboration de l'éthos de l2.

VII. Bilan du deuxième chapitre

Dans le processus de la construction de l'éthos du locuteur rapporté partisan, le locuteur-scripteur joue lors de la mise en scène énonciative, sur différents procédés linguistiques et discursifs permettant d'incarner l'acte de parole rapporté en vue d'une orientation argumentative du discours. Le souci de persuasion de la validité de la thèse des défenseurs de la darija pousse le locuteur-scripteur à construire une image positive du locuteur cité dans le but de séduire le lecteur. Dans notre cas, une telle image est intimement liée à la posture circonscrite par le locuteur citant au locuteur cité. La majorité des DR incarnant le discours approuvé, toutes formes confondues, présentent le locuteur

cité sous un angle favorable, à travers un éthos positif doublé d'une posture de sur-énonciation.

Dans la majorité des cas, l'éthos attribué au locuteur rapporté est construit à travers des séquences de DD ou à travers des formes proches comme le DM avec « *que* » et le DILVA, qui se caractérisent par un certain degré de littéralité/authenticité. La répartition des différentes formes de DR (voir tableau 3 ci-dessous) utilisées montre que la plupart des occurrences affichent une littéralité maximale avec des DD (58 occurrences), ou représente des formes où la littéralité l'emporte largement sur la reformulation comme pour le DILNVA (14 occurrences), le DM avec « que » (7 occurrences). Par contre, les formes qui se situent sur le pôle de la reformulation proprement dit, sont représentées par des discours indirects (30 occurrences). Quelques autres occurrences sont représentées par la forme intermédiaire du DIL neutralisé (6 occurrences) ou par des pseudo-DR (2 occurrences). En chiffres, 64,70% des formes de DR traduisent une littéralité / Authenticité avancée, 24,5% seulement, sont des formes proprement reformulées.

DR / Journal	DD + Dct antép.	DD +Dct encad.	DD + incise finale	DD+ Incise médiane	DD +effet patch-work	DLM	DLM VA	DILN	DILN VA	DM Avec «que»	DI	Peudo-DILN
360											3	
Bladi.net	4	1	16	3			1	1	2	5	5	
La Vie Eco			8	2		2		5	11	1	2	2
L'Economiste		1	7								4	
Médias 24	8		2		1	1				1	14	
Libération			1								1	

Yabiladi							1		1			
Lnt											1	
Aujourd'hui le Maroc	1	1	2									
Total	13	3	36	5	1	3	2	8	14	7	30	2

Tableau 3. Répartition des différentes formes de DR approuvés selon les journaux

Le locuteur voulant de ce fait se montrer plus objectif est plus fidèle dans le rapport des paroles, laisse, le plus souvent, au lecteur, le libre arbitre de construire l'image du locuteur rapporté, en faisant semblant de ne pas intervenir. Dans les autres cas du DR le locuteur s'ingère plus ou moins fortement dans la construction de l'éthos du locuteur rapporté. L'immixtion du scripteur atteint son degré maximal avec le DI.

La construction de l'éthos incarné dans le Dcé, peut être placée sur un continuum rendant compte du degré d'intervention du locuteur-scripteur dans le façonnement des images du locuteur rapporté. L'ingérence est minimale dans les formes du DR présentant un degré minimal d'intervention du locuteur-scripteur dans le Dcé, et maximal dans les formes ou le locuteur-rapporteur s'empare complètement du Dcé. L'ingérence de L1 dans le discours de l2 est opérée de différentes manières : reformulation-traduction, infiltration typographique à l'intérieur du Dcé par le biais des grasses, des parenthèses, du choix de l'incise, coupage-collage, effacement des dires, etc. Ce continuum va de pair, mais dans un sens inverse, avec un autre, représentant le degré de liberté interprétative du lecteur. L'intervention maximale de L1 dans la construction de l'éthos de l2 se traduit par un degré minimal de liberté interprétative du lecteur et par la suite, de son autonomie dans la construction de l'éthos du locuteur rapporté.

Les deux continuums peuvent être représentés comme suit :

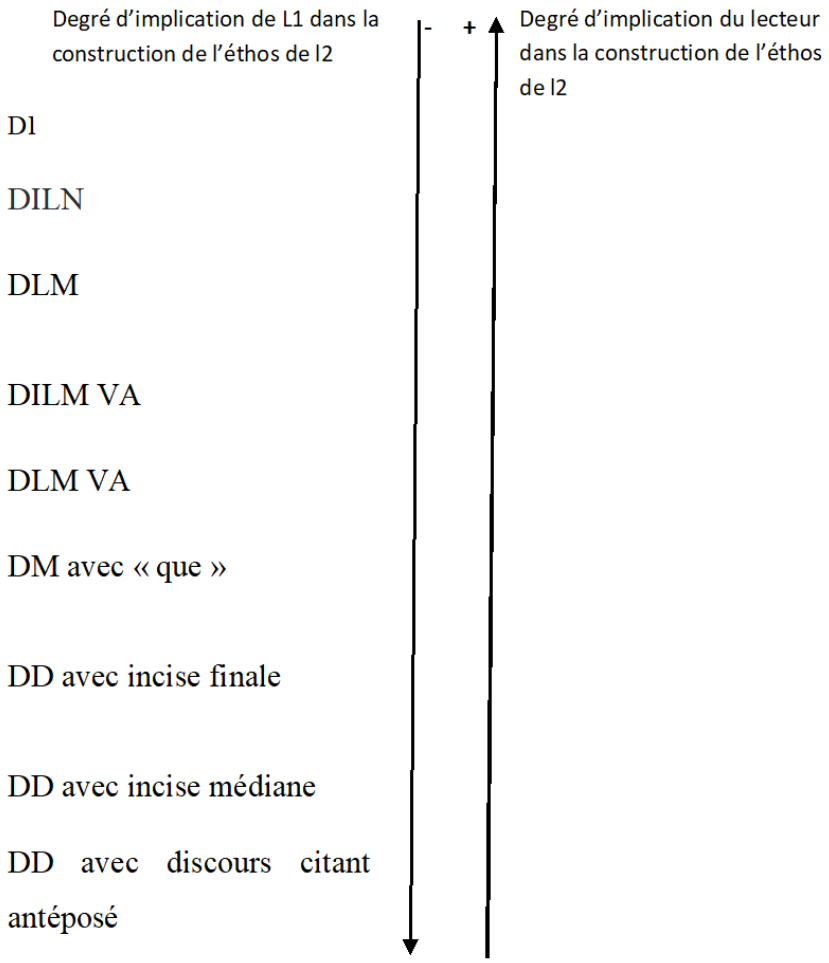


Fig. 3 : Variation du degré d'implication de L1 et du lecteur dans la construction de l'éthos de l2 par référence au discours cité

CHAPITRE III

Le discours rapporté des opposants

Dans le deuxième chapitre de la seconde partie, nous avons vu comment le DR permet, à travers la construction de l'éthos et la circonscription des postures, de déterminer le positionnement du scripteur-locuteur par rapport aux locuteurs défenseurs de la darija et par rapport à leur discours. Nous avons pu constater que le scripteur en rapportant les dires des pro-darija, leur attribue en permanence un éthos positif tout en les mettant dans une posture de sur-énonciation. Dans le présent chapitre, nous tenterons de montrer, que le scripteur adopte un comportement contraire par rapport aux opposants à la darija et par rapport à leur discours. Nous allons vérifier notre deuxième hypothèse selon laquelle le scripteur en rapportant les paroles des opposants, leur attribue un éthos négatif tout en les mettant dans une situation de sous-énonciateurs. Pour vérifier cette hypothèse, nous allons nous appuyer sur les multiples procédés linguistiques et discursifs qu'offrent les différentes formes du DR relevées dans notre corpus.

I. Le discours direct :

Comme nous avons pu le constater, les occurrences du DD sont très rares dans notre corpus d'étude : une seule occurrence dans *Libération*, *Le 360*, *Bladi. Net*, et deux occurrences dans *Médias24.* Ce qui atteste de la volonté des quotidiens à reléguer la voix libre des adversaires hors du discours. La plupart des DR des opposants sont reformulés ; ce sont des discours narrativisés, des discours mixtes, des modalisations en discours second et des discours indirects. Plus est, parmi les quatre occurrences du DD, seule une est authentique, les autres occurrences sont des pseudo-discours directs. Cette manière de gérer l'hétérogénéité énonciative permet au locuteur-scripteur de s'ingérer dans le discours adverse dans le but de lui construire une identité modelée et taillée à sa guise. Nous pourrons remarquer aussi, que même dans ces occurrences du DD, et contrairement aux attentes, le locuteur-scripteur L1 met le discours de l2 dans une posture de sous-énonciateur tout en lui attribuant un éthos négatif.

I. 1. Le discours direct proprement dit

Dans tout notre corpus, nous avons trouvé une seule occurrence de DD attribué à un locuteur individuel. En effet, *Médias 24,* dans l'article « polémique sur la darija : les clés pour comprendre » rapporte les points de vue de quelques figures de la scène intellectuelle marocaine sur la question de la darija, juste quelques jours après l'organisation par Noureddine Ayouch en octobre 2013, d'un colloque international sur l'éducation qui a recommandé l'introduction de la darija à l'école. L'occurrence du DD en question est attribuée par le journal au penseur marocain arabisant Abdellah Laroui :

> Exemple 177 :
>
> Abdallah Laroui enfonce le clou: **« Les personnes qui n'ont pas de relation avec la culture, ni de près ni de loin, doivent prendre leurs distances avec ce sujet. Elles n'ont pas le droit d'intervenir dans des questions graves qui concernent l'avenir de tout un peuple.** La culture n'est pas une question politique ou économique passagère, elle est bien plus que cela [une posture qui rappelle la clôture de l'ijtihad il y a dix siècles]. En d'autres termes, laissez-nous réfléchir pour vous. (*Médias24*, 07 mars 2013)

Dans ce segment au DD (souligné), le journaliste/scripteur semble omettre les guillemets de clôture du Dcé. Nous pensons que la citation se termine juste après les crochets, vu que le segment « En d'autres termes…vous » est donné par le journaliste comme résumant le discours cité de Abdellah Laroui.

Le journaliste utilise comme formule introductive une expression métaphorique pour désigner l'acte de parole. Cette expression qui a le sens de *« recommencer une explication, une argumentation sans craindre la répétition, afin de se faire bien entendre.* » (Le grand Robert, s. d.), présente le locuteur l2 comme une personne dépourvue de toute capacité de convaincre, l'insistance par répétition montre que son point de vue n'a aucun écho chez le récepteur, les postures des deux locuteurs s'annoncent dès le Dct : le scripteur en rabaissant le point de vue de son adversaire le met en posture de sous-énonciateur, et par le même effet il se place dans une posture de sur-énonciateur. Les deux postures

s'affermissent plus encore dans le Dcé par le jugement que porte le scripteur sur le discours du locuteur rapporté à travers le segment entre crochets par le biais duquel il critique la position de l2. Le scripteur intervient aussi dans le Dct par le biais d'un marqueur typographique ; le segment en gras qui sert de marqueur d'insistance[11] pointe du doigt le discours de l2, il s'agit d'une sorte de dénonciation de l'énonciation.

Nous pouvons remarquer que Abdellah Laroui, pour s'attaquer à ses adversaires part du lieu commun de *la compétence* selon lequel seuls les gens compétents (cultivés) peuvent intervenir dans des domaines qui exigent un haut niveau d'expérience ou d'étude, c'est une manière de restreindre la légitimité de l'intervention. Cette légitimité est restreinte davantage par le circonstanciel « ni de près ni de loin ». Plus est, ce domaine des langues se caractérise par sa sensibilité comme le montre l'axiologique « grave ». Il s'agit donc pour Laroui, d'un domaine exclusivement réservé aux intellectuels, les seuls qui détiennent la légitimité du débat sur la darija. Il est clair qu'il s'agit d'une manière pour Laroui, de se présenter non seulement comme intellectuel, mais aussi comme l'exemple de l'intellectuel légitimé. Cet éthos positif est celui que pourrait construire tout lecteur avéré, à partir des propos relativement autonomes de l2. Mais il n'est rien, puisque le journaliste par son ingérence à la fin du discours de l2 change la donne en proposant un éthos négatif au lecteur qui ne peut interpréter le discours de l2 qu'à partir de ce que dit le scripteur sur ce discours. Le segment entre crochets propre au journaliste, devient donc le pont qui lie le lecteur au locuteur l2. L'éthos dans ce cas, est quasi-construit par le scripteur. Si Laroui tente de projeter l'image de l'intellectuel légitimé, le scripteur lui façonne non seulement l'image d'une personne qui manque de compétence de persuasion, mais aussi d'une personne qui manque d'effort de réflexion et de renouvellement (ijtihad). Plus encore, en faisant appel au discours religieux, le scripteur fait revêtir à Abdellah Laroui la djelleba du fqih (prêcheur et précepteur religieux), stéréotype de l'homme dogmatique hors de son temps.

[11] Cette lecture des *grasses* est donnée par Rosier (2005, 82).

Le scripteur-locuteur L1 use de tous les moyens, pour mettre le locuteur l2 (Laroui) en posture de sous-énonciateur tout en lui contribuant un éthos défavorable : sémantisme de la formule introductive, ingérence dans le Dcé, appel à l'interdiscours, et typographie. Le lecteur quant à lui, participe activement dans la construction de cet éthos, car il a affaire directement au discours de l2 sauf dans la partie entre crochets.

I. 2. Les pseudo-discours directs

Dans un article extrait de *libération* sous le titre « Comment le mépris de la darija peut conduire à la "schizophrénie" marocaine», le scripteur met l'accent sur le processus de la constitution de l'identité chez l'enfant et sur ce qu'il appelle l'« incohérence » de cette constitution, car fondée sur une double identité, l'une authentique s'appuyant sur la darija et l'autre artificielle s'appuyant sur l'arabe classique enseigné à l'école :

> Exemple 188 :
>
> Que va-t-il se passer dans la tête d'un enfant qui a commencé à construire son identité avec comme langue de construction et d'identification la darija, et **[**à qui on dit à l'entrée au CP "Non, non, tu te trompes, ta langue c'est l'arabe et la darija ne mérite pas de s'élever au niveau d'une langue ! Tu n'as le droit ni de l'écrire ni de l'utiliser en classe, elle est bonne juste à être utilisée dans la rue".**]** (*Libération*, 12 mars 2019)

Dans cet exemple de DD (entre crochet), le locuteur citant rapporte les paroles d'un « on » anonyme, car il ne peut avoir accès à une source précise, c'est une source imaginée désignant les défenseurs de l'arabe classique, en l'occurrence les enseignants. En renvoyant la source du Dcé à l'anonymat le scripteur s'érige aussitôt en sur-énonciateur. Le locuteur cité 12 est donc mis en situation de sous-énonciation.

Les postures énonciatives des deux locuteurs se confirment davantage si l'on considère le Dct. En fait, derrière le locuteur anonyme du Dcé, se cache un locuteur collectif « les enseignants » ; le Dcé est donc par défaut un discours imaginé par le scripteur puisqu'il ne peut en aucun cas rapporter le DD de plusieurs locuteurs à la fois. Il s'agit plutôt d'un pseudo-DD qui n'a rien

d'authentique ni de fidèle, sorte de résumé ou d'interprétation des discours qui circulent dans l'espace social. Le scripteur-locuteur, à travers un segment non transposé, comme le montre le pronom personnel « tu », donne l'impression qu'il s'agit d'un DR littéralement mis en scène, dans le but de garantir l'efficacité de son argumentation. Un discours est d'autant plus efficace qu'il émane directement et littéralement de la source. Cette fausse littéralité est marquée encore plus, par les guillemets, le pronom possessif « ta », et les phrases exclamatives.

Le Dct du locuteur l2 se présente sur un mode injonctif autoritaire comme le montre la formule réfutative initiale « non, non », la multiplication du pronom « tu » à l'adresse de l'enfant, et les phrases exclamatives. C'est un discours dépourvu de toute argumentation, il est confectionné à être exécuté par l'enfant présenté par le scripteur comme ignorant l'arabe classique. Le Dct révèle aussi un discours méprisant à l'encontre de la darija qui la cantonne dans des usages subalternes, « dans la rue », par opposition à une idéalisation implicite de l'arabe classique. Le locuteur-scripteur exploite le lieu commun de *l'enfant* vu par la doxa comme une page blanche incarnant l'innocence, pour dénoncer les agissements des arabisants qui inculquent des idées toutes faites à une créature sans arguments pour se défendre. C'est donc une défaite morale essuyée par les opposants à la darija que le scripteur veut mettre en avant, cette dénonciation confirme à notre avis la posture de sous-énonciation du locuteur l2 et la supériorité du locuteur-scripteur.

Cette posture de sous-énonciation est couplée comme nous pouvons le constater dans ce qui se dit, d'un éthos négatif attribué à l2 par L1. L'arabisant est présenté comme une personne autoritaire dépourvue de tout moyen d'argumentation, et plus encore, c'est une personne qui se dérobe de ses obligations morales. Cet éthos est en grande partie construit par le scripteur, car celui-ci en s'ingérant dans le Dcé par interprétation/résumé, s'ingère aussi dans la construction de l'éthos de l2 et ne laisse dans cette entreprise qu'une marge réduite à la participation du lecteur, qui d'habitude jouit d'une certaine

autonomie dans la construction de l'éthos lorsqu'il s'agit d'un DD authentique rendu dans toute sa « vraie » littéralité.

Ainsi donc, un pseudo-DD permet au journaliste de mettre l2 en posture de sous-énonciateur tout en lui attribuant un éthos négatif.

Le même effet de discours est dû à une association d'un discours interprété avec un désignateur pluriel anonyme repris anaphoriquement :

Le quotidien *Le 360* publie un article qui porte le titre « pour que la langue arabe ne soit plus un outil de sous-développement », l'article a été publié lors du débat qui a accompagné l'introduction des mots en darija dans les manuels scolaires du primaire en 2018 :

> Exemple 189 :
>
> Ceux qui crient au loup devant ce qu'**ils appellent la darijisation / profanation de la langue arabe** sont les mêmes qui combattaient, hier, les langues étrangères au Maroc. Ils partent toujours du principe que le moindre apport extérieur est une menace pour la langue arabe, que cet apport vienne de la langue française ou de la darija, considérée comme une sous-langue vulgaire et destinée à crétiniser les masses.
>
> Ce sont les mêmes, aussi, qui ont longtemps retardé la réhabilitation de la langue amazighe. **Ils défendaient une seule langue** comme on **pouvait défendre, dans le temps, un seul parti, une seule foi, etc. [**Ils disaient : « soyons unis en tout, chassons la différence, la pluralité, la mixité, chassons la fitna ! »**]** (*Le 360*, 08 septembre 2018)

On remarque que dans l'exemple ci-dessus, le Dcé se rapporte à une source plurielle anonyme « il », il s'agit d'une reprise anaphorique d'un autre désignateur « ceux » (souligné) lui aussi pluriel anonyme[12]. On peut remarquer également que le DD suit d'autres DR - DN (souligné), MDS (en gras), DI (en pointillés) - dont les sources sont toujours anonymes. Tout au long de cette séquence le locuteur l2 n'est jamais explicitement nommé. C'est une manière de le mettre dans l'ombre. Ce qui importe pour le journaliste ce n'est pas le locuteur

[12] Pour plus de détail à propos du locuteur pluriel anonyme, voir les travaux de J-C, Anscombre (2005, 47)

lui-même, mais ce qu'il dit ou pense. Or le Dcé de L2 lui-même est inventé, c'est une sorte d'effacement du dire de locuteur cité.

Dans le Dcé, on peut facilement remarquer que les mots utilisés renvoient à des notions qui appartiennent au discours du scripteur, c'est-dire au système des valeurs auquel prétendent appartenir les défenseurs de la darija. Les mots « différence », « pluralité », « mixité » sont des notions qui vont à l'encontre de celles des arabisants qui, selon le discours contextualisant de l'article, défendent l'unicité de langue et de l'identité.

Cela a pour effet donc de mettre le point de vue de l2 en situation inférieure par rapport au point de vue de L1. L2 est mis dans une posture de sous-énonciateur par opposition au scripteur-locuteur L1 qui s'érige en sur-énonciateur.

Quant à l'éthos construit, il est, comme dans le cas précédent, négatif. Il est quasi façonné par L1, car le discours attribué à l2 ne lui appartient qu'en substance, alors que les mots sont ceux du scripteur.

Si dans le Dcé les mots du discours de L1 appartiennent au premier terme de l'anaphore (*chassons…chassons*), le second terme « chassons la *fitna* » appartient au discours des arabisants, il est présenté comme une sorte de conclusion qui marque les valeurs de la différence et de la pluralité par le sceau de la fitna (la discorde). Cela d'une part, d'autre part, le Dct lui-même est une reprise anaphorique du syntagme nominal du verbe du discours narrativisé précédant. Le segment cité devient donc une explicitation des attitudes dogmatiques des arabisants qui justifient leur position par la *fitna.*

On le voit clairement donc, sous une pseudo- littéralité, le locuteur-journaliste efface le vouloir dire du locuteur l2 en introduisant son propre discours dans le segment cité, ce qui confère à son point de vue un avantage par rapport au point de vue de l2. Celui-ci, par le jeu du rapport de son discours avec le co-texte immédiat, se trouve taxé d'un éthos négatif par L1.

II. Le discours mixte

II.1. Le discours mixte avec « que »

A l'instar du DD, les occurrences du discours mixte avec « *que* » sont rares. Tout au long du corpus nous n'en avons trouvé que deux, une occurrence dans *Bladi.net,* et une autre dans *La Vie éco.*

La Vie éco publie en 2015 une chronique intitulée « pourquoi enseigner la darija ? ». La publication de cet article vient quelques jours après la publication du PJD (Le Parti de la Justice et du Développement) d'un communiqué où il exprime son refus catégorique de l'introduction de la darija à l'école, et cela quelques semaines avant la remise au roi du rapport du conseil supérieur de l'éducation (Etayea, 2015), le 20 mai 2020.

L'article se donne comme un plaidoyer en faveur de la darija où la chroniqueuse défend une position favorable pour l'introduction de cet idiome dans le système éducatif marocain. L'article commence par une séquence au DR :

> Exemple 190 :
>
> **[**Dire que « la darija ne peut pas être une langue d'enseignement dans la mesure où elle n'obéit pas à des règles, à l'instar de l'arabe et du français»**]**, amplifie à mon sens le «drame linguistique marocain», au moment où les enjeux de l'éducation nationale se posent avec acuité. (La Vie éco, 11 mars 2015)

Dans cette occurrence, le segment entre guillemets relève du discours neutralisé, car ne contenant pas d'éléments transposables (déictiques, pronoms personnels, temps verbaux). Le segment est donc facilement intégré dans le Dct du scripteur-L1. La mixité est rendue ici par l'association des guillemets et la conjonction « que ». Nous avons donc une forme hybride entre ce que Biardzka (2012) appelle *reformulation* et *reproduction*. Si les guillemets sont des marqueurs de reproduction, la conjonction « que » est par contre, un marqueur de reformulation. Les propos entre guillemets sont approximativement reproduits, car ils sont intégrés dans le cadre énonciatif du journaliste. Selon Biardzka (2012, p. 421), les séquences entre guillemets régies par « que » représentent un

minimum de reformulation. Or dans notre cas, il ne s'agit pas d'un segment de DD authentique, car le discours émane d'une source collective anonyme, et le Dcé ne peut être qu'un pseudo-DD, c'est-à-dire, le produit exclusif du locuteur-rapporteur L1. On peut dire qu'il est le résultat d'un discours-type qui se répète dans l'espace social. La littéralité n'est donc qu'un artifice pour « faire vrai ». Le jeu de reproduction-reformulation se trouve de ce fait, inversé : c'est la littéralité qui devient minimale, l'effet de la conjonction « que » doublé de l'effet d'un DD inventé aboutit à un degré qui tend vers le maximum de reformulation. Celle-ci est plus accentuée que dans le cas du DD proprement dit. L'impact de cette reformulation touche directement le processus de la construction de l'éthos, car le rapporteur a presque un pouvoir maximal d'intervention dans les dires du locuteur rapporté l2, de façon à ce qu'il lui projette un éthos selon son goût.

En examinant le rapport syntaxique de cette occurrence avec son co-texte immédiat on peut constater facilement qu'elle est intégrée dans une phrase qui déborde le Dcé. L'occurrence dans son entier, est un sujet dont le prédicat est placé après la séquence entre guillemets. Cela veut dire que la construction de l'éthos de l2 déborde le cadre du Dcé vers le co-texte. En effet, le prédicat « amplifie à mon sens « le drame linguistique marocain » » referme un jugement implicite négatif, aussi bien sur l'acte de parole exprimé par le verbe *dire* que sur le contenu entre guillemets. Si le minimum de littéralité de la séquence entre guillemets permet une marge minimale au lecteur dans sa contribution dans le façonnement de l'éthos de l2, le locuteur-rapporteur L1 finit par prendre le dessus sur le lecteur en imposant un autre éthos à travers le verbe introducteur et en s'appuyant sur le co-texte :

Le Dct se donne comme une relation logique entre le refus de l'introduction de la darija à l'enseignement et l'absence des règles de grammaire. Le dernier terme de cette relation est un argument logique qui justifie les positions des opposants à la darija. Le lecteur peut construire aux défenseurs de l'arabe classique l'image des gens logiques dotés de la capacité de persuasion.

Cet éthos « éphémère » est rapidement remplacé par celui imposé par L1. Celui-ci, en émettant un jugement négatif sur l'acte de parole par le biais du prédicat, présente les dires des opposants comme déplacés, ou ne devant pas être dits, car ils ont des conséquences dramatiques sur le champ linguistique marocain. Le journaliste présente les opposants comme des gens créateurs de problèmes et de malheurs, voir comme irresponsables vis avis des enjeux imposés à l'enseignement.

La construction de cet éthos négatif est doublée d'une posture de sous-énonciateur imposée à l2. Cette situation d'infériorité dans laquelle se trouve l2 est due essentiellement à l'effacement de la source énonciative, car il s'agit d'un *On* collectif indéfini mais définissable, celui d'une doxa arabisante. Cette posture est affermie encore plus par l'effacement des dires/ du vouloir dire de l2. La chroniqueuse en mettant les défenseurs de l'arabe classique en posture de sous-énonciateur, prend une posture surplombante. Par le même effet du gommage des dires du locuteur rapporté, L1 intervient fortement dans l'élaboration de l'éthos de l2. L'illusion de la littéralité/authenticité des propos entre guillemets ne donne au lecteur qu'une illusion d'autonomie dans la construction de cet éthos.

En 2007, *Bladi.net* publie un article sous le titre « La darija une langue qui déchaine les passions ». L'article vient quelques jours après le débat télévisé animé par 2M, le 28 /02/2007, sur le problème des langues, et après le débat public qui s'en suit. Le journaliste rapporte le point de vue de Abbas El Fassi alors secrétaire général du parti de l'Istiqlal. Les propos sont recueillis lors d'une conférence de presse :

> Exemple 191 :
>
> Alors que certains l'érigent en véritable langue nationale, d'autres y voient une menace pour "l'identité arabe et islamique du Maroc". Rien que ça ! Lors d'une récente conférence de presse, **[** Abbas El Fassi, secrétaire général du parti de l'Istiqlal (troisième force au parlement), ne s'est par exemple pas gêné pour affirmer qu'"il y a aujourd'hui un complot pour mettre à mal l'unité des peuples arabes, en encourageant chaque pays à utiliser son propre dialecte. Il y

a même un budget spécial pour ce plan machiavélique", a-t-il affirmé.**]** (*Bladi.net*,13 mai 2007)

Dans cette séquence, le Dcé mis entre guillemets est encadré par de Dct : une formule introductive antéposée (Abbas El Fassi…affirmer que) et l'incise postposée (a-t-il affirmé). La mixité est exprimée comme dans le cas précédant par l'association des guillemets et la conjonction « que ». Il s'agit donc d'un cas de *reformulation* et *reproduction*. La séquence entre guillemets régie par « que » est au DD[13], c'est-à-dire, il représente « un degré de reformulation ultra-minimal », pour reprendre les termes de Biardzka (2012,421). Nous pouvons ajouter que ce degré de reformulation et réduit encore plus par la présence de l'incise qui est un marqueur de littéralité et par la non transposition du déictique « aujourd'hui », de sorte que l'on puisse dire que la reproduction l'emporte sur la reformulation. Cette constatation à des conséquences en matière de la construction de l'éthos. Si le Dcé en tant que reformulé, permet au journaliste-locuteur L1 de s'ingérer dans la construction de l'éthos, cette ingérence et atténuée par les guillemets et encore plus par l'attribution du dire dans l'incise, car le segment rapporté tend plus vers la littéralité. Le lecteur a donc plus d'indépendance par rapport à L1, dans la construction de l'éthos, puisque son interprétation porte plus sur les propos du locuteur cité. Il a de ce fait, plus de possibilités de construire lui-même l'éthos de l2 directement à partir des propos de ce dernier. Il s'agit d'une possibilité proche de celle offerte par le DD. Alors que la contribution du scripteur L1 reste minimale, moins que celle constatée dans le discours neutre et moins que celle observée dans le pseudo-DD.

Si la marge du manœuvre du scripteur dans la construction de l'éthos est minime au niveau du Dcé, il n'en demeure pas moins que le Dct qui lui est propre est le lieu où il exerce tout son pouvoir dans le façonnement de l'image du locuteur cité l2. Dans ce cas, l'éthos construit par le lecteur est élaboré à partir de son interprétation du Dct du scripteur.

[13] L'interprétation en DD est due au fait que le calcul énonciatif se fait à partir de deux cadres énonciatifs. La rupture entre les deux plans se fait par la présence du connecteur « même » et du déictique non transposé «aujourd'hui », dans le Dcé.

Dans le Dcé, Abass El Fassi présente les défenseurs de la darija comme des comploteurs scissionnistes qui nuisent à l'unité des peuples arabes, s'attribuant en creux l'image de l'homme fédérateur et fidèle à l'unité des arabes. C'est un éthos que tout lecteur peut construire de prime abord, indépendamment du scripteur, avant que celui-ci n'intervienne pour proposer au lecteur un autre éthos à travers le Dct et à travers sa manipulation du Dcé.

Dans le Dct, le verbe introducteur est accompagné d'un commentaire métadiscursif sur l'acte de parole. La phrase « il ne s'est pas gêné » est une touche modalisante négative de l'acte incarné par le verbe *affirmer*. Le scripteur-locuteur L1 présente le locuteur l2 (Abass El Fassi) par le biais du verbe introducteur, comme une personne *sans gêne*. Cet éthos est confirmé davantage par le scripteur dans le Dcé. En effet, ce dernier part d'un lieu commun selon lequel *un ministre doit se gêner lorsqu'il parle du complot.* C'est un topos déduit non seulement à partir du Dct, mais aussi du Dcé, ce qui montre bien l'ingérence de L1 dans le discours de l2. L'éthos final serait donc celui d'une personne *sans gêne politique.*

Le Dct tout en construisant un éthos négatif pour le locuteur rapporté, le met en posture de sous-énonciateur, car la touche modalisante qui porte sur le verbe introducteur, présente le discours du scripteur-locuteur comme un jugement négatif sur les propos de Abass El Fassi. Cette posture est accentuée par l'effacement du vouloir dire du locuteur l2 par le fait de l'insertion de la séquence rapportée dans le discours du locuteur-scripteur L1. Or, cette posture reste moins prononcée par rapport à celle due à un pseudo-discours mixte avec « que », car de notre cas, le fait que le segment entre guillemets soit au DD permet au locuteur cité de garder plus d'importance et d'authenticité, selon une analyse semblable faite par Marnette(2004).

Comme nous avons pu le constater, la mise en posture de sous-énonciation de Abass El Fassi s'associe à l'éthos négatif que lui attribue le locuteur-scripteur L1, qui est en posture de sur-énonciateur. Il reste à dire cependant, que le segment au DD entre guillemets entrave l'ingérence du scripteur dans la

construction de l'éthos et rend sa posture de sur-énonciateur moins prononcée par rapport à celle de l2 dont le point de vue garde plus de poids et d'indépendance.

II.2. Le discours mixte avec effet de patchwork

La séquence qui suit est extraite d'un article du quotidien *Médias 24,* publié sous le titre « Les défenseurs de la darija ont perdu la première bataille ». L'article vient quelques heures après la publication par le quotidien arabophone *Al-Massae,* d'un article qui porte la signature du penseur Hassan Aourid. Le journaliste de *Médias 24* sélectionne quelques-uns de ses propos et les intègre dans son article par une opération de patchwork, c'est-à-dire par le montage-collage de plusieurs DR. Il recycle des segments de DR trouvés dans des endroits différents dans le texte *d'Al-Massae,* en les rattachant les uns aux autres[14] :

> Exemple 192 :
>
> Dans le quotidien Al-Massae de ce mercredi matin, et dans une langue bien ciselée comme il en a le secret, Hassan Aourid, dont la langue maternelle est l'amazigh, livre donc une jolie défense de l'arabe.
>
> [On en retiendra ici quelques phrases choc :
>
> -« Si on me donnait le choix entre une langue prête à enseigner, le français par exemple ; et une langue en cours d'évolution pour devenir une langue d'enseignement, comme la darija, je n'hésiterais pas une seconde: je choisirais le français. Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras.»
>
> -« La langue arabe fait face à de nombreux défis, certes. Le pire, c'est l'absence d'avocats compétents, car parmi ceux qui prennent sa défense, nombreux ne la maîtrisent pas ». Et de rappeler le célèbre mot que l'on prête à Blachère : les Arabes ont une langue qu'ils ne méritent pas.
>
> -« Ceux qui défendent aujourd'hui la darija ignorent la langue arabe, ne l'aiment pas* et établissent une comparaison injustifiée avec le statut du latin en Europe ».
>
> -« **Il y a des choses qui ne sont pas négociables** ».]

[14] Cette définition du patchwork est donnée par Marnette (2004)

Bigre !

(*Médias 24*, 13 novembre 2013)

Les segments rapportés dans l'exemple ci-dessus, sont en majorité au DD (soulignés). Le journaliste introduit également un discours mixte indirect libre dilué dans le contexte[15] (en pointillés), et un discours neutralisé (mis en gras par le journaliste).

Dans le Dct, le journaliste se présente à travers un « on » inclusif comme celui qui cite, c'est-à-dire en tant que locuteur λ (personne du monde). Plus encore, le locuteur tout en mettant en place un « je » qui cite, efface la source énonciative en gardant en anonymat le locuteur cité dont il rapporte « les phrases ». Plus est, les propos du locuteur rapporté font l'objet d'un jugement négatif de la part du locuteur citant, par l'emploi du mot « choc ». Ainsi donc, le journaliste se présente dès le Dct en tant que sur-énonciateur par rapport à Hassan Aourid qui se trouve *de facto* en posture de sous-énonciateur. Posture renforcée par l'effet de patchwork, c'est-à-dire par un travail de décontextualisation et de recontextualisation dû au couper-coller effectué par le journaliste. La citation-reformulation du DIL accentue davantage cette posture. En effet, le DIL dilué dans le contexte renferme un discours neutre intégré dans le Dcé du fait de l'absence des guillemets et des éléments transposables. Il est donc nécessairement reformulé. Tout cela permet au journaliste-locuteur de manipuler le discours du locuteur l2 (Hassan Aourid). Le point de vue de ce dernier est donc présenté à travers le regard du journaliste.

Ces éléments qui permettent au journaliste la circonscription de la posture de sous-énonciation s'entrecoupent avec les éléments qui lui permettent d'attribuer un éthos négatif à l2.

Dans le premier Dcé entre guillemets, le locuteur L2 part dans son refus de la darija du lieu commun selon lequel *il vaut mieux opter pour quelque chose*

[15] Appellation empruntée par Biardzka (2012) à Bally ; elle désigne un segment neutralisé sans guillemets, venant après une formule introductive avec verbe de parole ou équivalent.

que l'on peut obtenir tout de suite plutôt que d'attendre quelque chose qui a plus de valeur, mais dont on est pas sûr de posséder plus tard. Hassan Aourid tente de projeter à l'adresse du lecteur les images de l'homme réaliste qui ne croit pas aux illusions des projets incertains, de l'homme opérationnel qui n'attend pas.

Dans le deuxième segment entre guillemet, Hassan Aourid taxe les défenseurs de l'arabe d'incompétence linguistique et déplore le manque d'avocats compétents de la langue arabe. Ils se dégagent de ses dires les éthos de l'homme éloquent qui maitrise l'arabe, et de l'avocat compétent qui se distingue parmi ses pairs. La dernière phrase entre guillemets est un discours neutre, car présentée sous la forme d'une vérité générale, d'un lieu commun, résultat d'un consensus. Hassan Aourid s'identifie donc à la sagesse de la doxa. Il se présente comme le sage intransigeant qui n'admet pas de concession.

Bien sûr, ce sont des images que pourrait construire le lecteur et qui pourraient être différentes de celles souhaitées par Hassan Aourid, elles pourraient même être différentes d'un lecteur à un autre, mais dans tous les cas, il s'agit d'images positives que Hassan Aourid, comme toute personne, veut faire projeter de lui-même.

Or, la possibilité de manipulation dont jouit le journaliste locuteur ne laisse pas épanouir les images que veut projeter le locuteur l2. Le jeu de recontextualition, de troncage, de lacunes, de mutilations, auquel se trouve exposé le discours de l2, ajoutés à l'emprise exercé par le contexte avoisinant conduisent à l'élaboration d'images qui servent les stratégies argumentatives du journaliste. En effet, les informations manquantes dans le discours de Hassan Aourid, prive le lecteur d'un réservoir important d'éléments lui permettant de reconstruire l'identité du locuteur rapporté dans son intégralité, les éthos identifiés ne correspondent pas à tous les éthos escomptés par l2.

Le journaliste ne manque pas aussi d'utiliser l'arme de la typographie pour dénaturer l'éthos du locuteur cité l2. Le dernier segment entre guillemets est mis en gras par le journaliste ; c'est une manière de prendre le lecteur pour témoin sur ce que dit Hassan Aourid. Si ce dernier, en partant d'une vérité générale,

souhaite projeter l'éthos du *sage*, cette même vérité générale se trouve pointée du doigt par le journaliste, et pourrait être expliquée comme une tendance à l'absolutisme, et cela en partant bien sûr du système des valeurs auquel prétend souvent appartenir les journalistes francophones. Il s'agit donc pour le scripteur, d'une dénonciation de l'autorité de la doxa par le biais de la typographie.

Si le Dct ne semble pas donner de jugement négatif explicite sur le Dcé, il n'en demeure pas moins que le journaliste use du contexte immédiat pour élaborer une évaluation défavorable du DR, d'abord par le biais de l'interjection « bigre ! » qui présente les propos de l2 comme déplacés et étonnants, voir infondés. Juste après l'interjection, le locuteur L1 accuse à travers un DN et un DI, Hassan Aourid de « s'adresser à une petite élite qui peut le comprendre », et qu'« il donne l'impression d'avoir sacrifié la lisibilité à l'éloquence », construisant ainsi l'image de l'homme élitiste se retranchant avec ses compères dans un tour d'ivoire loin du peuple, et celle du penseur sans profondeur intellectuelle.

Le discours mixte offre donc un grand nombre de possibilités permettant au journaliste par voie de recontextualisation, de reformualtion, de typographie, et de jugements négatifs co-textuels, de mettre l2 en posture de sous-énonciation et de lui attribuer des images négatives dans le but de lui reconstruire une identité nouvelle, différente de celle que l2 tenterait de faire apparaître à travers ses mots. Cependant, dans ce type de montage où les séquences entre guillemets sont plus nombreuses que les séquences reformulées, la littérarité l'emporte. Ce qui veut dire que le lecteur a plus d'autonomie par rapport au locuteur-scripteur dans la construction de l'éthos de 12. Cette autonomie se situe sur une échelle de reformulation après le DD mixte avec *que* qui, comme nous l'avons vu, se caractérise par une reformulation ultra-minimale.

II.3. Le discours mixte avec segments entre guillemets insérés dans un discours indirect

Dans certains cas la représentation du discours des défenseurs de l'arabe classique se fait par des DI dans lesquels sont insérés des segments entre guillemets.

C'est ce qu'on peut constater dans un article intitulé « Ce que le débat sur la darija dit sur les représentations de la langue des Marocains », publié par *Yabiladi*, le 11 septembre 2018. La publication de cet article coïncide avec la rentrée scolaire et avec le débat soulevé à propos de l'introduction de la darija à l'enseignement :

> Exemple 193 :
>
> A faire l'inventaire des différents arguments énoncés pour critiquer la décision d'introduire la darija dans l'enseignement, certains arguments reviennent, infatigables : [le premier voudrait qu'il s'agisse d'un «complot», et ce complot viserait, ablativo tout en un tas, à «écarter les Marocains de l'Islam», à «saper l'identité et les valeurs du pays» à couper les Marocains du «message du Coran».] (*Yabiladi*, 11 septembre 2018)

Dans cet exemple, le mot « le premier » est une reprise anaphorique partielle de « certains arguments ». C'est donc un nom qui indique une production orale. Le segment *« le premier voudrait »* est par conséquent un Dct introduisant un discours indirect. Le désignateur « *le premier* » est un désignateur métonymique émanant d'un *ON* collectif qui renvoie aux défenseurs de l'arabe classique que le journaliste ne les signale pas en tant que tels. Il y a donc un effacement de la source énonciative qui, doublé de l'effet du DI permet de mettre le locuteur-cité en posture de sous-énonciateur.

Le discours indirect relève de ce qu'on appelle généralement *combinatoire contraint*, c'est-à-dire, les cas où les paroles rapportées sont intégrées dans le discours du locuteur L1 « conformément aux règles de la syntaxe » (Biardzka 2010, p. 1109). Le locuteur L1 reformule le discours de l2 dans ses propres mots. Ainsi dans notre exemple, le discours de l'autre se trouve sous l'emprise du

locuteur journaliste qui de ce fait, met non seulement l2 en posture de sous-énonciateur, mais lui façonne aussi son éthos.

Or, cette autorité d'intervention dans le Dcé que le journaliste s'octroie, se trouve en quelque sorte freinée par l'effet des segments entre guillemets insérés dans le Dct. Ceux-ci, par l'effet de littéralité qu'ils offrent permettent au lecteur aussi de participer dans la construction de l'éthos collectif des arabisants.

Le Dct du journaliste-locuteur est parsemé d'îlots textuels dont la longueur varie entre un simple mot « complots » et syntagme peu développé ««écarter les Marocains de l'Islam». Ces segments sont par définition intégrés syntaxiquement dans le Dct qui est lui-même, intégré syntaxiquement et énonciativement dans le discours du journaliste. En d'autres termes, ces segments sans éléments non-transposés, sont absorbés facilement par un discours déjà reformulé, ce qui nous permet de dire que la reformulation est largement prépondérante. La reformulation tend vers son maximum lorsqu'on prend en considération la source collective du discours qui montre le caractère imaginaire des propos rapportés. Les mots entre guillemets sont en fait, inventés par le journaliste « sur la base de représentations partagées » (Rosier, 2008, p. 26).

En matière de l'éthos, cela se traduit par le poids imposant du locuteur citant dans la construction de l'identité discursive du locuteur l2.

Dans les segments entre guillemets l'illusion de la littéralité nous permet en tant que lecteurs, de construire un éthos indépendamment du journaliste qui semble ne pas intervenir. Les défenseurs de l'arabe classique projettent l'image de personnes musulmanes, gardiens des valeurs de la communauté. En s'appuyant sur la doxa religieuse, ils se dressent en personnes légitimées à intervenir dans l'affaire de la cité et par le fait même, ils construisent pour leurs adversaires l'image de « comploteurs », d'« apostats » ; de personnes dangereuses qui menacent l'identité et les valeurs communes, etc. Dans cette mise en scène énonciative, le journaliste s'applique à se distancier par rapport au discours des arabisants, non seulement par le biais des guillemets qui indiquent que ces séquences ne lui appartiennent pas, mais aussi par le

conditionnel journalistique qui met la majeure partie de ce discours hors de la prise en charge du journaliste. Cela confère à son point de vue une objectivité doublée d'une certaine crédibilité dans la construction de l'éthos, c'est une manière de dire « voilà le discours des arabisants, construisez-en vous-même l'éthos ». Ce qui est paradoxalement faux, car l'éthos construit est fondé sur des dires imaginés ou condensés d'un ON collectif. L'image que nous pensons émaner de la littéralité des propos n'est en fait que le résultat d'une manipulation opérée par le journaliste dans le but d'une dénonciation ultérieure dans le Dct.

En effet, le mot « arguments » qui représente le désignateur par reprise anaphorique, est commenté par le prédicat « reviennent, infatigables ». Il s'agit donc d'un commentaire métadiscursif qui taxe le discours des arabisants de répétition et de monotonie, et le présente par conséquent, comme un discours immuable qui manque de cogitation, de rénovation et de créativité. Ce qui laisse voir l'image des gens sclérosés, passéistes et stéréotypés.

Dans cet exemple, on voit bien que même dans un discours mixte avec une littéralité qui paraît importante, il y a une reformulation maximale semblable à celle rendue par le discours indirect, mais moins forte. L'éthos négatif de l2 résultant est l'apanage presque exclusif du locuteur journaliste qui le tient en même temps en posture de sous-énonciateur.

La même observation peut être faite pour une occurrence extraite d'un article de *Libération* publié en septembre 2018 sous le titre « Les manuels scolaires entre considérations didactiques et bidonnage pléthorique : A qui profite l'amalgame ? », alors que le débat sur l'introduction des termes en darija dans les manuels scolaires est à son apogée. Le journaliste rapporte les déclarations « contradictoires » du chef du gouvernement Saad Dine El Otmani et de son ministre de l'éducation Said Amzazi à propos de l'intégration de ces mots :

> Exemple 194 :
>
> Le chef du gouvernement va plus loin. Il dit que son cabinet est prêt à renoncer aux manuels en question si les éducateurs, les linguistes, les commissions

> concernées et le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique l'estiment nécessaire. De plus, [El Otmani a indiqué que cette question ne constituait pas une « partie fondamentale » de la réforme et n'englobe pas tous les niveaux et l'ensemble des manuels scolaires] [tout en précisant que cela ne signifie pas non plus une sorte de "laxisme" dans l'introduction du dialecte marocain dans les manuels et les programmes éducatifs.**]**
>
> Des propos qui sont aux antipodes de ceux qu'a tenus le ministre de l'Education nationale…(*Libération*, 11 septembre 2018)

Dans l'exemple ci-dessus, nous avons deux DI enchaînés. Les segments entre guillemets viennent après les verbes de parole « indiquer » et « préciser » et après la conjonction de subordination « que », c'est-à-dire, ils sont insérés dans un discours reformulé. En plus, ses segments dépourvus d'éléments transposables sont très courts, ils sont donc plus exposés à une réinterprétation par rapport à sa signification d'origine du fait de ses nouveaux liens avec les mots choisis par le journaliste. En outre les guillemets indiquent qu'une seule petite partie du DR est amputée au locuteur cité, et que tout le reste correspond aux mots du locuteur citant. Le scripteur-locuteur occupe donc amplement sa posture de sur-énonciateur. Le locuteur cité est mis par conséquent, dans une posture de sous-énonciateur, posture renforcée davantage par les jugements négatifs du scripteur dans les DN du contexte avoisinant « Le chef du gouvernement va plus loin[16]. » et « Des propos qui sont aux antipodes … »

Si le degré de réinterprétation dans ce type de mixité de discours est très grand, la nature de la source énonciative peut cependant, y avoir une incidence. En effet, dans cet exemple, et à la différence de l'exemple précédent (193), nous avons affaire à un locuteur rapporté individuel. Le DR a donc plus d'individualité et de matérialité par rapport au DR avec locuteur collectif. La reformulation se trouve de ce fait, freinée et moins prononcée que dans l'exemple précédent.

[16] L'expression « va plus loin » est l'équivalent d'un verbe de parole comme « exagérer », ce qui nous laisse penser qu'il s'agit d'un DN.

Les deux séquences du DI se donnent comme deux termes d'une concession, elles sont donc complémentaires, le premier terme « cette question…scolaire » se lit comme une justification par le chef du gouvernement (locuteur l2) de son consentement à introduire des mots de la darija dans les manuels scolaires ; mais les mots entre guillemets tout en étant attribués à l2, expriment une prise de distance de la part du scripteur par rapport au discours du chef du gouvernement. C'est une sorte de refus des mots utilisés par Otmani dans la justification de son acceptation : le critère de la « fondamentalité » ne doit pas être avancé. Le journaliste dénonce à travers l'usage et la mention des dires de l2, la condition de la « fondamentalité » exigée implicitement par le chef du gouvernement pour qu'il y ait une introduction systématique de la darija dans tous les manuels, tous niveaux confondus. Le chef du gouvernement est présenté comme un homme qui pose des conditions, un semeur d'embûches dans le chemin de l'épanouissement de la darija. En même temps, le scripteur-locuteur le présente dans le Dcé du premier DI, comme une personne qui accepte en principe, l'introduction de quelques mots de la darija dans les manuels, mais qui refuse dans le second DI, toute généralisation de cette opération. L'îlot textuel « laxiste » dans son utilisation en mention, attribue le mot au chef du gouvernement ; nous pouvons expliquer cette attribution par la tendance du journaliste à renvoyer le lecteur au discours religieux des islamistes. En effet, le mot »laxiste » est un axiologique qui revêt une signification éthique, et son usage peut être interprété comme une dénonciation de l'instrumentalisation du discours religieux et moral dans la lutte contre la darija. Le scripteur veut dévoiler le côté religieux du chef du gouvernement pour lui appliquer le stéréotype du *fanatique,* avec toutes les représentations et les adjectifs qui s'y rapportent.

Dans le discours narrativisé qui suit, le journaliste présente les propos de l2 comme contredisant ceux de son ministre de l'éducation. Il laisse voir l'image d'un ministre incohérent, en discorde avec son entourage gouvernemental, incapable par conséquent de présider un gouvernement compact.

Grosso modo, malgré l'éthos positif amorcé dans le premier DI, en faveur du chef du gouvernement, qui laisse voir un homme modéré qui consent à faire des concessions, le scripteur le présente en finale comme un homme fanatique créateur d'obstacles et de tensions. Cet éthos est exclusivement l'exploit du locuteur-scripteur L1 qui use de toute son autorité de reformulation par rapport au lecteur, à qui les très courts segments entre guillemets ne permettent pas, contrairement à ce qu'on le constate d'habitude, de reconstruire un éthos pour l2 indépendamment du locuteur L1, car ces fragments se caractérisent par une forte capacité d'intégration dans le discours du scripteur. Cependant, nous pouvons avancer que l'individualité du Dcé et les quelques mots entre guillemets laissent un minimum de chance au lecteur pour participer à la reconstruction de l'identité de l2. Cela correspond inversement à une réduction de l'autorité absolue de reformulation dont peut jouir le scripteur-rapporteur.

Dans un rare cas de ce type de mixité, nous avons pu relever une séquence composée de plusieurs Dcé introduits chacun par la conjonction « que », mais tous dépendant d'un même verbe introducteur.

Dans l'article intitulé « La darija une langue qui déchaine les passions », le scripteur-locuteur s'attaque aux défenseurs de l'arabe classique :

> Exemple 195 :
>
> Pour les puristes, l'enjeu est donc de taille. Il y va, selon eux, de l'unité de la Oumma et de l'un de ses plus forts repères identitaires. Partout où ils sont invités pour en débattre, ils remettent sur la table les mêmes arguments. **[**Pêle-mêle, ils soutiennent que l'arabe marocain n'est pas une langue parce qu'il n'est pas codifié et qu'il ne s'écrit pas, que c'est une langue "zankauouia" (langue de rue) et qui ne sied par conséquent pas à la création.**]** (*Bladi.net*, 13 mai 2007)

Dans cet exemple, la séquence entre crochets se compose de deux Dcé introduits anaphoriquement par la conjonction « que » et se ramenant tous au verbe introducteur « soutiennent ». D'un point de vue énonciatif, les deux Dcé dépendent tous du même acte énonciatif exprimé par le verbe *soutenir* et émanent tous de la même source l2 « ils », qui est une reprise anaphorique du

désignateur « puristes », mais du point de vue de la syntaxe, ils sont intégrés séparément dans le discours du scripteur-locuteur L1. En effet, en partant du fait que la conjonction de subordination « que » est un marqueur de reformulation, nous pouvons expliquer la reprise anaphorique de ce procédé comme un *rappel* de reformulation visant le lecteur, qui risque sous l'effet de la langueur de la séquence d'interpréter le Dcé comme littéral. Le locuteur doit à chaque fois maintenir l'attention du lecteur dans le domaine de la reformulation. C'est une sorte d'insistance sur la réinterprétation. Il s'agit d'une explication qui est à notre sens, en concordance avec la valeur emphatique attribuée à l'anaphore[17]. La reformulation due à l'emploi de la conjonction se trouve renforcée par l'effet de l'emphase. Si la reformulation, qui est un effacement du dire du locuteur cité, permet au journaliste de maintenir le locuteur rapporté dans une situation de sous-énonciateur, le procédé de la reprise anaphorique des Dct affermit davantage cette posture.

La posture de sous-énonciateur de l2, n'est pas due uniquement à l'effacement de ses dires dans le Dcé ; le scripteur « noie » en effet, encore plus l2 dans sa « servitude » énonciative à travers la caractérisation de l'acte d'énonciation. L'étoffement du verbe introducteur « soutenir » par l'adverbe « pêle-mêle » met l'accent sur la manière de dire incarnée dans l'acte énonciatif, et permet au locuteur citant de donner un jugement négatif sur le discours de l2, ce qui accentue le degré de la posture énonciative de ce dernier.

Cela dit, il ne faut cependant, pas oublier que l'ensemble des Dcé émanent d'une source collective plurielle « ils », c'est-à-dire inventés de toutes pièces à partir des représentations partagées. Il n'y a presque rien d'authentique dans ce DR, il s'agit uniquement d'une mise en scène énonciative d'un discours doxique, dans le but de servir les stratégies argumentatives du scripteur et du journal lui-même. Nous avons donc affaire à un pseudo-DR, reformulé de plus.

[17] Pour Magri-Mourgues (2015, parag. 23), l'anaphore à une valeur d'amplification et de mise en relief. Elle sert à activer une référence ostensive et à garder l'esprit de l'auditeur attentif, en éveil.

Toutes ses remarques, outre leur impact dans la circonscription des postures énonciatives, ont des conséquences sur la construction des identités des locuteurs.

La forte reformulation du Dcé et son caractère imaginaire, permettent de voir une forte ingérence du scripteur dans la construction de l'éthos des défenseurs de l'arabe classique. La mixité du discours due à la présence d'un îlot textuel, n'affecte pas beaucoup l'interprétation opérée par le lecteur, car, le scripteur en mettant le mot « Zanquaouia » entre guillemets, il insiste moins sur la littéralité que sur l'origine énonciative du mot. Le but du locuteur-rapporteur est de montrer que ce mot vient d'un ailleurs discursif : c'est un mot émanant de la doxa arabisante mais, aussi il est emprunté à une autre langue ; la darija, en l'occurrence. Par cette insertion, le scripteur donne une vie discursive à la darija et à ses pratiquants, dans le sens du dialogisme plurilinguistique Bakhtinien pour qui l'existence d'un parler autre dans un discours reflète une réalité sociale (Authier-Revuz, 1982, p. 107) ; c'est-à-dire, l'existence d'une entité sociale qui la pratique. En mentionnant ce mot comme appartenant au discours des arabisants, il met ces derniers face à leurs contradictions : refuser la darija et l'utiliser en même temps. Le locuteur citant par cet usage réflexif du mot, prend aussi sa distance par rapport à l'usage qu'en font les opposants à la darija. Il est donc clair que l'îlot textuel n'a rien de littéral, mais c'est un mot inventé par le journaliste en se basant sur la doxa. Les deux Dcé sont quasi-reformulés dans les mots du locuteur-scripteur. La mention d'un mot entre guillemets comme venant d'ailleurs ne laisse au lecteur qu'une possibilité ultra-minimale d'interprétation.

Du fait de la reformulation, l'éthos est donc construit dans le cadre d'un seul plan d'énonciation, celui du scripteur. L'adjectif « pêle-mêle » à travers lequel le journaliste émet un jugement négatif sur l'acte d'énonciation et par la suite, sur le Dcé, présente les dires des défenseurs de l'arabe comme confus, incohérents, qui transgressent les règles de la logique et de l'argumentation. Ce commentaire métadiscursif est une remise en question du discours anti-

darija dont les producteurs sont présentés comme des gens illogiques qui manquent de compétences de l'argumentation fondée. La reprise anaphorique n'est qu'une insistance sur ce jugement négatif porté sur le discours des opposants.

L'intensité de la reformulation due au DD, à l'anaphore, et à la mise de plusieurs Dcé sous la dépendance d'un même acte énonciatif, donne au locuteur citant le pouvoir quasi-maximal dans la construction de l'identité discursive des opposants, plus que celui offert par un DI ordinaire. Le mot entre guillemets par son caractère doxique, inventé, et par son emploi en usage ne peut constituer un segment authentique et autonome à partir duquel le lecteur peut participer à la construction de l'éthos des opposants « indépendamment » du scripteur. L'éthos négatif de l2 comme d'ailleurs la circonscription de sa posture de sous-énonciateur, est l'apanage du scripteur-locuteur L1.

III. Le discours indirect

Pour introduire le discours contesté (des opposants), le locuteur-scripteur L1 recourt au discours indirect parce que cela lui offre une possibilité de reformulation idéale du discours autre, reformulation qu'il accentue par d'autres moyens, notamment par le choix qu'il porte sur les désignateurs de la source énonciative. La reformulation est d'autant plus grande que la source est dépersonnalisée. Le Locuteur L1 peut sélectionner une source dans une échelle graduelle d'effacement énonciatif de la source qui part d'un locuteur individuel identifié à une occultation complète de la source[18]. Entre les deux extrémités évoluent des locuteurs collectifs pluriels et des locuteurs collectifs au contour indéfini relevant d'une doxa anonyme :

III.1. Avec locuteur individuel explicite

Médias 24 dans son article intitulé « Polémique sur la darija : les clés pour comprendre », rapporte les paroles de l'écrivain arabisant Hassan Aourid juste après avoir rapporté celle de Abdellah Laroui :

[18] Rosier appelle ce passage d'une source identifiée vers une source indéfinie « anonymisation ». Il la considère comme étape dans le passage du DR au discours qui circulent (2004, pp. 66-68)

Exemple 196 :

> **Hassan Aourid dit des choses similaires** et [souligne que s'il avait à choisir entre une langue d'enseignement formée et aboutie telle que le français et la darija qui est une langue en devenir, il choisirait la première option sans hésiter.] Mais l'un et l'autre, et pas seulement eux, ont choisi l'écrit pour s'exprimer. (*Médias 24*, 24 novembre 2013)

Dans cette occurrence, le locuteur-rapporteur décrit dans un discours narrativisé (en gras), les propos de Hassan Aourid comme semblables à ceux de Abdellah Laroui avant d'en donner le contenu dans le DI.

La posture de sous-énonciateur du locuteur rapporté est délimitée par l'effacement de son dire, possibilité qu'offre le discours indirect, car les propos cités sont intégrés dans le discours du scripteur-locuteur. L'adjectif « similaire » laisse entrevoir un jugement négatif sur le discours de Aourid dans son ensemble. En effet, le DN qui fait partie du Dct, résume le discours du locuteur l2, comme si le scripteur veut dire par le biais de l'adjectif, que « les propos de Aourid ne méritent/n'ont pas besoin d'être repris en détail ». La situation de sous-énonciateur se trouve renforcée davantage par ce jugement négatif. Or, l'attribution de la parole à un locuteur individuel identifié, donne une touche d'individualité au Dct, car les dires émanent d'une seule personne connue, dont les paroles pourraient être relativement authentiques. La reformulation serait moins prononcée par rapport au discours d'un locuteur collectif. Il s'en suit que l'intervention de L1 pourrait être réalisée uniquement en niveau de la transposition (des déictiques, des temps verbaux et des pronoms personnels). Sur le plan de la construction de l'éthos de Hassan Aourid, l'intervention du locuteur-scripteur est ressentie comme moins forte.

En effet, l'éthos de l2 est amorcé d'abord au niveau du Dct à travers le jugement émis par L1 sur le discours de l2. L'adjectif « similaire », présente aussi le discours de Hassan Aourid comme sans valeur et ne mérite pas d'être rapporté dans son ensemble, car il relève du « déjà dit ». Plus est, le journaliste met l'accent sur le caractère stéréotypé du discours de Aourid en le comparant à celui de Abdellah Laroui, puisqu'ils disent « la même chose ».

Dans le Dcé, le scripteur présente le locuteur rapporté comme voulant donner un éthos positif de lui : Hassan Aourid en disant préférer une langue d'enseignement « formée et aboutie » telle que le français, c'est la langue arabe qu'il vise. En fait, le locuteur rapporté projette les propriétés de la langue française sur l'arabe. Il s'agit d'un raisonnement par analogie à travers lequel il veut non seulement montrer son point de vue sur les langues, mais aussi projeter l'image d'un homme qui maitrise l'argumentation, et dont les idées sont bien fondées. Cet éthos est celui présenté par le scripteur à l'adresse du lecteur, et il n'est que la face qui cache le revers de la médaille, puisque la construction de cette image n'est opérée que pour servir la stratégie argumentative de L1. En effet, l'argument d'analogie attribué à Hassan Aourid sera rapidement suivi d'un argument *ad hominem*[19] dans le co-texte immédiat du discours indirect. L'intention du journaliste consiste à mettre Hassan Aourid face à ses contradictions. Pour le scripteur, l'analogie établie par le locuteur rapporté est infondée, car il défend une langue que lui-même ne parle pas, la preuve est qu'il s'exprime uniquement par écrit. Hassan Aourid est présenté comme un homme contradictoire et clivé qui dit une chose et fait le contraire, c'est une manière de remettre en question le décalage observé entre le discours et la pratique. Il s'agit d'une surenchère de la part du scripteur qui tente lui aussi, de montrer le bien fondé de ses propos par le biais de l'argument *ad hominem.* Il projette par-là l'image d'une personne qui maitrise l'argumentation mieux que son adversaire. C'est l'éthos d'un homme cohérent et logique qu'il veut dessiner. Donc l'éthos positif amorcé par le scripteur dans le Dcé, n'est construit que pour être déconstruit et remplacé par un autre éthos négatif.

Or, si l'éthos paraît comme le résultat d'une manipulation du journaliste, la petite part de la matérialité du Dcé due à la nature individuelle de la source aurait laissé des traces du discours d'origine au moins en substance, et à partir desquelles le lecteur pourrait réaliser une interprétation avec une certaine indépendance quoique minimale par rapport au scripteur qui s'empare presque

[19] Chaim Perelman définit l'argument *ad hominem* comme « consistant à mettre l'interlocuteur en contradiction avec ses propres affirmations, avec les enseignements d'un parti qu'il approuve ou avec ses propre actes ». (1992, p. 149)

totalement du Dcé. Cela d'une part, d'autre part, cet éthos négatif va de pair avec la circonscription d'une posture énonciative de sous-énonciateur pour Hassan Aourid (locuteur cité). L'ingérence du locuteur-scripteur est donc double.

III. 2. Avec source relevant d'une métonymie énonciative

Il arrive que le locuteur-scripteur rapporte les paroles d'un locuteur qui est moins là pour lui-même que pour la classe qu'il représente, il vise à généraliser un discours particulier à l'ensemble des énonciateurs semblables (Rosier, 2004, p. 68). Ce locuteur peut être individuel ou collectif relevant d'une communauté plurielle ou d'un groupe constitué.

III.2.1. Avec source individuelle

Dans l'article de *Libération* intitulé « Les manuels scolaires entre considérations didactiques et bidonnage pléthorique : A qui profite l'amalgame », le scripteur rapporte les paroles du chef du gouvernement Saad Dine El Otmani :

> Exemple 197 :
>
> Le chef du gouvernement va plus loin. Il dit que son cabinet est prêt à renoncer aux manuels en question si les éducateurs, les linguistes, les commissions concernées et le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique l'estiment nécessaire. (*Libération*, 11 septembre 2018)

Dans cet exemple le locuteur rapporté est présenté par son identité politique en tant que chef du gouvernement. Les paroles qui lui sont attribuées, bien qu'elles gardent une part d'individualité, incarnent formellement au moins, le point de vue de l'ensemble des membres du gouvernement et éventuellement celui du parti auquel il appartient, dans la mesure qu'un chef du gouvernement n'accède à ce statut que pour exécuter le programme du parti. Le locuteur rapporté parle donc au nom du groupe, ce qui nous amène à dire que le discours d'origine du chef du gouvernement n'est qu'une reformulation de l'ensemble des points de vue qu'il représente. Il s'agit d'une reformulation qui vient se superposer à celle due à la conjonction de subordination « que ». L'individualité du DR est par conséquent, moins prononcée que celle observée dans le cas d'un

locuteur individuel identifié qui parle en son nom (voir l'exemple (196) précédent). La situation de sous-énonciateur du locuteur rapporté est largement déterminée suite à ce dédoublement de la reformulation.

Il s'en suit que l'intervention du locuteur L1 dans le façonnement de l'éthos de l2 est ressentie comme plus forte que dans le cas précédent. En effet, le rapporteur présente les paroles du locuteur cité (le chef du gouvernement) comme une énumération des instances capables de légitimer toute décision pour ou contre l'usage des manuels scolaires à l'école. Ceux-ci font l'objet d'un litige politico-pédagogique du fait de la présence entre leurs pages de mots en « dialecte ». En effet, le chef du gouvernement qui est en principe, contre l'usage de la darija à l'école, eu égard à son appartenance idéologique, se trouve incapable de justifier l'introduction de la darija dans les manuels scolaires. Il renvoie la balle dans le camp d'une multitude d'instances qui ne peuvent en fait, décider tous ensemble de la question, car leur réunion est pratiquement inconcevable, vu leur provenance hétérogène et le temps que devrait prendre l'élaboration d'une décision qui pourrait dépasser le temps politique du gouvernement lui-même (5 ans). Le locuteur L1 en mettant l'accent sur un acte irréalisable, tourne le chef du gouvernement en dérision, il le dresse même comme un objet d'ironie proprement dite, puisqu'il le présente comme une personne qui dit le contraire de ce qu'il pense. Selon les dires de l2, la décision des instances concernées est possible, mais il sait au fond de lui, comme tout le monde le sait d'ailleurs, que cette décision est impossible. L'ironie est en fait un moyen idéal pour mettre un locuteur en situation de sous-énonciateur. Au niveau de l'éthos, le scripteur-locuteur L1 construit à l2 l'image d'un chef de gouvernement faible incapable d'appliquer un des éléments importants du programme électoral de son parti, à savoir la préservation de l'identité arabo-musulmane du pays, pour qui la darja serait une menace.

La stratégie argumentative du locuteur L1 ne consiste pas à critiquer l'incapacité du chef de gouvernement de lutter contre l'usage de la darija, mais consiste plutôt à le discréditer en jouant sur ses contradictions. Le locuteur-

rapporteur lui dessine donc l'image d'un chef de gouvernement qui manque de crédibilité, et en creux celle d'un homme qui ne tient pas ses promesses électorales, donc indigne de confiance.

La mise en scène par le scripteur d'un locuteur individuel relevant d'une métonymie énonciative lui permet de rapporter un Dcé plus condensé et plus reformulé par rapport au discours d'un locuteur individuel identifié parlant en son nom. Cela lui offre en même temps la capacité d'une forte manipulation de l'éthos et une prise de la hauteur avec un point de vue surplombant largement celui du locuteur cité.

III.2.2. Avec source collective - groupe constitué

Relève de la métonymie énonciative également, la mise en scène d'un locuteur collectif renvoyant à un groupe constitué, c'est-à-dire, à un locuteur désigné par « un nom, qui au singulier, dénote une entité composée d'un regroupement d'éléments » (Lecolle, 2016, p. 6).

Nous avons pu relever une occurrence de ce type dans l'article de *La Vie éco*, intitulé « La «darija» en voie de réhabilitation » :

> Exemple 198 :
>
> Il n'est un secret pour personne que le sort imparti à la «darija» est le fruit amer d'une conspiration ourdie par l'élite arabophone des années 40 et 50. Subjuguée par l'utopie panarabe sécrétée par le parti Baas, [elle était convaincue que l'arabe classique serait le ciment de la résurrection arabe.] (*La Vie éco*, 10 octobre 2008)

Dans cet exemple de DI ci-dessus, le locuteur-scripteur met en scène un locuteur désigné par le pronom personnel du singulier « elle », qui n'est en fait qu'une reprise anaphorique du nom « élite arabophone ». Celui-ci est un groupe composé de plusieurs membres dont le discours de tout un chacun est valable pour l'ensemble du groupe, mais en même temps le groupe paraît parler d'une seule voix, une voix collective à laquelle l'accès direct est impossible, vu la dimension historique détachée de l'actualité (les années 40 et 50) de ce discours. Le locuteur-scripteur ne peut rapporter directement les paroles de ce locuteur

collectif qu'à partir de plusieurs transmissions, ce qui donne au segment cité le caractère d'un discours qui circule, caractérisé par son usage massif et répété qui dépasse le cadre du DR[20]. Cela d'une part, d'autre part le groupe est en même temps « une pluralité et une unité » pour reprendre les mots de Lecolle (2016, p. 07). Autrement dit, le discours du groupe ne peut être qu'un résumé très condensé des paroles qui circulaient à l'époque entre ses membres. Il résulte de cette mise en scène énonciative un renforcement de la condensation du Dcé, avec un degré plus fort que dans le cas précédent (voir exemple 197). Il en découle une forte intervention du journaliste rapporteur dans la construction de l'éthos de l2. La posture énonciative de sous-énonciation est fortement marquée par cet effacement des dires du locuteur rapporté, et plus encore, l'effacement de l'identité de la source met encore plus cette posture à un degré qui tend vers l'extrémité.

Comme dans toutes les occurrences du DI des opposants, la posture de sous-énonciation est accompagnée d'un éthos négatif. En effet, la source du Dcé est caractérisée par le syntagme adjectival « Subjuguée par l'utopie panarabe sécrétée par le parti Baas ». Le locuteur journaliste émet un jugement négatif sur le locuteur-rapporteur ; le participe passé qui a la fonction d'un adjectif, revêt une valeur axiologique négative, il est utilisé dans un sens qui montre des esprits soumis à l'emprise du charme et de l'enchantement, une caractérisation qui paraît véhiculer implicitement un manque de discernement et de clairvoyance. Le substantif « utopie » marqué péjorativement, pointe du doigt l'irréalisable projet pan-arabiste de l'élite arabophone. Il s'agit d'une dénonciation d'une vision politique aliénée au nom d'un idéal qui hypnotise les esprits. Vu sous cet angle, l'appel à la généralisation de la langue arabe relève de cette illusion pan-arabiste. L'usage du conditionnel par le scripteur dans le Dcé, renvoie le projet de l'élite arabophone dans l'incertitude et le doute et confirme le caractère illusionnaire d'une vision sociolinguistique impossible. L'ingérence du locuteur journaliste dans le discours de l2 se lit comme une tentative de démystification. Un ensemble d'éthos négatifs est attribué donc à l'élite arabophone marocaine :

[20] Pour plus de détail sur la circulation des discours voir Rosier (2003)

élite aliénée, hypnotisée, irréaliste, etc. Le locuteur-scripteur s'attribue par contrecoup, les images d'un homme délivré, conscient, doté d'un esprit lucide, une personne qui maitrise l'analyse du discours des adversaires.

Dans cette mise en scène énonciative, le lecteur n'a aucune autonomie d'interprétation ; tous les éthos construits pour le locuteur rapporté sont l'exploit exclusif du locuteur-scripteur-rapporteur, avec un degré plus accentué que dans les cas précédents.

III.2.3. Avec locuteur collectif = ensemble d'individus désignés explicitement

A la différence du cas précédent, le locuteur collectif est une communauté plurielle plus ou moins anonyme, mais qui n'est pas un groupe constitué. C'est ce que nous constatons dans cette séquence extraite d'un article de *Libération* :

> Exemple 199 :
>
> Les jeunes barbus et voilées, souvent lettrés militent par le verbe et l'acte pour étaler la langue sainte. Ils insistent sur l'importance de la maîtrise de l'arabe classique pour approfondir les sciences du Livre.
>
> Dans leurs discours ils associent arabisme, islamisme, nationalisme, lutte contre le néocolonialisme. [Ils affirment que c'est le génie de la langue qui est à l'origine de son choix divin pour la Révélation.] (*Libération*, 19 décembre 2013)

Le locuteur/scripteur (un prof universitaire), met en scène un locuteur l2 collectif, un « ils », reprise anaphorique du syntagme nominal « les jeunes barbus et voilées » qui désigne une collectivité dont les membres sont réunis sur la base de traits physiques communs [+jeunes], [+barbus], [+voilée]. Il s'agit d'une entité qui relève d'un énonciateur « essentialiste », pour reprendre le terme de Rosier (2004, p. 68), c'est-à-dire appartenant à une entité naturellement distincte, les jeunes en l'occurrence, dont chaque membre est là moins pour lui que pour la classe qu'il représente, mais cette fois-ci les membres sont plus individualisés, par comparaison au groupe constitué dont les paroles relèvent plus de la circulation discursive. Il en découle que le discours rapporté par le scripteur est relativement plus individualisé par comparaison à celui du groupe

constitué. Le locuteur-scripteur peut avoir un accès direct à un discours qui se produit dans son entourage proche, surtout que sa profession (un professeur d'universitaire), lui donne plus de chance d'être en contact direct avec les membres de cette communauté, et par conséquent avec leurs discours qui ne manquent pas de se manifester dans les amphis des facultés. Le DR dans ce cas, serait moins reformulé que le discours en circulation qui fait l'objet de plusieurs transmissions.

Il est évident donc, dans cet état de choses, que la posture de sous-énonciateur est moins forte que celle du groupe constitué, et l'ingérence du locuteur-scripteur dans la construction de l'éthos négatif de l2 est sensiblement atténuée, car le lecteur a affaire à un discours qui, bien qu'il soit construit sur des idées partagées, reste moins reformulé que le précédent.

En effet, le scripteur L1 reformule dans le Dcé, une idée phare des défenseurs de l'arabe classique. Il met l'accent sur la dimension religieuse que ceux-ci donnent à la langue arabe. Cette reformulation qui paraît rapporter objectivement le point de vue des adversaires, fait l'objet d'une disqualification par le scripteur dans le Dct. Si l'on examine le discours rapportant, on voit clairement que les traits qui permettent la constitution du locuteur collectif sont eux-mêmes qui le disqualifient. Les adjectifs« barbus » et « voilée » sont des axiologiques négatifs, ils construisent une communauté stéréotypée avec un individu type, qui se répète sur le même modèle. Le scripteur L1 réactive le stéréotype de l'islamiste fanatique et rétrograde. Il s'agit d'une dimension sémiotique qui dépasse le cadre de la description physique des membres de cette entité. Le scripteur vise en fait, les représentations relevant de l'univers du discours du lecteur avec qui elle partage les mêmes valeurs.

La disqualification du discours des adversaires se fait donc, par la disqualification de ceux-là mêmes qui le produisent. Le locuteur L1 soumet le Dcé à sa volonté pour attribuer un éthos négatif à l2, tout en le tenant dans une situation inférieure dans le sens discursif du terme.

III.2.4. Avec locuteur collectif anonyme expression d'un on-dit

Il s'agit dans ce cas, de ce qu'Anscombre appelle *un ON-locuteur* qui fait « intervenir des « voix » en un sens vague » (2005, p. 39), ou ce que Rosier (2008) appelle des « formes qui permettent de signaler un on-dit, sans l'attribuer de manière spécifique » comme : *on dit que*, *la rumeur*, *l'opinion*, etc. Il s'agit d'un locuteur qui relève d'une doxa anonyme. Nous sommes donc dans un cas quasi-extrême d'anonymisation. L'effacement progressif, en partant du premier cas (voir *supra* III. 2. 1), a atteint un degré qui tend vers le maximum. Etant donné que ce type de locuteur « s'apparente à une sorte de rumeur publique diffuse » (Fernandez et al., 2004, p. 105), toute tentative d'individualisation du discours de l2 tend vers l'impossibilité.

Ce type de locuteur, nous l'avons rencontré à plusieurs reprises dans la presse marocaine d'expression française, comme dans la séquence suivante extraite d'un article de *L'*Économiste intitulé « Dix idées fausses sur la Darija » :

> Exemple 200 :
>
> [Estimer que cette langue ne s'écrit pas] consiste à renvoyer cet épicier à un statut d'analphabète car il n'écrit pas dans une langue «officielle» : un peu comme si on lui signifiait qu'il communiquait avec son fournisseur en utilisant des signaux de fumées. (*L'Economiste*, 03 février 2014)

Dans cet extrait, le locuteur journaliste rejette une des « idées fausses sur la darija », celle qui dit que la darija ne s'écrit pas. C'est l'idée d'un ON-locuteur dont L1 rapporte les paroles à travers une occurrence de DI introduite par un verbe à l'infinitif « estimer ». Le locuteur-rapporteur L1 met en scène un ON-dit général dont l'origine est occultée. Il s'agit d'un locuteur très diffus :

Dans cette occurrence il n'y a pas d'attribution de dire, le Dcé est réduit à un dire sans source. Il s'agit d'un discours relevant de « lieu lieux communs et de stéréotypes » pour reprendre les termes de Fernandez (2004, p.105), c'est-à-dire d'une doxa anonyme où toute individualisation du dire est une mission impossible. En termes de reformulation, il semble que la constitution d'un Dcé sur la base d'opinions partagées, et l'effacement de la source énonciative rend

toute prétention à une matérialité de discours insoutenable. La reformulation et la condensation du discours sont maximales dans ce cas.

Il en résulte que l'intervention du locuteur L1 dans le discours de l2 est située dans une frange maximale : l'ingérence de L1 dans le façonnement de l'éthos négatif est plus forte dans le cas du discours sans source, car il rapporte des dires évoluant vers une hétérogénéité constitutive, c'est-à-dire à l'antipode de l'hétérogénéité marquée dont la forme représentative est le DR proprement dit (non-inventé). Il ne s'agit pas donc de rapporter dans le sens propre, mais de rappeler un discours qui circule pour le contester. Cela apparaît clairement même dans la structure grammaticale du segment. En effet, tout le DR est introduit en tant que thème par le locuteur L1, pour lui appliquer un prédicat rendant compte de son point de vue. Pour montrer l'infondé de l'argument des opposants, le locuteur illustre son argumentation par l'exemple de l'épicier qui utilise la darija dans ses échanges commerciaux. Dire que la darija ne s'écrit pas consiste à marquer l'épicier du sceau de l'analphabétisme. Cela révèle une contradiction entre les dires des opposants et l'état des faits. Le locuteur en jouant sur la logique de l'argumentation tente de monter l'image de l'opposant stéréotypé illogique qui nie l'imposante réalité des faits. Cet éthos est le produit d'une manipulation de L1, qui exploite un discours qu'il a résumé et condensé à partir des idées partagées qui circulent dans l'espace social. L'éthos construit va de pair avec le maintien de l2 dans une posture de sous-énonciateur très prononcée, du fait de la forte reformulation du Dcé.

Des occurrences du même type figurent dans notre corpus, elles mettent en scène un ON-Locuteur général : *l'idée que, des voix prétendent que*, etc. Elles sont donc analysables de la même façon.

Par contre, certains DI mettent en scène un discours hypothétique avec un ON-Locuteur, mais ne relevant d'aucun discours antérieur, tel que dans l'exemple suivant :

Exemple 201 :

Estimer que cette langue ne s'écrit pas consiste à renvoyer cet épicier à un statut d'analphabète car il n'écrit pas dans une langue «officielle» : un peu comme si [on lui signifiait qu'il communiquait avec son fournisseur en utilisant des signaux de fumées.] (*L'Economiste,* 03 février 2014)

Le DI introduit par le verbe *signifier* est une pure imagination du locuteur L1. Il s'agit d'un discours supposé, auquel on ne peut appliquer à notre sens, le principe de reformulation.

III.3. Avec proposition infinitive

La proposition infinitive peut être introduite sans préposition ou avec des prépositions telles que « de », « à ». Marnette (2005, p. 123) note que certains linguistes comme Arruda (1992), de Gaulmyn (1983), Fludernik (1991, p. 293), ont tendance à laisser les clauses infinitives hors de la catégorie du discours indirect et à les inclure de facto dans la catégorie du discours narrativisé, ce qui montre leur grand degré de reformulation et de condensation par rapport à la clause complétive avec « que ».

Dans l'article de *Médias 24* intitulé « Dictionnaire darija : « l'ampleur prise par l'arabe dialectal fait peur à certains »», le journaliste met en scène un DI de ce type :

Exemple 202 :

[Accusé d'avoir inséré de nombreux mots vulgaires ou empruntés à des langues étrangères dans son ouvrage], le défenseur de la darija répond simplement que son équipe de linguistes n'a rien inventé. (*Médias 24* ; 23 décembre 2016)

Dans cet exemple, il y a mise en scène d'un DI dont la source est occultée mais qui suppose un ON-locuteur collectif indéfini. Le Dcé relève donc d'une opinion collective, mais il est moins personnalisé qu'un Dcé introduit par « que », car il est fortement intégré dans le discours du rapporteur. La posture de sous-énonciation de l2 est par conséquent, solidement ancrée par cette reformulation accentuée et par l'effacement de la source énonciative. L'interposition du locuteur journaliste entre le discours de l2 et le lecteur est très

grande. Cette forte immixtion du rapporteur dans le discours de l2 lui donne tout le pouvoir de manipulation dans le façonnement l'éthos de l'adversaire. Le lecteur se contente uniquement d'interpréter l'éthos à partir des éléments d'un discours doxique sélectionné, résumé, condensé, mis en scène et fournis par le locuteur-scripteur.

Si le discours des opposants est rappelé, c'est seulement pour être rejeté, mais cette-fois-ci, à travers le discours indirect (souligné) qui suit. Notons que ce dernier DI est plus personnalisé que le précédent, car attribué à un locuteur individuel connu, et cela fait partie des stratégies argumentatives de la presse marocaine d'expression française qui a tendance à personnaliser le discours approuvé plus qu'elle ne le fait pour le discours contesté. En effet, le Dcé des opposants est présenté par le Dct comme une accusation qui sera rejetée par la mise en scène d'un DI attribué à Noureddine Ayouch (défenseur de la darija). Le locuteur-scripteur présente l'acte de parole effectué dans la réponse de Ayouch, comme simple. Autrement dit, le discours des arabisants n'a pas besoin de beaucoup d'arguments pour être réfuté. L'argument d'expérience inséré dans le discours de Ayouch est donné comme suffisant pour mettre à nu les allégations des opposants : les faits contredisent le discours. En présentant le discours des adversaires comme hostile à l'introduction dans le dictionnaire de Ayouch, des mots vulgaires ou empruntés à d'autres langues, le scripteur-locuteur-rapporteur montre des gens qui veulent donner des image de chasteté et de bienséance, celles des gardiens des valeurs morales, etc. Si cet éthos est construit, à travers les mots du scripteur, c'est seulement pour être déconstruit dans le discours de Noureddine Ayouch, d'où se dégage l'éthos de l'arabisant déconnecté de la réalité des faits, le tenant d'un discours facilement réfutable. L'éthos final serait donc celui de l'opposant illogique, de l'irréaliste, de l'accusateur sans preuves solides, du puriste qui aspire à une langue chaste idéale, etc. Par contre, le journaliste présente le discours des défenseurs de la darija y compris lui-même- comme savant et scientifique, notamment à travers l'expression : « son équipe de linguistes n'a rien inventé ». Et par opposition à l'éthos des arabisants, il

s'attribue l'image d'un journaliste réaliste, qui détient les ficelles de l'argumentation logique.

Le pouvoir manipulateur du journaliste consiste dans la déconstruction de l'éthos positif de l'opposant, sur les décombres duquel il construit un autre éthos négatif. Ce pouvoir de manipulation est accentué ici, par le grand degré d'immixtion qu'offre la clause infinitive caractérisée par son haut niveau de reformulation.

Grosso modo, nous pouvons dire que le discours indirect par sa grande capité d'intégration du discours autre, constitue un moyen efficace d'infléchissement des images du locuteur rapporté l2. Ce pouvoir de mise en scène de l'éthos dont dispose le locuteur L1, varie sensiblement en fonction du degré d'individualisation du discours, qui dépend lui aussi du degré de personnalisation de la source énonciative (voir figure 4 ci-dessous).

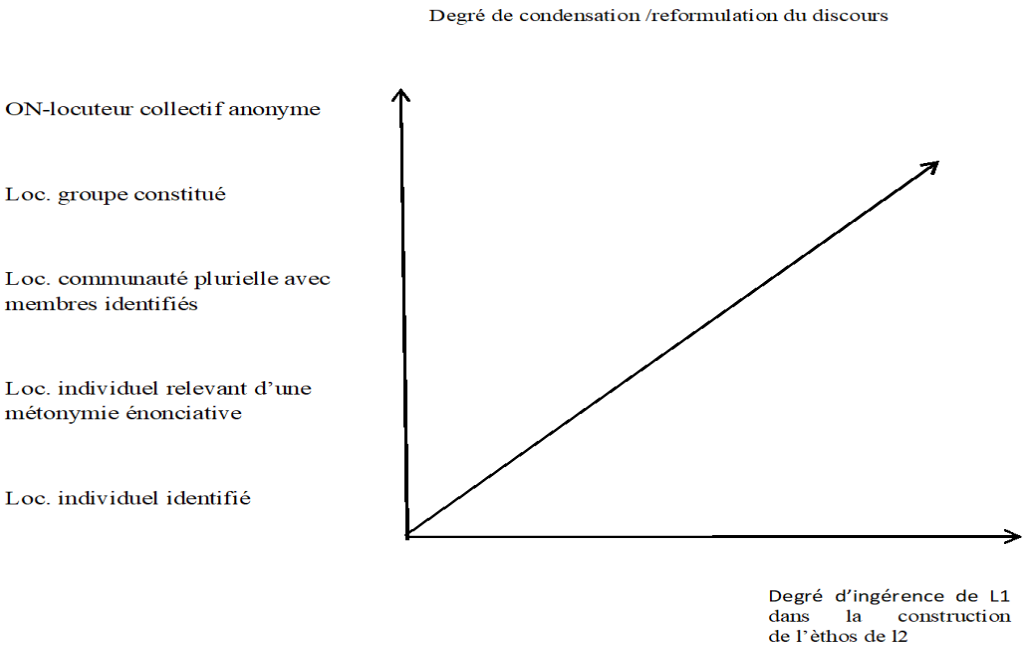


Figure 4 : variation du degré d'ingérence de L1 dans l'èthos de l2 en fonction du degré de reformulation/ condensation du Dcé

IV. Bilan du troisième chapitre

Il paraît donc que dans la mise en scène des paroles des opposants, le locuteur-rapporteur choisit une panoplie de formes de DR dont les spécificités lui permettent de discréditer aussi bien le locuteur rapporté que son discours. Nous avons constaté lors des opérations de repérage que nous avons effectuées dans notre corpus, que les formes de DR varient généralement en fonction du degré d'authenticité/ littéralité, entre le DD authentique et des pseudo-DR. Le pôle du discours indirect lui-même manifeste différentes variations avec une tendance à l'authenticité dans les Dcé attribués à des locuteurs individuels, et un estompage graduel de cette authenticité avec des Dcé attribués à des locuteurs moins personnalisés, doxiques ou collectifs anonymes. La fréquence des DR varie selon les journaux (voir tableau 4 ci-dessous) :

Journal / **DR**	Le 360	Aujourd'hui le Maroc	Bladi. Net	La Vie Eco	L'Economie	Libération	La Nouvelle Tribune	Médias 24	Yabiladi	**Total**
DD								1		1
DM avec « que »			1							1
Patch-work								1		1
DLM								1		1
DI+frag entre gmets						2		2		4
DI avec loc. individuel				1		1		3		5

pseudo-DI +frag entre gmets			2	1					1	4
DI avec loc. collectif ou relevant d'une doxa	4			5	6	5		2	1	23
pseudo-DD	1		1			1				3
Pseudo-DILN	1					1				2
Pseudo-DLMVA	1									1

Tableau 4. Répartition des différentes formes de DR selon les journaux.

La plupart des DR se situent sur le pôle des formes reformulées avec 42 occurrences (soit 91, 3%) : DI+fragments entre guillemets, DI avec locuteur individuel, pseudo-DI +fragments entre guillemets, DI avec locuteur collectif ou relevant d'une doxa anonyme, pseudo-DD, Pseudo-DLMN, Pseudo-DLMVA. Quelques rares occurrences de DR rendent compte d'une certaine littéralité du discours des opposants, comme le DD (1 occurrence), le DM avec « que » (1 occurrence), le DD avec effet de patchwork (1 occurrence). Les autres formes intermédiaires, c'est-à-dire, les discours reformulés avec une certaine part de littéralité, sont presque absente ; une seule occurrence au DLM représentant ces formes a été repérée.

Au niveau de la construction de l'éthos, nous avons constaté que l2 est marqué tout le temps d'une image négative attribuée exclusivement et dans la plupart des cas, par le locuteur citant. Le degré d'ingérence de L1 dans la

construction de l'éthos de l2 varie en fonction du degré de son intervention dans le discours de ce dernier.

Au niveau du positionnement énonciatif, le locuteur-rapporteur manifeste un comportement différent de celui qu'il affiche par rapport au discours approuvé. Nous avons pu remarquer qu'il se dresse toujours en sur-énonciateur et tient de ce fait le locuteur cité en posture de sous-énonciateur dont le point de vue se trouve en permanence, en position inférieure.

Conclusion générale

Le discours sur l'arabe dialectal marocain / la darija dans les articles d'opinion de la presse marocaine d'expression française de par son caractère polémique et de par sa visée argumentative, présente une forte polarité entre les partisans et les opposants. Le locuteur-scripteur francophone, classé le plus souvent par ses adversaires de pro-darija, n'affiche pas le même comportement par rapport au discours des deux camps. Chose qui nous a poussé à chercher les manifestations discursives de ce comportement tant au niveau énonciatif en termes de postures, qu'au niveau rhétorique et pragmatique, en termes de construction de l'éthos. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé sur un corpus regroupant des articles de presse extraits de différents journaux francophones marocains relevant de la presse en ligne ou des versions numériques de la presse imprimée. Cela nous a permis de repérer dans la mise en scène des DR des deux antagonistes, une certaine correspondance entre les postures énonciatives et la construction éthotique. Le locuteur-scripteur en tant que rapporteur, a tendance à mettre le locuteur rapporté adverse/opposant à la darija en situation de sous-énonciateur tout en lui attribuant un éthos négatif, alors qu'il adopte une attitude inverse vis-à-vis du DR des partisans auxquels il construit un éthos positif doublé d'une posture de sur-énonciation. Nous avons inscrit notre recherche dans le cadre de l'analyse du discours, à laquelle nous avons associé les approches énonciative, argumentative, pragmatique et dialogique /polyphonique.

Nous avons réparti notre travail en deux parties, couvrant chacune trois chapitres. Dans la première partie consacrée aux bases théoriques, et après avoir délimité les objectifs de notre recherche, nous avons donné les éléments de contextualisation du discours sur la darija. Nous avons précisé que le DR dans les articles d'opinion en tant qu'acte de parole reflète le débat qui se meut dans la société entre des groupes sociaux sujets à des tensions idéologiques aigues. Nous avons pu voir que l'intensité de la polémique dans la presse entre les défenseurs de la darija et les opposants a pris un tournant avec la montée de

l'islamisme et l'accès au pouvoir du Parti de la Justice et du Développement (PJD). Dans le premier chapitre nous avons exposé les différentes théories qui nous ont permis d'étudier le DR en tant que discours autre dans le discours. Nous nous sommes intéressé plus particulièrement aux approches dialogiques et polyphoniques dont l'apport est aussi significatif quant au rapport qu'entretient le discours autre avec la construction de l'éthos. Ainsi, nous avons passé en revue les différentes études qui ont pris comme objet la manière dont s'élabore l'éthos comme résultat inhérent à tout acte de parole. Nous sommes partis d'une réflexion de Maingueneau (2013), selon laquelle dès qu'il y a prise de parole quelque chose de l'ordre de l'éthos se trouve libéré. Le locuteur, à travers son énonciation active chez l'interprète la construction d'une certaine représentation de lui-même. Il s'agit d'une opération qui déborde sa volonté de maîtriser sa propre parole. L'éthos chez Maingueneau est débarrassé de la vision persuasive de la rhétorique pour être analysé dans la cadre de l'analyse de discours.

Nous avons également pu voir qu'une telle conception a été développée par Amossy (2014), en s'inspirant notamment des travaux de Gauffeman sur la présentation de soi dans le discours, pour inscrire l'éthos dans le cadre de sa théorie de l'argumentation où il rattache de nouveau, mais autrement, l'éthos discursif à l'éthos rhétorique. Amossy fait la distinction, tout en restant dans le domaine de l'argumentation, entre la visée argumentative et la dimension argumentative de l'éthos. Le premier cas se réalise lorsque le locuteur veut faire adhérer l'auditoire à une thèse à travers la projection d'une image digne de confiance, voire en cherchant à faire une promotion délibérée de sa propre personne, comme dans la plaidoirie, les discours politiques ou la parole électorale. Le second cas correspond simplement à un certain infléchissement des façons de voir, de penser ou de sentir sans volonté délibérée de persuader ; il s'agit d'une dimension inhérente au discours.

Dans le second chapitre, nous avons fait le tour d'horizon des études relatives au DR, nous nous sommes intéressé plus particulièrement aux apports de Rosier dont la conception d'un continuum du DR nous a inspiré l'élaboration

d'un continuum de l'éthos des antagonistes. Nous avons affiné cette conception par les travaux de Biardzka qui propose une catégorisation du DR fondée sur les notions de littéralité et de reformulation, et pour qui certaines formes de DR sont plus ou moins reformulées que d'autres.

Le troisième chapitre est consacré aux études qui se sont concentrées sur le rapport entre le DR, l'effacement énonciatif et la construction de l'éthos. Nous nous sommes référé essentiellement aux travaux de Rabatel et de Marnette sur l'effacement et les postures énonciatives, de Lacaze sur l'éthos dans le DR, et de Druetta et Paissa sur le lien entre éthos et postures énonciatives.

La seconde partie de notre travail se compose de trois chapitres, le premier chapitre nous l'avons consacré à la présentation du corpus et à la méthode d'analyse ; nous avons montré en quoi les articles d'opinion en tant que genre argumentatif constituent une base d'étude adéquate pour notre recherche dans la mesure où ils reflètent clairement, même par leur caractère monologal, les conflits des discours relatifs à la darija. Nous nous sommes appuyé sur la presse en ligne et numérique puisque cela nous a permis de constituer un corpus aussi bien étendu que diversifié. Nous avons pu élaborer une description détaillée des différents journaux constituant notre corpus et exposer une multitude de critères d'échantillonnage et de sélection des différentes formes du DR prélevées dans les articles.

Les deux autres chapitres de la seconde partie sont consacrés à l'analyse des données et à la présentation des résultats de notre recherche. La nature polémique du discours nous a poussé à les répartir selon l'appartenance du DR. Dans le deuxième chapitre nous avons traité les multiples facettes du positionnement du scripteur par rapport au DR des défenseurs de la darija, alors que dans le troisième chapitre nous avons étudié les aspects de ce positionnement par rapport au discours des opposants / défenseurs de l'arabe classique.

La catégorisation que nous avons effectuée au niveau du DR des défenseurs de la darija nous a permis de mettre en évidence une panoplie de formes

assujetties à différentes variations discursives. Nous avons ensuite pu organiser l'ensemble de ses formes selon un continuum allant des moins reformulées aux plus reformulées. Les moins reformulés sont ceux qui affichent un degré maximal de littéralité, alors que les DR les plus reformulés sont ceux qui ont fait l'objet d'intervention du locuteur-rapporteur. Le locuteur-scripteur dans la mise en scène du DR, peut intervenir dans le Dcé de différentes manières : par l'emplacement du Dct dans les cas des incises, par son infiltration à l'intérieur du Dcé à travers les marqueurs typographiques, comme les parenthèses, les guillemets et les grasses ou par l'effacement des dires ou du vouloir dire, comme dans le cas des DD à effet de patchwork, des discours mixtes et des discours indirects. Nous avons pu constater que la majorité de ces formes sont attribuées le plus souvent à des locuteurs individuels dotés d'une certaine notoriété dans le monde extralinguistique, et la plupart d'entre elles sont des DR directs, des discours mixtes avec « que » ou des discours indirectes libres varbalo-analytiques. Ces formes se situent sur le pôle des DR les moins reformulés et rendent compte d'une certaine individualité/ littéralité/authenticité qui témoigne de la volonté du locuteur /scripteur/rapporteur de se montrer plus objectif quand il rapporte le discours des défenseurs de la darija ce qui lui permet dans une stratégie d'influence, de satisfaire son enjeu de crédibilité.

Nous avons pu montrer au fil de notre recherche que le souci d'objectivité affiché par le locuteur-scripteur n'est qu'apparent. Celui-ci peut se positionner par rapport au discours objectivant des défenseurs de la darija à travers les postures énonciatives et la construction de l'éthos. Au niveau des postures énonciatives, nous avons démontré en nous référant aux travaux de Rabatel et de Marnette, que le scripteur a plus souvent tendance à mettre le locuteur rapporté/défenseur de la darija dans une situation de sur-énonciation. Différents procédés linguistiques et discursifs sont mis en jeu : désignateurs des sources énonciatives, verbes et locutions attributifs, choix du segment cité entre guillemets, jugements positifs sur l'acte de parole cité, etc. L'examen judicieux de notre corpus nous a permis de remarquer que le locuteur-rapporteur joue le plus souvent sur la nature de la désignation de la source énonciative pour

circonscrire la posture de sur-énonciateur du locuteur rapporté, surtout lorsque le segment rapporté est mis entre guillemets comme dans les cas du DD, du discours mixte avec « que » ou des discours indirects libres verbalo-analytiques. Le scripteur se retranche le plus souvent derrière des paroles supposées authentiques attribuées à des sources connues dans l'espace social. Ceux-ci sont érigés de ce fait en sur-énonciateurs par rapport auxquels le rapporteur se met par contrecoups en posture de sous-énonciateur. Cela peut confirmer dans les cas des discours ayant tendance à la littéralité, la remarque de Marnette (2004) qui souligne que la plupart des articles paraîssent objectifs en effaçant la voix du journaliste pour donner la priorité aux sources (source de discours en tant qu'événements ou source de discours à propos d'un événement). Cela traduit le rapport du journaliste L1 aux sources énonciatives l2, à travers lequel le premier affiche un relatif effacement énonciatif au profit des seconds, et donc d'une certaine manière, la sur-énonciation de L1.

Au niveau de la construction de l'éthos, notre corpus nous a permis de constater que la situation de sur-énonciation du locuteur rapporté est le plus souvent accompagnée d'un éthos positif. Les images construites pour les défenseurs de la darija ont le plus souvent trait au domaine scientifique, intellectuel politique, professionnel, ou au domaine des valeurs. Le défenseur de la darija en tant que locuteur cité est présenté en homme de science, en spécialiste, en intellectuel, en démocrate, ou en homme ouvert, tolérant, cultivé, moderne, ou en responsable d'une institution dotée d'une certaine autorité, etc.

Dans plusieurs occasions, les deux notions d'éthos et de postures, s'entrecoupent, elles émanent des mêmes procédés linguistiques et discursifs. Nous avons pu voir que le choix du désignateur du locuteur rapporté, des verbes attributifs ou certains cas d'ingérence du locuteur cité dans le Dct notamment par le biais de la typographie, permettent en même temps de circonscrire une posture de sur-énonciateur et d'attribuer un éthos positif au locuteur rapporté. L'éthos préalable peut être aussi à l'origine de la situation de sur-énonciation du locuteur rapporté lorsque celui-ci est présenté comme figure d'autorité. Cela confirme le

point de vue de Druetta et Paissa sur la complémentarité entre éthos et postures énonciatives : « il nous semble qu'il existe des éléments d'affinité entre les dimensions éthotique et posturale, ce qui fonde, par-delà leur autonomie réciproque, la possibilité de les mettre au service l'une de l'autre » (2020, p. 13)

Par ailleurs, les remarques de Lacaze sur l'élaboration de l'éthos dans le DR dans la presse, nous a été d'une grande utilité ; pour cet auteur l'éthos discursif « est le résultat d'une co-construction associant locuteur et destinataire ; il semble alors légitime de parler d'un « éthos co-construit » dans toute production d'une occurrence de DR » (2017, p. 89). Partant de cette constatation, nous avons pu mettre en lumière le fait que dans le DR des défenseurs de la darija le poids du lecteur dans cette entreprise de co-construction de l'image du locuteur rapporté est très grand. La tendance des Dcé à la littéralité dans le DR des défenseurs de la darija, freine l'ingérence du locuteur-rapporteur dans les dires du locuteur rapporté, réduit son emprise sur le Dcé et favorise l'autonomie interprétative du lecteur dans la construction de cet éthos. Il est important de signaler que nous sommes arrivés à ce constat en partant de ce qu'a écrit Amossy (2010) au sujet de la présentation de soi dans l'interaction face-face. Ce dernier estime que lorsqu'un locuteur L1 met en en scène un entretien d'un l2, il prend *ipso facto* l2 entre ses mains. De ce fait, L1 acquière le pouvoir de manier les dires de l2 de façon à ce que celui-ci projette un éthos qui ne correspond pas nécessairement à celui que ses paroles, à l'origine, s'exerçaient à construire. C'est désormais à travers le discours de L1 que l'image de l2 se réfracte selon des modalités que l2 ne contrôle pas. Cette remarque, que nous avons considérée comme valable aussi pour notre cas, nous a permis dans le même temps de proposer un continuum de l'éthos en nous appuyant sur le Dcé. L'ingérence du locuteur citant dans la construction de l'image du locuteur cité est maximale dans les Dcé manifestant un degré maximal de reformulation et s'estompe graduellement au fur et à mesure que le degré reformulation diminue. Cela nous a permis de conclure que la touche du locuteur-rapporteur dans la construction de l'éthos du locuteur cité est moins forte par rapport à celle du lecteur qui

construit l'image du locuteur cité à partir de paroles authentiques ou du moins dans lesquelles l'intervention du scripteur est minimale.

Dans ce double jeu sur la posture et l'éthos, le locuteur-scripteur cherche à se positionner en faveur du discours des défenseurs de la darija tout en se montrant objectif à travers une présumée littéralité du DR. La posture de sous-énonciateur qu'il adopte par rapport au discours de ses sources n'est qu'un jeu qu'il pratique afin de servir au final la position de sur-énonciation du journal, il s'agit d'une remarque déjà soulevée par Marnette (2004), qui signale que la situation ponctuelle de sous-énonciation du journaliste-locuteur dans un article n'est qu'une stratégie argumentative qui cherche à placer implicitement le journal en tant qu'institution énonciatrice puissante, en position de sur-énonciation.

Ces effets pragmatiques de la position de sous-énonciation du locuteur-rapporteur et de la posture de sur-énonciateur du locuteur rapporté sont doublés par des effets argumentatifs découlant de l'éthos. Le locuteur-scripteur cherche dans une entreprise de persuasion à valoriser ses sources par le biais d'un éthos positif dont il n'assume pas la responsabilité. L'éthos est présenté dans ce sens comme élaboré par le lecteur à travers un DR objectivant sans médiation du rapporteur.

Dans le troisième chapitre consacré au DR des opposants à la darija, nous avons constaté que cette forme d'hétérogénéité est moins remarquable que dans le cas du discours des pro-darija et que la majorité des occurrences prélevées dans notre corpus se situent sur le pôle des formes reformulées, elles sont soit des DI, des DI avec locuteur collectif ou relevant d'une doxa, des DR fictifs ou imaginaires. Bien que ces formes de DR s'échelonnent sur un continuum allant du plus reformulés au mois reformulés et par contrecoup du moins littérale au plus littérale, elles n'accèdent jamais au degré de littéralité affichée par le DR des défenseurs de la darija. Cela nous a poussé à déduire que le locuteur-rapporteur est moins disposé à déléguer la parole aux opposants / défenseurs de l'arabe classique, contrairement à ce que nous avons pu remarquer dans la mise

en scène des DR des pro-darija dont la voix se fait largement entendre, vu la tendance de leur discours à la littéralité / authenticité.

Cette manière de mettre en scène le discours des opposants, nous a permis de voir les retombées pragmatiques qu'elle a en termes de circonscription des postures énonciatives et de construction de l'éthos.

L'effacement des dires ou du vouloir dire des opposants par le biais de la reformulation, ou par la mise en scène de Dcé imaginaires appuyée par le choix de sources anonymes, indéfinies, collectives ou doxiques révèlent une tendance généralisée à mettre le locuteur opposant à la darija dans une situation de sous-énonciateur. Le locuteur-scripteur tient un point de vue surplombant par rapport à celui du locuteur rapporté. Cela lui permet de conclure de l'infériorité de la thèse des opposants qui tiennent un discours anti-darija et en faveur de l'arabe classique.

En matière de la construction de l'éthos, nous avons remarqué au cours de ce chapitre, que le locuteur-rapporteur attribue tout le temps une image négative aux opposants. Les défenseurs de l'arabe classique/ opposants à la darija sont taxés de l'éthos de personnes autoritaires, dogmatiques, sclérosés, aliénées contradictoires, hypnotisés, irresponsables, irréalistes, stéréotypés, passéistes, irrationnels, dépourvue de tout esprit de rénovation et sans moyens d'argumentation, etc. Ces éthos sont dans la plupart des cas « montrés », déduits de l'énonciation.

L'agencement de la plupart des occurrences du côté du DR reformulé/ inventé atteste de la volonté du locuteur-rapporteur d'user de tout son pouvoir de reformulation/ manipulation par rapport au discours des opposants. Ce qui nous a permis de démontrer que le grand degré d'ingérence de ce locuteur dans le discours contesté affecte directement l'élaboration de l'image du locuteur rapporté. L'éthos négatif construit pour l'opposant / arabisant est exclusivement proposé par le scripteur-rapporteur à l'adresse d'un lecteur dont l'autonomie interprétative dans la construction de cet éthos se trouve très réduite, et cela contrairement à ce que nous avons pu remarquer dans le DR des défenseurs de la

darija où la construction de l'éthos du locuteur rapporté est co-construit par le locuteur-rapporteur et le lecteur qui jouit dans la plupart des occurrences, d'une grande marge de liberté d'interprétation .

La construction de l'éthos et la circonscription des postures des opposants se partagent certains des mêmes procédés linguistiques et discursifs comme dans le discours des défenseurs de la darija sauf que dans le DR des opposants, la reformulation constitue dans la quasi-totalité des occurrences une base commune. Les remarques de Druetta et Paissa sur la complémentarité de l'éthos et des postures énonciatives se trouvent de nouveau confirmées dans le discours des opposants. Cette complémentarité entre les deux notions sert en fin de compte la stratégie argumentative du locuteur-rapporteur qui vise à discréditer les opposants à la darija.

Si nous avons choisi de consacrer notre recherche à l'étude des postures énonciatives et à la construction de l'éthos dans le DR, c'est pour montrer que les deux notions manifestent une certaine affinité et servent les mêmes stratégies du locuteur-rapporteur qui restent en finale celles du journal. L'analyse de notre corpus nous a permis de constater que la presse marocaine d'expresse française dans ses articles d'opinion donne plus de place à la voix authentique des défenseurs de la darija par comparaison à la place octroyée au discours des opposants/ défenseurs de l'arabe classique. Au fil des chapitres nous avons démontré que le locuteur-rapporteur a tendance à valoriser les défenseurs de la darija par le biais des postures de sur-énonciation et par l'attribution d'éthos positifs, en se retranchant derrière un discours objectivant dans le but d'assurer sa crédibilité et en laissant au lecteur la possibilité d'appréciation du DR. Le locuteur-scripteur adopte une attitude différente par rapport au DR des opposants sur le plan de l'éthos et des postures. Il est plus enclin, dans le but de discréditer les tenants du discours anti-darija, à leur attribuer un éthos négatif doublé d'une posture de sous-énonciation en réduisant l'autonomie interprétative du lecteur au minimum.

En nous intéressant à la notion d'éthos et celle des postures énonciatives dans le DR, nous nous prétendons en aucun cas à l'exhaustivité dans un domaine étant déjà un terrain de rencontre de nombreux chercheurs ; il a été question pour nous de prolonger des réflexions sur ces notions à un champ particulier dans un contexte particulier, celui du discours sur la darija dans la presse marocaine d'expression française. Notre contribution consiste seulement à analyser les conséquences d'un phénomène sociolinguistique qui se tient à l'arrière-plan des tensions discursives : la diglossie. Nous n'avons pu étudier qu'une facette de ce problème, celle qui concerne ses répercussions au niveau du DR. Dans le contexte marocain, la situation du déséquilibre langagier entre l'arabe classique et la darija se traduit dans le discours de presse par un certain « déséquilibre énonciatif et rhétorique » entre le locuteur citant et le locuteur cité à travers les images et les postures, autrement dit, en des prises de position.

Cette conclusion constitue certes un rappel de l'ensemble des réponses données à notre problématique, mais elle ne constitue pas une fin de chemin pour notre recherche. D'autres aspects sont à explorer notamment les retombées énonciatives, pragmatiques et rhétoriques des discours narrativisés, de la modalisation en discours second et d'autres formes qui se trouvent aux confins des DR. Une recherche comparative pourrait être menée aussi sur les DR dans la presse marocaine arabophone, cela permettrait d'étudier l'attitude du locuteur-rapporteur arabophone par rapport au discours des deux antagonistes sur la question de la darija, et mettrait en lumière la manière dont les articles d'opinion arabophones construisent l'éthos et circonscrivent les postures des locuteurs rapportés.

Bibliographie

Anscombre, J-C. (2005). Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages. *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, De Boeck, 75-94.

Amossy, R. (2000). *L'argumentation dans le discours-discours politique, littérature d'idées, fiction*. Nathan.

Amossy, R. (2006). *L'argumentation dans le discours.* Armand Colin.

Amossy, R. (2010). *La présentation de soi. Éthos et identité verbale*. PUF.

Amossy, R. (2014). L'éthos et ses doubles contemporains. Perspectives disciplinaires. *Langage et société*, (149), 13-30

Amossy, R., & Pierrot, A. H. (2021). *Stéréotypes et clichés*. Armand Colin.

Ambroise, B. (2015). La philosophie du langage de JL Austin : ce que la parole fait. *Philopsis*.

Authier-Revuz, J. (1978). Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés. *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, (17), 1-87.

Authier-Revuz, J. (1984). Hétérogénéité (s) énonciative (s). *Langages*, (73), 98-111. https://doi.org/10.3406/lgge.1984.1167

Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, *26*(1), 91-151.

Authier-Revuz, J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté. *L'information grammaticale*, *55*(1), 38-42.

Authier-Revuz, J. (1996). Remarques sur la catégorie de l'îlot textuel. *Cahiers du français contemporain*, (3), 91-115.

Authier-Revuz, J. (2003). Le fait autonymique : langage, langue, discours. Quelques repères. *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, 67-96.

Bakhtine, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage* : Essai de l'application de la méthode sociologique en linguistique, Minuit.

Balle, F. (2020). Les médias. *Que sais-je*. Presse Universitaire de France.

Barthes, R. (1975). *Roland Barthes par Roland Barthes*, Seuil.

Becquart-Leclercq, J. (1977). Légitimité et pouvoir local. *Revue française de science politique*, 228-258. https://doi.org/10.3406/rfsp.1977.396146

Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard.

Benveniste, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, (17), 12-18. https://doi.org/10.3406/lgge.1970.2572

Benzakour, F. (2007). Langue française et langues locales en terre marocaine : rapport de force et de reconstructions identitaires. *Hérodote*, 3(126), 54-56.

Biardzka, E. (2010). Différentes facettes de la mixité des discours rapportés. *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*. DOI :10.1051/cmlf/2010099

Biardzka, E. (2012). Le discours rapporté comme effet de montage du Dct et du segment citationnel. Contribution à l'étude du discours journalistique. *SHS Web of Conferences*, (1), 411-426.

Bladi.net. *Mention légales*. Consulté le 10/05/2023 sur https://www.bladi.net/mentions-legales.html

Boukous, A. (1995). *Société, langues et cultures au Maroc : Enjeux symboliques*. Publication de la faculté des lettres et des sciences humaine de Rabat, (8).

Boukous, A. (2003). Marché linguistique et violence symbolique : le cas de l'amazighe. *Awal*, (27-28), 209-218.

Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Minuit.

Bres, J., & al. (1999). *L'autre en discours.* Praxilling.

Bres, J., & Verine, B. (2002). Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté. *Faits de langues*, (19), 159-169.

Bres, J. (2005). Savoir de quoi on parle : dialogué, dialogique, polyphonique. *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, De Boeck, 47-61.

Bres, J. (2007). *Sous la surface textuelle, la profondeur énonciative. Les formes du dialogisme de l'énoncé*. 37-54.

Bres, J., Nowakowska, A., Sarale,J. M., & Sarrazin, S. (2012). Dialogisme : langue, discours. *GRAMM-R. Études de linguistique française*, (14), PIE Peter Lang.

Ceccaldi-Hamet, A., & Lacaze, G. (2020). Le discours rapporté et l'expression de la subjectivité. *E-rea. Revue électronique d'études sur le monde anglophone*, 17(2). https://doi.org/10.4000/erea.10018

Caubet, D., & Miller, C. (2016). Quels enjeux sociopolitiques autour de la darija au Maroc?. *Langues et mutations sociopolitiques au Maghreb*.

Charaudeau, P. & Maingeuneau, D. (2002). Dictionnaire d'analyse du discours. Seuil.

Charaudeau, P. & Maingueneau, D. (2002). Topique. Dans *Dictionnaire d'analyse du discours.*

Charaudeau, p, & Maingueneau, D. (2002). Éthos. Dans *Dictionnaire d'analyse du discours.*

Charaudeau, P. (1995), ce que communiquer veut dire. *Sciences humaines,* (5).

Charaudeau. P, (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette.

Charaudeau. P, (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (22). https://doi.org/10.4000/semen.2793

Charaudeau, P. (2007 a). De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication. *Argumentation, Manipulation, Persuasion*. L'Harmattan.

Charaudeau, P. (2007 b). Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux. *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*. L'Harmattan.

Charaudeau, P. (2009). *Identité sociale et discursive du sujet parlant*. L'Harmattan.

Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information, L'impossible transparence du discours* (2e éd.). Ina.

Calvet, L. J. (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Payot.

Daghmi, F., Pulvar, O., & Toumi, F. (2012). Médias et publics au Maroc. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 13 (1), 86-98.

Deloor, S. (2012). Bref aperçu historique des travaux sur la présupposition. *Langages*, 2 (186), 3-20.

De Poli, B. (2005). Francisation et arabisation au Maroc : l'identité linguistique entre enjeux symboliques et idéologiques. *Annali dell'Università degli studi di Napoli "L'Orientale". Rivista del Dipartimento di Studi Asiatici e del Dipartimento di Studi e Ricerche su Africa e Paesi Arabi*, *2005* (65), 1-26.

De Ruiter, J. J., & Ziamari, K. (2016). Les langues au Maroc : réalités, changements et évolutions linguistiques. *Le Maroc au présent : d'une époque à l'autre, une société en mutation*, 441-462.

Détrie, C., Siblot, P., & Verine, B. (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique.* Honoré Champion.

Doulan, G. (2018). De la représentativité à la spécialisation : exemple d'un petit corpus sur la synonymie. *Corpus*, (18). https://doi.org/10.4000/corpus.3331

Druetta, R., & Paissa, P. (2020). Éthos discursif, éthos préalable et postures énonciatives. *Corela*, (HS-32). https://doi.org/10.4000/corela.12457

Dubied, A., & Lits, M. (1997). L'éditorial : genre journalistique ou position discursive?. *Pratiques : linguistique, littérature ; didactique*, (94), 49-61.

Ducrot, O. (1980). Analyses pragmatiques. *Communications*, (32), 11-60. doi : 10.3406/comm.1980.1481

Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Hermann.

Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit.* Minuit.

Enfoncer le clou. (2005). Dans *Le Grand Robert de la langue française*. www.lerobert.com

Etayea, M. (2015). PJD : « La darija une atteinte à la souveraineté linguistique du Maroc ». *Tel Quel*. https://telquel.ma/author/etayeamohamed

Facques, B., & Sanders, C. (2004). Textes journalistiques et analyse contrastive du genre en didactique. *Langages*, (1), 86-97.

Fernandez, M. et al.. (2004). La voix cachée du tiers, des non-dit du discours, Collection *sociolinguistique*. L'Harmattan.

Fillol, V. (2001). Stratégies énonciatives et pratiques d'écriture journalistiques : le portrait dans Libération. *Cahiers de Narratologie. Analyse et théorie narratives*, (10), 433-444. https://doi.org/10.4000/narratologie.6974

Florea, L. S. (2013). Mise en scène du dit rapporté dans la presse généraliste. L'exemple du quotidien *Le Figaro*. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (35).

Grandguillaume, G. (1983*). Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Maisonneuve et Larose.

Grandguillaume, G. (2004). L'arabisation au Maghreb. *Revue d'aménagement linguistique, Aménagement linguistique au Maghreb*, (107), 15 - 40.

Grossmann, F., & Rosier, L. (1999) : Le Discours Rapporté, Histoire, théories, pratiques. *Repères, recherches en didactique du français langue maternelle*, 19, 234-238.

Hausmann, F. J. (2000), La langue de la presse. *Histoire de langue française 1945-2000*, 199-210.

Imbert, G. (1982). Stratégies discursives et non-dit dans les discours de la presse-A propos de" El País". *Mélanges de la Casa de Velázquez*, *18*(1), 361-379.

July, J. (2010). Le discours direct libre. *Questions de style*, 7, 117-130. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01382617/document

Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *Le discours polémique*. Presse Universitaire de Lyon.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Armand Colin.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1994). *Les interactions verbales*. (3), Armand Colin.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2009*). L'Énonciation : de la subjectivité dans le langage.* Armand Colin.

Kleiber, G. (1986). Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? *L'Information Grammaticale*, (30), 3-22.

Krieg, A. (1996). Jacqueline Authier-Revuz, Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire. *Mots. Les médias dans le conflit yougoslave*, (47), 149-154.

Krieg, A. (2000). Analyser le discours de presse : mises au point sur le « discours de presse » comme objet de recherche. *Communication*, 20(1), 75-97.

Grinshpun, Y. (2014). L'introduction. *La revue langage* 149(3), pp. 7-12.

Hubé, N. (2008). Le courrier des lecteurs. Une parole journalistique profane ? *Mots. Langage politique*, (87). https://doi.org/10.4000/mots.12572

Laborde-Milaa, I. (2002). La presse écrite : Un terrain renouvelé pour l'analyse de discours. *Le francais aujourd'hui*, *137* (2), 115-120.

Lacaze, G. (2013). Mise en évidence des fonctions expressives des désignations des locuteurs origines dans les dialogues. *Études de stylistique anglaise*, (6), 114-134. https://doi.org/10.4000/esa.1336

Lacaze, G. (2014). Les verbes introducteurs de discours direct comme marqueurs de discours agonal dans *Le Monde :* mise en scène d'actes énonciatifs et création d'un éthos discursif. *Congrès mondial de Linguistique Française.* http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20140801069

Lacaze, G. (2017). La (re-)construction d'un éthos discursif dans les énoncés au discours direct : la subjectivité à l'œuvre. *Études de stylistique.* DOI : 10.4000/esa.638

Lacaze, G. (2018). L'incise médiative dans la presse française : étude de ses propriétés syntaxiques et sémantiques. *6e Congrès Mondial de Linguistique Française*. Université de Mons, Belgique.

Lecolle, M. (2016). Noms collectifs humains : nomination et prédication. *Argumentation et Analyse du Discours*, (17). DOI : 10.4000/aad.2208

Leimdorfer, F., & Tessonneau, A-L (1986). Légitimité sociologique et analyse de discours : Le parcours de la légitimité dans les textes de l'Unesco sur l'éducation de base. *Langage & société*, (37), 61-111.

Le 360, *Qui sommes-nous?* Consulté le 10/ 05/ *2023 sur https://fr.le360.ma/qui-sommes-nous/*

López Muñoz, J. M. (1995). Pour une typologie des verbes introducteurs de discours indirect. *Estudios de lengua y litteratura francesas*, (8-9), 149-167.

Magri-Mourgues, V. (2015). L'anaphore rhétorique dans le discours politique. L'exemple de N. Sarkozy. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (38). https://doi.org/10.4000/semen.10319

Maingueneau, D. (1976), *initiation aux méthodes d'analyse du discours*. Hachette.

Maingueneau .D (1981), *Approche de l'énonciation en linguistique française*. Hachette.

Maingueneau, D. (1993). *Le contexte de l'œuvre littéraire, énonciation, écrivain, société*. Dunot.

Maingueneau, D. (1996*). Les termes clés de l'analyse du discours*. Seuil.

Maingueneau, D. (2001). *Pragmatique pour le discours littéraire.* Nathan.

MaingueneauD, (2002). Problèmes d'éthos. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, (113-114), 55-67.

Maingueneau, D. (2010). *Manuel de linguistique pour les textes littéraires*. Armand Colin.

Maingueneau, D. (2013). L'éthos : un articulateur. *COnTEXTES* [En ligne], (13). Consulté le 09 mai 2023. http://journals.openedition.org/contextes/5772 2

Maingueneau, D. (2014). Le recours à l'*éthos* dans l'analyse du discours littéraire. *Fabula / Les colloques*. *Posture d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité*. http://www.fabula.org/colloques/document2424.php.

Maingueneau, D. (2016). *Analyser les textes de communication*. Armand Colin.

Mendenhall, V. (1990). Une Introduction à l'analyse du discours argumentatif : Des savoirs et savoir-faire fondamentaux. Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Manzano, F. (2005). Le Maghreb, laboratoire de la francophonie ? *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 52(1), 18-30.

Marnette, S. (2002). Aux frontières du discours rapporté. *Revue Romane*, (37)

Marnette, S., López Muñoz, J. M., & Rosier, L. (2003). Formes et stratégies du Discours Rapporté : Approche linguistique et littéraire des genres de discours. *Estudios de Lengua y Literatura francesas*, (14), 5-7.

Marnette, S. (2004). L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine. *Langages*, (156), 51-64. https://doi.org/10.3406/lgge.2004.963

Marnette, S. (2005), *Speech and Thought Presentation in French: Concepts and Strategies*. John Benjamin, Amesterdam.

Matthey, M. (2014). Le concept de diglossie est-il périmé ?. *Romain Colonna. Les locuteurs et les langues : pouvoir, non-pouvoir, contre-pouvoir*, 121-130.

Micheli, R. (2011). L'argumentation au carrefour des disciplines : sciences du langage et sciences sociales. *A contrario*, 2 (16), 3-9.

Medias ownership Monitor Maroc. (2017). *Qui détient les médias ?* http://maroc.mom-gmr.org/fr/. Consulté le 19/ 02/2023.

Moatassime, A. (1974). Le bilinguisme sauvage : l'exemple maghrébin. *Tiers-Monde*, (15), 59-60.

Moeschler, J. (1985). *Argumentation et conversation : éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Hatier-Crédif.

Moirand, S. (2004). Le dialogisme, entre problématiques énonciatives et théories discursives. *Cahiers de praxématique*, (4), 189-220.

Moirand, S. (2007). *Le discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Presses Universitaires de Paris.

Moore, D. (1980), Le discours sur les langues et représentations sociales. *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, 269-279.

Moreno, A. (2014). Le discours rapporté dans l'interaction : proximité et variabilité. *SHS Web of Conferences*, 8, 1685-1699. EDP Sciences.

Nissabouri, A. (2005). L'arabisation : politique et enjeux de pouvoir au Maroc. *Parole et pouvoir*, Presse Universitaire de Rennes.

Paveau, M. A. (2008). Interdiscours et intertexte. *Linguistique et littérature : Cluny, 40 ans après*, 93-105.

Paveau, M. A. (2014). Les paroles antérieures selon Jean Peytard. Tiers-parlant et masse interdiscursive. *Jean Peytard, syntagmes et entailles*, Lambert-Lucas.

Perrin, L. (2004). Polyphonie et autres formes d'hétérogénéité énonciative : Bakhtine, Bally, Ducrot, etc. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, (123-124).

Perelman, C., & Olbrechts, T. (1992). *Traité de l'argumentation.* Editions de l'Université de Bruxelles.

Pétillon, S. (2004). Parenthèses et tiret double : pour une polyphonie mouvante. *L'information grammaticale*, (102), 46-50.

Rabatel, A. (2000). Un, deux, trois points de vue ? Pour une approche unifiante des points de vue narratifs et discursifs. *La lecture littéraire*, (4).

Rabatel, A. (2003). L'effacement énonciatif dans le discours représenté et ses effets pragmatiques de sous- et sur-énonciation. *Estudios de Lengua Literatura francesa*, (14), 33-61.

Rabatel, A. (2004). L'effacement énonciatif dans le discours rapporté et ses effets pragmatiques, *Langage.* DOI : 10.3917/lang.156.0003

Rabatel, A. (2005). Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : co-énonciation, sur-énonciation, sous-énonciation. *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques,* De Boeck, 95-110.

Rabatel. A., & Chauvin-Vileno, A. (2006). La question de la responsabilité dans l'écriture de presse. *Semen*. DOI : https://doi.org/10.4000/semen.2792

Rabatel, A. (2007). Les enjeux des postures énonciatives et de leur utilisation en didactique. *Éducation et didactique*, 1(2), 89-116.

Rabatel, A. (2012). Positions, positionnements et postures de l'énonciateur. *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, (56), 23-42.

Ricoeur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Seuil.

Riffaterre, M. (1964). Fonctions du cliché dans la prose littéraire. *Cahiers de l'Association internationale des études francaises*, (16), 81-95. https://doi.org/10.3406/caief.1964.2460

Roselyne, R. (2014). *Analyser le discours de presse*. Armand Colin.

Rosier, L. (2008). Le discours rapporté en français. *L'essentiel français.* Ophrys.

Rosier, L. (2004). La circulation des discours à la lumière de «l'effacement énonciatif» : l'exemple du discours puriste sur la langue. *Langage,* (156), 65-78.

Rosier, L. (2003). Du discours rapporté à la circulation des discours : l'exemple des dictionnaires de "critique ironique". *Etsudios de lengua y francesas*, (14), 63-8.

Salvan, G. (2005). L'incise de discours rapporté dans le roman français du xviii^{e} au xx^{e} siècle : contraintes syntaxiques et vocation textuelle. *Cohésion et cohérence : Etudes de linguistique textuelle*. ENS. https://doi.org/10.4000/books.enseditions.144

Sandras, M. (2017). Sur-énonciation et sous-énonciation dans une page de La Prisonnière. *Poétique* , 1(181), 95-107.

Schapira, C. (2014). Les Stéréotypes : stéréotypes de pensée et stéréotypes de langue. *SHS Web of Conferences*, (8), 65-83).

Searle, J. (1972). *Les actes de langage*. Hermann.

Spire, A. (1983). Le pouvoir du journalisme. *Communication et Langages*, *55*(1), 110-122.

Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique suivi de Ecrits du Cercle de Bakhtine*. Seuil.

Vega, J. J. (1998). Présupposés, sous-entendus et enthymèmes. *Les Chemins du texte : VI Coloquio da APFFUE*, 224-239.

Velmezova, E., & Seriot, P. (2009). Discours sur les langues et rêves identitaires. Cahiers de l'ILSL, (26).

Woerther, F. (2005). Aux origines de la notion rhétorique d'éthos. *Revue des Études Grecques*, 79-116. https://www.persee.fr/doc/reg_0035-2039_2005_num_118

Zarate, G., Lévy, D., & Kramsch, C. J. (2008). *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Archives contemporaines.

ANNEXE

Société

DARIJA, AU-DELÀ DE LAROUI, AYOUCH ET DE QUELQUES IDÉES REÇUES

Par Karim Boukhari le 28/02/2015 à 20h30 (mise à jour le 01/03/2015 à 07h42)

La darija, qui divise aujourd'hui les Marocains, finira un jour par les rassembler. On parie ?

Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. Ce proverbe est en train de devenir l'emblème et l'arme absolue de tous les adversaires de la darija. Plutôt que de s'attaquer au cœur du sujet (et le cœur du sujet s'appelle la lutte contre l'analphabétisme, rien d'autre), ils préfèrent accuser les promoteurs de la darija d'être les agents d'un vaste complot visant à déstabiliser la langue et l'identité arabes de ce pays, ainsi que son ancrage dans l'islam.

Rien que ça!

Le «complot» de la darija, si j'ai bien compris, serait ourdi par les «agents» de la francophonie, ces esprits néocolonialistes qui dominent l'économie et la culture de ce pays, et veulent s'emparer aussi de son histoire, de son identité,

et de son âme. Le diable francophone qui coule dans nos veines, et nous fait bouger comme de pauvres marionnettes, est bien entendu épaulé par des contingences sionistes. Pourquoi les sionistes? Eh bien parce que, comme les francophones et les occidentaux d'une manière générale, ils sont «jaloux» de notre arabité, de notre islamité, de notre si longue histoire (la connaissons-nous au moins?), de notre glorieux passé. Et ils ont peur non pas «pour notre avenir» mais «de» notre avenir, de notre force, de ce que nous sommes. Et dans ce que nous sommes, il n'y a aucune place pour la darija. Ce n'est pas une langue, d'ailleurs, la darija. Ce n'est qu'un parler, une oralité transmise dans les souks et les moussems, dans la rue, de bouche à oreille et de pauvre en pauvre, loin des écoles, un langage sans filtre, une sorte de déversoir, sans cesse changeant, ouvert à tous les vents, vulgaire et sans structure ni règle.

Ouf!

Quand on n'aime pas la darija, on va lui chercher des poux dans la tête et on lui trouve tous les torts possibles. Selon l'humeur du moment, et la tendance de la saison, on la présente tantôt comme une déclinaison-dépravation de la langue arabe, pervertie et désacralisée, tantôt comme une langue non arabe, une langue païenne en quelque sorte, effacée par l'islam et réimposée par les colons et leurs armées du mal. Et on en donne les preuves : qui a encouragé l'enseignement, et même l'écriture de la darija ? Réfléchissez bien : mais c'est les Français et, après eux, les Américains ! Et pourquoi donc ? Réfléchissez encore : ce n'est pas pour tenter de réduire l'analphabétisme et socialiser les populations les plus isolées, les plus marginalisées, mais pour les laïciser

avant, probablement, de les catholiciser ou de les judaïser, bref de les «désarabiser» et de les «désislamiser».

Cette rengaine, ce «disque», cette sérénade, nous ne les connaissons que trop bien. Ils reprennent, mot pour mot, les «arguments» brandis hier pour combattre la berbérité et l'amazighité de ce pays. Quand les militants amazighs prenaient la parole, on les accusait de rouler pour la France et le sionisme, de favoriser la désunion nationale, la fitna, et de comploter contre l'islam en ouvrant la voie de la laïcité.

Merci Laroui, Ayouch et les autres

Le retour du débat, ou plutôt de la polémique, autour de la darija a eu lieu quand, l'année dernière, deux célébrités marocaines se sont publiquement opposées sur ce sujet. D'un côté le pro darija, Noureddine Ayouch, homme de communication et touche-à-tout aussi brillant que diversement apprécié. De l'autre côté, en anti darija, Abdellah Laroui, grand philosophe, un homme taiseux et sûr de lui, au verbe rare mais sentencieux, écouté comme un oracle et respecté pour ses longs et interminables silences, un homme dont les admirateurs retiennent, et c'est bien dommage, beaucoup plus le flegme et la posture que les thèses, notamment sur le fameux «cerveau (ce mélange de conscience, de culture et d'histoire) arabe».

Comme on pouvait le craindre, ce débat a tourné à la caricature. Et plutôt que de questionner les Marocains sur la darija et, derrière, sur les moyens disponibles pour réduire l'analphabétisme, le débat s'est déplacé pour se

focaliser sur le profil de ses deux promoteurs publics. On nage depuis dans un océan de délires. Etes-vous pour Ayouch, simple homme de pub, facilitateur-vulgarisateur d'idées et vendeur de concepts, qui conçoit la darija comme un gigantesque spot publicitaire? Ou êtes-vous plutôt pour le sage Laroui, icône nationale, homme de science et d'histoire, dont les idées et les mots sont des pièces de puzzle à rassembler pour atteindre une sorte de prophétie marocaine ?

Nous en sommes à peu près là. Mais ce n'est pas en choisissant entre ces deux hommes, ni en enterrant Noureddine Ayouch que l'on enterrera le débat sur la darija: sa réhabilitation, sa consécration et son enseignement, en un mot sa «nationalisation».

Société

POUR QUE LA LANGUE ARABE NE SOIT PLUS UN OUTIL DE SOUS-DÉVELOPPEMENT

Par Karim Boukhari le 08/09/2018 à 17h05

Ils défendaient une seule langue comme on pouvait défendre, dans le temps, un seul parti, une seule foi, etc. Ils disaient : «soyons unis en tout, chassons la différence, la pluralité, la mixité, chassons la fitna!»

Le problème de la langue arabe, c'est qu'elle est défendue par des gens qui la considèrent comme un objet sacré. Il ne faut pas la toucher, il ne faut pas la souiller. Parce que c'est un péché ?

Ces gens ignorent que la langue arabe a bien évolué depuis le temps des premiers Arabes. Ils ignorent aussi que le parler arabe a influencé bien des langues vivantes, étrangères. Et fort heureusement, d'ailleurs.

Quand on ouvre un dictionnaire français, on retrouve quantité de mots arabes, souvent empruntés au dialecte et au parler de tous les jours. C'est tant mieux, personne ne s'en plaint. Ces mêmes mots n'arrivent pourtant pas à « pénétrer » le dictionnaire arabe. Parce

qu'il ne faut pas déranger la belle au bois dormant, la sainte-nitouche : la langue arabe verrouillée et montée par une garde armée jusqu'aux dents !

Ceux qui crient au loup devant ce qu'ils appellent la darijisation / profanation de la langue arabe sont les mêmes qui combattaient, hier, les langues étrangères au Maroc. Ils partent toujours du principe que le moindre apport extérieur est une menace pour la langue arabe, que cet apport vienne de la langue française ou de la darija, considérée comme une sous-langue vulgaire et destinée à crétiniser les masses.

Ce sont les mêmes, aussi, qui ont longtemps retardé la réhabilitation de la langue amazighe. Ils défendaient une seule langue comme on pouvait défendre, dans le temps, un seul parti, une seule foi, etc. Ils disaient : «soyons unis en tout, chassons la différence, la pluralité, la mixité, chassons la fitna !»

Vous l'avez peut-être compris mais ce débat-là nous emmène bien au-delà des frontières de la langue, ou des langues. Au Maroc, cette question a toujours été passionnée et, pire encore, idéologisée. Elle charrie des valeurs, des symboles, mais aussi des clichés et des idées vieilles comme le monde.

En gros, nous avons grandi avec l'idée que l'arabe est la langue de la tradition, du savoir religieux, et de ce cordon ombilical qui nous relie à la culture et à la géographie du monde arabe. Dans le même temps, nous avons d'abord perçu le français comme une greffe liée à l'occupation du Maroc, ensuite comme la langue des élites économiques, du savoir scientifique et finalement de la modernité.

En gros, l'arabe pour le peuple, le français pour l'élite.

Depuis le protectorat, cette idée perdure et prospère. Elle lie l'arabe à des questions d'identité et d'appartenance. D'où son caractère soi-disant sacré. Le retour de la darija (qui

reste, quoi qu'on en dise, la première et la plus ancienne «langue» du pays) et de l'amazigh sont considérés comme des assauts menés contre la langue arabe. Et c'est le lobby francophone, d'essence colonialiste, qui manipulerait les assaillants, empressé d'en finir avec l'Arabe en nous.

Ça nous emmène loin, tout ça…

Voilà pourquoi l'introduction, en cette rentrée scolaire, de quelques vocables en darija a créé tout un débat et une polémique autour des manuels scolaires. Trois petits mots ont déclenché une tempête…

Les gardiens du temple crient au complot. C'est tout ce qu'ils savent faire. Mais la tempête passera. Alors on pourra expliquer à ces gens, très tranquillement, ceci : il n'y a pas de langue pure ou impure. Il n'y a pas de guerre des langues. La seule guerre à mener est celle contre l'analphabétisme, qui touche encore de très larges pans de la société marocaine. Laissez la langue arabe s'ouvrir sur son environnement, laissez-là respirer, évoluer, rajeunissez-là, c'est un mal nécessaire, qui lui fera le plus grand bien.

En cadenassant cette langue magnifique, ce n'est pas la langue arabe que vous défendez, mais la fermeture des esprits. Ouvrez les yeux, vous êtes en train de faire de cette belle langue un outil de sous-développement.

CE QUE RÉVÈLE LA CAMPAGNE CONTRE LA DARIJA SUR L'IDENTITÉ DES MAROCAINS

Par M'Hamed Hamrouch le 07/09/2018 à 15h48



Il aura suffi d'utiliser quelques termes de darija dans nos manuels scolaires, tels «briouat» ou «baghrir», pour que les inconditionnels de l'arabe pur et dur sonnent l'hallali ! Cette campagne virulente envers l'usage de cette langue orale en révèle beaucoup sur la complexité des Marocains.

Peut-on parler une langue tous les jours et la juger indigne et scandaleuse à l'écrit ? Peut-on dire les mots d'affection, de tendresse, de joie, d'amour, de tristesse par cette langue à ses parents, à ses enfants, à une femme, un mari… et pousser des cris d'orfraie lorsqu'elle est couchée noir sur blanc ? Car la darija est bel et bien une langue que l'on entend et que l'on ne veut pas voir.

La campagne menée tambour battant contre la darija surprend par sa violence. Alors que les enfants retrouvent le chemin de l'école, que parents d'élèves et autres partenaires éducatifs formulent l'espoir- slogan de cette rentrée scolaire 2018/2019- de voir l'enseignement sortir de sa crise structurelle, certains veulent nous détourner du cœur du problème en suscitant un faux débat autour de quelques mots puisés dans notre patrimoine culinaire et utilisés dans nos manuels scolaires : «baghrir», « briouat»…

Il n'en aura pas fallu plus pour que les inconditionnels de l'arabe pur et dur montent au front, à la faveur d'une querelle qui fait toujours rage. Une riposte sous forme d'une campagne, butée et disproportionnée par rapport à ses enjeux, si tant est qu'il y en ait.
Il aura suffi de nommer le baghrir, cette crêpe aux mille trous bien de chez nous, et qui garnit toutes les tables pendant le Ramadan pour que l'on pointe du doigt la décadence de l'enseignement dans l'école publique. Même la Briouat, cette pâtisserie délicieusement croquante, fourrée aux amandes, qui connaît d'autres déclinaisons et peut être farcie d'aliments salés, n'a pas, elle aussi, trouvé grâce aux yeux de celles et ceux qu'elle fait pourtant saliver au quotidien.

En quoi le recours à ces termes dérange-t-il autant ces gardiens autoproclamés du vieux temple linguistique ? Doit-on avoir honte (ou peur) de ces mots pourtant si usuels ? Et comment donc nommer, alors, ces délicieux mets qui accompagnent avec bonheur les moments festifs des Marocains ? Le dialecte maternel dans lequel on a grandi, dans lequel on communique toujours, est-il inférieur à l'arabe soutenu ? On communiquerait donc au

quotidien dans une langue subalterne qui ne peut en aucun cas prétendre à l'écrit, parangon du savoir, de la culture, de la pensée et des sciences ?

En fait, cette polémique furieuse contre la darija dit beaucoup sur notre identité et nos contradictions. Nous refusons de lire la langue que nous parlons tous les jours. Nous refusons à cette langue qu'elle soit mentionnée dans un manuel scolaire – médium d'apprentissage par excellence, s'il en est. C'est comme si nous établissions une porte coupe-feu entre le réel où nous nous exprimons en darija et une espèce de fantasme sur un univers "pur", en quelque sorte, qui serait le propre de cet arabe classique que nous apprenons dans les livres et que personne ne parle chez soi, dans la rue ou dans son lieu de travail.

Cette dichotomie (certains évoqueront même une forme de schizophrénie) est criante. L'on est en effet étonné de constater que certains puristes considèrent l'usage de termes de la darija carrément comme une "menace contre l'identité marocaine", oubliant, à l'insu de leur plein gré, que cette même darija fait partie intégrante de l'identité des Marocains. Les détracteurs de la darija sont-ils conscients que cette langue est bien plus qu'un simple médium ou vecteur de transmission, la darija est, en fait, dépositaire du mode de vie d'un peuple, le reflet de ses us et coutumes, le vecteur de son imaginaire…

Considérer comme "honteuse" – parce que tel est le cas – une langue que l'on pratique au quotidien, c'est amoindrir le respect pour toutes les formes de manifestation de cette langue. C'est aussi, peut-être, manquer d'estime et de considération pour soi-même. On savait le Marocain complexe, mais là, sa complexité atteint des degrés qui nécessitent vraiment des analyses de sociologues et même de psychanalystes.

S'agissant de l'arabe soutenu, là encore, reconnaissons qu'il y a anguille sous roche. Les puristes veulent-ils réellement sanctuariser cette langue, la momifier ? Est-ce un hasard si d'autres voix, plus averties, s'élèvent actuellement pour déplorer que cette langue n'ait pas

suffisamment évolué pour épouser l'air du temps et prendre acte du développement que connaît le monde entier? Derrière ce puritanisme, n'y a-t-il pas, en fait, une peur du changement ?

Une langue qui n'évolue pas, qui ne fait pas des emprunts à d'autres langues, qui n'est pas ouverte aux néologismes et ne se parle pas au quotidien est, de fait, une langue quasi-morte. Or la darija s'enrichit chaque jour de la créativité et des prouesses de ceux qui la parlent. Aux écrivains, aux poètes de s'exprimer davantage dans cette langue pour non seulement éblouir les yeux de ceux qui ne supportent pas de la voir, mais en montrer toute la finesse et les subtilités.

Culture

GALILÉE ET LA DARIJA

Par Fouad Laroui le 09/03/2016 à 12h31 (mise à jour le 09/03/2016 à 14h53)

Toute cette affaire eut comme arrière-plan le combat entre tenants de la fos'ha et militants de la darija. Vous sursautez ? C'est pourtant parfaitement authentique, à la différence près qu'il s'agit, dans le cas de Galilée, du latin et du dialecte populaire toscan – qui deviendra l'italien.

La vie mouvementée de Galilée, ses découvertes fondamentales, le fameux procès que lui fit l'Inquisition, tout cela est archi-connu. Des centaines de livres ont été consacrés à celui qui reste l'un des plus grands savants de l'Histoire. Des documentaires, des films et même une pièce de théâtre signée Bertolt Brecht ont essayé de restituer son combat pour la science face au dogmatisme de l'Église et - parfois - aux intérêts du pouvoir en place.

Ce qu'on sait moins, en revanche, c'est que toute cette affaire eut comme arrière-plan le combat entre tenants de la *fos'ha* et militants de la *darija*. Vous sursautez ? C'est pourtant parfaitement authentique, à la différence près qu'il s'agit, dans le cas de Galilée, du latin et du dialecte populaire toscan – qui deviendra l'italien.

L'Église et l'université se servaient uniquement du latin. Mais les poètes de la Renaissance, et avant eux le grand Dante, avaient donné ses lettres de noblesse au toscan, qui n'était alors qu'un dialecte, une langue parlée – et non écrite – par les Florentins.

Dante et les poètes avaient donc donné l'impulsion décisive. Dans la foulée, une Académie fut créée en 1540 à Florence, sous la protection de Cosimo 1er, avec comme obligation de donner des cours et des conférences en dialecte, et non en latin : il fallait que le peuple eût aussi accès au savoir. Quelques années plus tard, une autre institution, l'*Accademia del Disegno*, fut fondée avec comme mission expresse d'enseigner les mathématiques et la physique (en l'occurrence, la mécanique) en dialecte.

Il y eut alors un violent conflit entre les partisans et les adversaires du dialecte (ça ne vous rappelle rien ?). Galilée lui-même était un fervent partisan de l'utilisation du dialecte dans la vie publique et dans l'enseignement des sciences. Il en donna les meilleurs exemples. Mes collègues du département d'italien m'assurent que c'était un écrivain de grand talent, un maître de la *darija* – pardon : du toscan.

Et pourtant, beaucoup de savants refusaient tout simplement de lire les textes que Galilée écrivait en dialecte. Il s'agissait pourtant d'une *darija* élégante, enrichie et épurée, et que le peuple pouvait aisément comprendre ; mais les évêques et les

professeurs la méprisaient trop (alors qu'ils la parlaient en famille et dans la rue …) pour s'abaisser à la lire. C'est ainsi qu'ils sont passés à côté d'une des plus grandes révolutions scientifiques de tous les temps.

Vous vous attendez maintenant à une conclusion. Eh bien, il n'y en a pas ! Vous êtes assez grands, amis lecteur/lectrice pour méditer ce qui précède, vous faire une opinion et conclure tous seuls…

Darija le vrai débat



11 mai 2007 - 01h36 - Maroc

La visibilité de plus en plus grande de la darija dans le paysage urbain et médiatique est-elle l'indice d'une réconciliation des Marocains avec eux-

mêmes ? Témoigne-t-elle d'une revendication d'une identité aux composantes multiples ? Une Darija envisagée sans complexe est source d'énergies créatives. Cette langue, qui a beaucoup évolué au cours du XXème siècle, n'est-elle pas le principal véhicule de notre patrimoine culturel ?

La darija n'est plus seulement la langue du peuple. Elle est revendiquée partout et par tout le monde. A commencer par la nouvelle scène musicale, celle des Bigg, Darga et Hoba Hoba Spirit. Pour les représentants de cette nouvelle vague, la darija s'impose tout naturellement. « On s'adresse à un public marocain. C'est donc tout naturellement que l'on écrit nos paroles en darija. Les jeunes Marocains ne maîtrisent pas l'arabe classique, ni le français et l'anglais d'ailleurs. La darija, c'est notre langue de communication », explique Nabyl, membre de la formation de fusion Darga. Même son de cloche chez toute cette jeunesse qui chante le Maroc dans tous ses états en utilisant la "langue de la rue". Le phénomène ne se limite pas à cette "new wave" made in Morocco. La presse aussi s'adresse de plus en plus à son public en utilisant la darija. Les chaînes de radio, surtout privées, ont senti le filon et réservent une place de choix à cette langue. "Radio Casa FM" doit son succès aux "talkshows" de ses animateurs vedettes qui utilisent exclusivement la darija comme outil de communication avec leurs auditeurs. Des sites Internet communiquent les informations en darija et proposent même des dicos darija-français comme sur *marocdarija.com* ou sur d'autres sites comme *casafree.com*, tikchbila.com ou

bladi.net. L'échange de SMS par téléphone portable a également favorisé une plus grande communication en marocain en caractères latins et a lancé l'utilisation des chiffres 3, 7 et 9 pour des lettres arabes sans équivalent dans l'alphabet latin. Une utilisation aujourd'hui généralisée. Idem pour l'outil Internet "messenger" qui permet aux jeunes de communiquer en darija, en trouvant spontanément des solutions à la question, jamais fixée officiellement, de la notation. Plus encore, une simple recherche sur le site de partage de vidéos "Dailymotion.com" montre l'étendue du phénomène darija. On y retrouve des films "dubbed" en darija comme Matrix, Mr Bean, un Jacky Chan s'exprimant en marocain et des films hindous, bien sûr en darija.

Le phénomène a pris tellement d'ampleur que des colloques spécialisés se sont penchés sur la place de la darija dans la société marocaine. Le mois dernier, des chercheurs venus de France, d'Algérie, du Liban et du Maroc et l'association EAC L'Boulvart se sont penchés sur le thème "Langues et musiques, pratiques urbaines plurielles". Histoire de décrypter ce phénomène qu'est la darija.

La darija est donc plus visible, revendiquée partout. Une question se pose alors. Est-ce que le phénomène est si nouveau que ça ? Et de quelle darija parlons-nous ?

Simon Lévy, linguiste et directeur du Musée du judaïsme marocain, juge que cette situation n'est nullement nouvelle. Il nous rappelle à juste titre que la création artistique a été faite en darija pendant plusieurs siècles. « Le zajal, le

malhoun, ce sont des expressions artistiques qui se sont toujours faites en darija », explique M. Lévy. Zhor Rehihil, conservatrice au même musée, ajoute que, « depuis le XIème siècle, les juifs écrivaient en judéo-marocain. On a des textes rédigés par des rabbins qui sont des descriptions de la vie politique, religieuse, économique des communautés de Rabat, Fès… Ce sont des textes en darija écrits en caractères hébraïques ». Quant à l'histoire récente, elle témoigne d'une présence assez fournie de la darija. La création théâtrale, par exemple, a puisé dans le registre du malhoun pour présenter un art dramatique dans une darija colorée et sophistiquée. Ahmed Tayeb Laâlej et Tayeb Saddiki ont présenté des pièces à succès d'ailleurs, tout en darija. Idem pour les chantres de ce qu'on nomme la "chanson marocaine moderne" qui ont prêté leur voix à des textes en langue marocaine, à l'image d'un Mohamed Hayani, Mohamed Fouiteh ou Abdelwahab Doukkali. Les années 1970, avec les Nass Ghiwane, Jil Jilala et Lemchaheb, en continuité de la création théâtrale, vont chanter le malhoun notamment, donc en darija. Une certaine presse satirique des années 1980, à l'image d'"Akhbar Souk", publiera articles et caricatures en darija. Dans le registre de la langue, il y a donc eu continuité linguistique au niveau de la création artistique.

Qu'est-ce qui fait alors la différence entre tous ces créateurs d'antan et les H-Kayne, Bigg et compagnie d'aujourd'hui ? Tout porte à croire que la rupture est plus dans le volet contestataire de cette jeunesse urbaine que dans la langue.

D'ailleurs, nos jeunes branchés n'hésitent pas à s'inscrire dans l'héritage direct des tenants marocains de la "protest song", et à leur tête les Nass El Ghiwane.

Revendication d'une identité plurielle

Ce qui a changé ? C'est qu'aujourd'hui les Marocains assument la totalité des composantes de leur culture et revendiquent une identité plurielle. A commencer par la pluralité linguistique. Depuis plusieurs années, le tamazight s'est vu reconnaître une place, malgré les lenteurs : il est enseigné dans le primaire et un institut de recherche spécialisé, l'Institut royal de la culture Amazighe (IRCAM), a été créé. D'un autre côté, on s'intéresse de plus en plus à la part juive de la culture marocaine. Le Musée du Judaïsme marocain de Casablanca, fondé en 1977, joue un rôle important dans ce sens.

Par ailleurs, et c'est le plus important, on est sortis des idéologies en vigueur durant la période de l'Indépendance, héritées du mouvement nationaliste. Celui-ci avait pris pour référence la Nahda égyptienne du début du XXème siècle (Mohammed Abdou et Jamaleddine El Afghani) et prônait le recours à une langue arabe modernisée, afin de s'opposer à la langue du colonisateurs français et, sur le plan interne, de lutter contre des structures archaïques (comme les zaouia la domination des chorfa, des grands Caïds, etc.). Il proposait donc une modernité monolithique qui rejetait la pluralité comme un risque de dispersion. Par la suite, il y a eu une crispation sur l'arabisme en

réaction à la politique de Hassan II qui jouait sur la diversité, notamment pour rallier les milieux ruraux au makhzen.

Aujourd'hui, avec la fin des idéologies, le français n'est plus considéré comme une langue transitoire dont il faudrait se débarrasser : il s'est au contraire imposé comme une langue indispensable pour les études et le travail. L'anglais aussi, d'ailleurs, dans une moindre mesure. Quant au rapport entre darija et arabe classique, il s'est décomplexé. On ne considère plus darija comme une langue par défaut, symbole d'analphabétisme et d'arriération, qui devrait être remplacée par une langue idéale, l'arabe classique modernisé. Il faut rappeler qu'en 1963, Mohammed El-Fassi, recteur de la Faculté des Lettres de Rabat, proposait d'élaborer des « glossaires pratiques du type… dites, ne dites pas… destinés à faciliter le passage de l'arabe marocain à l'arabe classique »… Et surtout, on la considère de plus en plus comme une langue, ce dont les linguistes étaient du reste convaincus depuis longtemps. Simon Lévy, lui, estime qu'« opposer une langue et un dialecte est, d'un point de vue linguistique, une absurdité. Tout ce qui forme système et se parle est une langue ». Les variations régionales, même grandes, sont aussi le fait de toutes les langues. Les niveaux d'expression, quotidien, de la rue ou littéraire, aussi.

Certes le Maroc a tardé à reconnaître à sa langue, langue maternelle de la majorité des Marocains et principale langue véhiculaire entre Marocains dont ce n'est pas la langue maternelle, la capacité à véhiculer la modernité. Dominique

Caubet relève qu'« il a fallu attendre 2002, pour que "TelQuel" titre à la une "Darija, langue nationale" ». Le terme de maghribiya, pour désigner la darija marocaine, ne s'est imposé qu'il y a un an, dans les mouvements proches de la nouvelle scène. Et surtout, insiste-t-elle : « C'est la société civile qui a imposé cette reconnaissance, rien ne vient des institutions. Mais elle n'a pour l'instant aucun statut ni aucune reconnaissance officielle ». Ni comme langue officielle, ni non plus en tant que langue nationale.

Mais l'essentiel, c'est que cette diversité linguistique ait été réappropriée. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que les langues en présence coexistent de façon plus pacifique qu'autrefois. Certes, c'est sans doute un statu quo non définitif. Mais ce qui se dégage, c'est le refus d'un modèle jacobin, celui de l'arabisation qui voudrait imposer une langue au détriment des autres. Pour Simon Lévy, il est inconcevable « de remplacer une langue par une autre. Notre vrai système, c'est l'arabe classique, le français et l'arabe dialectal. Ça fait trois pôles. Plus le tamazight pour ceux qui l'ont, mais il est en concurrence avec plus fort que lui. L'enseignement se fera toujours en arabe classique. Chaque langue a son utilité, son domaine : pour l'arabe classique, l'administration et la religion, pour le reste, ce qui est parlé ».

Il s'avère donc impossible de prendre pour modèle ce qui s'est passé en Occident à la Renaissance où les langues vernaculaires ont été adoptées comme langues officielles, donc référent juridique, au détriment de la langue

savante, en l'occurrence le latin. L'argument religieux (arabe classique langue du Coran) est le plus communément avancé.

Aujourd'hui, le mouvement urbain rend visible une certaine forme de darija, caractéristique de l'évolution de la société marocaine. Dominique Caubet soulignait, dans l'introduction à sa thèse d'Etat, "L'Arabe marocain" (1993), « l'accroissement de la population, le développement des villes et l'exode rural, la diffusion des média (radio, télévision, journaux), l'accession au système scolaire et universitaire, le contact constant avec l'espagnol, le français et l'arabe classique ; l'arabe marocain n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a ne serait-ce que 50 ans ». Jusque dans les années 1950, « un fort morcellement de la société marocaine dont l'unité de base était la tribu, a donné naissance à une pratique des dialectologues qui consistait à décrire des parlers attachés à une tribu particulière, à un groupe de villages, à un quartier d'une ville, en postulant une homogénéité maximum ». Ce n'est plus possible, car les gens circulent beaucoup plus, et la langue s'est unifiée, au détriment des vieux parlers, notamment les parlers citadins de Fès, de Rabat, de Salé, de Tétouan… « La koïnè en formation aujourd'hui se caractériserait plutôt comme un dialecte de citadins de fraîche date d'origine rurale ». Selon Simon Lévy, c'est la langue urbaine de Casablanca qui s'est imposée à l'ensemble des Marocains, "sauf aux vieux". Pour Dominique Caubet, ça serait « un parler du Nord (Rabat,

Casablanca, Meknès, Fès), différent du parler des vieilles cités, un parler urbain, lancé par des gens instruits ».

Le parler jeune n'en serait qu'une petite partie. Certes, souligne Dominique Caubet, si les gens cherchent à gommer leurs particularismes régionaux, « ils ont souvent les deux registres : le parler local qui soude les membres de la famille, et un parler plus commun ».

Patrimoine en danger

Si la langue s'unifie, le danger est de perdre un patrimoine. D'autant que, même si on a toujours noté par écrit la darija (en des caractères arabes, hébraïques et latins), l'essentiel de la transmission de la culture populaire dans cette langue s'est faite oralement. Les parlers citadins disposaient d'un vocabulaire riche et sophistiqué. La langue des artisans était reconnue pour sa richesse. Les textes anciens, même s'ils ont été consignés par écrit, sont les témoignages d'un état de langue qui n'est plus usité. Le Dictionnaire Colin d'Arabe Dialectal Marocain*, publié de 1993 à 1996, sous la direction de Zakia Iraqui Sinaceur, a mis vingt ans à être édité, à partir du fichier constitué de 1921 à 1977 par Georges Colin. 60 000 fiches au total, une vraie photographie de la civilisation marocaine du XXème siècle, qui en fait miroiter la richesse, à travers les mots, les expressions, les proverbes, l'art culinaire, la musique, les rites, les métiers, les pratiques religieuses, les noms de plantes et d'animaux, la magie, la médecine… Et encore, explique Zakia Iraqui Sinaceur : « Colin voulait normaliser la darija.

Son fichier s'intéresse à une koïnè marocaine, une langue commune à Fès, Marrakech, Rabat et Tanger. Il écartait les termes trop régionaux », l'argot, les emprunts trop récents au français, les termes rares… Ainsi, nombre d'idiomatismes, de métaphores et d'images n'ont pas survécu aux mutations de la société marocaine.

Pour lutter contre cette perte, qui aboutirait à un appauvrissement irréversible de la darija mais aussi à un sentiment de manque identitaire, son corrolaire logique, l'association Amapatril (Association Marocaine du PATRImoine Linguistique) a été fondée à l'Université Mohammed V de Rabat, pour œuvrer à la conservation du patrimoine linguistique et culturel : elle a déjà recueilli dans sa base de données plus de 15 000 proverbes. Elle travaille également sur les technolectes, c'est-à-dire, explique Dominique Caubet, « le vocabulaire technique affectant aussi bien les techniques traditionnelles que la technologie la plus moderne (mécanique, auto, code de la route), la médecine, la vie politique et administrative, et aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ». Il existe aussi des groupes de recherche sur les contes.

L'urgence aujourd'hui est donc d'inclure ce qui constitue notre patrimoine en darija dans l'enseignement, afin de le préserver et de transmettre les valeurs qu'il véhicule. Ce qui revient, selon Kacem Basfao, professeur à la Faculté des Lettres de Aïn Chok à Casablanca, à « dépasser un faux clivage entre une

culture savante qui ne s'exprimerait qu'en arabe classique, et une culture populaire en darija ». Notre système d'enseignement doit être repensé pour refléter ce phénomène de réappropriation de toutes les composantes de notre identité. A quand une chaire de marocain dans les universités ? A quand des textes de malhoun à l'école ? A quand un enseignement qui fera place à la darija comme lien pédagogique entre la maison et l'école et se servira des similitudes qu'elle présente avec l'arabe classique pour enseigner cette dernière aux enfants, sans dénigrer leur langue maternelle ? A quand, enfin et surtout, un système d'enseignement où, dans le public comme dans le privé, les Marocains auront le même accès à cette pluralité de langues qui les constituent et leur ouvrent les portes de l'avenir ?

Quand nous voyons à quel point ce phénomène de réappropriation des langues est dynamique et libère les énergies créatrices et à quel point les jeunes revendiquent avec fierté leurs langues, nous avons tout à y gagner.

La Journal Hebdo - Amélie Amilhau & Jamal Boushaba & Hicham Houdaïfa & Kenza Sefrioui

La darija dans tous ses états



31 octobre 2007 - 01h52 - Culture – Par : L.A

Jetant aux orties l'arabe classique ou le français littéraire, la nouvelle vague musicale marocaine préfère le dialecte national, la darija, émaillée d'expressions empruntées à une multitude d'idiomes. "Nous sommes une société d'hypocrites. Pourquoi les mots vulgaires ne nous choquent qu'en darija et pas dans une autre langue ?", lance Bigg, rappeur star de la scène marocaine. Ainsi, Ahmed Benchemsi, directeur

de l’hebdomadaire Nichane, est poursuivi par la justice pour avoir critiqué un discours du roi dans un éditorial rédigé en dialecte, idiome jugé vulgaire par les autorités.

L’album de Bigg, "Mgharba ’tal moute" (Marocains jusqu’à la mort), en dit long sur cette envie de revanche d’une langue toujours méprisée par l’élite politique et littéraire mais qui domine aujourd’hui les festivals de musique du royaume.

Si dans les années 70 les groupes célèbres, comme Nass El Ghiwane ou Lemchaheb, ont fait redécouvrir la poésie de ce dialecte en multipliant les métaphores, "notre darija est plus urbaine, plus terre-à-terre, moins poétisée, elle est décomplexée"" déclare Reda Allali, chanteur du groupe Hoba Hoba Spirit.

Aujourd’hui, une centaine de jeunes groupes musicaux utilisent le darija comme mode d’expression. Pour beaucoup, si elle est avant tout leur langue naturelle, elle représente surtout un moyen de passer un message. "Grâce à elle, nous pouvons toucher toutes les générations, tous les milieux et surtout dépasser l’obstacle de l’analphabétisme", affirme Othmane, du groupe H-Kayne, un des pionniers du rap marocain.

"Pour traiter des sujets qui intéressent les gens, nous n’utilisons pas le langage des journaux, des oulémas ou de l’école, nous chantons comme nous parlons dans l’intimité, en darija", explique Mohcine Tizaf, un musicien

de Fnaïre, célèbre pour son rap traditionnel venu de Marrakech et brassant des styles puisés du patrimoine.

Les journaux sont rédigés en arabe classique, la langue enseignée à l'école aux côtés du français, alors que les Marocains s'expriment au quotidien en dialecte.

"Nous ne pouvons pas envisager de rapper autrement qu'en marocain car on rit et on se met en colère en darija : elle donne une authenticité et une complicité", confirme Dominique Caubet, directrice du Centre d'étude et de recherches sur l'arabe maghrébin. A l'image de la chanson "Tajine Loughate" de Fnaïre, la génération Nayda - les groupes qui animaient depuis 1996 la scène underground avant d'apparaître au grand jour en 2003 - se plaît à mélanger genres musicaux et langues, marocain, berbère, espagnol ou français.

"On ne va pas s'amuser à parler en arabe classique alors que la darija nous vient naturellement", affirme Othmane, bien décidé à ne s'exprimer qu'en marocain lors de la tournée d'H-Kayne, de l'Egypte à Bruxelles, en passant par Damas, Beyrouth et Berlin.

"Un peuple qui a grandi dans l'idée que sa culture populaire était méprisable ne peut être heureux. Les Marocains ont longtemps évalué leur musique à l'aune de qualité charqi et se sont déguisés pour s'exporter", estime Reda

Allali, de Hoba Hoba Spirit. " Or, le chaâbi marocain, c’est comme le blues aux Etats-Unis qui a conquis le monde", conclut-il.

AFP

La darija une langue qui déchaîne les passions



13 mai 2007 - 22h02 - Culture

Langue Au Maroc, les publicitaires se sont emparés du dialecte (la darija). Les chanteurs, les romanciers, les journalistes et même les politiques les ont suivis. Certains s'inquiètent : que va devenir la langue du Coran ? Explications.

Quand Wana (et moi ? en darija), le dernier opérateur télécoms arrivé sur le marché marocain, décide de baptiser son premier pack "Bayn" (clair ou transparent), Méditel, son concurrent direct, réplique en promettant qu'une "fourça jaya alkhwane" (approximativement : une occasion est à saisir, les gars). Maroc Telecom, l'opérateur historique, attend quant à lui quelques semaines avant de balancer "Sma3ni" (Ecoute-moi). Un clip réunissant trois grosses pointures de la nouvelle scène musicale, censé faire la promotion d'un nouveau service de communications à bas coût. Des rappeurs aux mots crus y côtoient une belle brune qui revisite un répertoire musical populaire, le tout sur fonds RnB et en dialecte marocain. Une première ! "L'utilisation de la darija (dialecte marocain) dans les messages publicitaires est peut-être le seul terrain d'entente entre les opérateurs télécoms marocains. Mais il n'y a pas de mystère puisque tous veulent toucher le plus grand nombre de clients potentiels. Et puis n'oubliez pas qu'une accroche en darija est une nouveauté qui interpelle ou qui dérange, mais elle laisse rarement indifférent", explique, sourire en coin, un créatif d'une grande agence de publicité à Casablanca.

Depuis quelques mois, le débat autour de la place de la darija dans l'espace public fait rage dans les salons de la capitale ou sur quelques plateaux de télévision. "La langue du peuple" fait un retour fracassant qui déchaîne les

passions. Alors que certains l'érigent en véritable langue nationale, d'autres y voient une menace pour "l'identité arabe et islamique du Maroc". Rien que ça ! Lors d'une récente conférence de presse, Abbas El Fassi, secrétaire général du parti de l'Istiqlal (troisième force au parlement), ne s'est par exemple pas gêné pour affirmer qu'"il y a aujourd'hui un complot pour mettre à mal l'unité des peuples arabes, en encourageant chaque pays à utiliser son propre dialecte. Il y a même un budget spécial pour ce plan machiavélique", a-t-il affirmé. Au cœur de la polémique : le passage (plus ou moins brutal) de la darija du statut de banal dialecte oral à celui de langue de création et d'écriture. Après les publicitaires et les rappeurs, de plus en plus de professionnels des médias exploitent ce précieux filon linguistique. "Certains Marocains ne comprennent pas 50 % de ce qui s'écrit dans les journaux ou de ce qui se dit à la télévision en arabe classique, c'est un fait. Pour toucher mon public, je me dois donc d'utiliser un discours compris par le plus grand nombre", affirme Kamal Lahlou, président du groupe La Gazette (qui compte trois titres et quatre radios). L'homme parle en connaissance de cause. Dans les années 70, il a été l'un des tous premiers journalistes sportifs à commenter les matchs de football en dialecte marocain. Cela a fait de lui une star. "La recette est encore valable aujourd'hui. Un message est beaucoup plus fort en darija, plus intense ou plus subtil. L'usage du dialecte marocain renvoie à des codes culturels

spécifiques qui parlent aux gens. Dire harrag est dix fois plus expressif que de dire émigré clandestin par exemple", analyse Redouane Erramdani, journaliste à l'hebdomadaire Nichane, le premier à faire de l'usage du dialecte marocain un positionnement éditorial.

Entre arabe officiel et français

Mais entre l'épopée médiatique de Kamal Lahlou et le récent retour en force de la darija dans les médias, beaucoup de choses ont changé. "Il y a d'abord eu cette arabisation de l'enseignement, puis des médias publics. Pendant des années, le Marocain lambda n'a été exposé, d'un côté, qu'à un arabe officiel stéréotypé, compliqué, et en partie inaccessible. De l'autre, il y avait le français, réservé à une élite et plutôt recommandé pour les transactions commerciales et financières. Son dialecte a longtemps été considéré comme une forme corrompue de l'arabe", analyse un sociologue. Des générations entières de Marocains ont donc appris que l'arabe classique est la langue du Coran, de la littérature et de la politique. Une langue sérieuse et châtiée à l'opposé d'une darija "vulgaire et méprisable". "D'ailleurs, explique un journaliste à la deuxième chaîne marocaine, quand vous tendez un micro à un M. Tout le monde, il aura toujours tendance à répéter maladroitement des phrases toutes faites en arabe classique, mais qui ne veulent rien dire au

lieu de s'exprimer simplement en darija parce que, dans sa tête, le dialecte ne passe pas à la télévision."

Une langue vivante

Dans l'ombre, pourtant, ce même dialecte a poursuivi son évolution "naturelle". De nouveaux mots et de nouvelles expressions se sont créés au fil des années. Le dialecte s'est adapté aux différentes générations qui l'ont manié. Au milieu des années 90, quelques groupes de rap tentent même pour la première fois des compositions en marocain. Mais, faute d'accompagnement, l'expérience reste sans lendemain. Les "darijophones" ne baissent pas les bras pour autant. Des chroniqueurs de renom continuent d'intégrer des expressions du quotidien dans leurs billets. Abderrafie Jouahri à Al Ittihad Al Ichtiraki puis Rachid Nini à Assabah doivent en partie leur notoriété à l'usage du dialecte marocain dans leurs écrits. Plus tard, l'apparition (massive) des nouvelles technologies de l'information n'a pas détrôné la darija pour autant. Des millions de SMS sont chaque jour libellés en arabe dialectal.

Et quand la graphie latine peine à transcrire certaines lettres comme le qaf ou le ha, on remplace cela par un 9 ou un 7. "La darija a toujours été LA langue de communication des Marocains, c'est une évidence. Aujourd'hui, son usage dans les domaines de la création provoque un tollé parce qu'il

s'accompagne d'une question centrale mais qu'on ne pouvait pas poser avant : qui sommes-nous ? Nous sommes quand même l'un des rares pays où on ne comprend pas son hymne national", explique Réda Allali, vocaliste de Hoba Hoba Spirit, un groupe de fusion qui en est déjà à son troisième album. Identité, le mot est lâché. Dans l'esprit de plusieurs puristes de l'arabe classique, toucher à la darija, c'est justement toucher à la langue de la révélation coranique et à ce mythe de l'unité arabe. C'est secouer plusieurs tabous à la fois et reconnaître, de fait, les différentes influences qui forgent l'identité plurielle des Marocains. "Un mot comme Koumir (baguette de pain) viendrait du mot espagnol comer (manger), bellarej (la cigogne) vient de l'appellation grecque pellagros, alors que des mots comme saroute (clé) et lalla (madame ou maîtresse) sont des mots 100 % berbères", démontre un linguiste à la faculté de lettres de Rabat.

Pour les puristes, l'enjeu est donc de taille. Il y va, selon eux, de l'unité de la Oumma et de l'un de ses plus forts repères identitaires. Partout où ils sont invités pour en débattre, ils remettent sur la table les mêmes arguments. Pêle-mêle, ils soutiennent que l'arabe marocain n'est pas une langue parce qu'il n'est pas codifié et qu'il ne s'écrit pas, que c'est une langue "zankauouia" (langue de rue) et qui ne sied par conséquent pas à la création. La darija est-elle une langue ? Une tentative de réponse nous vient de

l'historien Pierre Vermeren : "Le français et l'espagnol sont des langues à part entières qui se sont détachées du latin au fil des siècles.

Pourquoi, dans ce cas, ne pas penser que le dialecte marocain ou algérien finisse lui aussi par dériver de l'arabe pour constituer un jour une langue à part entière ?" Le débat est ouvert. La darija ne s'écrit pas ? "Faux, répond Dominique Caubet, professeur d'arabe maghrébin à l'Inalco, la darija s'est écrite à chaque fois que le besoin de l'écrire s'est exprimé." D'ailleurs, le musée du judaïsme marocain à Casablanca conserve des écrits datant du dixième siècle où le dialecte marocain de l'époque est rédigé… en hébreux. Et puis, poursuit Dominique Caubet, "il est injuste de taxer le dialecte d'être la langue de la rue. Comme dans toutes les langues, il y a deux niveaux : le quotidien et le littéraire, le familier et le soutenu." Sinon, comment expliquer des siècles de malhoun et de zajal et un patrimoine oral (proverbes, contes, etc.) d'une rare finesse linguistique ? Soit, répondront quand même les puristes de l'arabe classique. Comment expliquez-vous dans ce cas que les défenseurs du dialecte marocain soient presque tous francophones quand ils ne sont pas français ou américains ? "Ils n'ont pas tout à fait tort, reconnaît Redouane Erramdani, pourtant arabophone accompli et "darijophone" convaincu. Un Français ou un francophone ne subit pas la sacralité excessive de la langue arabe classique. Il aura donc moins de mal à

transgresser le tabou et à questionner la langue d'une manière objective ou académique."

Darija, langue d'Etat ?

Fait notable cependant, malgré les attaques des uns et des autres, la darija gagne du terrain là où s'y attendrait le moins : dans les appareils de l'Etat et chez quelques politiciens. Au lendemain des attentats terroristes du 16 mai, quand l'Etat annonce sa volonté de réformer le champ religieux, il commence par prendre deux mesures très significatives : la création d'une chaîne de télévision qui parle simplement de la religion (Assadissa) et la programmation de cessions de "recyclage" pour les imams des différentes mosquées du royaume. Lors d'une de ces toutes premières sessions de formation continue, Ahmed Abbadi, alors directeur des affaires islamiques au ministère des Habous (du culte), tient un discours qui méduse l'assistance composée d'imams plus ou moins jeunes et de grands oulémas. "Sortez, parlez avec les gens, comprenez leurs douleurs, leurs bonheurs et ce qui les fait vibrer, tonne le professeur Abbadi. Sachez que Knive veut dire couteau, naika renvoie à balafre et scoud veut dire joint ou pétard. Chers frères et sœurs, si vous n'arrivez pas à comprendre ce langage, c'est que vous êtes out, c'est-à-dire complètement déconnectés de la réalité." Les politiciens ont également fini par comprendre l'astuce. "Ils sont d'ailleurs de plus en plus

nombreux à s'exprimer dans un arabe plus accessible, truffé d'expressions du terroir quand ils veulent passer un message électoral.

Mais l'arabe classique reste pour eux un excellent moyen pour fuir les débats qui les dérangent. Ils en ont fait une formidable langue de bois", ironise cet académicien casablancais qui poursuit : "Mehdi Ben Barka a été un grand orateur parce qu'il adaptait son langage à ses interlocuteurs. Une analyse des discours de Hassan II montre également qu'au lendemain de chaque tension sociale et de chaque crise, le roi s'adressait à son peuple en darija. En temps normal, il se permettait d'utiliser un arabe châtié qu'il maîtrisait parfaitement." Du coup, sans en faire une revendication identitaire (comme pour l'amazigh), les défenseurs de la darija voient plus grand. Et si on intégrait le dialecte marocain à l'école ? Lorsqu'il découvre l'arabe classique, un enfant se retrouve face à une langue étrangère. Il ne comprend pas comment une namoussia devient un sariroune et pourquoi un sarout se dit miftah dans cet arabe si spécial. Selon des spécialistes de l'éducation, "accompagner l'apprentissage de l'arabe classique par ce que les enfants savent déjà en dialecte nous ferait gagner deux ou trois ans. Cela se fait déjà dans les régions berbérophones". L'expérience a déjà été tentée dans le cadre d'un programme américain de lutte contre l'analphabétisme.

“Passer par la darija permet d’apprendre à décoder les lettres en évitant, dans un premier temps, des obstacles tels que le vocabulaire, la grammaire ou le chakl (la vocalisation), explique une responsable du programme américain, mené conjointement avec le secrétariat d’Etat chargé de la lutte contre l’analphabétisme.Langue ou dialecte, littéraire ou familière, la darija finit donc par s’imposer, du fait même de sa simplicité et de son efficacité. Mais de nouvelles questions se posent avec insistance : jusqu’où pourra-t-elle aller, cette “langue” ? Y a-t-il, par exemple, un juste milieu entre la darija crue et métissée des rappeurs, le dialecte soigné des publicitaires et la darija tantôt sensationnelle tantôt informative des journaux ? Sans oublier cette problématique majeure du parler marocain : la difficulté de déchiffrer un texte entièrement écrit en darija. Nous n’avons pas encore été habitués à visualiser puis à lire le dialecte, c’est tout. Presque tout le monde s’accorde à considérer que c’est une langue, mais il existe encore de grandes divergences quant à sa retranscription.”, explique Redouane Erramdani. Il faut laisser le temps au temps, estime-t-il. Et si c’était vrai ?

La darija, une langue maghrébine ?

Quand Khaled chante Dour biha a chibani au cœur du quartier Sidi Bernoussi, à Casablanca, il ne peut pas s’empêcher de lâcher aux foules venues l’accueillir : “Ce genre de chanson, nous sommes les seuls Arabes à

pouvoir en décoder les paroles mes amis." Déjà conquis par la fougue et la fraîcheur de la star algérienne, le public marocain est définitivement sous le charme. Remplacez Khaled par Abdelhadi Belkhayt ou Latifa Raafat, mettez-les en Algérie, et vous aurez des réactions à peu près identiques. En plus du talent, Khaled, Belkhayat et Raafat ont en commun un profond attachement à un dialecte local qu'ils manient avec maestria et qui fédère au-delà des frontières, qu'elles soient fermées ou jalousement gardées. Quoique légèrement différent, le dialecte tunisien reste, lui aussi, largement accessible à la majorité des Marocains et des Algériens. Bizarrement, c'est dans ces trois pays que la question de la reconnaissance du dialecte local se pose avec insistance.

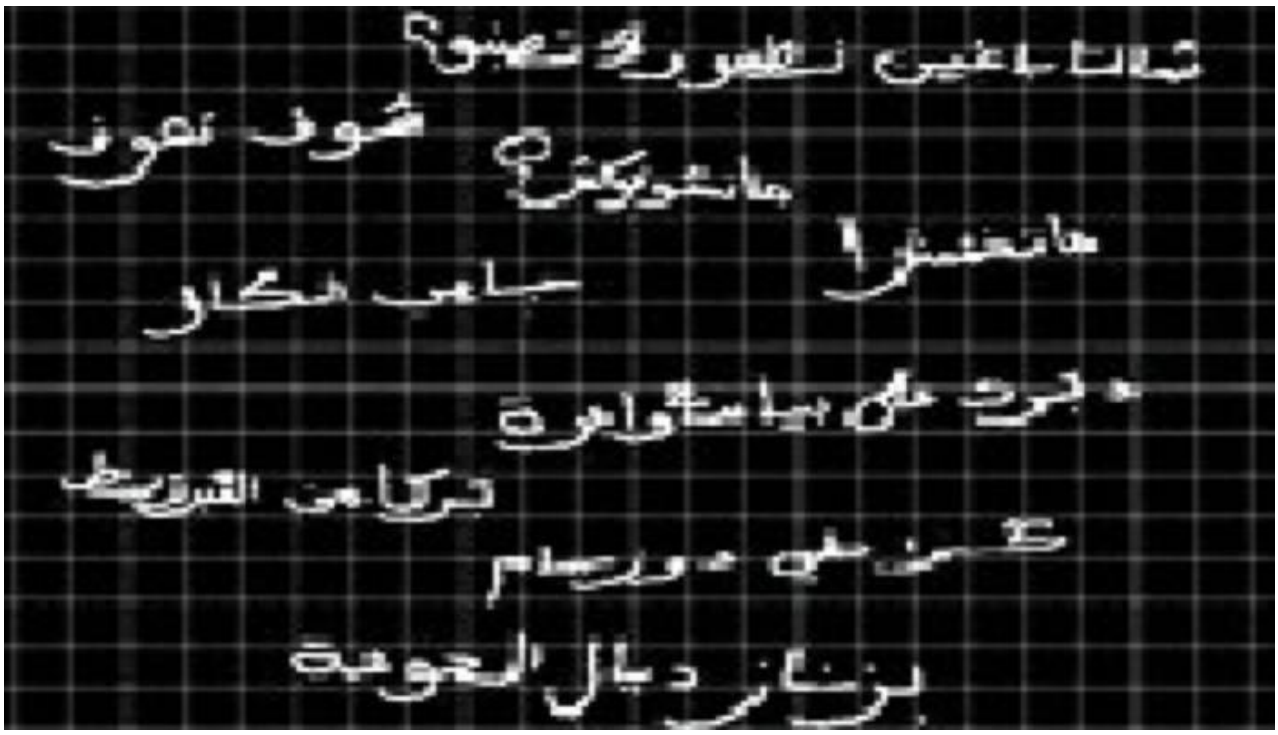
Langue ou dialecte ? Le précédent amazigh

A l'occasion de chaque match disputé par le Hassani d'Agadir (club de foot de la capitale du souss), il est désormais normal de voir des banderoles d'encouragement en tifinagh flotter ici et là dans le stade. Pareil pour les correspondances de l'Ircam (Institut royal de la culture amazigh) dont l'en-tête est rédigé en arabe, en français et en tifingh. Le tamazight revient de loin. Plus ou moins banni dans les années 70 et 80, le parler berbère fait une timide entrée dans les médias publics à travers le Journal des dialectes ou Nachrat allahajat, vers la fin des années 90. Aujourd'hui, le tamazight est

considéré comme une langue à part entière. Il y a quelques années, quand les défenseurs de la cause amazigh revendiquaient la transcription de leur langue en tifinagh, les adeptes du caractère arabe se rebiffaient. Atteinte à la langue sacrée du Coran, complot contre l'unité marocaine… les mots utilisés à l'époque rappellent à s'y méprendre ceux que certains emploient encore aujourd'hui pour reléguer définitivement la darija en dialecte de seconde zone. Le tamazight a pourtant résisté, grâce à une ferme décision politique de reconnaître officiellement cette composante de l'identité marocaine. Aujourd'hui, les premières classes d'amazigh ont vu le jour, et une télé berbère serait en cours de constitution.

Le courrier de l'Atlas - Ali Mekkhaz

Notre darija



16 juillet 2011 - 11h12 - Culture

Notre darija n'est pas la création des illettrés ni d'un Maroc contemporain sortant tout juste du joug du protectorat avec un taux d'alphabétisation qui ne dépasse guère les dix pour cent. Moins encore, ce darija n'est pas l'œuvre d'une petite élite francisée jusqu'à la moelle ni des ratés du système éducatif marocain où on rencontre un

bilinguisme boiteux de sorte qu'en parlant plus ou moins correctement deux langues, on n'en maîtrise aucune par rapport au nombre d'années passées à l'école.

Notre darija n'est pas tombée du ciel non plus. Il est le produit de toute l'histoire musulmane du pays avec des récentes influences linguistiques étrangères. Il est fort imprégné des caractéristiques phonétiques et orthographiques de « riwayat Warch » en usage pour la lecture du Saint Coran chez nous. Quant aux changements qui surviennent au niveau des préfixations par jonction ou déglutination, par contraction de phonèmes ou leur substitution, tout cela n'est pas étranger aux différents parlers dans l'ancienne Arabie. On y identifie clairement l'influence du parler de « Tamim » comme la prononciation d'alhemza, « annabre », alors qu'Al Hijaz, qoraych, ne le prononçait que rarement. La cohabitation de ces deux langues dans notre darija, pour ne citer que les plus célèbres, est tellement ancrée dans les usages qu'on utilise, par exemple, indifféremment les deux genres pour plusieurs mots arabes comme clé, porte, route…

Par rapport aux parlers locaux des autres pays arabes, et sans chauvinisme aucun, le parler marocain est l'un des plus respectueux des règles de la grammaire classique et de la structure des phrases dans la langue arabe. Rappelons-nous que les Rois du Maroc, dans certaines de leurs correspondances avec les pays d'Europe, ne faisaient aucune distinction

entre le parler marocain et l'arabe classique. On y trouvait parfois des expressions en darija sans pour autant qu'elles en altèrent le style diplomatique.

Pour se limiter à l'explication et la recherche des origines d'un seul exemple de notre parler quotidien, on prendra le mot « merda » en usage principalement au niveau de la capitale économique et sa région et qu'on utilise pour désigner les membres des Forces Auxiliaires, avec tout le respect qu'on doit à leur égard. Le choix n'est pas tellement innocent, moins parce qu'il touche à un corps de l'autorité publique, que par la difficulté de saisir l'origine de ce mot et on comprend pourquoi les intéressés, sans en connaître le sens, refusent d'être désignés par ce vocable tellement chargé par l'histoire.

Ce substantif dérivé de la matière trilitère (ma-ra-da) qui renferme autant le sens de rupture et de transformation que celui de force et d'action. D'après le dictionnaire « Abdel-Nour, édition Dar El-Ilm lil-Malayine », le mot « merda », selon ses différentes transcriptions suffixales, signifie entre autres « le guerrier qui se plaît dans les combats », « pierre pour écraser les dattes », « une couverture » et s'agissant d'un terrain, on dit qu'il est « aride ou sans végétation ». On a pas pour objectif d'évoquer tous les sens de ce mot et ses utilisations dans la langue arabe, mais un seul dérivé de cette

matière trilitère, « marid » qui signifie « tyran, despote ou géant », toujours selon ce même dictionnaire, nous renseigne sur la justesse du choix de ce terme. Quant à une octogénaire analphabète, elle confirme que ce mot leur a été attribué par métaphore, en allusion aux petits des criquets qui portent presque le même nom, « mred » dans certaines campagnes marocaines, et qui sortent de leurs œufs pour se répandre sur les champs dévorant toute végétation se trouvant sur leur passage. La transposition est judicieuse. Les petits criquets, en sortant des œufs avec fougue, coupent le lien avec leurs coquilles pour dévaster les champs. Si on est pas capable d'observer la portière de la fourgonnette qui s'ouvre soudainement et d'identifier les membres des Forces Auxiliaires qui se précipitent pour mater tout rassemblement, c'est qu'on passe à côté de vrais délices que cette vieille campagnarde en prodigue sans aucune prétention.

Dans la vie quotidienne, on n'a pas besoin de connaître l'origine d'un mot pour l'utiliser et c'est ainsi dans toutes les langues. N'en déplaise aux ignares, et au risque de faire un pléonasme, notre darija est fondamentalement lié à la langue arabe et les règles qu'il adopte pour la formation des mots et la construction des phrases sont celles utilisées traditionnellement en arabe classique.

Même constatation - sur un autre registre lexical qualifié communément de vulgaire et qu'on en use à satiété aux coins de nos rues - dans les mots suivant : « Aji hna a qerbal ou la sir, sir bhalek ou la ghadi ndour fik a bouqal. Baraka min terbaj dialek. Dayr rassek ould l'alippa ou nta mafiddekch. Rani qalqeltek ou aqt(verbe 3a9a) bik addaghnach. » Ce n'est pas là une citation empruntée à une littérature dédiée à rabaisser le niveau de la langue, mais ces mots dont plusieurs ont subi des changements de sens, des transformations syntaxiques ou connotatives appartiennent tous à la langue arabe classique à l'instar de tous les mots utilisés dans la vie quotidienne des marocains, exceptés les mots qui sont incontestablement empruntés aux langues étrangères. La plupart de ces emprunts sont passés par un processus naturel d'arabisation ou de darijisation, si l'on peut dire, et il y en a d'autres qui ont été introduits sans subir de modification notoire. Ces emprunts ont permis l'appropriation de nouveaux sons qui n'existent pas dans la palette vocale de la langue arabe et dont les linguistes se donnent beaucoup de mal à les transcrire en caractères arabes.

Au-delà des controverses sociolinguistiques qui versent souvent dans la polémique politique, les emprunts et les échanges qui s'opèrent naturellement aux contacts des communautés linguistiques et même les interpénétrations des parlers arabes locaux sont soumis à des règles endogènes et répondent à un besoin communicationnel et ce, soit pour la

pertinence ou l'esthétique du mot emprunté, soit par simple souci d'économie. Cependant, quand l'emprunt devient automatique et la substitution volontaire, cela frôle la malveillance ouverte à l'égard de ce parler national comme il dénote l'inexistence de véritable élite politique et intellectuelle arabisée ou capable de communiquer par le biais du darija.

Mots clés: Histoire , Patrimoine , Darija

LA VIE ÉCO

CHRONIQUE

Darijatouna

Par **Mohamed Benkhallouk** Le **8 Mar, 2015**

Un enseignant de langue arabe des années 1980, actuellement à la retraite, rencontre providentiellement deux de ses anciens élèves, aujourd'hui journalistes quinquagénaires. Après les salutations d'usage, ils s'invitent à prendre un café ensemble. Et le prof retraité de déclarer sa fierté de lire souvent ses élèves et de les entendre parler à la radio. Puis le vieil homme change de ton en reprochant à ses élèves d'être pour l'usage de la darija en tant que langue d'enseignement. Pour le prof, la darija a toujours été la langue d'enseignement. Vous vous souvenez avec quelle langue je vous expliquais le "nahou", le "sarf", le "tarikh" et tout le reste ? M'adressais-je à vous en langue de qoraych ? On faisait pratiquement tout en darija sauf quand il s'agissait d'écrit. La langue arabe elle-même on la décortiquait en darija et je ne crois pas que pour autant le parcours des générations que nous avons encadrées ait été affecté. Ils étaient parfaitement bilingues, voire trilingues, sans jamais rien rater de l'évolution de leur darija, qu'elle soit «soft» ou

«souqia». Et c'est finalement vrai ce que dit l'oustad. «Nod letablo ou goul lina achna houa lmodakkar ou lmoannate», c'est comme cela qu'il leur parlait à ses élèves et non comme l'aurait fait Abou lahab : «Inhad ila sabborati wa qol lana ma houa almodakkar wa ma houa almouannate». Donc prétendre que le niveau et la qualité de notre enseignement seraient liés de près ou de loin à l'usage de la darija est un faux débat. Même en 2015, le prof d'arabe de 1980, fait ses reproches en darija ! C'est la langue spontanée de tout Marocain, fût-il fqih ou enseignant d'arabe classique pendant toute sa vie

La «darija» sort ses griffes

Publié le 9 juin 2006
Par **Jaouad Midech**

Méprisé par certains alors qu'il est un parler majoritaire au Maroc, l'arabe courant marocain, la «darija», commence à percer grâce aux créateurs, journalistes et linguistes qui défendent sa cause. Une bonne nouvelle pour les milliers de Marocains exclus de l'information parce qu'ils n'ont pas eu la chance de pousser assez loin leurs études.

Le débat n'est pas nouveau, et il est loin d'être épuisé : la darija, selon l'appellation consacrée, peut-elle être le support de la création artistique et littéraire marocaine, ou devrait-elle se confiner dans son rôle d'outil de la communication orale ? Plusieurs artistes, créateurs, écrivains, journalistes et éditeurs n'ont pas attendu que les linguistes tranchent sur la question pour passer à l'acte. A leurs yeux, la langue maternelle de millions de Marocains est bel est bien une langue de création et l'a démontré depuis belle lurette. Au temps de l'Andalousie musulmane, les qasaid (poèmes), le zajal et les mouwachahat étaient composés dans cette langue. Le malhoun en a tiré un parti heureux. On n'a qu'à écouter Hamman, du défunt Houssein Toulali, Al Harraz, de Thami Harouchi, ou encore l'emblématique Chamâa (la bougie) chantées, tour à tour et toujours avec bonheur, aussi bien par le malhoun dans

les années 1950, que par les Jil Jilala, au début des années 1970, pour s'en convaincre. Et l'on fredonne jusqu'à nos jours l'air de «Aw hdi rassek layfouzou bik al kawman ya flan…» de Houssein Slaoui, vieux de plus de soixante ans.

La «darija» excommuniée par les puristes pour être la «langue des rues», associée à l'analphabétisme

De fait, soutiennent les défenseurs de la darija, l'essentiel du répertoire discographique marocain contemporain n'est pas exprimé seulement en arabe classique, loin de là. C'est la darija qui y prédomine : depuis les chansons de Mohamed Fouiteh, Abdelouhab Doukkali et Ismail Ahmed, jusqu'à celles de Naima Samih et de Latifa Raafat, en passant par Abdelhadi Belkhayat et Mohamed El Hayyani. Le théâtre et le cinéma marocains sont à l'avenant. Ce dernier attire de plus en plus de public depuis qu'il privilégie l'arabe marocain courant, langue aisément intelligible par la plupart des Marocains. Selon Dominique Caubet, professeur d'arabe maghrébin à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) et auteur de Les mots du Bled (éditions l'Harmattan) et de Shouf Shouf Hollanda (éditions Tarik), il est temps de tordre le coup à certaines idées reçues concernant la langue maternelle des Marocains. La darija n'est pas une langue zankaouiya (de la rue), apanage des gueux, mais le mode d'expression d'une culture : les paroles de la halqa, les contes, les devinettes, et les hajjayat, ne forment-ils pas un patrimoine culturel transmis oralement, parfois par écrit, de génération en génération ?, s'interroge-t-elle. De plus, poursuit-elle, «les Marocains sont tous égaux devant cette langue. Ils en ont une connaissance extrêmement profonde, fine et astucieuse. Ils comprennent tout ce qu'on dit, et ce qu'on ne dit pas (al maâni, les allusions et les métaphores). Un Marocain comprend parfaitement un

proverbe en darija, qui perdra toute sa saveur une fois traduit dans une autre langue. Et il y a toutes ces références et ces circonstances sous-entendues avec lesquelles les Marocains ont grandi et qu'ils connaissent d'une façon intime et merveilleuse. La darija peut, en outre, traduire les sentiments, les soucis et les préoccupations profondes des Marocains».

Les Marocains sont tous égaux devant la «darija»

Un autre préjugé dénoncé par Caubet : l'assimilation de la darija à l'analphabétisme et au sous-développement. Or, c'est une langue qui évolue et s'adapte à la réalité. Elle répond même à un besoin puisqu'elle s'est emparée des nouvelles techniques de communication et d'information : Internet et les portables. Des millions de messages et de SMS sont quotidiennement libellés en darija, transcrite en graphie latine, avec quelques arrangements : on remplace des lettres inexistantes en graphie latine par des chiffres. Le 3 pour le ain, le 7 pour le ha, ou encore le 9 pour le qaf. La darija, soutient encore Caubet, lors d'une table ronde organisée le 31 mai à l'IFC (sur le même thème), à l'occasion de la huitième édition du L'boulvard des jeunes musiciens, est «un outil possible de démocratisation, si tant est que tous les Marocains à travers leur langue maternelle puissent s'informer, s'exprimer, écrire et participer à la vie sociale et politique de leur pays». Le choix du thème s'explique par l'éclosion, depuis la fin des années 1990, de troupes musicales animées par des jeunes, comme Hoba Hoba Spirit, Barry, Darga, Dayzine, H-Kaine ou Fnaire… Le moyen d'expression de ces troupes ? La darija, justement, très proche des soucis des jeunes, mâtinée d'arabe, de français et de berbère. Ces musiciens s'expriment d'autant plus facilement et librement en

cette langue, commente Caubet (qui prépare une étude sur l'éclosion de ces troupes musicales), «qu'il n'y a pas une grammaire normative, comme pour l'arabe classique ou le français, qui puisse limiter son usage. D'ailleurs, de nouveaux mots et des expressions inédites enrichissent quotidiennement la langue dialectale marocaine».

Bladi Bladna, premier prix couronnant une oeuvre en prose écrite en «darija»

Mais il n'y a pas que les chanteurs et autres artistes qui s'expriment et créent en darija. Celle-ci s'empare aussi du monde du livre, de l'édition, et même de la presse écrite et audiovisuelle. Youssouf Amine Elalamy, plutôt écrivain francisant, s'est lancé dans l'aventure de la darija. Il vient de publier, en février dernier, Tqarqib nab (bavardages) : un livre en petit format d'une centaine de pages, écrit en darija libellée en graphie arabe (voir encadré ci-contre). Pourquoi la darija? «Le Maroc, répond-il, s'est toujours inscrit dans une diversité linguistique, et il serait inadmissible de ne pas étendre le champ de la création littéraire aussi à la darija, alors que c'est une langue qui a servi comme outil à plusieurs expressions artistiques». Compte-t-il écrire d'autres livres en darija ? Non, pour lui, l'aventure s'arrête là et, annonce-t-il, son prochain roman sera écrit en français.

Présenté à Tanger lors du dernier salon du livre, Tqarqib nab est tombé à point nommé : Khbar Bladna, la maison d'édition qui l'a publié, a annoncé la création de Bladi Bladna, le premier prix littéraire au Maroc couronnant une Å“uvre en prose en darija. Voilà une initiative, se réjouissent les «darijaphones», qui hissera la darija au rang de langue de création littéraire à part entière, au lieu de la confiner exclusivement dans la communication orale. Créée par Elena

Prentice, une artiste peintre américaine originaire de Boston qui vit depuis plusieurs années à Tanger, la maison d'édition Khbar Bladna a été à l'origine, en 2002, d'un journal hebdomadaire du même nom, en darija. Tiré à 6 000 exemplaires, il est imprimé en graphie arabe et gratuitement distribué dans de nombreux kiosques à travers le Maroc. Le but recherché par Mme Prentice est d'inciter les gens peu alphabétisés à lire et à s'informer dans leur langue maternelle, «une langue qui leur est familière et plus accessible que l'arabe classique». Cet éditeur darijaphone a, en outre, une dizaine de titres dans son catalogue, dont une traduction du texte du Code de la famille et des brochures sur la prévention du sida.

Khbar Bladna et Al Amal, deux périodiques en «darija»

Khbar Bladna n'est pas l'unique support en dialectal sur le marché marocain. En décembre 2005, Latifa Akharbach, directrice de l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC), à Rabat, lance Al Amal (l'espoir), un magazine régional de 24 pages entièrement rédigé en darija. Un travail de professionnels. La publication de ce support a aussi une histoire. Dans la foulée de l'INDH, Mme Akharbach pense à un journal de proximité. Elle est allée chercher ses futurs rédacteurs dans les milieux associatifs de Salé. Elle trie seize candidats sur une flopée de prétendants, des diplômés chômeurs, à qui on inculque à l'ISIC, en l'espace de quelques semaines, les rudiments des techniques de rédaction, d'histoire du Maroc et de culture générale. Le premier numéro est sorti en décembre 2005 en 2000 exemplaires, rédigé de bout en bout par sahafiyyou al amal (les journalistes de l'espoir) nouvellement formés. L'objectif est triple : créer des emplois, relayer les activités associatives

de Salé, et informer des problèmes quotidiens de la «ville des corsaires», en langue dialectale. Le succès est immédiat, à la mesure du besoin ressenti par une population écartée de la communication. La rédaction du journal est submergée d'appels téléphoniques, et les clubs de lutte contre l'analphabétisme s'arrachent les exemplaires. D'autres villes réclament un journal régional du même genre que celui de Salé. Une chronique sur le magazine Al Amal, publiée par Rachid Nini dans Assabah, en a encore rehaussé l'attrait. Moralité : un journal de proximité dans une langue facilement déchiffrable a sa place dans le champ médiatique marocain. S'il y a une telle demande, c'est que le besoin est là, conclut Mme Akharbache. «En plus, un citoyen informé est un citoyen qui participe. Je ne vois pas pourquoi on voudrait exclure une population qui n'a pas poussé loin ses études. Or, ces citoyens sont nombreux, et ont le droit d'accéder à l'information». Un journalisme au rabais ? La directrice de l'ISIC balaye ces accusations d'un revers de main.

Un journal populaire et de qualité a toujours sa place dans notre paysage médiatique. La darija n'est qu'un outil et, encore une fois, c'est la véritable langue de communication, celle que tous les Marocains partagent

(*) Institut supérieur de l'information et de la communication.

LA VIE ÉCO

Faut-il introduire la darija dans la langue officielle du Maroc ?

Par **Jaouad Midech** Le **21 Juin, 2010**

LES MAROCAINS NE MAÎTRISENT PLUS NI L'ARABE CLASSIQUE NI LE FRANÇAIS, CE AU MOMENT OÙ LA DARIJA FAIT UNE PERCÉE REMARQUABLE DANS LE MONDE DE LA COMMUNICATION.

CETTE SITUATION CRÉE PLUSIEURS PROBLÈMES, À LA FOIS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION MAIS ÉGALEMENT DANS LE MONDE DU TRAVAIL.
LE COMPROMIS SERAIT DANS L'ADOPTION D'UNE LANGUE INTERMÉDIAIRE ENTRE L'ARABE CLASSIQUE ET LA LANGUE PARLÉE.

«La problématique des langues représente le principal obstacle à l'amélioration de la qualité du système éducatif… Décalage persistant entre la langue d'enseignement qui est l'arabe et les langues exigées dans la vie professionnelle… Absence d'une politique linguistique nationale claire, faiblesse de maîtrise des langues, dégradation des compétences en lecture et en écriture de l'arabe et d'autres langues étrangères…». Ces propos ne viennent pas d'un pourfendeur étranger au système d'éducation et de formation marocain, mais bien du Conseil supérieur de l'Enseignement (CSE), organe officiel de l'Etat. Ils avaient été publiés dans son premier rapport sur l'enseignement, il y a deux ans déjà. Entre la date de la production de ce rapport et de celle de l'élaboration en 2000 de la charte d'éducation et de formation, huit ans se sont écoulés. Or, cette feuille de route jamais réalisée

sur le devenir de l'enseignement au Maroc mettait le doigt avec force sur cette problématique linguistique en préconisant «un renouveau de l'enseignement de la langue arabe, l'intégration progressive de l'amazighe dans l'école marocaine, la diversification des langues d'enseignement des sciences et technologies et la maîtrise des langues étrangères», et la création d'une académie de la langue arabe. Dix ans après l'entame de la mise en application de cette charte, ce renouveau n'a jamais eu lieu, l'académie en question n'a jamais vu le jour, et les Marocains continuent de pâtir d'une faiblesse linguistique affligeante qui tire le savoir, et donc la recherche et le développement vers la bas. On ne maîtrise plus la langue officielle, l'arabe classique, outil de la transmission du savoir depuis la fameuse arabisation des années 80. Le français, la langue étrangère la plus utilisée dans la vie professionnelle, est en perte de vitesse dans les écoles marocaines, plus particulièrement les écoles publiques. Et on ne maîtrise pas, à fortiori, les autres langues étrangères, comme l'espagnol et l'anglais.

L'entreprise marocaine a de plus en plus de mal à trouver des profils qui maîtrisent une langue étrangère

Un tour du côté des entreprises renseigne sur cette piètre qualité linguistique. «L'entreprise marocaine a de plus en plus de mal à trouver des profils qui maîtrisent une langue étrangère. Pire, on ne maîtrise même plus la langue arabe, qu'on veut utiliser d'ailleurs lors de nos négociations commerciales avec les pays du Golfe», se désole Mounir Farram, qui s'exprimait au nom de la CGEM lors du colloque international au thème révélateur «La langue, les langues» organisé par la Fondation Zakoura pour l'éducation à Casablanca les 11 et 12 juin courant. Même l'arabe classique en fait pose problème. Cette langue arabe littéraire, qui «est la plus détestée des matières par les élèves dans tout le monde arabe», s'insurge Cherif El Shoubashy, spécialiste égyptien de la communication et fervent apôtre de sa rénovation (voir encadré). Résultat : les entrepreneurs marocains, se désole M. Ferram, utilisent ou le français ou l'anglais, lors de ces rencontres avec les entrepreneurs arabes, avec une traduction simultanée, «une vraie frustration que de ne pouvoir communiquer directement en arabe.» La même schizophrénie est vécue par l'entreprise

marocaine, dont le français est la langue de travail qui doit s'adapter au code linguistique d'une administration qui ne communique plus qu'en arabe depuis 15 ans. «Quand on reçoit des correspondances en arabe, on les lit en français, si un discours est prononcé en arabe devant la CGEM, il est souvent décrypté en français», se désole M. Ferram. Comble de cette dualité, l'un des ministres de l'actuel gouvernement a dû présenter son plan national de la logistique, devant la CGEM, en arabe classique, avant d'en donner, ensuite, un résumé, en français. Bien entendu, les termes trop techniques, eux, n'ont pas été traduits parce que n'ayant pas d'équivalent en arabe classique. Dans ce contexte de schizophrénie linguistique, l'arabe littéraire reste en fait indéchiffrable par le commun des mortels dans le Royaume. «L'arabe classique est la seule langue au monde, accuse Chérif Shoubashy, dont la grammaire et la syntaxe n'ont pas évolué d'un iota depuis près de 1 500 ans», et cela au moment où le dialectal, la langue maternelle (avec l'amazighe) de tous les Marocains, connaît une percée remarquable. Et dans tous les domaines. Qualifiée naguère de langue ordurière, celle de la rue (zankaouiya), boudée par les médias et les gardiens du temple, elle est en train de gagner des galons depuis plus d'une dizaine d'années dans le monde de la communication : télévision, radios, internet, musique, chanson, théâtre, cinéma, presse écrite… «Le Roi Hassan II était l'un des premiers à l'avoir compris : quand il voulait passer un message, c'est en dialectal qu'il le faisait. Un grand parolier et artiste, comme Tayeb Laâlej, l'avait compris aussi», martèle Noureddine Ayouch, spécialiste de la communication et président de la Fondation Zakoura pour l'éducation (voir entretien). Exemple parmi tant d'autres, l'essentiel du répertoire discographique marocain est interprété en darija. Phénomène ancien : au temps de l'Andalousie musulmane, les qasaid (poèmes), le zajal et les mouwachahat étaient composés dans cette langue. Le malhoun marocain en a tiré un parti heureux. On n'a qu'à écouter la quasida Homman du défunt Houssein Toulali, Al Harraz, de Thami Harouchi ou encore l'emblématique Chamâ (la bougie) chantées, tour à tour et toujours avec bonheur, aussi bien par le malhoun dans les années 1950, que par Jil Jilala, au début des années 1970, pour s'en convaincre. Et l'on fredonne jusqu'à nos jours l'air de «Aw hdi rassek layfouzou bik al kawman ya flan…» de Houssein Slaoui, vieux de plus de soixante ans.

La darija explose, mais reste ignorée par le Maroc officiel

Il y a problème donc, qui touche l'identité profonde du Marocain : ce dernier ne se reconnaît pas dans sa langue arabe standard, l'arabe classique, il est à l'aise en s'exprimant en dialectal, pourquoi lui imposer la première, dès sa tendre enfance, à l'école primaire ? Car le problème est là : la darija a beau percer le monde de la communication ou celui de la nouvelle scène musicale (des groupes tels que Hoba Hoba Spirit, Barry, Darga, Dayzine, H-Kayne, Fnaïre, Mazagan… ne s'expriment qu'en darija), elle n'en reste pas moins ignorée par le système d'enseignement marocain. Or, cette langue maternelle est intériorisée par l'enfant depuis qu'il est fœtus dans le ventre de sa mère, précise Driss Moussaoui, psychiatre. «Preuves scientifiques à l'appui, le fœtus entend et emmagasine ce qui se dit autour de lui. C'est une personnalité et une intelligence qui se construisent dès cet âge. Le fondement linguistique de l'être humain se construit dès ce moment. Mépriser cette langue maternelle c'est mépriser le fondement même de la personne», martèle t-il. L'introduire comme langue d'apprentissage à l'école ? Pourquoi pas, répond le Dr Moussaoui. Ce n'est plus un choix, pour lui, mais une nécessité pour l'épanouissement de l'apprenant et du futur adulte marocain. Quelques spécialistes en matière de l'éducation et de la formation approuvent cette introduction, mais avec des nuances. C'est l'exemple d'Abderrahmane Rami, ex-directeur du curricula et directeur actuel du Laboratoire international de recherche en éducation et formation (LIREF) qui coupe la poire en deux en jugeant qu'il «ne s'agit pas d'aller vers la darija pure et dure, mais vers une langue arabe simplifiée ouverte sur le dialectal, et ce, dans l'intérêt de l'apprenant».
C'est justement cette langue intermédiaire entre la «fosha» et l'arabe parlé que revendiquent nombre d'intervenants lors du colloque précité. La grande nouveauté de ce dernier a été la participation de quelques spécialistes d'autres langues que l'arabe, comme le grec, l'hébreu et le turc, langues qui ont connu des mutations pour répondre aux besoins des pays où elles sont parlées. Sans cette mutation, l'expérience l'a prouvé, ces pays n'auraient jamais atteint le degré d'alphabétisation et de recherche scientifique qui sont les leurs actuellement. Prenons le cas de la langue turque. Menée d'une façon, autoritaire certes, par Atatürk, sa mutation à partir des années 20 du siècle

dernier, la latinisation de sa graphie et son épuration de tout ce qui est arabe et persan, ont été à l'origine de l'extraordinaire «progrès de la littérature dans la Turquie républicaine tout au long du XXe siècle», fait remarquer Emmanuel Szurek, professeur agrégé d'histoire et spécialiste du domaine turc, et l'un des intervenants lors de ce colloque.

«Allogha Al oustaa», ce mix entre arabe classique et dialecte serait-il une bonne solution ?

Finalement, quelle langue utiliser au Maroc, pour acquérir le savoir, parler, lire, écrire, convaincre, commercer et communiquer ? L'arabe classique littéraire, celle du Coran, largement ignorée et très peu utilisée dans la vie courante des Marocains ? La darija, cette langue maternelle, très riche aussi, qui est un mélange d'arabe classique, de dialecte marocain, voire de français et d'espagnol ? Faut-il privilégier l'une et exclure l'autre ? Ou faut-il plutôt les rapprocher ? Et puis, question incontournable : comment concilier le fonctionnement linguistique d'une administration publique basé sur l'arabe classique, et le monde des entreprises privées (et publiques) qui fonctionnent avec le français et l'anglais ? Toutes ces interrogations renvoient à la question : c'est quoi être marocain en ce début du XXIe siècle ? Car la langue finalement n'est que le reflet d'une culture, d'un passé, d'une civilisation, d'un état d'esprit, il est le confluent, a martelé un intervenant lors de ce colloque, de plusieurs identités en même temps : arabe, musulmane, amazighe, subsaharienne, andalouse, voire romaine, et Volubilis est là un témoignage millénaire ineffaçable de l'existence marocaine. C'est la langue qui façonne le devenir d'un pays, récapitule Ruth Grosrichard, professeur de langue et civilisation arabes à sciences po Paris, et membre du comité d'organisation de ce colloque. La question linguistique est au cœur, selon elle, du développement ou du sous-développement. «Le Maroc n'est certes pas riche en ressources naturelles, pas de pétrole à vendre, mais il peut s'inscrire dans la modernité à condition qu'il résolve cette problématique linguistique, clé de la recherche et du développement de l'enseignement.» Comment ? «Il y a ce que les linguistes appellent "allogha al ousta", une langue intermédiaire entre l'arabe classique et l'arabe parlé, que tout le monde comprend, c'est une piste qu'il faut creuser»,

préconise R. Grosrichard (voir entretien).
Ce débat sur la langue n'est pas nouveau : au mois d'octobre dernier, le Conseil supérieur de l'enseignement a invité plusieurs spécialistes nationaux pour débattre de ce même handicap qu'est la langue dans l'objectif de lui trouver une solution. Et le conseil avait même promis une feuille de route dans ce sens pour juillet prochain. S'inspirera-t-elle des remarques émises par le colloque de Zakoura ? La balle est dans le camp du ministre Ahmed Akhchichine, également présent au Colloque international de la Fondation Zakoura. A la Vie éco, il a confirmé que des propositions seront en effet incessamment dévoilées, sans vouloir ajouter davantage.

La «darija» en voie de réhabilitation

Par **Lavieeco** Le **10 Octobre, 2008**

LONGTEMPS DÉSAVANTAGÉE DANS SA Â«CONFRONTATIONÂ» AVEC L'ARABE CLASSIQUE, DONT LE RELIGIEUX, LE POLITIQUE, LE SAVOIR, LES MÉDIAS, L'ÉCOLE ONT DURABLEMENT CONSTITUÉ UNE CHASSE GARDÉE, LA Â«DARIJAÂ» FAIT, DEPUIS UN CERTAIN TEMPS DÉJÀ , SA RÉVOLUTION. INVESTISSANT ET SERVANT LE THÉÀ¢TRE, LA PRESSE, LA CHANSON, LA PUB, OU, À DOSE PLUS HOMÉOPATHIQUE, LA POLITIQUE ET L'ÉCOLE, ELLE REVENDIQUE AUJOURD'HUI UN NOUVEAU STATUT.

Que l'on pose la question des fondements de notre culture, et l'on obtiendra systématiquement deux réponses nettement tranchées. Les uns soutiendront mordicus que notre culture est d'essence exclusivement arabe, cependant que les autres feront valoir, non moins péremptoirement, des arguments étayant la thèse d'une source berbère. Ainsi, l'on recueille deux positions contrastées, inconciliables, étanches, traduisant deux conceptions aussi monistes qu'erronées.

En vérité, le capital culturel marocain s'est constitué sur un trépied : la couche dure du substrat berbère, le legs arabo-musulman entretenu et idéalisé, les modèles occidentaux embrassés au gré des contacts, des échanges et des conflits.

Les langues au Maroc sont hiérarchisées

Qui dit multiculturalisme, dit nécessairement plurilinguisme, chaque culture étant supportée par un idiome spécifique. C'est ainsi que se trouvent co-

présents sur le «marché linguistique» (selon l'expression de Pierre Bourdieu) quatre parlers plus ou moins distincts: le berbère (ramifié en tachelhit, tamazight et tarifit), l'arabo-marocain (issu de l'arabe classique avec d'importants apports amazigh, mais aussi du français, de l'espagnol ou encore africains), la langue arabe (langue sémitique au même titre que l'hébreu, l'araméen ou le phénicien) appelée indifféremment classique, littéraire ou liturgique, et le français (de plus en plus en compétition avec l'anglais, qui grignote du terrain).

Les deux premiers forment des langues identitaires, du fait qu'ils expriment l'environnement immédiat. L'arabe constitue la langue de l'Etat, celle en usage dans la sphère politique et du pouvoir. Le français, lui, représente une fenêtre donnant vue sur l'Occident.

Bien qu'ils satisfassent tous aux besoins langagiers de leurs usagers et qu'ils disent, chacun à sa manière, des valeurs, des traditions et des comportements, ces modes de parler ne sont pas mis sur un pied d'égalité. Ils diffèrent de par leur statut et leurs fonctions sociolinguistiques, ils sont l'objet de représentations hiérarchisées ; ils sont pourvus de valeurs dissemblables sur le marché. Le berbère et l'arabo-marocain appartiennent à l'orature, pendant que l'arabe classique s'accorde une prééminence indiscutée et que le français s'illustre dans l'enseignement supérieur, le monde de la technologie et de l'entreprise.

La «darija» n'est pas un banal dialecte mais une langue accomplie Situation bizarre, les langues identitaires se retrouvent non seulement institutionnellement déprisées, comme on le dirait pour une vile marchandise, mais aussi interdites de séjour à l'école.

«Je pense, en conformité avec les thèses de l'Unesco, que les premières années d'entrée de l'enfant dans l'univers scolaire devraient se faire aussi dans

sa langue maternelle, c'est-à-dire en berbère ou en arabe dialectal, pour éviter de créer un hiatus abrupt entre le monde de l'enfance et un univers scolaire qui lui serait totalement étranger. Cela permettrait probablement une meilleure insertion affective de l'enfant», affirme le sociolinguiste Ahmed Boukous qui, dans un essai capital intitulé Société, langues et cultures au Maroc, pointe les dysfonctionnements criants de la gestion des langues au Maroc. Boutées hors le territoire scolaire, regardées de haut par des mandarins jaloux de leurs privilèges et peu sollicitées par les médias, les langues maternelles ont vu leurs défenses décliner irréparablement.

Devenues vulnérables, elles ont été aisément phagocytées par l'arabe et le français. A ce régime-là, elles allaient finir par se désintégrer, et avec leur mort, les cultures qu'elles expriment se seraient asphxiées. Si ces langues n'avaient pas fait preuve d'un sursaut d'orgueil, leurs jours seraient aujourd'hui comptés.

Quiconque se prend à examiner la situation des langues au Maroc donnerait sûrement raison à l'historien Pierre Vermeren qui la taxe de «perversité». A plus d'une tare. Illustration par le destin de l'arabo-marocain. Voilà un parler que beaucoup, linguistes compris, ravalent, souvent inconsciemment, au rang de «darija».

Or, si l'on entend par «dialecte» une variante régionale d'une langue, l'arabo-marocain ne correspond pas à cette définition, puisque son territoire s'étend à la moitié de la superficie du pays, si l'on s'en tient aux estimations des linguistes. En revanche, il possède le profil d'une langue, décrite comme un système de communication commun à une communauté d'individus.

Comme toute langue, l'arabo-marocain dispose d'une phonétique, d'une morphologie, d'une syntaxe et d'un lexique, dont l'ordonnancement est malheureusement mis au jour seulement dans des travaux universitaires aussi pointus que confidentiels.

Langue vivante, la«darija» vit ce que vivent les langues, usures et renouvellements, permanences et évolution. Langue poreuse, elle se fait volontiers assaillir par les autres idiomes, aux râteliers desquels elle mange, afin de combler ses creux. D'où cette infinité d'emprunts à l'arabe classique, à

la langue amazighe, au français, à l'espagnol, à l'anglais et à bien d'autres systèmes linguistiques encore. Tout en veillant à couler les signes importés dans le moule qui est le sien.

Ainsi, l'arabo-marocain ne comportant pas de mots à initiale vocalique, «automobile» en a été amputé et l'on a obtenu «tomobil», de même que l'espagnol «comer» (manger), a été converti en «komira», avec l'adjonction d'un «a» final, qui est la marque du féminin dans la morphologie de l'arabo-marocain.

Bien que répondant aux critères d'une langue, l'arabo-marocain n'est pas traité avec les égards dus à sa posture. Loin s'en faut. Les fervents arabophones n'y voient qu'une version dégénérée de l'arabe classique. Pour eux, elle est «loughat al âamma», c'est-à-dire la langue de la plèbe, par opposition à celle qu'ils vénèrent, qui serait «loughat al khassa» (langue des notables). Les plus méprisants la qualifient de «loughat zanqa» (langue de la rue, ou plus exactement du ruisseau). Ainsi stigmatisée, la langue que parlent quotidiennement la majorité des Marocains ne pourrait prétendre aux hauteurs auxquelles elle a droit. Tout juste lui permet-on de servir dans les échanges privés, pendant que l'arabe classique, décrété langue officielle, se voit réserver les hautes sphères de la politique, l'administration, le savoir, la galaxie médiatique et la religion.

Il n'est un secret pour personne que le sort imparti à la «darija» est le fruit amer d'une conspiration ourdie par l'élite arabophone des années 40 et 50. Subjuguée par l'utopie panarabe sécrétée par le parti Baas, elle était convaincue que l'arabe classique serait le ciment de la résurrection arabe. Aussi a-t-elle milité en faveur de son épanouissement aux dépens de la langue maternelle d'une grande partie des Marocains, qu'elle vouait inconsidérément aux gémonies.

Les théologiens, de leur côté, au motif que l'arabe classique est la langue du Coran, poussaient à la roue, et ce faisant, à la rue l'arabo-marocain. Tant et si bien que ce dernier se mit à arpenter le bitume, tandis que son concurrent commença à planer dans les cieux.

De fait, c'est en arabe classique qu'est écrit l'hymne national. Peu importe le caractère sibyllin des paroles, l'essentiel est d'observer qu'elles ne sont pas véhiculées par le canal de la langue maternelle, mais par la voie de l'arabe classique, chose qui confirme la suprématie de cet outil de communication.

Preuve en est l'attachement des Souverains à s'exprimer en cet idiome quand ils s'adressent à leurs sujets, qui, souvent éprouvent du mal à déchiffrer ces discours, d'autant qu'ils sont fréquemment enrobés dans un style très recherché. Mais, reconnaissons à Hassan II le mérite d'avoir truffé ses messages à la nation d'expressions, de proverbes et d'adages puisés dans le répertoire marocain, lorsqu'il voulait marquer les esprits ou se faire comprendre sans l'ombre d'une ambiguïté.

Les ministres, qu'ils soient arabophones ou francophones, se croient obligés, en dépit du bon sens, de sacrifier au diktat tacite, troussant leurs allocutions en arabe classique alors que leur langue maternelle leur tend les bras. Même les plus imperméables à la langue d'Al Jahiz s'y mettent. Ainsi, le général Oufkir, qui se faisait retranscrire ses propos en arabe et en grosses lettres.

Un jour qu'il devait lire «koulouna mokhlissoun ila sahib al jalala» (nous sommes tous loyaux envers Sa Majesté), sa langue fourcha, et il prononça «koulouna mokhlissoun, illa sahib al jalala» (nous sommes tous loyaux sauf Sa Majesté). Il y eut cependant des exceptions notables : Driss Basri et Arsalane Al Jadidi qui, sans doute par pragmatisme, privilégiaient la «darija», restituant de ce fait à cette langue un peu de sa dignité.

Certains professeurs arabophones avouent avoir recours à la «darija» pour mieux transmettre leur savoir.

Toutes les nobles activités sont trusttées par l'arabe classique, de la politique et de l'information jusqu'à l'enseignement et à la justice, en passant par le roman et la poésie. A l'arabo-marocain sont assignées des tâches subalternes, qui relèvent du lot quotidien, tout en transactions, instructions et bavardages incertains. Jusqu'à quand? Nul ne peut savoir au juste.

En revanche, ce qui est sûr, c'est que l'arabo-marocain ne se résigne pas à son sort. Sans fracas, il excède les limites où il a été cantonné. Cette révolte diffuse se manifeste dans le domaine de la chanson, où il est accueilli par les jeunes créateurs qui ne jurent, dans tous les sens du mot, que par lui. Mieux, nos rappeurs ne font pas la fine bouche devant son aspect parfois cru. Ils se servent aussi bien de ses finesses, de ses nuances que de ses mots de mauvaise vie.

La publicité, doit-on s'en réjouir, est devenue le pré carré de la langue arabo-marocaine. La presse, longtemps acquise à la cause de l'arabe classique, se laisse séduire, non sans scepticisme ou suspicion, par l'arabo-marocain. Certains journalistes n'hésitent pas, si besoin, à introduire des mots de cette langue dans leurs papiers. Encore plus révélateur de la tournure prise par l'usage linguistique, la parution de périodiques écrits de bout en bout en «darija».

Pour l'heure : Khbar Bladi, impulsé par l'Américaine Elena Prentice, fait un tabac, et il faut s'attendre à ce que beaucoup d'autres se mettent dans son sillage. Le théâtre, naguère partagé entre les deux langues, semble avoir définitivement pris le parti de l'arabo-marocain. Tout comme le cinéma.

Le roman et la poésie (à part le jazal), en revanche, se retiennent toujours de franchir le pas. L'école, elle, fait de la résitance. Mais l'arabo-marocain en fait le siège, guettant des brèches par lesquelles il pourrait s'engouffrer. Un certain nombre de professeurs arabophones avouent avoir recours à cette langue pour mieux transmettre leur savoir.

Et des maternelles, soucieuses de l'équilibre de l'enfant, interagissent avec lui dans sa langue maternelle. L'arabo-marocain sort lentement mais sûrement de l'ombre à la lumière.

La guerre des langues, cette question qui fâche

Par **Fedwa Misk** - Le **9 Mar, 2018**

«MAROC : LA GUERRE DES LANGUES» EST LE TITRE CHOISI POUR LA DERNIÈRE PARUTION DES ÉDITIONS EN TOUTES LETTRES. L'OUVRAGE RÉUNIT LES POINTS DE VUE D'ÉCRIVAINS, DE LINGUISTES, D'ANTHROPOLOGUES, DE POLITOLOGUES, DE POÈTES ET D'ARTISTES, D'EXPRESSIONS FRANÇAISE ET ARABE, SUR LA PROBLÉMATIQUE TENACE DE LA LANGUE AU MAROC.

«Les questions qui fâchent». Voilà un nom de collection qui annonce la couleur. Il s'agit de décortiquer les tenants et les aboutissants des grands spasmes de discorde qui secouent la société marocaine. La question de la langue a depuis longtemps été au centre d'un conflit latent, s'interposant au dialogue serein quant au devenir du multilinguisme marocain. Dans le livre, des intellectuels et des artistes essaient d'amorcer un débat dépassionné. Malgré quelque colère ou amertume, il s'en dégage un désir commun de se diriger vers un multilinguisme véritable, mettant à plat la hiérarchisation établie des langues : *«Tous rêvent d'un "avenir pluriversel" libéré des problématiques jugées obsolètes. Tous aspirent à ce que les langues du Maroc coexistent dans l'équilibre, le français libéré d'une francophonie hégémonique, l'arabe libéré de ses fièvres réactionnaires, la darija et les langues amazighes délivrées du mépris et du régionalisme»*, résume Kenza Sefrioui, directrice du collectif.

En effet, équilibrer la situation linguistique au Maroc dirigerait la société vers une certaine égalité des chances, car *«la situation linguistique marocaine reflète un état sociopolitique, un choix inconscient ou du moins implicite de la différence linguistique pour masquer, légitimer et adoucir la différence sociale»*, explique le politologue Omar Saghi. En outre, cela permettrait également de

résister à l'obscurantisme, puisque *«ce jeu pervers d'enfermer la langue arabe dans la case de l'archaïsme et la sacralité a favorisé l'émergence d'une nouvelle idéologie des élites arabisées et traditionnalistes qui vote islamiste ou partage une culture fondamentaliste»*, étaye le poète et traducteur Jalal El Hakmaoui.

Désordre linguistique

S'il est admis que *«l'empire colonial français excluait la langue arabe au nom d'une politique de dénationalisation, visant à asseoir son pouvoir politique, économique et culturel»*, il faut souligner que l'arabisation *«a été bâclée et exclue de la modernité au prétexte que l'arabe aurait été incapable de traduire les sciences, les techniques et les aspects de la vie moderne»*, analyse Jalal El Hakmaoui.

Entre les deux, la darija a longtemps été ballottée. Méprisée par le francisant car langue indigène, elle a été rejetée par l'arabisant, car riche en emprunts à la langue française. Pourtant, *«l'apparition spontanée des emprunts français dans la conversation des Marocains constituait une preuve des évolutions, transformations, perturbations introduites par l'Occident»*, explique la sociolinguiste Zakia Iraqui Sinaceur. Et non, *«la darija n'est certainement pas un arabe détérioré, pollué ou brisé. C'est une langue qui a ses propres structures et qui emprunte beaucoup à l'arabe, à l'amazigh et à d'autres langues»*, écrit le philosophe Abdou filali Ansari.

Quoi qu'il en soit, actuellement *«le français continue à jouir d'un prestige social important, du fait de sa place dans le champ économique, la haute administration et les cercles de décisions. Cependant, toutes les enquêtes sociolinguistiques décrivent un marché linguistique en pleine mutation et où le français ne cesse de perdre de l'espace en faveur de l'arabe standard ou l'arabe marocain»*, nous apprend l'anthropologue Mohamed-Sghir Janjar.

Dans la littérature marocaine, longtemps persistaient des barrières et des conflits entre arabisants et francisants. *«C'est une dichotomie obsolète»*, se lamente Yassin Adnan qui pense que de l'eau a coulé sous les ponts depuis que le français constituait la langue du colon et l'arabe celle des

résistants. *«Aujourd'hui, le français est une des langues des Marocains presque comme l'arabe et l'amazigh. Nous produisons tous une littérature marocaine contemporaine. La langue ne nous sépare plus comme avant»*, assure-t-il en pensant à ses contemporains francophones.

Réconcilier par la traduction

Pour cette génération d'auteurs parfaitement bilingues, le problème ne se pose plus en effet. Ce qui n'est malheureusement pas le cas pour tous les auteurs marocains ou pour la majorité écrasante des Marocains dont le bilinguisme tient plus du mythe que de la réalité. A ce propos, la place de la traduction comme solution à la transmission du savoir est soulevée par plusieurs intervenants, tout en préservant la liberté du choix de la langue. Pour l'écrivain Mohamed Bennis, *«la traduction est le chemin vers la modernité»* car *«c'est une nouvelle génération d'écrivains tourmentés, en majorité bilingue, qui va hanter puis marquer les années 1970… Grâce à cette initiative, unique dans le monde arabe, on a accès aux œuvres des penseurs Jacques Derrida, Roland Barthes, Julia Kristeva, Michel Foucault, Gilles Deleuze, Alain Badiou…»*. Obtenir ainsi une modernité de la culture marocaine peut réconcilier les langues et les mentalités.

Pour la défense de la « darija »

Par **Lavieeco** Le **26 Septembre, 2003**

A SEPT ANS, L'ÉLÈVE MAROCAIN ENTRE À L'ÉCOLE ET DOIT, AVANT D'ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES, APPRENDRE UNE LANGUE ÉTRANGÈRE : L'ARABE CLASSIQUE. A QUAND L'USAGE ET LA PROMOTION DE LA «DARIJA» À L'ÉCOLE, AU MÊME TITRE QUE CEUX DU TAMAZIGHT. CE SERAIT CESSER DE MÉPRISER 70 % DES MAROCAINS.

Un journaliste, traitant des terribles événements du 16 Mai, les a rattachés au problème récurrent de l'enseignement. Et comme c'est un esprit logique, il a relevé que notre enseignement est vicié aussi bien dans le fond que dans la forme.

Sur le fond, nous sommes revenus au temps où les ouléma faisaient appliquer à la lettre le précepte selon lequel «toute innovation est une erreur, toute erreur est une faute, et toute faute est un blasphème et tout blasphème est destiné à l'Enfer». Actuellement, les enseignants appliquent ce précepte aux écrits profanes, exigent de leurs élèves de tout âge l'obéissance totale à ce qui est écrit, leur interdisent toute réflexion ou innovation et tout esprit critique.

En ce qui concerne la forme, le système est presque pire. L'élève marocain est soumis dès son plus jeune âge à une situation schizophrénique. Jusqu'à l'âge de 7 ans il parle avec ses parents et son entourage dans la langue marocaine (darija). A 7 ans, il intègre l'école et, là, c'est la catastrophe. Il apprend que la langue qu'il pratique est une langue indigne. On commence alors à lui enseigner l'arabe classique qui n'a qu'une vague ressemblance avec ce qu'il parle.

Nous ne sommes pas des Arabes mais des Berbéro-africano-arabes

Cela veut dire qu'au moment où, dans tous les autres pays, les enfants de son âge commencent à acquérir des connaissances, lui se met à apprendre une langue étrangère. Et quelle langue! Une des plus difficiles, car s'écrivant sans voyelles. Comme chacun le sait, en arabe classique seules les consonnes sont écrites, les voyelles étant de simples signes ajoutés ou non au-dessus ou au-dessous du mot.
Comme dans 90 % des textes écrits en classique – feuilletez les journaux marocains – les voyelles sont omises volontairement – les mettre serait trivial car on écrit pour les happy few qui savent lire sans vocalisation ! Les autres ne méritent aucune considération.

Tout au long de notre histoire, particulièrement la plus récente, nous nous sommes laissés convaincre que nous sommes des Arabes alors que, tout le prouve, nous sommes des Berbéro- africano-arabes. Comme nous nous

sommes laissés convaincre de notre arabité il est normal que nous acceptions qu'on nous force à parler, à écrire et surtout à apprendre dans la langue du Hijaz.

Il y a maintenant pratiquement 50 ans, depuis l'Indépendance, que l'Etat consacre son plus gros budget à l'Education. Malheureusement, à cause de la démagogie politicienne, nous sommes dans la situation suivante : plus de 70 % d'illettrés : analphabètes et tous ceux qui connaissent l'alphabet mais sont incapables de lire un prospectus ou un journal. Des dizaines de milliers de jeunes gens avec bac + 10, inaptes à tout travail productif car rien de ce qu'ils ont acquis, dans la forme (arabe classique) et dans le fond, ne correspond à la demande du marché ; ils chôment, sont veilleurs de nuit, gardiens de voitures ou harragas.

Les personnalités s'adressent en arabe classique à un public dont 70 % ne les comprend pas

Comment a-t-on eu l'intelligence de reconnaître l'importance du tamazight, langue parlée par moins de 30 % des Marocains, sans reconnaître la langue marocaine (darija), parlée par 100% des citoyens ? Comment a-t-on eu l'intelligence de créer des organismes financés par l'Etat pour l'étude du tamazight, d' ouvrir à cette langue une plage dans les horaires de la RTM, sans faire de même pour le dialectal?
Pourquoi nos ministres, nos grands commis et jusqu'à nos footballeurs, dès qu'ils sont devant les caméras de la télévision, se mettent à vouloir parler absolument en arabe classique ? Ce mépris pour leurs auditeurs et pour notre identité est d'une profondeur abyssale – ils savent que 70% d'auditeurs ne les

comprennent pas et que les 30 % restants ne les écoutent pas car ils utilisent la langue de bois.

En résumé, une langue est faite pour acquérir des connaissances et l'accumulation des connaissances fait des pays forts. De nombreux pays qui étaient, il y a vingt ans, dans la même situation économique que nous s'en sont relevés et sont aujourd'hui des locomotives économiques. Ils y sont parvenus en rendant leur enseignement performant. La Corée, la Turquie, l'Indonésie, l'Iran, etc., n'ont pas appris à leurs enfants une autre langue que celle qu'ils ont parlée dès leur plus jeune âge. Ils leur ont enseigné un programme moderne, débarrassé de tout sentimentalisme, de toute référence ridicule à un passé millénaire mais passéiste, et cela dans leur langue maternelle, rapide, contractée, directe, qui, dès la première année de l'école, fait acquérir à l'enfant des connaissances pratiques.

Notre enseignement est fondé sur l'acquisition forcée d'une langue par tout un peuple qui résiste car c'est une langue splendide, qui véhicule une très ancienne civilisation, mais qu'il ne pratique pas car elle n'est pas sa langue maternelle. Et qu'on ne vienne pas m'opposer l'argument selon lequel l'arabe étant la langue du Livre sacré, il faut absolument l'apprendre pour être musulman. On oublie tout simplement que les plus grands pays musulmans sur terre sont ceux qui enseignent leur langue nationale (Iran, Indonésie, Turquie, Pakistan, etc.).

Je lance ici un appel à toute personne intéressée par la promotion de la langue marocaine et ce, par tous les moyens (association, journal, radio,…). Il est

temps que nous manifestions du respect pour les 95 % de nos concitoyens qui ne parlent ni arabe classique ni français ou espagnol, en communiquant avec eux dans la seule langue qu'ils connaissent et qu'ils pratiquent.

Il est temps que le mépris et le politiquement correct cessent

Pourquoi enseigner la darija ?

Par **Lavieeco** Le **11 Mar, 2015**

DÉMULTIPLIANT LES PONTS ENTRE IDIOMES LOCAUX ARABES OU AMAZIGHS, DONT ELLE S'INSPIRE SYNTAXIQUEMENT ET SÉMANTIQUEMENT, LA DARIJA EST LA LANGUE PLURIELLE QUI VÉHICULE LES PARLERS DE TOUS À TRAVERS LES TERRITOIRES ET LES SIÈCLES.

Dire que «la darija ne peut pas être une langue d'enseignement dans la mesure où elle n'obéit pas à des règles, à l'instar de l'arabe et du français», amplifie à mon sens le «drame linguistique marocain», au moment où les enjeux de l'éducation nationale se posent avec acuité.

J'argumenterai mes propos selon quatre points.

Premièrement, dénier des règles à la darija, c'est lui ôter sa dignité de langue. Lui dénier une grammaire, c'est soustraire à celui qui apprend à la parler la capacité à apprendre les règles de la vie commune et les valeurs de notre société. Lui dénier sa capacité à éduquer, c'est mépriser l'inscription symbolique de celui qui la parle dans la communauté de langage qui est la sienne, et partant compromettre son destin au sein de cette communauté. C'est également s'inscrire en faux par rapport à la science. Comme en attestent le dictionnaire Colin d'arabe dialectal marocain, qui répertorie ces règles, ou les travaux des linguistes tels Zakia Iraqui Sinaceur, professeur à l'Université de Rabat, qui en actualisent la transcription, la langue que nous parlons respecte des règles qui, bien qu'elles ne soient pas écrites, véhiculent le sens commun sur un fond de multiplicité et d'hétérogénéité langagière.

J’ajouterai que ces règles sont suffisamment vigoureuses pour permettre à la darija de se transformer au gré des régions et des époques en s’adaptant à «la fluctuation permanente et indéfinie de ses ‘‘usages’’».

Démultipliant les ponts entre idiomes locaux arabes ou amazighs, dont elle s’inspire syntaxiquement et sémantiquement, la darija est la langue plurielle qui véhicule les parlers de tous à travers les territoires et les siècles.

Langue à part entière, «aussi bien par rapport au lexique qu’à la syntaxe et à la morphologie», la darija a «la même dignité, la même équité et cohérence» que toute autre langue, indifféremment de la barrière de l’écrit. Pour renforcer l’argument, j’userai de l’analogie avec l’italien et j’appellerai à la rescousse Dante qui qualifiait ainsi sa langue: «Nous appellerons illustre, royal et courtois le vulgaire italien qui appartient à chaque ville italienne et ne semble en même temps n’appartenir à aucune en particulier». Devançant et préparant l’unité politique de l’Italie, alors divisée en de multiples Etats rivaux, prouvant par «La divine Comédie» que la langue idiomatique et grandiose qui lui est maternelle portait en promesse la dignité de l’écrit, Dante a forgé «l’image de l’italien comme langue d’aspiration de toute une nation sous la diversité des pouvoirs politiques entre lesquels elle est dispersée».

La même analogie me permettra d’affirmer que cette langue nationale «qui exhale son parfum dans chaque ville sans résider en aucune», se rapporte aussi à la langue maternelle, cet idiome propre qui fait de chaque homme «une espèce différente à lui tout seul».

Langue nationale et langue régionale, «3amma et ma7allia», langue véhiculaire et langue maternelle, «zan9aouia et khassa», la darija, qui actualise et localise les contextes historiques et sociaux dans lesquels elle s’inscrit, est ce «carrefour de métaphores» qui étoffe le réel en tissant au gré des migrations et des époques les liens entre l’espace habité ici et maintenant et les symboles auxquels l’identité est liée.

J’inviterai alors chacun à imiter Dante pour témoigner que la darija, bien plus qu’une langue de communication strictement véhiculaire, est une langue

d’expression, en mesure de révéler splendidement la singularité de chacun, et de verser dans le patrimoine commun les inventions singulières.

Deuxièmement, avant d’être une langue écrite et enseignée, le français «des règles» a d’abord été une langue parlée, instaurée au IXe siècle comme langue nationale pour permettre à la prédication verticale de s’exercer à l’attention des masses. L’ordonnance de François 1er, qui établit au XVIe siècle que «les actes et opérations de justice seront dorénavant en langage maternel français» et non en latin, installe ensuite l’autorité du français «comme lieu de coïncidence entre le pouvoir politique et l’usage généralisé de la nation». Cette institution précède la fondation de l’Académie française en 1635, qui devait rendre explicites ses règles en les enserrant dans «les règles des grammairiens».

Je ne manquerai néanmoins pas de m’étonner de voir défendre le français, reçu comme héritage d’une entreprise coloniale, par ces mêmes politiques qui l’ont si souvent décrié. Serait-ce parce que cette langue importée a été celle d’une administration qui invitait à «se plier à la langue des autres, celle des colonisateurs» et des maîtres, dont le pouvoir pourrait encore être invoqué pour exercer à travers un arabe décharné une autorité inappropriable sur une population qui lui resterait radicalement étrangère ?

Comment les politiques relayeraient-ils le sentiment ou l’identité nationale s’ils rejettent dans le galimatias de l’oralité ces cultures populaires qui font la spécificité de nos traditions ?
Troisièmement, séparer définitivement et sans nuance la darija de la langue arabe, renier à l’une son versant écrit pour écarter de l’autre son versant oral, priver l’une de ses règles pour concéder l’exclusivité des règles à l’autre, c’est imposer à la langue une abstraction qui exclut sa lettre du temps et du lieu et exile ses locuteurs de la dimension historique, en même temps qu’elle assigne l’expérience à un présent immédiat.

Avec une telle dichotomie, à quoi rimerait de porter la parole, en particulier la parole politique, en darija? Les politiques s’adresseraient-t-ils aux Marocains dans une langue qui ne leur permettrait pas de se régir n’ayant pas de règles ?

Leur discours ne serait-il alors seulement voué à creuser la distance entre élites politiques et masses gouvernées, et partant à pérenniser les élites en place ?

Dans une telle logique, à quoi rimerait de celer la connaissance dans une langue morte, inaccessible à l'homme, cet animal instable et changeant dont «aucun langage ne peut être durable et éternel», condamnant la parole à une langue sans repère qui «doit changer dans le temps et l'espace comme toute chose humaine, comme par exemple les mœurs et les comportements».

Cette logique viserait-elle à enfermer la pensée objective, la pensée sous l'espèce de l'éternité, sub specia aeternitatis, dans un savoir vidé de sa charge affective et déconnecté de son contexte tandis que l'action au quotidien serait abandonnée à une ignorance vide de règles.

Séparer oral et écrit reviendrait alors à tracer une ligne de démarcation entre ignorance et connaissance jusqu'à faire l'apologie d'une lettre «figée qui reste identique à elle-même en des temps et des lieux différents», et celle d'une parole immédiate définie et délimitée par «la langue maternelle, nos réactions naturelles, la simplicité des gestes, l'expression spontanée de nos sentiments». Les langues scindées entre une langue des images et une langue des règles, l'une exclusive de l'autre, ni l'une ni l'autre ne serait audible, ni l'une ni l'autre ne ferait sens.

Encore une fois, la recherche scientifique invalide le propos : «Les données empiriques recueillies sur le terrain démontrent qu'il y a continuité et complémentarité entre les deux variétés de l'arabe, voire les trois variétés qui interagissent sur le terrain». Du plus simple au plus complexe, du plus proche au plus lointain, «comprendre, c'est se comprendre face à un texte» : seule la médiation par les ressources linguistiques et textuelles permet à chacun de se mettre à distance et de concilier en son humanité raison et intellect -«"fikr" comme raison discursive liée aux facultés des sens et de l'imagination et "aql" comme instance de pensée en acte» – pour faire jaillir l'étincelle d'une pensée contextuelle.

Une approche politique des langues devra, d'une part, médiatiser l'oralité de la darija par la richesse du texte, et, d'autre part, restituer à l'arabe littéraire la dimension sensible du réel. L'enjeu est crucial : «Le langage peut être un vecteur d'oppression, quand il est national et identitaire, mais aussi quand il est international et seulement dénotatif».

Ainsi, fabriquant le sens du sensible, élaborant le savoir de l'expérience, le travail de la politique contribuera-t-il à stabiliser la connaissance au sein de la population. Ainsi, criblant l'image à l'aide du concept, renouvelant le concept à l'aune de l'image, l'approche éthique de la politique conciliera-t-elle la règle et l'action droite.

Quatrièmement, priver la darija de sa capacité à enseigner, donc à transmettre et éduquer, compromet à mon sens tout le projet éducatif. Départageant le rationnel et le sensible du signe, comment pourrait-on alors «former», c'est-à-dire à la fois configurer et éduquer ?

«Si ce signe était seulement rationnel, la transmission serait impossible, et s'il était seulement sensible, il ne pourrait véhiculer aucun contenu rationnel». Sans cette double dimension du signe qui fait que la tradition sédimente l'interprétation, en même temps que l'interprétation renouvelle la tradition, aucune langue ne pourrait transmettre de signes, ni «former» ni donner de consistance à aucun savoir.

Pour assurer une transmission vive, pour connecter l'entendement au monde réel, l'école doit transmettre l'usage de «signes qui ne sont pas des choses mais valent pour des choses». Sans cela l'éducation serait radicalement «étrangère» à l'élève. Elle ne lui offrirait aucune «place» dans le monde des maîtres. Il ne pourrait s'y compter que par «soustraction», et sa solitude serait radicale en un savoir comme un territoire étranger. Sans cela, l'école fabriquerait des individus abstraits qui ne pourraient donner forme à leur singularité et des traditions chosifiées qui ne concerneraient plus le vivant. Et l'on verrait «naître les fanatismes, qui reposent souvent sur de mauvaises lectures des textes».

Pour que la langue devienne à travers l'école «l'instrument d'un discours où la personnalité du sujet se délivre et se crée, atteint l'autre et se fait reconnaître de lui», il serait bien plus pertinent d'agir, comme le préconise par exemple Abderrahim El Youssi, selon le principe pédagogique normal qui veut qu'on aille plutôt du plus simple au plus complexe, du plus proche au plus lointain: «En termes de langues, cela consisterait à aller de la langue maternelle vers la foçha, puis vers les langues étrangères».

Enseigner la langue maternelle reviendrait alors à approfondir le rapport à la langue en vue de développer la capacité réflexive du langage qui consiste à mettre à distance, à interroger les évidences pour enrichir progressivement «la communication immédiate, essentiellement affective, des richesses sémantiques qui se sont déposées dans la langue au cours de l'histoire».

Eduquer deviendrait alors traduire, accompagner l'élève à sortir de sa langue pour habiter une autre langue, lui apprendre à rejoindre des identités collectives qui l'inciteront à inventer, à partir de sa langue, d'autres identités. Transmettre deviendrait lui apprendre «que ce qu'on dit dans sa langue maternelle pourrait se dire autrement dans d'autres langues et même à l'intérieur de sa propre langue», dans un dialogue sans cesse renouvelé avec l'autre comme avec soi.

L'apprentissage des langues, y compris les langues classiques, formelles ou scientifiques passe par l'approfondissement de la langue maternelle. «Si l'on veut dire des réalités nouvelles et non pas simplement dire ce qui est, on ne peut pas se contenter d'une langue dénotative, il faut une langue créative». Si l'on veut que nos enfants élaborent des contenus scientifiques nouveaux, cela ne peut être fait que dans une langue qu'ils connaissent historiquement, dans laquelle ils vont pouvoir «produire, par un regard sur le passé de la langue, des métaphores nouvelles qui anticipent les concepts». Si l'on veut que notre culture s'ouvre sur l'universel, nous devons approfondir l'apprentissage des langues créatives que sont les langues maternelles, car la langue est aussi «le plus grand instrument d'émancipation possible à partir du moment où l'accent mis sur les langues maternelles n'est pas synonyme de repli, mais devient la condition de l'ouverture».

Je défendrai donc l'idée qu'un modèle éducatif qui vise à relire et relier l'éducation à la tradition et au contexte doit approfondir la langue maternelle, tout en s'appuyant sur le travail de la darija dans le relais des langues maternelles. De même, l'école pour préparer les générations futures à parler rationnellement, c'est-à-dire à mettre en commun, doit proposer des contenus enrichis des ressources sémantiques et imaginaires des langues maternelles, susceptibles de stimuler simultanément l'esprit, l'initiative, la responsabilité et la créativité des Marocains.

L'enseignement des langues écrites, arabe, amazigh, puis des langues étrangères, l'enseignement des langues formelles, mathématiques et scientifiques, viendrait alors poursuivre ce travail de distanciation critique et de réappropriation de la langue maternelle qui confère au discours l'étoffe du réel et aux langues la profondeur de l'histoire. Il fonderait dans la proximité à la langue maternelle, la citoyenneté en même temps que «la confiance en soi et le sentiment indéfectible d'être chez soi dans n'importe quelle langue».

Réinventer le modèle éducatif passe donc par la promotion d'un approfondissement de la langue maternelle ouvrant l'accès à tous les savoirs. Alors seulement les générations nouvelles pourront inventer un espace sensé qui renouvelle de la tradition sa partie la plus riche.

L'ECONOMISTE

École publique ! Tais-toi et récite !

17 Mars 2015

-Les élèves déchiffrent sans comprendre la langue d'apprentissage

- Une étude de l'Usaid pointe les disfonctionnements à l'oral et à l'écrit

-Les enseignants mal formés, eux-mêmes peu performants

L'apprentissage des langues, c'est l'un des principaux points noirs du système éducatif au Maroc. A leur sortie de l'école publique, les élèves peinent à s'exprimer correctement, que ce soit en arabe classique ou en franoais. Si cela révèle une chose, c'est bien que le système fait fausse route quant à l'approche utilisée. Cela dure depuis des décennies. Depuis l'arabisation dans les années 80, aucune réforme notoire en matière de langues n'a été menée, à part celle du baccalauréat international lancée en 2013, et dont il est encore tôt d'analyser les résultats. Dès leur accueil au primaire, les élèves sont confrontés à l'arabe classique, à la fois à l'oral et à l'écrit. Pour de nombreux spécialistes, c'est là la première erreur commise. Les enfants, dont moins des deux tiers ont eu droit à un enseignement préscolaire, en grande majorité traditionnel (M'sid et kouttab) non conforme aux normes de qualité,

se trouvent face à une langue qui leur est étrangère. L'apprentissage est donc plus difficile et plus long. «Pour que l'enfant ne soit pas dépaysé, retiré brutalement de son environnement linguistique qui le rassure, mieux vaut commencer avec la darija, tout en essayant de ne pas trop s'éloigner de l'arabe classique», suggère khalil Mgharfaoui, linguiste, directeur du centre Pluriel. Aux yeux de l'actuel gouvernement, l'idée de recourir à la darija à l'école frôle l'hérésie. Or, il s'agit simplement d'une manière de familiariser l'élève à l'école durant la première ou deux premières années scolaires, tout en le préparant à intégrer l'arabe classique. L'accent est par ailleurs mis sur les performances à l'écrit et la grammaire, alors que la mavtrise des langues doit d'abord reposer sur la pratique à l'oral. «La langue, c'est d'abord d'un savoir-faire basé sur la pratique. Il est important d'adopter une approche communicative active. L'enseignant, de son côté, doit être bien formé, motivé et capable de motiver apprenants», estime Mgharfaoui. En classe, l'approche pédagogique est loin de celle préconisée par les systèmes modernes. Les élèves, déjà trop nombreux en classe (jusqu'à plus de 40), ne sont pas encouragés à s'exprimer, à débattre, à communiquer. Ils n'ont même pas l'occasion de poser des questions. Selon une étude menée par l'Agence américaine pour l'aide internationale (USAID) en 2012 auprès de 40 écoles de Doukkala-Abda (773 élèves de 2e et 3e année), les élèves passent près du quart (22,1%) de leur temps à répondre aux questions de leur prof durant les cours de math, et 14,8% de leur temps pendant les cours de lecture. En revanche, le temps réservé à leurs propres questions est proche de]éro (0,8% pour les maths et 0% pour la lecture). Ecouter leur prof, répondre à ses questions, lire à haute voix, réciter, travailler seuls sur des exercices, c'est ce qui occupe la plus grosse part du temps des élèves qui n'ont pas l'occasion de prendre la parole, d'aiguiser leur curiosité et de développer leur

esprit critique. Les enseignants, pour leur part, ne sont que faiblement formés, peu motivés et travnant eux-mêmes des lacunes en mavtrise des langues. Le rôle des parents est également capital. Les enfants dont les parents sont impliqués dans leur scolarité sont ceux qui réussissent le mieux, y compris en langues. Cela ne semble pas être le cas pour la majorité. Toujours selon l'étude Usaid, 73% des enseignants ont signalé que les parents ne participaient pas au travail scolaire de leurs enfants. Les élèves, de leur côté, ont déclaré à 62,1% qu'ils recevaient de l'aide, mais à seulement 20,2% de leur parents, et à hauteur de 60,4% de la part d'un frère ou d'une sœur. L'analphabétisme du père et de la mère fait partie des principales raisons citées. Et enfin, les écoliers accusent au cours des deux premières années du primaire des retards importants en lecture et en compréhension orale et écrite de l'arabe classique (voir graphique). Beaucoup apprennent par cœur, font semblant de lire et ne comprennent pas grand-chose au contenu qui leur est soumis. Cela compromet leurs performances dans toutes les matières, et les expose à l'échec scolaire. Autant de déficiences à revoir et à corriger, mais le chantier ne pourrait avancer qu'à travers une sérieuse remise en question du modèle adopté.

Ahlam NAZIH

L'ECONOMISTE

Le danger de « l'impuissance linguistique »

17 Mars 2015

DIFFICILE de se faire comprendre, de défendre ses idées ou d'argumenter avec un vocabulaire pauvre et une faible maiitrise de la langue. «Lorsqu'on est en impuissance linguistique, il est difficile de dire qu'on n'est pas d'accord. Dans ce cas, le gros risque c'est que la violence prenne la place de la langue», estime Alain Bentolila. «Les enjeux de l'école sont aussi ceux de la société», insiste le linguiste. Au-delà des performances linguistiques, il en va de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la société.

Ahlam Nazih

L'ECONOMISTE

Une nouvelle histoire s'écrit pour la darija

Le 20 Décembre 2016

- Un dictionnaire de 8.000 mots, premier du genre, bientôt en ligne

- Une grammaire en 2017, des manuels et une anthologie

- Grandes ambitions pour une langue souvent «méprisée»

IL fallait oser: un dictionnaire entièrement dédié à la darija marocaine. C'est le pari réussi du Centre de la promotion de la darija (Fondation Zakoura Education). Avec cet ouvrage, c'est une nouvelle page de l'histoire de la langue marocaine qui s'ouvre. Une langue souvent cantonnée aux échanges familiers. Quand il s'agit de discussions intellectuelles ou professionnelles ce sont souvent d'autres langues, en l'occurrence le français et l'arabe classique (fosha), qui prennent le dessus. La langue du peuple est, pour ainsi dire, rejetée, voire même méprisée , puisque perçue comme «vulgaire» et trop familière. Pour montrer toute l'étendue de leur quotient intellectuel, les esprits cultivés évitent soigneusement d'y avoir recours. Certains la considèrent même comme une menace pour l'arabe classique, «seule» langue capable de préserver et de transmettre le patrimoine culturel et historique marocain. Un patrimoine qui, pourtant, est riche en poésies, contes et musiques chantées en darija. Le centre entend donc lui rendre ses lettres de noblesse, avec une

vision et une stratégie clairement définies. Premier-né de cette vision, ce dictionnaire monolingue contient plus de 8.000 mots. Il est illustré avec environ 2.000 proverbes. Une équipe d'experts en linguistique et sociolinguistique a travaillé sur le projet pendant quatre ans, dont des professeurs universitaires (Khalil Mgharfaoui, Abdelouahed Mabrour, Abdallah Chekayri, Alia Sabia), une docteur en linguistique, Hasna Chakir, et une doctorante, Najoua Elborji. Leur tâche n'a pas été facile. D'abord, quelle darija traiter dans un Maroc riche en dialectes ? Le aâroubi, le jebli, le hassani, l'amazigh (avec tachelhit, tarifit, tamazight)… Le choix a ainsi été porté sur la darija standard parlée dans les régions du centre et de l'ouest (plus de 11 millions de personnes, soit le tiers de la population), comprise par la quasi-totalité des Marocains. «Parmi les principales difficultés auxquelles nous avons été heurtés, celle de l'orthographe. Nous avons dû choisir entre s'en tenir à la phonétique ou garder les règles d'écriture de l'arabe classique. Au final, nous avons préféré ne pas trop nous éloigner de la fosha», relève Khalil Mgharfaoui, également directeur du Centre de la promotion de la darija. L'équipe a aussi dû introduire des lettres, comme le v et le p, qui n'existent pas dans l'arabe classique. Des termes empruntés à d'autres langues, mais trop déformés ont, par ailleurs, été écartés. A titre d'exemple, le «volant» transformé par des personnes analphabètes en «lvola» ou encore «lbola». «Ce genre de mots nous pouvons l'introduire dans un livre qui décrit comment les Marocains utilisent les mots, mais pas dans un dictionnaire comme le nôtre», précise Mgharfaoui. Les mots trop spécifiques à des régions ont également été exclus. Des termes considérés comme vulgaires ou familiers ont aussi été intégrés, à l'instar de tous les dictionnaires du monde. «Nous ne nous arrêterons pas là, nous

préparons une grammaire qui sortira dans trois à quatre mois. Des spécialistes y travaillent actuellement. Nous créerons aussi des manuels d'apprentissage de la darija dans les écoles et nous publierons une anthologie », annonce le président du centre, Noureddine Ayouch. Le dictionnaire sera, pour sa part, bientôt mis en ligne. «Tout le monde pourra,proposer des mots, des proverbes ou des définitions. Une commission recueillera les propositions chaque année ou tous les deux ans, en fera la synthèse et d'autres dictionnaires seront édités», précise Ayouch. L'oeuvre ambitionne ainsi de réconcilier les Marocains avec leur langue maternelle.

A. Na.

L'ECONOMISTE

La science n’a pas le dernier mot !

20 Décembre 2016

DÉCIDER si un dialecte est une langue à part entière ou pas ne relève pas vraiment de la science. «Il s’agit d’abord d’une décision politique et non linguistique. C’est ce que la France a fait à un moment donné. Du point de vue scientifique, rien ne distingue une langue d’une autre», explique le linguiste Khalil Mgharfaoui. Même son de cloche du côté d’Alain Bentolila, professeur de linguistique à la Sorbonne. «L’idée selon laquelle il y aurait des langues supérieures et d’autres inférieures n’a aucun fondement scientifique. Toutes possèdent un système lexical, une syntaxe servant à organiser les phrases et un système rhétorique permettant d’argumenter», avait-il déclaré à L’Economiste. Selon lui, la seule différence est que certaines ont eu plus de «chance» que d’autres. Utilisées dans l’administration et dans les productions scientifiques, elles ont pu s’enrichir encore plus. «La ,langue est un être vivant qui évolue en permanence. Elle dépend des usages qu’en font les gens», peut-on lire dans l’introduction du premier dictionnaire de la darija marocain.

L'ECONOMISTE

Comment en faire un véhicule de savoirs ?

Mardi 20 Décembre 2016

- Plus de 80% des termes recueillis dans le dictionnaire sont identiques à l'arabe classique

- Mais la darija garde des spécificités en termes de syntaxe et de phonétique

- Déjà utilisée comme outil d'apprentissage dans les écoles et facultés !

La darija, une langue à part entière ou un vulgaire petit dialecte ? Peut-elle être utilisée comme un véhicule d'apprentissage ? Il s'agit là des questions qui reviennent le plus souvent dans la bouche des Marocains. Pour beaucoup, malheureusement, recourir à la darija pour des usages officiels, intellectuels ou même à l'école préscolaire ou primaire est tout bonnement inconcevable. A leurs yeux, mieux vaut la garder dans la sphère non formelle, celle des échanges familiers, des discussions de cafés… D'autant plus que pour se revendiquer d'une classe instruite et cultivée, il est plus «valorisant» de s'exprimer en français ou en arabe classique. Dans cette attitude, il y a bien du mépris, peut-être souvent inconscient, d'une bonne partie des Marocains envers leur langue maternelle. Or, cela revient à dédaigner sa propre identité

(voir interview page IV). «81% des mots recueillis dans le dictionnaire de la darija sont identiques à l'arabe classique. La seule différence, c'est la prononciation», assure Abdallah

Chekayri, l'un des experts ayant travaillé sur le dictionnaire. Cela signifierait-il que la darija est finalement une simple variante de l'arabe ? «Il est vrai que plus de 80% de la base lexicale vient de l'arabe. Cela dit, il y a tout de même une part spécifique d'environ 20%, tirée de l'amazigh ou empruntée à des langues étrangères. La syntaxe et la phonétique sont également différentes. La darija a, par exemple, éliminé les consonnes interdentales. Elle possède ainsi ses propres spécificités, avec un lien évident avec l'arabe classique», explique le linguiste Khalid Mgharfaoui, directeur du Centre de promotion de la darija. «C'est donc une langue à part entière, et elle est même déjà utilisée comme outil d'apprentissage », poursuit-il. En effet, il n'y a qu'à faire un tour dans les amphis des facultés à accès ouvert, notamment celles des sciences. Peu performants en langues et déboussolés par le choc du passage brutal de l'arabe classique au français à l'entrée à l'université, les étudiants ont du mal à suivre les cours. Leurs profs sont ainsi obligés de leur expliquer les matières (mathématiques, physique, chimie,…) en darija. Dans les niveaux inférieurs aussi, la langue maternelle est souvent de mise. L'arabe classique, utilisé pour l'accueil des élèves à l'école est, pour la majorité des enfants, une langue étrangère. Il demeure, par ailleurs, mal enseigné. Cette année, le ministère de l'Education nationale, qui a fini par comprendre que les élèves ne maîtrisent au bout du compte ni l'arabe ni le français, a décidé d'introduire une nouvelle approche d'apprentissage de l'arabe. Accueil dès l'entrée dans la vie scolaire avec un langage étranger, changement brutal de langue entre le primaire/

secondaire et le supérieur… Pour l'heure, des générations entières paient le prix d'une mauvaise politique linguistique.

A. Na.

L'ECONOMISTE

Plus acceptée dans le paysage médiatique

20 Décembre 2016

LA darija s'impose de plus en plus dans les médias. «Nous avons scruté les programmes de 2M pendant dix jours. Il s'est avéré que 76% des émissions sont en darija standard», relève Abdallah Chekayri. Certaines radios, pour leur part, diffusent des journaux d'information entièrement en darija. Le dialecte marocain est, pour ainsi dire, mieux accepté qu'avant dans les médias qui ont su le mettre en avant. Mais il reste, malgré tout, dévalorisé par rapport à des langues «supérieures», comme celles du Coran, des affaires ou encore de la science et du savoir

A. Na

L'ECONOMISTE

Condamnés à être des «perroquets»

Mardi 20 Décembre 2016

L'ILLETTRISME à l'école, ce n'est pas seulement une question d'approche pédagogique, mais aussi une histoire de langue d'enseignement. «Ce qui est navrant, c'est que nous savons parfaitement aujourd'hui qu'un enfant a très peu de chances d'apprendre à lire et écrire dans une langue qu'il ne parle pas ou mal. Sauf si l'on considère que lire c'est réciter», souligne Alain Bentolila. Et c'est justement le cas d'une bonne partie des écoliers. A défaut de savoir lire ou de comprendre leurs enseignements, ils apprennent par coeur et récitent. «C'est une perversion absolument terrible. Au lieu de former des enfants capables de comprendre, de donner leur point de vue, d'exercer leur esprit critique, d'analyser,… ils sont condamnés à être des perroquets. D'abord, c'est frustrant pour eux. Ensuite, quels citoyens deviennent-ils? Des individus qui ne prennent jamais la parole, et qui peuvent être leurrés par n'importe qui, parce qu'on ne leur a pas appris à comprendre», regrettele linguiste.

A. Na

L'ECONOMISTE

Dix idées fausses sur le débat sur la darija

Par **Rachid GUERRAOU**

Le 03 - 02 - 2014

1- Le débat pose un faux problème

Le fossé entre la langue parlée par la majorité des élèves marocains, et celle dans laquelle ils doivent lire et écrire à l'école publique est important. A cause de ce fossé, la majorité des élèves reste de fait analphabète et ne maîtrise aucune langue. Toutes les grandes nations du monde sont passées par la simplification de leur langue pour réduire le «fossé linguistique» entre l'écrit et l'oral : les Russes, les Chinois, les Scandinaves, les Allemands, les «latins»,...

A chaque fois les conservateurs étaient a priori contre : de peur qu'une simplification ne conduise à perdre un héritage culturel ou de perdre des privilèges intellectuels. Enseigner aux enfants la darija et en darija, ou dans une fosha (arabe classique) simplifiée, ne résoudra pas tous les problèmes de l'enseignement au Maroc. Il faut être

incroyablement naïf pour le croire. Mais cela résoudra un problème parmi beaucoup d'autres. C'est la différence entre une condition nécessaire et une condition suffisante.

2- Le débat a été posé par des gens qui ne sont pas habilités

Tout le monde est habilité à parler de tous les problèmes du Maroc. Ce qui compte ce sont les idées, pas ceux qui en parlent. D'ailleurs, le débat n'est pas nouveau. Il faut se réjouir qu'il prenne plus d'ampleur aujourd'hui car c'est un problème fondamental. S'il y a une décision suite au débat, bien sûr que sa mise en œuvre devra reposer sur les épaules de didacticiens et de linguistes. Attaquer les personnes au lieu de se concentrer sur les idées est au mieux un signe de faiblesse intellectuelle.

3- La défense de la darija est un complot contre «le monde arabe»

Un tel débat n'a rien à voir avec le fait d'aimer l'arabe classique qui est une belle langue. Il n'est pas question d'arrêter d'apprendre l'arabe classique et on ne parle pas ici de passer au japonais. La darija reprend énormément de mots de l'arabe classique et pourrait constituer le meilleur véhicule pour faire vivre l'arabe au Maroc. Le débat porte sur le fait que le premier contact des enfants avec l'école devrait se faire dans leur langue maternelle pour le bien du plus grand nombre. Aujourd'hui, les Libanais écrivent de plus en plus dans leur «variante de l'arabe» et les Egyptiens écrivent leurs poèmes ou sous-titrent les vidéos scientifiques dans leur «aama». La «complôtite» est un redoutable anesthésiant qui permet d'éviter de parler du fond même quand on le touche.

- La darija est un dialecte

La différence entre langue et dialecte est «juste» l'officialisation. Les «pro-latin» disaient du français, de l'italien et de l'espagnol, par exemple, que c'était des dialectes. Ceux qui parlaient en grec ancien disaient du grec moderne (l'actuel) que c'était un dialecte. Ceux qui parlaient araméen disaient aussi de l'arabe que c'était un dialecte. Un recul historique est salutaire, dans ce domaine aussi.

4- La darija a trop de variantes

Quand un Marocain du nord rencontre un Marocain du sud, ils communiquent par défaut en darija. Il y a bien sûr des variantes, mais il existe clairement un dénominateur commun compris par une très grande majorité de Marocains. Il est d'ailleurs compris par les Algériens aussi. Bien sûr qu'il faudra du travail de normalisation et il est fréquent d'avoir différentes manières de dire la même chose dans la même langue.

Quand le français est devenu officiel il y a quelques siècles par exemple, celui de la région parisienne a été choisi car c'était la région la plus peuplée et la plus riche. Au Maroc il y a moins de disparités qu'il y avait en France à l'époque.

5- Les instituteurs enseignent déjà en darija: donc cela ne changerait rien Justement. Ils parlent en darija pour que les élèves comprennent. Puis, ils écrivent en

arabe classique. Quand ils sont chez eux et doivent réviser, les élèves ne comprennent plus rien dans leurs cahiers. On reste dans l'analphabétisme.

6- La darija ne s'écrit pas

Les gens l'écrivent tous les jours. Dans les réseaux sociaux par exemple, la plupart des jeunes écrivent en darija. L'examen pour l'obtention du permis de conduire se fait en darija. Quand un épicier écrit à son fournisseur, il écrit par défaut en darija.

Estimer que cette langue ne s'écrit pas consiste à renvoyer cet épicier à un statut d'analphabète car il n'écrit pas dans une langue «officielle»: un peu comme si on lui signifiait qu'il communiquait avec son fournisseur en utilisant des signaux de fumées.

7- La darija n'a pas de structure et ne contient pas assez de mots

La darija possède bien sûr une structure. C'est juste que cette structure n'est pas explicite chez la plupart des gens qui l'utilisent. Rien n'empêche de mieux la structurer en s'inspirant de l'arabe classique ou en simplifiant l'arabe classique pour s'en rapprocher. Concernant les mots manquants pour tel ou tel concept, il faudra les prendre là où ils sont : en arabe classique, en anglais et en français.

Toutes les études ont démontré qu'il est plus facile de faire passer une intuition dans la langue maternelle. L'exemple chinois qui a consisté à écrire la langue parlée à partir de 1910 est révélateur. Cela ne veut pas dire que c'est impossible autrement

Une langue vivante est une langue qui s'enrichit de son environnement et la darija est justement très vivante. Le français, par exemple, a emprunté à l'arabe plein de mots en sciences. Enfin, il est important de distinguer dans ce débat l'enseignement de base qui permet de sortir la majorité de l'analphabétisme et l'enseignement qui permet d'aller vers des études supérieures.

8- Il y a des enfants qui s'en sortent très bien. Il faut juste les moyens
Il y a des enfants exceptionnels qui pourraient apprendre l'arithmétique en langage des signes, et des milieux favorisés dans lesquels les enfants sont tellement bien suivis qu'ils pourraient faire leur scolarité en ouzbek.

Nous parlons avant tout ici de faire accéder la très grande majorité à l'alphabétisme: c'est-à-dire, à lui permettre de comprendre ce qu'elle lit et d'écrire ce qu'elle comprend, en dépit des moyens limités. Pour cela, il faut être pragmatique et au moins accepter le débat sans procès d'intention.

9- Avant l'arabisation, on considérait que l'enseignement était bon. Pourtant il ne se faisait pas en darija

L'arabisation, telle qu'elle a été conduite, fût une catastrophe. Elle a coupé le Maroc en deux. D'une part, la grande majorité, dont beaucoup restaient analphabètes à la fin du primaire, même après avoir été à l'école. D'autre part, la petite minorité qui pouvait y échapper et apprendre le français dans de bonnes conditions. Comme souligné ci-dessus, cette petite minorité aurait pu aussi étudier en anglais, voire en chinois,

tellement les moyens dont elle disposait étaient relativement importants. Mais avant l'arabisation, malgré le fait que l'école publique était bonne, la majorité des Marocains n'allait pas à l'école.

Toutes les études ont démontré qu'il est plus facile de faire passer une intuition dans la langue maternelle. Pas besoin d'être un grand linguiste pour s'en rendre compte. L'exemple chinois qui a consisté à écrire la langue parlée à partir de 1910 est révélateur. Cela ne veut pas dire que c'est impossible autrement.

10- La darija est une langue vulgaire

L'argument de la vulgarité traduit un mépris et une méfiance de beaucoup de Marocains envers leurs semblables, voire envers une partie d'eux-mêmes: une partie fantasmée et une partie réelle. Cela rend d'ailleurs tout débat difficile. Aucune langue n'est intrinsèquement vulgaire. Ce sont les gens qui peuvent être vulgaires. On peut être vulgaire en italien, en latin ou en arabe classique, tout comme on peut être raffiné en darija: il suffit d'écouter du melhoune.

L'ECONOMISTE

TRIBUNE

Si l'école ne parle pas la langue de ses élèves…

Par Alain BENTOLILA | Edition N° : 5636 Le 19/11/2019 |

Alain Bentolila que nos lecteurs connaissent bien, est professeur de linguistique à la Sorbonne. Il a commencé ses recherches dans un domaine rare, celui des langues rares (parlées par de petites communautés) dites aussi «exotiques» car très peu étudiées. Il a écrit plus d'une douzaine de livres, sans compter ses livres pour enfants (12 pages sur Amazon!). On retiendra particulièrement «Parle à ceux que tu n'aimes pas», «La langue française pour les nuls» «Le verbe contre la barbarie» et un petit manuel de pédagogie. On se reportera aussi à un article dans L'Economiste, 12 février 2016 ; la trahison du livre (Ph. L'Economiste)

Messieurs les ministres, écoutez cet exposé sans a priori. Je l'ai écrit en écartant tous préjugés idéologiques avec la seule volonté, la seule obsession de refuser que le destin scolaire d'un enfant soit scellé dès six ans où qu'il naisse. Il vous faudra, messieurs les ministres, avoir le courage de dépasser les conformismes sociaux, passer outre les pesanteurs religieuses pour comprendre que les mêmes mécanismes délétères sont en marche en Amérique latine, en Afrique comme aux Caraïbes! Et alors, alors seulement,

vous découvrirez pourquoi certains systèmes scolaires, aussi coûteux qu'ils soient, conduisent la moitié de vos élèves à un échec si cruel.

Un enfant ne peut apprendre à lire et à écrire dans une langue qu'il ne parle pas. Quelle que soit la méthode de lecture choisie, quelle que soit la démarche pédagogique empruntée, cet enfant a fort peu de chances de parvenir à maîtriser la lecture tout simplement parce qu'il ne maîtrise pas la langue orale qui la fonde.

Les systèmes éducatifs de certains pays sont ainsi devenus des machines à fabriquer de l'analphabétisme et de l'échec scolaire parce qu'ils n'ont jamais su (ou voulu) résoudre la question qui les détruit : celle du choix de la langue d'enseignement. Arriver à cinq ou six ans dans une école et y être accueilli dans une langue que sa mère ne lui a pas apprise est pour un enfant une violence intolérable. Être confronté à des mots écrits qui ne correspondent à rien dans son intelligence est pour un élève la promesse de ne jamais apprendre à lire convenablement.

A six ans, les enfants, quelle que soit leur langue maternelle, devraient posséder en moyenne dans leur tête un répertoire de quelque 1.850 mots oraux. C'est cela qui leur permet, lorsqu'on leur parle, de reconnaître le «bruit d'un mot» et d'en comprendre le sens en interrogeant ce petit dictionnaire mental oral. C'est ce même dictionnaire de mots oraux qu'ils pourront questionner une fois que leur enseignant leur aura appris à traduire en sons ce qu'ils auront découvert en lettres.

Prenons l'exemple d'un élève sénégalais de langue maternelle wolof à qui l'école prétend apprendre à lire en langue française. Cet élève n'a encore jamais lu le mot «oranger», mais il l'a appris, parce qu'on le lui a enseigné à l'école, que chacune des lettres ou groupe de lettres qui composent ce mot, correspondent respectivement à un son de la langue française, et ce dans un ordre et une combinaison particulière. Il va donc, pas à pas, construire «le bruit du mot»: A la lettre O il sait que correspond le son/O/, à la lette R, le son/R/, à la suite AN le son /Ä/etc. S'il fait ce travail, ce n'est pas simplement pour oraliser le mot écrit en respectant sa combinaison graphique, mais parce que l'oralisation du mot «oranger» représente pour lui la clé d'accès à son dictionnaire oral.

En effet, c'est en découvrant sous les sept lettres d'«oranger» les cinq sons /o.r.âj.é/ dans leur arrangement syllabique, qu'il va pouvoir interroger son «dictionnaire oral» afin d'obtenir le sens qui correspond à cette combinaison phonique. En d'autres termes, ayant traduit en sons ce qu'il voit en lettres, il pourra, syllabe après syllabe, interroger son dictionnaire oral en demandant : «Y a-t-il un abonné au numéro que je demande?», et ce dictionnaire devrait (je dis bien «devrait») lui livrer le sens du mot écrit qu'il vient de découvrir, sans qu'aucun adulte n'intervienne.

Mais catastrophe ! Ce petit enfant sénégalais ne parle que wolof et ne possède évidemment pas le mot «oranger» dans son petit dictionnaire. Et, comme c'est le cas pour la majorité de ses petits camarades, qui n'ont pas eu la chance d'apprendre à parler la langue d'enseignement, son dictionnaire mental lui répondra : «Il n'y a pas d'abonné au numéro que tu as demandé». Et à force de ne pas recevoir de réponse à sa question, l'enfant risquera d'en déduire «qu'il n'y a jamais d'abonné», c'est-à-dire qu'il n'y a aucun sens derrière le bruit qu'il a mis tant de soin à construire. Adieu donc le sens des phrases ! Adieu le sens des textes !

Tragédies cognitives

Mais le français n'est pas la seule langue dominante en cause. Prenons le cas de la plupart des petits indiens d'Equateur. Ils arrivent à l'école en parlant la langue kitchua, et pratiquement pas un mot d'espagnol. Cela signifie qu'ils n'ont aucun dictionnaire mental espagnol constitué au moment d'entrer dans l'apprentissage de la lecture en langue espagnole. Leur maître d'école va tenter de leur inculquer les mécanismes des relations qui, dans cette langue, relient les lettres qui composent les mots aux sons leur correspondant.

Ces élèves vont parvenir à mémoriser ces correspondances et donc être capables de traduire en sons de l'espagnol ce qu'ils découvrent en lettres composant les mots espagnols. Mais à quoi rime cette capacité de déchiffrage, laborieusement acquise, si le bruit du mot ainsi fabriqué n'active rien dans le cerveau d'un enfant qui ne possède pas le moindre vocabulaire espagnol ? À rien, bien sûr. À rien ! Car, ne l'oublions pas, apprendre à lire ce n'est pas apprendre une langue nouvelle, mais retrouver, sous une autre forme, une langue que l'on pratique déjà.

La tragédie cognitive que vit le petit Sénégalais et le petit Equatorien est la même que celle du petit Marocain. S'il est berbérophone, il devra franchir une double barrière : l'arabe classique, puis le français. S'il est arabophone (en darija), il devra apprendre à lire (pas uniquement à réciter !) en arabe classique, puis en français, alors qu'il ne parle pas ces langues. Pour un grand nombre d'enfants du Maroc, apprendre à lire est ainsi une mission quasi impossible. Malgré tous leurs efforts, malgré toute leur volonté, la maîtrise de la lecture leur est quasiment interdite, autant dans leurs langues maternelles (berbère et darija) qui n'ont pas droit de cité à l'école, qu'en arabe classique et français dont la compréhension leur est inaccessible.

Beaucoup ne sauront jamais lire, car on n'apprend à lire qu'une fois, c'est dans la langue de sa mère. Cette première habileté, ils ne pourraient en effet en bénéficier que dans la langue qu'ils parlent. Cette condition n'est pas négociable si l'on veut que les enfants marocains aient une chance de devenir lecteur.

Ainsi donc, dans les pays où les élèves ont pour unique outil de communication une langue différente de la langue d'enseignement, c'est sur la base solide de leur langue maternelle qu'on leur donnera une chance d'accéder à la lecture et à l'écriture et que l'on pourra ensuite construire un apprentissage ambitieux des langues officielles.

En Equateur, au Maroc, au Sénégal et dans bien d'autres pays, il y a urgence pédagogique à instaurer la langue maternelle comme première langue d'apprentissage de l'écrit, parce qu'elle constitue le seul instrument de communication orale des jeunes élèves. Une fois posée la nécessité d'appuyer l'apprentissage de la lecture sur la langue maternelle de chaque enfant, il faut constater avec sérénité et sagesse que la maîtrise de la langue française ou espagnole ou de l'arabe classique constitue dans ces pays une chance supplémentaire de promotion culturelle et sociale. Il faut donc que, tout en préservant les chances d'apprendre à lire en langue maternelle, l'école mette tout en œuvre pour distribuer de façon équitable la maîtrise de la langue de communication internationale, celle qui permettra à tous les élèves de défendre leurs chances dans le combat professionnel et la conquête culturelle.

Or, ces combats, les jeunes Marocains, Equatoriens et Sénégalais ne les gagneront que si dans une école maternelle digne de ce nom, ils apprennent à maîtriser, d'abord à

l’oral puis à l’écrit, l’arabe classique, le français, l’espagnol mais aussi l’anglais, qui constitueront ses armes linguistiques majeures.

Une condamnation à l’illettrisme

L’usage scolaire du wolof ou du serer au Sénégal, du kitchua en Equateur, du berbère ou de l’arabe dialectal au Maroc ou en Algérie, du créole en Haïti et des langues indiennes en Guyane constitue un tremplin nécessaire à l’apprentissage de la lecture et de l’écriture. Une école digne de ce nom devrait ainsi soumettre ses apprentissages fondamentaux à la langue que parlent et comprennent ses élèves. C’est une règle pédagogique de bon sens, sauf à accepter de les condamner à l’illettrisme.

Libération

Langues maternelles, langues d'enseignement

Azergui Mohamed, Pr Univ. Retraité

Jeudi 19 Décembre 2013

« Vouer un culte à sa langue maternelle est un devoir sacré » G I Barthe
« Aucune langue ne naît riche, mais l'usage l'enrichit » JM Adiaffi



L'arabe classique est une belle langue de lettrés que du reste personne ne parle ni dans la vie ni en ville ou en campagne.

La langue arabe n'est pas une langue que parlent les peuples dits "arabes", de

plus elle n'est pas adaptée aux technologies et sciences. Ce fut une belle langue, comme le latin et le grec dans le passé. Ceux, qui la défendent envoient leur progéniture dans les écoles des missions étrangères. Ils l'utilisent pour détruire la langue amazighe en prétextant défendre l'Islam. Les Marocains se sont parlés des siècles durant en tamazight et arabe dialectal.

En 1956 la majorité des marocains étaient encore des ruraux et se parlaient en amazigh et dialecte arabe. Les tribus ont combattu avec courage armes à la main les armées coloniales de 1912/1935 (Rif, Atlas). L'ensemble du peuple marocain dans les villes et villages a achevé la lutte deux décennies plus tard. Les citadins nantis, actifs de la mafia politique, leurrent les résistants et prennent tous les pouvoirs. En 1957 ils créent la commission dite nationale qui promulgue quatre principes de la politique éducative
1) Unification : mais les étrangers et les juifs marocains quittent le pays menacés par la propagande

2) Marocanisation : faite en masse dans les années 80 dans la hâte sans exigence de vocation aucune

4) Généralisation : l'Ecole pour tous les enfants d'âge scolaire est à peine atteinte de nos jours

4) Arabisation généralisée : toutes les matières, tous les niveaux sauf l'Université et la formation. La commission allègue, sans convaincre, troquer le Français et

l'Espagnol par la langue du Livre saint. Elle nous impose une langue de lettrés au service du pouvoir que personne ne parle dans la vie courante. Résultat : l'Ecole publique marocaine est classée depuis en bas du palmarès des Ecoles des Nations. Selon les théories de la sociologie de l'éducation, les facteurs sociaux conduisent à l'échec scolaire et à la reproduction des classes sociales. Nos enseignants et inspecteurs viennent de milieux défavorisés. Ils affirment, du moins pour les disciplines scientifiques que l'origine de l'échec des élèves est scolaire :

1) Surcharge des classes aux lycées (cas de 50 élèves et plus terminales alors que la norme est de 25)

2) Carence (voire absence) de matériel didactique (géographie, SVT, physique, chimie, informatique)

3) L'arabisation généralisée pour des raisons et intérêts politiques et non éducatives ou didactiques. Ce sont là les trois facteurs qui ont un impact négatif considérable. Les enseignants ne peuvent pas alléger les effectifs pléthoriques des classes, ni acheter le matériel didactique onéreux… Ils peuvent diminuer au moins les effets délétères (fausses représentations des faits et concepts) créés par une langue difficile en lui substituant une langue simple en l'occurrence (DARIJA).

De fait les marocains s'expriment, plaisantent, disputent, se concertent en deux langues maternelles. Ils souffrent, pensent, rêvent, s'aiment, chantent et festoient en arabe courant et tamazight simple. Mais à l'Ecole Primaire, Collèges, Lycées, le tamazight est exclu par la loi. L'arabe dialectal y domine.

En classe les enseignants discutent, dialoguent, argumentent, et expliquent en arabe dialectal. Il leur est plus facile de motiver les élèves par un langage familial sans pédantisme. Il est ainsi plus aisé d'éclaircir les réalités géographiques à des élèves prisonniers de leurs bidons-villes. Les phénomènes géologiques, écologiques, biologiques, biochimiques complexes sont clarifiés de la sorte. L'approche des concepts et les trames conceptuelles se fait alors sans obstacles superflus de langue d'antan. L'arabe dialectal permet d'expliquer facilement les approches et modèles mathématisés fréquents des phénomènes en sciences physiques en outrepassant une terminologie néo-créée par l'arabisation. De surcroît le discours scientifique arabisé sur les faits naturels est souvent teinté de prosélytisme naïf. En mathématique l'emploi de l'arabe dialectal et la symbolique permet de dépasser l'abstraction des notions, concepts, raisonnements et démonstrations sans les entraves d'une langue éthérée. La langue maternelle facilite la sensibilisation des jeunes aux valeurs de tolérance, liberté, fraternité et justice.

Ce n'est qu'en fin de cours que les enseignants transmettent des résumés en arabe classique simple. Probablement seuls les profs d'arabe et d'instruction islamique enseignent en arabe classique éthéré. Le quotidien de la gestion des écoles, collèges, lycées et la pratique de l'éducation des génération se font en arabe dialectal (villes) ou en amazigh(Atlas, Rif). C'est là une pratique éducative réaliste saine. Les élèves discutent entre eux et s'écrivent (portables et internet) en tamazight et en arabe dialectal. Il en est ainsi dans les faits.

D'où vient alors la polémique contre l'emploi d'une des deux langues maternelles à l'Ecole ? Il y aurait de la résistance des scribes, clercs et mandarins contre l'évolution linguistique naturelle. Elle se dirige vers la naissance d'une langue nationale issue de l'amazigh de base et de l'arabe usuel. Le français moderne provient d'un mélange du latin vulgaire des dominants, romains et gaulois. L'espagnol est issu du castillan de base associé aux vestiges des ex occupants romains et arabes. Le portugais, l'italien, le roumain: une langue autochtone associée à un dialecte usuel des ex-dominants. La construction lente de ces fortes langues nationales a duré des siècles pour fleurir à la Renaissance.

Les philosophes et écrivains par la suite ont écrit en ces langues nationales par estime des peuples (Dante, Luther, Montaigne, Cervantès). Comparaison n'est pas raison, certes. Néanmoins, on décèle des similitudes avec ce qui se passe au Maroc. Ayons le courage de pousser l'analogie un peu plus loin, anticipons sur l'avenir. L'arabe dialectal actuel joue dans cette ébauche en gestation le rôle du latin dialectal, le tamazight celui des langues autochtones. Ceci est un parallèle fictif sans doute. Le contexte est différent, mais les processus internes d'évolution linguistique sont peut être proches. Les langues classiques anciennes disparaissent Elles ont un alphabet sans voyelles, une syntaxe dure, un lexique scientifique dépassé et aboutissent à des écrits équivoques.

Les facteurs d'évolution ou de régression des langues sont mal connus, heureusement sinon la tyrannie linguistique serait de mise. Mais comme en

biologie des mutations subites mènent à une révolution linguistique (ex la Turquie). L'avenir seul dira la vérité sur le destin des langues du Maroc. Les mandarins, les barons, les intérêts qui manipulent le paysage linguistique du pays sont les nantis, arabistes, islamistes ou européens. Les marocains eux se parlent en tamazight (enrichi d'arabe) et en arabe dialectal riche en tamazight. Les deux parlers évoluent en symbiose parfaite depuis des siècles Mais les clans au pouvoir depuis 1956 luttent ouvertement contre la langue et la culture amazighe. Ils se sont orientés par intérêts et calculs vers le Moyen Orient et font de l'arabe seul langue de l'Etat Ils déracinent, 50 ans durant, la langue autochtone pour s'assurer l'hégémonie via la langue imposée. Ils sont effrayés par la résurrection de tamazight grâce aux associations et la volonté de Mohamed VI. Avec la chute du panarabisme ils s'accrochent à l'arabe dialectal pour mieux étouffer le tamazight. En filigrane de leur démarche « l'arabisation à outrance a échoué, alors adoptons l'arabe dialectal ». A la lecture des articles de ces adeptes de l'arabe dialectal seul on est surpris par leur déni du réel. Les auteurs sans remords de conscience aucun arrivent à noircir des pages de journaux sur la langue maternelle supposée être la seule à savoir l'arabe dialectal sans jamais faire allusion à l'amazigh. C'est là une prouesse de mépris, d'hypocrisie et de myopie intellectuelle, et ostracisme à dessein. Pour eux les locuteurs amazighs sont éteints au pays par l'urbanisation, l'Ecole, TV et autres médias. Ils oublient l'officialisation de la langue amazighe (Constitution votée par la majorité des Marocains) ils ressortent de leur besace les arguments auparavant utilisés en vain par les intellectuels

amazighs.

Ce qui était « haram » pour le tamazight devient «hallal» pour l'arabe dialectal dit « le marocain ». Celles et ceux qui ne parlent que le tamazight ne seraient-ils pas des « marocains » ? Le but dissimulé ne serait-t-il pas dans une première étape d'éliminer la langue amazighe par le dialecte arabe et revenir ensuite par petites doses au moment opportun à l'arabe classique sacré? Cependant le promoteur principal de l'arabe dialectal et des écoles Zagora ne va pas aussi loin que les adeptes du dialecte arabe à outrance. Il est pour l'emploi des deux langues maternelles dans les petites classes sans oser aller plus loin dans sa démarche. D'autres de la même trempe sont plus hardis. Ils proposent en plus de l'emploi du dialecte arabe d'enseigner les matières scientifiques en du français (ou anglais ou espagnol) pour préparer les jeunes à l'Université au pays ou à l'étranger.

C'est en fait ce qui se passe dans le quotidien de nos classes malgré les arabistes enragés. Les arabistes aliénés au défunt panarabisme et ses pétrodollars, s'ameutent et appellent en renfort leurs vieux bonzes.

Ils sortent de leurs retraites dorées, pour des interviews et débats téléguidés. Tous les arguments leur sont bons pour maintenir l'arabe classique et l'hégémonie de leur classe.

Ces grands esprits rétorquent que s'il y a discorde nationale sur l'emploi des langues maternelles à l'Ecole publique marocaine nous n'avons qu'à revenir à l'arabe traditionnel, langue de civilisation passée.

Ces auréolés nous ordonnent avec paternalisme, mépris d'abandonner à

jamais la Darija et le tamazight. Ce sont, disent ils, avec dédain, des langues orales, non écrites, folkloriques donc indignes du Maroc. Les vieux politiciens tirent de leur chéchia le slogan (une langue et une nation de l'Océan au Golf). Pour eux hors de l'arabe classique pas de salut, la diversité culturelle et de langue c'est la désunion.

Ils oublient que le panarabisme est une œuvre anglaise et française pour affaiblir l'empire Ottoman. Ils oublient que les populations de base du pays ne sont pas arabes.

Les arabes se sont dissous à travers les siècles dans la masse amazighe qui demeure très attachée à l'arabe rituel du Livre sacré. Des érudits, écrivains, philosophes, historiens, journalistes, et des nantis d'origine amazighe viennent à la rescousse de l'arabisme. Ils font l'apologie de l'arabité, dénient leur amazighité, se fabriquent des pédigrées les liant aux tribus d'Arabie. Ils se font de la publicité dans des contrées arabophones riches de pétrodollars et illettrisme.

Ils élargissent leur lectorat et la vente de leurs écrits au-delà du pays. Ils excitent la fibre ethnocentrique arabe et servent le nassérisme et le baasisme à dessein « tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute » dit Jean de La Fontaine. (le Corbeau et le Renard).

Les médias (presse écrite, radios) et surtout l'intoxication continue(24/24) des chaînes de TV arabes émettant du Moyen Orient stimulent à fond l'égo des arabophones. Elles déifient la langue arabe minorisent les populations de base, méprisent leurs langues et folklorisent leurs cultures. Les islamistes soutiennent les arabistes, depuis les années 70-80, pour sacraliser la langue

arabe. Ils reprennent les mêmes arguments des arabistes sur la primauté de la langue arabe et en ajoutent.
Ils font l'apologie de la langue arabe pure, la sacralisent et par là diabolisent les langues maternelles. Pour eux tous les musulmans, presqu'un milliard et demi, se doivent de maîtriser l'arabe doctoral. Ainsi ils assimileront mieux les versets du Livre Sacré et paroles du Prophète, les rites, les lois de vie. (Mes parents enterrés dans les Monts de l'Atlas ont vécu en fervents musulmans sans cette langue). (J'ai vécu des mois au sud de la Mauritanie (lycée de Rosso) et au Sénégal, islamisé par nos ancêtres, les sénégalais sont des musulmans fidèles d'un islam modéré, ils prient Dieu en wolof et ça marche). Les activistes du prosélytisme islamiste défendent l'Oumma de jadis avec l'arabe langue de l'Empire. Ils jugent que les vrais musulmans sont les arabes, ils peuvent appréhender le sens des versets sacrés La foi des autres serait confuse car ils ignorent l'arabe et ses subtilités, ils se doivent de le connaitre. Les jeunes barbus et voilées, souvent lettrés militent par le verbe et acte pour étaler la langue sainte. Ils insistent sur l'importance de la maîtrise de l'arabe classique pour approfondir les sciences du Livre.

Dans leurs discours ils associent arabisme, islamisme, nationalisme, lutte contre le néocolonialisme. Ils affirment que c'est le génie de la langue qui est à l'origine de son choix divin pour la Révélation. Ils suggèrent, avec force, que nous devons tous parler cette langue par devoir religieux et respect divin. Pour lutter contre l'impérialisme, le sionisme, ils préconisent l'unification de tous par la langue arabe Les étudiants musulmans africains, asiatiques ou autres qui

parlent bien arabe classique, sans accent sont très encouragés et submergés de pétrodollars, ils deviennent des fanatiques de la langue divine.

Les arabistes se sont appuyés sur le culturel et langue arabe pour assoir leur dominance politique Les islamistes s'appuient sur la propagande, la religion, la langue arabe, l'Ecole, les médias, et la terreur Leur éthique est de façade et Machiavel est un chérubin auprès des émirs islamistes. Mais les arabo-islamistes ne sont pas les seuls larrons agissant du paysage linguistique du Maroc. Il y a d'autres acteurs bien discrets mais plus efficaces.

Le Maroc est à des milliers de lieux du Moyen Orient arabe et à des brassées de nage de l'Europe. Avec ces voisins (espagnols, portugais, français italiens) nous nous sommes hais, aimés, et mariés. Leurs langues se trouvent en force partout chez nous, avec nous, dans notre langage depuis un siècle. Dans nos foyers de citadins ces langues sont dans nos cuisines avec leurs inscriptions de marques sur nos frigos, cuisinière, appareils et ustensiles ménagers et emballages de
Denrées. Elles sont dans nos salons et chambres (TV, radio, PC, montres…) Nous les portons dans les inscriptions de nos habits. Elles sont sur nos ordonnances, médicaments, factures d'eau, électricité, téléphone, internet, tiercé, loto, impôts… C'est avec ces langues de nos voisins européens que nous gérons nos entreprises de toutes tailles et nous commerçons avec le monde entier dont le peu de trafic ave l'Orient arabe.

Les grands ministères, toute la finance, les banques, assurances, ateliers

usines utilisent ces langues. Les grandes écoles, les facultés de sciences, médecine, pharmacie, les instituts de recherches ou de formation technique ou professionnelle utilisent le français (ou anglais) mais pas l'arabe classique. Les bacheliers, presque tous ignorants des langues européennes, découvrent qu'ils ont été trompés.

Des millions de marocains du monde se parlent en darija ou tamazight en plus de la langue du pays C'est un fait les langues européennes sont omniprésentes, parmi nous au Maroc et en émigration. Elles sont appelées à se développer davantage au pays par la mondialisation et l'emploi des jeunes.

Conclusion : Il faut laisser les marocains s'exprimer en leurs deux langues maternelles comme ils l'ont toujours fait. Le langage humain (dû parait il à un gène) évolue par usage et contexte en une langue. Construisons notre langue, sans nous aliéner à l'Orient arabe pour qui Maroc est un gynécée gardé.

L'arabe classique est une belle langue poétique axée sur la vie d'un autre temps aux déserts d'Arabie non sur la nature riche (plantes, animaux, roches, minéraux) et encore moins les lexiques techniques. L'arabe classique n'est pas pratique, n'exprime pas la réalité rude des démunis et crue de la Nature. Nos ancêtres s'entendaient, se disputaient, s'aimaient très bien en darija et tamazigh et se mariaient, ils avaient alors recours à l'arabe classique pour les actes adulaires religieux par respect du Livre saint. Les arabo-islamistes manipulent, sans remords, la fibre de notre foi inébranlable en un islam modéré Ils s'accrochent, en démagogues, à une langue qui leur donne le pouvoir loin de la vraie Démocratie.

Libération

Les manuels scolaires entre considérations didactiques et bidonnage pléthorique : A qui profite l'amalgame ?

Driss Sarhan

Mardi 11 Septembre 2018

Le chef du gouvernement dit une chose et son ministre de l'Education nationale son contraire. Preuve en a été donnée par les positions exposées par l'un et l'autre à propos de l'utilisation de la darija dans les manuels scolaires destinés aux élèves des écoles primaires.

Ainsi, si Saad Dine El Otmani est opposé à toute utilisation du dialecte marocain dans ces manuels, Said Amzazi estime, de son côté, qu'aucun motif pédagogique n'empêcherait l'usage de noms issus du dialecte marocain dans des textes de lecture fonctionnels.
Pour le chef de l'Exécutif, il n'est pas question d'admettre des expressions, des

phrases ou des paragraphes en dialecte marocain dans les manuels et sa position est « irréversible ». Et pour cause : la Constitution ne reconnaît comme langues officielles que l'arabe et l'amazigh. Ceci d'autant plus que l'article 29 de la loi-cadre régissant cette opération et qui est examinée par le Parlement, insiste sur l'obligation de l'usage uniquement de la langue en question, sans aucune autre, et ce pour empêcher l'utilisation du dialecte.

Le chef du gouvernement va plus loin. Il dit que son cabinet est prêt à renoncer aux manuels en question si les éducateurs, les linguistes, les commissions concernées et le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique l'estiment nécessaire. De plus, El Otmani a indiqué que cette question ne constituait pas une « partie fondamentale » de la réforme et n'englobe pas tous les niveaux et l'ensemble des manuels scolaires tout en précisant que cela ne signifie pas non plus une sorte de "laxisme" dans l'introduction du dialecte marocain dans les manuels et les programmes éducatifs.

Des propos qui sont aux antipodes de ceux qu'a tenus le ministre de l'Education nationale qui a déclaré que l'usage de la darija dans lesdits nouveaux manuels scolaires est le fruit du travail d'une commission d'évaluation composée de spécialistes en didactique des manuels scolaires qui n'a affiché aucune opposition à l'usage de ces mots puisqu'il n'y a «aucun motif pédagogique qui empêcherait l'usage de noms issus du dialecte marocain dans des textes de lecture fonctionnels ».

Mieux, il estime que l'introduction de ces expressions en darija répond parfaitement à l'orientation de la Vision stratégique 2015-2030 qui prévoit « que l'école doit être un vecteur et un outil de transfert de la culture, tout en insistant sur le rôle fonctionnel des langues adoptées, notamment en matière de consécration de l'identité et d'ouverture sur le monde ».

Un drôle d'argument puisque le Conseil supérieur de l'éducation a estimé dans son rapport que le renforcement de la qualité de l'éducation se fera par une approche claire concernant les langues enseignées sur les bancs de l'école marocaine. Pour cette institution constitutionnelle, un élève marocain devra, à l'issue du second cycle, maîtriser la langue arabe ainsi que deux langues étrangères, en l'occurrence le français et l'anglais. Au début du second cycle, il pourra choisir une troisième langue étrangère obligatoire parmi un éventail comprenant notamment l'espagnol. Quant à la darija, elle est absente de l'enseignement, même si son introduction a été débattue à plusieurs reprises par le Conseil.

Une contradiction qui suscite moult questions. D'autant plus que le ministère de l'Education croit dur comme fer que l'introduction de la darija dans les manuels scolaires doit leur permettre de toucher les « différents champs linguistiques » des élèves « tout en les consolidant par des exemples réels tirés du milieu dans lequel ils vivent ». En d'autres termes, l'utilisation d'expressions en dialecte marocain dans les nouvelles éditions des manuels scolaires du cycle primaire se fait à «des fins purement pédagogiques ».

A ce propos, le département de tutelle a justifié l'utilisation dans un manuel scolaire des mots «baghrir» (crêpes marocaines), «briouates» (nems marocains) et «ghriyba» (gâteau marocain traditionnel). Une utilisation justifiée par leur présence dans un texte décrivant «un baptême, à l'occasion duquel les membres de la famille sont vêtus d'habits traditionnels et dégustent des gâteaux marocains».

Mais apparemment, cela ne serait pas fait pour convaincre des anti-darija qui vont jusqu'à créer de toutes pièces quelques supports prétendant qu'elles figurent sur les nouveaux manuels. Et dans la foulée, certains vont jusqu'à faire de l'arabe classique une langue sacrée, celle de Dieu donc, alors que la darija serait à leurs yeux celle du diable.
Qui des deux hauts commis de l'Etat est dans le vrai et qui est dans le faux ? Difficile de trancher. Néanmoins, les deux hommes sont d'accord sur un point : le nombre d'images contenant des expressions ou des phrases en dialecte, en circulation sur les réseaux sociaux, ne concernent pas des manuels scolaires marocains. Pour eux, il s'agit de photos et de page Facebook contrefaites et frauduleuses. Pis, certaines d'entre elles ne relèvent pas des manuels scolaires marocains et ne concernent le ministère ni de près ni de loin. Une majorité d'entre elles n'est même pas éditée au Maroc. Qui est derrière cette campagne de désinformation ? S'agit-il d'une campagne improvisée ou plutôt d'un coup médiatique prémédité visant le ministre et les cadres du ministère ? Pourquoi cette campagne a-t-elle pris une telle ampleur ? Et pourquoi le ministère a-t-il tant attendu avant de s'expliquer sur cette polémique ? Le chef du

gouvernement et son ministre n’en pipent mot. Ils se contentent seulement de brandir des menaces de poursuites judiciaires contre les parties ou les personnes diffusant ces images. Sans plus.

Libération

Comment le mépris de la darija peut conduire à la “schizophrénie” marocaine

Par Fouzia Farid *

Mardi 12 Mars 2019

Dans les premières années de sa vie, l’enfant va commencer à construire son identité en intériorisant et en s’appropriant des éléments apportés par ses parents et se constituer ainsi les prémices de ce que sera son identité future d’adulte.

Parmi les éléments apportés par l’entourage familial, et surtout par ses parents, la langue maternelle joue un rôle très important. Elle est le véhicule qui permet la communication et le partage des émotions et sentiments et elle est présente bien avant la naissance de l’enfant.

En effet, tout au long de la grossesse, la maman et le papa vont s’adresser à leur enfant, de façon directe ou indirecte, et déjà lui transmettre leur amour en se construisant des projections fantasmatiques de ce que sera ce petit

d’homme en devenir. Tout ceci bien sûr dans la langue maternelle, véhicule de traduction de sentiments profonds, qui a traversé les générations et vient alors s’imposer à l’enfant, avant même qu’il ne vienne au monde, dans un processus transgénérationnel.
Tout cela se fait de manière inconsciente et la langue maternelle devient alors le support par excellence de tout ce qui va se jouer pour permettre une construction identitaire.

Or nous pouvons nous poser une question : comment va se mettre en place ce processus dans le contexte marocain ?

Car si la langue maternelle pour le marocain est la darija (ou l’amazigh, selon les régions), celle-ci n’est pas considérée comme une langue et se retrouve confinée à un rang subalterne de «dialecte».

Notre identité marocaine se constituerait donc en prenant appui sur un dialecte méprisé ?

La langue officielle de l’enseignement au Maroc est l’arabe mais il y a un gouffre énorme séparant l’arabe et la darija. Ce sont deux langues très différentes, et c’est à son entrée à l’école que l’enfant découvre cette langue étrangère qu’il a quelquefois entendue à la télévision mais que ne lui ont jamais apprise ses parents.
Que va-t-il se passer dans la tête d’un enfant qui a commencé à construire son identité avec comme langue de construction et d’identification la darija, et à qui

on dit à l'entrée au CP "Non, non, tu te trompes, ta langue c'est l'arabe et la darija ne mérite pas de s'élever au niveau d'une langue ! Tu n'as le droit ni de l'écrire ni de l'utiliser en classe, elle est bonne juste à être utilisée dans la rue".

Pouvez-vous imaginer ce qui se passe dans la tête de cet enfant ? Quel regard va-t-il porter sur lui-même qui sent pourtant que cette langue maternelle, cette darija, fait partie de lui ?

Il se l'est déjà appropriée, il s'est construit en s'appuyant sur les mots d'amour murmurés par sa maman dans une langue qu'il prenait pour sienne. Comment va-t-il gérer cette incohérence ? Va-t-il devoir déconstruire et reconstruire ? Ou alors va-t-il choisir d'avoir deux vies, deux identités parallèles ?

Celle qu'il a à la maison, qu'il utilise pour dire ce qu'il ressent, avec laquelle il va partager les peines et les joies, même si elle est limitée puisque condamnée à évoluer lentement et de façon anarchique car peu écrite et pas reconnue officiellement.

Et une deuxième vie, une deuxième identité, fondée sur la langue arabe et à laquelle on veut l'identifier de force, qui le réduit donc à une identité qui n'est pas sienne puisque étrangère, venant de lointains pays arabes ayant une culture et des traditions bien différentes de ce qu'il a connu à la maison où il a ouvert les yeux.

Il se retrouve donc confronté à une dualité bien inconfortable, avec une identité qui méprise la seconde, la sous-estime, la dénigre, et cette dernière,

impuissante et résignée, en position de faiblesse se retrouve à se mépriser et à se détester ! Quelle torture !

Voilà ce qui explique peut-être ce phénomène tellement controversé, que vivent pourtant la plupart des Marocains, et qui a pris le nom de «schizophrénie sociale».

*Psychothérapeute hypnothérapeute

Coach en développement personnel et professionnel
Consultante en parentalité et éducation (Meknès)

Libération

La Darija a sauvé des milliers de vies

Par Mourad Alami
Vendredi 12 Juin 2020



Avant de commencer, il convient de souligner qu'il vaut mieux parler de "centaines" et non de "milliers" comme l'ont toujours communiqué le chef du gouvernement et le ministre de la Santé ; au Royaume, il n'y a pas eu plus de 208 cas de décès, ce qui n'est pas le cas de la France, de l'Italie ou de l'Espagne, aux alentours de 30.000 décès.

Les indicateurs révèlent une bonne et satisfaisante situation sanitaire au Royaume, qui est due a priori à un régime alimentaire riche en fibres, en vitamines, minéraux et en nutriments protecteurs, ce qui booste et renforce les défenses immunitaires. De plus, l'âge moyen de la population marocaine est d'environ 19 ans, cela veut dire qu'on a une population jeune. Par ailleurs, les autorités compétentes ont été très réactives et ont pris depuis le début des mesures pertinentes, courageuses et adaptées dans le but de parer à toute éventualité. Toutefois, les décisions à prendre dans un proche avenir doivent toujours obéir à la primauté de la raison et ne pas brûler la chandelle par les deux bouts pour ne pas compromettre le soutien inconditionnel et exemplaire des citoyennes et citoyens.

Certes, il y a eu quelques défaillances, par exemple le calvaire que sont en train de vivre les ressortissants marocains bloqués à l'étranger, manquant parfois de moyens de subsistance minimale. On peut organiser et planifier des vols charter tout en demandant par la suite à ces compatriotes le remboursement des frais, mesure cautionnée toutefois par une quarantaine dont la durée sera statuée au préalable par les autorités sanitaires. Le nombre est d'à peu près 30.000 ressortissants, d'autres pays on réussi à rapatrier plus

de 200.000 ressortissants, et cela au prix coûtant. Qu'est-ce que nous n'avons pas lu et écouté ! L'Afrique va s'effondrer sous le poids de la pandémie, il y a eu tant de scenarii, de déclarations alarmistes et catastrophes qu'on ne savait plus à quel saint se vouer ; partout c'était le chant de deuil, que ça soit à Bruxelles, Paris, Berlin, Madrid ou Londres, même l'OMS a soufflé dans la même trompette. Rien de tel ne s'est passé ; certes, il y a eu des cas de décès et tous les pays africains sont entre-temps touchés par le Covid-19, mais pas comme l'ont toujours pronostiqué les chroniqueurs « avisés » des pays du Nord. La plupart de ces « experts » ont toujours une vision obsolète de l'Afrique, idem en Asie, l'Afrique serait toujours un continent pauvre, privé de lumières et de cadres.

En d'autres termes, il n'y avait pas eu un seul facteur, le confinement à titre d'exemple, mais un certain nombre de facteurs qui étaient en faveur du Royaume, de sorte qu'on a pu mieux résister à la crise sanitaire.Toutefois, le chef du gouvernement et le ministre de la Santé ont oublié, ou simplement omis de mettre en exergue les grands sacrifices consentis par la majorité des citoyennes et citoyens ; les familles avec des petits enfants qui n'ont pas osé sortir dehors jusqu'à présent ; d'autres citoyens n'ont même pas quitté la maison, et cela fait plus de 70 jours, par crainte de ramener le virus à la maison, étant donné que les parents font partie des générations vulnérables et ainsi à risque, ou bien ils souffrent tout simplement de maladies chroniques, indépendamment de leur âge, des milliers d'autres ont reporté les bilans de santé, des opérations et traitements nécessaires, des séances de

chimiothérapie par exemple pour éviter la surcharge du système sanitaire et alléger les contraintes et la pression exercée sur le corps médical.

Ainsi, le gouvernement pourrait exprimer sa reconnaissance et sa gratitude envers le peuple marocain qui a respecté à la lettre toutes les mesures adoptées, du moins la quasi-totalité. Au lieu de rassurer, réconforter les citoyens, de peindre un tableau où un horizon clair et net se dégage, des lueurs d'espoir prennent forme, où un paysage plein de joie de vie et d'optimisme se dessine, compte tenu du nombre de décès très infime, Saad Eddine El Othmani et Khalid Ait Taleb ont parfois opté pour un discours craintif, hanté par des chocs émotifs, des humeurs noires, de l'incertitude, de l'angoisse et du désarroi.

Tous les ministères concernés communiquent uniquement en darija avec le grand public. Il y a 12 ans de cela, j'avais préconisé l'utilisation de cette langue populaire à tous les niveaux, tout en publiant un recueil de comptes adaptés depuis la langue allemande ; j'avais même accordé une interview à « Al Oula » qui n'a malheureusement jamais vu le jour.

La darija, la langue maternelle vivante, peut devenir un vecteur de progrès, d'essor économique, social et culturel, source même de richesse et de stabilité politique. Lors de cette crise sanitaire, il est désormais évident qu'elle est le support le plus fiable, le logiciel sine qua non de la communication des autorités marocaines, vu que la majorité des campagnes de sensibilisation sous les différents slogans comme « bqa fe darek » et autres, diffusées soit à

la télévision et à la radio, ont été menées dans cette langue ; langue facile, maîtrisée par la quasi-totalité des citoyens, sans que nos compatriotes soient obligés d'utiliser un dictionnaire ou de demander à quelqu'un d'autre que signifierait ce terme ou l'autre. Ils disposent dans ce cas-là de la capacité juridique nécessaire, capacité d'exercice et de jouissance et ils deviennent langagièrement majeurs et n'ont plus besoin d'un tuteur, afin qu'il leur montre le juste chemin à suivre.

Quelques journalistes sont même devenus des stars, comme c'est le cas de Salaheddine El Ghomari, 2M, qui a su conquérir le cœur et les esprits des citoyens tout en utilisant cette langue et un discours simple, adapté et respectueux. Car une langue qui ne se pratique pas, est une langue morte et inutile. La meilleur preuve qu'on puisse fournir sont bien les résultats d'audience qui ont battu tous les records lors de ce confinement et qui varient entre 8 millions et 10 millions de téléspectateurs pour chaque émission. Les foules sont suspendues aux lèvres de Salaheddine El Ghomari, de sorte qu'ils l'attendent avec impatience quand il fera son apparition sur 2M. Le témoignage téléphonique d'un ami est sans équivoque : « Sais-tu quand sera diffusée l'émission de Salaheddine El Ghomari ? », lui demanda récemment son épouse.

La darija s'est imposée par la force des choses, ni par simple bienveillance, ni par complaisance et il n'y a aucun problème si on puise dans le lexique de la langue arabe, qui représente au fond un ensemble de dialectes orientaux, et même sa grande expressivité est due exclusivement à la langue sumérienne,

jusqu'à 60% des mots arabes sont d'origine sumérienne, sans parler de la langue syriaque, nabatéenne, le babylonien et d'autres dialectes du Moyen-Orient. Les caractères qu'on appelle arabe sont en réalité des caractères d'origine araméenne, et l'araméen est la langue de Jésus-Christ.
Les langues ne connaissent pas de frontière, ni obstacle, ni défense, ni barrage et qui veut s'installer dans un pays étranger peut bien enrichir le lexique, la culture, la production intellectuelle, la civilisation de cette population, à condition qu'il s'agisse d'un érudit et d'un homme de lettres comme c'est le cas du grand grammairien Sibaweih, natif de Estheftar en Perse, le premier à avoir élaboré les principes fondamentaux de la grammaire arabe qui conserve aujourd'hui encore toute sa validité. La langue française a enrichi aussi son potentiel expressif grâce aux différents dialectes locaux, mais aussi grâce à la source intarissable qu'offrent des langues riches, raffinées et précises, telles que le latin et le grec, surtout dans les domaines des sciences exactes, les mathématiques, la physique, la chimie, la médecine, la technique, l'architecture, etc. Alors, où est le problème ?
En Chine par exemple, il y a 300 ans, on connaissait le même problème, et le chinois classique qui n'avait pas évolué suscitait bien des difficultés considérables. Cette langue a été maîtrisée uniquement par les intellectuels et les linguistes qui étaient en état de discerner des opérations langagières complexes et sensitives, liées à l'imagination, à la sensation ou à la mémoire.
L'auteur initial de « Le Rêve dans le pavillon rouge », 红楼梦, en pinyin: Hóng Lóu Mèng, Cáo Xuěqin, publié au 18ème siècle, était bien conscient que personne ne pourrait lire son ouvrage s'il l'écrirait dans la langue chinoise classique ; alors il a choisi la langue populaire la plus utilisée à Pékin et dans la

banlieue afin de partager la magie de ses aventures, son récit coloré et merveilleux avec tout le peuple chinois et ainsi avoir l'audience la plus large possible, tout en s'abstenant de recourir à un chinois classique et élitiste. Le succès a été au rendez-vous, puisque grâce à ce roman, on a pu édicter les premières lignes directrices, les principes généraux de la langue chinoise moderne qui s'est imposée par la suite à tous les niveaux. Elle a été simplifiée encore une fois par les autorités chinoises pendant le début des années 50. Etant donné que le taux d'analphabètes était toujours très élevé en Chine, ce qui représentait un frein considérable au développement du pays, un obstacle constitutionnel à regagner une place honorable parmi le club des grandes nations, digne de ce pays fascinant, énigmatique parfois, de grande culture et patrimoine millénaire. On ne doit pas oublier que la Chine était dévastée et ruinée, fauchée comme les blés, et elle faisait partie du tiers-monde pendant les années 80.

Grace à la simplification de la langue, les autorités chinoises ont réussi à éradiquer l'analphabétisme dont les conséquences et les distorsions étaient nombreuses et néfastes à plusieurs égards. Aujourd'hui, les Chinois parlent comme ils écrivent. Les dialectes locaux existent toujours, toutefois, on a su revaloriser le parler, la langue populaire, la darija chinoise, devenue officielle par la suite. Cette approche pragmatique, cet investissement dans le capital humain a permis à la Chine de se développer rapidement, de créer de la richesse, de devenir innovante ; ainsi la Chine a été en état de sauver au moins plus de 300 millions de Chinois de la misère pour ne plus mourir dans la pauvreté la plus noire, tout en se dotant d'une manière indépendante de

moyens matériels dans le but de mener une vie décente. Certainement, il y aura des voix qui prétendraient qu'on ne pourrait pas comparer le Maroc avec la Chine. Cependant, il ne s'agit pas du nombre d'habitants, mais de l'instrument qui a été à l'origine du pari gagné, et cela grâce au recours à un parler, à une langue populaire, à une darija, maîtrisée par la quasi-totalité des Chinois.

Le Maroc regorge de talents, aussi bien sur le plan national qu'à l'international, il faut seulement les munir d'un instrument, d'une langue vivante, parlée et comprise par toutes les catégories sociales marocaines. Et en grande partie, c'est grâce à cet outil que 30% des produits sont fabriqués aujourd'hui en Chine et écoulés de part le monde. Naturellement, on ne doit pas omettre de soulever quelques sujets importants:

1. Les supplices de la minorité musulmane chinoise du Xinjiang, 2. Le flou relatif à l'état de droit pour Hongkong, 3. La liberté d'expression, 4. L'information sur les réseaux sociaux, 5. Le système de crédit social, 6. La censure, 7. La réciprocité.

Il y a d'autres exemples de réussite, comme c'est le cas de la Norvège ; aucun pays au monde ne parle cette langue qui a été au début un parler, une darija ; pas plus de 5,3 millions la parlent, la population de la ville de Casablanca. Mais le PIB est de l'ordre de 483 milliards USD, et le revenu par habitant s'élève à 97.000 USD. Aucun autre pays ne parle le suédois qui fait aussi partie des « petites langues », mais on a su créer de la richesse grâce à cet idiome ; PIB de l'ordre de 583 milliards USD et 56.000 USD comme revenu par habitant, 10,3 millions d'habitants, pas plus.

En ce qui concerne la Turquie, elle joue dans la ligue des grands ; on utilise le turc qui est une langue populaire, une darija, écrite au début avec des caractères arabes, tout en les remplaçant par la suite par des caractères latins. Et c'est juste à cause de cette approche qu'on a pu profiter de toutes les expériences et sciences occidentales, sans être obligé de traduire les termes techniques qui ont gardé leur caractère latin.

Le Royaume du Maroc peut suivre l'exemple de la Turquie, s'il y a un large consensus sur ce sujet. Tous les pays développés utilisent des langues maternelles vivantes, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Corée du Sud, Taiwan, Chine, Japon, etc. Les langues maternelles vivantes ne sont pas figées dans le temps, inertes et momifiées ; elles s'adaptent facilement aux nouvelles tendances, adoptent d'une manière idoine les néologismes et les rejettent après leur date de péremption, elles suivent l'air du temps, elles offrent la possibilité de créer, d'innover, de savourer la liberté, l'indépendance qu'on doit ériger en valeur suprême. Rien que dans le domaine des blagues, des milliers se créent chaque jour en langue marocaine, en darija, au Maroc. Les chansons, les pièces de théâtre, les films, les proverbes sont tous créés uniquement en darija, pas dans une autre langue !
Alors, pourquoi se priver de cette richesse langagière, culturelle et civilisationnelle ? Pourquoi ce mépris de l'estime personnelle, pourquoi cette torture exagérée de soi-même ? La langue marocaine, la darija, est présente partout, à la radio, à la télévision, lors des campagnes de sensibilisation contre le Covid-19, dans les journaux électroniques, surtout lorsqu'il s'agit de recueil

de témoignage, bien que les durs des durs reprennent les propos des citoyens en darija tout en les traduisant par la suite en arabe classique , ce qui n'est pas nécessaire. La darija, la langue marocaine, est utilisée dans les tribunaux, à l'école, au lycée, à l'université, dans les rues, et la nuit elle s'empare, elle est la reine absolue de nos rêves.

Il est grand temps d'être fier de ce qu'a pu être réalisé dans cette langue, il faut arrêter d'avoir constamment un bœuf sur la langue. La langue n'est pas seulement un outil, un objet de travail qui doit obéir à un but fixé au préalable, mais « la maison de l'être » par excellence, comme l'avait exprimé le grand penseur allemand Martin Heidegger qui n'a eu de cesse d'étudier l'homme et la nature. A compter de cet instant, il est primordial de devenir adulte!

* Universitaire, écrivain, poète de langue allemande, traducteur et chroniqueur

Dictionnaire darija : “L’ampleur prise par l’arabe dialectal fait peur à certains”

Par Samir El Ouardighi

23 décembre 2016

Conspué pour avoir fait élaborer un dictionnaire du dialecte marocain, le président du centre marocain de promotion de la darija explique pourquoi cette langue vivante doit être intégrée au patrimoine scolaire. Le linguiste Khalil Mgharfaoui qui fait partie de ses concepteurs dénonce une campagne haineuse contre un travail intellectuel que seule l’histoire jugera.

D’entrée de jeu, Noureddine Ayouch déclare à Médias24 que ce travail scientifique a pour objectif les 90% de la population marocaine qui ne s’exprime qu'en et ne comprend que la darija. La conception du dictionnaire qui déchaîne les passions a pris quatre ans à plein temps à une équipe de trois professeurs de linguistique, assistés par trois confrères et une dizaine de doctorants.

Selon lui, ce dialecte n’a pas la place qu’il mérite, car cette langue est sous-estimée par ses détracteurs qui y voient un ennemi c'est-à-dire une langue qui pourrait remplacer l’arabe classique.

Ayouch se défend pourtant de toute velléité de concurrencer l'arabe classique par la darija ou de vouloir la remplacer à terme, car elle fait partie des deux langues officielles reconnues par la Constitution. En réalité, la Constitution ne précise pas de quel arabe il 1/5 s'agit, arabe moderne, classique ou darija. Car ce que l'on appelle la darija, ne l'oublions pas, est de l'arabe (en majeure partie) et pas du chinois.

Le vrai problème, pour Noureddine Ayouch, serait la diglossie existante, à savoir qu'une majorité de Marocains parle une langue qui ne s'écrit pas, pour des considérations liées à un statut sociopolitique inférieur.

"Personne ou presque ne parle l'arabe classique dans la rue, dans les foyers ou dans les entreprises et malheureusement ce phénomène bloque l'épanouissement des gens. Une des causes de l'abandon scolaire (300.000 enfants par an), est d'ailleurs le manque de compréhension des propos des enseignants qui font l'impasse sur la langue maternelle des élèves. Ce dictionnaire n'est qu'un premier pas pour qu'à terme, la darija puisse aider les manuels scolaires à être plus pédagogiques".

A l'appui de ses déclarations, il invoque la bénédiction du Conseil supérieur de l'éducation et de la formation, dont il est membre, qui a inclus dans sa vision stratégique, le nécessaire accueil des enfants dans leur langue maternelle (Tachelhit, Tarifit, Hassaniya,

darija).

Concernant les attaques dont il fait l'objet, Ayouch affirme que le dictionnaire veut juste améliorer l'enseignement marocain et solutionner le problème de la langue, avec une éducation performante.

Il cite également le soutien d'organismes internationaux comme l'Unicef, l'Unesco ou du linguiste Noam Chomsky, qui préconisent l'accueil des enfants à l'école dans leur langue maternelle.

"Le caractère oral de la darija doit obligatoirement évoluer vers l'écrit, car ce dialecte provient à la fois de l'arabe classique et de l'amazigh. Ce dictionnaire est destiné aux Marocains pour aider notamment les enfants dans les trois premières années scolaires à mieux maîtriser l'arabe classique.»

En somme, cet ouvrage serait un tremplin qui facilite l'accès à l'arabe littéraire et aux autres langues étrangères.

Interrogé sur sa lecture des attaques des partisans de l'arabe classique, Ayouch avance qu'ils sont figés dans la sacralisation de la langue du Coran.

«Même s'ils s'en cachent, pour eux, il est hors de question de toucher la langue de la révélation coranique, alors qu'on ne peut pas sacraliser une langue, sans quoi il faudrait rejeter des centaines de millions de musulmans qui ne s'expriment pas en arabe (Malaisie, Indonésie, Pakistan ...)».

Notre interlocuteur poursuit que la réalité quotidienne montre que la darija est une langue plus vivante que l'arabe classique.

La preuve serait qu'elle est largement utilisée par les annonceurs dans la télévision et la radio, pour ne pas brouiller leurs messages qui s'avèrent incompréhensibles pour leur cible en arabe classique. Il cite aussi sa banalisation, dans les discussions arabes translittérées en caractères latins sur les réseaux sociaux.

Ayouch s'amuse du fait qu'un pourfendeur de la darija comme le Chef du gouvernement ne doit son succès électoral et populaire qu'à son utilisation dans toutes ses interventions publiques.

«Il y a une espèce d'hypocrisie, voire de schizophrénie, à prêcher quelque chose et à faire tout son contraire. C'est le même phénomène que ceux qui prétendent défendre l'école publique et envoient leur progéniture dans des écoles privées ou dans les missions étrangères», ajoute le publicitaire.

A terme, Ayouch affirme que son équipe de linguistes qui a travaillé sur la conception du dictionnaire élaborera un manuel constitué de règles orthographiques, de syntaxe et de grammaire de la darija.

Accusé d'avoir inséré de nombreux mots vulgaires ou empruntés à des langues étrangères dans son ouvrage, le défenseur de la darija répond simplement que son équipe de linguistes n'a rien inventé.

«Dans tous les dictionnaires du monde, il existe des mots vulgaires, pourquoi ce ne serait pas le cas dans le nôtre, alors qu'il est censé être un reflet d'une réalité linguistique. N'en déplaise aux esprits pudiques, une langue, c'est un tout avec des niveaux de langage différents. Pour les emprunts, la darija est comme toutes les langues, elle s'inspire de l'amazigh, du français, de l'espagnol .... ».

Selon lui, sa démarche n’est pas dirigée contre les fondements de l’arabe classique, mais vise à simplifier et à moderniser l’usage de cette langue difficile d’accès pour le commun des Marocains.

«Notre vocation est de jeter un pont entre les deux pour qu’à terme, il n’y ait plus qu’une seule langue parlée et écrite au Maroc, car c’est surtout avec la darija qu’on communique, rêve ou crée».

L’avenir linguistique serait donc une langue moderne et médiane, proprement marocaine où la darija serait arabisée et l’arabe dialectisé, pour être compréhensible par le plus grand nombre.

Pour faire taire les critiques sur un soi-disant financement public de l’élaboration de ce dictionnaire, Ayouch déclare qu’il a coûté 550.000 DH, qui ont été financés par la seule fondation Zakoura, qu'il a fondée.

Le président du Centre de promotion de la darija conclut que le combat sera difficile et long, car ses détracteurs, qui ne maîtrisent que l’arabe classique, ne voudront pas se départir de leurs habitudes.

"Un travail scientifique"

Interrogé à son tour, Khalil Mgharfaoui, linguiste connu qui a participé à la rédaction du dictionnaire, se désole des attaques ad hominem qui se focalisent contre Noureddine Ayouch.

«Pourquoi s’attaquer à lui, alors qu’il n’est pas linguiste et ne fait que porter une vision?

J’invite donc ces détracteurs à s’adresser au comité scientifique dont je fais partie qui a concocté l’ouvrage».

Le professeur de linguistique à l'université Chouaib Doukkali d'El Jadida déclare que les critiques sont infondées, car elles partent du faux principe que la langue arabe classique est intouchable.

«Nous nous basons sur la réalité linguistique du Maroc et sur les besoins qui en découlent. Notre travail est scientifique, alors que ses détracteurs lui donnent un caractère idéologique, qui biaise le problème.

"Ils utilisent des arguments faussement religieux, mais si la langue du Coran est sacrée, elle n'a attendu personne pour évoluer, car l'arabe utilisé par les poètes antéislamiques n'a rien à voir avec la langue utilisée aujourd'hui. Ils mettent aussi en avant une conception politique du panarabisme, qui considérait jusqu'en 2011 que l'amazigh était une hérésie dangereuse pour l'unité nationale, alors que c'est une langue à part entière», précise Mgharfaoui.

Il poursuit que la nouvelle Constitution a consacré l'utilisation des expressions orales (darija ...) qui représentent les langues parlées au quotidien. Pour lui, le parler marocain est avant tout un mélange de mots proprement marocains, de 60% d'arabe classique et 10% d'emprunts étrangers.

L'objectif du dictionnaire est donc de décrire ce parler dans sa variété et sa richesse avec un lexique que les gens utilisent au quotidien. Mgharfaoui cite à son tour le pragmatisme du Chef du gouvernement, qui utilise un discours politique basé sur la darija pour toucher le plus grand nombre de Marocains.

«En vérité, nous ne défendons pas la darija, mais plutôt une langue arabe qui accepte d'évoluer et de s'adapter aux temps modernes. La vraie valeur ajoutée de notre travail est de combler un vide, car d'autres ouvrages similaires destinés aux étrangers ont été élaborés aux 19e et 20e siècles par des

étrangers. La nouveauté, c'est que ce dictionnaire monolingue s'adresse avant tout aux Marocains».

A la question de savoir pourquoi faire un ouvrage pour traduire aux Marocains leur langue maternelle, il répond que ce n'est pas une spécificité nationale, car cela se fait partout dans le monde.

«Le vrai problème est que l'ampleur prise par l'arabe dialectal fait peur à certains, car ils craignent une perte d'identité comme si celle-ci devait rester figée dans une langue lointaine et non actuelle».

Le linguiste pense que le temps est venu de formaliser ce dialecte, car jusqu'ici, le seul support écrit était l'arabe standard ou classique. «Avant, on passait d'une expression orale vers une écriture différente en termes de syntaxe ou de lexique alors qu'aujourd'hui, les pièces de théâtre ou les scénarios se rédigent surtout en darija. La tendance est à un mix parlé et écrit entre les deux».

Il rappelle que le centre de promotion marocain de la darija n'est pas une institution étatique, qui a vocation à décider ou imposer des choix linguistiques, mais une simple force de proposition scientifique pour décrire comment ce dialecte doit se parler et s'écrire dans les normes.

Pour cela, notre interlocuteur annonce qu'un dictionnaire interactif sera mis en ligne dans deux mois pour que les internautes puissent l'enrichir comme une base de données vivante.

Revenant sur la vulgarité de certains mots contenus dans la version imprimée, le linguiste précise que tous les mots qui peuvent choquer sont signalés par un avertissement et des parenthèses. Une précaution pour que les étrangers soient prévenus et n'utilisent pas ces termes en public.

«Je peux comprendre l'émoi de certains qui n'acceptent pas de voir des contenus ayant rapport aux parties intimes ou aux actes sexuels, mais nous ne pouvions pas faire l'impasse sur ces mots qui constituent une partie infime du dictionnaire constitué de 8.200 mots et de 900 pages».

En réponse à un éditorialiste qui a qualifié l'ouvrage de «ramassis de vulgarités proche du film décrié Zin Li Fik de Nabil Ayouch» (fils du publicitaire), le linguiste précise que le journaliste n'a pas rencontré les mots condamnés par hasard.

«S'il les a trouvés, c'est qu'il les a cherchés et les connaît. Il faut arrêter l'hypocrisie, car nous n'avons rien inventé et ces mots existaient avant nous. Nous n'allions pas l'épurer pour lui faire plaisir», conclut-il.

Malgré les critiques, le Centre marocain de promotion de la darija continuera son combat et élaborera d'autres ouvrages d'apprentissage moderne de la darija, avec notamment un manuel de règles grammaticales ou un recueil de textes culturels en dialecte purement marocain.

Les défenseurs de la darija ont perdu la première bataille

Medias 24 /2013/11/13/
Par N. E
Le 13 novembre 2013

Les lettrés ont débattu entre eux au sujet de la place de la darija dans l'enseignement. Les adversaires de cette option ont le dernier mot, ils sont plus nombreux et plus virulents. Le peuple n'a pas voix au chapitre.

Les défenseurs de la langue arabe contre une éventuelle menace de la darija ont reçu un renfort inattendu. Il s'agit d'un penseur marocain crédible et audible, célèbre également, **Hassan Aourid**.

Dans le quotidien Al-Massae de ce mercredi matin, et dans une langue bien ciselée comme il en a le secret, Hassan Aourid, dont la langue maternelle est l'amazigh, livre donc une jolie défense de l'arabe.

On en retiendra ici quelques phrases choc :

-«Si on me donnait le choix entre une langue prête à enseigner, le français par exemple; et une langue en cours d'évolution pour devenir une langue

d’enseignement, comme la darija, je n’hésiterais pas une seconde: je choisirais le français. Mieux vaut un tiens que deux tu l’auras.»

-«La langue arabe fait face à de nombreux défis, certes. Le pire, c’est l’absence d’avocats compétents, car parmi ceux qui prennent sa défense, nombreux ne la maîtrisent pas». Et de rappeler le célèbre mot que l’on prête à Blachère: les Arabes ont une langue qu’ils ne méritent pas.

-«Ceux qui défendent aujourd’hui la darija ignorent la langue arabe, ne l’aiment pas* et établissent une comparaison injustifiée avec le statut du latin en Europe».

-«**Il y a des choses qui ne sont pas négociables**».

Bigre!

Mais à qui l’article de Hassan Aourid s’adresse-t-il? A une petite élite qui peut le comprendre. Il donne l’impression d’avoir sacrifié la lisibilité à l’éloquence. Son texte est parfaitement compréhensible ... par les érudits comme lui et ceux qui ont une parfaite connaissance de la langue. Mais ni par les lettrés moyens ni par le commun des mortels.

C’est là que se situe le problème.

Langue, écriture et despotisme

Mostafa Safouan est un penseur égyptien célèbre dans son pays et en France. A Paris, il est présenté comme le successeur de Lacan. Il jouit d'une grande considération parmi ses pairs arabes.

Une partie de son œuvre est imprégnée par sa vision de la place de la langue arabe et la place qu'elle a joué, selon lui, dans la perpétuation des despotismes dans les régions arabes.

Cette idée est reprise dans la plupart de ses livres. Elle est centrale dans «Pourquoi le monde arabe n'est pas libre».

Pour lui, **la stigmatisation des langues vernaculaires a servi les despotes, puisqu'elle a isolé le peuple de l'accès au savoir, de la pensée, des débats et de la possibilité de s'exprimer. Elle constitue le principal facteur de blocage des sociétés arabes.**

Le colonisateur, rappelle-t-il, n'a pas agi différemment puisqu'il a lui aussi stigmatisé les dialectes, les présentant comme incapables de servir de vecteurs à la pensée, à la création de haut niveau, ce qui était un moyen commode de dominer les populations.

Les lettrés, dans le monde arabe, ont joué le jeu. Le savoir était cantonné dans l'arabe classique, de même que les hautes fonctions de l'Etat. De sorte qu'**une oligarchie lettrée a de tous temps dominé** ces contrées. Les lettrés écrivent en fait les uns pour les autres, et il était et il est encore impossible que naisse une opinion publique sans que l'usage de la darija, comme langue de débat, se répande.

Au Liban et en Egypte, les débats publics se font de plus en plus dans les dialectes locaux.

En Egypte, en Tunisie et au Maroc, la darija s'est répandue dans la publicité, s'imposant par la nécessité de l'efficacité, de la lisibilité et de la transmission du message. Sur les chaînes publiques marocaines, les plus forts audimats sont réalisés en darija. Ni en français, ni en arabe classique ou moderne.

Noureddine Ayouch se justifie

Noureddine Ayouch, publicitaire connu, a été le principal organisateur du colloque international sur l'Education qui s'est tenu à Casablanca, les 3 et 4 octobre. La publication des recommandations du colloque a soulevé une tempête de protestations car il y a été question d'expérience pilote pour introduire la darija à l'école.

La polémique a pris une grande ampleur. Sa principale cible fut Noureddine Ayouch, et plus largement une espèce de nébuleuse plus ou moins laïcarde, francophone, voire francophile.

Mardi 12 novembre, Noureddine Ayouch a éprouvé le besoin de s'expliquer, à travers un communiqué où il apparaît sur la défensive.

Le communiqué du publicitaire explique que «des articles de presse et des prises de position ont totalement dénaturé mes déclarations en utilisant des propos fallacieux et mensongers m'accusant notamment de renier l'identité arabe et islamique du Maroc et de vouloir retirer l'enseignement religieux de l'école ».

Il précise que les recommandations sont l'émanation d'un colloque scientifique où plusieurs personnalités : professeurs, linguistes, experts nationaux et internationaux, opérateurs économiques, anciens responsables politiques et société civile, ont débattu pendant deux jours pour proposer modestement des solutions de sortie de crise pour l'enseignement dans notre pays.

Les débats du colloque ont donné lieu à 44 recommandations. Il rappelle les recommandations relatives à la langue maternelle :

- «Il est essentiel d'accueillir les enfants à l'école dans leur langue maternelle. Chaque enfant doit maitriser sa langue maternelle avant d'apprendre une

langue seconde, afin d'éviter toute rupture linguistique précoce. L'école maternelle étant davantage destinée à apprendre des compétences transversales que la lecture, l'écriture et le calcul, l'enfant ne doit pas souffrir de barrière linguistique à l'apprentissage de la vie.

- «Faire des langues maternelles dès le préscolaire puis dans les premières années du primaire, la langue d'enseignement pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.»

Plus loin : «Il n'est nulle part question de renier l'identité arabo-musulmane du Maroc ou d'attaquer la langue arabe qui doit garder un rôle prépondérant dans l'enseignement. Nos langues officielles sont l'Arabe et le Tamazight».

D'autre part, dans une recommandation relative au préscolaire il est fait le constat suivant :

- «Aujourd'hui 38% des enfants marocains en âge de préscolarisation n'en bénéficient pas. En outre 67% des enfants préscolarisés le sont dans les Msid et Kouttab.»

«Là non plus, il n'est nullement question de retirer l'enseignement religieux de l'école. Nous sommes un pays musulman et le Roi est Amir Al Mouminine. L'école doit procurerun enseignement religieux ouvert et tolérant, en conformité avec notre constitution.

Il est juste question d'appliquer des principes qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays. En effet le fait d'accueillir des enfants à l'école dans leur langue maternelle, et de développer le préscolaire contribue fortement à l'amélioration du niveau des élèves et à réduire de manière importante le taux d'abandon scolaire».

«Qu'on arrête de se voiler la face. Les faits sont têtus : notre enseignement est à la dérive et a perdu la confiance de toutes les franges de la population. Aujourd'hui, il est urgent de s'attaquer aux véritables problèmes et d'agir afin d'enrayer cette machine à fabriquer du chômage qu'est devenue l'école marocaine,» conclut le communiqué.

Bref, les idées évoluent lentement, au Maroc comme dans toute société. Et cette petite bataille pour la darija (et non contre l'arabe) a été manifestement perdue. Il reste quelques défenseurs debout, comme Ahmed Assid ou Mokhtar Laghzioui. Quant au petit peuple, il regarde ailleurs, personne ne l'écoute. Et dernière précision : la darija n'est pas du chinois. C'est de l'arabe également.

Moustafa Safouan, Pourquoi le monde arabe n'est pas libre - Politique de l'écriture et terrorisme religieux, traduit de l'anglais par Catherine et Alain Vanier, coll. "Médiations", Denoël, avril 2008, 175p.

Absolument faux. Les exemples, au Maroc et dans le monde arabe, sont nombreux qui prouvent le contraire. On peut même citer une célèbre

intellectuelle, connue au Maghreb et en Orient, agrégée de langue arabe et

dirigeant un célèbre portail. Un exemple parmi d'autres.

Médias 24

Le PJD s'attaque à la darija

Reda Zaireg

Le 24 février 2015 à 17:35

Le PJD s'est soulevé, dans un communiqué publié le 22 février,contre ce qu'il appelle "la dialectisation de l'enseignement".

Le parti a appelé à garder le système éducatif "au dessus des considérations catégorielles, des surenchères politiques et des intérêts élitistes".

Là où se précisent les craintes du parti, c'est lorsqu'il appelle à conserver l'arabe comme "langue de l'enseignement à tous les niveaux, et développer la langue amazighe pour qu'elle ait sa place dans le système éducatif, considérant cela comme une nécessité nationale et une exigence constitutionnelle, (...) en refusant les différentes invitations à darijiser l'éducation".

La sortie du PJD coïncide avec la finalisation du rapport du Conseil supérieur de l'éducation, qui comporte, parmi les recommandations adressées au Roi,

l'adoption de la langue maternelle --darija ou amazigh, selon les cas-- comme langue d'enseignement du préscolaire.

Une recommandation qui a suscité l'ire du chef du gouvernement, qui a déclaré que "l'intégration de la darija dans les manuels scolaires est une ligne rouge à ne pas franchir", et que "n'importe quelle tentative d'insérer cette proposition dans le rapport qui va être soumis au Roi" doit être contrée.

Dans la pratique, nul besoin de recommandation du CSE pour franchir ce pas : l'enseignement du préscolaire se fait, en effet, en darija ou en amazighe, pour la simple raison que les enfants ayant tout juste intégré le système éducatif sont bien incapables de disserter en arabe classique. La volonté du CSE d'officialiser une 'réalité du terrain' est bien louable. L'idéologisation de la question parle PJD relève, en revanche, d'une volonté de se voiler la face.

Le Maroc est-il condamné à rester l'un des rares pays au monde où l'enseignement se fait dans une langue qui n'est pas la langue maternelle de l'enfant ? Et où la langue maternelle et langue nationale est considérée, par ses propres ressortissants, par une partie de ses intellectuels et hommes politiques, comme une sous-langue ?

Naceureddine Elafrite

Le 25 novembre 2013 à17:40

Modifié le *07 mars 2013* à 12:12

Polémique sur la darija : les clés pour comprendre

Après un démarrage polémique, le débat sur l'enseignement en darija a pris une tournure d'échanges d'idées, avec les interventions de penseurs connus tels que Abdallah Laroui et Abdallah Hammoudi. Mais le vrai débat, celui qui concerne tous les Marocains, n'a toujours pas eu lieu.

Jusqu'à présent, il s'agit d'intellectuels qui se parlent entre eux.

Ce n'est pas la première fois que le Maroc connaît un débat au sujet de la place de la darija dans l'enseignement et plus généralement, la vie publique. Mais cette fois-ci, le débat est amplifié, par le net, par les réseaux sociaux, et par la tournure polémique qu'il a prise dans sa première phase.

Il faut rappeler de prime abord que la **Constitution** de 2011 avait failli comporter une clause faisant de la darija une langue officielle. Dans la version finale, celle qui a été votée le 1er juillet, la darija est reconnue en tant que langue nationale. La Constitution accorde une grande place à la question linguistique,

reconnaît la darija et le hassani et érige l'amazigh en tant que langue officielle. Un progrès unique en Afrique du Nord.

La langue arabe, selon la Constitution, garde sa place de langue officielle, mais la Constitution ne dit pas de quelle langue arabe il s'agit. Dans un édito récent, le quotidien Attajdid essaie d'imposer une interprétation selon laquelle il s'agit de la fus'ha, l'arabe littéraire. La loi fondamentale est muette à ce sujet, mais l'on peut penser qu'il s'agit d'un arabe écrit, c'est une évidence, et tant que la darija restera cantonnée à l'oralité, elle ne risque pas d'être reconnue en tant que langue officielle.

On constate au fil des ans, **un rapprochement entre la darija (les dialectes de chaque pays), et la langue arabe écrite.** Cette convergence finira-t-elle par donner une langue compréhensible par tous ?

La question n'est pas là, elle est ailleurs.

La question, c'est que dans les pays arabes, **personne n'écrit sa langue maternelle, et l'arabe littéraire n'est la langue maternelle de personne**. Personne ne le parle chez lui, avec ses amis, dans ses conversations privées, dans sa vie quotidienne.

La seconde question, c'est que l'arabe dont on parle, et que beaucoup défendent avec passion, **n'est pas défini.** L'arabe du coran n'est pas l'arabe de Naguib Mahfouz. L'arabe de Nizar Kabbani n'est pas l'arabe d'Al Jazira (qu'on appelle arabe moderne) et enfin, l'arabe de Rahabani n'est pas celui de Mohamed Zafzaf (dans ces deux derniers cas, chacun a écrit dans le dialecte de son pays, et c'est aussi de l'arabe, pas du chinois).

La langue arabe, ce que certains qualifient de niveaux de langue, c'est une sorte de dégradé qui va de 100 (Al-Moutanabbi, Al-Jahedh) à … très peu (l'oralité).

Abdallah Laroui, grand penseur marocain qui a marqué son temps et continue à marquer le nôtre, a pris position, dans une longue interview publiée en feuilleton par le quotidien Al-Ahdath Al-Maghribia. Pour lui, la darija doit être cantonnée dans l'oralité et elle est incapable de véhiculer l'enseignement des lettres et des sciences. La promouvoir aboutirait à exclure l'arabe littéraire et provoquerait une rupture avec un patrimoine arabe brillantissime, à portée universelle. Il estime que la darija ne peut pas devenir une vraie langue écrite avant un siècle au moins et cela poserait des problèmes insolubles d'adaptation. La darija est déjà langue d'enseignement dans les premières années et il faut la maintenir dans ce statut jusqu'à la troisième année primaire, car elle est une langue de l'oralité et de la communication, pas davantage.

Hassan Aourid dit des choses similaires et souligne que s'il avait à choisir entre une langue d'enseignement formée et aboutie telle que le français et la darija qui est une langue en devenir, il choisirait la première option sans hésiter.

Mais l'un et l'autre, et pas seulement eux, ont choisi l'écrit pour s'exprimer. Nous sommes devant un débat dont une grande partie des Marocains est exclue. Surtout au vu du niveau de langue choisi par Hassan Aourid par exemple.

L'exercice de la part des défenseurs de l'arabe est presque sans risques : écrivez un texte joliment ciselé, de préférence inaccessible, hermétique et votre érudition témoignera pour vous. Si les défenseurs de la darija vous répondent

en français ou en arabe, vous leur direz : «vous voyez que vous ne répondez pas en darija». Et pourtant, **ni Hassan Aourid ni Abdallah Laroui ne s'expriment en arabe littéraire chez eux**. Ni personne d'autre.

Sur le fond, les positions des défenseurs sont les mêmes : l'arabe est une langue supérieure à la darija, qui a un statut plus humble, pour ne pas dire rudimentaire, primitif ou folklorique. Ces adjectifs **méprisants** sont utilisés par nos brillants esprits, tels que Abdallah Laroui. Ils posent justement le problème de la **diglossie**, c'est-à-dire la cohabitation entre une langue supérieure et une seconde langue qui en dérive ou qui est de la même famille, et qui est une sous-langue. Nous reviendrons ci-dessous à la diglossie, car avant, il faut dire un mot des **postures** des uns et des autres.

La première partie du débat fut un **round de boxe**, un exercice de punching ball destiné aux défenseurs de la darija. Les politiques et certains intellectuels ont réagi pour bloquer le débat, avec les techniques habituelles qui depuis le 10è siècle, ont voulu empêcher le monde arabo-musulman de réfléchir, souvent avec succès.

Il y a ceux qui disent les choses d'une manière soft : Hassan Aourid dit qu'il y a des choses qui ne sont pas négociables. C'est une manière d'ériger un mur. Abdallah Laroui va plus loin, il parle de folklore, compare l'enfant de 8 ans qui ne connaît que la darija et le calcul, à un épicier. Ce n'est respectueux ni pour l'enfant, ni pour la darija, ni pour l'épicier.

Abdallah Laroui enfonce le clou : **«Les personnes qui n'ont pas de relation avec la culture, ni de près ni de loin, doivent prendre leurs distances avec ce sujet. Elles n'ont pas le droit d'intervenir dans des**

questions graves qui concernent l'avenir de tout un peuple. La culture n'est pas une question politique ou économique passagère, elle est bien plus que cela [une posture qui rappelle la clôture de l'ijtihad il y a dix siècles]. En d'autres termes, laissez-nous réfléchir pour vous.

Puis, accusateur : Je suis sorti de ma tour d'ivoire car je vois bien **les finalités de cette proposition** d'enseigner en darija, qui consistent à **miner l'unité nationale**. La culture marocaine ne peut pas devenir une culture folklorique [allusion à la darija]. Ce serait rabaisser le Maroc et les Marocains. Se réclamer du Maroc et de sa culture orale est une chose, se réclamer du patrimoine culturel arabe, c'est autre chose.

Les politiques sont allés plus loin. Leur technique pour bloquer le débat est connue :

-mettre l'autre sur la défensive

-accuser la proposition de menacer l'identité marocaine. [Ce qui est faux, évidemment. Rien n'est plus marocain que la darija marocaine].

-et d'évoquer un plan visant à promouvoir les langues étrangères et à marginaliser l'arabe, une sorte de complot vaguement occidental.

La théorie du complot est une arme efficace pour éviter le débat. Pour progresser, pour poursuivre les réformes, le Maroc doit accepter tous les débats. Un débat, c'est le respect de l'autre et la capacité d'écoute avant tout.

Donc, au début il y a une phase politique et polémique. Puis s'instaure un débat dans lequel les intellectuels se répondent les uns aux autres. Personne

n'interroge le grand public, les principaux concernés, **les parents qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à la mission, à l'école américaine ou au secteur privé, comme l'ont fait les hommes politiques qui ont arabisé l'enseignement public.**

Le débat actuel a abouti au statu quo : reconnaître la place réelle de la darija dans les premières années de l'enseignement, ainsi que dans l'espace public (publicité, audiovisuel…) et nier l'existence de problèmes.

Un statu quo que Fouad Laroui, auteur de l'essai le plus abouti du monde arabe dans le domaine de la problématique de la langue*, avait prédit comme scénario possible, dans la conclusion de son livre : le statu quo qui consiste à nier l'évidence, rendra impossible la réforme de l'enseignement et perpétuera l'enseignement à trois vitesses caractéristique du Maroc d'aujourd'hui.

Ce statu quo, tout comme la posture de certains intellectuels, donnent raison à l'Egyptien Mostapha Safouan. Pour lui,**«la stigmatisation des langues vernaculaires a servi les despotes, puisqu'elle a isolé le peuple de l'accès au savoir, de la pensée, des débats et de la possibilité de s'exprimer. Cette stigmatisation constitue le principal facteur de blocage des sociétés arabes ». Le parallèle avec la clôture de l'Ijtihad est évident.**

Le colonisateur, rappelle-t-il, n'a pas agi différemment puisqu'il a lui aussi stigmatisé les dialectes, les présentant comme incapables de servir de vecteurs à la pensée, à la création de haut niveau, ce qui était un moyen commode de dominer les populations.

Les lettrés, dans le monde arabe, ont joué le jeu, explique Safouan. Le savoir était cantonné dans l'arabe classique, de même que les hautes fonctions de l'Etat. De sorte qu'**une oligarchie lettrée a de tous temps dominé** ces contrées. Les **lettrés écrivent en fait les uns pour les autres**, et il était et il est encore impossible que naisse une **opinion publique** sans que l'usage de la darija, comme langue de débat, se répande.

Pour Fouad Laroui, le véritable problème, c'est la diglossie. Une diglossie que l'on voit bien entre darija et arabe, arabe et amazigh et arabe-français. Dans le cas général, la diglossie est la cohabitation, dans le même espace géographique et culturel, de deux langues, l'une étant plus ou moins la variante de l'autre. Généralement, l'une est qualifiée de langue haute et l'autre de langue basse. En d'autres termes, il y a le produit et le sous produit. Dès que vous mettez quelqu'un devant un micro, il essaiera de parler dans un arabe recherché, une sorte de mix entre l'arabe classique et l'arabe moderne, d'Al Jazeera. Ou alors de mix entre l'arabe dialectal et l'arabe moderne.

Bref, il y a la langue plus ou moins officielle, réservée aux sorties, à l'image ; et le dialecte, réservé à la famille, à la sphère privée, au folklore…

Il y a aussi les lettrés et les illettrés, ceux qui savent et ceux qui veulent maintenir les autres dans l'ignorance. Les premiers se parlent entre eux. Les seconds ne savent même pas que ce débat a eu lieu. Quant à la place de la langue amazigh, n'en parlons pas…

Tribune

Publié le 11/09/2018 à 12h00 par REDA ZAIREG

Ce que le débat sur la darija dit sur les représentations de la langue des Marocaines

A faire l'inventaire des différents arguments énoncés pour critiquer la décision d'introduire la darija dans l'enseignement, certains arguments reviennent, infatigables : le premier voudrait qu'il s'agisse d'un «complot», et ce complot viserait, ablativo tout en un tas, à «écarter les Marocains de l'Islam», à «saper l'identité et les valeurs du pays» à couper les Marocains du «message du Coran».

L'habillage conspirationniste de ce plaidoyer dissimule quelque peu la représentation qui gît derrière : celle d'une langue arabe sacralisée, dont le statut est presque équivalent à celui de la religion dont elle est la langue d'expression. La marginalisation de l'arabe est donc perçue comme une marginalisation de l'Islam.

Le deuxième discours porte sur «l'impureté» de la darija. Ses malaxages et sa vitalité en feraient une langue bâtarde : l'emphase est portée sur les mots «étrangers» dont elle serait infestée. Étrangers par rapport à l'arabe dont la darija serait, selon cette perception, une déformation, et un produit dérivé dévalué par rapport à la langue mère, plus «pure». Des opposants à l'introduction de la darija mettent cette situation sur le compte de la lenteur du

renouvellement de la langue arabe et appellent, plutôt qu'à introduire la darija, à réformer l'arabe ; cela suffirait à éliminer les hybridations étrangères, et les termes – surtout techniques – seraient dérivés à partir des termes arabes. En somme, l'idée étant de redonner à l'arabe sa centralité au sein de la darija même.

Quitte à forcer le trait, certains opposants à l'introduction de la darija sont allés jusqu'à mettre en scène des situations ou des interactions plus ou moins protocolaires et solennelles en darija. Une lettre de motivation, ou encore des échanges officiels rédigés en arabes, puis traduits en une darija très crue circulent ainsi sur les réseaux sociaux pour mettre en avant l'étrangeté, voire le caractère inconvenant de l'introduction de la langue parlée dans l'éducation. Profondément révélatrices des représentations de la darija, ces publications donnent à voir une langue qui n'est pas entièrement départie de ses stigmates (considérée comme «langue de la rue», indigne d'être parlée dans les salles de classe ou d'être officialisée). Ce discours trahit plus largement une perception qui semble dominante : malgré et, peut-être à cause de la banalisation de l'écriture en darija, les Marocains continuent de voir en l'usage du dialecte dans certains contextes et certaines situations – et surtout à l'écrit – un acte transgressif, celle-ci ne se prêtant pas à certaines fonctions remplies par des langues plus formelles comme l'arabe et le français.

Un troisième discours croit y déceler un (énième) coup porté à la qualité de l'éducation, dont le but ou la conséquence serait d' «abrutir» davantage les élèves marocains. Dans un pays déjà en proie à de profondes inégalités linguistiques – l'enseignement français est perçu comme élitaire, tandis que celui public, en arabe, est de moindre qualité – l'introduction de la darija est vue

comme une nouvelle ligne de démarcation qui risque encore plus de marginaliser les élèves issus de classes sociales faibles et moyennes. Si, par exemple, l'usage de la darija dans les sphères politique, médiatique et culturelle ne choque plus, son introduction dans la sphère éducative cause plus de remous : cela tient à la particularité de cet espace et des fonctions qu'il remplit. L'école est un lieu d'acquisition d'un capital culturel dont la darija est considérée comme dénuée. Cette perception révèle la valeur de la langue nationale aux yeux de ses locuteurs, ainsi que la topologie du terrain linguistique marocain : les langues sont des vecteurs de valeurs sociales. La perception commune associe un certain prestige et des valeurs sociales positives aux langues étrangères – accès à la modernité, à un capital culturel, matériel et symbolique, à la réussite sociale, etc. – à l'arabe – langue «originelle» dont la darija serait le parent pauvre, langue de l'Islam –tandis que la darija est réduite à une langue de communication informelle.

Comment l'arabe est devenue une langue sacrée

Si, **comme le note le chercheur Ali Bouabid**, «la polarisation hystérique du débat sur la question linguistique est pauvre en contenu», celle-ci révèle tout ce que le débat, dans les termes où il a été initialement pensé, a négligé ; ses angles-morts ainsi que les perceptions et les représentations de la darija.

Une partie au moins de la tournure très personnelle prise par le débat est à chercher auprès de l'identité de ses promoteurs. Qu'un projet d'une telle importance n'ait trouvé, il y a quelques années, que la personne de Noureddine Ayouch a peut-être concouru à lui donner ce cachet. Depuis son plaidoyer en faveur de l'introduction de la darija dans l'enseignement, le projet lui est associé. Nul étonnement que la décision d'introduire la darija dans

l'enseignement lui ait été prêtée par un grand nombre de personnes. Le publicitaire, connu pour ses prises de position progressistes et réputé «proche du sérail», est la bête noire des traditionalistes mais est également impopulaire auprès de larges pans de la société. Le faitout de l'opinion publique cherche les intentions dans les engagements antérieurs (en faveur des droits LGBTQI notamment), la vie privée (son épouse est juive), les thématiques des films de son fils Nabil Ayouch, etc. Tout cela étant mis en liaison, l'idée très répandue et solidement ancrée attribue donc à l'introduction de la darija un cachet «anti-islamique». En d'autres termes, le désaveu des promoteurs a entraîné le désaveu du projet.

L'introduction, sans débat préalable, de mots en darija dans les manuels scolaires a été vécue par beaucoup comme une décision d'en haut ; une manière autoritaire de clore le débat en cours sur les langues de l'enseignement. A ceci s'ajoutent les propos de certains défenseurs du projet, qui ont opposé la darija à la langue arabe, alors même que l'arabe littéraire jouit d'un statut très haut auprès des Marocain.e.s, et qu'une «politique de confrontation avec cette langue dominante aboutira sans doute à une perte d’importance et de statut du dialectal», prévenait le chercheur Jan Jaap de Ruiter dans une enquête menée il y a quelques années.

Mais la personnalité de Noureddine Ayouch, ainsi que les arguments de certains promoteurs de la darija ne sont pas les seules causes de la réorientation du débat en des termes relevant de la religion. Etant la langue du Coran et de l'Islam, la langue arabe jouit des attributs du sacré. Son statut actuel est le fruit d'une longue construction qui s'est faite par à-coups, et qui a connu des soubresauts suite à la reconnaissance d'autres identités

linguistiques (amazighe, hassani). Elle jouit d'une double légitimité : séculière, édifiée par le mouvement national et soutenue par la monarchie, et sacrée. Si la première est estompée en raison de la reconnaissance graduelle du pluralisme linguistique au Maroc, la seconde perdure.

Durant le protectorat, le sentiment nationaliste s'est construit en miroir des politiques coloniales. A l'officialisation et à la propagation de la langue française, les nationalistes marocains ont opposé une idéologie de combat exhaussant l'arabité et l'islamité. Le vocabulaire politique nationaliste mettait en avant l'idéal d'une «nation marocaine unie sur le plan politique autour de la monarchie et homogène sur le plan religieux et linguistique» et rejetait «toute diversité religieuse et linguistique jugée nuisible à l'élaboration d'une culture nationale homogène», comme l'écrit l'anthropologue Hassan Rachik.

Le nationalisme marocain était donc résolument tourné contre les pratiques confrériques, et hostile envers les langues locales, vues comme des facteurs de division. Pour Youssef Belal, l'absence de formulations alternatives du nationalisme marocain est à mettre sur le compte de plusieurs facteurs, dont la composition sociologique du mouvement national, majoritairement composé de fassis, ainsi que le choix des militants amazighs – comme Bensaïd Ait Idder, Mokhtar Soussi et Fqih Basri – de ne pas mettre en avant leur amazighité. Les usages politiques de la question amazighe par les autorités coloniales ont également affermi la conviction des nationalistes quant au potentiel divisif de la reconnaissance des spécificités identitaires, ethniques et linguistiques – spécificités d'ailleurs perçues par nombre d'entre eux comme des inventions coloniales – si bien que le Dahir berbère a été suivi d'un raidissement de l'attitude du mouvement national : plus que jamais, celui-ci considérait que

seules une arabité et une islamité hégémoniques pouvaient permettre de construire une nation cohésive.

A l'indépendance, la concrétisation de cette identité nationale arabo-islamique a permis à l'Etat marocain de «bénéficier de la légitimité associée à la langue sacrée tout en affirmant son appartenance au bloc arabe» (1). Complétée par les politiques d'arabisation entamées dès les années 1960 jusqu'aux années 1980, la monarchie a graduellement affermi une «identité nationale […] fondée sur l'attelage indissoluble de la langue et de la religion, […] l'islamité et l'arabité» (2).

Dans un premier temps, la langue arabe devait entrer en compétition avec la langue française, perçue par les nationalistes marocains comme un vestige du colonialisme. Durant le protectorat et à l'indépendance, «cette langue fut souvent vécue ou perçue non comme un outil d'échange, mais comme un vecteur de valeurs antinationales» (3). Du point de vue de leurs promoteurs, les politiques d'arabisation devaient donc refouler le français et permettre à la langue arabe de «remplir pleinement son rôle de langue nationale en se réappropriant les fonctions de communication, de formation et de gestion à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie collective. Une telle politique devait apaiser les forces sociales arabistes, qui éprouvaient de l'humiliation à voir la langue française se maintenir dans la société après la conquête de l'indépendance» (4). Plusieurs facteurs ont mis en échec ce projet, et l'attitude même des défenseurs des politiques d'arabisation, qui ont par la suite modéré leurs revendications, a permis d'assurer la coexistence de la langue française dans des champs comme ceux de l'économie, de la recherche et de la culture, permettant ainsi à la langue française d'investir «des

champs de la pratique sociale dont les enjeux sont en rapport avec l’appropriation du capital matériel et symbolique», écrit Ahmed Boukouss (5). Langage d'une élite formée aux écoles françaises et ayant accédé aux hautes responsabilités à l'indépendance, le français est parvenu à se maintenir en tant que moyen de démarquage et de vecteur de valeurs sociales comme la modernité, le prestige (6). Les échecs des politiques d'arabisation mal pensées, mal exécutées, ont contribué à renforcer le prestige de la langue française, associée à la réussite, l'accès aux meilleures fonctions, etc.

Dès les années 1970, le mouvement amazigh a mis en cause l'hégémonie de la langue et de l'identité arabes. La reconnaissance graduelle de la langue et de la culture amazighes dans les années 1990 a contribué à enrichir le marché linguistique marocain et, peut-être, jalonné la voie à d'autres demandes de reconnaissance, dont celle de la darija. Mais les représentations négatives de cette langue demeurent.

Manuel scolaire Yalaho, En arabe dialectal, destiné aux élèves européens durant le protectorat

Usages "crus"

Durant le protectorat, alors que les manuels scolaires destinés aux élèves Marocain.e.s étaient en arabe classique, des manuels scolaires en darija à l'adresse des élèves européens ont vu le jour. Malgré cela, ces initiatives n'ont pas été suivies d'une codification rigoureuse de la langue parlée.

Du protectorat à la fin des années 1990, le statut de la darija a constitué un impensé : il était celui d'un dialecte qui est toujours «allé de soi», dont la place dans le paysage linguistique marocain semblait évidente, quoiqu'indéterminée : celle d'une langue de communication quotidienne, mais aussi langue de liaison

qui permet de relier les Marocain.e.s par delà les hiatus linguistiques. En somme, le dialecte marocain fonctionne comme «langue vernaculaire majoritaire et joue le rôle de langue véhiculaire, dans la mesure où il permet la communication à l'échelle nationale entre arabophones et berbérophones ; il est, à ce titre, langue de communication large. Essentiellement oral, il est utilisé en situation informelle et est socialement marqué, en ce qu'il constitue l'idiome exclusif des catégories au pouvoir économique faible ou moyen. Il agit comme une sorte de "langue nationale illégale"» (7).

Ce statut de «langue nationale illégale» semble avoir fait, au début des années 2000, d'une darija crue la langue privilégiée d'expressions se voulant transgressives, que ce soit dans la presse (*Nichane*, puis *Goud*) ou dans les arts (théâtre, chant – surtout le rap). L'émergence de ces expressions a porté le débat public sur le statut de la darija, quelques années avant que celui-ci ne prenne une tournure officielle. Paradoxalement, l'absence de codification d'une darija «neutre», et la prévalence des expressions crues a peut-être contribué à renforcer ce statut de «langue vulgaire», et à faire perdurer les représentations négatives de la langue ; la langue se retrouve confondue avec ses usages.

Les stigmates, les représentations qui lui sont associées, ainsi que le faible accès au capital culturel que lui rattache la perception commune ont peut-être concouru à rendre difficile l'officialisation de la darija. Et, paradoxalement, c'est aussi le fait qu'il s'agisse d'une langue commune qui, jusqu'à présent, n'a pas facilité son officialisation. Car si la langue amazighe a pu suivre le chemin de la reconnaissance, c'est en partie parce qu'elle n'est qu'une facette d'un projet politique. Elle n'est «qu'une vitrine, palpable, objective, un étendard, un trait culturel différenciateur qui offre un particularisme indiscutable», tandis que la

darija «reste cantonnée à une dimension nationale, non pourvoyeuse de différenciation, bien qu'elle revête un caractère, aussi, politique», écrit la chercheuse Stéphanie Pouessel.

Mais inéluctablement, la darija gagne du terrain. Dans un marché des langues en mutation, elle est inévitablement appelée à occuper plus de terrain. Son expansion fonctionnelle est palpable, et à travers ses usages dans certains terrains autrefois occupé par la langue arabe – médias, politique, arts, etc. – la darija semble lentement se défaire des représentations négatives qui lui sont associées pour gagner en légitimité. Même des prêcheurs désireux de toucher un plus large auditoire contribuent, en utilisant la darija, à en faire une langue d'Islam – du moins, une langue de pédagogie religieuse, l'arabe continuant de remplir une fonction de langue liturgique – contre l'idée selon laquelle son introduction se ferait aux dépens de l'Islam.

Des enquêtes de terrain montrent que la darija est de plus en plus perçue positivement par les jeunes Marocain.e.s. Cette amélioration de l'image de la langue parlée est moins à mettre en lien avec les débats publics dont elle fait l'objet, qu'avec le foisonnement des expressions artistiques et culturelles en darija.

Pour Jan Jaap de Ruiter, «les militants qui envisagent la promotion du dialectal devraient prendre en considération son faible statut et par conséquent, ne pas négliger l'importance du grand frère du dialectal, le littéraire» et «il semble préférable d'essayer de propager le dialectal, de soutenir son émancipation suivant le chemin du littéraire, dans des programmes intégrés d'enseignement et de formation. Une révolution silencieuse est à préférer pour parvenir *in fine* à ce statut».

Débat sur la darija : «Le parler du peuple précède les académies» [Tribune]

Alors que le débat sur l'utilisation de mots en darija dans l'enseignement primaire se poursuit, la linguiste Hafsa Bekri-Lamrani revient sur l'importance de préserver les langues et l'histoire des langues

Publié le 10/09/2018 à 20h3



Photo d'illustration / DR

Mohammed Abu Talib, l'un de nos plus grands professeurs d'anglais et poète avait pris part à une conférence à Fès dans le cadre de la Moroccan Association of Teachers of English en 1982 qui s'intitulait «Relevant here, obsolete there».

Il y expliquait combien il était difficile pour un élève marocain de décrire son quotidien en anglais parce qu'il y avait des objets ou des fonctions qui existent chez nous mais n'existent pas chez les Occidentaux. Nos plus grands

écrivains arabophones, francophones, hispanophones et anglophones sont obligés, pour parler du quotidien marocain, de puiser des mots et des expressions d'origine amazighe, langue souche de l'Afrique du Nord, ou des mots étrangers qui se sont installés au cours de nos contacts avec les peuples qui nous ont approchés.

Une langue évolue avec l'histoire de son pays

Aucune langue n'est pure. Dans l'amazighe, il y a des mots latins (urti, asnous ou encore yanayer, mars, etc.). Dans le Coran, il y a des mots d'origine grecque (زُخرُفٌ ،حرث). Est-ce que ça a pour autant entravé son arabité ? De plus, 60% de l'anglais vient de l'allemand et 30% du français. Est-ce que ça a empêché cette langue de devenir internationale ? Quant au français, regardons du côté du gros «Dictionnaire des mots français d'origine arabe», de Salah Guemriche. Est-ce que ça a empêché le français de survivre ?

Une langue est censée porter l'histoire de son pays. Elle évolue avec lui. Le parler du peuple précède les académies qui finissent, de guerre lasse, par adopter le vocabulaire que les gens inventent ou les langues qu'ils mélangent selon leurs besoins, les sons et les tournures de leur langue originelle. Les Arabes, censés ne pas boire d'alcool, n'ont-ils pas inventé le mot «awsak», pluriel de «whisky», un mot celte qui désigne à l'origine de l'eau, tout simplement.

Si le mot «baghrir» a eu son entrée sans les livres scolaires, d'autres se bousculent à la porte. Pour décrire l'Aïd El-Kébir par exemple, comment dire en arabe classique «lkourdass», «boulfaf», «lguedid», «tqalyia» ? C'est comme

«negaffa» en arabe ou en anglais d'ailleurs. Une culture aussi ancienne que la culture marocaine s'impose dans sa langue ; inutile de résister sous peine de tuer cette langue.

Hafsa Bekri Lamrani
Professeur de Littérature Anglaise Diplômé

La nouvelle Tribune

Fahd YATA

13/09/2018

La polémique sur la Darija : Tout un fromage pour une crêpe !

Fahd Yata - Education Suivre Fahd Yata



Une nouvelle et violente polémique anime depuis plusieurs jours la sphère des réseaux sociaux, la scène politique et les milieux intellectuels.

La cause de tout ce vacarme, accompagné très souvent de déclarations péremptoires, d'insultes proférées sur les pages Facebook et autres Instagram, de déclarations du Chef du gouvernement ou d'assertions assénées par certaines figures de la société civile, n'est autre qu'une petite crêpe, appelée communément « baghrir ».

Ce baghrir donc, à son corps défendant bien certainement, a échoué non dans l'assiette d'un enfant se réjouissant de consommer cette crêpe bien rissolée au miel, mais dans un manuel d'enseignement distribué par l'Éducation Nationale et destiné aux enfants en classe de 2è année Primaire.

Et voilà donc nos doctes défenseurs de la pureté de la lange arabe de s'élever contre cette intrusion, laquelle d'ailleurs, dans le manuel en question, est accompagnée de deux de ses consœurs « pâtissières », la « Briouate et la Grhiba »…

Face à ces « gardiens du temple », les promoteurs de la Darija, ceux qui rêvent de remplacer l'Arabe classique par un dialecte certes authentiquement marocain, mais dont les variantes sont aussi nombreuses que nos régions, y sont allés de leurs arguments, au nom de l'adaptation à nos spécificités locales et l'enrichissement d'une langue qui ne serait pas celle qu'utilisent au quotidien nos concitoyens !

Alors, en cette affaire, qui est dans l'erreur, qui dans la vérité ?

On constatera, tout d'abord, que cette question ne mérite sans doute pas d'enflammer à si haut point les esprits et que les arguments échangés doivent rester de bon niveau, en respectant les idées d'autrui, afin que le débat soit mené entre personnes intelligentes et éduquées.

Car, faire un fromage pour une crêpe, si l'on ose dire, n'est pas à proprement parler une question primordiale, sacrée et cela ne relève aucunement d'une volonté cachée de certains de massacrer la langue arabe telle qu'elle est enseignée depuis des lustres dans nos écoles, collèges, lycées et facultés.

Tout au plus s'agit-il d'une maladresse de quelque responsable d'édition, avalisée ou ignorée par les inspecteurs qui ont à charge le contrôle du contenu des livres scolaires.

L'irruption de termes relevant de la Darija et consacrant, en tout bien tout honneur, certains délicieux gâteaux de notre pâtisserie nationale, (encore qu'ils soient appelés différemment d'une région à l'autre du Maroc), ne méritait certainement pas cette levée de boucliers de nos puristes qui crient au scandale et à la dénaturation de l'Arabe dit classique.

Et, pour rester dans l'esprit de cette polémique qui n'aurait jamais dû atteindre une telle ampleur, l'on pourrait traduire en français un proverbe bien de chez nous, « les funérailles battent leur plein et l'on enterre un rat » !

Car, au demeurant, la question n'est pas tant d'insérer quelques mots de Darija pour des manuels destinés à de jeunes enfants, et encore moins de vouloir insidieusement remplacer l'une de nos deux langues officielles (avec l'Amazigh) par un dialecte.

La seule problématique qui mérite débat est celle de procéder à une approche innovante et moderne de l'apprentissage de notre langue arabe.

En fait, ce n'est donc pas une question de « baghrir », mais plutôt d'outils pédagogiques, de méthodes d'enseignement, de formation des formateurs et de mise à disposition des enfants d'éléments cognitifs à la fois modernes, facilement assimilables, basés bien évidemment sur le respect des fondamentaux linguistiques de l'Arabe.

Mais, en respectant tout cela, pourquoi interdire et s'interdire quelques intrusions mineures et non iconoclastes !

Comme chacun sait, en effet, une langue, pour rester vivante, s'enrichit chaque jour d'apports étrangers sans que l'on songe à rejeter des néologismes qu'imposent les évolutions sociétales, l'ouverture à autrui, les nouvelles technologies, etc.

Les langues française, anglaise et d'autres encore, acceptent ces évolutions et apports. Certaines, même, connaissent des processus de simplifications grammaticale, orthographique, voire syntaxique, sans que les débats que ces changements induisent ne se traduisent par des schismes, des anathèmes, des postures outrancières.

Or, rares sont ceux aujourd'hui qui nient la gravité de la crise qui affecte notre système d'enseignement public.

La question posée n'est pas celle d'un petit texte dans un petit manuel pour une petite immixtion d'éléments linguistiques tirés de la Darija.

L'affaire est autrement grave et préoccupante et il est triste de constater que les esprits qui s'agitent sur le baghrir ne regardent que par le petit bout de la lorgnette.

S’il n’est pas et n’a jamais été à l’ordre du jour officiellement d’appauvrir ou de dénaturer la langue arabe, dans son enseignement le plus correct, il est encore plus déplacé de croire au complot contre notre langue nationale qui est et reste principale, primordiale, première.

La Darija dans la rue, l’Arabe dans les livres et manuels, l’Amazigh reconnu et mis à sa légitime place, en une altérité parfaite avec la précédente, tandis que l’ouverture sur le monde et notre environnement commandent également de faire une belle place aux langues étrangères.

Voilà ce qui devrait, humblement pensé et dit, être la règle chez nous.

Et une simple crêpe n’aurait jamais dû faire monter la pâte à diatribes aussi haut !

AUJOURD'HUI LE MAROC

Quelle politique linguistique pour le Maroc ?

Laila Zerrour, Publié, Le 14 - 06 – 2010

Lors d'un colloque international sur les langues qui s'est tenu les 11 et 12 juin à Casablanca, des experts nationaux et internationaux ont débattu de la situation linguistique au Maroc.

«L'avenir du Maroc c'est l'arabe dialectal et non l'arabe littéraire » a déclaré Claude Hagège, professeur au Collège de France et linguiste de renommée internationale lors d'un colloque international sur «La langue, les langues», qui s'est tenu les 11 et 12 juin à Casablanca. Organisé par la Fondation Zakoura Education, ce colloque de deux jours a réuni des experts nationaux et internationaux qui ont présenté le fruit de leurs recherches et de leur expertise à travers plusieurs débats. M. Hagège n'a pas manqué de mettre en exergue l'avenir de la langue amazighe au Maroc. «Je préfère parler des langues berbères plutôt que de la langue berbère. Ces langues doivent être normalisées sous forme d'une norme supra- dialectale», a-t-il indiqué. Le président de l'Institut marocain de relations internationales, Jaouad Kardoudi, qui participait à cette rencontre, a déploré l'émergence d'une troisième langue au Maroc qui a engendré la mort de la darija. «Le problème de la langue est très grave dans notre pays. Il suffit de sortir dans

la rue ou d'écouter la radio pour s'en apercevoir. La langue parlée actuellement par les Marocains est tout sauf de la darija. Cette troisième langue qui est un mélange de plusieurs langues ne veut plus rien dire». Lors de ce colloque, une attention particulière a été accordée à la langue maternelle. Intervenant à ce sujet, le Pr Driss Moussaoui, directeur du Centre psychiatrique universitaire Ibn Rochd a montré le lien étroit entre la langue maternelle et le fœtus. «La langue maternelle est celle entendue dans le ventre de la mère par le fœtus. Ce dernier mémorise tout ce qu'il entend (rythme cardiaque, musique, voix). Le fœtus entend mieux la voix du père que de la mère car elle est plus grave», a souligné Pr Moussaoui. Véritable «éponge» mentale pendant les premières années de la vie, le fœtus emmagasine tout, et développe sa compréhension du monde à travers cette langue maternelle. Selon ce psychiatre, la langue maternelle restera à tout jamais celle de sa fondation cognitive et émotionnelle. «La langue maternelle charrie l'histoire de la mère et de la communauté : elle est l'ancrage de l'ancrage» avant d'ajouter qu'«elle est le fil d'Ariane de la personnalité». Mais pourquoi ignore-t-on la langue maternelle à l'école, s'est interrogé Pr Moussaoui ? «Lors d'un colloque international sur l'Éducation qui avaient été organisé il y a plusieurs années, le ministre de l'éducation à l'époque, Rachid Benmokhtar avait dévoilé les résultats d'une expérience importante qui avait été menée dans plusieurs écoles. Il avait été démontré que les élèves qui étudiaient en darija étaient bien meilleurs que ceux qui étudiaient en arabe classique», a affirmé le directeur du Centre psychiatrique universitaire Ibn Rochd. Pour ce dernier, ne pas utiliser la langue maternelle dans tout enseignement revient à se priver d'un instrument très utile, et donc à entraver l'épanouissement de l'enfant, puis de l'adolescent et donc de l'adulte. «Pourquoi les jugements ne sont pas lus dans la langue maternelle ? On m'a rapporté l'histoire selon laquelle lors d'une audience au tribunal, une jeune fille âgée de 10 ans qui avait été violée devait répondre aux questions du juge

qui utilisait l'arabe classique. Celui-ci lui a demandé si elle avait été pénétrée en utilisant le terme «Al Woulouj» (pénétration)», a-t-il souligné. Et de conclure « Il est temps qu'au Maroc, la langue maternelle soit reconnue comme essentielle pour le développement de toute personnalité et pour son fonctionnement harmonieux tout le long de la vie».

Table des matières

Remerciements.....3

Résumé.....4

Liste des abréviations.....8

Introduction.....9

PARTIE I. CADRE THEORIQUE.....22

Chapitre I. Le discours autre et la construction de l'identité.....23

I. Dialogisme, polyphonie et analyse du discours.....24

I.1. L'héritage de Mikhaïl Bakhtine.....24

I.2. La polyphonie selon Ducrot.....25

I.3. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique (ScaPoLine).....27

I.4. L'approche de l'école française d'analyse du discours.....29

I.4.1. L'hétérogénéité montrée.....29

I.4.2. L'hétérogénéité suggérée.....30

I.4.3. L'hétérogénéité constitutive.....30

I.5. L'approche praxématique.....32

I.5.1. Le dédoublement énonciatif chez Bres.....33

I.5.2. Enoncés dialogiques et hiérarchisation.....35

I.5.3. Les formes de dialogisme..... 36

II. Énonciation et construction du sens.....37

II.1. Phrase, énoncé et énonciation.....37

II.2. Énonciation et subjectivité.....39

II.3. Les actes de langage.....44

II.4. Le sujet parlant entre énonciation et dialogisme.....48

III. La construction des identités discursives : cadre de réflexion.....50

III.1. La notion d'identité.....50
III.1.1. Identité sociale.....50
III.1.2. Identité discursive.....51
III.2. La notion d'éthos.....51
III.2.1. L'éthos ou la présentation de soi selon Erving goffman.....53
III.2.2. L'éthos selon Ducrot. 55
III.2.3. L'éthos selon Maingueneau.....55
III.2.4. L'éthos chez R. Amossy.....57
IV. Aux origines de l'éthos.....60
IV.1. La doxa.....60
IV.1.1. Doxa et interdiscours.....62
IV.1.2. Les formes de doxa.....64
IV.1.2.1. Le stéréotype.....64
IV.1.2. 2. Topiques et lieux communs.....68
IV.1.2.3. Le cliché.....71
IV.2. L'imaginaire socio-discursif.....72
V. L'inscription verbale de la présentation de soi.....76
V.1. Le locuteur sujet et le locuteur agent.....76
V.2. Identité et subjectivité verbale.....77
V.3. Le « je » entre éthos *dit* et éthos *montré*.....77
V.4. Le rapport je/tu et le jeu identitaire.....78
V.4.1. L'adresse directe.....79
V.4.2. La construction de l'image de soi dans la double adresse.....79
V.4.3. L'image de soi face à un auditoire composite.....80
V.4.4. La présentation en l'absence d'adresse.....80
V.5. Éthos, effacement énonciatif et discours de presse.....80
V.5.1. L'effacement énonciatif.....81

V.5.2. Ethos, et effacement énonciatif dans la presse.....83

Chapitre II. Le discours rapporté.....87

I. Dialogisme, polyphonie et discours rapporté.....88

I.1. La polyphonie de Ducrot.....88

I.2. Discours rapporté et l'hétérogénéité énonciative selon Authier-Revuz.....89

I.3. Le discours rapporté dans les travaux de la praxématique.....92

I.4. Le discours rapporté selon Laurence Rosier..... 93

II. Le discours rapporté : sens, formes et caractéristiques.....95

II.1. Le contenu rapporté et la question de fidélité.....95

II.1.1. Signification du terme « rapporter.....96

II.1.2. Discours rapporté et fidélité.....97

II.2. Le discours direct et le discours indirect deux stratégies différentes.....100

II.2.1. Le discours direct.....100

II.2.2. Le discours indirect.....103

II.3. Les marques du discours rapporté.....105

II.3.1. Les verbes introducteurs.....105

II.3.2. L'incise.....110

II.3.3. Personnes et déictiques.....114

II.3.4. Modalités et marques de subjectivité : les discordanciels.....117

II.3.5. La concordance des temps.....119

II.3.6. Les marques graphiques.....123

II.4. Les formes libres.....124

II.4.1. Le discours indirect libre.....125

II.4.2. Le discours direct libre.....126

II.5. Les formes mixtes.....128

II.5.1. Les îlots textuels.....129

II.5.2. Le discours direct avec « que ».....130

II.5.3. Le discours indirect avec guillemets (ou mimétique).....132
II.5.4. Le discours indirect sans « que ».....133
II.5.5. Le discours mixte neutralisé avec « que ».....133
II.5.6. Le discours libre mixte verbalo-analytique.....134
II.5.7. Le discours indirect libre verbalo-analytique.....135
II.5.8. Le discours narrativisé avec îlots textuels.....135
II.6. Autres formes de discours rapporté.....136
II.6.1. Le conditionnel journalistique.....136
II.6.2. Les formes en selon X et autres formes semblables.....136
II.6.3. Le discours narrativisé.....138
II.7. Le continuum du discours rapporté.....139
Chapitre III. Discours rapporté, éthos et postures énonciatives.....141
I. Discours rapporté et effacement énonciatif.....142
I.1. La notion d'effacement énonciatif..... 142
I.2. Le continuum de l'effacement énonciatif..... 143
I.2.1. Le cadre énonciatif.....143
I.2.2. Point de vue narratif et effacement énonciatif.....144
I.2.3. L'effacement énonciatif dans le discours rapporté/ représenté.....145
I.2.4. Les pôles de la topique énonciative : co-énonciation, sur-énonciation et sous-énonciation.....149
II. Éthos et discours rapporté.....157
II.1. La mise en scène de l'acte rapporté/représenté.....157
II.2. La co-construction de l'éthos discursif.....158
II.3. La construction de l'éthos et marqueurs de subjectivé.....159
II.3.1. Les désignateurs.....159
II.3.2. Ethos et sémantisme du verbe introducteur.....162

III. Éthos et postures énonciatives.....165

III.1. Postures énonciatives et éthos : divergence et convergence.....165

III.2. Éthos et postures, quelques aspects de complémentarité.....167

PARTIE II. METHODE ET ANALYSE DES DONNEES.....171

Chapitre I. Corpus et méthode.....172

I. Corpus et sujet.....173

II. La constitution du corpus.....174

III. La description des journaux.....175

IV. Démarche.....178

Chapitre II. Le discours rapporté des partisans.....191

I. Le discours direct.....192

I.1. Le discours direct avec discours citant antéposé.....192

I.1.1. Avec citation sur le mode délocutif.....192

I.1.2. Avec citation sur le mode locutif.....194

I.1.3. Avec fragments de citation marqués typographiquement.....197

I.2. Le discours direct avec incise finale.....202

I.2.1. Avec citation à la troisième personne.....202

I.2.2. Avec citation à la première personne.....205

I.2.3. Avec citation renfermant des fragments marqués typographiquement.....208

I.2.3.1. Citation avec fragments mis en relief.....208

I.2.3.2. Citation avec fragments entre guillemets ou entre parenthèses.....210

I.3. Le discours direct avec incise médiane.....213

I.4. Le discours direct avec citation encadrée.....218

II. Le discours mixte avec « que ».....221

III. Le discours libre mixte.....226

IV. Le discours indirect libre neutralisé.....229

V. Le discours indirect libre mixte verbalo-analytique.....231
VI. Le discours indirect.....235
VII. Bilan du deuxième chapitre.....238
Chapitre III. Le discours rapporté des opposants.....242
I. Le discours direct.....243
I. 1. Le discours direct proprement dit.....244
I. 2. Les pseudo-discours directs.....246
II. Le discours mixte.....250
II.1. Le discours mixte avec « que ».....250
II.2. Le discours mixte avec effet de patchwork.....255
II.3. Le discours mixte avec segments entre guillemets insérés dans un discours indirect.....259
III. le discours indirect.....267
III.1. Avec locuteur individuel explicite.....267
III.2. Avec source relevant d'une métonymie énonciative.....270
III.2.1. Avec source individuelle.....270
III.2.2. Avec Source collective -groupe constitué.....272
III.2.3. Avec locuteur collectif = ensemble d'individus désignés explicitement.....274
III.2.4. Avec locuteur collectif anonyme expression d'un on-dit.....276
III.3. Avec proposition infinitive.....278
IV. Bilan du troisième chapitre.....281
Conclusion générale.....284
Bibliographie 294
Annexe.....306
Table des matières.....488